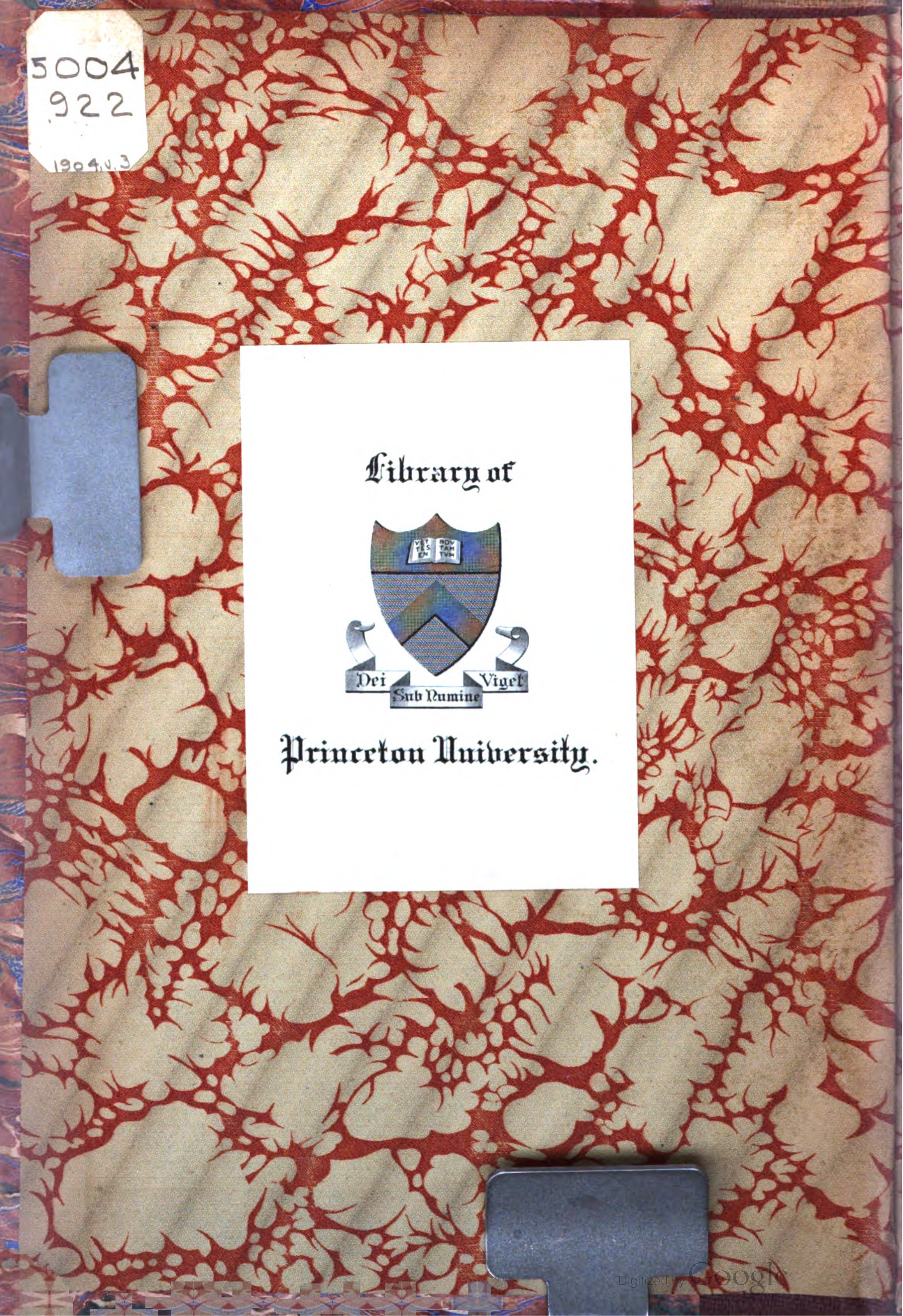


L'Université catholique ...



5004
922
1904 v.3
Library of
VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei Sub Numine Vigel
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1904

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME XLVII.

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1904



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.





LES

MISSIONS FRANÇAISES

DANS LES

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

Glorieuses avaient été les missions d'Espagne sur le nouveau continent (1); non moins remarquables furent les labeurs des missionnaires de France aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Ils eurent pour théâtre principal les provinces du nord de la République américaine, le long des frontières du Canada.

A prendre ces travaux apostoliques dans leur ensemble, on distingue les missions de l'Est dans le Maine, celles du Centre dans la partie supérieure de l'Etat de New-York, et celles de l'Ouest sur les bords des lacs Huron et Michigan. Plus tard, lorsque les Français eurent découvert le Mississipi et lancé leurs embarcations sur ce grand fleuve jusqu'à son embouchure, de nouvelles missions se fondèrent de la pointe sud du lac Michigan au golfe du Mexique, coupant en deux les missions espagnoles qui s'étendaient de la Floride à l'Océan Pacifique.

Cette immense étendue de terre, le long de Mississipi,

(1) Voir numéro du 15 juin 1904.

fut appelée Louisiane en l'honneur du roi de France. Pour mettre plus d'ordre dans ce résumé rapide de nos conquêtes spirituelles aux Etats-Unis, nous placerons l'évangélisation de la Louisiane dans les missions de l'Ouest.

Avant d'esquisser à grands traits ce magnifique tableau de l'apostolat français sur le continent américain, il est bon d'indiquer en peu de mots les routes par lesquelles l'activité apostolique pénétra dans le territoire actuel de la République du Nouveau-Monde. Elles sont nettement tracées sur la carte.

La première route fut suivie par Champlain lui-même. Cet illustre colonisateur du Canada monta le Saint-Laurent jusqu'à l'Ottawa, atteignit le lac Nipissing, entra dans le lac Huron, et de là fit voile vers l'extrémité ouest du lac Supérieur et la pointe sud du lac Michigan. Non loin de ces deux rivages étaient des courants d'eau qui lui permettaient de joindre le Mississipi. S'il n'avait point craint de rencontrer sur son chemin le terrible Iroquois, il aurait pu atteindre l'Ouest par une autre route : celle de Saint-Laurent et des grands lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan et Supérieur ; mais cette voie ne fut praticable qu'après que Frontenac eut soumis les tribus sauvages et que La Salle eut construit sa ligne continue de postes militaires depuis le Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique.

De fait, les Français finirent par entourer comme d'une ceinture de forts, de stations commerciales et d'établissements de missions tout l'intérieur de l'Amérique du Nord depuis Québec jusqu'à la Nouvelle-Orléans. On se demande comment cette ligne large et solide le long du Saint-Laurent, en communication, à l'Est, avec tous les confluents du Mississipi, a pu être brisée; et de quelle manière la France a pu si facilement se voir ravir son empire américain par la Puissance qui lui avait enlevé déjà ses immenses possessions indiennes. La réponse à cette question pourrait être le sujet d'une intéressante étude.

Il fallut des années pour fortifier cette ligne de défense et de commerce. Pendant trois quarts de siècle, du jour où, en 1613, Champlain poussa son canot sur l'Ottawa jusqu'au

jour où l'héroïque La Salle périt dans les marais de Texas en 1681, explorateurs, aventuriers, missionnaires, conquérants aussi braves que Cortez et Pizarre, aussi hardis que de Soto, Coronado, ou Oñate, contribuèrent, l'un après l'autre, à former les différents anneaux de cette chaîne stratégique française.

Rappelons ici le nom du P. Nicollet (1) qui, en 1634, fit voile jusqu'au Sault-Sainte-Marie, découvrit la *Green-Bay* (la Baie verte), descendit le *Fox-River* (la rivière aux Renards) et le Wisconsin dans la direction du Mississipi; le nom de Des Groseilliers qui, en 1639, lança sa barque jusqu'aux extrémités sud du lac Supérieur, et visita les tribus sauvages sur les côtes des fleuves Black, Chippewa et Sainte-Croix. Mentionnons encore Joliet et son illustre compagnon le P. Marquette qui, en 1673, entrèrent les premiers dans le Mississipi par la voie de Green-Bay et descendirent jusqu'à l'Arkansas. L'histoire nous parle aussi de Duluth qui, en 1679, pénétra au-delà de la pointe ouest du lac Supérieur, à plus de quatre cents milles, dans l'intérieur du Minnesota actuel. Une grande ville porte aujourd'hui son nom.

Entre 1676 et 1687, La Salle enfin, le plus audacieux de nos pionniers du Nouveau-Monde, étendit, en principe, l'empire français des crêtes des Alléghanies jusqu'aux pics des montagnes Rocheuses, et, en fait, du lac Michigan au golfe du Mexique. C'est lui, comme je l'ai dit plus haut, qui forma le plan d'une ligne de postes militaires commençant au lac Ontario, longeant le Nyagara, les villes de Détroit et Péoria, traversant le Bas-Mississipi, et aboutissant à ce point du delta qui, dans les guerres américaines, fut la clef de nos mouvements stratégiques.

Ces immenses entreprises, La Salle les acheva au milieu de difficultés dont le récit pénètre encore l'âme de poignantes émotions. Ce héros chrétien mourut en léguant à son pays un empire colonial presque aussi grand, sinon aussi riche, que les Indes de Dupleix et de Tollendal.

(1) Voir numéro du 15 mars 1904, p. 401.

Telles furent les routes de l'Ouest qui conduisirent nos missionnaires du nord de l'Amérique jusqu'aux eaux du golfe du Mexique.

Il y avait du Canada à l'Atlantique une autre voie mieux connue peut-être dans l'histoire de la colonisation française. En jetant un regard sur la carte, on peut distinguer, en effet, une ligne d'eau qui court du sud du Saint-Laurent à la baie de New-York. Elle est formée par le fleuve Richelieu, le lac Champlain, le lac Georges et l'Hudson. C'est le long de cette ligne que se trouvaient engagées, au XVIIIe siècle, les fortunes de la France en Amérique, fortunes combattues, défendues, longtemps au milieu des péripéties de la défaite et de la victoire et finalement perdues. C'est le long de cette ligne que plus tard l'indépendance de la République américaine subit aussi les vicissitudes de triomphe et d'échec selon que les troupes fédérales avançaient ou reculaient. Le point de rencontre des sources du Richelieu et de l'Hudson forme comme le cœur de la moitié du continent à l'est du Mississipi.

C'est là qu'habitait le féroce Iroquois, le maître de l'Amérique du Nord. La population totale de la fédération iroquoise qui se composait de cinq tribus ne dépassait pas, à l'époque des missions, douze mille âmes. Sa suprématie cependant était reconnue de toutes les tribus de la Nouvelle-Angleterre et de celles de Long-Island. Ces indomptables sauvages ravageaient tout jusqu'à la baie de Chesapeake. Leurs incursions sur les bords du Saint-Laurent et des grands lacs étaient incessantes. Ils rejetèrent jusqu'aux sources du Mississipi les Algonquins, les Hurons et les Ottawas. Ils gouvernaient avec cruauté là où s'élève aujourd'hui Chicago, l'opulente reine des lacs; les tribus du sud, de la Georgie à la Louisiane, tremblaient à leur nom et fuyaient devant leurs hordes dévastatrices. Leur situation géographique, d'ailleurs, semblait les rendre invincibles en facilitant de tout côté leurs attaques imprévues ou leur fuite précipitée. La rivière Mohawk qui communique avec l'océan en jetant ses eaux dans l'Hudson est elle-même entrelacée de courants d'eau dont les uns se

déversent au nord dans le Saint-Laurent, ou atteignent la Cheseapeake au sud par le Susquehana, dont les autres vont tomber dans l'Ohio à l'ouest pour aboutir jusqu'au Mississipi ou bien se perdent eux-mêmes dans les lacs Ontario et Erié. Partout où il voulait être, est, ouest, nord ou sud, l'Iroquois n'avait qu'à lancer sa barque et il s'y transportait avec la vitesse que lui donnait son habileté à ramer sur les flots rapides des fleuves. La nation européenne à qui cette race indigène donnerait son amitié et son aide ne devait-elle pas finalement triompher sur le sol américain et en éconduire le peuple qui se l'était aliénée?

Peut-être là est l'explication de nos défaites coloniales. Le malheur de la France fut d'avoir, dès le commencement, mérité ou subi l'inimitié iroquoise. Champlain ne pensait pas qu'il scellait les destinées de notre pays au Nouveau-Monde lorsque, le 29 juillet 1609, à Ticonderoga, entre le lac Georges et le Crown Point, il dirigeait son arquebuse contre un chef iroquois et l'étendait mort sur le sol (1). L'écho de cette furtive attaque résonna en sons de guerre presque continus pendant cent cinquante ans entre les Anglais et les Français ; il ne se tut que lorsque Montcalm tomba mortellement blessé dans les plaines d'Abraham à Québec en 1759.

La France attacha sa fortune à l'alliance des Hurons, l'Angleterre à celle des Iroquois. L'Iroquois extermina la race huronne, harassa les colonies françaises, et l'Angleterre, unissant ses efforts à ses sauvages alliés, acheva l'œuvre en chassant les Français du nord de l'Amérique.

On ne peut se rappeler ces souvenirs de notre histoire sans une profonde tristesse. Une pensée pourtant réconforte. Si la domination de la France a disparu du sol américain, elle a laissé dans les annales de l'histoire du catholicisme en Amérique des traces impérissables de son zèle et de son héroïsme chrétien. Suivons-les un instant.

(1) Voir sur la guerre que fit Champlain aux Iroquois, l'*Histoire de la colonie française au Canada*, publiée à Villemarie, 1865, tome Ier, page 136.

*
* *

LES MISSIONS DU MAINE

Le plus ancien établissement de mission sur les côtes du Maine est celui de Sainte-Croix dans l'île connue aujourd'hui sous le nom de *Douchet Island.* Cette île se trouve à une petite distance de l'embouchure du fleuve Sainte-Croix dans la baie de Passamaquoddy sur les frontières du Canada et du Maine (1).

En 1603, Sully accorda le monopole des pelleteries de la Nouvelle-France au calviniste Des Monts. La souveraineté de la Cadie (ou de l'Acadie) avec ses confins, depuis le quarantième jusqu'au quarante-sixième degré de latitude, c'est-à-dire de Philadelphie à Montréal, lui était octroyée par lettres patentes. Avec le monopole du commerce des fourrures, Des Monts obtenait encore le contrôle exclusif du sol et du gouvernement ainsi que la liberté de conscience pour les huguenots.

Bien que calviniste, Des Monts s'obligea à faire instruire les indigènes dans la religion catholique, et lorsqu'il quitta la France avec l'intention de n'y retourner qu'après avoir fondé un établissement durable en Amérique, il prit avec lui deux prêtres. Le nom de l'un d'eux est parvenu jusqu'à nous. C'est Nicolas Aubrey. Champlain qui fut attaché à cette mission comme géographe royal nous a laissé une esquisse de ce premier établissement colonial sur les côtes des Etats-Unis. Il se composait de huttes, d'un petit fort, d'un cimetière, d'une chapelle, de la modeste rési-

(1) Dans les dernières années du XVIIIe siècle, lorsque les commissaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis cherchaient à fixer définitivement les frontières de la République américaine, l'île Douchet joua un rôle assez important. La découverte dans l'île, en 1797, des pierres de fondation de la maison du sieur Des Monts enleva tout doute par rapport au site de la colonie de Sainte-Croix. L'île a pris quelquefois le nom de « neutral island » (île neutre) à cause de sa situation.

dence du gouverneur et de la maison du curé. Lescarbot (1), dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, nous parle de la chapelle construite à la mode indienne. Ce fut le premier monument religieux de la Nouvelle-Angleterre, érigé en juillet de l'année 1614.

L'abbé Aubrey, jeune ecclésiastique de bonne famille, natif de Paris, ne s'occupa guère que des besoins spirituels des colons, bien qu'il ait dû se trouver en contact avec les sauvages des environs et leur parler de l'Evangile.

Des Monts ne tarda pas à reconnaître qu'en allant se fixer dans l'île de Sainte-Croix, on avait fait un imprudent calcul. Lorsque l'hiver fut revenu, ses hommes, en effet, se trouvèrent sans eau douce et sans bois. Réduits aux chairs salées et ne buvant que de la neige fondue, ils furent décimés par la maladie.

Dès que la navigation fut libre, le gouverneur s'occupa de chercher un autre site où il pût s'établir avec plus d'avantage. Il fit voile à travers la baie de Fondy et transporta la colonie à un endroit qui prit le nom de Port-Royal, un peu au-dessous du fleuve Annapolis sur le territoire qui constitue aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse.

Le second établissement ne fut pas de longue durée. En 1606, pour des raisons multiples, soit commerciales soit religieuses, la charte de Des Monts fut rescindée et son privilège du monopole des pelleteries révoqué (2). Les colons, dès lors sans appui et sans rétribution, abandonnèrent tout, firent voile pour la France et arrivèrent à Saint-Malo en 1607. Ainsi finit le premier essai de colonisation française dans le nord de l'Amérique.

Cependant, parmi les compagnons de Des Monts, se

(1) Lescarbot était un avocat au parlement de Paris. Il accompagna Des Monts dans ses voyages en Acadie. Il a écrit les meilleurs mémoires que nous possédions sur les entreprises coloniales de ce temps. Il était huguenot de cœur, quoique catholique de nom.

(2) Voir *Histoire de la Colonie française en Canada*. Villemarie, 1885. 1er volume, p. 90.

Des Monts se vit attaqué dans la possession de son privilège par des marchands qu'il avait maltraités. Il fut aussi combattu pour ses opinions religieuses et son impuissance à procurer la conversion des Indiens.

trouvait le sieur de Poutraincourt, qui obtint de Henri IV une nouvelle concession de Port-Royal. Ce fut à la condition qu'il pourvoirait efficacement à la conversion des Indiens. A cette occasion, le roi déclara même au P. Coton, son confesseur, religieux de la Compagnie de Jésus, qu'il voulait se servir des Jésuites pour porter la foi dans la Nouvelle-Ecosse. Le P. Biard fut appelé pour ce but de Lyon, où il occupait une chaire de professeur.

Poutraincourt était bon catholique. On ne sait pour quelles causes il ne désirait pourtant pas avoir dans sa colonie un fils de saint Ignace. C'est pourquoi, à l'insu du missionnaire choisi qui l'attendait à Bordeaux, il s'échappe de Dieppe, emmenant à bord avec lui un prêtre séculier du diocèse de Langres, nommé Fléché.

On trouva Port-Royal en bonnes conditions. Les maisons furent occupées par les nouveaux venus, et le prêtre se mit à l'œuvre pour instruire et baptiser les indigènes.

Il fut même témérairement aidé en cela par le sieur de Biencourt, fils de Poutraincourt. Celui-ci voulant avec son père donner à la France une grande idée des progrès de l'Evangile, et convaincre surtout la cour, après la mort de Henri IV, que les travaux des missions pouvaient réussir sans le secours des Jésuites, vint solennellement apporter lui-même à Paris le registre des baptêmes, trop souvent, hélas! administrés sans instruction préalable.

Son plan fut curieusement frustré. Sur la nouvelle de la conversion de tant de sauvages, les Jésuites se présentèrent pour avoir part à cette mission, en rappelant que le roi, trois ans avant sa mort, avait promis d'y envoyer des religieux de leur Compagnie et d'assigner deux mille livres de pension pour leur entretien.

A la cour de Marie de Médicis se trouvait alors comme dame d'honneur de la reine, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Femme de profonde religion, la marquise n'eut pas de peine à croire que les grands intérêts de l'Eglise dans la Nouvelle-Ecosse requéraient absolument la présence des Pères de la Société de Jésus. Elle s'en fit aussitôt la puissante patronne. Sous son influence, Marie de Médicis

recommanda très particulièrement au sieur de Biencourt les PP. Biard et Massé. Elle fit donner à ces religieux cinq cents écus en exécution de la promesse d'Henri IV et leur remit une lettre du jeune roi Louis XIII adressée en leur faveur à Poutraincourt. Celui-ci avait essuyé de grandes pertes et ne pouvait suffire aux frais d'une nouvelle expédition, son fils s'était donc associé avec deux marchands huguenots qui refusèrent absolument de recevoir sur leur navire par eux frété les deux religieux envoyés de la cour.

A ce moment providentiel intervint Mme de Guercheville. Elle acheta pour quatre mille livres les intérêts des deux marchands, cargaison du navire et frais d'embarquement, et elle avança, de plus, deux mille écus à Poutraincourt en exigeant que les Jésuites eussent part aux profits de la colonisation pour le support de leurs missions.

C'est en ces conjonctures qu'en juin 1611, les PP. Biard et Massé firent voile pour le Nouveau-Monde. Ils étaient les premiers champions de cette armée de héros qui ont laissé sur la terre américaine les traces de leurs labeurs et de leur sang depuis le Maine jusqu'au Mississipi. Déjà leurs frères avaient prêché et étaient morts au Japon. Ils avaient enseigné l'astronomie à la cour de Pékin, avaient vaincu les Brahmanes de l'Inde, porté la croix en Abyssinie, annoncé la parole de Dieu au Brésil, versé leur sang en Floride, créé une République chrétienne au Paraguay; et maintenant, ces humbles disciples du fondateur de la Société de Jésus, allaient renouveler chez les tribus sauvages du nord de l'Amérique, les merveilleux exploits dont ils avaient rempli le reste du monde. Avait-on jamais vu sur terre une aussi glorieuse phalange d'hommes que ces premiers Jésuites dans la ferveur de leur apostolat?

Avant l'arrivée des PP. Biard et Massé à Port-Royal, Poutraincourt avait passé l'hiver dans la plus cruelle anxiété. Forcé par l'état de détresse où se trouvait la colonie, il partit, à son tour, pour la France laissant le commandement aux mains de son fils.

Entre temps les deux Jésuites se livrèrent à l'évangélisa-

tion des Peaux Rouges au milieu d'innomblables difficultés; ils étudièrent la langue des sauvages avec ardeur bien que dépourvus tout à la fois de maîtres, de livres et même d'interprètes.

Après avoir employé tous les moyens que leur fournit leur industrie, ils essayèrent, mais en vain, de traduire pour leurs néophytes l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et plusieurs autres prières ; puis, ils se mirent à catéchiser ces pauvres Indiens par les yeux et par les oreilles, c'est-à-dire à faire devant eux les cérémonies de l'Eglise et à chanter les louanges de Dieu ; ils parvinrent par d'incroyables efforts à composer un petit catéchisme, et ils commençaient à échanger quelques mots avec leurs catéchumènes, lorsque arriva la catastrophe de Port-Royal qui mit fin à leurs travaux et qu'il nous faut raconter.

A son arrivée en France, Poutraincourt n'eut qu'une chose à cœur: chercher à soutenir Port-Royal par des secours extraordinaires. Il obtint mille écus de Mme de Guercheville pour la cargaison d'un nouveau navire, en stipulant qu'à cette condition la marquise entrerait en part des bénéfices qui proviendraient de la colonie.

La dame d'honneur de Marie de Médicis se fit même céder à prix d'argent les droits que Henri IV avait donnés sur la Nouvelle-France au sieur Des Monts, de telle sorte qu'elle devint seule propriétaire de tous ces pays, depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Floride. Poutraincourt ne pouvait prétendre qu'à la possession de Port-Royal, la seule terre que lui eût accordée le Roi.

Pour la sécurité des fonds qu'elle venait de fournir, Mme de Guercheville exigea qu'ils fussent remis à un Frère jésuite, nommé Gilbert du Thet, qu'elle envoyait dans la Nouvelle-France aux PP. Biard et Massé.

Bientôt des dissensions eurent lieu dans la colonie au sujet des intérêts rivaux de la marquise et de Poutraincourt. Le résultat fut que Mme de Guercheville, uniquement désireuse de procurer la conversion des sauvages, résolut de retirer de Port-Royal les Jésuites et de fonder, dans quelque

lieu plus commode de ses vastes domaines, une autre colonie française où les missionnaires pussent se livrer, sans aucun empêchement, à l'œuvre sainte pour laquelle ils avaient été choisis. Dans ce dessein, on fréta à Honfleur un navire qu'on approvisionna de toutes choses pour plus d'un an. La reine, entrant dans les vues du feu roi Henri IV, voulut contribuer elle-même à la bonne œuvre encore une fois. Elle donna quatre tentes ou pavillons du roi, avec quelques munitions de guerre et écrivit des lettres par lesquelles elle ordonnait aux colons de Port-Royal de ne pas retenir les Jésuites et de les laisser aller où bon leur semblerait.

Le vaisseau, appelé *Jonas*, mit à la voile le 16 mars 1613, sous la conduite du capitaine La Saussaye. Il y avait à bord le P. Quantin qui devait joindre ses confrères de la Nouvelle-Ecosse. Le 16 mai on abordait à la côte de l'Acadie où la sainte Messe fut célébrée. Arrivés de là à Port-Royal les nouveaux colons en repartirent aussitôt, emmenant avec eux les PP. Biard et Massé et se dirigèrent vers le sud-ouest, à l'embouchure d'un fleuve du nom de Penobscott. Ils entrèrent dans le port sur le côté est de l'île qui s'appelle aujourd'hui « Mount Desert » et à laquelle ils donnèrent le nom de « *Saint-Sauveur* ».

Les Indiens, de mœurs douces et hospitalières, persuadèrent aux gens de l'équipage de rester et de se fixer sur le versant d'une belle colline qui descendait vers la mer. Le terrain était riche et productif, deux courants d'eau tombaient de la montagne et pouvaient fertiliser la culture. C'est là que l'établissement des Pères Jésuites, pour la conversion des sauvages, fut fondé vers le milieu de juin 1613.

Le P. Biard fut bientôt vénéré des Indiens comme un messager des cieux, la croix avait été plantée à l'ombre des grands arbres de la forêt qui retentit alors des hymnes de la sainte Eglise. La France et le catholicisme avaient, en réalité, pris possession du sol du Maine. Ce fut, hélas! une conquête de courte durée.

Le commandant, au lieu de faire construire d'abord des logements et de se fortifier, laissa missionnaires et colons

sous des tentes, et employa ses hommes à défricher la terre et à semer du grain. On paya bien cher la méprise.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés lorsqu'on aperçut au loin un vaisseau qui se dirigeait vers le *Jonas* alors à l'ancre. Quelques hommes seulement, parmi lesquels le Frère du Thet, presque tous étrangers à la manœuvre et à la guerre, étaient à bord de l'embarcation française. La Saussaye était absent. Les visiteurs étaient de Virginie, conduits par le capitaine Argal. Ils faisaient voile vers le nord pour la pêche sur les côtes du Maine, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve. Ordre avait été donné par Thomas Dale, gouverneur de Virginie, de chasser les Français trouvés sur le territoire qu'il disait appartenir à la Grande-Bretagne. En exécution de ce mandat, le navire étranger fondit à pleines voiles sur celui des colons de Saint-Sauveur qui eurent à essuyer, avant d'avoir pu lever l'ancre, le feu de quatorze pièces d'artillerie et de soixante mousquetaires. La plupart des hommes du *Jonas* furent blessés. Le frère du Thet reçut un coup mortel. Les Anglais débarquèrent leurs forces, et après avoir pillé tout ce qui était dans le navire, n'eurent point de peine à capturer la colonie.

Quinze Français parmi lesquels se trouvèrent La Saussaye et le P. Massé furent placés dans une barque et jetés à la merci des flots. Les autres colons, les PP. Biard et Quantin, furent amenés prisonniers sur leur propre vaisseau pour comparaître devant Dale à New-Port dans la Cheseapeake. L'établissement de Saint-Sauveur fut entièrement détruit. Argal dut, par ordre du gouverneur de Virginie, retourner à la Nouvelle-Ecosse et livrer aux flammes Port-Royal. Les habitants y furent abandonnés sans toits; le *Jonas*, laissé à la dérive, vint plus tard échouer aux Açores ; après mille difficultés les deux religieux qui s'y trouvaient à bord arrivèrent en France en 1615.

Ainsi furent anéanties, une deuxième fois, sous le coup de violences illégales et inqualifiables, les efforts de la France pour la création d'une colonie sur les côtes de l'océan Atlantique.

L'histoire rapporte qu'en l'absence de La Saussaye, Argal n'avait pas craint d'ouvrir la malle de ce capitaine pour s'emparer de ses papiers et le rendre impuissant à montrer aux Anglais les titres qu'il avait par écrit à la colonisation de Saint-Sauveur. Il faut noter encore qu'à l'époque de cette barbare invasion, les deux pays, l'Angleterre et la France, étaient en paix. Que faut-il penser du droit de ces deux nations à coloniser ces parties de l'Amérique du Nord? Si l'Angleterre prétendait à leur possession en vertu de la découverte du littoral, faite en 1497 par le capitaine Jean Cabot, sous le règne de Henri VII, la France mettait justement en avant les explorations certaines de Verrazano sur les côtes des Etats-Unis actuels et se prévalait des voyages incontestés des Basques et des Bretons, en particulier de Jean Cousin de Dieppe en 1488. Dans tous les cas, il n'appartenait pas au gouverneur Dale de résoudre le problème. Il est vrai que Jacques Ier, par une charte de 1606, avait concédé tout le Nord de l'Amérique du 34e au 45e degré de latitude, aux deux Compagnies de Londres et de Plymouth. Les associés de Londres avaient reçu en partage la Virginie, ceux de Plymouth le Maine et l'Acadie; mais le gouverneur de Virginie n'avait aucune mission pour affirmer les droits de l'Angleterre sur un pays en dehors de sa juridiction. De son côté, le roi de France, Henri IV, avait octroyé une charte semblable au sieur Des Monts en l'année 1603, comme nous l'avons vu, et Cartier avait commencé la colonisation du Canada dès 1535. Si donc la question devait se résoudre par la date des chartes, la France possédait un droit incontestablement antérieur aux titres de l'Angleterre ; si la solution du problème devait être demandée à la chronologie des découvertes, elle restait au moins douteuse.

La cour de France se plaignit à l'Angleterre de l'outrage fait à sa colonie américaine, mais dans le trouble où se trouvait la politique européenne, l'affaire fut oubliée ou mise de côté. Par cet événement le cours de notre histoire fut changé. Sept ans après, arrivait au port de Plymouth une autre recrue de colons destinée à tracer à l'Amé-

rique son brillant avenir. C'était la colonie des Puritains.

Port-Royal avait été détruit, mais les colons restèrent et tinrent bon en Acadie. Ce furent les germes de cette forte race acadienne dont l'heureuse vie agricole d'abord, et la cruelle exportation en pays anglais plus tard, ont fourni aux poètes et aux historiens un des thèmes les plus émouvants de leurs chants ou de leurs récits.

On reprit à l'embouchure de l'Annapolis la construction d'établissements coloniaux sur un plan plus vaste. L'Angleterre et les colonies anglaises d'Amérique semblent avoir reconnu à plusieurs reprises que l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse était, en effet, un territoire français, s'étendant au moins jusqu'au fleuve Penobscott dans le Maine actuel. Les Français ont toujours voulu reculer leurs lignes de frontières jusqu'au fleuve Kennebec dans la même province des Etats-Unis d'aujourd'hui. Le traité de Bréda, en 1667, reconnut la légitimité de leurs réclamations.

Entre l'Acadie et la France les relations commerciales devinrent de plus en plus fréquentes. Dans la première moitié du XVIIe siècle plus de cinq cents vaisseaux français faisaient voile chaque année vers la côte de l'Amérique du Nord pour la pêche de la baleine ou de la morue et le commerce des fourrures.

Il existe dans les archives de la marine une lettre autographe du sieur de Biencourt, héritier des possessions et des titres de son père. Dans ce document écrit à Port-Royal en 1618, et adressé aux magistrats de Paris, l'auteur insiste sur l'importance d'établir des postes fortifiés en Acadie pour défendre le pays contre les incursions des Anglais.

Au point de vue spirituel les Récollets étaient chargés de la colonie française depuis 1619. Le cardinal Richelieu confia les missions acadiennes aux Capucins en 1663. Ces religieux avaient établi des stations aux points les plus fréquentés par les marchands français, depuis la baie des Chaleurs au nord du New-Brunswick actuel jusqu'aux fleuves Penobscott et Kennebec, dans le Maine. Ils ne limitèrent point, d'ailleurs, leurs soins à leurs compatriotes, mais se

livrèrent sans relâche à la conversion des Indiens. Le cardinal ministre d'Etat leur fournit même les moyens de créer des écoles au milieu des tribus évangélisées par eux.

La mission que les Capucins établirent sur le Penobscott prit souvent le nom de Pentagoët, à cause du confluent du fleuve qui s'appelait ainsi. On a trouvé en 1863 une plaque de cuivre portant cette inscription : « *1648, 8 jun. Fr. Leo Parisin. capuc. miss. posui hoc fundtm. in Hrem. nræ. Dnæ. sanctæ spei.* « *Le 8 juin, 1648, moi, frère Léon, missionnaire capucin, ai posé ces fondements en l'honneur de Notre-Dame de Sainte Espérance* ».

Il est reconnu que les Capucins avaient une résidence ou du moins un hospice quelque part à l'embouchure du Kennebec. Les « Relations » (1) des Pères Jésuites rendent compte d'une visite que leur fit dans cette localité le Père Druilhettes.

De cette visite, date l'entrée définitive des fils de saint Ignace sur le territoire du Maine actuel pour l'évangélisation des Indiens.

Ce sera le sujet d'une prochaine étude.

(*A suivre*) ANDRÉ.

(1) Les « Relations » des Jésuites de la Nouvelle-France méritent une place exceptionnelle parmi les documents authentiques et dignes de foi. C'est un recueil de notes et de lettres écrites par les missionnaires de la compagnie de Jésus au milieu même des innombrables difficultés et cruelles souffrances de leur apostolat. La collection complète est devenue très rare. Les « Relations » ont été rééditées à Québec en 1858, sous les auspices du gouvernement du Canada. Elles forment trois forts volumes in-4°, à deux colonnes de neuf cents pages environ.



SOYONS OCCIDENTAUX

Enfin, voici un livre qui vaut d'être lu et qui sans doute fera réfléchir ceux qui se piquent d'être, en l'an de grâce 1904, nos conseillers intellectuels. Pourquoi faut-il que l'auteur ait si mal choisi son titre ? *Traité de l'Occident ?* Ceux que n'aura pas attirés le nom de M. Adrien Mithouard demeureront rêveurs devant ces mots ou passeront leur chemin. Les mauvais plaisants se rappelleront la fameuse devise du Chat noir : Passant, sois moderne.

En réalité, M. Mithouard fait entendre un somptueux *sursum Corda !* il dit à ses contemporains : Redevenons ou soyons classiques, prenons conscience de nos qualités héréditaires, appuyons-nous fermement sur la terre où dorment nos morts, afin de nous élancer plus haut vers le ciel que déchirent les flèches de nos cathédrales. Etres de liaison essentiellement conditionnés, les humains ne vivent dans sa plénitude leur vie normale qu'autant qu'ils se rattachent à la tradition. M. Mithouard, ardent ami du peuple, s'affirme aristocrate, classique, scolastique de désir, contre-révolutionnaire ; il est aussi hardiment et plus intelligemment rétrograde que Ruskin ; il ose ne pas prendre au sérieux le relief verbal de Victor Hugo. A la bonne heure ! enfin, quelques écrivains se sont rencontrés qui osent s'insurger contre le Romantisme et la Révolution, qui s'appliquent à parler clair et qui regardent, d'un œil ironique, les lourdes idoles du XIXe siècle officiel. M. Mithouard peut se flatter d'occuper désormais un beau rang

parmi les bons ouvriers de lettres qui façonnent l'âme française comme leurs ancêtres taillaient les pierres destinées aux cathédrales.

Toutefois, il n'a pas su éviter certains défauts plutôt graves que je me hâte de lui signaler.

Le style de M. Mithouard est nerveux, agile et fort, élégant et barrésien, trop élégant et trop barrésien. A rechercher ces métaphores saillantes et riches, on risque de devenir obscur, et c'est ce qui arrive à M. Mithouard. On lit les cinq premiers chapitres du *Traité de l'Occident* sans bien savoir encore où il veut en venir. Des pages entières, éblouissantes d'images, exigent un effort inutile de compréhension, qui n'a pas pour objet la pensée elle-même. C'est une déception pour les lecteurs qui se croient sérieux de découvrir sous la robustesse de l'expression, une idée faible ou trop connue ou insuffisamment démarquée.

M. Mithouard veut-il que je lui cite quelques exemples ? Son chapitre intitulé « un Arbre » ne manque pas d'originalité et il abonde en observations fines, mais il ressemble trop au platane que Barrès a chanté dans les *Déracinés*. Le hêtre de M. Mithouard, comme le platane de Rœmerspacher, se contente de donner à ses admirateurs réfléchis une double leçon de positivisme historique et de nationalisme.

Que M. Mithouard ne lise plus M. Barrès : il a reçu du ciel assez de vigueur d'esprit, pour chercher et trouver des concepts nouveaux. Il l'emporte d'ailleurs sur François Sturel, non pas par le talent, mais par l'intensité de la culture classique. M. Barrès fut une victime de Bouteiller, et ce n'est pas sans peine qu'il se dégage aujourd'hui de l'influence renaniste ; il a encore la faiblesse de croire absolument à Victor Hugo.

Autre exemple. M. Mithouard a chanté les beautés et détaillé les physionomies de l'Ile-de-France ; son petit poème parisien est exquis. Malheureusement, il ne faut pas le comparer aux premières pages de *La Fontaine et ses fables*, si l'on désire que le charme ne soit pas rompu. M. Mithouard paraphrase Taine en le corrigeant quelquefois,

mais aussi en le mutilant. Entendons-nous bien, je n'accuse pas M. Mithouard de plagiat. Oh ! non, aucun des détails gracieux et significatifs qu'il a recueillis dans ses chapitres n'est emprunté à Barrès ou à Taine, mais je lui reproche de se montrer trop timide disciple, alors qu'il pourrait s'exprimer en maître.

Enfin, M. Mithouard est obscur, par dédain, je suppose, par inadvertance et aussi parce que, trop préoccupé du superflu, il omet, parfois, certaines explications nécessaires. Par exemple, il traite les Latins, avec une sévérité déconcertante. Mais il ne daigne pas nous dire quels sont les individus ou les peuples qui méritent, selon lui, une aussi déshonorante qualification. Il arrive ensuite que ce contempteur des Latins chante, en l'honneur de Rome, un hymne d'une belle venue que je me reprocherais de ne pas citer : « Il est une façon d'entendre Rome qui est propre aux hommes d'Occident. Ce sont les méthodes de sa puissance qu'ils lui demandent ; ils vont à l'école de sa solidité. C'est à Rome que Charlemagne empruntait l'art de solidifier son empire... A qui sait y avoir accès, l'esprit romain donne une santé définitive. Il inspire le goût des mâles harmonies. Il enseigne à durcir et à polir les œuvres. Il donne le fondu dans la force. Or, je remarque qu'en ce XVIIe siècle, trois Normands de gloire d'ailleurs inégale, d'une égale robustesse d'esprit cependant, ont eu le goût de Rome et ont incliné vers l'art romain, Malherbe, Corneille et Poussin, et que ces trois hommes tenaces furent de ceux que ne rebute aucun obstacle et qui savent se grandir à l'aide des difficultés qu'il leur faut vaincre. »

Alors quoi ? M. Mithouard est un Romain anti-latin ? Je ne comprend plus (1).

(1) Je crois cependant comprendre que dans la pensée de M. Mithouard les Latins s'appellent les Jacobins et les Dreyfusistes. Son antipathie est aussi légitime que facile à expliquer. Mais les Latins ne sont nullement responsables des excès de logique commis par les collaborateurs et les successeurs de Robespierre. Les vrais Latins ne mutilèrent pas leur génie par amour mal compris de la logique et de la symétrie : ils furent des hommes de bon sens, des réalistes, des hommes de tradition.
Un malentendu s'est produit que M. Mithouard, doit dissiper.

Çà et là, cependant, l'auteur du *Traité d'Occident* formule quelques griefs précis. Les Latins ne savaient pas s'affirmer ni se présenter, ni dire oui, ni se projeter, ni porter leur tête dans le ciel. Tandis que M. Mithouard écrivait ces lignes, certains vers bien connus n'ont-ils pas chanté dans sa mémoire ? *Incessu patuit dea..... Os illi sublime dedit... Ast ego quæ divum incedo et soror et conjux ?*

Avec les Latins dont le signalement anthropométrique laisse si fort à désirer, M. Mithouard condamne les humanistes. Il paraît que l'existence des humanistes constitue un grave danger pour la France de 1904. Si je saisis bien la pensée de M. Mithouard, notre génération est si pénétrée de l'esprit classique qu'elle est à même de remplacer avantageusement les grands maîtres du XVIIe siècle, de Rome et d'Athènes, comme les femmes des ministres républicains de 1848 succédaient aux reines de l'ancien régime. « L'antiquité, désormais, c'est nous ».

Cette fière déclaration répond-elle à la réalité ? J'en doute. Nous devrions vivre, il est vrai, la vie classique, nous projeter dans le ciel, et faire rayonner sur le monde, des pensées immortelles. Mais cent ans de romantisme ont déprimé l'âme française ; ils pèsent sur M. Mithouard lui-même, lequel réagit noblement avec une vigueur insuffisante contre Jean-Jacques, Olympio et René. Non, les maîtres de la littérature contemporaine n'ont pas assez de santé morale pour remplir la grande fonction enseignante dont s'acquittèrent jusqu'à ce jour les trois grands siècles classiques. Qu'on débarrasse l'éducation nationale de toutes les études critiques qui ont pour objet les écrivains de second ordre, rien n'est plus légitime. Mais il est impossible que le peuple de France vive, s'il supprime tout contact avec Racine, avec Virgile et avec Sophocle. Or, il me semble que traduire, expliquer et commenter ces trois maîtres, c'est faire œuvre d'humaniste... Mais peut-être l'auteur du *Traité d'Occident* attache-t-il à ce mot humaniste une signification particulière ? Que ne s'expliquait-il ?...

J'ai hâte d'en venir aux idées maîtresses que M. Mithouard développe en trois chapitres admirables que je recommande



instamment aux lecteurs désireux de se renseigner sur le mouvement des idées sérieuses. Ces trois chapitres sont intitulés : *Malherbe gothique, Lettre à M. Charles Maurras, La passion de servir.*

Il est consolant de penser qu'au milieu de toutes les ruines qui s'accumulent sur notre terre de France, un groupe d'hommes intelligents s'est donné la mission, la très haute mission de refaire l'éducation de notre pays. Comment ? En essayant de discréditer l'exotisme romantique, en professant courageusement la doctrine de la contre-révolution, en rattachant l'âme française contemporaine à toutes les forces du passé. Par malheur, on ne réalise pas sans à-coup, une œuvre aussi colossale et surtout on ne dissipe pas, en quelques années, tous les malentendus.

Ainsi, les conservateurs que j'aimerais mieux appeler les instaurateurs, comprenant trop tard que les George Sand, les Victor Hugo, les Michelet et autres romantiques ont préparé l'abaissement de la France, redeviennent d'instinct, classiques. Ils demandent des inspirations à ces grands écrivains du XVIIe siècle qui apparaissent si fiers et si beaux, « debout sur leur pont d'or. »

D'autre part, ils se sentent portés, avec une ardeur au moins égale, vers ces chrétiens du moyen âge, héros des croisades, qui construisirent les cathédrales. Ils aiment à la fois le classique et l'ogive. Or, certains humanistes ont répandu parmi nous un malheureux préjugé en vertu duquel une opposition absolue existe entre l'esprit du dix-septième siècle et l'esprit du moyen âge chrétien. Les romantiques ont pu se croire ainsi, et très sincèrement les défenseurs et presque les inventeurs de l'ogive. En réalité, ils bénéficiaient, tout simplement, d'un progrès de l'archéologie ; le fond de leur âme est devenu essentiellement étranger sinon hostile à ceux qui construisirent des cathédrales.

Une union étroite et profonde entre le XIIIe siècle et le XVIIe siècle se révèle aisément à l'observateur qui s'est émancipé des préjugés romantiques, et ce sera la gloire de M. Mithouard d'avoir exprimé cette vérité dans un langage définitif, comme dirait le très regretté et trop oublié Nisard.

« La tragédie de Racine, dit-il, est la sœur de la cathédrale de Paris... Pourquoi donc entre toutes les littératures qui demandèrent au culte des anciens une heure de renouveau, l'unique XVIIe siècle a-t-il gardé cet éclat, si ce n'est qu'il faisait revivre, qu'il rajeunissait la tradition nationale et que, se méprenant sur la conformité de ses ouvrages à l'antique, il ne faisait que transporter dans des lettres cette pratique hardie, juste et rigoureuse de construire qui était française avant lui. Ce n'est donc point paradoxe si nous aimons ici dans le XVIIe siècle la ressemblance du XIIIe. Une fois l'idée émise, les caractères de similitude s'accusent tout seuls, les démonstrations s'accusent d'elles-mêmes. »

Parfaitement, mais cette idée, M. Mithouard l'a formulée le premier, je crois, avec tant de force. Il est à souhaiter qu'on la reproduise dans les revues littéraires, dans les journaux, dans les conférences et dans les classes, si nous voulons que le crétinisme des primaires ne triomphe pas définitivement.

Les œuvres de Malherbe fournissent à M. Mithouard les éléments d'une démonstration originale et typique.

« Cet âpre donneur de lois, ce tyran des mots et des syllabes, ce gêneur sans génie, il est quand même de tempérament et d'allure française. Une religion de noblesse, de droiture et d'honneur est en lui, il ne se départ jamais d'un certain tour cavalier qui est comme la démarche naturelle de notre intelligence. Cela tendait à instaurer une poésie forte et raisonnable et pleine de périodes se répliquant ainsi que des arceaux... Il est resté quelque chose de lui sur tout le XVIIe siècle. »

Si Malherbe est à ce point gothique, que dire de Racine dont la tragédie, « *faite de rien* », s'élance idéale, délicate et hardie comme une ogive ?

Toutefois dans l'intérêt d'une cause qui est plus chère à M. Mithouard que sa gloire personnelle, je crois devoir, en conscience, lui signaler certaines lacunes graves de son système esthétique qui est le vrai et qui deviendra, espérons-le fermement, la philosophie de demain. Il est bon

d'être architecte pour comprendre les beautés de la cathédrale : il vaut mieux encore être philosophe. Rien ne ressemble plus aux splendeurs des voûtes, des colonnes et des verrières ogivales que les constructions métaphysiques des grands penseurs du moyen âge. Ils ont élevé des flèches qui déchirent profondément le ciel et permettent d'entrevoir l'infini, ils ont construit des tours plus belles que le clocher de Chartres et d'où l'on aperçoit le ciel des cieux, l'empyrée chrétien peuplé de millions d'anges ; ils ont mieux fait que de sonner le temps, ils ont défini l'éternité. M. Mithouard a-t-il lu une seule fois le *Traité des Anges?* Je ne le crois pas. Car pour quiconque professe comme lui, la haine de la pesanteur, la nostalgie des régions supérieures et une sorte de frénésie métaphorique qui fait songer à la colère d'un Dieu vaincu par la matière, il n'est pas de sujet plus beau que le *Traité des Anges*.

Cependant, il en est d'aussi intéressants. Je me permets d'indiquer à M. Mithouard la longue controverse scolastique qui eut pour objet les chapitres II et III du célèbre *Proslogium* de saint Anselme. Commentant la preuve de l'existence de Dieu formulée par le docteur Magnifique, saint Thomas dit : « Dieu est l'être tel qu'on n'en peut penser un plus grand, mais ce qui ne peut être pensé ne pas être, est plus grand que ce qui peut être pensé ne pas être. Donc, Dieu ne peut être pensé ne pas être étant l'être tel qu'on n'en peut penser un plus grand ».

En lisant ces hautes considérations choisies, au hasard, on est tenté de leur donner comme commentaire, l'hymne vivant que M. Mithouard chante en l'honneur des cathédrales : « Elles (les cathédrales) confient l'élan vertigineux des voûtes à la vertu de la matière ; elles demandent cette hardiesse aux agencements de la pesanteur ; une ligne intérieure, une ligne d'énergie dessine en elles l'essor des pierres malléablement cimentées. D'user tant de logique dont ils se sentent puissants c'était bien de quoi tenter nos artistes occidentaux ».

Bien dit, mais M. Adrien Mithouard reconnaîtra sans doute que cette logique architecturale n'est qu'une image

splendide, oh ! oui, mais une image de la logique triomphante qui fait se dresser les démonstrations théologiques d'un Albert le Grand ou d'un saint Thomas.

Je ferai remarquer encore à M. Mithouard que le secret et le sens de la grande architecture ogivale étaient perdus au XVIIe siècle. Par contre, une vie théologique intense animait les facultés, les ordres religieux et les groupes littéraires. La ligne d'énergie qui se dessine dans la tragédie ogivale de Racine n'a pas d'autre origine. Et donc, si en écoutant le dire des maçons, M. Mithouard a sinon démontré, du moins exprimé une idée juste et neuve et belle, quels résultats n'obtiendrait-il pas s'il s'adressait aux plus grands logiciens que le monde ait connus, c'est-à-dire aux théologiens du Moyen Age? Son beau chapitre sur Malherbe n'est pas à refaire; non, mais il faudrait le développer, le fortifier, et si j'ose dire, le transposer. Sous la discipline des grands scolastiques, M. Mithouard n'apprendrait pas, mais il comprendrait mieux qu'il ne faut pas se séparer des écrivains antiques. Comme saint Augustin s'était approprié la substance des idées platoniciennes, saint Thomas a fait de larges emprunts à la philosophie d'Aristote.

C'est d'ailleurs cette même thèse que M. Mithouard essaie d'instituer dans sa lettre à Charles Maurras. Lettre trop élégante, trop éloquente surtout, un peu obscure, mais pleine de sens, digne enfin de recevoir de plus amples développements et de provoquer des polémiques utiles. Le lecteur comprendrait mieux encore l'excellente thèse qui fait le fond de ce chapitre, si M. Mithouard eût jugé bon de reproduire, sous forme d'appendice ou dans le corps du livre, l'article de M. Charles Maurras auquel il est répondu.

Notre occidental écrivain ne veut pas qu'on condamne absolument la Renaissance, ni qu'on la loue sans restriction, mais il exige impérieusement qu'on ne la supprime pas. Elle est un élément essentiel de cette tradition qui est aussi nécessaire à la vie des peuples que le soleil à la vie des plantes. On ne pourrait rien dire de plus sage.

« Pourtant, Monsieur, (Charles Maurras), quand vous me louez de n'être pas de ces esprits qui opposent grossièrement à la Renaissance le Moyen Age, ou même au XVIIe siècle, le XVIe comme plus vivant ou comme plus libre, je sens quelque besoin de me dérober... Lorsque j'interroge mes sympathies et ma raison je ne puis me défendre de commettre le péché flétri par vous. Et quand je me laisse aller à une si grossière débauche intellectuelle, c'est quelquefois, je vous l'avoue, pour préférer le Moyen Age à la Renaissance, mais c'est aussi je vous l'assure, pour préférer au XVIe, le XVIIe siècle. Il reste donc que c'est l'entre-deux que je ne préfère jamais. »

Voilà une profession de foi, je n'ose pas dire bien occidentale, mais très française.

Elle a pour conclusion le réquisitoire contre l'humanisme que je me plaignais tout à l'heure de ne pas comprendre.

On aurait le droit d'attendre autre chose. Que signifie exactement cette formule à laquelle, non sans raison, M. Mithouard attache une grande importance? L'antiquité désormais, c'est nous. Un Français non occidental dirait : Remplir la fonction d'antiquité, c'est penser, sentir, vivre, dire selon la mesure (μετρίως), c'est demeurer fidèle à la terre et aux morts, ou mieux encore, à l'esprit des grands morts, c'est unir la clarté à la profondeur, le bon sens à la haute raison.

Mais M. Mithouard est un occidental et un disciple de M. Maurras, lequel admire fort la pensée allemande. Admet-il la nécessité de réagir contre le kantisme? Il serait intéressant de le savoir.

De tous les chapitres dont se compose le *Traité de l'Occident*, le plus original, le plus simplement écrit et le plus beau, est celui qui a pour titre : *La passion de servir*. M. Mithouard résume en quelques pages admirables toute la psychologie morale de la contre-révolution. Depuis Rousseau, la France officielle et intellectuelle a pris pour devise, l'horrible cri préhistorique par lequel s'ouvre la grande tragédie humaine : *non serviam*. L'égotisme, l'individualisme et le culte de la stupide égalité révolutionnaire

conduisent la France à sa perte. Personne ne veut obéir, mais le plus illettré des alcooliques a la prétention de faire prévaloir, avec un bulletin de vote, ses opinions politiques et sociales.

Tel qu'un Père de l'Eglise, le sceptique M. Mithouard paraphase la grande devise chrétienne qu'il a oublié d'ailleurs de citer: *servire Deo regnare est.*

Il rappelle d'abord, et avec beaucoup d'à-propos, l'histoire de ce beau roi aveugle qui s'en vient mourir à la bataille de Crécy. Son cimier portait ces deux mots : Je sers. Puis, c'est une étude ingénieuse sur la délicatesse de la langue française qui ennoblit tout ce qui ressemble à un service. « L'ancien servir faisait de l'homme une chose à la disposition du maître. Le nouveau servir transforme toute besogne en un beau geste humain baigné dans la paix du bon vouloir. Il nous donne la joie de nous prouver à nous-mêmes, dans la plénitude de son efficacité, notre existence, l'ivresse de nous bien employer : il utilise tout l'homme... Je dis plus. Ce strict usage de soi rehausse l'homme définitivement, en l'associant à son œuvre plus grande que lui. »

Les femmes mieux que les hommes, savent idéaliser, ennoblir et sanctifier le travail manuel. M. Mithouard les apostrophe ou plutôt les invoque en une sorte de prière admirable qui est un petit chef-d'œuvre.

Après les femmes, M. Mithouard glorifie ou réhabilite les serfs du Moyen Age, et la servitude militaire que ne cessent de flétrir MM. Hervé, Jaurès et Buisson. Cet occidental, en vérité, ne respecte rien; il foule aux pieds tous les dogmes laïques sur lesquels repose la république de M. Combes. Il aura finalement raison, si l'énergie de notre race n'est pas éteinte, et si un décret providentiel ne nous met pas dans la nécessité de faire passer en des mains étrangères, le flambeau si longtemps porté par nos ancêtres. Et peut-être alors, dans toutes les écoles primaires de notre pays décidé à revivre, les petits enfants épelleront-ils ces mots par lesquels se termine le beau chapitre sur la *passion de servir :* « Or nos vieux Saints

de France dont nous oublions trop les figures furent moins souvent des ermites que des serviteurs — ils étaient bons et agissants ; ils étaient de braves gens qui faisaient du bien à tout le monde ».

A ces théories générales si neuves bien que très anciennes et pour la plupart si bienfaisantes et si chrétiennes, M. Mithouard joint quelques raccourcis de biographie. Il chante en une série de petites odes, un médecin, un violoniste, un pauvre, un berger, son père. Naturellement cette dernière biographie a une exceptionnelle importance, puisqu'elle offre comme une esquisse de l'idéal moral et religieux, sur lequel M. Mithouard a la ferme volonté de modeler sa vie.

Le père de l'auteur exerçait la profession d'architecte mais étant honnête, voire conservateur, il assistait les maisons décrépites plus volontiers qu'il n'imaginait de nouveaux bâtiments. En cela, M. Mithouard père se révélait bon Français. Nous sommes par tradition et par nature essentiellement conservateurs et, mieux éclairés sur nous-mêmes, nous remplirions, en toute perfection, le rôle des peuples intelligemment conservateurs. L'intérêt bien compris de la vieille France exige-t-il qu'elle rivalise toujours et en toute chose, avec la jeune Amérique ? On le croit généralement et on agit en conséquence, au risque de laisser inactives des aptitudes extraordinaires ; combien il eût été sage de restaurer, d'élargir, d'aérer, de consolider, d'embellir le vieil édifice français qui menaçait ruine. Il y a cent ans, la Révolution a fait table rase, ce qui était proprement une folie !

Les autres goûts que professait M. Mithouard père, n'avaient pas tout autant d'importance symptomatique que son rude instinct conservateur. Il aimait faiblement la peinture, il poussait jusqu'à la manie, l'amour de l'ordre ; il ne comprenait pas les montagnes, mais il aimait passionnément la plaine. Son dédain pour les exercices livresques est plus significatif. « Au fond très tendre, il faisait profession d'exécrer la sentimentalité, les romans, le romanesque et au besoin toute la littérature ? »

Toute la littérature, est-ce bien sûr ? Et M. Mithouard fils, n'aurait-il pas oublié d'ajouter : Contemporaine ? Il n'est pas vraisemblable que M. Mithouard père ait blasphémé Corneille et Racine; ou il les a ignorés, ou il les a aimés. Venant s'ajouter à d'autres indications plus positives, l'antipathie violente que lui inspirent les compositions romanesques prouve que, le cas échéant, il aurait dû comprendre les classiques, car il parlait tout droit, comme on parle chez nous.

Aucune phrase de M. Mithouard l'ancien ne reste, aucune phrase sentimentale et docte qu'on puisse citer dans les conférences sur la question sociale. Mais il aimait ses ouvriers et il en était aimé.

Son dernier acte fut un acte religieux que M. Mithouard le jeune consigne dans une formule lapidaire, conclusion logique de tout son livre : Mon père voulut pour l'enterrer qu'on chantât la grand'messe.

Cette profession de foi sommaire résume fort bien, il me semble, les convictions théologiques d'un grand nombre de Français auxquels répugne la bassesse morale de l'anticléricalisme. En soi, la religion de M. Mithouard père n'a pas une très grande valeur, mais pour la bien comprendre il faut se placer au point de vue historique. L'aïeul de M. Adrien Mithouard l'occidental, n'était-il pas de la religion de Béranger ? Apparemment, il raillait le parti prêtre, croyait en M. de Voltaire et servait, selon le rite 1830, le dieu d'Yvetot. Il y a donc progrès religieux, depuis M. Mithouard l'aïeul, jusqu'à la mort de M. Mithouard l'ancien; sur cette voie, qui est la bonne, la famille ne s'arrêtera pas. M. Mithouard le jeune (Adrien), qui a certainement fait célébrer pour l'âme de son père, la messe de *Requiem* prescrite, n'inquiétera pas la religion de sa femme et préparera son fils à ce grand acte qui s'appelle la première Communion. Les Mithouard redeviendront catholiques comme l'étaient leurs ancêtres du XIIIe siècle qui travaillaient pour les cathédrales.

Enfin, il convient de louer en M. Adrien Mithouard, l'apologiste du bon sens français. Sous prétexte d'hyper-

critique on a compliqué ou simplement obscurci dans tous les milieux français, et même hélas ! dans les milieux catholiques, la définition des opérations intellectuelles les plus usitées. Si le bon sens français n'avait pas perdu de son bienfaisant et nécessaire empire, les théories de M. Loisy n'eussent point obtenu tant de succès. Quand un exégète modern-style est en veine de dogmatisme, il émet, développe et soutient obstinément, les thèses les plus subtiles, les plus audacieuses et les plus scabreuses. Il déclare que tel chapitre d'un auteur regardé comme authentique depuis seize ou dix-huit cents ans est interpolé. Et il raconte l'histoire de cette interpolation, une histoire très docte et très obscure que rend plus obscure une terminologie empruntée à l'exégèse et à la philosophie les plus allemandes. Quiconque ne reconnaît pas l'éblouissante clarté de cette démonstration est classé définitivement parmi les inintelligents rétrogrades.

Mais, si l'exégète modern-style est en veine de scepticisme, il nie, il nie toujours ce qui fut l'objet de sa foi, il ébranle les thèses les mieux établies, ou plutôt il est trop distingué pour employer la méthode enseignée par le Divin Maître et adoptée par tous les hommes de bon sens qui disent : Oui, oui, non, non, il sourit dédaigneusement, et son sourire renferme toutes les beautés du scepticisme transcendantal.

Où est le brave, le généreux, le vigoureux bon sens de nos pères ? Evidemment, comme dirait Montaigne, nous avons le sentiment malade aux choses de la certitude.

M. Mithouard essaie de réhabiliter à la fois le bon sens et la certitude.

« Le bon sens, dit-il, voilà quelque chose de plus hardi et de moins court que la raison pure, quelque chose de plus humain, je veux dire une faculté où se retrouve un peu de tout l'homme, de ses affections, de ses besoins, de sa logique, de ses intuitions, de son jugement. Ici, comme toujours, on ne sort de peine qu'en cessant de se spécialiser, car nos sentiments aussi nous servent à comprendre. C'est

dans notre cœur que nos idées générales se réfugient sous le vêtement des passions, lorsque l'intelligence revise et épluche toutes ses notions et que le cerveau fait son ménage... Si je suis ce pauvre diable qui ne peut rien savoir tout à fait, mon besoin de certitude me porte à chercher partout le sentiment du moins de la certitude. Les ensembles se solidifient. Voilà de quoi vivre. Un large sentiment de certitude me permet d'admettre des actes de foi où ma raison n'ait plus à mordre. »

Pourquoi M. Mithouard se contente-t-il de formuler des aperçus, des aperçus magnifiques, mais qui exigeraient des commentaires et qui ne sont pas suffisamment reliés les uns aux autres. Il saisit la vérité profonde et, sans s'en douter, il pose les bases de cette apologétique nouvelle ou, plutôt, soyons modestes, de ce fragment d'apologétique que nous cherchons tous avec plus d'ardeur que de succès. Les Pères laïques du XIXe siècle établissent la divinité de la religion sur l'immanence ou la théorie de la cellule. J'avoue qu'il est fort difficile de leur prouver qu'ils se trompent, car ils daignent rarement s'expliquer dans un langage clair : ils abusent, je le crains, de ce que Bossuet appelle non sans quelque dédain, le philosophique pur. Ils ne semblent pas avoir remarqué un petit fait qui a son importance, savoir : la non-existence du sujet pensant, c'est-à-dire, du Français de 1904 normalement cultivé. Il ne s'agit pas de mettre en évidence les rapports qui existent entre la théologie orthodoxe et telle ou telle philosophie abstraite. Il serait plus urgent de préparer des êtres concrets, les Français de nos jours, à comprendre aisément, par exemple, le dogme de la divinité de Jésus-Christ, telle que l'enseignent les conciles et ensuite le magistère de l'Église.

Or, l'intelligence française fut soumise par certains philosophes du XIXe siècle, à de si rudes épreuves qu'elle en est demeurée comme paralysée. Il faut lui rendre sa confiance en elle-même, sa souplesse, sa vigueur, son élan. Elle ne peut pas se passer du bon sens, et des philosophes, à tout le moins imprudents, l'humilient sans cesse et la déconcer-

tent en dénigrant le bon sens. C'est le mérite de M. Mithouard d'unir fortement le bon sens à la haute raison, sans la priver de ce concours précieux qui lui est fourni par les intuitions du cœur.

Emanciper l'intelligence française asservie depuis cent ans au joug de l'Allemagne, la ramener dans ses voies, c'est-à-dire à l'école du XVIIe et du XIIIe siècles, telle est l'œuvre modeste mais nécessaire qui s'impose au zèle de Messieurs les apologistes.

Ainsi, M. Mithouard qui n'a pas la foi, hélas! travaille pour l'Eglise : il n'est que juste de l'encourager.

Est-il certain d'ailleurs qu'il n'ait pas la foi? Il s'est peint lui-même, et il a peint, du même coup, nombre de ses contemporains dans un petit récit symbolique que je me reprocherais de ne pas citer, car il est d'une beauté qu'on craint de ne pas savoir louer, selon la mesure et la justice.

« Si les constructeurs de cathédrales ont redoublé leurs flèches c'est qu'il leur était impérieux, c'est qu'il leur était suprêmement humain de les dresser. De là vient que les clochers nous soient si chers et nous émeuvent si indiciblement. Une utilité supérieure les commande. Notre âme s'y déclare. C'est là-haut qu'elle se réfugie et là-haut qu'elle appelle. De vieilles chroniques rapportent que Robert Fitz-Haimon, se sentant pris, se retira sur le clocher de Bagneux et que les ennemis durent incendier la flèche pour le réduire à merci. C'était l'un de nous, ce guerrier. »

Bravo, guerrier! sans vous en douter, j'imagine, vous vous déclarez prêt à combattre et, s'il le faut, à mourir avec nous, puisque l'ennemi commun vient de mettre le feu à tous les clochers catholiques qui déchirent le doux ciel de notre France.

Abbé DELFOUR.



CHARLES CHESNELONG

Suite (1)

IV

La campagne budgétaire de 1874, qui eut toute l'ampleur d'une lutte de principes et toute l'ardeur d'un combat pour la vie, n'absorba cependant pas Chesnelong tout entier. Après l'improvisation du septennat, rempart d'argile si l'on veut, mais rempart, l'Assemblée avait nommé en hâte une *Commission des Trente*, — la plus célèbre des *Commissions des Trente* qui se succédaient depuis trois ans, — chargée d'organiser cet ouvrage de défense. Chesnelong en faisait partie, et s'il n'y occupait pas une situation prépondérante comme à la Commission du budget, il y était très agissant comme partout. C'était d'ailleurs un lieu de travail que cette Commission à laquelle on reprochait de remonter aux Lois de Lycurgue, aux Institutes de Justinien, aux Capitulaires de Charlemagne pour régler les attributions d'un garde champêtre, et qui peut-être abusait un peu des recherches théoriques par l'impossibilité de s'entendre sur les questions d'applications concrètes. Tout était devenu si difficile !... De l'union des droites, merveilleusement consommée « avant la lettre, » violemment brisée *par la lettre*, il ne restait plus rien; et, comme il arrive en ces

(1) Voir le numéro d'août.

ruptures de partis, on se montrait implacable et acharné surtout contre ses plus proches voisins.

On avait vu cela après les *Cent Jours*. Uni pour la première Restauration, le parti royaliste s'était morcelé pendant la secousse, et, pris par une sorte d'accès de démence, n'aspirant qu'à se diviser et se subdiviser encore, il avait retourné ses armes contre les siens. Le Français, être d'impression, de spontanéité, de ressort, qui mêle toujours à sa politique un peu de passion, le Français est trop nerveux pour supporter certains ébranlements. Quand il s'est jeté dans une aventure en s'y mettant tout entier, il advient que sa raison chavire dans la douleur de l'échec... Je parle ici d'un manière générale et je sais bien les exceptions ; mais en 1874 comme en 1815, ce malheur était arrivé aux plus ardents de l'ancienne majorité.

Il faut ajouter que le Prince, conservant au loin sa dernière illusion et revenu d'ailleurs si malheureux de Versailles, ne voulait ni de la tentative du septennat, ni des lois et des mesures qui pouvaient rendre ce gouvernement possible ; il en était encore à dire comme à M. de Villemessant : « Rien n'est perdu ! » d'où, les mots d'ordre qu'il imposait à l'extrême-droite... Et certes, il est touchant de voir un Carayon-Latour, un Lucien Brun, un Cazenove de Pradines immoler à leur prince, avec un respect de fils et une tendresse de mère, leurs jugements et leurs plus chères espérances ; et quand on les a vus, comme nous, tout faire pour la réussite de la mission de Chesnelong, puis sangloter de joie lorsqu'ils ont cru à cette réussite ; on est impressionné et saisi par leur soumission chevaleresque. Des gens dont la politique vient du cœur, et qui obéissent par amour !... Il faut s'incliner au passage devant une telle chose et devant un tel mot, sans doute pour la dernière fois. Mais il ne reste pas moins qu'il y aurait eu quelque chose de plus utile, et même de plus héroïque, à faire pour l'objet de leur culte, et que c'eût été de lui résister... Ils appartenaient à cette école relativement moderne qui n'imaginait pas cette forme du dévouement. Quand le roi avait parlé, on allait à la mort comme à la vie... et de même à la

tribune et au scrutin. Après tout, les sectateurs de la république jacobine et maçonnique, les hommes liges de du bloc, n'obéissent pas moins, quant au scrutin...; la différence, c'est qu'ils n'en meurent jamais... et qu'au contraire,... ils en vivent.

Chesnelong resta fidèle à lui-même et au roi, de l'autre manière. Le septennat était la barrière improvisée contre l'esprit révolutionnaire déchaîné par l'échec d'octobre, il pouvait être la pierre d'attente de la monarchie, en dehors de lui rien de possible ou de sûr contre le désordre, rien d'organisable quant à la royauté; c'était le cas d'aimer assez le roi pour lui déplaire, ou plutôt d'aimer en lui la France selon la courageuse parole de Berryer (1). « Il peut être noble, disait alors M. de Falloux (2), de suivre son prince jusqu'à l'abîme, mais il est noble aussi de se jeter au travers d'un tel chemin, et de braver tous les déplaisirs pour empêcher le prince de se perdre et de perdre avec lui tout un pays qui avait le droit d'en attendre le salut. »

Au fond personne, absolument personne, sinon les « communards », ne cherchait à « détrôner » alors le Maréchal jugé présentement nécessaire par tous; mais il y avait quatre principales manières d'entendre la continuation de son gouvernement. Les uns voulaient que le septennat fût « le vestibule (3) » déclaré de la monarchie; les autres, le vestibule formel et exclusif de la République, ou plutôt, dès le premier jour, la république même, intangible et irréformable; un troisième parti, qui reprenait vie sous l'impulsion de l'Allemagne (4), entendait le réduire à être le

(1) Un jour, en Angleterre où le Comte des Chambord se trouvait avec son grand fidèle qui ne fut jamais son courtisan, il lui dit : « — Berryer, je sais que vous m'aimez bien. — Non, Monseigneur, — fit vivement le bon serviteur. — Non, c'est la France que j'aime en vous. »

(2) Précisément à propos de Berryer.

(3) Ce mot fut dit par M. de Kerdrel, tandis que M. Cazenove de Pradines caractérisait le septennat par cet autre mot : *abri passager*, si semblable d'ailleurs au *rempart d'argile* du duc de Broglie et que M. Rouher, plus hautain, ne voyait dans le pouvoir du Maréchal qu'un *paravent* bon à renverser par un plébiscite.

(4) A ce moment même la divulgation de la correspondance de M. d'Arnim et de Bismarck révélait les complaisances et les encou-

champ de manœuvre de l'appel au peuple ; un quatrième — et celui-là comptait Mac-Mahon pour chef — n'aspirait qu'à en faire un gouvernement de défense sociale pourvu, pour le maintien de l'ordre, de la puissance et des organes nécessaires, et qui préparerait et assurerait la liberté des solutions définitives.

Chesnelong tenait au premier et au dernier de ces partis. Avec le premier, il eût voulu ne construire pour le moment que l'antichambre de la monarchie ; mais avec le quatrième, il savait qu'il faut faire ce qu'on peut quand on ne peut plus faire ce qu'on veut ; que la paix civile, l'ordre matériel sont les conditions du fonctionnement des lois et des rouages administratifs, de la reprise du travail et de l'activité nationales, de toute politique intérieure et extérieure ; qu'on ne vit sans cela ni sept années, ni cinq, ni quatre..... Et que, même en vue des espérances monarchiques, il fallait donner au Maréchal, ce qu'il demandait, à savoir le droit de dissolution, une seconde Chambre dont on assurerait le caractère conservateur par une loi électorale, la nomination des Maires presque indispensable au pouvoir après les révolutions et jusqu'au fonctionnement régulier de la machine gouvernementale (1).

C'est sur ce dernier champ de bataille que l'opposition,

ragements de l'Allemagne pour le parti bonapartiste « le seul, écrivait M. d'Arnim qui recherche *ouvertement notre appui*, pendant que les autres évitent toutes relations avec nous et écrivent le mot de revanche sur leur drapeau ; » et M. de Bismarck : « C'est *celui* dont on peut le plus espérer des relations supportables entre l'Allemagne et la France. » Et comme il fallait, disait alors M. de Moltke au Reichstag « une Allemagne forte au milieu de l'Europe... aussi longtemps qu'un état voisin nous menacera par ses écrits et ses discours d'une guerre de revanche, » on tendait la main au parti de l'appel au peuple, très remuant et très remué depuis l'échec de la monarchie. Gambetta et M. Rouher disaient chacun de leur côté, et chacun dans leur sens, qu'il n'y avait plus que deux partis en France : *La République* et l'*Empire*. M. Rouher le disait même alors dans une lettre à un journal du Puy-de-Dôme que le jury condamnait *pour attaques au septennat*. Et le 16 mars, un pèlerinage très bruyant et très brillant, était organisé pour Chislehurst où l'on célébrait la majorité du Prince Impérial.

(1) Il ne faut pas oublier que l'on en était encore à l'état de siège dans vingt-huit départements, la nomination des maires n'était demandée que comme une mesure transitoire et en quelque sorte analogue ou connexe.



ou mieux les oppositions, entament les hostilités. Dès le 8 janvier et parallèlement avec les grandes discussions budgétaires, le feu s'ouvre contre le gouvernement sous prétexte de loi municipale. Prétexte mal choisi : s'il y eut une loi profondément étudiée, bien rapportée (1) libérale et conservatrice, ce fut celle-là. Mais qu'est-ce que cela fait à des adversaires résolus? Alors qu'on ne peut décemment attaquer les articles d'un projet de loi, il y a les questions de priorité, d'ordres du jour : on demande un ajournement (2). Le marquis de Franclieu fond sur le ministère, la gauche le suit, ces extrêmes se touchent. Les bancs de la droite non extrême sont, ce jour-là, presque vides (3), ce sera, dit la coalition, un joli escamotage. Ernest Picard se frotte les mains et fait des mots... En fin de compte, n'ayant qu'un mois d'existence, le cabinet est mis en minorité (4). Comme il n'est pas de ceux qui se cramponnent aux portefeuilles, le duc de Broglie remet au Maréchal sa démission et celle de son ministère. Mais le Maréchal ne saurait se soumettre à un vote de surprise. Et quand la droite est revenue, M. de Kerdrel la ramène aux urnes pour rétablir le ministère dans ses positions par un vote de confiance (5). C'est l'affaire de cinq jours. Quelques-

(1) Le comte de Chabrol, membre de la Commission de décentralisation, donna alors une série de rapports qui furent des *Œuvres* de conscience et de compétence, et dont la forme excellente fut le moindre mérite. Ses collègues, dont Chesnelong maître rapporteur aussi comme on sait, aimaient à se rappeler et à rappeler plus tard l'effet que ces rapports produisirent à la Chambre.

(2) En ce moment il s'agissait de la *nomination des maires* dont l'intérêt était pressant. M. de Franclieu en demanda l'ajournement jusqu'à la discussion de la loi organique, M. de Broglie ne pouvait accepter ce délai.

(3) C'était la première séance après les courtes vacances du jour de l'an. Environ deux cents députés appartenant presque tous à la droite n'étaient pas encore rentrés. La droite modérée avait eu depuis le mois d'octobre des jours si durs que ce retard pouvait sembler excusable. Il parut surtout profitable à l'opposition.

(4) 268 voix contre 226 adoptèrent la motion du marquis de Franclieu.

(5) Au début de la séance du 12, M. de Kerdrel, interpella le ministère sur son inacceptable démission ; sur une réponse très noble du duc de Broglie, il proposa le vote de confiance et le rétablissement de la loi des maires à l'ordre du jour, propositions qui eurent 58 voix de majorité.

uns disent alors : « Il n'y a eu là qu'une boutade d'enfant terrible... » Ils se trompent. Il y a eu là le commencement d'une campagne dont l'inspiration vient de loin et même de haut. Il y a eu là, et il y aura jusqu'à la fin, le malentendu de ceux qui ne savent plus être ni vainqueurs, ni vaincus.

Cette situation remplit Chesnelong d'amertume ; et, dans ses effusions intimes, un découragement dont il se défend mal, perce malgré lui. Au mois d'avril, durant la prorogation dite de Pâques, il écrit : « J'arrive du conseil général. Seigneur que la famille est douce ! je ne puis ni m'en rassasier, ni même me livrer assez à elle. C'est, voyez-vous, l'institution directe du bon Dieu..... Et puis, chez moi du moins, il n'y a ni droite désunie, ni gauche trop unie. Il y a, pour le moment, une jeune mère triomphante (1) et sa petite Louise qui rend déjà son grand-père un peu fou ; il y a aussi ma fille, son mari, sa petite Jeanne ; il y a tous mes enfants. Si le ver rongeur de la politique ne me rongeait pas la cervelle, s'il ne fallait pas retourner à ce cercle d'enfer en laissant à la porte l'espérance, ou peu s'en faut, que ce serait bon ! Mais là, dans ce brasier où se consument tant de vies précieuses, de talents et de bonnes volontés, que c'est triste !..... Je ne me console pas, je ne me consolerai jamais de notre tentative avortée. Il y a des moments qui ne se retrouvent plus (2) et je ne crois pas aux efforts tentés pour y revenir. Bien plus, je tiens ces efforts pour intempestifs parce que je sais qu'ils seront impuissants. Je ne crois pas davantage, malheureusement, à l'efficacité du septennat — tel que nous l'organisons et pouvons le faire avec nos divisions — pour arrêter le mouvement qui pousse le pays vers le radicalisme ou vers l'empire. Nous ne pouvions pas faire autre chose, il fallait bien y recourir, sous peine de nous précipiter nous-mêmes, et plus vite, dans

(1) Mme Pierre Chesnelong dont nous avons vu précédemment le mariage.

(2) Je rapproche ce mot de celui qu'écrivait alors M. de Mazade : « La royauté a manqué l'occasion. » Et de cet autre dit par un conseiller d'Etat pendant la campagne monarchique : « M. le Comte de Chambord n'a jamais eu la couronne si près de sa main ; et jamais il n'a pu être aussi sûr de s'enlever toute chance future s'il laisse échapper l'occasion actuelle. »

l'une ou l'autre de ces aventures, au bout desquelles je tremble de voir le Prussien rentrer en France et nous enlever un nouveau morceau de notre chair.

« Hélas ! oui, nous ne sommes que trop justifiés de ce que nous avons tenté : Dieu nous donnait une heure qu'il fallait saisir... Je ne récrimine contre personne, je respecte surtout la conscience du Prince. J'ai vu de trop près sa grande âme pour ne pas être sûr de ses intentions et de sa loyauté ; mais grande est la responsabilité de ceux qui l'ont entraîné dans la voie qu'il a suivie ; de ceux qui lui ont montré l'honneur royal à l'opposé de ce qui apparaît de plus en plus comme étant, ou ayant été, le devoir royal. J'avais dépensé tout ce qu'il y avait en moi d'âme et d'énergie pour l'amener à la conception et à l'acceptation de ce devoir, je ne suis absolument pour rien dans l'échec, mais en m'affranchissant de tout remords, ce témoignage de ma conscience, ne m'arrache pas à ma douleur. Je souffre plus que je ne puis le dire en songeant à ce que nous aurions pu être et en constatant ce que nous sommes. Nous nous énervons à ce point dans les divisions et les subdivisions de partis, que nous serons bientôt — peut-être demain — tous prêts à devenir la proie des radicaux ou des césariens et cela au milieu d'une Europe désorientée, mais menaçante ; au sein d'une Eglise dont les destinées définitives sont garanties, mais qui subit une terrible crise. Il y a là quelque chose qui dépasse ma clairvoyance ou qui l'épouvante. Je marche dans les ténèbres, et comme dans la peur d'un avenir prochain, trop prochain. Vous verrez de quel pas nous allons descendre, si nous ne nous ressaisissons pas, conservateurs et catholiques, pour faire tête au jacobinisme montant. Et je n'espère pas que nous nous ressaisissions. Je m'attache donc simplement, à ne pas me tromper sur le devoir de chaque jour, et je redoute terriblement le recommencement de la session (1). »

Alors et pour fuir les tentations de découragement patriotique, Chesnelong se plonge dans les œuvres catholi-

(1) Lettre du 27 avril 1874.

ques dont il est l'inspirateur et le président : *La Société Générale d'Education*, l'*Œuvre de l'abbé de la Salle*, plus encore celle des *Comités catholiques*, qui l'appellent partout et dont chaque année, à cette époque, il préside maintenant l'assemblée générale. « Je me réfugie dans l'âme religieuse de la France pour me défendre et m'affermir — écrit-il. — Après tout, et sans pouvoir dire comment le secours nous viendra, je sais bien que tant qu'il y aura une France catholique unie et agissante, nous ne serons pas perdus..... mon discours vaut ce qu'il peut ; mais il aura toujours servi à me relever moi même tandis que je puisais pour les autres aux vraies sources de l'espérance (1). »

Dans ce discours prononcé le 7 avril, à l'ouverture de l'assemblée générale il disait :

« — Nous ne sommes pas, Messieurs, une réunion politique..... Nous sommes une œuvre catholique et c'est pour servir la sainte cause de l'Eglise qu'elle a été instituée. » Partant de là pour affirmer que l'œuvre n'en était que plus française, il ajoutait : « Notre ferme conviction, notre foi sociale, c'est que les grandes croyances font seules les grands peuples et que la France ne peut s'ouvrir une ère de paix et d'honneur qu'en vivant de la vérité catholique, comme le corps vit de l'âme, comme l'âme vit de Dieu. Notre œuvre est donc une œuvre patriotique. » Après quoi il démontrait ceci : « La France n'a pas cessé d'être un grand foyer de la vie catholique » et s'écriait : « Courage, Messieurs, et, *malgré tout*, bon espoir !... » complétant ainsi sa pensée : « Je ne sais pas, personne ne peut savoir ce que Dieu réserve à notre génération de douleurs et de mécomptes. Mais le patriotisme a aussi sa foi ; et, malgré la poussière du jour, les confusions du combat, les obscurités de la mêlée, soit que j'examine la France en elle-même, soit que je la compare, il y a en elle tant de sève et de générosité, j'y découvre... une telle puissance de foi et de sacrifice, que je conserve dans les destinées de mon pays une invincible confiance. »

(1) Lettre du 21 avril 1874.

V

Et cependant, il avait bien raison d'avoir peur « du recommencement de la session ». La majorité si malade depuis la catastrophe qui l'avait brisée, ne revenait pas à la santé ; fièvre ou démence, il y avait chez elle des gens qui voulaient casser quelque chose, briser pour briser, comme il arrive en de telles surexcitations. Contre ce mal aigu qui durait depuis six mois, la prorogation n'avait pas été un remède, on se retrouvait, le 12 mai, dans le même état de nervosité. Il n'y avait pourtant pas moyen de placer les ministères hors de la portée des membres de l'Assemblée, ni d'employer contre ceux-ci la camisole de force ! Qui l'aurait mise ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour aucun membre de la droite jouissant de son plein bon sens, le moment n'est venu de mettre le ministère en pièces, et que néanmoins cinquante-deux royalistes et dix-neuf bonapartistes, en contractant avec la gauche une de ces unions qu'on a justement qualifiées d'adultères, font cela.

L'occasion ou le prétexte est encore une simple question de priorité. Le ministère demande pour la loi électorale *politique* ou parlementaire dont il veut être pourvu dès maintenant, le pas sur la loi électorale *municipale ;* et dès lors l'opposition veut au contraire faire passer celle-ci avant celle-là, elle qui, au mois de janvier, a mis le ministère en minorité pour ne pas aborder la loi municipale. Mais au fond, et en plus de l'importance qu'il apporte à avoir sa loi, le cabinet tient surtout à sortir d'une situation intenable, à constituer sa majorité, ou sinon... à disparaître. On ne gouverne pas en se tenant ainsi sur une corde raide que les gens de sa propre troupe menacent à tout instant de couper.

Chesnelong fait tout ce qu'il peut pour arracher les ciseaux des mains de ceux-ci, de ces honnêtes gens

entraînés hors d'eux-mêmes, parmi lesquels il compte tant d'amis. Et comme presque tous se dérobent quand il les aborbe individuellement, il se décide à faire une démarche auprès du groupe. S'adjoignant Ernoul qui pense comme lui, et qui, n'appartenant pas plus que lui à la réunion des *chevau-légers*, a cependant avec lui ses entrées chez eux, il leur porte sa chaude parole de paix.

« — Ne vous y trompez pas — dit-il — nous ne mettrons un ministère à bas que pour aller plus à gauche. Et il en sera ainsi désormais... au moins pour longtemps. Dieu veuille que ce ne soit pas jusqu'à la révolution sociale... ou jusqu'au jacobinisme forcené !... »

Si nombreux que soient devenus à cette droite extrême les partisans de la *politique de l'abîme*, il les entame ainsi et finit par les amener à une sorte de transaction qui *sauve la face*, et qui se résume à peu près en la marche parallèle des deux discussions sur les deux lois électorales. Etant donné l'état des esprits, ce byzantinisme était une petite victoire. Nos deux négociateurs demandent une audience au duc de Broglie et le trouvent entre deux autres ministres MM. Depeyre et de Fourtou. Le premier gagné d'avance à leur cause, le second raide et silencieux (1). Quant au duc, il écoute et remercie Chesnelong, on discute, on s'explique, on s'entend, et bientôt Broglie lui dit : « Je ne puis vous donner une réponse ferme sans avoir pris l'avis de mes collègues, mais je suis pour cette conciliation et j'espère qu'ils penseront comme moi. Autant je trouverais honorable et peut-être utile de tomber après un combat sérieux sur une question nettement et largement posée ; autant il me plaît peu de nous retirer sur une question d'ordre du jour, que le pays comprendra mal... »

« Nous tînmes la crise pour conjurée », a dit Chesnelong (2). C'était le 15 mai.

Le lendemain, c'est le duc de Broglie qui appelle Ches-

(1) Lettres et papiers intimes.

(2) *Id.* M. Ernoul se montrait particulièrement heureux de ce succès.

nelong (1). Il est triste. « Vous reconnaissez bien, n'est-ce pas, lui dit-il, que mon acceptation d'hier était conditionnelle et réservait l'acceptation de mes collègues ? — Sans doute, répond Chesnelong, mais votre question m'afflige, j'y devine une réponse que je ne voudrais pas. — C'est vrai, ni quelques-uns de mes collègues (2), ni plusieurs de nos amis du centre droit, n'ont cru pouvoir adhérer à cet arrangement un peu trouble qui ajourne et ne change rien. — Combien je le regrette ! reprend Chesnelong. Je regarde la chute de votre cabinet comme un grand malheur, et cette chute est certaine si vous ne concédez rien : il n'y a pas ici d'illusion possible. La gauche tout entière votera contre vous, quoi que vous fassiez, et 40 ou 50 voix de l'extrême-droite se joindront à elle si vous n'acceptez pas cette transaction assez misérable sans doute, mais sans péril. — Il n'y a rien à faire... », acheva le duc. Il fallut porter la réponse aux *extrême-droite* où quelques-uns tels que MM. de Tarteron, de Pioger, de Bouillé, de Richemont, de Vinols, etc., etc. (3) se rangèrent aux avis de Chesnelong, mais où la masse se montra irréductible. On se rendit à la séance, et ce fut bientôt fait. Le duc de Broglie, très digne, très simple, très calme, eut pour lui et pour son cabinet 317 voix de droite et de centre droit (4) le reste montant à 381 voix (5).

Ça y est !... », fit quelqu'un lorsque le dépouillement du

(1) Au ministère. La veille, c'était dans l'appartement qu'il occupait à Versailles, qu'il avait reçu Ernoul et Chesnelong.

(2) M. de Fourtou et le duc Decazes avaient particulièrement combattu l'arrangement auquel poussaient MM. Depeyre et de Larcy.

(3) M. de Vinols prit la parole et dit entre autres choses à cette réunion : « Rien ne saurait justifier une guerre semblable au cabinet. Il faudrait de sérieux motifs que nous n'avons pas. Cette attaque partant de l'extrême-droite est d'une extrême gravité... En tout cas vous allez achever de rendre le parti légitimiste impopulaire... Messieurs, ce n'est pas la guerre au cabinet que nous avons à faire, ce sont de bonnes lois... »

(4) Si je ne nomme que ces deux fractions de la droite, c'est qu'elles seules marchèrent en corps, mais il ne faut pas oublier les douze ou quinze membres d'extrême-droite qui eurent le courage de se séparer des leurs et de voter avec la droite.

(5) Ces cinquante-deux chevau-légers et les dix-neuf bonapartistes votant avec les trois cent dix-sept de la droite, eussent fait trois cent quatre-vingt-neuf contre trois cents.

scrutin eut accusé ces chiffres. Et cette exclamation triomphante partit d'un groupe d'extrême-droite (1). Chesnelong qui se trouvait près d'un autre groupe de même étiquette, voyant sortir les ministres, se tourna vers ses voisins et dit assez haut : « Saluez, Messieurs, le dernier ministère de droite qui s'en va... Vous n'en reverrez pas un autre. »

Au centre gauche où l'on se vengeait au bout d'un an du 24 mai, on riait des deux aides de camp que M. de la Rochette s'était donnés en allant au scrutin entre Rouher et Gambetta ; seulement on se trompait dans les termes, c'était en réalité Gambetta qui avait pour aides de camp MM. de la Rochette et Rouher, puisque les gauches fournissaient 300 voix et que, dans leurs deux plateaux réunis MM. Rouher et de la Rochette n'en apportaient que 71.

Mais le triomphe fut mêlé, restreint ou très court à l'extrême-droite. Plusieurs se réveillèrent en quelque sorte *dégrisés* après le vote. « L'extrême-droite — écrit Chesnelong — ne se félicitait que très médiocrement de sa victoire (2) », et M. de Vinols nous dit dans ses *Mémoires :* « Je fus frappé de la sérénité des figures de ceux qui avaient soutenu le gouvernement, et de l'air préoccupé de la plupart de ceux qui l'avaient renversé (3). » M. de Carayon-Latour qui n'avait plus été lui-même, ni vraiment à lui, depuis les reproches amers dont le Prince l'avait accablé après le vote du septennat (4), et qui disait à tous avant le scrutin

(1) Voir *Mémoires* de Vinols p. 196. On attribua alors ce cri au général du Temple, peut-être par habitude de lui imputer toutes les folies dangereuses et compromettantes. Qu'il vînt de lui ou d'un autre, il montre assez à quel diapason on était monté.

(1) Papiers intimes.

(2) P. 197.

(3) Carayon, « brave comme son épée mais tendre pour son prince comme une femme ou comme un enfant », disait Chesnelong, n'avait pu porter ces reproches ; il n'avait plus qu'une pensée, depuis la triste scène, « satisfaire ou consoler le roi ». C'est ce qui lui avait fait combiner et résoudre avec Cazenove de Pradines, la déclaration si inopportune du 18 mars, faite à la tribune par ce dernier, et qui compromettant le cabinet et Mac-Mahon avait forcé le gouvernement à donner au septennat une signification qu'il n'avait pas jusque-là. (J'ai dû passer sous silence cette séance du 18 mars, en laquelle Chesnelong n'intervenait ni de près ni de loin, mais qui compliqua singulièrement la situation de tous.) C'est encore ce qui fit que Carayon se lança les yeux fermés dans l'aventure du premier 16 mai.

du 16 mai — évidemment parce qu'il en était venu à le croire : — « Mais le Maréchal est fatigué du duc de Broglie... il regardera comme un service qu'on l'en débarrasse.... », M. de Carayon paraissait anéanti par son succès et dans l'état d'un homme qui sortirait d'une crise de délire. Tous ceux qui, avec lui, avaient propagé cette consigne : *Délivrer le Maréchal du duc de Broglie* (1) promenaient autour d'eux leurs regards consternés. M. Lucien Brun très affligé et qui d'ailleurs, dès avant le vote, avait affirmé sa confiance dans le ministère (2), soutenait en toute sincérité qu'il n'avait pas voulu le renverser. M. de Belcastel adressait à l'*Univers* une lettre en laquelle il se défendait d'une pareille intention (3). « On ne voyait — disait une femme du monde — que chevau-légers galopant affolés. »

On voyait aussi le Maréchal très malheureux qui refusait d'aller à gauche et qui, ne pouvant d'ailleurs emprunter un ministère à la majorité qui triomphait, former un cabinet Gambetta, du Temple et Rouher, était bien obligé cependant d'aller moins à droite. Telle était l'œuvre de ce premier 16 mai que le second a fait oublier, bien qu'ils diffèrent l'un de l'autre au point d'être des contraires. Ce qui les rapproche, aussi bien que la similitude des dates, c'est le nom du duc de Broglie principalement engagé dans l'un et dans l'autre. Il est bon d'appuyer sur ces détails pour éviter toute confusion.

Mais quoi ? Allait-on réaliser *la conjonction des centres* afin de constituer, avec un ministère, une nouvelle majorité ? On l'essaya sans succès (4). Le centre gauche savait

(1) Quelques chevau-légers emballés furent jusqu'à écrire au duc de Broglie leur projet de *débarrasser de lui le Maréchal.*

(2) Il était monté à la tribune pour déclarer sa confiance dans le ministère aussitôt après M. Théry qui venait d'attacher le grelot au nom de l'extrême-droite.

(3) C'est le lendemain 17 mai, que M. de Belcastel adressa cette lettre à Louis Veuillot.

(4) Il y eut huit jours de combinaisons et de tâtonnements, on crut un moment à la constitution d'un ministère d'Audiffret — de Goulard mais il y fallut renoncer. M. Hervé, dans le *Journal de Paris*, reconnaissait « que le centre de gravité du pouvoir était déplacé » et qu'il fallait se tourner vers *les centres*, mais les centres eux-mêmes ne se rejoignaient pas.

maintenant qu'il avait l'avenir pour lui, ses exigences croissaient. Il fallut se contenter d'un cabinet effacé tenant aux droites (1). « Ministère d'union conservatrice, écrit Chesnelong, à la fois moins accentué et moins puissant que le dernier. » On devait descendre la pente marche par marche.

Néanmoins, personne n'est content, on retombe dans les disputes hargneuses de partis où tout le monde a tort, ou pour parler plus exactement a *des torts*. La gauche — j'entends même le centre gauche — est rogue, hostile ; le bonapartisme parle si haut qu'il faut le réprimer, bien qu'il soit quelque peu représenté dans le ministère (2), les chevau-légers galopent, ruent, tirent sur leurs voisins (3) qui le leur rendent (4) ; et c'est dans ce désarroi qu'on remet en

(1) Voici la composition de ce ministère d'affaires et de détresse :

Guerre et vice-présidence du Conseil.......	Général DE CISSEY. (Couleur non tranchée, sans signification politique).
Intérieur................................	DE FOURTOU. (Bonapartiste, ou considéré comme tel).
Affaires étrangères......................	Duc DECAZES. (Centre droit).
Justice..................................	TAILHAND. (Droite modérée).
Finances................................	MAGNE. (Bonapartiste et surtout financier).
Instruction publique et cultes...............	DE CUMONT. (Droite modérée).
Agriculture et commerce..	GRIVART. (Centre droit).
Travaux publics.........................	CAILLAUX. (Centre droit).
Marines................................	Amiral DE MONTAIGNAC (Droite modérée).

Il y eut cela de très particulier que durant les négociations, le corps diplomatique intervint pour démontrer la nécessité de conserver le duc Decazes aux affaires étrangères.

(2) Le 10 juin, il y eut à la gare Saint-Lazare une bagarre bonapartiste et quelque effusion de sang, Gambetta fut frappé par M. de Sainte-Croix. La police intervint, les journaux *Le Pays*, le *XIXe Siècle* et le *Rappel* furent suspendus. *Le Pays* traduit en cours d'assises, M. de Sainte-Croix eut six mois de prison.

(3) MM. de Franclieu, de Belcastel, du Temple et d'autres tirèrent à boulets rouges sur les « royalistes parlementaires » comme ils disaient. Ce fut un feu d'interruptions violentes autant qu'incessantes, de reproches douloureux et injustes. Dans la séance du 1er juin M. de Franclieu interrompt M. d'Haussonville : « C'est vous, les royalistes parlementaires, qui êtes responsables devant Dieu et devant les hommes !... » Et, se relevant après s'être rassis : « Oui c'est vous, Messieurs les royalistes parlementaires, qui êtes responsables des dangers effrayants que nous courons ».

(4) M. d'Haussonville répond d'un peu haut « qu'ils ne compren-

mouvement tout le mécanisme parlementaire. Il le faut bien. Lois de finance, lois touchant aux questions religieuses, pour ne parler que de ce qui est du domaine spécial de Chesnelong, tout se reprend dès le lendemain de l'immolation du ministère.

Et d'abord la loi sur l'aumônerie militaire, le lendemain même. Mais ici Chesnelong, prêt à dégainer, s'efface devant l'évêque d'Orléans « qui se surpassant lui-même — écrit-il (1) — embrasant l'Assemblée de sa propre flamme, emporte le vote dans l'élan de son âme de feu et de sa foi d'apôtre ». Pour la loi sur l'observation du dimanche qui succède à celle-ci, Chesnelong ne peut plus songer à s'effacer, il est *rapporteur* et, par conséquent, porte-parole de la Commission d'initiative dont vient le projet et dont il fait partie (2). Son discours est très chaud, très libéral d'ailleurs, comme son rapport. « Nous n'appelons aucune contrainte au secours de la foi. Nous ne demandons pour la religion que deux choses : la liberté et le respect. La liberté ne peut lui être contestée dans un pays de libre conscience; le respect ne saurait lui être refusé dans un pays de foi chrétienne; notre proposition ne demande pas autre chose... »

Et plus loin :

« — Messieurs, le dimanche est le jour de Dieu, mais il est aussi le jour du peuple. Laissez à Dieu son jour; laissez au peuple la liberté de fêter le jour de Dieu, si vous ne voulez pas que la force et la violence règnent seules, tôt ou tard, sur les ruines de la civilisation et de la patrie. »

Il faut courir et indiquer à peine le sens de ces discussions et la part qu'y prend notre ami (3). Cette vie parle-

nent pas la monarchie de la même manière ». Alors M. de Franclieu: « Non, bien certainement nous ne comprenons pas la monarchie comme vous!... » M. d'Haussonville : « Je le savais, je le constate et je continue ».

(1) Lettre du 3 juin 1874.

(2) Je renonce absolument à dénombrer les commissions et les rapports qui sont à l'actif de Chesnelong. Quand le sujet l'amène, je donne au passage l'indication, cela doit maintenant suffire.

(3) Celle-ci n'aboutit pas comme on l'avait espéré. Il y eut un moment où vraiment la Chambre était gagnée par Chesnelong, mais

mentaire est trop pleine. « Que voulez-vous — disait alors un député — après avoir balayé le ministère, nous déblayons les ordres du jour !... » De fait, tout ce que nous venons d'entrevoir marche de pair avec la discussion des deux lois électorales passées à l'état de pierres d'achoppement. C'était bien la peine d'avoir fait sur cette question de priorité l'hécatombe du 16 mai ! Le 1er juin, on vote en première lecture la loi *politique*, et le 2 juin on se bat sur le texte et le fond de la loi *municipale*, trop hardiment conservatrice et trop sagement libérale, avec son double principe de la représentation des minorités et de celle des intérêts, pour ne pas échouer au milieu d'une telle division des esprits.

Le centre gauche, hostile à ces deux représentations, ne dédaigne pas néanmoins, dans la Commission des Trente, son droit de minorité. Il se réunit pour son compte et prépare un projet d'organisation définitive de la république, contre lequel la Droite se dispose à résister en maintenant le caractère transitoire du septennat. « Mais non — s'écrie alors l'extrême-droite — faisons la monarchie tout de suite !

— Sans doute, si nous le pouvons — répond Chesnelong au duc de la Rochefoucauld-Bisaccia — qui lui propose de signer leur projet ainsi conçu :

« Article premier. — Le gouvernement de la France est la monarchie. Le trône appartient au chef de la maison de France.

« Art. 2. — Le maréchal de Mac-Mahon prend le titre de lieutenant général du royaume.

« Art. 3. — Les institutions de la France seront réglées par l'accord du Roi et des représentants de la nation.

« Mais — continue Chesnelong (1) — ne faisons pas de

la discussion traîna en longueur, il y eut des orateurs imprudents, M. de Belcastel donna un beau et bon discours qui manqua de mesure ou plutôt de tact ; après le vote, Chesnelong écrivait : « A mon étonnement comme à mon propre chagrin, la prise en considération a été rejetée par 292 voix contre 251. *C'est l'état de guerre qui brise la majorité.* »

(1) Je ne garantis pas les termes — surtout tous les termes — de

fausse manœuvre. Tel qu'il est, ce projet, intrinsèquement excellent, échouera quoi que nous puissions faire. Les échecs sont en politique des batailles perdues, tout au moins des reculades; craignons les coups de bâton dans l'eau, nous n'en avons que trop donné. Non, je ne signerai pas ce projet, mes amis ne le signeront pas non plus, parce que nous ne voulons pas avoir la responsabilité de la défaite que nous préparerions, ni vous encourager à la provoquer. — Cette proposition sera portée à la Chambre — reprend le duc — il faut qu'elle le soit... Si ce n'était pas moi, ce serait un autre. — J'en suis désolé, fait Chesnelong... Si vous commettez cette faute de tactique qui sera grave, comme le projet contient ce que nous voulons, nous voterons pour lui... Il n'en est pas moins vrai que c'est parce que nous voulons ce que contient le projet que nous ne le signerons pas. Soyons sérieux : ne compromettons pas la cause elle-même pour nous donner la satisfaction d'une protestation sans effet. »

Mais les chevau-légers piaffaient, et peut-être y avait-il au loin,

Un Dieu qui d'aiguillons pressait leur flanc poudreux.

Ils avaient en tout cas besoin de faire une de ces manifestations dans le vide qui consolent les Latins et dont se gardent les Anglo-Saxons.

Lors donc que, le 15 juin, Casimir-Périer apporta son projet, M. de la Rochefoucauld-Bisaccia y répondit par le sien; et ce fut l'occasion du premier fléchissement de la majorité, ce fut le premier pas formel dans la voie encore imprécise de la constitution Wallon (1). La proposition républicaine fut renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, la proposition monarchique ne le fut pas,

cet entretien, qui ne fut pas écrit, et eut lieu, je crois, dans les couloirs de la Chambre, sans rendez-vous convenu; je réponds seulement du fond. L'extrême-droite tenait beaucoup à conquérir Chesnelong quand elle faisait une démarche.

(1) Le groupe Target se sépara de la droite et déplaça la majorité. Il y eut pour l'urgence en faveur du projet Périer et son renvoi à la Commission des Trente, 345 voix contre 341.

malgré le vote de toute la Droite monarchique (1). *Quos vult perdere Jupiter dementat!*

VI

C'est ce ciel orageux et trouble que sillonne l'éclair du manifeste royal du 2 juillet. Jamais le Prince n'avait parlé un plus beau langage, jamais sa parole n'avait été plus nette, plus vibrante et son aspiration plus haute; mais, en termes meilleurs — je veux dire plus simples — ce manifeste confirmait, en l'aggravant (2), la lettre du 29 octobre. Par ce fait même, il n'était pas dangereux pour le pouvoir. Comment celui-ci se laissa-t-il aller à l'acte, impardonnable et maladroit, de suspendre pour quinze jours l'*Union* à laquelle cette *missive* du « prétendant » avait été adressée? En réalité le projet *La Rochefoucauld-Bisaccia*, si malencontreusement jeté à la tête du cabinet naissant et qui disposait du Maréchal avec une désinvolture si choquante, avait mal préparé les ministres à cette nouvelle intervention; les dernières voltiges des *chevau-légers* les avaient rendus très nerveux; et — dit Chesnelong — « M. de Fourtou inclinait parfois vers des ostentations d'énergie

(1) Elle fut dédaigneusement renvoyée à la Commission d'initiative. Et, quelques jours après, M. Daguenet (un monarchiste) dut porter à la tribune un rapport qui concluait, de la part de cette Commission, à ce que le projet du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia ne fût pas pris en considération. La bataille était bien perdue.

(2) « ... Je veux trouver dans les représentants de la nation des auxiliaires vigilants pour l'examen des *questions soumises à leur contrôle*. Mais je ne veux pas de ces luttes stériles de parlement dont le souverain sort trop souvent impuissant ou affaibli. Et si je repousse la formule d'importation étrangère que répudient toutes nos traditions nationales avec son Roi qui règne et ne gouverne pas, je me sens en communauté parfaite avec les désirs de l'immense majorité etc., etc... » Le manifeste ne faisait pas même allusion à la question du drapeau, à laquelle tout s'était brisé. Il disait: « La MAISON DE FRANCE est sincèrement, loyalement réconciliée ». On le savait bien; c'était le reste qu'on attendait, ou plutôt hélas! qu'on n'attendait plus.

dont il ne mesurait pas toujours les effets (1). « C'est l'explication, ce n'est pas la justification de cette faute. On pouvait très légitimement frapper l'*Union* qui, depuis six mois, faisait au gouvernement du Maréchal une guerre mauvaise dont les oppositions anarchiques se prévalaient ; on ne devait pas la supprimer à cette occasion. « Ils nous blessent profondément — écrit Chesnelong. — Durant le provisoire que nous nous efforçons de maintenir, tous les chefs de partis ont le droit de se faire entendre théoriquement, comme vient de le faire le Prince (2). » Mais il abandonne son ami Lucien Brun, lorsque celui-ci, subissant comme Carayon-Latour, un de ces entraînements de fidélité qui aveuglent, interpelle le ministère, le 8 juillet. A l'ordre du jour que propose ainsi *ab irato* Lucien Brun, et dont voici la formule : « L'Assemblée nationale, *écartant* la loi du 20 novembre, regrettant la mesure ministérielle, etc..., etc... ». MM. de Larcy, Chesnelong, Ernoul, de Belcastel (3) opposent un ordre du jour qui substitue à *l'écartement* si étrange du septennat, ces mots « *respectant* la loi du 20 novembre... » et contient également le blâme de la mesure prise par le ministère. Ni l'un ni l'autre de ces ordres du jour ne passe ; M. de Kerdrel lit à la tribune une déclaration de fidélité à la loi du 20 novembre, libéralement entendue, et, se portant fort pour une partie de la droite modérée, accepte l'ordre du jour pur et simple, lequel triomphe après deux tempêtes (4). Chesnelong cependant vote contre

(1) Notes personnelles. Archives de famille. Chesnelong avait peu de goût pour M. de Fourtou. En cette circonstance cependant où il prit ardemment parti contre lui, il dit : « Il s'expliqua avec franchise et noblesse, son langage valut mieux que son acte ».

(2) Lettre du 7 juillet 1871.

(3) Les autres signataires de cet ordre du jour, dit *Larcy-Chesnelong-Ernoul* étaient MM. Carron, de Bouillé, d'Auxais, de Richemont, de la Rochetulon, Durfort de Civrac, duc d'Uzès, Merveilleux du Vignaux, Mayaud, Lefèvre-Pontalis, Xavier Dufaur, de La Roche-Aymont.

(4) La grande tempête fut soulevée par l'ordre du jour suivant proposé par M. Pâris et auquel M. de Kerdrel, président de la droite, avait fini par accéder pour sauver le ministère. « L'Assemblée, résolue à soutenir énergiquement les pouvoirs conférés pour sept ans à M. le maréchal de Mac-Mahon, et réservant l'examen des questions soumises à la Commission des lois constitutionnelles, passe à l'ordre

l'ordre du jour pur et simple. Il se possède plus que Lucien Brun, et jusqu'à se séparer de lui pour maintenir les engagements pris envers le Maréchal; mais il ne recule pas devant la crise ministérielle, tant il veut un châtiment pour l'irrévérence commise. Quant au ministère non renversé, mais flagellé de telle sorte à l'âge de sept semaines, il porte sa démission au Maréchal sans pouvoir la faire accepter. Mauvaise pour lui, cette séance n'a été bonne pour personne dans les rangs conservateurs. M. de Vinols — un chevau-léger — la déclare « déplorable » et qualifie de « fausse » la thèse de Lucien Brun, ajoutant qu'elle « devait amener dans le vote un isolement lamentable pour le parti légitimiste (1) ». Il devient en effet trop évident que les rangs des droites se dégarnissent ; et cela augmente le courage de ceux qui préparent l'*évolution constitutionnelle.*

Tous ces incidents la servent, cette évolution qui, pas à pas, nous conduira par la république au jacobinisme. Le ministère n'est point à bas, grâce à la force de résistance du Maréchal ; mais il est entamé. M. Magne se retire dès que les dernières mesures financières sont votées (2), et M. de Fourtou, criblé de blessures, est remplacé à *l'Intérieur* par le général de Chabaud-Latour.

Bien qu'il préfère le devoir sans phrase à tous les discours du monde, le Maréchal a répondu au manifeste du 2 juillet, par son message du 9, et il a dit nettement : « Les pouvoirs dont vous m'avez investi ont une durée fixe, votre confiance les a rendus *irrévocables*. Ces pouvoirs, *dont la durée ne peut être abrégée*, j'userai pour les défendre de tous les moyens dont je suis armé par les lois. Le vote de l'Assemblée m'a imposé de grands devoirs dont je suis responsable envers la France et auxquels, *dans aucun*

du jour ». Le président du conseil s'était en quelque sorte réfugié dans cet ordre du jour, la Chambre l'en délogea par une majorité de 68 voix et ce ne fut ni sans peine ni sans bruit qu'on obtint pour l'ordre du jour et simple, d'abord refusé par le cabinet, qui s'y rallia à la fin, une majorité de 24 voix.

(1) *Mémoires* du baron des Vinols, p. 219.

(2) C'est M. Mathieu Bodet qui lui succède.



cas, il ne m'est permis de me soustraire. » Plus loin, avec des allures décidées que sa parole officielle n'a pas toujours, il a ajouté, affirmant le danger de *nouveaux délais :* « La loi du 20 novembre *doit être complétée.* L'Assemblée, qui a promis de donner au pouvoir fondé par elle les organes sans lesquels il ne pourrait utilement fonctionner, *ne peut songer à décliner son engagement.* Qu'elle me permette donc aujourd'hui de le lui rappeler *d'une manière pressante,* et d'en réclamer d'elle *la prompte exécution.....* L'Assemblée donnera au pays *ce qu'elle doit* et ce qu'il attend. Au nom des plus grands intérêts, *je l'adjure de compléter son œuvre,* de délibérer *sans retard* sur des questions qui ne doivent pas rester plus longtemps en suspens... *Il faut que les questions réservées soient résolues.* » C'était à cela qu'aboutissaient ceux qui voulaient le moins laisser aborder et voter les lois constitutionnelles...

Mais qu'on regrettât ou non cette tactique et ses effets « déplorables », il n'y avait pas à hésiter : il fallait soutenir le Maréchal qui défendait son poste par conscience, par consigne, par incontestable dévouement. Obligation d'honneur, après lui avoir imposé ce poste comme l'avait fait la droite; obligation de patriotisme pour toutes les raisons qui éclatent aux yeux. A ces causes, M. de Kerdrel est venu lire à la tribune la déclaration signée par quarante-six de ses amis, portant que le pouvoir septennal du Maréchal, incommutable dans sa durée, ne peut être repris par ceux qui l'ont institué, et que, si le Maréchal conserve sa liberté, l'Assemblée, par la loi du 20 novembre, s'est liée envers lui et envers le pays. Pour les mêmes motifs, Chesnelong dont la parole a acquis, malgré toutes les attaques, une autorité nouvelle en ces questions, Chesnelong, auquel une fraction dans le pays, un groupe dans l'Assemblée demandent des directions, adresse au *Mémorial des Pyrénées*, une lettre que toute la presse reproduit, dans laquelle il dit :

« ... Nous pensons que la loi du 20 novembre a conféré pour sept ans à M. le maréchal de Mac-Mahon un pouvoir auquel il peut renoncer, mais qui ne peut lui être repris.



Les lois constitutionnelles peuvent en modifier le titre et les conditions; elles ne peuvent pas en abréger la durée. L'Assemblée garde le droit de choisir et de proclamer la forme définitive du gouvernement : monarchie ou république, si elle le croit utile au pays; mais sous la condition de concilier l'exercice de ce droit avec le respect du pouvoir septennal de M. le maréchal de Mac-Mahon. » Il y a là comme une sentence dernière, comme un jugement rendu, après lequel le *Correspondant* s'écrie (1) : « Voilà donc, éclairé d'une lumière qui sera celle de l'histoire aussi bien que celle de la loi, un point de ce statut du 20 novembre que, parmi nos partis, les uns trouvaient obscur et que les autres laissaient à dessein dans l'ombre. » Pour et par la droite modérée, le septennat est déclaré d'autant plus inattaquable qu'il a été plus maladroitement attaqué; la liberté politique et constitutionnelle de l'Assemblée reste entière, à la réserve du pouvoir septennal.

Le 28 juillet s'ouvre le débat sur la proposition Casimir-Périer. La Commission des Trente a conclu à son rejet; mais la coalition des gauches a tourné au bloc en sa faveur, bien que Casimir-Périer se pose, pour la défendre, sur le terrain le plus conservateur. Sa république sera, comme le disait Thiers de la sienne : « une monarchie constitutionnelle sagement réglementée ». Ils verront bien, plus tard! — J'entends les Périer. — Pour le moment, si belle, si pure, si douce qu'ils la présentent, nos amis ne croient pas à sa vertu. Chesnelong fourbit contre elle ses armes et se dispose à la percer quand le duc de Broglie vient lui demander de les rentrer dans le fourreau. Laissons à Chesnelong la parole :

« ..... J'ai cru que j'allais être malade d'un discours rentré; mais le duc de Broglie, cause de cette atteinte, l'a guérie. Il m'a demandé mon tour d'inscription pour répondre à Casimir-Périer. Je le lui ai cédé par déférence,

(1) Dans la chronique de la livraison du 25 juillet 1874, le *Correspondant* nomme encore cette lettre de Chesnelong : « Le plus loyal et le plus précis des commentaires » de la loi du 20 novembre et du message du Maréchal.



par confiance aussi, mais non sans regret. J'avais préparé quelque chose que je croyais bien, une mise en présence de la république et de la monarchie en France, qui ne me paraissait ni trop banale, ni faible, ni déclamatoire. Cela me faisait un peu de peine d'y renoncer, je vous le confesse... Mais je ne regrette rien. Le duc de Broglie a été incomparable, lisez-le à l'*Officiel*. Vous n'y trouverez pas l'espèce de grandeur qu'y ajoutait en quelque sorte la transparence de son âme (bien que d'ordinaire il ne fasse pas valoir ses discours), ni cette chaleur de conviction qu'il répandait sur l'Assemblée et qui la secouait tout entière; mais vous y trouverez bien sa possession de l'histoire, sa science et son sens politique, sa puissance de dialectique, son beau style de grand seigneur des lettres, sa supériorité répandue partout. C'est son meilleur discours, jamais il n'a parlé ainsi. Et quel hommage à notre royauté! O mon Dieu! si les choses avaient tourné autrement il y a dix mois! S'il avait été appelé à prononcer cette merveilleuse harangue, non pas seulement comme un député qui veut empêcher la république de passer et fait à la monarchie un rempart de son corps, mais comme un chef de Cabinet qui présente le Roi, quel effet il eût produit! La majorité fût devenue l'unanimité..... Certes nous n'en sommes pas là, mais cependant, il l'a refaite cette majorité qui nous échappait, 372 voix contre 333 ont repoussé la proposition de M. Périer qui, par deux fois, l'avait emporté sur nous; et M. Léon de Malleville ayant, aussitôt après ce vote, porté à la tribune un projet de dissolution pour lequel il demandait et espérait l'urgence, a été battu aussi : 369 contre 340. M. Dufaure y avait cependant mis sa force, sa logique, sa sobre et lumineuse précision....... Mais nous allons nous proroger, et dans quelles dispositions nous retrouverons-nous en novembre ?.... » (1).

(1) Lettre du 31 juillet 1874.

VII

On se sépara en effet pour quatre mois; et Chesnelong profita de ces vacances non plus seulement pour s'immerger dans la vie de famille, mais pour réaliser enfin un de ses plus chers projets : aller à Rome, voir même quelque peu l'Italie, lui qui n'avait jamais eu un jour à lui. Voyage longtemps médité, qui reculait comme un mirage, et qui, pour idéalisé qu'il pût être ainsi, ne deviendra pas une déception. Il jouira de tout. De la nature italienne, terre, ciel et mer, avec l'enthousiasme d'un méridional et certains étonnements d'un homme du nord. De l'art, avec la naïveté d'une âme nouvelle en la matière, que néanmoins le beau enchante. Il ne comprendra rien aux primitifs, il ne les verra même pas : il faut en effet, n'être pas primitif soi-même pour les goûter; mais il sera heureux de découvrir et de déguster Raphaël, Léonard de Vinci, fra Angelico, etc., etc. Quelles que soient d'ailleurs ses joies pittoresques et artistiques,le touriste chez lui sera toujours enfermé dans la peau du pèlerin. Rome centre de l'Eglise, la Rome papale domine tout pour ce chrétien des anciens jours doublé d'un catholique, que j'appellerai de *modern-style*, si je l'osais : pèlerin déjà de Lourdes et de Paray-le-Monial, homme de tradition et d'autorité qui, dans l'organisation si large et si diverse de l'Eglise, a toujours vu surtout le point central, la clef de voûte, le pouvoir pontifical récemment défini, délimité et glorifié par le concile du Vatican.

Il écrit de Florence le 25 septembre :

« ... Nous avons commencé notre voyage par un arrêt chez M. Costa de Beauregard, dans sa belle résidence, si hospitalière, où se trouvaient et son beau-père M. de Quinsonas et l'évêque de Tarentaise, et, pour notre grande et profonde joie, Mgr Dupanloup (1). C'était un bon début de

(1) Mgr Dupanloup remit même alors à Chesnelong un paquet cacheté qu'il le pria de porter au cardinal Franchi, préfet de la Pro-

pèlerinage. Je n'oublierai jamais, ni mes amis non plus (1), la messe de l'évêque d'Orléans. Quelle âme d'évêque et quel humble prêtre!... Il est à l'autel si pénétré de Dieu que sa prière devient véritablement communicative. Elle nous embaume avant la frontière. Faute de temps, je ne puis rien vous dire aujourd'hui, ni de cette journée, ni de cette enchanteresse Italie dont tout nous charme jusqu'à présent, ni moins encore de cette séductrice qu'est Florence. L'essentiel, c'est que nous serons à Rome demain soir, espérant voir le Saint-Père lundi et obtenir de lui une messe où nous recevrons la communion de sa main : c'est là le but. Nous sommes d'accord sur ce point comme sur tous les autres, car rien de plus uni que notre caravane. Le C... nous entraîne par sa foi et sa piété ardentes; Er... nous fait de la politique de souvenir et d'imagination pour nous consoler de la politique réelle et présente; le colonel C..., une vraie perfection d'homme, est entre nous comme un lien qui resserre tous les autres. Un abbé béarnais, qui s'est joint à nous avec plus d'entrain que nous n'en avons mis à le recevoir, est devenu l'aumônier de la bande; il nous verse son intransigeance plus débordante que contagieuse et nous le laissons faire. Voilà comment nous nous ache-

pagande, auquel il écrivit : « Je profite d'une occasion sûre pour vous faire parvenir le premier exemplaire de la brochure que vous m'avez conseillé de faire (Pie IX avait fait demander par le cardinal à l'évêque d'Orléans cette brochure, qui était la *Lettre à M. Minghetti, ministre des finances, sur les spoliations du gouvernement italien envers l'Eglise, à Rome et dans l'Italie)* ...Je suis même obligé, continue Mgr Dupanloup, de retarder encore la publication par une prudence dont Votre Eminence sentira la nécessité. Si je publiais d'abord en France, la police piémontaise avertie empêcherait la publication en Italie; et si je publiais d'abord en Italie, le gouvernement italien demanderait au gouvernement français d'arrêter la publication en France... il faut prendre des précautions particulières pour que la publication se fasse avec sûreté et en même temps dans les deux pays... En attendant, j'ose demander à Votre Eminence le plus grand secret. » Il fut fait ainsi, et Chesnelong même ne sut ce qu'il avait porté à Rome que lorsque la brochure eut tout son retentissement, qui fut immense. Il pouvait dire au Pape que le secret avait été absolu. Ainsi agissaient entre eux ces hommes uniquement dévoués à l'Eglise.

(1) Ses amis étaient M. Ernoul, le comte de Camus dont on a déjà vu l'intimité avec Chesnelong et le colonel Carron.

minons vers le tombeau des apôtres, comment nous nous préparons à recevoir la bénédiction apostolique. »

Ils la reçurent abondamment. Ils eurent ce qu'ils désiraient et quelque chose de plus, Pie IX les admettant avec sa souriante bonhomie, à se promener avec lui dans les galeries du Palais et à se rendre à sa suite dans la bibliothèque vaticane. Mais ils avaient eu auparavant audience privée et audience publique, l'audience privée pouvant être qualifiée d'intime. Ce fut une véritable causerie en laquelle le Pape se plut à raconter, dans le détail, ses rapports personnels avec Napoléon III, mimant certaines scènes, écrivant de son doigt sur sa main une correspondance échangée dont il reproduisait les termes (1). On parla des travaux de la Chambre. D'accord avec Chesnelong que Pie IX traitait en chef de la petite ambassade et pour lequel il réservait ses plus aimables coquetteries (2), d'accord avec Ernoul et avec le comte Le Camus qui, sans délégation aucune, représentait là la *Croix rouge* française (3), le colonel Carron, membre aussi de l'Assemblée nationale et même rapporteur de la loi sur l'aumônerie militaire, sollicita du Pape une faveur, une marque d'intérêt pour l'armée française reconstituée, qui assurait si vaillamment la paix en se préparant à la guerre. Pie IX s'attendrit, il rappela ce qu'avaient été pour lui les soldats

(1) Pie IX rapporta textuellement ceci, qui fut sténographié sur le moment par l'auditeur le moins en vue, le prêtre béarnais : « Quand votre empereur vint en Italie avec son armée, il m'écrivit : « Saint-« Père (*sic*), je suis heureux de vous annoncer qu'enfin me voici à « même de réaliser mes désirs datant déjà de loin, pour l'extension « de votre autorité et les intérêts du Saint-Siège.

« Signé : Napoléon. »

« Et moi je lui répondis : « Sire, je suis surpris de la lettre que vous m'adressez, si flatteuse, quand je sais que, le même jour, vous avez écrit à mes sujets : « L'heure est venue pour vous de recouvrer votre « liberté et de secouer le joug papal.

« Signé : Pie IX. »

(2) Ce mot de *coquetterie* a été appliqué d'autres fois à Pie IX, et en le prenant dans son sens le meilleur et le plus aimable, il était absolument juste.

(3) Un des fondateurs et des organisateurs de la première heure, chargé de l'établissement des *Croix rouges* en province, le comte de Camus est aujourd'hui le plus ancien membre du Conseil central et le seul représentant de cette première heure.

de la France, il accorda à tous nos aumôniers militaires le pouvoir de donner, en cas de guerre, la bénédiction papale à chaque soldat mourant, et le privilège plus spécial encore, de bénir solennellement en son nom, à l'heure du combat, tout régiment dont le colonel le demanderait (1). Il y eut à ce moment précis quelque chose d'assez saisissant. Pie IX, chez lequel les impressions étaient très vives, parut absolument remué, et quand il octroya aux régiments français la bénédiction solennelle et pontificale, il s'écria avec force : « Oui, pour l'armée française, ce que je n'ai jamais accordé à une autre !... » ... Et cela n'est ni prescrit, ni abrogé. Mais il n'y a plus d'aumôniers.

Un mot amer ou impatient sortit néanmoins de la bouche du Pape en cet entretien, et il fut dirigé contre le nouveau cabinet du Maréchal, sans que le regret du précédent ministère pût suffire à l'expliquer : « Je ne connais guère vos ministres actuels ; il en est un que j'ignore, c'est le ministre des cultes ; il en est un autre que je connais, c'est le ministre des affaires étrangères, et c'est, peut-être, le troisième ou le quatrième catholique de France, mais ce n'est pas le premier !... » Ces paroles vives et, il faut le dire, un peu étranges étant donnée l'attitude de ceux qui étaient visés, étonnèrent et inquiétèrent Chesnelong ; mais peu après notre ambassadeur M. de Corcelles, et surtout le cardinal Antonelli, lui donnèrent le mot de l'énigme. Trois évêchés étaient vacants : le Pape avait pour eux ses candidats ; le ministère en avait choisi d'autres, très dignes, très respectables, Sa Sainteté en convenait ; mais elle estimait qu'ayant accédé tout récemment aux désirs du gouvernement français pour la question de l'*Orénoque* (2),

(1) Le *rescrit* contenant les faveurs octroyées alors aux aumôniers de l'armée française fut peu après communiqué et envoyé par circulaires imprimées à tous les évêques de France.

(2) On se souvient des premiers incidents si exagérés par la *furia française*, touchant l'*Orénoque*, vaisseau maintenu par la France à Civita-Vecchia à la disposition du Pape. En 1874, poussé par Bismarck, qui rêvait et préparait de loin une nouvelle campagne de France, — on le sait assez maintenant, — et qui faisait mine d'être très effrayé de nos projets de revendications catholiques, le gouvernement italien demandait avec arrogance l'éloignement du bâtiment



celui-ci eût dû reconnaître ce service en lui laissant guider absolument la main du ministre des cultes.

Le 4 octobre, Chesnelong écrit : « ... Notre ami vous a tenu au courant de nos faits et gestes, de notre vie surmenée et satisfaite, de nos courses, de nos audiences ; de celles-là il vous a dit ce qui peut s'écrire ; mais en vous racontant notre promenade « pontificale » à travers le Vatican, vous a-t-il donné le détail charmant de la halte à la Bibliothèque ? Pie IX s'asseyant; nous, faisant cercle autour de lui avec les trois ou quatre prélats de sa suite et M. Visconti, le très célèbre directeur des musées ; Lui, causant comme un père avec ses enfants, plaisantant avec abandon, faisant même des jeux de mots et nous incitant à le suivre dans cette voie. Ce ne fut pas long ; c'était trop aimable pour durer. Le lendemain matin, nous étions aussi réunis autour de lui ; mais c'était mieux encore, c'était pour entendre sa messe et y participer. Au *Memento des vivants* ce fut très long; il paraissait abîmé en Dieu, courbant ses épaules comme sous un poids trop lourd, et les relevant par un geste particulier, celui d'un homme qui recevrait un secours et reprendrait des forces. Comme il priait !... Et nous aussi, je vous assure. Nous reçûmes de sa main le Maître dont il est le Vicaire, ayant près de nous le vénérable M. de Corcelles, qui représentait là notre pays à un titre un peu différent du nôtre : exécutif et législatif, diplomatie et parlement, nous nous complétions, c'était la

français. Mac-Mahon ne voulant ni obtempérer à de telles injonctions, ni déchaîner la guerre en fournissant à nos ennemis le prétexte qu'ils souhaitaient, eut l'idée de s'adresser à Pie IX et lui écrivit personnellement, confidentiellement, pour le prier de demander lui-même le retrait de l'*Orénoque*. Pie IX comprit et se prêta volontiers à cette manœuvre diplomatique qui sauvait la dignité de la France et privait les puissances hostiles du moyen de discorde sur lequel elles comptaient. « D'autant plus volontiers, disait alors même Antonelli à Chesnelong, qu'en cas de troubles graves à Rome le difficile serait, non pas de trouver à Civita-Vecchia un navire de refuge, mais de se rendre de Rome au port d'embarquement. » — Grâce pour grâce, service pour service, Pie IX eût voulu en retour choisir lui-même les évêques à nommer. Désir peu concordataire assurément, et pour cela même peut-être le ministère s'y refusa-t-il. Qui pourrait dire aujourd'hui qu'il eût tort ? Et comme il était sage de garder respectivement ses positions pour garantir le contrat lui-même.

France, celle qui est ici une fille aînée. Voilà des émotions qui ne se pourront jamais oublier, des circonstances qui ne se représenteront plus; on voudrait arrêter tout cela au passage; mais non, le temps, la vie, nous-mêmes, tout marche et tout passe. J'ai éprouvé au suprême degré cette sensation de vouloir retenir le moment fugitif, lorsque après notre audience et nous bénissant, Pie IX a laissé sa main reposer sur nos têtes, l'une après l'autre, versant sur elles les grâces dont il dispose, priant pour nous, pour ceux que nous représentions, pour ceux que nous lui recommandions. Certes oui, tout cela a passé trop vite; mais il en reste cependant, et il en restera toujours quelque chose. »

Quelques jours après et de retour à Orthez :

« Vous savez si j'ai été ravi, heureux, consolé par mon pèlerinage. Eh bien, Rome m'a pourtant fait beaucoup de peine. On ne peut la voir, dans l'état actuel, sans être attristé et inquiet. Rome ne peut être une capitale politique sans se dénaturer. Et comment la papauté pourra-t-elle y rester?... ou même en sortir?... Je dis, miracle à part.

« Rome n'est pas une ville, c'est un musée et un reliquaire. Et, quel musée! vingt-quatre siècles d'art et d'histoire, de vie païenne dont il semble que tout reste comme un témoignage et dont à la longue presque tout se retrouve; de vie chrétienne dont toutes les périodes s'accumulent et se distinguent. Par cela même quel reliquaire!.....

«.....Je n'oublierai jamais l'impression que j'ai éprouvée, à Rome devant le tableau du Dominiquin, la *Communion de saint Jérôme*, à Milan devant la *Cène* de Léonard de *Vinci*, à Florence devant le *Couronnement de la Vierge* de fra Angelico. Je ne suis qu'un profane, je ne sais rien de l'art, j'en ignore les procédés comme les délicatesses, ce n'est donc pas au point de vue de la beauté artistique que je me place, mais devant l'émotion éprouvée. Or, j'ai encore devant les yeux saint Jérôme quittant sa couche, se soutenant à peine, tout brisé par l'attouchement de la mort; mais allant à la sainte hostie avec un regard où la

foi, l'amour, l'espérance percent les voiles de l'agonie et transfigurent ce mourant. — Et la figure de Jésus-Christ dans la *Cène* de Léonard ! C'est le Dieu fait homme. Majesté idéale, grandeur divine, douceur, sérénité, tendresse, beauté, et encore douleur et compassion, cela se voit, se sent et ne se discute pas. Quant à fra Angelico, c'est céleste : cela aussi se sent. »

A cette lettre, il y a un post-scriptum qu'il ne faut pas taire.

« Savez-vous que j'ai rapporté de Rome, avec les autres grâces, celles qui coulent là surtout, à la source du sacerdoce ? Savez-vous que pour Emile (1), c'est fait ? Il est à Issy (2), il a une piété d'ange, le supérieur est ravi de lui... Lui, il se trouve pleinement heureux ; sa mère et moi, quelles que soient les souffrances de la séparation, nous pleurons de joie. »

Quelques mois plus tard (3) Chesnelong ouvrant le quatrième congrès catholique, se faisait applaudir frénétiquement, en faisant : 1° un éloge enthousiaste de Pie IX, 2° un éloge très senti *du prêtre.*

«.....Quelle majesté sur ce front où l'âge n'a pas creusé une ride ! Quelle puissance et quel attrait dans ce regard où se reflète la limpidité, la paix supérieure, l'indomptable fermeté de l'âme ! Quel ineffable rayonnement dans ce large sourire, où s'épanouit cette beauté qui est le charme suprême des grands cœurs. Quand sa main s'étend pour bénir, on sent, par une irrésistible impression, que c'est Dieu qui passe... »

Cela sortait tout bouillant, cela coulait de son cœur, et sa voix tremblait quand il disait :

«.....Le prêtre !... cet homme qui sacrifie les joies, les honneurs et les ambitions du monde, pour ne mettre qu'en Dieu ses fiertés et ses espérances ; cet homme qui *s'arrache* aux joies de la famille, pour se donner tout entier et

(1) Le plus jeune de ses fils, aujourd'hui curé de la Madeleine.
(2) Issy, la campagne et l'annexe du séminaire de Saint-Sulpice.
(3) Exactement, le 30 mars 1875.

sans partage à cette autre famille chrétienne dont il devient le pasteur et le père, etc., etc..... »

J'arrête ces citations, il suffit de les indiquer pour montrer en quoi elles se rattachent à tout ce qui précède. L'archevêque de Paris, le cardinal Guibert, prenant la parole après ce discours abondant et ému, disait de sa voix métallique que corrigeait son sourire doux et fin :

«.....Je ne voudrais pas me retirer de cette assemblée..... sans remercier M. le Président du congrès des paroles qu'il nous a dites sur le Souverain Pontife. Il nous a montré cette grande figure de Notre Saint-Père le Pape avec une vérité si parfaite qu'il a dû préparer les couleurs du portrait dans une audience particulière... »

De l'éloge du prêtre, il ne disait rien, c'eût été contempler dans un miroir sa propre figure (1); et quant à l'enfant de son grand ami, auquel il avait ouvert avec tant de bonheur les portes de son séminaire, il était discret comme pour ce qui lui tenait le plus au cœur et se contentait d'être pour lui un autre père.

M. DE MARCEY.

(1) J'ai dû me borner en effet et couper les citations comme je viens de l'indiquer ; mais le miséricordieux, l'austère, le pieux cardinal pouvait être reconnu lorsque continuant son portrait du prêtre, Chesnelong disait à l'auditoire qui l'avait sous les yeux : « L'homme de la prière et du pardon, de la mansuétude et du renoncement, l'ami des délaissés, le consolateur de ceux qui ont perdu l'espérance, le martyr mystique qui puise chaque jour dans le grand sacrifice chrétien, le sens de la douleur volontairement acceptée pour la rédemption des âmes », etc., etc.....



AUTOUR

DU

CONFLIT D'EXTRÊME-ORIENT

Guerre russo-japonaise

Suite (1)

La Corée. — Politiques russe et japonaise en Corée.

Donnons ici, comme nous l'avons fait au sujet de la Mandchourie, quelques détails géographiques, ethnographiques et historiques :

« Détachée du continent mandchourien, tendue entre les mers chinoises et les mers japonaises, la Corée est une longue presqu'île que les derniers explorateurs japonais comparent à l'Italie péninsulaire, — à la seule Italie des Apennins, car la Corée n'a pas sa vallée du Pô. Italie et Corée, sur la carte, en effet, par la forme générale et les principales dimensions, par l'orientation et le gîte, par les grands traits de la structure superficielle et par la distribution des plaines, capitales, villes et ports, ces deux

(1) Voir le numéro de juillet.



péninsules asiatique et européenne ont quelques ressemblances.

« La Corée n'est pas, comme l'Italie, une terre calcaire aux arêtes allongées, aux montagnes et vallées continues, presque rectilignes, aux côtes presque nettes. C'est une terre granitique, plus semblable à notre Bretagne, un fouillis de rocs et de dépressions marécageuses, de massifs isolés et de cuvettes closes, de compartiments désunis, presque autonomes, entre lesquels circulent difficilement quelques rivières aux coudes repliés, et que dominent les pitons aigus, les verticales facettes des Montagnes de Diamants. Comme nos côtes bretonnes, les rivages coréens, sauf à l'orient, sont échancrés, perforés, rongés de criques, de longues baies, d'estuaires, de « petites mers, *mor-bihans* ». La marée dépassant dix mètres d'amplitude, pousse au loin dans les terres ses eaux violentes; le reflux ramène à la « Mer Jaune » des torrents de boue. Fousan, Maşampò, Mokpo, Tchemoulpo, etc., sont en réalité des ports intérieurs, des sortes d'Auray, de Vannes, d'Hennebont, de Lorient, etc., où l'entrée et le débarquement ne sont commodes qu'à marée haute ; des lieux de grève boueuse découvrent à marée basse.

« Au devant de ces rivages, se dresse encore une triple et quadruple ceinture de roches, d'îlots et de cailloux...

« Par le climat, par la nature du sol, par les productions de la terre et des eaux, la Corée est un autre Japon. Etendue comme lui sous les 35° et 42° de latitude, influencée comme lui par les âpres brises de Mandchourie et par les brises des golfes, la Corée n'a pas la douceur du climat italien, bien que Séoul soit beaucoup plus méridionale que Rome, et que l'extrême péninsule soit plus méridionale que Biskra. La Corée connaît les durs hivers asiatiques, les neiges, les fleuves glacés, les ports gelés parfois — rarement — et le thermomètre descendant à — 20°. Elle connaît aussi les étés orageux, lourds, pluvieux, et les températures de + 30° et + 35° à l'ombre. Mais si les trois mois de décembre, janvier et février y sont rudes et les trois mois de juin, juillet et août pénibles, le printemps

et l'automne y sont délicieux. L'Européen y vit sans peine, sans malaria, sans fièvres jaunes ni pernicieuses. Le Japonais s'y retrouve en son élément.

« De tout temps, l'émigration japonaise a franchi le détroit et pris pied sur les façades coréennes de l'est et du midi (1). »

De vastes forêts couvrent une partie du sol coréen ; dans le nord on cultive le froment ; ou sud, le millet, le maïs et principalement le riz, produit précieux au voisin de l'Est.

« Au Japon, la non-réussite des récoltes de riz est toujours due à un excès d'humidité, les pluies continuelles y forment des torrents qui détruisent tout sur leur passage. En Corée, au contraire, où les cours d'eau sont relativement peu nombreux, et l'irrigation, sinon inconnue, du moins à l'état embryonnaire, une année humide est toujours une année d'abondance (2). »

L'exportation du riz prend chaque année de l'extension ; sa valeur a dépassé quatorze millions en 1896 (3).

« La Corée produit une plante médicinale, le *ginseng* dont les Chinois (ils le paient au poids de l'or) font un grand usage en leur sorcellerie et thérapeutique, et dont le roi de Séoul conservait jadis le monopole ; en paiement la Chine fournissait aux Coréens la soie et les métaux ; la récolte des rizières coréennes suppléait aux disettes, qui chaque année désolent quelque province chinoise (4). »

Les Coréens « présentent une grande variété de types, depuis le type mongol jusqu'au type malais et même jusqu'à la race blanche. Les habitants primitifs, que l'on rencontre à peu près purs de tout mélange dans la partie centrale de la presqu'île, se distinguent par l'ovale allongé de la figure, la proéminence du nez, l'horizontalité des yeux, la nuance pâle de la peau et une barbe assez abondante. Ils

(1) E. Bérard. *La Corée*, *Rev. de Paris*. 1904. pp. 424-430.
(2) Id. *Op. cit.*, *Loc. cit.* p. 431.
(3) V. *Diplomatic and Consular Reports*, n° 2. 132, pp. 5, 6.
(4) E. Bérard. *Op. cit. Loc. cit.*, p. 427.

appartiennent évidemment à la race malaise. Dans le nord et dans le sud les indigènes ont généralement la tête large, les pommettes saillantes, les yeux obliques, le nez court et épaté, les lèvres épaisses, le teint cuivré, la barbe rare, les sourcils hauts. C'est un mélange de Chinois et de Japonais. On remarque quelquefois parmi les Coréens des indigènes aux yeux bleus et aux cheveux châtains de nuance claire. « En certains districts de la presqu'île, dit Ernest Oppert, on pourrait s'imaginer que l'on se trouve au milieu d'Européens, si les vêtements et le langage ne rappelaient le voisinage de l'océan Pacifique. Cette anomalie est due certainement à la présence de blancs qui ont fait souche dans cette contrée à l'époque où les naufragés y étaient retenus captifs pendant le reste de leur existence. »

« Enfin le sang de ces indigènes s'est également mélangé avec celui des Toungouses, des Tartares, des Kitans, des Huns, etc., d'où une grande variété de types.

« Les Coréens soignent beaucoup leur chevelure. Les hommes portent sur le sommet du crâne un chignon assez haut qu'ils protègent avec une petite calotte de crin. S'il pleut cette calotte est recouverte d'un cône de papier huilé. Les jeunes garçons ont leurs cheveux tressés en nattes jusqu'à douze ou treize ans, ce qui les fait confondre aisément avec les jeunes filles. Quant aux femmes elles ont au dessus du front des coques faites avec leurs cheveux qu'elles lissent en forme de bandeaux.

« Le costume coréen se compose habituellement de vêtements de cotonnade blanche, rarement cousus, le plus souvent collés. Les hommes portent une longue redingote et un large pantalon. Les femmes portent également un pantalon qui descend jusque sur le pied ; elles ont en outre une jupe attachée immédiatement au dessous des seins et une camisole très courte qui ne couvre guère que les épaules et laisse entrevoir la gorge. Les dames de la société placent sur leur tête et sur leurs épaules, lorsqu'elles sortent de chez elles, un vaste manteau de soie vert clair, dont les larges manches flottent le long de leur corps.

« Les chapeaux affectent de grandes formes. Le plus

commun a beaucoup d'analogie avec un pot de fleurs renversé, auquel on aurait ajouté un large bord plat. Cette coiffure singulière a son histoire. Les Coréens étaient, paraît-il, très batailleurs autrefois. Un roi, dont la légende ne dit pas le nom, résolut de rendre ses sujets les hommes les plus pacifiques de la terre. Un édit leur enjoignit d'adopter le couvre-chef dont il vient d'être question. Ce couvre-chef devait être en porcelaine, de plus il était interdit de le quitter ou de l'endommager sous peine d'un châtiment sévère. Comme ce chapeau, très fragile, tenait fort mal sur la tête, il était impossible de se battre sans courir le risque de le voir tomber et se briser. Lorsque quelques Coréens eurent été exécutés à la suite d'accidents de ce genre, les querelles et les combats cessèrent comme par enchantement. C'est ainsi que ces indigènes sont devenus un peuple extrêmement doux. Ils sont même très attachés à cette forme de chapeaux et ils refusèrent de se soumettre aux exigences des Japonais qui, en 1895, après avoir occupé Séoul, placèrent aux portes de la capitale des soldats, chargés d'arracher aux indigènes leurs immenses chapeaux, de couper leurs chignons et les larges manches de leurs vêtements, enfin de raccourcir les tuyaux de leurs pipes qui atteignent souvent une longueur d'un mètre. Ces prétentions coïncidant avec l'assassinat par les Nippons de l'impératrice coréenne Taou-Lang-Dao, favorable à l'influence russe, provoquèrent en février 1896, une violente réaction contre les Japonais dont l'empereur Li-Hi donna le signal en se réfugiant à la légation russe.

« Le Coréen est jouisseur, aimable et hospitalier. Il professe en son for intérieur le même mépris pour les étrangers que les Célestes ; mais, à la différence de ces derniers il ne laisse rien paraître de ses sentiments lorsqu'il se trouve en présence d'Européens. Ces derniers ne sont jamais insultés dans les rues de Séoul alors que cette mésaventure leur arrive fréquemment dans les villes chinoises. Par contre l'immoralité des Coréens est extrême. Ils sont en outre fourbes, fort menteurs et très adonnés à l'ivrognerie. Naturellement paresseux, leur amour de l'oisiveté est

encore accru par l'avidité des mandarins qui détiennent tous les emplois et dépouillent le peuple de tout ce qu'il possède. Aussi ces indigènes demandent-ils au sol ce qui leur est strictement indispensable pour vivre. La misère les laisse tout à fait indifférents.

« La justice n'est qu'un mythe. Les magistrats rendent invariablement leurs arrêts en faveur de la partie qui donne le plus fort pot-de-vin. Depuis plusieurs siècles ce pays est resté absolument stationnaire, il a même plutôt reculé qu'avancé à cause de la corruption de ses fonctionnaires et et de son gouvernement.

« Avant la guerre actuelle, le pouvoir était complètement entre les mains d'un favori de l'empereur, Yi Yong Ik, qui a su maintenir son autorité pendant de longues années, grâce à son habileté financière.

« Il paraît que les Japonais se sont empressés, dès leur arrivée à Séoul, d'expédier Yi Yong Ik sous bonne escorte au Japon, afin de se débarrasser d'un favori dont l'influence sur l'empereur Li-Hi aurait pu gêner leurs projets. (1) »

La Corée est peu peuplée : 50 habitants par kilomètre carré, chiffre faible eu égard à la moyenne des territoires asiatiques.

Politique japonaise en Corée.

Contrairement à ce qu'il nous a été donné de voir en Mandchourie, c'est le Japon qui, la première parmi les Puissances, la Chine toutefois exceptée, ouvrit des relations avec le pays du Matin Calme, et exerça dans la péninsule une influence devenue, ces dernières années, prépondérante.

L'avance des Nippons sur les Russes résultait ici, presque nécessairement, de la situation géographique de l'Empire du Soleil Levant.

(1) F. Mury. *Populations de la Mandchourie et de la Corée. Rev. de Géogr.*, mai 1904, pp. 140-142.

« Le pays le plus rapproché est pour lui la Corée; aussi ces deux contrées ont-elles subi une influence réciproque à travers les siècles.

« Nous voyons que s'il lui est arrivé de servir de trait d'union entre ses puissants voisins, la presqu'île coréenne fut aussi à plusieurs reprises, une pomme de discorde entre eux ; nous voyons aussi que, trop faible, et surtout trop mal organisée pour lui résister, elle subit toujours l'influence de l'un et de l'autre.

« Il faut remonter à l'an 32 avant Jésus-Christ pour trouver les premières traces historiques d'une intervention japonaise en Corée. Cette contrée était alors divisée en quatre petits royaumes, comme la plupart des pays ont commencé par être composés de fractions moindres ; l'un des quatre petits souverains, celui de Siraki, luttant contre son voisin appela à son secours le grand empire insulaire.

« Au IIIe siècle de notre ère, la célèbre impératrice Dzingou se rendit fameuse par son expédition en Corée.

« Pendant les siècles suivants, l'expédition la plus importante fut la conquête de la Corée par le grand Hideoshi, à partir de l'année 1592.

« Sa mort survenue en 1598, empêcha Hideoshi de donner à cette expédition victorieuse toutes les conséquences qu'il en attendait ; mais les traces de la conquête subsistèrent néanmoins dans la presqu'île où les Japonais conservèrent le droit d'entretenir une garnison à Fusan. Ces immixtions dans les affaires de la Corée n'avaient pu se reproduire sans entraîner, en faveur du Japon, une reconnaissance de suzeraineté, conforme aux traditions habituelles des peuples de l'Extrême-Orient. Mais ce ne fut pas seulement par des expéditions guerrières que les relations se manifestèrent entre les deux pays voisins. La Corée fut tout naturellement, par suite de sa situation géographique, l'intermédiaire entre la vieille civilisation de l'empire du Milieu et l'empire insulaire, qui, comme n'importe quel pays du monde, inspira sa civilisation des progrès du voisin.

« Le bouddhisme introduit au Japon vers le milieu du VIe siècle, fut accompagné dans sa conquête pacifique d'une pléiade d'artistes coréens qui enseignèrent aux nouveaux convertis la représentation du monde d'images de la religion continentale. Pendant trois cents ans, les Coréens paraissent s'être maintenus au premier rang des artistes de la cour.

« C'est qu'eux-mêmes avaient appris de la patrie mère, du grand Empire Céleste, les arts et les applications de ceux-ci aux besoins de l'existence ; mais leurs élèves eurent sur eux l'inappréciable avantage de posséder cette étincelle de génie et de l'originalité qui leur permit de transformer les métiers qu'on leur enseignait et de créer un art tout personnel à la lumière de leur propre conception de la nature et de la vie.

« Si nous rappelons ces faits du développement de la civilisation japonaise, c'est pour montrer combien elle est ancienne et féconde ; pour noter aussi qu'un developpement aussi long de la vie d'un peuple n'a pu se faire sans étapes et que par conséquent, la transformation récente de l'organisation politique du Japon n'est aussi qu'une étape de sa vie et non pas une naissance ; enfin, que cette dernière étape par la facilité relative avec laquelle elle s'est accomplie et l'esprit de suite qu'elle décèle, prouve à elle seule une longue et profonde éducation antérieure.

« Ces faits nous montrent aussi, sans qu'aucun commentaire soit nécessaire, que si au XXIIe siècle de son histoire connue, le Japon tourne ses regards vers la Corée, c'est là une conséquence presque fatale et une continuation logique de son passé (1). »

A l'invasion japonaise de la fin du XVIe siècle avaient succédé les invasions chinoises de 1627 et de 1637, à la suite desquelles le fondateur de la dynastie des Tsing confirmait les rapports de suzeraineté de la Chine sur la Corée. Aussi ce malheureux pays se tint-il rigoureusement isolé des autres puissances.

(1) A. Halot. *Op. cit. Loc. cit*, pp. 110-112.

« Les Japonais n'étaient pas autorisés à dépasser Pou-San; dans cette ville ils ne devaient pas sortir de leur factorerie; le seigneur de Tsousima ne pouvait envoyer chaque année qu'un nombre fixe de jonques. Les ambassadeurs chinois, apportant l'investiture ou les condoléances impériales, étaient gardés depuis Eui-Tjyou, pendant tout leur voyage et pendant leur séjour à Séoul; ils n'avaient communication qu'avec des fonctionnaires désignés. Sur la frontière du nord une zone déserte était réservée depuis l'Amnok (Ya-Lou) sur une centaine de ri (douze lieues) ; dans trois villes seulement, Eui-Tjyou, Hoi-nyeng et Kyeng-ouen, des foires étaient ouvertes tous les ans ou tous les deux ans ; les transactions duraient quelques heures et étaient surveillées par les mandarins. Seuls pouvaient sortir du royaume, à titre provisoire, ceux qui en une qualité quelconque faisaient partie de l'ambassade annuelle envoyée à Péking, des missions occasionnelles qui se rendaient à Tsousima ou à Edo; les membres de ces missions faisaient quelque trafic, quelques-uns de ceux qui visitèrent Péking, reçurent soit des Chinois, soit des Jésuites, des notions sur les sciences européennes et sur la religion chrétienne. A cela se bornaient les communications de la Corée avec le monde extérieur.

« Dans cet isolement le gouvernement voyait sa sauvegarde et il méprisait la Chine et le Japon de leur complaisance pour les barbares. Ceux-ci avaient tenté de pénétrer dans la péninsule : les évêques et les missionnaires français avaient été mis à mort (1839-1866) ; les bateaux étrangers avaient été éconduits ou repoussés, ainsi avait été massacré l'équipage du *Général Sherman* (août 1866). L'échec des Français (octobre 1866), des Américains (juillet 1871) gonfla les mandarins coréens d'orgueil, leur fit dédaigner les avis donnés par le Tsong-li-yamen en 1866, 1868, 1871, 1874.

« D'abord le gouvernement de Tôkyô avait patienté, la longanimité d'Iwakoura et d'Okoubo avait amené la grande crise ministérielle de septembre 1873. Mais en 1875, le pays était calme, l'état des finances satisfaisant; les ques-

tions diplomatiques pendantes avec la Chine, la Russie, la France et l'Angleterre étaient réglées. Le 13 décembre le gouvernement impérial prit sa résolution. Kouroda, Kiyotaka et Inoouhé Kahorou partirent pour Séoul comme ambassadeurs ; ils étaient soutenus par un corps de troupes. Après quelque contestation, la Cour de Séoul céda ; un traité d'amitié et de commerce en 12 articles fut signé à Kang-hoa (26 février 1876). Tous les anciens règlements relatifs aux rapports des deux pays et à la factorerie de Pou-San étaient abolis (art. 4). Pou-San, avec deux autres ports à désigner, était ouvert au commerce du Japon (art. 4 et 5) ; des consuls étaient admis à résider dans les ports ouverts et investis de la juridiction sur leurs nationaux (art. 8 et 10) ; un envoyé de l'empereur pouvait être accrédité à Séoul (art. 2). Peu à peu des conventions réglementèrent le commerce et les concessions japonaises à Pou-San (14 octobre 1876, 30 janvier 1877), à Ouen-San (30 août 1879, 4 août 1881), à Tchemoulpo (30 août 1882, 30 septembre 1883), déterminèrent les principes relatifs aux dépôts de charbons (20 décembre 1877), aux naufragés, aux pêcheurs. La Corée était donc ouverte aux Japonais qui y prenaient la même position que les Occidentaux tenaient au Japon et en Chine. Enfin et surtout, elle avait signé une déclaration d'indépendance : « La Corée, étant un Etat indépendant, jouit des mêmes droits souverains que le Japon » (traité de Kang-hoa, art. 1) (1). »

« Ce traité mérite assurément notre attention, parce qu'il est le point de départ d'une ère nouvelle pour la Corée, et surtout parce qu'il décèle tout le plan de la politique japonaise en Corée depuis un quart de siècle.

« Le Japon, renonçant à ses droits séculaires de suzeraineté, n'hésite pas à y proclamer que la Corée est un Etat souverain à l'égal de ses voisins.

« Une vingtaine d'années plus tard, le roi de Corée complétait cette déclaration de son indépendance vis-à-vis des

(1) M. Courant. *La Corée et les puissances étrangères.* « *Ann. des Sc. Polit.* », 15 mars 1904, pp. 254-255.

deux empereurs, ses voisins, en se proclamant empereur lui-même.

« Cette contradiction formelle avec le passé, admise par le gouvernement japonais, dès 1876, s'explique par le désir déjà conçu d'assurer la Corée aux Coréens, et d'empêcher qu'elle ne devînt, comme nous le disions, une simple province d'un empire plus considérable.

« Pareille éventualité aurait, en effet, créé pour le Japon le danger permanent d'un voisinage menaçant.

« Pour comprendre cette crainte de l'Empire du Soleil Levant, il faut se rappeler que Tsu-Shima, la première île japonaise, est très voisine de la péninsule, et qu'il était déjà arrivé en 1861, qu'un navire de guerre étranger en prît possession ; ce ne sont pas les puissances européennes dont l'une des plus avancées a craint de se rapprocher du continent par la construction d'un tunnel sous-marin, qui pourront s'étonner d'un semblable état d'esprit.

« Le Japon a donc, au maintien d'une puissance peu redoutable à ses portes, un avantage comparable à celui que la France pouvait trouver en 1830 à la désagrégation du royaume des Pays-Bas, en vue de la formation sur sa frontière du nord, d'une puissance neutre et exempte de danger.

« Il est naturel que les Japonais connaissent assez l'histoire de l'Extrême-Orient pour prévoir que, si la Corée ne restait pas aux Coréens, elle ne tarderait pas à être annexée par une puissance européenne ; l'histoire récente du Japon lui avait prouvé le « péril blanc » que constituent les Occidentaux, puisque c'est la force qu'ils firent valoir en 1867 et que c'est la force qui les amena sur toutes les côtes de l'Asie orientale. Le Japon lui-même n'a pas toujours été à l'abri des velléités d'annexion des puissances européennes ; certaines combinaisons des Russes et aussi des Anglais avaient eu pour but le Japon dès la fin du XVIII[e] siècle, et lors de la réouverture du Japon au début de l'ère de Meidji, la rivalité des puissances empêcha seule chacune d'elles d'exiger plus que le droit d'établir dans les ports des relations de commerce. La méfiance du Japon

est donc loin d'être aussi peu fondée qu'on se plaît parfois à le dire, et le souci de sa sécurité n'a donc rien que de légitime. D'autre part, la Chine s'est montrée, depuis quelques années, tout à fait incapable de défendre ses frontières contre les étrangers: Hong-Kong, l'Annam et d'autres, prouvaient surabondamment cette faiblesse que les Européens ne comprirent entièrement qu'en 1895 (1). »

Si le gouvernement de Tokio envisageait sans défaveur l'indépendance de l'Empire du Matin Calme, ce n'était pas avec l'intention de laisser sommeiller les droits et les privilèges, qu'il tenait de l'instrument diplomatique de 1876.

Les Japonais, subordonnaient pour un temps, leurs désirs d'expansion territoriale aux exigences de la politique des puissances ; mais, dans la lutte pacifique pour la prépondérance des intérêts commerciaux et industriels sur le territoire coréen, ils se préféraient à tous.

« Leurs vaisseaux firent l'hydrographie des côtes, leurs officiers voyageant comme touristes ou comme marchands relevèrent les routes, leurs pêcheurs exploitèrent les eaux coréennes, leurs commerçants dans les ports ouverts et à Séoul même, sillonnant bientôt l'intérieur contrairement aux traités, profitèrent de l'infériorité commerciale des Coréens, prêtèrent à gros intérêts et sur gage, s'attirèrent les profits et l'odieux du rôle de banquiers tant soit peu usuriers. Ceux qui s'établirent en Corée étaient, en trop grand nombre, gens peu recommandables, dont la situation était difficile au Japon : naturellement vaniteux, méprisants pour les étrangers, ils traitèrent les Coréens en peuple conquis ; c'est un spectacle fréquent, ridicule et pitoyable, que celui d'un Japonais, un petit homme de mine chétive, qui brusque et frappe un Coréen, bien musclé, le dépassant de la tête et ne songeant pas à résister.

« Toutes ces causes d'irritation qui apparurent peu à peu, s'ajoutèrent à la haine nationale contre les *yei-nom*, les « coquins de Japonais » : on se rappelle encore l'invasion

(1) A. Halot. *Op., cit. Loc. cit.*, pp. 114, 115.

de 1592-1598, le souvenir en est entretenu par les romans et les complaintes populaires. Les *ryang-pan*, l'aristocratie, partageaient en général ces sentiments : xénophobes par principe, ils regardaient volontiers vers la Chine; quelques nobles seulement, mis en rapports avec les Japonais, essayèrent, par intérêt ou par conviction, de jouer un rôle de réformateurs. Auprès du roi, bien intentionné mais faible, la reine, intelligente et énergique, concevait peut-être une politique nationale. Les Min, parents de la reine, songeaient avant tout à garder leur influence; le Tai-ouen-Koun, père du roi, régent de fait jusqu'en 1873, auteur des massacres de 1866, en voulait à tous les étrangers, mais était prêt à tout pour ressaisir le pouvoir. Une sédition éclata le 23 juillet 1882 ; les soldats pillèrent les greniers à riz ; la reine menacée se réfugia dans une bonzerie à la campagne et ne reparut que quand la Cour portait déjà son deuil ; plusieurs ministres furent massacrés ; les Japonais attaqués dans leur légation, se retirèrent à Tchémoulpo sous la conduite de leur ministre Hanaboussa Yosimoto et ne trouvèrent de salut que sur un vaisseau anglais qui était en rade. Dès la fin d'août, le ministre Hanabousa rentra à Séoul avec une escorte de cinq cents hommes; une convention autorisa le maintien de cette troupe comme garde de la légation et stipula une indemnité de cinq cent mille taëls dont quatre cent mille furent remis par la suite au gouvernement coréen (9 novembre 1884) (1). »

Pour atténuer la prépondérance japonaise, Li-Hong-Tchang, vice-roi du Tchi-li, faisait coopérer la Chine à la répression de l'insurrection de juillet; Ma-Kien-tchong, général chinois, arrêtait le Tai-ouen-Koun au milieu d'un banquet et l'internait à Pao-ting-fou; les Célestes occupaient Séoul, à côté des troupes nipponnes.

« Le 4 décembre 1884, à l'issue d'une fête donnée pour l'inauguration de l'Hôtel des Postes, Min-Yeng-ik, parent de la reine, fut attiré dans un guet-apens et percé de coups;

(1) M. Courant. *Op., cit. Loc., cit.*, pp. 255, 256.

les conspirateurs Kim-Ok-Kyoum, Sye-Koang-pem, Sye-Tjai-hpil, Pak-Yeng-hyo à leur tête, se rendirent au Palais, massacrèrent sous les yeux du roi onze fonctionnaires membres ou partisans de la famille Min, appelèrent le ministre japonais et sa garde pour protéger le souverain ; mais le surlendemain (6 décembre) les commandants chinois Won-Tchao-yeou et Yuen-Chi-khai, le même dont le rôle est si important en Chine depuis 1898, se présentèrent avec leurs troupes au Palais ; après une heure de combat ils repoussèrent les émeutiers et les Japonais ; le peuple se souleva et massacra les Japonais dans les rues ; le 7, la légation du Japon dut être évacuée par le ministre Takézoé Sin-itsirô et ses nationaux, qui se replièrent sur Tché-moulpo ; la légation fut aussitôt incendiée, soit par la population, soit que les Japonais eussent mis le feu avant de partir. Le 9 janvier suivant, la Corée convint de présenter des excuses, de punir les émeutiers et de payer une indemnité ; au mois d'avril, le comte Itô signa à Thien-Tsin avec Li-Hong-Tchang une convention par où les deux puissances s'engageaient à retirer leurs troupes, à conseiller au roi d'appeler pour son armée des instructeurs étrangers, ni Chinois ni Japonais, à s'avertir mutuellement au cas où une intervention armée serait jugée nécessaire.

« Si les Japonais avaient fomenté l'émeute, ce qui est probable, ils n'y gagnèrent rien. L'égalité était en apparence établie entre eux et les Chinois, mais ceux-ci restaient maîtres du terrain. La douane maritime coréenne devint ouvertement (1885) un service détaché de la douane maritime chinoise ; le télégraphe entre Séoul et Eui-tjyou fut posé par les soins de Li-Hong-Tchang, dirigé par les mandarins chinois ; Yuen-Chi-khai, portant le titre de résident chinois, fut consulté, fut reçu au Palais avec des honneurs spéciaux ; il insista même avec exagération sur les privilèges de son gouvernement et indisposa peu à peu le roi et quelques fonctionnaires, auxquels plaisait l'idée d'indépendance sans qu'ils fussent prêts à user de la réalité...

« La trêve entre la Chine et le Japon dura quelques années, traversées d'intrigues ; les chefs de la conspiration

de 1884, réfugiés au Japon, étaient gardés en réserve par le ministère japonais. Le 28 mars 1894, l'un d'eux, Kim-Ok-kyoun, se trouvant à Chang-Hai, sur la concession internationale, fut assassiné par un de ses compatriotes, Hong-Tjyong-ou, qui avait été forcé de quitter son pays plusieurs années auparavant et avait séjourné quelque temps à Paris. Il s'agissait peut-être d'une vengeance privée. Quoi qu'il en fût, faute de juridiction coréenne à Chang-Hai, le meurtrier fut remis aux mandarins chinois qui l'expédièrent immédiatement à Séoul avec le corps de la victime. Kim-Ok-kyoun était un rebelle; suivant la loi coréenne son corps fut dépecé et exposé en divers endroits; Hang-Tjyong-ou fut accueilli en triomphateur. Cette procédure surexcita la sentimentalité de la presse japonaise. En même temps une révolte des Tong-Hak, société religieuse opposée à tous les étrangers et dont l'origine remonte au milieu du dernier siècle, agitait le sud-ouest de la péninsule, menaçait le commerce japonais. S'appuyant sur la convention de Thien-Tsin et d'accord avec le roi, la Chine et le Japon envoyèrent des troupes ; puis le 28 juin, M. Otori, ministre japonais, présenta un mémoire exposant tout un plan de réformes auquel le roi et le gouvernement ne se hâtèrent pas d'acquiescer. Dans la déclaration de guerre lancée le 2 août, le Japon accusait la Chine de s'être immiscée dans l'administration de la Corée et d'avoir délibérément violé l'indépendance du pays : l'immixtion du Japon n'était pas moins flagrante. Dès le 23 juillet, les Japonais attaquèrent le Palais, retinrent prisonniers le roi et la famille royale, déposèrent le souverain (qu'ils remirent bientôt sur le trône) et donnèrent la régence au Tai-Ouen-koun qui refusa le titre de roi ; le 27, le gouvernement coréen déclarait la guerre à la Chine et chargeait les Japonais de chasser les Chinois de Corée. Le 25, sans déclaration d'hostilité, le *Naniwa-Kan*, navire japonais, avait coulé le *Kow-shing*, bateau anglais, qui transportait à Tchémoulpo des troupes chinoises.

« Les Japonais se trouvant maîtres à Séoul, les réformes, pendant plusieurs mois, se succédèrent rapidement, à



l'imitation de celles qui avaient été accomplies au Japon lors de la Restauration. Réorganisation de la justice et des finances dont la direction est retirée aux préfets, exhortations et mesures contre les malversations et les « squeezes » des mandarins : c'était en effet attaquer des maux urgents ; mais si l'exécution d'un pareil plan touchant aux intérêts des *ryang-pan* et des castes privilégiées, demandait autant de discrétion que de fermeté, il était puéril de créer sans préparation une assemblée délibérative, il était fou de bouleverser en même temps les formes sociales et familiales. La noblesse fut supprimée, l'égalité déclarée entre les mandarins civils et militaires ; les mandarins sans charge furent autorisés à faire le commerce ; les lois sur le mariage et l'adoption furent renversées ; les Coréens eurent ordre de se vêtir de couleurs foncées, de raccourcir leurs manches, de rogner leurs pipes, de couper leurs cheveux (1). « En même temps les conspirateurs de 1884 étaient graciés ; il est vrai que dès le milieu de 1895, le principal d'entre eux, Pak-Yong-kyo (Bokou Ei-kô) était accusé de conspiration et arrêté.

« Le ministre du Japon était fréquemment reçu en audience, assistait au conseil, inspirait tout le gouvernement. Après M. Otori, le comte Inoouhé, qui plus d'une fois avait eu à s'occuper des affaires coréennes, représenta le Mikado à Séoul (20 octobre 1894) ; ce politique de grande valeur, l'un des hommes de la Restauration, s'efforça d'introduire des réformes effectuées dans l'administration et obtint du roi un serment (7 janvier) instituant une sorte de constitution, il fit écarter du palais le Tai-ouen-koun dont les intrigues étaient tour à tour dirigées contre les Chinois,

(1) « En janvier 1895, le ministre japonais avait emmené le roi aux tombes des ancêtres et là par un serment solennel « en présence des esprits des ancêtres qui sont dans le ciel », Li-Hsi avait promulgué les quatorze articles d'une espèce de charte qui supprimait les abus du palais et de l'administration, établissait une nouvelle force armée, les *Koun-ryentaï*, et confiait aux Japonais le dressage de cette police. Le Japon avançait un prêt de sept ou huit millions de francs pour l'équipement des soldats et pour la solde des fonctionnaires, qui jusqu'ici se payaient eux-mêmes sur le justiciable (*). »

(*) E. Bérard. *Op. cit. Loc. cit.*, p. 436.

contre les Japonais, contre tous les hommes et contre tous les partis. Mais bientôt il fut dégoûté, autant par l'ignorance et l'esprit de coterie des Coréens, que par l'attitude de ses propres compatriotes de Corée, il s'en expliqua publiquement, citant de nombreux exemples de malhonnêteté commerciale, de violence contre les Coréens, d'indiscipline à l'égard des autorités. Le 1er septembre 1895, il remit la gestion au vicomte Mioura Gorô. Le 8 octobre, une troupe de Japonais dirigée par Okamoto Ryônosouhé, conseiller du gouvernement coréen, et soutenue par des troupes japonaises et par les Kounryentaï (troupes coréennes ayant des instructeurs japonais) força les portes du palais ; ils y firent entrer le Tai-ouen-koun qu'ils escortaient, massacrèrent toutes les femmes du harem, de peur de laisser échapper la reine, brûlèrent les corps arrosés de pétrole. Le vicomte Mioura fut rappelé ; une enquête judiciaire du tribunal siégeant à Hirosima, reconnut la conspiration, la préméditation du meurtre, l'entente du ministre du Japon et de son secrétaire, avec les meurtriers ; elle conclut : « Malgré ces faits, il n'y a pas d'évidence suffisante pour prouver qu'aucun des accusés a actuellement commis le crime prémédité. » Les accusés furent donc renvoyés indemnes (1). »

Telles furent les principales « réformes » imposées par le Japon au malheureux royaume Ermite, traité, depuis Shimonoseki, en terre conquise. Cette fois, la partie semblait gagnée, les Nippons ne devaient plus rencontrer d'obstacle, et cependant, ils échouèrent encore, à côté du but.

L'exaspération du peuple coréen trouva chez les Russes qui, jusqu'alors, s'étaient tenus sur une grande réserve, un écho particulièrement bienveillant.

Nous reviendrons, un peu plus loin, sur la politique moscovite en Corée, disons seulement que le roi Li-Hsi échappant aux agents du Mikado se réfugia à la légation russe et, dès lors, les édits qu'il promulgua, cessèrent d'être imprégnés de l'esprit nippon !

(1) Courant, *Op. cit. Loc. cit.* pp. 257-260.

Bien vite, le gouvernement de Tokyô, s'étant rendu compte qu'il avait changé d'adversaire, par dessus la tête du roi de Corée entamait des négociations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Un protocole rédigé à Séoul, en mai 1896, était suivi à bref délai (2 juin 1896) d'un mémorandum signé, à Saint-Pétersbourg, par le prince Lobanoff et le maréchal Yamagata(1). « Pour ne porter aucune atteinte au principe fondamental, de l'indépendance de la Corée formulé dans l'article premier du traité de Simonosaki — disait le protocole — la Russie et le Japon essaieront d'abandonner à la Corée, autant que le permettra la situation financière et économique de ce pays la création et l'entretien d'une force armée..... et conseilleront au gouvernement coréen les réformes reconnues indispensables. »... Le mémorandum était plus explicite : il confiait à la Russie la personne du roi et la réforme du palais, des finances et de la garde royales, il confiait au Japon la police des quartiers japonais à Séoul, Fousan et Ouensan, où les Russes pourraient tenir de pareilles garnisons, les Japonais achèveraient de construire et jalonneraient de gendarmes la ligne télégraphique de Fousan à Séoul ; les Russes auraient le même droit sur le télégraphe à construire entre Séoul et Vladivostok. Les instruments diplomatiques, qui proclamaient l'indépendanee coréenne, aboutissaient donc à une sorte de partage, au Japon, les grands ports et le midi ; à la Russie, le palais et le nord (2). »

Si les Nippons obtenaient, par ces derniers accords, de précieux avantages, ils n'allaient plus, toutefois, trouver en Corée la si accommodante suzeraineté chinoise, mais une protection à deux avec la Russie, un *condominium* avec une puissance capable de faire respecter ses droits.

Tout d'abord, le gouvernement de Saint-Pétersbourg parut s'attacher à tirer plein profit de sa situation nouvelle dans l'Empire du Matin Calme; puis, brusquement, devant les protestations du cabinet de Tokyô, il réduisit

(1) Ces documents ne furent publiés qu'en mars 1897.
(2) E. Bérard. *Op. cit. Loc. cit.* pp. 439-440.

ses prétentions et, au vif étonnement des Coréens, renonça même à des privilèges, qui ne lui étaient pas contestés. Ce recul, toutefois, était plus apparent que réel. « La convention Nisi-Rosen, signée à Tôkyô le 15 mai 1898 et qui complétait les conventions Komoura-Waeber (14 mai 1896) et Lobanov-Yamagata (9 juin 1896), acheva de définir les rapports en Corée des deux puissances signataires. L'indépendance de la Corée est confirmée et les deux puissances contractantes promettent d'engager le souverain à organiser une force armée pour la défense de son pays. En attendant le complet rétablissement de l'ordre, le Japon est autorisé à conserver quatre cents hommes à Séoul, deux cents à Pou-San, deux cents à Ouen-San, deux cents le long de la ligne télégraphique Séoul-Pousan ; la Russie a le droit de protéger sa légation et ses consulats par un nombre d'hommes égal à celui des soldats japonais. Les deux puissances doivent s'avertir mutuellement au cas où elles prêteraient à la Corée des instructeurs militaires ou des conseillers. Le Japon sera libre de développer ses entreprises économiques ; si la Corée voulait contracter des emprunts à l'étranger, les deux puissances s'entendraient pour les lui faciliter ; enfin la Russie a le droit d'établir une ligne télégraphique entre Séoul et la frontière russe (1), (2). »

(1) *Arrangement russo-japonais, du 13/25 avril 1898, relatif à l'autonomie de la Corée.*

Art. 1. — Les gouvernements impériaux de la Russie et du Japon reconnaissent définitivement la souveraineté et l'entière indépendance de la Corée et s'engagent mutuellement à s'abstenir de toute ingérence directe dans les affaires intérieures de ce pays.

Art. 2. — Désirant écarter toute cause possible de malentendu dans l'avenir, les gouvernements impériaux de la Russie et du Japon s'engagent mutuellement, dans le cas où la Corée aurait recours au conseil et à l'assistance soit de la Russie, soit du Japon, à ne prendre aucune mesure pour la nomination d'instructeurs militaires et de conseillers financiers, sans arriver, préalablement, à un accord mutuel à ce sujet.

Art. 3. — Vu le large développement pris par les entreprises commerciales et industrielles du Japon en Corée, ainsi que le nombre considérable de sujets japonais résidant dans ce pays, le gouvernement russe n'entravera point le développement des relations commerciales et industrielles entre le Japon et la Corée.

(2) M. Courant. *Op. cit. Loc. cit.*, p. 263.

L'accord Nisi-Rosen tout en maintenant le *condominium* du Japon et de la Russie sur la Corée, amena une détente entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Tôkyô ; le rappel de la mission militaire russe de Séoul, le départ de l'attaché financier donnaient aux Nippons plus qu'une satisfaction morale ; le champ libre semblait désormais laissé, à leur activité, en Corée.

Aussi ne négligèrent-ils rien, en cette occurrence. « Des consulats soutenus par des forces de police furent établis dans les ports ouverts ; près de chaque consulat fut installé un bureau de poste, bien que la Corée eût adhéré à l'Union postale. Une quinzaine d'écoles furent fondées pour l'étude du japonais et des sciences occidentales. Trois banques japonaises étendirent leurs affaires en Corée, aidèrent à la frappe de monnaie d'argent coréenne, promirent leur appui à une banque nationale coréenne qui a été au moins projetée ; la circulation des billets japonais en Corée fut imposée au gouvernement malgré les protestations de corporations coréennes importantes. La voie ferrée Séoul-Tchémoulpo, ouverte en septembre 1899, fut rachetée à la société américaine qui l'avait construite. La voie Séoul-Pou-San fut entreprise avec des capitaux fournis en partie par la Maison de l'empereur et par les plus grands capitalistes du Japon... la compagnie a le droit de réclamer près de chaque station une concession territoriale. Bien plus, au début de l'an dernier, le Japon réclamait des terrains de culture pour des colons. En même temps il a constamment exercé une action négative consistant à mettre des entraves à toutes les entreprises étrangères ; cette politique est assurée de succès avec les Coréens indolents et versatiles (1). »

Cependant le gouvernement de Séoul se rendait parfaitement compte qu'il n'avait échappé, temporairement du moins, au péril russe que pour mieux tomber dans le péril japonais. Il proposa, en 1900, une solution de nature à tout concilier : la reconnaissance internationale de la neu-

(1) M. COURANT. *Op. cit. Loc. cit.*, pp. 263-264.

tralité de la Corée. Le Japon et la Russie refusèrent absolument d'y adhérer, découvrant ainsi une arrière-pensée inquiétante pour l'avenir du royaume Ermite.

Effectivement, les prétentions nipponnes sur l'Empire du Matin Calme ne tardèrent pas à se préciser. Le Japon ne peut admettre l'éventualité de l'établissement d'une puissance redoutable à ses portes ; il est fermement décidé à s'opposer à toute acquisition territoriale ou à tout privilège, que se ferait garantir, en Corée, un peuple autre que lui. « Qu'on veuille bien songer, en effet, au danger immédiat qu'il y aurait pour la sécurité même du Japon, si la Russie, par exemple, réalisait le projet qu'on lui prête et s'emparait de Port-Lazareff ou de Masampho, à quelques heures des côtes japonaises. Ce n'est pas seulement la Corée tout entière, déjà tenue dans un étau dont les deux têtes formidables sont Port-Arthur et Vladivostok, qui passerait fatalement sous le contrôle absolu du gouvernement du tsar. C'est l'intégrité même du Japon qui se trouverait menacée.

« C'est une question de vie ou de mort pour les Japonais de s'opposer à une pareille entreprise, et il n'y a pas à douter qu'ils y emploieraient, sans hésitation, toutes leurs ressources et toutes leurs forces (1). »

Par suite, la crainte de voir la Russie ouvrir un jour la question de Corée et peut-être la résoudre comme elle avait résolu celle de Mandchourie, constitua-t-elle, particulièrement depuis 1900, la principale préoccupation de l'opinion publique nipponne. Le problème coréen fit passer au second plan le problème chinois, parce que la solution du premier paraissait infiniment plus proche.

Pour les Japonais, il est, en effet si non téméraire du moins fort prématuré, d'envisager le partage du Céleste Empire entre les grandes puissances. Ils estiment assez justement, que l'on ne saurait disposer, sans mûre reflexion d'un empire de plus de trois cents millions d'âmes et qu'en conséquence, les événements ne pourraient les prendre au dépourvu.

(1) Dumolard, *Op. cit.*, p. 299.

Quant à la Corée les vues du Japon sont arrêtées et ses décisions prises ; il la considère désormais comme sa légitime sphère d'influence. En janvier 1900 M. Hayashi-Gonsouké, ministre du Japon à Séoul, s'exprimait ainsi, dans une interview prise par un rédacteur du *Kokoumin Shimboun :* « Notre politique en Corée est bien simple : elle consiste à nous abstenir de toute immixtion dans les affaires intérieures de ce pays et à faire notre possible pour développer nos intérêts économiques. Cette politique a reçu maintenant l'adhésion de l'immense majorité de nos compatriotes, et nous n'avons aucune raison d'en changer. Si en effet nous cherchions à acquérir une influence politique dans la péninsule, nous ne manquerions pas de nous heurter aux susceptibilités de quelques autres puissances, tandis qu'en nous confinant dans le rôle que j'ai défini, nous ne risquons de froisser personne. Nous n'avons d'ailleurs rien à dire nous-mêmes en ce qui concerne les efforts faits par d'autres dans cette voie, tandis que ce serait évidemment pour nous une question de légitime défense que de nous opposer à toute cession de territoire faite à un Etat quelconque dans un but militaire. Dans le champ des entreprises pacifiques, nous acceptons la concurrence de tous et nous ne demandons aucun monopole. Il est évident toutefois qu'étant donnée notre situation géographique, si nos compatriotes veulent s'en donner la peine, ils ne sauraient manquer d'avoir la part du lion dans le commerce coréen (1). »

Le traité conclu le 30 janvier 1902, avec l'Angleterre

(1) V. Dumolard, *Op. cit.*, pp. 297-98.
On lit dans le « *Djimmin* » (de Tokyô), en mai 1899 :
« Nous regardons la péninsule coréenne comme notre sphère d'influence par excellence. Nous y avons, en effet, les droits les plus réels, et nos intérêts matériels et politiques y sont énormes. Nous n'avons à redouter, sur ce terrain-là, que la Russie, car elle seule pourrait sérieusement nous contester notre influence. Or, que pouvons-nous demander ? Depuis que le cabinet de Saint-Pétersbourg nous a laissé le champ libre à Séoul, nous ne pouvons desirer qu'une chose : c'est que la présente situation se prolonge indéfiniment. *Toute notre politique consistera donc à maintenir le statu quo. Tant que la Russie n'aura pas terminé sa formidable installation en Mandchourie, elle ne fera rien en Corée.* »

« dans le but d'assurer le *statu quo* et la paix générale en Extrême-Orient et de maintenir l'indépendance de la Chine et de la Corée, qui doivent rester ouvertes au commerce et à l'industrie de toutes les nations » en même temps qu'il flatte l'orgueil nippon, est un avertissement pour la Russie que tout empiètement de sa part en Corée lèserait désormais non seulement le Japon, mais aussi la Grande-Bretagne. Toutefois, ce traité pouvant fort bien, à un moment donné, n'être qu'un rempart insuffisant, les Nippons se préparent secrètement à la guerre. Certains avantages industriels et commerciaux, accordés aux Russes par la Corée, exaspèrent les Japonais qui prétendaient à un monopole.

La presse de Tokyô, sur un ton menaçant, dénonce, comme l'avant-garde d'une armée d'invasion, quelques groupes de cosaques gardant des chantiers russes d'exploitation dans les forêts du Yalou.

Habilement, au cours des réclamations adressées à la Russie, le Japon invoquant l'équilibre politique, un ordre plus stable sur les rivages du Pacifique et le respect dû aux accords sino-russes de 1896 et de 1898, introduit dans le débat « sur le pied de solidarité la question de ses droits prétendus en Corée (1) », cependant que l'opinion publique faite à l'idée de la lutte avec le grand empire de l'Ouest, attend seulement l'heure propice (2).

(1) Villetard de Laguérie. *La Corée*, *Rev. des D. M.*, 1er février 1904.

(2) Depuis la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et le Japon, le protocole suivant a été signé à Séoul (23 février 1904) :

M. Hayasin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur du Japon, et le général-major Ye-Tschi-Yong, ministre des affaires étrangères par interim de Sa Majesté l'empereur de Corée, dûment autorisés respectivement à cet effet, ont arrêté les articles suivants :

Article premier. — Dans le but de maintenir une amitié permanente et solide entre le Japon et la Corée, et d'établir fermement la paix en Extrême-Orient, le gouvernement impérial de Corée mettra dans le gouvernement impérial du Japon une confiance absolue et adoptera les conseils de ce dernier concernant l'amélioration de son administration.

Art. 2. — Le gouvernement impérial du Japon assurera dans un

Politique russe en Corée.

C'est seulement dans la seconde moitié du siècle dernier que l'empire moscovite commença à tourner ses regards vers la péninsule coréenne. « La Russie a au nord-est de la Corée une courte frontière commune depuis le traité de Péking (1860). Dès 1863 quelques familles passèrent le fleuve Touman, reçurent des terres, des grains, du bétail ; elles trouvaient sur le territoire russe une administration régulière, bien différente de celle de leur pays, en 1866, il y avait déjà dans la province littorale cent familles coréennes ; en 1895 trente-deux villages existaient jouissant de l'autonomie communale. Après avoir traité avec la Corée comme les autres puissances européennes (1884) et avoir établi un ministre à Séoul, la Russie régla les rapports commerciaux sur la frontière de terre (convention du 20 août 1888) et s'engagea à renvoyer en Corée tout sujet coréen qui viendrait sur le territoire russe sans passeport : l'exode des Coréens du Ham-Kyeng préoccupait, en effet, et préoccupa encore plusieurs fois le gouvernement de

esprit de solide amitié la tranquillité et le salut de la maison impériale de Corée.

Art. 3. — Le gouvernement impérial du Japon garantira d'une manière définitive, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire de Corée.

Art. 4. — Dans le cas où le salut de la maison impériale de Corée ou l'integrité territoriale de la Corée serait en danger, soit par l'agression d'une tierce puissance, soit par des désordres intérieurs, le gouvernement impérial du Japon prendra immédiatement telles mesures nécessaires qu'exigeront les circonstances, et dans un pareil cas, le gouvernement impérial de Corée donnera toutes les facilités pour aider l'action du gouvernement impérial du Japon. Le gouvernement impérial du Japon pourra pour l'accomplissement du but susmentionné, occuper telle place qui pourrait être nécessaire au point de vue stratégique quand les circonstances l'exigeront.

Art. 5. — Les gouvernements des deux pays ne concluront dans l'avenir sans un consentement mutuel, aucun arrangement avec une tierce puissance qui pourrait être contraire aux principes du présent protocole.

Art. 6. — Les détails concernant le présent protocole seront déterminés suivant les circonstances entre le représentant du Japon et le ministre des Affaires étrangères de Corée.

Séoul. Il ne s'éleva d'ailleurs aucune difficulté entre les deux puissances. En 1891, le rôle du ministre russe était encore seulement d'observation : M. Waeber, racontait-on à Séoul, cherchait à se faire bien voir du roi en lui envoyant des gâteaux et des primeurs.

« Au début de 1896, tandis que le roi était prisonnier des conspirateurs et que le corps diplomatique délibérait, M. Waeber agissait secrètement par les intelligences qu'entretenaient dans le Palais ses Coréens de la province littorale. Le 11 février, le roi et le prince héritier, cachés chacun dans une des chaises qui servent aux femmes du palais et que les mœurs coréennes ne permettent pas de fouiller, sortirent subrepticement et vinrent demander l'hospitalité à M. Waeber : pendant plus d'un an les décrets furent fabriqués par les ministres et signés par le roi dans le salon du ministre russe, à côté de son cabinet de travail. Cependant, le peuple murmurant à la longue de voir son souverain dans la maison d'un étranger, la Cour se transporta (20 février 1897) dans le nouveau palais dont la construction s'achevait et qui est presque contigu aux légations de Russie, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne. Quelques mois plus tard (12 octobre) le roi affirma son indépendance en changeant le nom du pays qui de Tjyo-Syen devint Han et prenant le titre d'empereur pour s'égaler à ses grands voisins de Chine, du Japon et de Russie.

« Cette dernière puissance profita de l'heure qui s'était levée pour elle, avec la discrétion habituelle de sa diplomatie asiatique ; elle laissa le roi à sa guise abolir les réformes, faire le procès des conspirateurs, combler d'honneurs ceux qu'ils avaient destitués ; elle se contenta d'offrir au nouvel empereur ses services pour la réorganisation du pays ; ainsi fut créée une banque russo-coréenne (décembre 1897), furent appelés des instructeurs militaires (août 1897) et fut engagé (4 novembre) un conseiller financier, M. Kyril Alexiev, investi d'une autorité presque absolue dans son département. Ce protectorat déguisé

promettait de donner bientôt à la Russie le port libre de glaces qu'elle n'a pas à Vladivostok. Déjà elle avait touché le but quand le commandant Byrilev était descendu à Tsou-Sima (1861); peut-être avait elle en vue une tentative analogue sur Port-Lazarev en 1885; mais la première fois les protestations de l'amiral Hope avaient fait rembarquer les Russes, et la seconde les Anglais s'étaient installés à Port-Hamilton dans un petit groupe d'îles (Ke-mounto) au sud de la péninsule (12 mai 1885). Sur la protestation de la Chine et de la Russie, les Anglais avaient évacué Port-Hamilton (27 février 1887), les Russes s'engageant à n'occuper aucun point de la côte coréenne, tant que la situation de la Corée n'aurait pas changé.

« En 1897 encore, le but ne fut pas atteint et encore à cause de l'Angleterre. Après la guerre, les Douanes coréennes séparées des Douanes chinoises, avaient conservé comme chef un ancien collaborateur de Sir Robert Hart, M. Mac-Leavy-Brown; celui-ci, dirigeant l'administration la plus productive du pays, avait, au printemps de 1896, été nommé conseiller financier, puis, en juillet, été chargé du contrôle de toutes les recettes et de toutes les dépenses; avec un talent incontestable il rétablit la régularité des finances, écarta la banqueroute menaçante, présenta des excédents en fin d'exercice. Il n'y avait pas place à la fois pour l'Anglais et pour le Russe; le journal l'*Indépendant*, organe du Club de l'Indépendance, protesta énergiquement contre la nomination illégale de M. Alexiev, une flotte anglaise parut à Tchémoulpo. En même temps la Russie demandait des concessions de terrains à Pou-San, Mok-hpo et Tjeung-nam-hpo; cette demande justifiée, semble-t-il, par les précédents japonais, souleva les récriminations des ministres coréens qui donnèrent leur démission. M. de Speyer, ministre russe, déclara que son gouvernement désirait vivre en bons termes avec la Corée et n'avait pas l'intention d'imposer les services de ses sujets; un meeting populaire organisé par le Club de l'Indépendance (10 mars 1898) déclara qu'on devait accepter la démission du conseiller et des instructeurs militaires, la

suppression de la banque russo-coréenne. L'empereur se soumit (1). »

Ainsi, de 1896 à 1898, la politique du gouvernement de Saint-Pétersbourg à l'égard de la péninsule reste assez obscure et ses procédés paraissent contradictoires. Il importe, pour les comprendre, de se rappeler, qu'en 1896 et en 1898, la Russie qui signait avec le Japon des conventions relatives à la Corée, signait, d'autre part, avec la Chine des conventions relatives à la Mandchourie.

En 1895, l'empire moscovite ne disposait que du Transsibérien et ne pouvait atteindre Vladivostok que par un long détour ; il devait donc considérer la péninsule coréenne comme le complément naturel de sa province maritime et ses ports comme indispensables à ses vaisseaux de guerre et de commerce.

Brusquement, en 1896 et en 1897, la Russie obtient de prolonger le Transsibérien à travers la Mandchourie et de s'établir à Port-Arthur ; en 1898, la concession du *Sud-Mandchourien* lui est accordée. Les besoins n'étant plus si pressants, la diplomatie du tsar peut se montrer plus conciliante et faire preuve de désintéressement à l'égard de la Corée, en réservant l'avenir.

De fait, le traité, signé le 13/25 avril 1898, entre la Russie et le Japon, semblait livrer la Corée à l'influence nipponne. Le *Messager officiel* de Saint-Pétersbourg, après en avoir donné le texte (12 mai 1898), ajoutait : « La conclusion de cet arrangement amical offre à la Russie la possibilité de diriger tous ses efforts vers l'accomplissement de la tâche historique et essentiellement pacifique, qui lui incombe sur les bords du Grand Océan ».

Cette période d'inactivité de la politique russe, dont l'instrument diplomatique de 1898 marquait le début, fut mise à profit par les sujets du Mikado avec une hâte extrême. Nous avons résumé précédemment leurs entreprises dans la péninsule ; dès 1901, ils commencent à prendre ombrage

(1) M. Courant. *Op. cit.* pp. 260-262.

d'un changement d'attitude qu'ils croient remarquer chez le cabinet de Saint-Pétersbourg.

« En 1897, une Compagnie russe avait obtenu une énorme concession forestière dans les vallées du Toumen et du Yalou : c'était le temps du premier protocole russo-japonais, du partage d'influence ; les Japonais ayant les mains libres dans le sud, laissèrent les Russes opérer dans le nord. Quand le second protocole fut signé, livrant la Corée aux seules entreprises japonaises, il semble que les Russes aient implicitement, sinon formellement, renoncé à cette concession du Yalou. Mais, en 1901, l'affaire fut reprise par un secrétaire d'Etat, M. Bezobrazof, dont l'influence sur Nicolas II allait devenir très grande et qui sut intéresser le gouvernement russe, le tsar lui-même, à ces forêts de Corée. Pour exploiter le pays, marquer les arbres, installer ou préparer les usines, une mission russe parut, en 1902, sur le Yalou, et se fixa dans une ville coréenne, Yongampo, où les étrangers n'ont pas le droit de résidence. Elle construisit la ligne télégraphique et étudia la ligne ferrée qui devait rejoindre le Yalou au réseau mandchourien. Elle obtint, en août 1903, le monopole des bois flottés sur le Yalou et, pour un bail de vingt-cinq ans, un terrain de trois cent cinquante acres à Yongampo, où peut-être elle érigea des fortifications. On dit qu'elle offrit aussi de reprendre le chemin de fer, entre Séoul et le Yalou, qui, jadis accordé à une Compagnie française, était retombé aux mains du gouvernement coréen.

« A toutes les demandes du ministre russe, l'empereur de Corée consentait. Vainement, par contre, le ministre du Japon, appuyé par le ministre des Etats-Unis, réclamait l'ouverture de Vijou, port du Yalou, au commerce international : M. Pavlof interdit à l'empereur cette concession : les Russes prétendaient au monopole du Yalou.

« Le Japonais finit par s'irriter : il exigea le retrait de la mission russe ou l'ouverture de Yongampo à tous les étrangers, discuta la validité de la concession forestière et, pour cet œuf donné aux Russes, réclama le bœuf coréen tout entier : ouverture des ports et villes encore fermés,

nouveaux chemins de fer et télégraphes, réformes administratives, etc., etc. L'empereur de Séoul continuait à tergiverser ; le Japon mit en cause la Russie elle-même (1). »

Les « empiètements » des sujets du tsar en Corée, dénoncés avec tant d'âpreté par la presse japonaise, constituaient-ils simplement l'exercice pacifique de droits, limités par les conventions diplomatiques, ou bien le prodrome d'une intervention moscovite et d'une mainmise sur la péninsule? Sans aucun doute, les bâtiments destinés au service de l'exploitation forestière à Ryong-am-hpo n'étaient pas des forts, pas plus que les employés de la société industrielle ne formaient des garnisons ; ce point a été reconnu par les Japonais eux-mêmes. Mais, d'autre part, il y aurait, peut-être, quelque inexactitude à soutenir que, sous l'empire des circonstances et surtout qu'à la suite d'une plus parfaite connaissance de la valeur stratégique et commerciale des mouillages coréens, la politique moscovite ne soit pas revenue à une conception de son rôle dans l'Empire du Matin Calme, incompatible avec les visées nipponnes. Dans tous les cas, le Japon surtout désireux d'éviter en Corée le renouvellement de l'aventure mandchourienne somma la Russie de s'expliquer, tout en achevant ses préparatifs de guerre.

Les causes accessoires du conflit.

A. — *Causes propres aux belligérants eux-mêmes.*

a'. Côté japonais. — Si la sollicitude du Japon à l'égard de la Mandchourie était, lors de l'ouverture des hostilités, plus apparente que réelle, par contre, relativement à la Corée elle affectait l'intransigeance la plus absolue, au point de ne plus tolérer la moindre ingérence nouvelle de l'empire moscovite dans la péninsule.

Au fond, le gouvernement du Mikado avait pris son parti du protectorat russe sur la Mandchourie, où d'ailleurs les intérêts nippons étaient faibles; ses préoccupations

(1) Bérard. *Op. cit. Loc. cit.*, pp. 446, 447.

au sujet dn royaume Ermite se basaient sur des droits « historiques » et surtout sur des motifs d'ordres économique et politique.

« Un premier souci dont la légitimité ne peut être contestée par aucun peuple, c'est celui de se nourrir.

« Or, s'il est vrai que les Japonais, jadis confinés chez eux, ont, pendant longtemps, trouvé dans leurs îles, tout ce qu'il fallait pour leur subsistance, l'augmentation de leur population a créé pour eux le besoin impérieux d'un commerce de denrées alimentaires.

« Comme les Européens importent du blé, ils sont obligés d'importer du riz.

« Le pays qui, par sa proximité, par la similitude de son climat, par le nombre peu élevé de ses habitants, est tout indiqué pour fournir ce riz et alimenter ce commerce, c'est la Corée.

« Or, le gouvernement déplorable de la presqu'île, qui était administrée par une caste de mandarins exploiteurs du peuple, a eu pour le commerce japonais les plus néfastes conséquences.

« Non seulement le pays a été depuis quarante ans continuellement troublé par des désordres fréquents que le gouvernement indigène s'est montré incapable de réprimer, mais encore les exactions des autorités ont trop souvent amené des troubles factices dans le commerce du riz par des mesures arbitraires que l'on prenait au sujet de son exportation, et dont les pots-de-vin étaient le but. « Le désir d'une modification de cet état de choses paraît naturel (1). »

Pour apprécier combien sont impérieuses certaines nécessités économiques, il suffit de se rendre compte de la situation faite aux Nippons par leur accroissement continu.

L'empire du Mikado, « entièrement océanique, s'étend sur un archipel de 487 îles, mesurant 41.738.155 hectares, dont 2.774.339 cultivés en rizières ; 1.791.734 en blé, orge et seigle ; 1.649.224 en pois, haricots, millet, sarrasin,

(1) A. Halot. *Op. cit. Loc. cit.*, pp. 112, 113.

colza, pommes de terre, patates, coton, chanvre, tabac, indigo; 3.150.491 en mûriers, et 58.863 en thé. Au total, un peu moins du cinquième de la surface du sol, soit 9.343.951 hectares, produit de quoi alimenter directement la population. Mais les forêts couvrent 13.334.627 hectares, et le reste, — 19.059.579 hectares, — n'est que montagnes, pelouses, étangs, marais, lits de cours d'eau, tourbières, broussailles et centres habités.

« Et il est très difficile et très dangereux de défricher la zone forestière et broussailleuse, précieux régulateur climatérique et modérateur du régime des eaux, dans un climat soumis aux influences du Kouro Siwo, et sur un sol formé d'un granit détritique, désagrégé très vite et entraîné par le ruissellement partout où manque la végétation arborescente ou herbacée.

« Or, les recensements quinquennaux font ressortir, de 1893 à 1898, les crues suivantes de la population : 394.005 en 1895; 369.356, en 1896; 458.288, en 1897; et le dernier dénombrement connu, effectué en 1898, accuse une augmentation de 475.685 et porte le nombre des Japonais, de 41.813.215, en 1893, à 43.760.754. Leur densité spécifique est donc globalement très proche de 105 au kilomètre carré. Or, si nous cherchons le rapport entre la surface nourrissante et le groupe humain à nourrir, nous trouvons que chaque hectare de céréales ou de légumineuses doit alimenter quatre bouches. On sait qu'en France, le même nombre d'hommes dispose de deux hectares, c'est-à-dire du double.

« La mer japonaise est un vivier inépuisable, sans doute, et le Japonais est aussi ichthyophage que végétarien. La pêche fournit donc un appoint énorme à l'agriculture. Mais il reste insuffisant.

« L'essor donné à l'industrie et au commerce nippon par l'établissement des étrangers dans les plus grands ports, par la suppression des entraves qu'imposait le régime féodal à l'esprit d'entreprise, la mise en exploitation forcée des richesses minières, la contrefaçon des marchandises européennes, ont soutenu pendant vingt-cinq ans

l'effort ininterrompu du pullulement de la population. Mais tout leur effet utile est produit et ne se fait plus sentir depuis déjà dix ans. Le milliard de l'indemnité chinoise n'a été qu'en partie semé sur le pays; les capitaux étrangers sont de plus en plus maîtres de l'industrie et du commerce national. L'adoption de l'étalon d'or a profondément troublé le monde ouvrier. Le mouvement d'émigration s'est développé et le gouvernement mikadonal a dû chercher, lui aussi, à l'enrayer ou à le canaliser (1). »

« Plus nombreux d'un quart que les Français, n'ayant à leur disposition qu'un territoire d'un quart moins étendu, ne possédant pas encore, à beaucoup près, une industrie aussi développée que la nôtre, les Japonais étouffent dans leurs îles. Dans l'ensemble de leur Empire, la population est aussi dense que dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, beaucoup plus que dans l'Empire allemand; mais les trois quarts des habitants des Iles Britanniques, la moitié de ceux de l'Allemagne vivent dans les villes; plus des deux tiers des Japonais habitent au contraire des localités de moins de deux mille habitants et sont par conséquent des campagnards. Ils ont besoin de terres. »

« La population s'accroît maintenant de 500.000 âmes par an. A ce taux, le Japon qui avait 33 millions d'habitants en 1870 et 45 millions au 31 décembre 1900, non compris Formose et les Pescadores, en aurait 55 millions avant 1920. A cette population débordante il faut un exutoire.

« Les Japonais ont bien déjà deux colonies: une nouvelle, Formose; une ancienne Yeso ou Hokkaïdo. Formose a déjà soixante-quinze habitants au kilomètre carré; une grande partie de l'intérieur est couverte de montagnes et de forêts tropicales, habitée par des tribus sauvages, c'est plutôt une colonie d'exploitation qu'une colonie de peuplement. Elle reçoit d'ailleurs quelques émigrants puisque, au 31 décembre 1900, il s'y trouvait déjà 38.000 Japonais,

(1) Villetard de Laguérie. *Op., cit. Loc. cit.*, pp. 686, 687, 688.

dont 13.500 femmes, au lieu de 16.000 dont 3.500 femmes à la fin de 1897.

« Yeso est vraiment une terre vacante : 94.000 kilomètres carrés, près du cinquième de la France, un quart de tout le Japon et 17.000 indigènes seulement, les Aïnos, chasseurs et pêcheurs, faibles restes d'une race qui occupait il y a un millier d'années tout le nord du Japon, jusques et y compris Tokio, sa capitale et peut-être, aux âges préhistoriques, l'archipel japonais entier.

« Jusqu'à la révolution de 1868, les Japonais n'avaient guère colonisé que la pointe méridionale d'Yeso ; même en 1884, cette île n'avait encore que cent quatre-vingt-dix mille habitants ; depuis on s'est mis sérieusement à l'œuvre et au 31 décembre 1898, l'île en comptait six cent dix mille dont dix-sept mille indigènes. Il y arrive, bon an mal an, cinquante mille immigrants ; et il ne s'en retourne pas plus d'une dizaine de mille ; comme l'excédent annuel des naissances sur les décès est de quinze mille environ, la population d'Yeso doit atteindre aujourd'hui près de neuf cent mille âmes.

« Peuplée seulement comme la France, ou comme le nord du Niphon, l'île pourrait nourrir près de sept millions d'hommes. Si les Japonais y envoyaient la moitié de leur accroissement annuel de population, ils mettraient vingt ou vingt-cinq ans à la peupler ainsi. Mais cette belle île, au climat frais, qui nous rappelle nos pays d'Occident, leur paraît un peu froide : le riz a peine à y venir et les légères maisons de bois, aux panneaux de papier, dont ils ont l'habitude, les protègent mal des froids qui descendent souvent à douze et quinze degrés au dessous de zéro : ils n'y peuvent sacrifier à leur coutume nationale « d'adorer les courants d'air » comme disait un jour un vieux diplomate frileux. Aussi Yeso ne tire guère ses colons que de la partie septentrionale et centrale du Niphon ; le sud-ouest de l'empire c'est-à-dire la région la plus encombrée, ne lui en envoie presque pas (1). »

(1) Pierre Leroy-Beaulieu. *Le Japon et ses ressources dans la guerre actuelle. Rev. des D. M.*, 1904, pp. 394-396.

« Les Japonais ne peuvent penser à aller sceller la pierre de leur foyer ni en Indo-Chine, d'où des mesures fiscales rigoureuses les ont prudemment écartés, ni dans les îles de la Sonde, vigilamment gardées par les Hollandais, ni en Chine, où les Chinois, bien autrement armés pour les luttes contre la misère, sont loin de trouver tous de quoi vivre. Reste donc, pour hospitaliser l'émigration nipponne, la Corée. Elle étale à deux cents kilomètres de Kiouchiou et de l'entrée de la Mer Intérieure, une surface de vingt-deux millions d'hectares dont plus de la moitié est laissée en jachère par dix millions des êtres humains les plus doux mais aussi les plus insouciants et les plus jouisseurs que supporte la terre. C'est une Inde, une Egypte, à portée de la main, pour ainsi dire, des Japonais. Ils en connaissent mieux que personne les richesses souterraines et la fertilité superficielle. Rien ne les gênerait là : ni les rigueurs du climat, ni les droits des propriétaires séculaires du sol. Ils pourraient y déverser pendant un siècle, la marée montante de leurs émigrants, sans les perdre, en enrichissant de leurs contributions le trésor mikadonal, et en augmentant de leurs recrues l'armée nationale. Aussi, depuis plus de deux mille ans, n'ont-ils pas renoncé au dessein de s'approprier la propriété des malheureux Coréens (1). »

Le Japon a, en Corée, une situation économique considérable, surtout susceptible de grandir dans l'avenir par de meilleurs procédés d'industrie et de commerce. A n'envisager que l'importance des transactions, les Japonais ont incontestablement la supériorité sur les Russes. La théorie de la presse nipponne sur ce point se résume ainsi : « La Corée est la sphère d'influence par excellence du Japon. Elle l'est parce que nous avons des droits historiques sur ce pays. Elle l'est encore parce que nous sommes seuls à l'exploiter et à l'enrichir. Des milliers de citoyens japonais émigrent là-bas chaque année, y font du commerce et y établissent des industries. Nos intérêts politiques et commerciaux dans la péninsule sont énormes et nous don-

(1) VILLETARD DE LAGUÉRIE, *Op. cit.*, *Loc. cit.*, p. 691.

nent un droit de priorité incontesté. Nous ne souffrirons jamais qu'on nous en frustre. » Pour se rendre compte de l'exagération de ce langage il suffit de jeter un coup d'œil sur les principales cités coréennes, Mokpo, Chemoulpo, Fousan, Séoul, partout dans le quartier japonais, même spectacle : « des rues étroites, assez mal tenues, avec de petites boutiques de marchands au détail, mais rien de confortable, rien de riche. Il y a même beaucoup de misérables : coolies et traîneurs de djin.

« Entre la petite maison de bois d'un Nippon du quartier de Chinkokaï à Séoul, et la hutte en terre des Coréens il n'y a qu'une légère différence de degré dans l'horreur, et le traîneur de djin japonais ne se distingue de son confrère coréen, dans les rues de la capitale que par son insolence et par ses prétentions exorbitantes.

« En résumé, malgré leur club, où quelques-uns d'entre eux déguisés en Européens font des carambolages, les Japonais sont loin d'occuper en Corée la position de peuple supérieur en civilisation et en richesses qu'ils se targuent d'être aux yeux de leurs voisins.

« Mais ce qu'il faut dire surtout c'est que les Japonais de Corée, ceux de Séoul spécialement, sont la lie de la population nipponne. La plupart sont des repris de justice qui sont venus se refaire une virginité dans ce pays (1). »

Les nécessités économiques n'ont pas seules dicté au cabinet de Tokyô son attitude vis-à-vis de la Russie ; des préoccupations d'une autre nature l'ont inspiré. « Le second souci du Japon à l'égard de la Corée a un caractère plus nettement politique et nous fait mieux apercevoir le nœud de la question actuelle. Tandis que la presqu'île avait avec son voisin de l'est les relations que nous avons tâché de résumer, elle entrait aussi forcément dans l'admirable système politique de l'empire chinois ; on sait que la Chine proprement dite ne comprend que les dix-huit provinces qui sont le cœur de l'empire ; à cette partie centrale et essentielle, s'ajoutent deux éléments : d'abord les dépendances

(1) Dumolard, *Op. cit.*, pp. 311-312.

directes de l'empire, comme le Thibet ou la Mandchourie et puis les petits Etats vassaux, destinés à ne procurer au Fils du Ciel que des avantages.

« Ceux-ci étaient les « ressorts de l'empire » contre les chocs de l'extérieur, et le fait est que l'empereur put, tout en imposant aux rois de ces Etats sa volonté et sa civilisation, profiter souvent d'eux pour éviter le contact direct avec les « barbares ».

« L'histoire de la Corée peut servir d'illustration à l'exposé de ce système, car ce royaume paraît avoir dû être le type idéal de l'Etat-tampon pour l'Empire du Milieu; trop isolé pour avoir pu faire partie d'une des dix-huit provinces, trop rapproché pour n'avoir pas subi directement l'influence civilisatrice de sa grande voisine, il offrait l'avantage de servir de rempart au golfe de Petchili et, par conséquent, à la capitale actuelle elle-même.

« Nous voyons les Chinois intervenir en Corée, dès le VIIe siècle, pour aider le roi de Siraki à s'annexer les petits royaumes voisins et, dès cette époque ils semblent s'être heurtés à une influence opposée des Japonais, dont ils triomphèrent.

« En effet, au point de vue chinois, ces Etats tampons devaient, pour être utiles, avoir une certaine cohésion. Le Japon, n'ayant pas le même but, n'avait aucun intérêt à ce que ces Etats faibles se réunissent pour former sur ses flancs un voisin continental plus puissant.

« On verra que c'est cette même idée de la crainte d'un voisinage redoutable sur la terre ferme qui inspire encore actuellement la politique japonaise.

« Le Japon préférait jadis que la Corée fût divisée; maintenant que la Corée est unifiée, il préfère qu'elle reste isolée et ne soit pas la province avancée d'un grand empire (1). »

A ces causes économiques et militaires de la rupture avec l'empire moscovite il faut joindre d'autres raisons, d'ordres divers, telles qu'une confiance en soi qui va jusqu'à

(1) A. Halot, *Op., cit. Loc., cit.*, pp. 113, 114.

l'ostentation, des difficultés de politique intérieure, et, par dessus tout, la haine contre la Russie.

Le développement extraordinairement rapide du Japon, depuis la révolution de 1867, le désir d'imiter les voisins de l'ouest, et les succès de la guerre de 1894-1895, avec la Chine, ont donné aux Nippons une audace et une suffisance vraiment démesurées.

« Littéralement grisé par ses faciles victoires, le peuple japonais donna libre cours à ses instincts. Il n'y eut pas de projets que son incommensurable orgueil n'essayât de mettre en œuvre, et c'est à ce moment qu'entre autres, s'épanouit pleinement le rêve, caressé depuis longtemps déjà, de l'*Asie aux Asiatiques*, c'est-à-dire du réveil de tous les peuples de race jaune pour secouer le joug des « Barbares de l'Ouest. » Les Japonais entrevirent très nettement alors l'Asie libre de toute tutelle étrangère, et, formant dans le concert des nations, un groupe puissant avec lequel il faudrait compter et dont ils seraient les chefs. Ce n'était rien moins, en somme, qu'une version asiatique de la doctrine de Monroë (1).

Cet état d'esprit, d'où la modération semble exclue, n'empêche pas l'Empire du Soleil Levant d'éprouver, tout comme les Puissances occidentales, de graves difficultés intérieures.

Lorsque après la chute du Shogounat, en 1868, le gouvernement impérial fut restauré il choisit de préférence, pour les hautes situations de l'empire, les anciens daïmios (seigneurs) et samourai (militaires) qui avaient le plus contribué à son succès. Les faveurs systématiquement prodiguées à ces clans ont indisposé contre eux la classe populaire, dont les politiciens du Parlement, devenus les chefs, dirigent les aspirations démocratiques. Cela obligea le gouvernement du Mikado à arrêter par une diversion à l'extérieur, un mouvement révolutionnaire en germe dans les bas-fonds de la nation.

Mais, il est un sentiment dominant la politique extérieure

(1) Dumolard, *Op., cit.* 2e éd., p. 279.

de l'Empire et qui, du plus haut fonctionnaire au plus humble paysan, anime la nation entière, c'est la haine de la Russie.

« A perdre de vue cette idée un seul instant, on risque de ne pas comprendre les actes en apparence les plus simples. C'est la haine de la Russie qui a fait passer sur toutes les humiliations et qui a permis d'oublier l'égoïste sans-gêne de la diplomatie britannique (1) ; c'est elle aussi qui a poussé la nation japonaise à rechercher l'alliance de l'Angleterre, cependant le plus formidable rival commercial du Japon. Ce serait singulièrement s'abuser d'ailleurs que de s'imaginer, comme le font ordinairement les publicistes européens, que ce sentiment est né de l'action de la Russie lorsque, après la guerre de Chine, de concert avec la France et l'Allemagne, elle força le Japon à rétrocéder le Liao-toung. Ce serait aussi trop rabaisser la question. Pour lui laisser sa véritable ampleur et pour se faire ainsi une idée plus exacte de l'intensité de ce sentiment et de sa diffusion parmi les classes de la population qui, par leur tempérament et par leur genre de vie, se désintéressent le plus des choses publiques, il faut remonter plus haut et rechercher les raisons historiques lointaines.

« C'est la Russie en effet qui, la première, troubla le Japon dans la vie de réclusion qu'il menait depuis si longtemps. Dès la fin du XVIIIe siècle, les fréquentes visites des Russes aux îles du nord de l'Empire attirèrent si bien l'attention des patriotes japonais, que le célèbre savant Shihei-Hayashi, de Sendaï, publia à cette époque deux ouvrages signalant les vues agressives du grand empire russe et conseillant de préparer la défense du pays. Ces livres produisirent une telle sensation que le gouvernement de Shogoun de Yedo crut nécessaire, pour sauvegarder son prestige qui commençait à décliner, de faire brûler ces ouvrages séditieux et d'ordonner la mise en prison de l'auteur. Un peu plus tard, mais bien des années cependant avant que « les vaisseaux noirs » du commodore américain

(1) Affaire de Weï-haï-weï.

Perry ne vinssent en 1854, jeter l'épouvante dans la baie de Yedo, toute une littérature avait vu le jour, qui avait pour but de mettre de nouveau la nation en garde contre les visées agressives de la Russie. C'était là une idée si répandue alors que le grand écrivain de l'époque, Toko-Foudjita, consacra plusieurs volumes à la développer. Dans son célèbre livre *Kwai-ten-shi-shi*, recueil de poèmes politiques en style chinois qui contribua énormément à la chute du Shogounat et à la restauration du pouvoir impérial, il déclarait que la Russie était le seul des peuples européens qui menaçât la sécurité du Japon, parce que seuls les Russes étaient les voisins immédiats de l'empire et possédaient une base d'opérations militaires à proximité de ses rivages.

« Dès ce moment un groupe important de patriotes japonais, parmi lesquels Djouzo-Kando et Rinzo-Mamimya, entreprit une tournée d'études dans le Sakhalin, qui faisait alors partie de l'empire. A leur retour ces hommes annoncèrent quels progrès incessants l'influence russe réalisait dans cet archipel, et mirent en garde leurs compatriotes contre les dangers qui, pourraient en résulter pour le pays. Le sentiment qui, dès lors, s'empara des esprits au Japon, prit plus de consistance encore par l'étude de l'histoire de la Chine, à toutes les pages de laquelle on voyait se renouveler les empiètements successifs de la Russie sur le territoire du Céleste Empire. Les déprédations de quelques sujets du Tsar dans l'île de Yéso, l'occupation temporaire de Tsoushima, et enfin le différend survenu à propos de Sakhalin affermirent le peuple japonais dans la conviction que le danger était bien de ce côté.

« L'incident de Sakhalin est particulièrement caractéristique et vaut d'être rappelé. En 1806, les Russes établis dans le nord de Sakhalin, tandis que les Japonais possédaient le sud, vinrent avec deux vaisseaux demander à ces derniers la permission de nouer des relations commerciales avec eux dans cette partie de leur empire, sous la menace de ravager le pays en cas de refus. Le gouvernement japonais se mit sans retard en état de défense.

Malgré ses efforts, les Russes revenus l'année suivante, n'eurent pas grand'peine à réaliser leurs menaces. On sait comment les Japonais se vengèrent en détenant captif pendant trois ans l'amiral Golowine; mais ils sentaient qu'il y avait de ce côté un danger persistant pour leur sécurité; aussi lorsque plus tard l'arrivée du commodore Perry les eut contraints d'entrer en relation avec les Européens, leur première idée fut-elle d'envoyer une ambassade à Saint-Pétersbourg pour régler la délimitation des possessions respectives des deux pays dans le Sakhalin.

« En 1862, le Shogoun dépêcha des plénipotentiaires en Russie. Les délégués japonais réclamèrent comme limite septentrionale le 51e parallèle; mais ils ne purent s'entendre sur ces bases avec les fonctionnaires russes. Il fut donc convenu que jusqu'à nouvel ordre les choses resteraient en l'état, et que les deux gouvernements auraient ensemble des droits sur l'île. Cette situation bizarre ne pouvait durer. En 1867, d'autres envoyés ne furent pas plus heureux, et la convention du 18 mars signée à ce moment, ne modifiait rien d'essentiel à la situation existante. De nouveau, en 1875, la discussion fut reprise par Enomoto, qui avait été envoyé en Russie avec mission expresse de régler définitivement cette question : c'est alors qu'on apprit avec stupéfaction que sur l'ordre du gouvernement, Enomoto avait signé un accord par lequel le Japon cédait aux Russes l'île de Sakhalin tout entière avec ses riches mines de charbon et ses pêcheries, en échange de l'archipel inhabité, inhabitable et improductif des Kouriles (1). »

L'intervention collective des puissances, après Shimonoseki, provoquée par la Russie, dans le but, effectivement atteint, de faire perdre au Japon le bénéfice territorial de ses victoires, aggrava l'hostilité de l'opinion publique nipponne contre l'empire moscovite. Mais ce qui l'irrita bien davantage ce fut de voir, au lendemain de l'évacuation de Port-Arthur par les troupes du Mikado, la réoccupation

(1) DUMOLARD. *Op. cit.*, pp. 290-292.

de cette place forte par les troupes du Tsar. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'après la violente campagne de presse, menée à Tokyo au sujet de la pénétration russe sur la rive gauche du Yalou, le gouvernement du Mikado n'ait pu résister à l'emballement populaire, et, n'ait retardé, que de quelques mois l'éclat exigé par une notable partie de la nation.

a". Côté russe. — Si, le Japon, dans sa crainte fébrile d'être devancé, n'avait pas brusquement précipité les événements, il y a lieu de croire que la Corée eût vécu, quelques années encore, sous le régime des conventions garantissant son indépendance ; toutefois, elle devait infailliblement, dans un laps de temps rapproché, devenir russe ou nipponne.

Alors que le parti des hommes d'affaires, si influent auprès du gouvernement de Saint-Pétersbourg, poussait à une prompte mainmise sur la péninsule, afin de pouvoir y renouveler les fructueuses opérations de la Mandchourie, les conseillers de l'empire manifestaient leurs préférences pour l'expansion par étapes pacifiques, mais progressives, selon la méthode traditionnelle des Russes (1).

(1) « En Occident, le régime parlementaire, qui croit devoir soumettre toute action de politique extérieure à la discussion publique, a eu pour conséquence, que toute entreprise de longue haleine est devenue impossible, que les relations internationales se règlent au jour le jour, qu'on ne discerne plus entre l'action immédiate et le but véritable et qu'enfin on identifie l'aspect avec le principe...

« En suivant attentivement, et en connaissance de cause, l'évolution de la puissance russe, on y découvre au contraire une continuité sans exemple dans l'histoire moderne, une action patiente, puissante, animée d'un esprit de suite dont aucun autre Etat de notre pays n'est capable, une stabilité de principes stupéfiante, et par dessus tout, une indépendance dans l'emploi de moyens temporaires qui ne s'explique et qui ne s'excuse que par ses résultats, et par la logique rigoureuse qui dirige la vie de ce gigantesque organisme vers un but préconçu unique et invariable.

« Voilà donc la raison pour laquelle on comprend généralement si mal les procédés du gouvernement russe. On oublie que c'est une oligarchie. On oublie que c'est un nombre infime d'individualités, se manifestant, à quelques rares exceptions près comme véritablement supérieures au point de vue de la volonté, de l'intelligence et de l'intuition, qui préside aux gestes de l'empire, et que celles-ci ont la mémoire assez forte pour pouvoir suivre des détours, des chemins de traverse, d'apparentes impasses, sans jamais perdre de

Lorsqu'au début de l'année 1904, le tsar Nicolas II renouvelait ses déclarations en faveur du maintien de la paix, cela n'impliquait nullement une renonciation à de futures conquêtes territoriales. Si, pacifiquement la Mandchourie avait passé sous la mainmise moscovite, si pacifiquement aussi Port-Arthur et la presqu'île du Leao-Toung avaient été occupés par les troupes du tsar, pourquoi la Corée ne serait-elle pas un jour incorporée à l'empire, de la même manière, pacifiquement.

Outre qu'elle peut très légitimement désirer ne pas avoir comme voisin immédiat sur le continent, le Japonais querelleur et fanfaron, la Russie est soumise, comme l'Empire du Soleil Levant, à des nécessités économiques et militaires; elle dispose d'une masse considérable de colons auxquels font défaut les territoires colonisables.

« L'occupation de la Mandchourie lui ouvre 900.000 kilomètres carrés. Mais, peuplée de douze millions d'êtres, cette vaste surface suffit à grand'peine à nourrir douze personnes par unité superficielle. De plus, les émigrants russes rencontreraient là, mais aggravées, les difficultés climatériques qui les éloignent des rives de l'Amour et de l'Oussouri. Dans les deux vice-royautés de Heï-Loung-Kiang et de Kirin, les minima de 40° et 50° centigrades sont fréquents en hiver; l'automne commence avec septembre, et les froids avec octobre. Il pleut très abondamment pendant les deux mois de juin et de juillet. Dans la longue presqu'île du Chin-King, dont les Chinois appel-

vue la route droite qui mène au but imaginé par l'instinct de la puissance.

« C'est l'immense avantage de l'oligarchie russe par comparaison aux gouvernements de tous les autres Etats dits civilisés.

« Les courants d'opinions, nécessairement éphémères qui règnent si souvent en Occident, s'y trouvent remplacés par un système séculaire, basé non sur la mentalité ou la sentimentalité défectueuse des foules, mais sur une logique rigoureuse. Et cette logique semble assez forte pour permettre de déterminer longtemps d'avance, et dans des formules d'allures presque mathématiques, la route à suivre vers un but lointain, but donné sans doute par une vaste intuition propre aux véritables hommes d'Etat (*). »

(*) A. ULAR. *Un empire russo-chinois*, pp. 21, 22, 23. Paris. Juven.

lent la pointe : l'Epée du Régent, la température n'est supportable qu'aux environs immédiats de Port-Arthur, où le thermomètre descend rarement jusqu'au zéro. Mais elle est très dure dans les régions du centre et du nord.

« Est-il nécessaire d'ajouter que le Transmandchourien et le Transsibérien ne seront les puissants outils économiques voulus par leurs créateurs que si leur ruban d'acier aboutit droit à la grande route des paquebots autour de la terre ? Actuellement, les dernières gares sont à Vladivostok et Port-Arthur, écartés de cette grande route par trois pleines journées de navigation. Et Vladivostok a, en outre, le grave désavantage d'être régulièrement bloqué par les glaces du 1er décembre au 15 mars. L'hiver, c'est un fond de sac.

« Enfin, un chemin de fer de cette importance, posé à coups de milliards, peut-il développer sa section terminale sur un sol possédé par d'autres que ses constructeurs ? Une maison n'est le bien de son propriétaire que s'il en possède le corridor, la porte et la clef. Cette dernière section n'aura sa pleine valeur que si elle est solidement gardée par une population capable, à la fois, de défendre son débouché et de lui fournir une clientèle suffisante d'acheteurs et de vendeurs.

« Toutes ces conditions sont réunies en Corée et ne sont réunies que là. La nature a marqué elle-même l'emplacement du grand port terminal, de l'entrepôt asiatique de l'immense ligne ferrée qui traverse d'est en ouest tout l'ancien continent. Il est sur le littoral méridional, baigné par le détroit de Corée, à Masampho, où pourront se trouver, sans se gêner mutuellement, tous les accommodements désirables, un arsenal naval et un emporium commercial valant à la fois Toulon, Brest et Marseille. A trente kilomètres au sud-ouest de Fousan, à l'abri des îles Koye et Katek, s'ouvre, dans la côte coréenne, un goulet, le Douglas Inlett. Long de vingt-cinq kilomètres, large en moyenne de trois, il débouche par un étranglement nommé Gate (la porte), dans un immense bassin, où la couche d'eau n'a, nulle part, moins de huit mètres d'épaisseur et qui est gardé au centre par une île, nommée Satao. Au

nord, un canal entaille la berge. En le remontant pendant six kilomètres, on arrive à un second bassin où vient finir le Nam-Kang, artère fluviale qui, par elle et par ses veines, draine tout le sud de la Corée.

« A l'angle du canal et du bassin Satao, est le petit village de pêcheurs, dont le nom Masampho, a été donné à l'ensemble de cette admirable position navale.

« Une ligne transcontinentale ne peut aboutir qu'à Masampho. Mais, évidemment, Masampho est la clef stratégique et économique de la Corée, des mers du Japon et de la Chine septentrionale. Son possesseur les fermera à sa volonté et drainera une part fort importante du commerce japonais et chinois, même si les compagnies de navigation font concurrence au Transsibérien en augmentant la vitesse de leurs bateaux et en diminuant la durée des escales qui allongent presque d'une semaine le voyage de Marseille à Yokohama.

« Si ce possesseur est la Russie, avec cette position à mi-chemin entre Port-Arthur et Vladivostok, elle sera prépondérante, sans contestation possible, du détroit de Berhung à Shanghaï (1). »

La mainmise moscovite sur la péninsule coréenne apparaît donc comme une conséquence logique de la politique du gouvernement de Saint-Pétersbourg; mais ce dernier n'a pu rester maître de l'heure, la puissance rivale ne l'a pas permis, et, la guerre laisse en suspens le plein achèvement de l'œuvre immense d'expansion assignée jadis par Pierre le Grand à l'empire des tsars (2).

(*A suivre.*) F. Gairal de Sérézin,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

(1) Villetard de Laguérie, *Op. cit.*, *Loc. cit.*, pp. 694-696.

(2) C'est par ignorance du véritable état d'esprit japonais que le *Sviet* du 5 janvier 1904 disait, à propos des intentions russes sur la Corée : « La Russie ne peut permettre que la Corée devienne colonie ou vassale du Japon. La Russie ne peut permettre l'occupation du port coréen de Masampo par les Japonais, qui en feraient le Gibraltar de l'océan Pacifique. La Russie a besoin qu'à la frontière de Mandchourie se trouve une bande de terre coréenne sous sa dépendance. Et cela doit s'accomplir en son temps.

« *Pour atteindre ce but, il n'y a pas d'ultimatum à adresser. Il n'y a qu'à agir tranquillement au vu de tous.* »

R. WAGNER, DRAMATISTE

PREMIERS ESSAIS & PREMIÈRES ŒUVRES

Lorsqu'en 1860 le Grand-Opéra essaya, avec l'appui de la cour impériale, de révéler Wagner aux Français, ce fut de la part des membres du *Jockey-Club* et des critiques un formidable *tolle*. Devant leurs violences le public, qui en deux soirées n'avait fait qu'entrevoir un chef-d'œuvre, dut renoncer à admirer *Tannhäuser* et Wagner fut banni pour longtemps de nos scènes. Aujourd'hui ses œuvres sont jouées partout et l'opinion est bien changée, mais l'idolatrie wagnérienne de nos *Jockey-Club* actuels n'est-elle peut-être guère plus clairvoyante que l'hostile et irréductible parti-pris de leurs devanciers. Beaucoup s'obstinent à ne voir en Wagner qu'un musicien, un compositeur d'opéras qui avait la fantaisie d'écrire lui-même ses livrets. Ils l'aiment d'ailleurs, ils jouissent sans mesure des beautés sonores, matérielles, de sa musique, ils s'enivrent de son charme, s'en passionnent au point de se fermer l'*entendement* à toute autre musique qui n'est pas telle, ou plus richement sonore et d'une plus saisissante harmonie. C'est là ne voir qu'un côté du génie et de l'œuvre du maître; le musicien est certes admirable, mais avec lui, au-dessus de lui, il y a le poète dramatique. « Si le musi-

cien est de premier ordre, le dramatique est absolument sans rival. Réunissez, dans un même homme le plus puissant symphoniste au plus étonnant des poètes; confondez, en un seul être, Beethoven et Shakespeare, et vous aurez Wagner (1) ».

Il a protesté toute sa vie et avec véhémence contre ce malentendu qui l'a fait passer aux yeux du monde pour « un compositeur d'opéras ». Après tant d'excellents travaux (2), ouvrages d'ensemble, ou monographies et commentaires de ses différentes œuvres, qui font bien voir ce qu'il est, un poète plus poète qui a su pour mieux rendre, pour dramatiser davantage ses conceptions, se servir de tous les moyens d'impression accordés à l'homme et surtout des deux plus puissants : la poésie et la musique, le malentendu subsiste encore. — Cette étude rapide n'a d'autre but que de chercher à le dissiper, en montrant le développement du génie dramatique du maître, l'évolution de sa conception du drame, de ses premiers essais à la *Trilogie* de *l'Anneau du Nibelung*.

Le goût du théâtre était dans sa famille plus qu'une tradition, il était dans le sang. Son grand-père Gottlob Wagner, homme instruit et cultivé, avait été quelque temps comédien à Leipzig. Son père Friedrich Wagner était passionné pour les représentations dramatiques; il professait une grande admiration pour les œuvres de Schiller, vivait dans l'intimité avec les acteurs et remplit lui-même plusieurs fois des rôles avec succès. Mais le membre jus-

(1) F. DE BEAUREGARD.

(2) Adolphe JULLIEN, *Richard Wagner, sa vie et ses œuvres*.

Alfred ERNST, *Richard Wagner et le drame contemporain*. — *L'œuvre poétique de Richard Wagner*.

Georges NOUFFLARD, *Richard Wagner d'après lui-même*.

J. G. FRESON, *l'Esthétique de Richard Wagner*.

LICHTENBERGER, *Richard Wagner poète et penseur*.

HOUSTEN-STEWARD CHAMBERLAIN, *Richard Wagner. Sa vie et ses œuvres*.

GLASENAPP, *Richard Wagner's Leben und Wirken*.

Hans VON WOLZOGEN, *Der Ring des Nibelungen*.

Camille BELLAIGUE, Articles dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je me suis inspiré de plusieurs de ces ouvrages auxquels je dois ajouter les *Gesammelte Schriften* de R. VAGNER et le *Cours* du Dr Franz MUNKER, professeur à l'Université de Munich.

que-là le plus lettré de la famille était Adolphe Wagner, le frère de Friedrich et l'oncle du maître. Esprit curieux et chercheur, d'une culture variée, Adolphe Wagner était également versé dans la philosophie, la littérature et l'histoire de l'art. Il publia des commentaires, des traductions et fit des comédies où s'affirment le sens dramatique et l'entente de la scène. — Il écrivit un ouvrage théorique *Théâtre et Public*, qui est, sans qu'il faille cependant rien exagérer, comme une première indication des idées originales et fécondes que devait plus tard développer et mettre en œuvre son neveu. Au foyer familial, où fut élevé Richard, grandirent aussi trois futures actrices, ses sœurs Rosalie, Louise et Clara (1). La première devint une tragédienne de premier ordre : dans le *Faust* de Gœthe, elle réalisait, nous rapporte Heinrich Laube, une *Marguerite* incomparable. Alfred Wagner, leur frère et l'aîné de tous, abandonna la médecine pour la scène : il fut d'abord acteur puis régisseur de théâtre à Berlin et eut lui-même deux filles qui devinrent cantatrices et dont l'une Johanna acquit de la célébrité dans l'interprétation des œuvres de son oncle.

Richard Wagner, né le 22 mai 1813, était à peine âgé de cinq mois quand son père mourut, le 22 novembre de la même année, de la peste causée à Leipzig par la grande Bataille des Nations (16 octobre). L'année suivante, M[me] Wagner épousait en secondes noces un comédien, Ludwig Geyer, ami intime de son premier mari. Geyer était un homme bon et instruit qu'une vocation irrésistible avait détourné du droit pour le pousser vers les arts ; il était à la fois peintre, auteur dramatique et acteur de talent. Cet événement eut sur la formation et la destinée du jeune Richard une forte influence. Geyer s'intéressa vivement à l'éducation du fils de son ami et par son goût personnel pour le théâtre développa naturellement l'attrait inné qu'y avait l'enfant. Comme le grand-père du jeune Poquelin conduisait à l'Hôtel de Bourgogne le futur auteur du *Mi-*

(1) Nées en 1803, 1805 et 1807.

santhrope, Geyer emmenait avec lui au théâtre, Richard déjà passionné pour les représentations dramatiques et lui permettait d'assister aux répétitions. L'enfant les suivait avec un vif intérêt, et soit au théâtre, soit à la maison, il écoutait avec attention les réflexions des acteurs amis de son père et acquérait ainsi, en vivant dans un tel milieu, la connaissance et l'habitude des choses de la scène.

Tout, nature, milieu, éducation, poussait et formait le jeune Wagner au théâtre et les premières connaissances littéraires qu'il acquit au gymnase, il les fit servir sans délai à des essais dramatiques. Un premier succès qu'il remporta vers l'âge de dix ans à la Kreuzschule à Dresde — où la famille Wagner avait dû suivre Geyer — le confirma dans ses tendances et ses projets. Il avait écrit à l'occasion de la mort d'un de ses camarades, une pièce de vers qui fut jugée digne d'être imprimée : il décide alors qu'il sera poète. Plein d'enthousiasme pour Homère — en troisième il avait déjà traduit les douze premiers chants de l'*Odyssée* (1) — et surtout pour Eschyle et Sophocle, il ébauche des drames à la manière antique, guidé en cette imitation par l'exemple du poète Apel, auteur de plusieurs tragédies *Polyidos — les Etoliens — Callirhoé*. Il se met ensuite à apprendre l'anglais pour lire Shakespeare dans l'original. Saisi par cette forme nouvelle, il abandonne la tragédie grecque pour le drame et aussitôt en esquisse un de proportions gigantesques où il faisait entrer *Hamlet* et le *Roi Lear*. « Le plan, dit-il, était extrêmement grandiose ; quarante-deux personnages mouraient au cours de la pièce, et je me vis forcé, au moment de la réalisation, de faire réapparaître la plupart d'entre eux sous forme de fantômes, sans quoi dans les derniers actes il ne restait plus personne (2). »

Là-dessus, il quitte Dresde et la Kreuzschule pour revenir à Leipzig où il entre en troisième à l'école Nicolaï, tandis qu'à Dresde il avait déjà commencé la seconde. Cette déchéance lui inspira un dégoût définitif pour les études

(1) R. Wagner, *Souvenirs*.
(2) Id., *ibid.*, trad. Camille Benoit.

philologiques : seul son grand drame lui tenait à cœur. Comme il l'achevait, il eut l'occasion d'entendre aux concerts du Gewandhaus la musique d'*Egmont* de Beethoven, l'année même de la mort du maître (1) ; elle le séduisit à tel point qu'il résolut de ne laisser son drame sortir du chantier que muni d'une musique semblable. L'idée du drame musical était née spontanément dans son esprit. Mais si le langage des mots est immédiatement à la portée de tous, celui des sons exige une initiation que Wagner, dans sa présomption, croyait brève et facile. Il lui suffirait, pensait-il, d'étudier rapidement les principes de l'harmonie et du contrepoint et il emprunta pour huit jours la méthode de Logier.

M. H.-S. Chamberlain (2) remarque avec raison que R. Wagner presque seul parmi les musiciens qui ont écrit pour la scène eut le bonheur de recevoir cette formation littéraire classique qui a manqué aux plus grands et les a livrés à la merci de misérables librettistes. C'est de la poésie et par la poésie que Wagner est venu à la musique. Il a voulu tout d'abord faire une œuvre dramatique et c'est pour compléter son drame, pour en étendre le champ, en amplifier et en renforcer l'impression, qu'au langage des mots il a uni le langage des sons. Et dans cet art plus expressif, les circonstances lui donnèrent aussi pour guides les plus grands maîtres. Eschyle, Sophocle, Shakespeare, ont été ses initiateurs à la poésie dramatique et ont exalté la passion qu'il avait naturellement pour elle jusqu'à l'enthousiasme. En musique c'est Weber, Beethoven, Mozart, qui lui ouvrent le domaine sans bornes du subtil et mystérieux langage des sons. A Dresde, R. Wagner avait entendu le *Freischütz*, « rien ne lui plaisait autant », et cette audition lui inspira pour Weber — qui connaissait d'ailleurs Geyer et lui avait confié plusieurs rôles dans ses opéras — une sorte de vénération. « Souvent, raconte-il dans ses *Souvenirs*, je vis Weber passer devant chez nous, quand il

(1) 26 mars 1827.
(2) H. S. Chamberlain. *Richard Wagner. Sa vie et ses œuvres.*

revenait des répétitions : je le considérai toujours avec un effroi sacré. Un répétiteur à domicile, qui m'expliquait Cornélius Nepos, dut finir par me donner aussi des leçons de piano ; à peine eus-je passé les premiers exercices des doigts, que j'appris secrètement pour mon compte, sans partition tout d'abord, l'ouverture du *Freischütz*; mon professeur entendit un jour la chose et dit qu'on ne ferait rien de moi. Il avait raison : je n'ai de ma vie appris à jouer du piano. »

A Leipzig, les concerts du Gewandhaus lui font connaître les grandes œuvres de Beethoven et de Mozart et ce sont ces chefs-d'œuvre qui le révèlent à lui-même et font naître en lui de nouveaux désirs d'expression et la conscience d'un autre art (1).

(1) Je demande la permission de faire ici une remarque qui bien qu'à côté de mon sujet n'est peut-être pas sans intérêt. En Allemagne le goût très répandu de la musique et les exécutions soignées des plus belles œuvres des grands compositeurs provoquent et facilitent le développement de nouveaux talents, de nouveaux génies. Aux concerts très nombreux, à l'église catholique ou protestante on entend de la bonne et belle musique artistiquement exécutée. La comparaison — déjà faite par Xavier Marmier et d'autres — avec ce qui existe en France, ne nous est vraiment pas favorable. Mais sans nous occuper de nos voisins qui d'ailleurs au théâtre ne font pas toujours preuve du meilleur goût, bien qu'il y ait en Allemagne bon nombre d'excellents opéras, Munich, Vienne, Berlin, Karlsruhe, Weimar — constatons qu'en France en dehors des grandes organisations officielles ou privées de Paris et de quelques rares grandes villes, il n'existe rien que de petits cercles fermés où l'on aime et comprend la musique ; le goût du public est lamentable et jusqu'à la création des *Scola cantorum* rien n'avait été fait pour le former. Dans l'éducation la musique est laissée presque totalement de côté ; dans certaines institutions on déprave le goût des élèves en leur faisant jouer des opérettes. — A l'église où la musique joue le rôle le plus haut dont elle soit capable, à l'église où elle devient prière et participe à la sainteté du culte, où il semblerait qu'elle ne dût être que grande, pure et belle, quels abus ! quel manque de tact et de bon sens même dans l'exécution et surtout le choix des œuvres ! Le *Tantum ergo* se chante sur l'hymne russe ou sur l'hymne allemand, à moins qu'on ne le fasse évoluer sur des cantiques vulgaires sur l'air déformé, précipité — et à coup sûr plus religieux dans l'original — d'une ballade allemande où une jeune fille se plaint à la lune de l'absence de son fiancé. Puis ce sont les *Romances sans paroles* de Mendelssohn, des airs, des chœurs de la *Flûte enchantée* ou d'*Idoménée* et d'œuvres beaucoup moins nobles sur lesquelles on déroule des cantiques et des motets. La musique de *Thaïs* (*méditation religieuse !!! et air du Miroir*) n'a-t-elle pas été introduite dans nos sanctuaires ? Et l'institution lamentable que l'on appelle

Bien qu'elle ne crût pas tout d'abord à la vocation artistique du jeune Richard, sa famille lui facilita cependant l'étude de l'harmonie dont la connaissance devait lui permettre d'écrire la musique de son drame. Tout en se faisant inscrire aux cours d'esthétique et de philosophie — qu'il ne suivit guère — à l'Université de Leipzig, Wagner aborde sérieusement les études musicales sous la direction d'un maître excellent, Théodore Weinlig, *cantor* à la Thomasschule. Il eut vite approfondi la fugue et le contrepoint et fut bientôt capable d'écrire une sonate, une ouverture et une symphonie. Quelques-unes de ses premières compositions obtinrent l'honneur d'une exécution au Gewandhaus. Dès 1831-1832 Wagner avait acquis dans l'écriture musicale, la facilité, la souplesse nécessaire à la composition dramatique; il pouvait enfin réaliser ses premiers projets et écrire une *Scène et ariette* qui fut jouée au théâtre de Leipzig le 22 avril 1832. Cette même année, au retour d'un voyage à Vienne Wagner s'arrêta à Prague et

dans nos paroisses les *chœurs de chanteuses,* où prennent-ils ces chants stupidement langoureux, sans idées, de style fade, plat, vulgaire, qu'ils soupirent avec encore plus de fadeur et de fausse sentimentalité ? C'est là ce qu'aime le peuple, dira-t-on, mais s'agit-il de condescendre à son mauvais goût ou de l'élever en le formant à l'intelligence du beau auquel il n'est d'ailleurs pas du tout rétractaire et dont il ne s'éloigne que faute d'éducation?

Le Saint-Père Pie X nous a hautement rappelé le rôle et la dignité de la musique sacrée et il est des églises, où, avec un zèle pieux et le sincère vouloir de bien faire, on n'a jamais chanté tant de valses, de marches, de soli ou de chœurs dramatiques et théâtraux, ni joué tant de pièces banales, descriptives ou langoureuses sur l'orgue ou des instruments moins ecclésiastiques que depuis le *motu proprio* sur la *musique sacrée.* — Où trouver de la musique vraiment religieuse? disent certains, mais à côté du plain-chant et de ses chefs-d'œuvre restaurés, Palestrina, Vittoria, Bach offrent assez de cantates de messes, de chorals de la plus haute inspiration chrétienne.

Les *Scola cantorum* ont entrepris une œuvre excellente d'éducation artistique populaire. Le clergé et les catholiques, en province au moins, ne semblent pas en avoir compris la portée, ni s'être rendu compte du bien qu'il en pouvait résulter pour le chant liturgique — quoique, et je tiens à le dire, cette œuvre soit exclusivement artistique et n'ait absolument aucun caractère confessionnel. — Haydn eût-il eté l'auteur des symphonies et des oratorios sans la maîtrise de la Stephanskirche à Vienne, et le sévère Reutter ? Tout génie a besoin d'une formation et d'un milieu, à combien plus forte raison le talent ! et que peuvent produire les chœurs qui chantent du Lambillote ou quelque chose de pis ?

y écrivit son premier poème d'opéra : *Die Hochzeit* — *Les Noces*.

Ce sujet terrible, dont il avait pris l'idée dans une pièce d'Immermann, offrait des situations très dramatiques (1). « Un homme fou d'amour escalade la fenêtre de la chambre nuptiale où la fiancée de son ami attend son fiancé ; celle-ci lutte avec l'insensé, et le rejette sur le pavé où il se brise et rend l'âme ; à l'office mortuaire, la fiancée, avec un cri, s'affaisse inanimée sur le cadavre. » Rentré à Leipzig, Wagner en composa une partie mais, sur le jugement défavorable de sa sœur Rosalie, il abandonna l'ouvrage, bien que Weinlig s'en fût montré satisfait. Nous ne possédons du texte littéraire et musical, détruit par Wagner lui-même dès 1833, qu'un fragment récemment retrouvé à Würzburg. Le sujet seul et les scènes horribles qu'il offre trahissent bien cette affection des sentiments exagérés et des situations outrées, où sont portés, à leurs débuts, les génies vigoureux : Schiller, le doux et grave Schiller, n'avait-il pas commencé par *Les Brigands* et *Intrigue et Amour*? Mais cette erreur de goût ou cet excès nous donne l'impression d'un sens dramatique puissant chez l'auteur et d'autres traits viennent la confirmer. Dans ce qui nous est resté de cette œuvre nous pouvons déjà reconnaître, dans une certaine mesure, les tendances et les qualités originales du créateur du drame musical. L'action est forte et condensée, restreinte au point de vue du temps, — tous les événements s'y passent du matin d'un jour à celui du lendemain. — La fatalité qui pèse sur les personnages et exalte leurs sentiments jusqu'à les exagérer, forme le principal ressort de cette œuvre et lui donne le caractère de la *Schiksalstragödie*. Le poème s'unit aisément à la musique où apparaît déjà l'emploi répété de motifs typiques qui deviendront plus tard les « *leit-motive* ». Et bien que Wagner l'ait renié, son génie, son originalité se révèlent par les traits qui constitueront plus tard sa manière — caractère tragique et psychologique du drame, union intime

(1) R. Wagner, *Souvenirs*.

du poème et de la musique — dans cet opéra dont la fougue passionnelle et l'horreur de certaines situations avaient surtout choqué sa sœur Rosalie.

A Würzburg où il avait été nommé répétiteur des chœurs au théâtre, Wagner entreprend une œuvre nouvelle, *die Feen, les Fées,* opéra romantique en trois actes. Il en prit le sujet dans la traduction allemande d'un drame du Vénitien Carlo Gozzi (1713-1801), *Donna Serpente, la Femme-Serpent.* Il le modifia d'ailleurs heureusement. Dans Gozzi, une fée éprise d'un homme doit, pour s'unir à lui, dépouiller son immortalité. Mais il faut que son amant sorte victorieux des épreuves auxquelles elle soumettra sa confiance et sa fidélité. Si son amant doute un seul instant de son amour, la fée subira un sort affreux. L'homme a douté et la déesse est changée en serpent. Le repentir ranime l'amour dans le cœur de l'amant qui donne un baiser au serpent et par ce baiser rappelle à sa première forme l'amoureuse fée. Cette métamorphose grotesque ne pouvait guère passer dans l'opéra de Wagner. Il eut l'heureuse inspiration de donner plus d'importance au côté mystique et poétique de la fable. L'épreuve à laquelle est soumise le prince aimé de la fée consiste à ne pas la repousser si cruelle qu'elle se montre envers lui. Lorsque le malheureux succombe et maudit celle qu'il aime, celle-ci est changée en pierre, et c'est le chant plein d'amour et de regrets du prince qui délivre son amante et la rappelle à la vie ; finalement tous deux sont admis par le roi des fées à jouir des délices et de l'immortalité dans son royaume surnaturel.

Wagner donne aussi pour base à son premier drame achevé, deux idées qui lui sont chères et que nous retrouverons dans son œuvre : la nécessité de la confiance absolue, aveugle dans l'amour et la rédemption par le dévouement, par l'amour. La première fait le fond de *Lohengrin*, et la seconde qui est l'idée génératrice du *Fliegende Holländer*, de *Tannhäuser* et de *Parsifal* se retrouve dans les *Maî-*

(1) R. WAGNER, *Mittheilung an meine Freunde.*

tres Chanteurs (rôle de Sachs), *Tristan* (le roi Marke) et *l'Anneau du Nibelungen* (Brünnhilde).

Le poème des *Fées*, conçu dans l'esprit du romantisme allemand, est poétiquement écrit, et avec cette concision des paroles qui laisse au musicien le soin de dévoiler le sens et la profondeur du sentiment ou de l'idée. Les caractères des personnages sont vigoureusement tracés. Conformément à la forme traditionnelle de l'ancien opéra — dont Wagner ne s'est pas encore libéré — chaque acte est bâti de sorte qu'à la fin de chacun, il y ait lieu à un ensemble à effet. Au point de vue musical le compositeur se soumettait au poète ; mais bien qu'accusant une certaine personnalité et déjà intéressante en elle-même la musique est encore sous l'influence de Beethoven et de Weber. En somme, consciemment ou inconsciemment, Wagner, guidé par son génie, avait fait œuvre de poète et de dramatiste. La fable étrange et merveilleuse de Gozzi était devenue vraiment poétique. Le prince par sa douleur, ses regrets et la beauté touchante des chants qu'ils lui inspirent rappelle à la vie la fée qui, pour s'unir à lui a renoncé à l'immortalité, et cette renaissance par l'amour et le sacrifice leur ouvre à tous deux le monde des éternelles délices (1). Mais il est temps de parler des relations de Wagner avec un jeune écrivain Heinrich Laube dont il avait fait la connaissance à Leipzig, et qui devait, pour un temps, le faire dévier de sa voie.

Curieuse figure que celle de Laube, penseur sans originalité, écrivain médiocre, mais type amusant et pittoresque de la *Jeune Allemagne*, par son extérieur extravagant le « *Théo* » du romantisme allemand. Etudiant de la Burschenschaft, Laube aimait à revêtir d'étranges costumes et à voyager en artiste ambulant, le sac au dos et sa guitare en bandoulière (2). A cette époque, en 1834, il était

(1) Je ne puis m'empêcher de faire ici un rapprochement entre Arindal arrachant Ada au charme qui la retient pétrifiée, par l'ardeur de son chant et Orphée, par la touchante expression de sa douleur et de son amour, obtenant que les Dieux lui rendent son Eurydice. (*Orphée* de Gluck).

(2) Bossert, *Histoire de la littérature allemande*.

follement épris du fougueux sensualisme de Heinse, dont il allait quatre ans plus tard publier les œuvres; il réclamait la liberté pour toutes les puissances, toutes les passions de l'homme et prêchait à la jeune génération la libre satisfaction des sens.

Wagner lit la *Jeune Europe* de Laube et *Ardinghello* de Heinse et s'enflamme à ces lectures d'un sensualisme passionné. Une autre circonstance vint encore pousser Wagner sur cette voie dangereuse. Il vit représenter plusieurs opéras dans lesquels la célèbre actrice Mme Schröder-Devrient jouait avec une vie passionnée, notamment *I Capuleti e Montecchi*, de Bellini : « il fut étonné de voir réaliser une interprétation aussi extraordinaire d'une musique aussi complètement insignifiante et en vint à douter du choix des moyens qui peuvent conduire aux grands succès. Il renonça à son modèle Beethoven dont la dernière symphonie lui semblait la clef d'une voûte au-dessus de laquelle personne ne pouvait plus rien tenter », pour tomber dans l'imitation de cette musique italienne où Spohr ne voyait que « la recherche du plus vulgaire plaisir de l'oreille ». De ce chaos d'impressions reçues par Wagner de la *Jeune Europe*, d'*Ardinghello*, de la *Muette de Portici*, des *Vêpres Siciliennes*, de *Capuleti Montecchi* surgit une œuvre où « personne n'aurait alors reconnu le jeune enthousiaste de Beethoven et de Weber, *das Liebesverbot*, la *Défense d'aimer* que Wagner écrivit, au cours d'un voyage en Bohême, dans l'été de 1834. Le sujet est celui de *Mass for Mass*, *Mesure pour Mesure*, de Shakespeare, mais façonné dans le sens de la *Jeune Europe*.

Un roi de Sicile quitte son royaume pour faire un voyage à Naples et transmet, pour la durée de son absence, le pouvoir au rigide Friedrich, avec mission de réformer les mœurs de Palerme sa capitale. Friedrich fait fermer tous les lieux de plaisir et publier une ordonnance tendant à l'amélioration de la morale publique. Le peuple accepte mal ces nouveautés et Lucio jeune gentilhomme aimant à jouir de la vie est tout disposé à se mettre à la tête des

révoltés quand il voit emmener en prison son ami Claudio, condamné à mort, pour un méfait d'amour, en vertu d'une ancienne loi que Friedrich a remise en vigueur. Claudio a rendu mère sa bien-aimée dont la main lui a été refusée par des parents hostiles. Il n'a d'autre espoir qu'en l'intercession de sa sœur Isabella, novice au couvent des Filles de Sainte-Elisabeth ; il prie Lucio d'aller l'informer de son triste sort. Dans le cloître, une conversation entre Isabella et son amie Marianne nous apprend que Friedrich a abusé de Marianne après lui avoir promis le mariage et qu'il l'a ensuite abandonnée, ce qui a déterminé la pauvre jeune fille à se réfugier au couvent. Isabella est indignée d'un tel forfait, mais quand Lucio vient lui apprendre le châtiment infligé par Friedrich à son frère, pour une faute bien moindre, elle laisse éclater sa colère contre l'odieux hypocrite. Séduit par cette noble indignation, Lucio s'éprend soudain d'un violent amour pour Isabella et la prie de lui accorder sa main. La novice refuse dignement, mais elle demande à Lucio de l'accompagner au tribunal du gouverneur. Friedrich interroge Claudio au milieu du tumulte du peuple quand Isabella survient et demande à l'entretenir seule à seul. En face du gouverneur elle contient sa colère et l'implore avec tant d'adresse et de chaleur que Friedrich promet de lui accorder la grâce de Claudio au prix de son propre amour. Isabella veut appeler le peuple et démasquer l'hypocrite, mais Friedrich lui démontre l'inanité d'un tel dessein : personne ne croirait à ses paroles, et il vient prononcer publiquement la sentence qui condamne Claudio. La novice essayera de prendre Friedrich à son propre piège, elle promet furtivement au gouverneur de céder à son désir, puis elle fait connaître à Marianne le lieu et l'heure du rendez-vous où Friedrich l'attendra elle-même la nuit suivante et la prie d'y aller à sa place. Elle informe en même temps Lucio des exigences du gouverneur et lui laisse croire qu'elle s'y rendra. Lucio soulève la multitude et après quelques péripéties qui font craindre à Isabella un échec que Claudio payerait de sa tête, tout se découvre. Marianne est reconnue ; Friedrich demande à

subir le jugement du roi dont le retour est annoncé, tandis que Claudio délivré par le peuple lui apprend que la peine de mort ne frappe plus les fautes d'amour. La foule forme un cortège et se porte à la rencontre du prince qui déclare préférer l'animation des fêtes aux rigueurs des lois. Finalement Friedrich reprend Marianne et Isabella consent à épouser Lucio.

Cette œuvre est assurément d'une conception étrange. Elle ne donne pas la sombre impression que laisse la pièce de Shakespeare malgré ses termes crus et grossiers. Wagner a transporté la scène de Vienne à Palerme comme pour donner à son drame une atmosphère de chaleur, de joie et de vie qui ne se trouve pas dans *Mesure pour mesure.* Et non content de manifester ainsi sa sympathie pour la *vie* latine Wagner se retourne contre l'Allemagne et son puritanisme en donnant le rôle odieux de l'hypocrite Angelo au gouverneur allemand *Friedrich.* Tout ce que Shakespeare a mis de sérieux et d'austère dans sa comédie et qui lui donne une certaine portée morale est laissé de côté. C'est pour mieux s'assurer de l'état moral de son peuple, de la valeur et de la sincérité de son ministre Angelo que le duc de Vienne simule une absence et reste dans sa capitale déguisé sous un froc de moine ; tandis que le roi de Sicile n'est qu'un souverain de comédie. Wagner, et il le reconnaît lui-même, a déplacé le centre et l'intérêt du sujet. Dans Shakespeare tout pivote autour du duc et tend à montrer la faiblesse humaine, l'hypocrisie et la légèreté des grands, et les malheurs qui en résultent pour les petits. Wagner est tout à la joie de vivre et s'il s'indigne contre le puritanisme hypocrite, c'est avant tout pour glorifier hardiment la « libre sensualité ». « Je ne me donnai pas la moindre peine pour comprendre autrement que dans ce sens l'austère sujet de Shakespeare ; je ne vis que le gouverneur sombre et rigoriste, brûlant lui-même d'un amour formidablement passionné pour la belle novice, et celle-ci, tout en implorant de lui la grâce de son frère condamné pour un forfait d'amour, allumant dans le rigide puritain la plus funeste flamme par le rayonnement de la belle

chaleur de ses sentiments humains. Que ces puissants motifs ne fussent si richement développés, dans la pièce de Shakespeare, que pour peser enfin avec plus de force dans balance de la justice, c'est que je ne me souciais nullement de remarquer ; une seule chose m'importait, dévoiler ce qu'il y avait de coupable dans l'hypocrisie et d'antinaturel dans le rôle de censeur. Je laissai donc complètement de côté, *Mesure pour mesure*, et je ne m'occupai que de faire châtier l'hypocrite par l'amour vengeur (1). »

Il y avait loin du chaste mysticisme du poème des *Fées* à la passion fougueuse de la *Défense d'aimer;* le même contraste se retrouvait dans la musique. Wagner avait composé sa première œuvre sous l'influence de Beethoven et de Weber, le succès de la musique insignifiante de *Roméo et Juliette* de Bellini et celui qu'il avait lui-même trop facilement obtenu en composant une cantate pour un festival jetèrent Wagner dans un singulière indolence; il écrivit la musique de la *Défense d'aimer* en s'inspirant d'Auber et Bellini sans même chercher, avoue-t-il, à voiler les réminiscences. Et cependant malgré l'opposition très réelle entre ces deux opéras on retrouve bien au fond, remarque M. H.-S. Chamberlain, la trace des mêmes idées, la marque du même génie. La rédemption par l'amour et la lutte entre le péché et la grâce, forment bien la trame fondamentale de la *Défense d'aimer ;* « à quelques folies que se livre cette comédie de jeunesse, son thème est bien le salut du pécheur, par l'intervention de sa sœur la vierge pure (2) ». M. Chamberlain me semble cependant aller un peu loin dans son désir de même marquer l'unité d'inspiration du dramatiste. L'intention avouée de Wagner était bien alors de glorifier la sensualité ; il est vrai que sa forte personnalité a pu encore au cours de cette crise violente se manifester ainsi et d'une manière inconsciente malgré les influences étrangères qui l'avaient un instant modifiée. Quoi qu'il en soit, deux mondes s'agitent ici, celui

(1) R. Wagner, *Souvenirs.* Traduction Camille Benoit.
(2) S. Chamberlain, *Richard Wagner. Sa vie et ses œuvres.*

du péché et celui de la grâce, celui des sens et celui de l'esprit, qui se retrouveront en lutte directe dans l'âme même de *Tannhäuser*. Mais ce qu'il importe de noter c'est que malgré cette déviation de sa voie originale Wagner avait continué à se montrer dramatiste. Il a donné à son Isabella une vie, une activité, une énergie, une passion que n'a point celle de Shakespeare, qui obéit plutôt à l'impulsion des circonstances, du duc ou de Lucio. Et si chargé d'incidents, si compliqué, si déséquilibré même par cette juxtaposition de situations tragiques et d'éléments grotesques, que soit cet opéra, il est plein d'entrain, de mouvement et de vie.

Des exécutions trop fréquentes — et qu'il était obligé de diriger à Königsberg et à Riga — d'œuvres d'Adam et de Bellini ne tardèrent pas à donner à Wagner une juste idée de la valeur de cette musique. A Berlin, il avait vu Spontini diriger lui-même son *Fernand Cortez;* il avait été saisi du caractère dramatique de cette œuvre ; il avait remarqué que le maître obtenait de puissants effets en accentuant fortement le rythme et en y faisant concorder exactement l'action scénique. Cette observation devait être féconde pour Wagner. En 1837, la lecture du roman de *Rienzi*, de Bulwer-Lytton le ramène au projet depuis longtemps entrevu, de faire du tribun romain le héros d'un opéra tragique (1). Dès 1838, il composa le livret dans le dessein de réaliser une œuvre dans le genre italien-français de Spontini. Voici comment il a traité le sujet : Rome est en proie à la tyrannie des patriciens et les Romains subissent chaque jour les dures conséquences de leurs caprices et de leurs rivalités. Orsino et Colonna suivis chacun d'un groupe de partisans vont la nuit enlever Irène la sœur de Rienzi, dans sa propre maison. Mais Adriano, fils de Colonna, qui aime la jeune fille la délivre et la rend à son frère. Rienzi outragé par les nobles leur reproche leurs excès ; ils ont ruiné la ville, ils ont chassé le pape, ils oppriment le peu-

(1) En 1826 parut à Paris une tragédie de *Rienzi*, par Gustave Drouineau.

ple, ils violent chaque jour les lois et commettent partout le meurtre et l'infamie; par eux Rome a perdu sa grandeur et les Romains leur liberté. Les patriciens jurent de se venger et se rendent aux portes de la ville où ils rassemblent leurs partisans. Rienzi appelle le peuple aux armes pour la défense de la cité. Resté avec Irène et Adriano il s'étonne du zèle qu'a montré pour sa sœur le fils de Colonna; c'était aussi un Colonna qui, un jour sur la voie Appienne, tua le jeune frère d'Irène. Adriano par la noblesse de ses sentiments d'homme et de citoyen gagne la confiance et le cœur de Rienzi qui lui confie Irène. Seuls, les jeunes gens s'avouent leur amour, et leur triste pressentiment du destin qui doit les séparer. Au matin, le peuple se masse autour de Rienzi et veut le proclamer roi (1): celui-ci refuse et ne veut être que le défenseur du peuple, son tribun. Voici que les nobles envoient des messagers pour proposer la paix, le Sénat et le tribun l'acceptent. Mais ce n'est là de la part des patriciens qu'une feinte pour abattre plus sûrement Rienzi. Adriano apprend qu'ils ont résolu de se débarrasser de cet homme qui a réveillé dans le peuple la conscience de ses droits et de sa liberté. C'est en vain que le jeune homme invoque l'honneur et la foi promise pour les détourner de leur criminel projet, en vain qu'il supplie son père de conserver pur et sans tâche le nom des Colonna. Le malheureux Adriano est en proie à un cruel conflit entre l'affection filiale et le respect de la fidélité jurée, il se range finalement du côté du droit et informe Rienzi du complot qui se trame contre lui. Une fête offerte aux ambassadeurs des villes d'Italie venus pour sceller une alliance avec les Romains et réunir en un seul peuple la grande Italie, est l'occasion choisie par les conjurés; Orsino tire son poignard et cherche à en frapper Rienzi qui, protégé par sa cuirasse échappe à ses coups. Les nobles sont arrêtés; ils subiront la loi qui les punit de mort. Adriano

(1) On pourrait faire un rapprochement entre la situation de Rienzi et celle de Fiesque, dans la *Conjuration de Fiesque* de Schiller, comme on pourrait comparer telle scène des *Noces* à telle autre de la *Fiancée de Messine*.

implore leur grâce, Irène la demande avec lui et Rienzi pardonne malgré les protestations du peuple et du Sénat. Les patriciens ont profité de la vie et de la liberté qui leur ont été laissées pour s'enfuir et attaquer la ville. Adriano voudrait courir à eux, se jeter aux genoux de son père et tenter de le fléchir. Mais Rienzi ne cède plus, le peuple se défendra. Le combat s'engage, Colonna est tué; les Romains sont vainqueurs. La victoire a coûté beaucoup de sang et causé bien des larmes, et le peuple se détache déjà de son héros; il lui reproche sa clémence et l'accuse de trahison. Rienzi n'a-t-il pas fait grâce aux patriciens pour assurer le mariage d'Irène avec le fils des Colonna! Des nouvelles inquiétantes se répandent : le cardinal-légat qui avait jusqu'alors secondé l'action généreuse de Rienzi se sépare de lui, l'Allemagne abandonne le tribun et le Pape fait alliance avec l'Empereur contre Rome. Adriano excite la foule, et pour venger son père, il frappera Rienzi quand celui-ci se rendra à Saint-Jean de Latran pour le *Te Deum*. Rienzi monte avec Irène les degrés de l'église, près de la porte Adriano s'est posté, il saisit son poignard, mais, tout à coup, Rienzi et son cortège s'arrêtent, au lieu des accents jubilatoires du *Te Deum* ce sont les malédictions lugubres de l'excommunication qui retentissent. La porte du temple s'ouvre et le légat prononce la fatale sentence. Les prêtres et les moines rentrent dans l'église la porte se referme, le peuple s'enfuit, Rienzi et Irène sont seuls sur la place avec Adriano qui bientôt s'approche de sa bien-aimée et veut l'emmener. Elle refuse de le suivre pour rester avec son frère malheureux. Rienzi et Irène se réfugient au Capitole, Adriano revient et tente encore d'entraîner celle qu'il aime, la jeune fille le repousse avec indignation. La foule accourt avec des torches en poussant des cris de mort, les bourgeois Baroncelli et Cecco, qui furent les plus ardents soutiens de Rienzi, la conduisent. Le tribun paraît en armes sur la plate-forme du Capitole et cherche en vain à ouvrir les yeux au peuple en délire. L'édifice s'embrase, le frère et la sœur se tiennent embrassés au milieu des flammes. La façade s'écroule et Adriano à travers les

décombres, se précipite auprès de Rienzi, d'Irène, tandis que les nobles rentrés dans Rome, repoussent le peuple avec brutalité.

Wagner avoue lui-même qu'en l'écrivant il ne voyait *Rienzi* qu'à travers les lunettes du grand opéra. Il s'est expliqué d'ailleurs très longuement sur cet ouvrage ; en fait, il y a accumulé les airs, les ensembles, les coups de théâtre, les divertissements, les cortèges et tous les accessoires à effet qui sont les éléments ordinaires du grand opéra. L'action est à chaque instant non pas arrêtée mais enveloppée et presque noyée par les chœurs (il y en a seize) et la mise en scène. Le dialogue se fait en duos, en trios, en ensembles. Il y a un ballet, un pas d'armes, un combat de gladiateurs, des hymnes de paix, des hymnes de guerre, des chants d'église. Je passe sur les nombreux coups de théâtre. En somme, on peut faire de la forme extérieure de *Rienzi* toutes les critiques que Wagner et d'autres ont si justement faites du genre *opéra*. Mais où le génie de Wagner éclate, c'est dans la vie des personnages, malgré ce cumul de morceaux à effet, malgré ce souci constant de la mise en scène, le poète a su créer de vrais caractères, et donner une âme aux masses du peuple et des nobles. La grandeur et la fermeté du caractère de Rienzi apparaissent immédiatement. Irène qui ne semble être qu'une jeune fille assez faible et banalement amoureuse dans les premiers actes, grandit et se révèle héroïque et forte dans le malheur qui accable son frère; elle est bien de la lignée d'Isabella, d'Elisabeth et de Senta. Adriano, figure originale et dramatique, est vraiment audacieux. Il aime généreusement Irène malgré la haine de race entre les Rienzi et les Colonna qui, il le prévoit dès le début, viendra s'opposer à son amour et briser sa vie. La lutte qui se livre en son âme entre l'affection qu'il doit à son père et la fidélité que, citoyen de Rome, il a promise à Rienzi — son amour pour Irène passe ici tout à fait au second plan — est attachante. Il n'hésite pas à sacrifier sa vie pour tenter d'accorder ces devoirs opposés en réconciliant les deux ennemis, et il sait finalement après

avoir obéi à l'un et l'autre exposer une dernière fois sa vie pour sauver son aimée. Les patriciens restent d'un bout à l'autre fiers, jaloux, politiques, fourbes et intéressés et gardent toujours avec cela un certain air de grandeur. — Le peuple est la masse molle, enthousiaste et versatile qui passe brusquement d'un sentiment à un autre, dès qu'elle croit, sur la plus vaine apparence, qu'elle a été trompée. Les bourgeois poussent plus loin leur versatilité plus active et mieux raisonnée : ce sont Cecco et Baroncelli qui après avoir offert à Rienzi le titre de roi, quand la faveur du peuple s'attachait à lui, le déclarent les premiers traître, quand son heure a passé. Mais on ne comprend pas pourquoi Raimondo le légat, après l'avoir soutenu se retourne ensuite sans raison contre lui — ordre politique ? on ne sait. — Comme dans la *Défense d'aimer*, Wagner faisait ici mais de façon plus heureuse et plus noble l'apologie de la liberté. Malheureusement la langue et la versification de Rienzi, laissent bien à désirer ; les chevilles et les rimes y abondent, les exclamations, les *ach !* y sont prodigués. Le sujet, beau en lui-même — et dont les situations rappellent les plus émouvantes de *Roméo et Juliette* et de *Cinna*, — a été traité en livret d'opéra. Le poème laisse à la musique le soin de le compléter, et Wagner a recherché — puisqu'il avait en vue l'*opéra* — plus l'effet déclamatoire extérieur que l'expression puissante de la pensée. « *Rienzi*, dit M. Chamberlain, est peut-être l'œuvre le plus exclusivement musicale de Wagner, j'ajoute qu'il nous permet de constater ce qui manque au génie musical du maître lorsqu'il n'est pas directement inspiré par son génie poétique et nous fait mieux comprendre ce qu'était véritablement Wagner, le *Wort und Tondichter*, le poète des sons et des paroles.

De loin, Paris exerçait sur Wagner l'attrait fascinateur qu'il exerce sur tous les artistes, et le jeune dramatiste avait remarqué que ne réussissaient en Allemagne que les œuvres qui avaient obtenu l'approbation, la consécration de Paris. Dès qu'il put quitter Riga, où il tenait la baguette du chef d'orchestre au théâtre, il s'embarqua avec sa jeune

femme, Wilhelmine Planer, à bord d'un voilier à destination de Londres d'où il vint à Paris. Une soirée passée au *théâtre des Italiens* suffit à guérir Wagner du goût de leur musique. Le grand opéra le laisse mécontent par l'absence de tout esprit supérieur dans les interprétations : il y trouve tout commun ; la mise en scène et les décors sont ce qu'il préfère à l'académie royale de musique. « La seule chose digne de remarque pour le musicien, que renferme Paris, dit-il, c'est l'orchestre du Conservatoire. Les exécutions des œuvres symphoniques allemandes ont produit sur moi une impression profonde et m'ont initié de nouveau aux mystères de l'art véritable. Qui veut apprendre à connaître à fond la neuvième symphonie de Beethoven doit l'entendre jouer par l'orchestre du Conservatoire de Paris... Mais ces concerts sont complètement isolés, rien ne s'y rattache (1). »

Une représentation du *Freischütz* à Paris en 1841 — à laquelle il manquait, si bien dirigée qu'elle eût été par Berlioz, ce qu'une œuvre créée par le peuple allemand et pour le peuple allemand ne pouvait trouver en France : l'âme allemande — rendit à Wagner la conscience de ce qu'il était. Il sentit vivement la douleur de ce double exil où le retenait la misère loin de la patrie et de cette région supérieure de l'art pur et désintéressé pour lequel il était fait. Il fut ressaisi dans toutes les fibres de son être par le regret de l'Allemagne poétique et rêveuse. « Oh ma splendide patrie, s'écrie-t-il, combien je dois t'aimer, combien je dois rêver de toi, ne fût-ce que parce que le *Freischütz* est né sur ton sol ! Combien je dois aimer le peuple allemand qui aime le *Freischütz*, qui, encore aujourd'hui, croit aux merveilles de la plus naïve des légendes, qui sent encore aujourd'hui à l'âge d'homme, les terreurs mysté-

(1) A Paris, durant l'été de 1840, Wagner entre en rapports avec Halévy et Berlioz. Le jugement qu'il porte sur le compositeur de l'école judaïque et sur l'artiste convaincu est assez topique : Halévy lui parut un artisan en musique « qui ne fait de l'art que pour en tirer l'argent. Berlioz, dit-il, m'attira beaucoup plus ; il y a entre lui et ses collègues parisiens cette immense différence qu'il ne fait pas de la musique pour gagner de l'argent. »

rieuses et douces qui agitèrent son cœur dans sa jeunesse ! Oh ! toi, aimable rêverie allemande ! rêverie des bois, rêverie du soir, des étoiles, de la lune, du clocher du village, qui sonne le couvre-feu ! Combien est heureux qui peut vous comprendre et croire, sentir, rêver, divaguer avec vous (1) !

L'esprit de Wagner s'était mûri dans la misère et la lutte. Ses idées d'artiste s'étaient précisées dans ce Paris où se heurtaient tant de prétendues formes d'art et où seule la neuvième symphonie de Beethoven l'avait captivé. Ses idées, il les faisait exprimer par l'auteur de *Fidelio* dans une nouvelle écrite pour la *Gazette musicale*, intitulée : « Une visite à Beethoven » et où celui-ci déclarait que s'il écrivait de nouveau un opéra ce ne serait pas avec des airs, des duos, etc... mais qu'il le concevrait comme Shakespeare avait conçu le drame.

Jusqu'ici le génie dramatique de Wagner s'était pour ainsi dire débattu dans les entraves des traditions routinières de l'opéra. Il sentait bien au fond ce que devait être l'art dramatique qu'il rêvait et il en avait déjà semé le germe mais celui-ci était comme étouffé sous les formes scéniques conventionnelles. Ce poète qui n'était devenu musicien que pour donner à sa poésie un second mode expressif, ce poète avait été aveuglé ou embarrassé dans ses premiers essais par la vieille et fausse conception de l'opéra dont il avait cherché à se dégager mais sans y pouvoir réussir du premier coup. Dégagé des contingences du théâtre, livré à lui-même, isolé, malheureux, misérable même, Wagner se retrouve, redevient ce qu'il est par nature, un poète allemand. Il revient à cette conception poétique qu'il avait tenté une première fois de réaliser, mais bien incomplètement, imparfaitement encore dans *les Fées*, et qui consiste à faire surgir un drame d'une idée, d'un sentiment dans une âme. Telle est l'histoire de la création du *Fliegende Holländer* (le *Hollandais volant* que les Français ont appelé *Le Vaisseau-fantôme*). Plus tard, après *Lohengrin*, Wagner poussera

(1) R. WAGNER, *Gesammelte Schriften*, cité par G. NOUFFLARD.

plus loin ses idées, il les développera pour les condenser ensuite et, des proportions gigantesques de la *Trilogie*, arriver à la simplicité admirable de *Tristan* et de *Parsifal*, mais dès maintenant l'idée maîtresse du drame musical jusqu'ici latente, est devenue consciente; le poète musicien sait ce qu'il est et ce qu'il veut; il a définitivement trouvé la voie qui est la sienne et qu'il n'aura plus qu'à suivre pour en franchir naturellement, logiquement les étapes.

Au printemps de 1841, Wagner se retire à Meudon et là dans une merveilleuse disposition créatrice, en sept semaines, il écrit et compose le *Fliegende Holländer*. Il avait entendu raconter la légende par des matelots alors que le voilier qui l'amenait à Londres avait été jeté par la tempête sur les côtes de Norvège. Le sujet en est simple: c'est une autre version du mythe du *Juif-Errant*. Le Hollandais est condamné à errer sur les mers tant que dureront les temps. Vainement il aspire à la mort; seul le dévouement d'une femme pourrait le délivrer. Jamais encore il n'a rencontré la fiancée fidèle dont l'amour se soit attaché invinciblement à lui. Tous les sept ans l'infortuné touche à la terre pour lui demander avec un instant de repos celle dont l'amour fidèle le sauverait. Voici qu'un jour il aborde sur une côte du nord, là il trouve la vierge rédemptrice, Senta, la fille du marinier Daland. Elle avait ouï raconter l'histoire du nocher sombre dont le portrait appendu dans la grande salle fascinait ses regards. Et par pitié elle lui avait voué son amour, elle l'attendait, fidèlement, insensible à tout, étrangère au gai babil, au chant joyeux des fileuses, ses compagnes, indifférente à l'amour d'Erik, le chasseur, à qui elle avait été fiancée. Perdue comme en un songe elle chante la ballade du Hollandais errant les yeux fixés sur la mystérieuse image. Tout à coup entre le voyageur; Daland l'avait rencontré sur le rivage où le Vaisseau noir aux rouges voiles s'était pour un instant arrêté, il l'amenait à sa fille et le lui proposait pour époux. Le Hollandais et Senta reconnaissent, lui celle qui doit le délivrer, elle celui qu'elle sauvera.

Mais le maudit surprend Erik disant à la jeune fille un dernier adieu ; en sa pauvre âme toujours déçue, il se croit encore une fois trompé. Le temps est passé, le destin l'entraîne, il faut qu'il reparte, il remonte sur son vaisseau qui s'enfuit. Fidèle jusqu'à la mort, Senta, pour suivre celui dont elle a une immense pitié, se précipite dans les flots. Son sacrifice consomme la rédemption, le vaisseau maudit sombre, et des flots vers le ciel s'élèvent lumineuses « à jamais réunies, l'âme sauvée et l'âme libératrice ».

La grande originalité du *Vaisseau* consiste dans la conception toute particulière de l'amour. Le sentiment qu'éprouve Senta pour le Hollandais est presque entièrement dégagé de cet élément humain sensuel ou sentimental qui est le plus souvent à la base de l'amour, c'est plutôt une pitié charitable qui fait que Senta se donne, s'immole pour arracher à son supplice le malheureux errant. Ce sentiment très haut, et cher à Wagner, est le même qui inspirera Elisabeth, Marke et Parsifal. Une autre nouveauté apparaît dans le *Vaisseau Fantôme :* l'action en est toute et exclusivement psychologique ; l'idée poétique incarnée dans Senta et le Hollandais en est le seul ressort, le seul principe ; le drame né dans leurs âmes s'y passe tout entier, y trouve son dénouement ; l'intérêt en est réduit aux plus secrets mystères du cœur. L'œuvre est issue tout entière de la *Ballade de Senta* qui en est comme le germe. L'idée originaire venait à peine de naître dans l'esprit du poète-musicien qu'il lui donna immédiatement sa forme artistique poétique et musicale, dans la *Ballade* et c'est de cette ballade que sont ensuite sortis ensemble et naturellement dérivés le poème et la musique. Dans sa forme, le *Fliegende Holländer* marque un immense progrès sur *Rienzi* qui malgré le caractère puissant de son héros, la grandeur des idées qui l'animent et l'importance des événements a tout l'extérieur d'un opéra à la « Meyerbeer ». Ici le Maître a résolument éliminé tout ce qui ne se rattache pas directement au drame. Et si la comparaison avec les chefs-d'œuvre de la dernière manière nous y fait trouver trop d'ensembles, de duos, de chœurs, nous devons obser-

ver qu'ils se rattachent à l'action; et peut-être ne nous paraissent-ils trop nombreux qu'en raison du peu de développement de l'œuvre. Et si j'avais à formuler une critique, je dirais que le Maître me semble n'avoir pas tiré du sujet tout ce qu'il contenait psychologiquement, ou s'il voulait au contraire condenser l'action intérieure, qu'il a trop étendu les à-côté, les accessoires du drame. Mais ces imperfections ne sont rien en regard de la hardiesse et de l'originalité dramatique de l'œuvre. Le musicien a fait preuve d'une grande soumission au poète en consentant à se passer, durant tout le premier acte, de voix de femme, puisque Senta jusque-là appelée, désirée, pressentie, n'apparaît qu'au second. Il concourait de la sorte au seul but, l'effet dramatique. Les phrases caractéristiques s'accusent d'une façon plus formelle et sont plus régulièrement attachées aux situations et aux personnages dont elles dévoilent le sens ou l'intime pensée.

Rentré en Allemagne et fixé à Dresde — où il eut le bonheur de jouer son *Fliegende Holländer*, presque en même temps que *Rienzi* — Wagner écrivit un oratorio pour la fête de Männergesangsvereine, *La Cène des Apôtres*, œuvre de moindre importance, que je crois cependant devoir mentionner ici à cause de son allure essentiellement dramatique. Les apôtres et les disciples attendent la venue du Saint-Esprit : livrés à leur propre force ils se sentent faibles et sans énergie pour entreprendre leur divine mission ; bientôt apparaît un murmure lointain et doux de voix céleste (le chœur était placé dans la coupole), et c'est alors seulement qu'intervient l'orchestre qui par sa mystérieuse puissance figure l'Esprit-Saint. Finalement, les apôtres, les anges et l'orchestre s'unissent en un ensemble véritablement animé de l'Esprit divin. Cette disposition dramatique appliquée à l'oratorio ne fut pas comprise par le public habitué à la manière plus exclusivement lyrique, récitative et musicale dont les maîtres l'avaient traité jusqu'ici. L'idée de Wagner était heureuse et on sait le parti merveilleux, qu'il sut tirer plus tard d'une disposition semblable dans *Parsifal*. Je ne m'arrête pas à l'ébauche de

Manfred, ni aux hésitations qui surgirent dans l'esprit de Wagner, relativement aux sujets historiques et aux sujets légendaires. Son instinct de poète musicien le fit se déterminer pour la légende populaire de *Tannhäuser*.

Tannhäuser, très semblable en ceci au *Fliegende Holländer*, est un drame psychologique intérieur dont le nœud terrible est résolu par le sacrifice d'une sainte pour la rédemption d'un pécheur. Mais l'intérêt poétique s'accroît ici de ce que les sentiments — car se sont plutôt des sentiments que des idées — se livrent une lutte effroyable dans l'âme même du héros. Le chevalier poète Tannhäuser est allé à la grotte de Vénus, il a possédé la déesse et avec elle toutes les voluptés, toutes les délices païennes. Cependant son cœur n'est point satisfait; le regret le saisit des joies douces, du bonheur paisible qu'il connut autrefois dans les campagnes aimées de la verte et gracieuse Thüringe, à la Wartburg chérie des poètes, auprès d'Elisabeth, la douce et chaste princesse. Il veut fuir ces jouissances qui l'obsèdent et malgré les séductions de Vénus qui voudrait l'enchaîner pour toujours, il invoque pour échapper à ses charmes, le secours de Marie.

« Göttin der Wonne, nicht in dir —
Mein Fried' mein Heil ruht in Maria ! »

L'enchantement infernal a disparu : Tannhäuser se retrouve au milieu du printemps, dans la fraîche et riante campagne couverte de bois et de prairies qui entoure la Wartburg. Survient le landgraf Hermann de Thuringe qui chassait avec sa suite de chevaliers-poètes les Minnesinger Wolfram von Eschenbach, Walther von der Vogelweide, Biterolf, Heinrich der Schreiber, Reimar von Zveter. Ils reconnaissent en ce solitaire agenouillé, l'orgueilleux chanteur qui fuit un jour les poétiques tournois. Wolfram, le poète pur et élevé, le héros généreux du sacrifice et du renoncement, écarte le souvenir des rivalités, et trouve pour retenir Tannhäuser, qui veut fuir, le seul mot efficace : « Bleib bei Elisabeth ! » Reste auprès d'Elisabeth ! — Dans la grande salle de la Wartburg parée de fête

pour le tournoi des Minnesinger, Elisabeth entre toute frémissante d'un joyeux émoi. Elle salue cette *halle* superbe et chère, qui semble s'animer et sourire, puisqu'aujourd'hui, après une si longue absence, le poète aimé y chantera ; et c'est Wolfram, qui dans le secret de son âme, brûle d'amour pour la noble et pure jeune fille, c'est Wolfram qui conduit auprès d'elle le rival et l'ami préféré. Tannhäuser repentant se jette aux pieds de la sainte qui le relève avec une grâce exquise, et, quand elle lui parle délicatement de sa longue absence, il écarte le souvenir douloureux de ce qui l'a retenu loin d'elle et revenu tout entier à la gracieuse et virginale princesse, leurs deux âmes s'épanouissent à la douceur d'un amour innocemment avoué, tandis que de l'extrémité de la galerie d'où il contemple la vierge qu'il aime et l'ami pour lequel il s'est sacrifié, Wolfram murmure à travers leurs chants :

« So flieht für dieses Leben
Mir jeder Hoffnung Schein ! »

« Ainsi disparaît pour moi, en cette vie, toute lueur d'espérance ! »

Cependant l'orgueilleux Tannhäuser n'a pas étouffé en lui toute ardeur sensuelle, les deux amours luttent encore dans son âme. Voici qu'au tournoi des chanteurs, où préside, arbitre et souveraine, la belle et gracieuse princesse qui l'aime, Tannhäuser s'est levé pour répondre au chant où Wolfram a exprimé ses sentiments purs et mystiques pour celle qu'il ne peut comparer qu'à une étoile ; avec une orgueilleuse ironie, avec une sensualité fougueuse, il parle du désir éternel des sens et célèbre les voluptés enivrantes du Venusberg. La noble assemblée s'indigne : les femmes s'enfuient et les hommes se jettent, l'épée à la main, sur l'impie pour châtier son forfait. Mais la vierge qui lui a voué son chaste amour et qu'il vient si odieusement d'outrager, Elisabeth, s'élance pour le protéger de son innocence. « Arrière ! s'écrie-t-elle, vous n'êtes pas ses juges ! Voyez la jeune fille dont il a brisé la fleur, qui l'aimait du fond de l'âme et qu'il a blessée au cœur avec joie ! J'implore

pour lui, j'implore pour sa vie, qu'il se repente, qu'il expie! Permettez-lui de croire que le Sauveur a aussi souffert pour lui. » L'indignation de la foule s'est apaisée pour faire place à l'admiration et à la pitié. L'héroïsme de la sainte a vaincu la poussée du mal dans le cœur du malheureux Tannhäuser ; la force du véritable amour l'arrache au pouvoir de l'enfer, il tombe à genoux en poussant un cri de détresse et de repentir. « Aie pitié de moi, toi qui as envoyé cet ange pour mon salut, aie pitié de moi qui, plongé dans le péché, ai méconnu la médiatrice du ciel ! » De la vallée un chant triste et grave monte vers le Burg, ce sont des pèlerins qui vont à Rome. Tannhäuser se joindra à eux pour aller implorer le pardon de son crime. « Fais qu'il revienne à toi, Dieu de grâce et de pardon, prie Elisabeth ; à lui tombé si bas pardonne ses péchés. Pour lui ma vie ne sera plus qu'une prière ; fais luire à ses yeux ta lumière avant qu'il ne périsse dans la nuit. Avec joie, je te fais cette offrande : prends, prends ma vie, je ne veux plus l'appeler mienne... » — Le crépuscule est descendu sur la vallée qui s'endort voilée de la tristesse automnale. Le chant des pèlerins se fait entendre au loin et Wolfram les attend; Elisabeth est venue aussi à leur rencontre et l'âme pleine d'angoisse elle les regarde passer... Tannhäuser n'est pas avec eux. Agenouillée au pied de la statue de la Vierge Marie, à la lisière de la forêt, elle implore une dernière fois de toute son âme pour le misérable pécheur : « Vierge toute puissante, écoute mes supplications, prends-moi de cette terre, si dans un rêve insensé, mon cœur s'est détourné de toi, si un coupable désir a germé en lui, j'ai lutté avec mille souffrances pour le tuer dans mon cœur. Prends-moi dans ta miséricorde, permets que moi, ta servante, humblement je m'approche de toi pour implorer de ta grâce le pardon de sa faute ! » Puis lentement elle se relève, et sans répondre autrement que d'un geste résigné à Wolfram qui lui demande la permission de l'accompagner, elle s'éloigne seule dans la forêt. Dans la nuit sombre, Wolfram chante l'amour qui l'unit à celle dont il a compris et partage le sublime sacrifice.

Tannhäuser apparaît : il revient seul dans l'ombre : il n'a pas obtenu son pardon, il est condamné. Il fait à Wolfram le récit de son voyage à Rome. Il a voulu exprès souffrir avec celle qui souffrait pour lui. Il a avoué son crime et dit s'en repentir et il a été repoussé. Celui qui parle au nom de Dieu lui a dit : « Tu es à jamais damné et comme mon bâton desséché ne plus reverdir, tu ne peux plus être arraché à l'enfer. » De toute son âme, il avait voulu racheter sa faute, mériter son salut, maintenant sans espoir il cherche de nouveau le chemin de Venusberg. Il évoque la voluptueuse déesse et son cortège de séductions. Vénus est apparue, elle enlace de son chant le chevalier, Wolfram lutte de toute son énergie contre les puissances du mal tandis que Tannhäuser s'écrie : « Mon salut je l'ai perdu, je me voue aux plaisirs de l'enfer. » Wolfram lutte toujours. Il rappelle le souvenir de l'ange qui sur la terre prie pour le malheureux, Elisabeth, Tannhäuser répète son cri : Elisabeth. L'enfer disparaît, et dans la nuit de la forêt un chant religieux et doux s'approche, ce sont les jeunes pèlerins qui, à la lueur des torches, apportent le corps de la sainte qu'ils ont trouvée morte sur le chemin de la Wartburg. Le sacrifice a été accepté. Tannhäuser s'agenouille pour invoquer Elisabeth et rend auprès d'elle le dernier soupir, tandis que les feuilles qui verdissent à son bâton de pèlerin attestent à tous que la rédemption impossible est accomplie et que l'immolation de la vierge innocente a sauvé le pécheur.

Je ne sais pas de drame plus saisissant, plus poignant, que cette lutte terrible que se livrent de l'âme dans Tannhäuser les deux principes auxquels le cœur de l'homme fut dès l'origine constamment livré. La musique nous révèle la douleur et l'angoisse de cette âme ardente et franche qui passe d'un amour à l'autre, d'Elisabeth à Vénus, sans pouvoir hélas ! s'attacher au bien suprême qu'elle désire et vers lequel elle tend tout son effort. Elle nous révèle aussi la joie simple, l'amour chaste, innocent d'Elisabeth qui hésite à s'exprimer, et ensuite la souffrance et l'immolation

de son être, elle nous dit l'amour idéal, l'amour de rêve de Wolfram et la part qu'il prend à l'œuvre de rédemption. Que l'on ne croie que, pour avoir voulu mettre à la scène des types généraux comme Tannhäuser, mystiques et idéalistes comme Elisabeth et Wolfram, Wagner n'ait réussi qu'à dresser des marionnettes, supports d'idées eux-mêmes sans réalité et sans vie. Les principaux personnages de *Tannhäuser*, Tannhäuser, Elisabeth, Wolfram, Vénus et même le landgrave Hermann vivent d'une vie bien personnelle, ils sont des types très réels, bien caractérisés, si nettement définis par le poème et la musique qu'ils ne peuvent être et ne sont en fait pas diversement interprétés sur les différentes scènes de l'Europe, malgré la différence de race, de tempérament ou de caractère des acteurs qui les représentent. Elisabeth est le type éternel de la vierge et de la femme dans ce quelle a de plus simple, de plus pur et de plus dévoué. Elle est la vierge transfigurée, idéalisée par la grâce. Elle n'a ni l'assurance, ni les ardeurs d'une Pauline, mais plus identifiée à la chrétienne, soutenue par un amour plus haut plus calme et qui repose en Dieu, elle croit à l'efficacité souveraine de la prière et de la souffrance pour celui qu'elle aime et qu'elle ne songe plus qu'à racheter depuis que par son crime et son insolence il a blessé son amour. Elle est assurément la figure féminine la plus belle et la plus haute de la littérature allemande et je serais tenté de dire de toute la littérature.

Tannhäuser est une sorte de Faust, tempérament ardent et passionné, avide d'amour et de beauté ; il passe presque sans transition, sans stade intermédiaire, de l'amour à la sensualité, du péché au repentir, de la vénération d'Elisabeth à la possession de Vénus. C'est l'âme humaine avec ses puissances exaltées, ballottée, tiraillée par la chair et l'esprit. Vénus est la païenne qui ne sait que la volupté, que la joie enivrante des sens. Wolfram est à la fois le poète épris d'idéal et l'homme de cœur généreux et dévoué qui par l'intensité de sa vie intérieure et la force de son affection, ramène deux fois Tannhäuser sur la voie du salut,

en se sacrifiant pour lui. Par l'heureux choix du sujet (1) et la façon encore plus heureuse dont il l'a traité, le symbolisme est à peine voilée par la fable. Et je remarque ici au point de vue du symbolisme que Wagner emploie pour la première fois ce procédé de dédoublement psychologique qui dans l'*Anneau du Nibelungen*, lui fera incarner en deux personnages *Brünnhilde* et *Frika*, le *Désir* et la *Raison* de Wotan, et créer ainsi les personnages dominants de son drame. Dans *Tannhäuser*, Elisabeth et Vénus personnifient les deux tendances, les deux principes qui luttent dans l'âme du chevalier-poète, l'amour pur et le désir des sens. On conviendra bien que ce n'est pas un mince mérite au point de vue dramatique que d'avoir su créer ainsi, pour les mettre en opposition, des personnages qui sont l'incarnation des sentiments et des pensées d'un autre principal (qui est l'homme en général, l'homme moral) tout en leur donnant à tous un *être* propre, individuel, très réel et très déterminé. C'est déjà trop m'arrêter sur *Tannhäuser*, mais je serais incomplet si je n'ajoutais que comme poème nous sommes en face d'un chef-d'œuvre supérieur à coup sûr à la musique — si belle soit-elle — qui le complète. Celle-ci renferme encore çà et là des italianismes, les couplets répétés de Tannhäuser quand il veut fuir du Venusberg, l'introduction du deuxième acte et le salut d'Elisabeth de forme un peu conventionnelle, la marche fameuse du tournoi des chanteurs; mais malgré ces passages moins purs, moins soutenus on sent, à travers l'ensemble de l'œuvre, un souffle puissant, poétique et original; la trame orchestrale établit avec une rare force d'expression le cadre, les motifs, le sens du drame, la lutte intérieure, et les sentiments inavoués des personnages. Rien en musique dramatique n'est plus parfait que le récit par Tannhäuser de son voyage à Rome et de sa lamentable issue. L'ouverture est un chef-d'œuvre incontesté et très adéquat au poème. Nous sommes bien loin de l'*opéra:* Wagner fera mieux au point de vue tech-

(1) Wagner a habilement fondu dans son drame deux anciennes légendes populaires : celle du *Venusberg* dont le Minnesinger Tannhäuser avait fait une ballade, et celle du *Sängerkrieg* à la Wartburg.



nique, il poussera plus loin l'habileté, la souplesse, il amplifiera les moyens, il multipliera les ressources de son genre et de son style dramatique, il ira difficilement plus haut et pour mettre en regard de *Tannhäuser* une œuvre aussi psychologique, aussi humaine, aussi élevée, c'est encore parmi celles de Wagner qu'il faudrait choisir et ce serait *Parsifal*.

Tout le monde connaît le sujet de *Lohengrin* qui a obtenu de suite et plus facilement en France un grand et durable succès. Elsa de Brabant, pauvre princesse orpheline, est faussement accusée par l'ambitieux Friedrich von Telramund devant le roi Henri l'Oiseleur, d'avoir tué par cupidité son frère Gottfried, l'héritier du trône ducal de Brabant. Forte de son innocence, la douce Elsa résiste malgré son abandon, aux perfides attaques de Telramund et se fie en Dieu dont ne peut lui manquer l'appui. Quand le roi lui demande si elle s'en remet au jugement de Dieu elle répond oui, mais personne ne se présente pour défendre sa cause. Tout à coup paraît sur la mer, à l'horizon, un chevalier dans une nacelle traînée par un cygne. Il accepte de combattre pour la jeune fille, fait éclater son innocence et l'épouse à cette condition qu'elle ne l'interrogera jamais sur sa mystérieuse origine. Mais Ortrude la femme de Telramund, âme basse, méchante et jalouse, pousse son mari à faire naître le doute dans l'esprit de la jeune fille. Elle y réussit et, dans la nuit qui suit leurs noces, Elsa pose à Lohengrin la fatale question. Le chevalier du Graal, le fils de Parsifal, révèle son nom et son origine devant le roi et le peuple assemblé. Le cygne reparaît traînant la nacelle; avant de repartir, Lohengrin invoque le ciel et la blanche colombe du Graal vient planer autour de lui. Il délie le cygne de la chaîne qui le retenait à l'esquif, l'oiseau plonge et à sa place apparaît Gottfried délivré de l'enchantement auquel Ortrude l'avait soumis. Lohengrin s'éloigne tristement, traîné par la colombe, tandis qu'Elsa, désespérée, tombe inanimée dans les bras de Gottfried. — Ce drame — dont la beauté originale de la musique et le merveilleux du sujet ont fait peut-être le

principal élément de succès chez nous — se passe tout entier dans l'âme rêveuse d'Elsa. Seule et abandonnée, elle avait vu en songe, figure du pressentiment, le chevalier céleste qui viendrait la défendre ; lorsqu'elle le possède, sa nature faible, inquiète, qui dans le malheur avait résisté aux plus dures attaques, n'a plus dans la joie, contre elle-même autant d'énergie, elle cède à la curiosité qui l'obsède, à la tentation perfidement suscitée par les génies du mal, Ortrude et Friedrich, et détruit son bonheur au moment où elle veut le connaître pour le mieux posséder.

Wagner a varié dans ses sentiments sur *Lohengrin*. Il avait voulu, dit-il, trouver dans Elsa un type nouveau de l'*ewig-weibliches*, de *l'éternel féminin* consolateur. Senta et Elisabeth s'étaient immolées à deux malheureux, victimes l'un de la fatalité, l'autre de ses propres puissances, de ses propres désirs. Lohengrin cherchait, pour se reposer en elle, la femme simple et naïve qui se donnât pleinement à lui, qui crût en lui, qui l'aimât pour lui sans condition. Pour trouver cet amour il fallait qu'il cachât son origine, sa nature supérieure qui le séparait de la femme parce que celle-ci ne pouvait la comprendre. Isolé dans un monde mystérieux, il veut devenir un homme, comme les autres et il n'y parvient pas, il ne peut se dépouiller de lui-même et sa supériorité est justement ce qui fait douter la femme qui ne le comprend pas. Plus tard Wagner en vint à voir dans Lohengrin l'être conscient et réfléchi, intelligent et égoïste par conséquent, et dans Elsa l'être inconscient et spontané, tout de sensibilité qui se donne entièrement et sans réserve. C'est par ses considérations, ses réflexions sur l'art, sur son art que Wagner était arrivé à ce point de vue. Il opposait l'artiste de l'école, l'artiste des petits cénacles, des formules *a priori*, des partis-pris, des procédés savants à l'art vivant, à la poésie naturelle des âmes simples.

Cette lutte entre deux tendances intimes de l'homme, à la fois intelligent et sensible, à la fois égoïste et altruiste, simple et compliqué, ce dédoublement de notre être psychologique, nous le trouvons ici comme dans Tannhäuser,

et comme nous le retrouverons dans la double incarnation du *désir* et de la *raison* de Wotan. N'est-ce pas le cas de rappeler ce mot inscrit par A. Ernsten, épigraphe de son beau livre sur l'œuvre poétique de Wagner : « L'homme de génie est le Voyant de l'Inconscient », mais pour voir l'Inconscient le génie lui-même le comprend-il toujours ? Et n'est-ce pas justement ce qui fait plus attirants, plus captivants certains chefs-d'œuvre, — tels *Prométhée*, *Hamlet*, *Faust*, la messe en *re* et les derniers quatuors de Beethoven ou la neuvième symphonie de Brukner — que le mystère qui les enveloppe, ou l'énigme qu'ils posent n'en laissant qu'à peine entrevoir la solution ? D'ailleurs pourquoi raffiner et rechercher ce qui symboliquement sépare Lohengrin d'Elsa, dans une œuvre où se peignent d'une façon si pure, si expressive et si belle, la faiblesse innocente, l'abandon, l'amour, la générosité, et cette fatalité qui enlève à l'homme le bonheur au moment où il allait l'atteindre ou bien cette impuissance qui le frappe irrémédiablement de jamais posséder pleinement ce qu'il désire avec le plus d'ardeur ?

Avec *Lohengrin*, Wagner avait perfectionné son métier, sa facture, il s'était éloigné de l'air, du duo, de la formule banale, en général de la forme de l'opéra, il faisait un usage plus habile, plus dramatique du *leit-motiv*, sa musique devenait plus originale et gagnait de plus en plus l'indépendance, la souplesse, la mobilité exigées par l'action. Bien que *Tannhäuser* soit, à mon avis du moins, plus beau, plus élevé et plus profond, plus naturellement humain, plus dramatique que *Lohengrin* — et à ne considérer que le poème, déjà un chef-d'œuvre et l'un des plus grands du maître — il faut cependant reconnaître le progrès accompli dans *Lohengrin* et l'acheminement progressif vers cette forme nouvelle absolument personnelle qui sera celle de l'*Anneau du Nibelung* — sans être encore la forme dernière, la plus originale et la plus parfaite du maître — qu'il n'atteindra que dans les *Maîtres chanteurs*, *Tristan* et *Parsifal*.

(*A suivre*). J. Benoit.





BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Pensée chrétienne. Textes et études. **Evangile selon saint Matthieu**. Traduction et commentaires par V. Rose, O. P., professeur à l'Université de Fribourg. Cartes et plans; in-12, xxxiv, 233 pp.. — Du même auteur : **Evangile selon saint Marc**; in-12, xxxii, 174 pp. — **Evangile selon saint Luc**; in-12, xxiii, 245 pp. Paris, Bloud. 1904. **2 fr. 50** le vol.

Les trois volumes, indiqués en tête de cette bibliographie, inaugurent une collection destinée, croyons-nous, à rendre les plus grands services. Le titre qui lui a été donné : « *La Pensée chrétienne* » marque bien quel sera son contenu. Elle comprendra les parties les plus essentielles de l'Ecriture Sainte, les principaux monuments de la Tradition et les œuvres les plus importantes des auteurs chrétiens. Par conséquent, on publiera une traduction partielle de l'Ancien Testament, une traduction intégrale du Nouveau, des extraits abondants, en langue française, des Pères de l'Eglise, des grands Scolastiques et des Maîtres de la pensée chrétienne moderne. Les extraits, traduits et annotés, seront reliés entre eux par de brèves analyses, précédées d'introductions biographiques et bibliographiques. Les trois volumes que publie le P. Rose, sont une bonne réalisation de ce plan. Remarquons cependant que la partie bibliographique a été omise; c'est une lacune regrettable.

Et maintenant examinons comment l'auteur a exécuté les trois parties de son œuvre : la traduction, le commentaire et les introductions à chaque Evangile.

Le P. Rose a traduit le texte grec des Evangiles en adoptant d'ordinaire les leçons acceptées par la critique moderne. Il tient

compte cependant assez souvent des leçons occidentales. Il n'eût pas été inutile pourtant de donner toujours la leçon de la Vulgate, lorsqu'elle est suffisamment différente du texte grec. L'auteur sait bien qu'assez souvent elle a autant de chance que le texte grec des manuscrits du ɪvᵉ siècle de présenter la leçon originale. La traduction est élégante et d'ordinaire fidèle; en quelques passages elle le serait davantage, si la tournure originale de la phrase était mieux conservée. Au ch. xɪ, 28, de saint Matthieu, il y a une omission dont nous ne voyons pas la raison. « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, » traduit le P. Rose; il faut ajouter : « Et êtes chargés ».

Le commentaire est succinct; tous les détails archéologiques et géographiques ont été supprimés et cela à juste raison. Nous n'avons jamais compris comment on faisait mieux ressortir la pensée de Notre-Seigneur en accumulant des descriptions du pays ou en rassemblant des données plus ou moins authentiques sur les mœurs et les coutumes du temps. Que l'on nous fasse connaître, si l'on peut, les idées régnantes à cette époque, en particulier les idées religieuses ou philosophiques ou scientifiques des Juifs contemporains, voilà qui pourra éclairer les enseignements de Jésus, les replacer dans leur milieu; le reste est de la pure curiosité à la portée de tous les compilateurs. Un bon commentaire doit, à notre avis, se borner à montrer la raison d'être et l'enchaînement des faits, puis faire ressortir la pensée de Notre-Seigneur par une explication littérale, qui tiendra compte de toutes les paroles de Jésus sur le même sujet. En d'autres termes, les sentences ne sont pas à interpréter indépendamment les unes des autres; il faut les limiter ou les compléter par les sentences connexes. C'est là ce qu'a compris le P. Rose et ses notes exégétiques élucident bien l'idée générale que représente le texte. Peut-être trouvera-t-on qu'elles restent un peu trop dans les généralités; de plus, elles sont toutes conçues dans le sens des idées qu'il expose dans ses introductions, de sorte qu'elles ne sont exactes que dans la mesure où celles-ci le sont.

Or, les introductions, placées en tête de chaque Evangile, sont certainement excellentes; les idées exposées sont justes, mais seulement dans leur généralité. Elles nous paraissent un peu trop systématiques. Les écrivains ont eu certainement un but, et pour atteindre celui-ci, ils ont choisi leurs matériaux et les ont disposés d'une certaine façon. Mais tout n'est pas à

expliquer d'après ces principes. Les Evangiles ne sont pas, à proprement parler des œuvres d'une construction littéraire rigide; il y est entré beaucoup de matériaux, qui sont restés dans leur forme originale et que les auteurs ont utilisés sans qu'ils rentrent nécessairement dans leur plan. Le P. Rose le sait très bien d'ailleurs, et nous sommes persuadé qu'il désire que ses indications soient entendues dans un sens général et non limitatif.

Nous louerons surtout le soin qu'a eu l'auteur de laisser de côté toutes les explications inutiles ou démodées; le travail est moderne dans la bonne acception du mot, en ce sens qu'il est très au courant de la science actuelle et qu'aucune des difficultés sérieuses que soulève la critique n'est laissée de côté; toutes sont abordées et discutées franchement. Ajoutons que presque toujours les solutions proposées sont satisfaisantes. Bref, cette œuvre est excellente, et nous en recommandons l'étude à tous et principalement aux ecclésiastiques.

E. JACQUIER.

Collection « **Science et religion** » (suite).

Baudrillart. *Les Catacombes de Rome :* histoire et description, 2 vol., ornés de 27 grav., 62,64 pp. Paris, Bloud, **0** fr. **60** le vol.

Le XIXe siècle a été le siècle de l'archéologie. L'histoire religieuse n'a pas tiré un moindre profit que l'histoire profane des découvertes de cette science. Les Catacombes, en particulier, dont le XVIe siècle avait pressenti l'importance, abandonnées ou pillées ensuite pendant plus de deux cents ans, ont enfin trouvé, au XIXe, leur Christophe Colomb en la personne de Jean-Baptiste de Rossi. Elles sont devenues comme un livre ouvert, où le chrétien d'Occident peut lire l'histoire héroïque de ses origines. L'architecture, les peintures, les inscriptions des catacombes sont une source abondante de documents très sûrs, dont l'histoire des mœurs, des croyances, de la liturgie, de l'art des premiers chrétiens profite également. L'auteur de ces deux petits volumes, qui a eu l'avantage de visiter plusieurs catacombes sous la conduite de l'illustre archéologue romain, a tenté de résumer d'une manière concise et complète les travaux des maîtres de l'archéologie chrétienne. La bibliographie et les références dont il a accompagné son texte permettront toujours au lecteur de contrôler ses assertions ou de compléter

ses indications. Toutefois, ce résumé, qui comprend l'histoire et la description des catacombes de Rome, peut suffire aux hommes curieux de posséder simplement une connaissance sommaire mais précise et sans lacune considérable, de cet important sujet.

PISANI. *Les missions protestantes à la fin du XIX[e] siècle.* 64 pp. — Paris, Bloud. Prix : **0** fr. **60**.

L'histoire des missions protestantes est généralement peu connue en France ; l'auteur du présent opuscule essaie d'en exposer brièvement, sans omettre néanmoins rien d'essentiel, les origines, les tendances, les développements et la situation présente.

Pour les hommes de bonne foi, et qui ne se paient pas de mots, il y a dans la propagande protestante un grand fait à étudier ; un fait considérable, inquiétant par certains côtés, mais qui peut conduire à d'utiles réflexions et donne des enseignements profitables. Des milliers d'hommes et de femmes se consacrent, en dehors du catholicisme, à la prédication chrétienne. Ils ne le font pas sans arriver à des résultats que nous n'avons le droit ni d'ignorer, ni de nier. C'est prétendre donner un démenti à la plus indiscutable réalité que de refuser le zèle, l'abnégation, l'esprit apostolique aux membres des sociétés protestantes qui travaillent à l'évangélisation des infidèles ; et si, comme catholiques, nous devons regretter que ces trésors soient prodigués pour le service d'une cause que nous ne pouvons pas dire la bonne, encore ne sommes-nous point autorisés à combattre nos adversaires autrement qu'avec des armes loyales.

En abordant dans cet esprit bienveillant l'étude d'une forme d'activité si honorable pour nos frères séparés, l'auteur a voulu remplir à la fois son devoir de prêtre et d'impartial historien.

Vacandard. *La Pénitence publique dans l'Eglise primitive*, 1 vol. in-12. — Prix : **0** fr. **60**.

— *La Confession sacramentelle dans la primitive Eglise*, 1 vol. in-12. — Bloud, Paris. — Prix : **0** fr. **60**.

Les questions traitées dans ces deux fascicules préoccupent vivement l'opinion publique depuis quelques années. M. l'abbé Vacandard les a abordées dans la *Revue du Clergé français*, sous une forme polémique, pour réfuter les erreurs protes-

tantes. Mais il importait d'en présenter au public catholique un résumé substantiel. C'est ce qu'il a entrepris de faire d'une manière tout à fait neuve. Voici comment l'auteur définit lui-même son but et sa méthode : « Il nous suffira d'avoir établi que tous les éléments qui constituent le sacrement de Pénitence : confession (auriculaire), satisfaction, absolution, se retrouvent dans la pénitence publique, telle qu'elle se pratiquait durant les premiers siècles. La discussion des textes nous amènera inévitablement sur le domaine de la théologie. Mais cette étude est avant tout une œuvre d'histoire. Notre principale préoccupation sera d'établir et d'expliquer les faits par les textes. En cela, nous ne ferons que suivre l'exemple des grands historiens du XVII[e] siècle, des Denys Petau et des Noël Alexandre, qui, ayant à traiter le sujet que nous abordons après eux, ne se départirent jamais des principes de la méthode critique; jamais, en présence des documents les plus difficiles à interpréter, il ne leur vint à l'esprit de recourir aux arguments théologiques pour se tirer d'embarras. Ce fut uniquement par l'examen comparé des ouvrages des Pères et des canons des Conciles qu'ils s'efforcèrent d'éclaircir le problème de la discipline pénitentielle dans les premiers siècles de l'Eglise. Telle sera aussi notre méthode. »

Profession de foi du vicaire auvergnat, par Pierre Félix. In-12, p. 327. Paris, Perrin, 1904. **3 fr. 50.**

Il s'agirait de sortir enfin des équivoques, des mots creux et vagues, et surtout des déclamations : discutons! et que chacun ait la bonne foi d'aller jusqu'au bout de ses doctrines, et le courage de les mettre en pratique : soyons logiques et conséquents !

C'est la préface du livre. Elle est courte, mais elle nous donne un résumé fidèle de son conteur, et nous en explique le but et la portée : l'auteur met d'abord en scène un libre penseur qui ne recule pas devant les conséquences extrêmes de ses doctrines, et lui oppose un croyant instruit, ferme sur les principes, et familier avec tous les systèmes de la philosophie moderne.

M. Joseph Cérisier a été élevé dans un collège. Tout le fruit de son éducation, c'est que l'homme n'a d'autre destinée en ce monde que de faire fortune, de suivre les instincts de sa nature, et d'arriver au faîte de l'opulence en foulant aux pieds tous les principes de la morale. Il est entré dans la carrière de la finance,

et là, grâce aux spéculations les plus véreuses et à un agiotage effréné, il a réalisé des bénéfices qu'il était loin d'attendre. Le voilà maintenant à la tête d'une quinzaine de millions, et il n'y a que dix ans qu'il est dans les affaires.

Entre temps, il cultive la philosophie. Mais c'est la philosophie qui peut l'autoriser dans ses habitudes de vol et de brigandage. Ses auteurs préférés sont Helvétius, d'Holbach, de Lamettrie dans le XVIII[e] siècle, Hartmann, Schopenhauer dans le XIX[e]. Il professe ouvertement la morale du plaisir et de l'intérêt sous ses formes les plus brutales. L'égoïsme d'après lui est la suprême loi, c'est le fond de la nature. Là seulement est la vertu, la science, et la vraie sagesse. De fait, dit-il, tous recherchent leur intérêt. Le soldat quand il meurt pour la patrie, la fille de charité quand elle se dévoue au chevet du malade, le missionnaire qui renonce à sa famille, à sa patrie pour évangéliser les sauvages ne sont que d'affreux égoïstes. Que font-ils autre chose que chercher leur utilité personnelle qu'ils placent l'un dans une vaine fumée de gloire, les autres dans une félicité éternelle? Mais celui qui entre tous mérite la palme, c'est le moine qui par ses abstinences, ses austérités, ses flagellations même marche à la conquête du paradis. Il agit en gros usurier, en usurier qui consentirait à perdre cent sous pour gagner des millions.

M. Cérisier va donc aux extrêmes. Lui-même a été très fidèle à son programme. La vertu, la justice, la sainteté du mariage, tout cela ce sont de vains mots, des formules vides de sens. Au début de sa vie mondaine, il hésitait à se lancer dans le gouffre des plaisirs et des brigandages lucratifs. Ces scrupules lui ont coupé les ailes, et par deux fois, il a manqué des affaires qui lui auraient rapporté plusieurs centaines de mille francs. Instruit par l'expérience, il a rompu la trame, s'est dégagé de ces toiles d'araignée. Il a fermé son cœur à tout sentiment de pitié, et a suivi les routes de la véritable sagesse. Ce que nous appelons morale ne doit être « qu'une physique expérimentale » suivant l'expression d'Helvétius qui m'apparaît décidément, et de plus en plus, comme l'un des plus grands génies de l'humanité.

A ce tableau qui est poussé au noir, le vicaire auvergnat répond par une théorie qui, partant des mêmes principes, et suivant une méthode similaire, aboutit à des conclusions opposées. Ce vicaire auvergnat n'a pas toujours été chrétien. Esprit fier et indépendant, il a été séduit par les vaines promesses d'une science fallacieuse. Matérialiste et athée, il avait adopté avec

enthousiasme les objections tirées de la science moderne contre la spiritualité de l'âme et l'existence de Dieu. Il a enseigné la philosophie, et l'étude approfondie de tous ces systèmes lui en a fait comprendre la vanité. Il est revenu à Dieu, et touché de la grâce, il est entré dans le sanctuaire, et maintenant vicaire dans une paroisse importante, il travaille au salut des âmes.

Sa profession de foi est assez originale. D'abord, comme Cérisier, il admet que l'intérêt seul domine dans l'univers, et que le désintéressement absolu ne peut se trouver qu'en Dieu. Le Christ lui-même, en tant qu'homme, n'a été que le plus parfait des égoïstes. Mais il y a deux sortes d'égoïsme, l'un qui pousse les hommes vers le ciel en l'élevant sur les ailes de l'esprit, l'autre, qui lourdement, grossièrement, le retient sur la terre, dans les liens de la matière. Le premier engendre le dévouement, l'esprit de sacrifice, est le père de l'héroïsme et des vertus les plus sublimes. Le second dégrade l'homme, lui inspire la haine, et le rend capable de tous les crimes.

Il ne cherche pas à prouver l'existence de Dieu, parce que, dit-il, cela est matériellement impossible. Mais il met ses adversaires dans l'impossibilité de prouver sa non-existence. Il ruine ainsi la base scientifique de l'athéisme et du matérialisme. Il en est ainsi de tous les dogmes chrétiens. Aucun n'a été ébranlé par les attaques des savants. Plusieurs même ne sont que l'expression des lois scientifiques, que nous découvrons peu à peu. Ainsi ceux du péché originel, de la Rédemption, de la grâce, ainsi surtout, les enseignements de l'Evangile. Le christianisme s'appuie sur un acte fondamental de la raison et non de la foi. C'est la plus admirable des religions, et en même temps la plus parfaite des sciences. Non, il n'est pas vrai que le christianisme soit en opposition avec la science et la raison. Cette profession de foi est très nette et très vigoureuse. On ne peut contester la sincérité et le zèle de l'auteur. Toutefois, un certain nombre de propositions nous paraissent dépasser la mesure et prêter le flanc à la critique. D'abord l'existence de Dieu se prouve avec évidence par les arguments *a posteriori*. Ensuite l'auteur nous semble faire des concessions trop larges au scepticisme. Ainsi, dit-il, le principe d'identité, les axiomes mathématiques n'ont qu'une valeur relative, et pourraient bien n'être pas vrais, avec un esprit autrement constitué. Ces réserves faites, nous louons beaucoup cet ouvrage.

GONNET.

Table générale de l'Année liturgique de Dom Guéranger, par Dom Biron. Un in-12 de 244 p.; Oudin, Paris-Poitiers, 1904.

Les quinze volumes qui composent l'*Année liturgique* de dom Guéranger renferment, on le sait, une riche mine pour le prédicateur tant au point théologique et historique qu'au point de vue liturgique et mystique.

Avant tout, cette œuvre est une petite encyclopédie liturgique. On y trace l'origine et l'historique des fêtes ecclésiastiques tant secondaires que principales. On y donne aussi l'explication des principaux usages liturgiques. Mais on aurait tort de croire que Dom Guéranger se borne à la liturgie. Son œuvre contient tout un cours de théologie. La Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, sont étudiées tour à tour en elles-mêmes et dans leurs conséquences à l'occasion de la Pentecôte, de l'Avent et de Noël, de la Passion et de la semaine sainte. Durant le temps pascal, on assiste à la fondation de l'Eglise; puis viennent la Pentecôte et le mystère de la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres et de ses opérations dans l'Eglise et dans les âmes, et c'est une occasion pour l'auteur d'entrer fort avant dans la question si difficile et si importante de la grâce. A son tour la théologie des sacrements est magnifiquement traitée. Chacun d'entre eux est étudié en plusieurs endroits de l'ouvrage, le baptême en particulier; mais c'est surtout la doctrine de l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice qui est largement exposée (lundi, mardi et mercredi après la Sainte Trinité et jour de l'octave du Saint Sacrement). Le traité des fins dernières prend place aux jours de la Toussaint et de la fête des Trépassés. Enfin, si c'est de préférence au temps après Pâques qu'est étudiée la théologie *dogmatique*, la théologie *mystique* trouve place dans les dimanches après la Pentecôte et dans certaines fêtes de saints ou de saintes, particulièrement dans les fêtes de la Sainte Vierge.

Tel est le cours de *théologie* puisée aux sources les plus pures que constituent les quinze volumes de l'*Année liturgique ;* et il y a plus.

On sait le goût de Dom Guéranger pour l'*Histoire ecclésiastique.* Il y voyait l'histoire de l'enseignement de l'Eglise, l'histoire de l'affirmation de ses droits, de la conduite de la Providence sur les âmes. Le cycle liturgique et les saints lui ont fourni l'occasion de l'étudier à toutes ses phases et de résumer ses vues. L'*archéologie* elle-même n'est pas négligée par Dom

Guéranger et par son savant continuateur. A propos des Stations du Carême, des fêtes de certains saints ou de certaines solennités (Rogations, saint Marc, Purification, etc.) ils exposent la topographie de Rome et les usages anciens.

Si nous sommes entré dans ce détail, c'est qu'il nous a paru utile de prévenir le lecteur que ce n'est pas ici une de ces tables sur lesquelles on jette un regard distrait ou dédaigneux. Elle est à elle seule une étude, un bon résumé. Elle apprend à se servir de cette collection inappréciable. Elle classe les idées. C'est une analyse à la fois très condensée et très complète par ordre alphabétique, de toutes les matières. Théologiens, liturgistes de profession trouveront dans une table ainsi, comme une mine qu'il est souhaitable qu'ils explorent de préférence à beaucoup d'autres, en vue de la prédication.

X.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

L'assassinat médical et le respect de la vie humaine, par Fr. Guermonprez. — 1 vol. in-18. Paris, J. Rousset, éditeur, 1904.

Pour qu'un livre écrit par un professeur d'une Faculté catholique soit, non seulement accepté, mais surtout approuvé par des publicistes ou des savants dévoués avant tout aux idées et aux puissants du jour, étant connu et reconnu l'imperturbable silence dont les salariés officiels entourent les œuvres de quiconque n'est pas des leurs (1), il faut que ce livre proclame des vérités tellement évidentes qu'il n'y a qu'à s'incliner.

C'est le cas de cette poignée de choses, aussi vraies que vécues, mises au point et stigmatisées magistralement par *M. Fr. Guermonprez*, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sous ce titre parfaitement justifié : *L'assassinat médical.*

Il est plein d'enseignements, ce joli petit volume bien édité, bien imprimé et si bien lisible que de la première page à la dernière on n'est pas tenté d'omettre une ligne. Les faits racontés captivent, les déductions attirent et le lecteur arrive aux conclu-

(1) Exemple : la télégraphie sans fil dont la base a été établie par le professeur *Branly* de qui la gent gouvernementale se garde bien de parler. Et tant d'autres !

sions en se disant : « quel dommage qu'il n'y en ait pas plus long.

On entend clamer partout et sans cesse que notre siècle est le siècle de la Science, que la Science est la reine du monde, que la Science doit tout détrôner, tout accaparer. Du plus petit au plus grand, de la chaumière au palais, du populo à l'intellectuel, du masculin au féminin, grâce à la presse quotidienne, la grande presse, celle où MM. un tel, ou un tel autre, n'hésitent pas à toucher à tout, même à ce qu'ils ne comprennent pas et qu'ils discutent souvent tout de travers, c'est partout l'écho de ce mot d'ordre intéressé : « c'est la Science, la Science l'a dit, arrière les préjugés, hourra pour la Science. ».

Or, il est un coin de la Science que les journaux désireux, chacun, de paraître « mieux informé que le confrère » dévoilent très fréquemment et dans lequel les tribunaux nous introduisent quelquefois. Ce coin-là, tout le monde le connaît plus ou moins, et il n'est personne aujourd'hui qui ne sache avec quelle désinvolture opèrent « les Chirurgiens ». En termes techniques on appelle cela « de l'audace », « du sang-froid », « du coup-d'œil », « de la hardiesse » et chacun traduit en disant que la Science est tout de même une belle chose qui ne recule devant rien. La Chirurgie ne connaît plus d'obstacles, voilà ce qu'on en conclut.

En tout, l'excès est un défaut, dit un vieil adage que la chirurgie actuelle ne saurait faire mentir, car, si les progrès en sont incontestables, il n'en est pas moins vrai que, selon l'expression vulgaire, ils ne poussent que trop à la consommation. La désinvolture dont nous venons de parler ne permettrait-elle pas, en effet, de traiter de véritables orgies opératoires les allégros conduits avec tant de maëstria par le bistouri ? Quel beau thème à développer longuement, que celui-là ! Que de choses à dire là-dessus ! Conservons l'espérance que nous pourrons prochainement les raconter tout au long, montrer le peu de souci que l'opérateur a de l'opéré, et bornons-nous, pour le moment, à l'excès principal mis en lumière par M. Guermonprez.

Cet excès consiste dans ceci : Un médecin qui juge inguérissable une maladie, qui croit, d'après son diagnostic, que le malade est perdu, qui, en sa science humaine et faillible, le condamne, a-t-il le droit, sous prétexte d'abréger ses souffrances, de lui éviter la douleur, disons le mot, « de le tuer » ?

M. Guermonprez répond énergiquement par la négative. Tout le monde en France sera de son avis. Que disons-nous « sera »

c'est « est » de son avis qu'il faudrait peut-être écrire, et voilà pourquoi son livre est si bien accepté et si bien approuvé par tous. Mais la négative est exprimée sous deux points de vue différents, et c'est ici seulement qu'une explication semble nécessaire ou, tout au moins, utile.

Dès les premières pages, M. Guermonprez constate que la question a été posée, c'est déjà beaucoup, c'est même trop, devant les législateurs de différents pays et qu'elle a échoué partout, mais il s'est trouvé des médecins pour la soutenir... « En la seule année 1903, dit-il, on en a publiquement discuté au-delà des Vosges, de l'autre côté des Alpes et par delà l'Atlantique... la question de savoir si l'on a le droit de hâter la mort d'un incurable, n'est plus seulement l'objet de propos évasifs ; ce ne sont même plus des boutades, des discussions discrètes; c'est devenu le clou de la session annuelle d'une grande association médicale, la *New-York stade medical association*... A l'assemblée d'octobre 1903, on a publiquement mis en question le droit de raccourcir l'existence d'un cancéreux... d'un tuberculeux... d'un paralytique... » « Il ne s'agit pas de quelques injections de morphine qui ont au moins l'excuse d'un soulagement passager. C'est l'homicide par le médecin qui est mis en jeu... Aucune législation n'y consent, ni en Europe, ni dans le Nouveau-Monde ; et voici que la *New-York stade medical association* le revendique comme un droit. »

« Au banquet de cette association, un clergyman invité s'est fait, au dessert, l'apôtre de cette revendication. »

« On a soumis à la législature du royaume de Saxe un projet de loi autorisant les médecins, en cas de maladie incurable, de donner, à ceux qui le solliciteraient, une mort pompte et douce. Le projet a été repoussé par les législateurs saxons. » A notre tour : nous dirons : n'est-ce pas déjà trop qu'il ait été proposé ?

M. Guermonprez ajoute encore : « En Italie, un certain Nobel a proposé d'ériger à Rome, et aussi à Milan, des institutions où qui le désirerait pourrait se donner la mort par asphyxie au moyen du gaz formulé par Nobel. Ce suicide légalisé aurait été suivi de l'incinération. Le premier ministre de ce temps-là était M. Crispi : il sourit à ce projet ; il le trouva très pratique ; mais, pour le moment, il le jugea irréalisable. »

Ce que Crispi trouvait irréalisable *pour le moment* s'est-il réellement réalisé ailleurs ? Oui, si ce n'est pas une mystification, et s'il faut croire plusieurs journaux qui annonçaient, tout

récemment, la fondation en Amérique, cité de New-York, d'un « hôtel du Suicide ».

Mais, le suicide, devenu si fréquent, et surtout parmi les très jeunes, comme s'il voulait ainsi marquer les premières conséquences de l'éducation aussi réaliste que nouvelle, n'est pas ici en cause principale, et ce n'est pas le moment de le discuter, ce sera pour une autre occasion. Ce qui est en jeu c'est, d'une part, l'assassinat par le médecin, et, d'autre part, le plus ou moins de respect que celui-ci professe à l'égard de la vie de ses semblables qui, pour lui, ne sont plus que des animaux humains au-dessus desquels s'élève non pas sa pitié, mais *sa science !*

C'est pour traiter ces deux points de vue que le livre est divisé en deux parties.

La première, dont nous venons de donner un aperçu, est remplie de faits se rapportant au sujet principal. Elle trace, en outre, le caractère et les devoirs du médecin vraiment digne de ce nom, de celui qui exerce un véritable sacerdoce, qui est avant tout l'ami du malade et de la famille, et qui n'est surtout ni un vétérinaire, ni un marchand d'ordonnances, comme ne le sont que trop les diplômés des nouvelles écoles. Ceux-ci tendent à devenir les plus nombreux. Plus l'enseignement se matérialise, plus la concurrence se fait âpre, et plus *multitude* deviennent ceux qui ne voient dans le malade qu'un sac à écus dans lequel ils puiseront en présentant, avec leurs salutations, la note de leurs honoraires.

N'insistons pas, pour le moment, sur ce sujet, il nous entraînerait trop loin, et hâtons-nous de revenir à ce que nous venons de dire des deux points de vue auxquels se placent ceux qui refusent au médecin le droit d'abréger la vie d'un malade ou seulement de favoriser son suicide, alors même qu'il en réclame les moyens.

Cet étrange mépris de la vie humaine, dit M. Guermonprez, « correspond à l'affaiblissement de la foi, ou à l'ignorance des doctrines catholiques, surtout du côté des médecins que l'on suppose capables de pratiquer de pareils forfaits, même s'ils étaient jamais légalisés ». Tout, dans l'idée de l'auteur, est rapporté à la doctrine chrétienne qu'il semble résumer en disant: « Nous savons que la Foi est le garde-fou de la science. C'est le temps et le lieu de le rappeler ».

Il le rappelle si bien, en effet, qu'un publiciste, appartenant à l'école diamétralement opposée, a écrit après avoir cité, lui

aussi, l'une des phrases précédentes : « Cette phrase donne l'idée de l'argumentation qui domine dans l'ouvrage actuel où la doctrine chrétienne tient, en effet, une très grande place ». Il est vrai que le critique scientifique ajoute : « Pour nous, nous n'irons pas jusqu'à faire intervenir à ce sujet les principes de la morale ou même la question des mérites ou de l'utilité de l'existence qui sont du domaine philosophique. Nous plaçant ici au point de vue scientifique pur, que nous envisageons seul, nous n'hésitons pas à qualifier de la façon la plus sévère le fait de hâter la mort d'un malade, quelles que soient les circonstances qui paraîtraient devoir déterminer une telle conduite »..... « Même s'il s'agit d'une agonie, d'un cas paraissant désespéré, le devoir *scientifique* du médecin, qui se confond d'ailleurs ici avec le devoir *moral*, est tout tracé. Il doit tout tenter, il doit lutter jusqu'au bout, jusqu'au dernier souffle du moribond, et l'on a vu de véritables résurrections suivre ce magnifique duel ».

Dieu est le seul maître de la vie humaine, et en dehors de lui nul n'a le droit d'en disposer. Voilà la thèse où le professeur catholique puise ce devoir *moral* que la science est quand même, et implicitement, obligée de reconnaître. Aussi dirons-nous à l'unisson : « l'auteur a eu raison de combattre énergiquement la théorie de l'homicide thérapeutique » et nous ajouterons : « il a eu encore plus raison d'abriter ses conclusions sous la morale catholique ».

La seconde partie du livre se rapporte plus spécialement aux expériences que les médecins et les chirurgiens tentent si témérairement sur ceux qu'ils s'habituent de plus en plus à ne considérer que comme « des sujets d'étude ». Il en est cité de nombreux exemples parmi lesquels on n'aurait que l'embarras du choix.

Ce sont d'abord les injections hypodermiques du professeur R. Koch qui eut son heure de triste célébrité et dont le sérum tomba, comme tant d'autres sérums, dans une entreprise commerciale. Le témoignage du docteur Veressaïef (1) est longuement invoqué à ce sujet par les emprunts faits à son livre *les Mémoires d'un médecin*. Puis, il est question du cancer inoculé à un être humain, fait rapporté à l'Académie de médecine de Paris par le professeur Cornil qui, en quelques mots hasardés

(1) Pseudonyme dans lequel, d'après M. Guermonprez, il faudrait lire « Vrai ça y est » !



à la fin de sa communication, exprima cependant ses réserves personnelles au sujet d'actes aussi graves.

Mais le fait le plus saillant et le plus récent est le suivant (1) : « Dans l'état de Massachussets de jeunes enfants ont été livrés aux vivisecteurs. Plus de quarante expériences de vivisection ont été faites. Ces expériences ont porté surtout sur le système spinal. Cinq des petites victimes en sont mortes ». Des détails insérés dans la *Dépêche*, de Lille, du 27 mars 1904, et reproduits par M. Guermonprez, ajoutent encore : « Depuis 1896, l'hôpital de Boston est le théâtre de ces abominations. Cet hôpital détient cet affreux record : la vivisection sur de pauvres créatures, qu'on envoyait là pour être traitées avec humanité et qu'on soumet à des expériences comme les chiens ».

Nous avons bien nous-même, il y a quelques années (2), approuvé la vivisection chez les animaux, mais nous l'avons limitée à certaines conditions et nous avons invoqué l'autorité de Claude Bernard qui, grand vivisecteur de bêtes, n'admettait pas même l'autopsie de l'homme *immédiatement* après la mort. Aussi croyons-nous, fermement, avec M. Guermonprez, que les hôpitaux sont faits pour qu'on y soigne les malades et qu'on ne doit pas transformer en laboratoire d'expérience ces asiles de la souffrance où l'on n'entre qu'avec l'espoir de guérir. A l'hôpital, les soins ; au laboratoire, les expériences !

Mais les « remèdes nouveaux » et les « méthodes nouvelles » sont choses que l'on ne compte plus maintenant. La maladie de « la mode » sévit partout. Elle gangrène l'art de guérir tout comme autre chose et là, comme partout ailleurs, elle a ses périodes ascensionnelles et décroissantes. Tant pis pour ceux qu'elle frappe, ce sont des « sujets » ; on dit encore mieux « des patients ». La science s'en fait la protectrice et, pour elle, le respect de la vie humaine ne compte pas. Peut-on respecter un simple fonctionnement d'organes réglé uniquement par des lois matérielles ? La morale scientifique ne voit dans la vie qu'un mécanisme plus ou moins réparable, et le mécanicien qu'elle engendre n'a d'autre souci que de traiter mécaniquement la mécanique. Et voilà pourquoi l'hôpital est menacé de devenir un laboratoire; et voilà pourquoi encore le malade peut être un

(1) La grande presse, plus ou moins triangulaire, a fait prudemment le silence autour de ce fait, elle s'est bien gardée de le rapporter.

(2) A.-L. Donnadieu. *La vivisection*. In. *Controverse et contemporain*, Lyon, 1888.

« sujet d'études » surtout, et par dessus tout, dans l'hôpital soustrait à la Foi divine, dans l'hôpital où la Science a remplacé Dieu, dans l'hôpital, enfin, à l'ordre du jour.

Cette deuxième partie de l'œuvre de M. Guermonprez n'est qu'esquissée ; il y a, en effet, tant et tant à dire sur ce sujet si plein d'actualité. L'éducation du médecin, son rôle dans la société actuelle sont des études qu'il serait utile de mettre au point. Déjà dans un excellent petit livre du docteur Michaut *Pour devenir médecin* d'excellentes choses ont été dites (1). En se plaçant à un autre point de vue M. Brouardel en avait déjà dit d'autres (2). Sous un jour plus particulier M. Guermonprez en dit à son tour et il y en a encore ***beaucoup à dire***.

Souhaitons qu'on les dise !

A.-L. Donnadieu.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Cours d'histoire de M. Brugerette, classe de première A, B, C, D : **L'Europe et la France de 1715 à 1815**, in-12 de 497 pp. Tours, Cattier, 1904.

Nous nous bornons à annoncer brièvement l'apparition de ce nouveau volume fort attendu de tous ceux qui connaissaient déjà, pour l'avoir pratiqué, le nouveau cours de M. Brugerette. Il faudrait répéter ici les mêmes éloges, l'auteur n'ayant pas cru devoir changer sa méthode qui était excellente. Dans la Préface, il insiste cette fois sur son intention de donner aux élèves l'*impression de la vie :* c'est bien, en effet, la qualité principale et maîtresse de son Manuel. Comme la plupart des livres publiés en toute hâte cette année, il contient toutefois plus d'un passage qui se ressent d'une rédaction précipitée : il n'en reste pas moins agréable à lire, commode à consulter, à étudier. (Nous préférerions pourtant aux : *questions posées à l'oral* qui se trouvent à la fin de chaque chapitre, et que les élèves négligent, des *sommaires* ou des *résumés* qui servent beaucoup au moment des repasses et des examens.)

B.

(1) Dr Michaut. *Pour devenir médecin*, 1 vol., Paris, Schleicher, 1899.
(2) P. Brouardel. *L'exercice de la médecine et le charlatanisme*, 1 vol., Paris, J.-B. Baillière et fils, 1899.



Abbé E. SÉVESTRE, **l'Histoire, le Texte et la Destinée du Concordat de 1801**, in-12 de II-232 pp. Angers, Siraudeau, 1903.

Ce livre — dont le titre dit assez la division — n'a aucune prétention à donner de l'inédit et des vues nouvelles. Il se contente d'exposer clairement l'histoire du Concordat d'après les documents, les travaux anciens et récents; (ils sont nombreux, mais M. Sévestre ne paraît ignorer aucune des sources imprimées : il rectifie comme il convient plusieurs des assertions de Consalvi, v. pp. 9-10). Puis l'auteur aborde le commentaire théologique et politique du texte latin et français du Concordat (peu de références aux livres des jurisconsultes), ainsi que la comparaison avec les autres Concordats et avec les articles organiques. Enfin, il examine cette question : Faut-il maintenir le Concordat dans la France actuelle ? et montre les suites que pourrait avoir l'abrogation, notamment pour notre protectorat en Orient. En somme, excellent livre de propagande, où les doctes même pourront trouver à glaner, répertoire commode et méthodique de faits pour leçons et conférences, exposé lucide et entraînant où les qualités littéraires abondent, ce qui ne peut rien gâter !

B.

Dr CHALLAN DE BELVAL, **Au Tonkin**, 1884-1885, in-8 de 415 pp. Paris, Plon, 1904. Prix : **7 fr. 50**.

A la suite de la prise de Sontay et de l'envoi de renforts au Tonkin décidé par la Chambre des députés, le médecin-major de première classe Challan de Belval fut affecté au service médical de l'un des régiments du nouveau corps expéditionnaire. Il assista donc à une partie notable de l'expédition du Tonkin; et c'est de ses notes (prises au jour le jour, semble-t-il) qu'il a formé, pour une bonne part, le livre où il nous raconte les campagnes auxquelles il assista jusqu'à la fin de 1884, date où il fut rapatrié pour cause de maladie. Pour la dernière partie de l'expédition, il s'est servi ensuite des souvenirs et des impressions de deux de ses camarades, le colonel Letellier et le commandant Tonnot, restés au Tonkin après son départ. Son récit ne s'arrête qu'à la mort de l'amiral Courbet. Au point de vue de l'histoire militaire, il n'apprend rien de nouveau. Mais il y a là des pages vécues sur notre service de santé, sur les querelles de préséance qui absorbèrent trop souvent l'intelligence et les

loisirs de quelques-uns de nos compatriotes. Divers appendices, dont l'un sur les maladies habituelles au Tonkin et l'état sanitaire du corps expéditionnaire, sont des documents curieux et intéressants. — Le Dr Challan de Belval est un conteur excellent, ce qui ne gâte rien. Si son livre n'ajoute que peu de chose à l'histoire déjà fort connue de l'expédition du Tonkin, il vaut par les « impressions » qu'il contient, par le témoignage sincère qu'il apporte, par les descriptions et même par les digressions dont il est plein, tableaux de mœurs, études et dissertations ethnographiques, religieuses. Ce sont les menus propos d'un patriote et d'un chrétien, entrecoupant çà et là les récits du voyageur, les observations du médecin et du soldat.

B.

Arsène Vermenouze, **Mon Auvergne**, in-12 de III-235 pp. Paris, Plon, 1903. Prix : 3 fr.

Voici un poète qui gagnerait à être connu hors de son Auvergne, car il chante en nobles vers de nobles choses : sa race, son coin de terre, ses horizons familiers, sa montagne, le rude, le salutaire milieu où il a vu grandir sa foi et entendu vibrer son cœur.

Par le rêve, il quitte volontiers, comme ont fait ses ancêtres, le sol natal, mais il y revient toujours ; et de la vision épique de pays plus lointains, des Flandres, de l'Andalousie, du Mexique où s'en allèrent les « émigrants », il ne rapporte qu'un plus intense amour de son foyer.

Son âme de « conquistador » ne fait aucunement tort à son âme de « paysan ». Et il unit, dans ses rythmes, aux larges évocations d'un Hérédia, les intimes retours, les recueillements harmonieux et apaisants d'un Fabié.

Mais, pourvu de dons si agréables — et si rares, — pourquoi regrette-t-il donc d'être poète ? Et comment ne garde-t-il pas la fierté de sa tâche ? — Cette ardente couleur, dit-il, en effet, me vient de mes aïeux,

> Poètes d'action à qui manquait la rime.
> Leur poésie, ils la vivaient. Moi, je l'exprime.
> Je chante, ils agissaient. — Leur tâche valait mieux.

B.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Arnal, *La personne du Christ et le rationalisme allemand contemporain.* In-8, 424 p. Fischbacher, 7 fr. 50. — Belmon, *Manuel du séminariste soldat.* In-32, 538 p. Roger. — Broussolle, *Le Christ de la légende dorée.* In-8, 483 p. Bonne-Presse, 5 fr. — Candet, *Les prédicateurs français au XVIIIe siècle.* In-8, 697 p. Picard. — Clemen, *Paulus, sein Leben und Wirken.* Giessen, Ricker. 2 in-8, 16 fr. 25. — Gamble, *Saint Paul, the Apostle of the Gentiles.* In-16, London. Dent, 10 fr. 25. — Gilquin, *Le Saint-Office de Rome.* In-8. Petit, 1 fr. 25. — Guy, *Le millénarisme dans ses origines et son développement.* In-8, 144 p. Picard, 2 fr. 75. — Hontheim, *Das Buch Job.* In-8, 365 p. Freiburg, Herder, 10 fr. — Jann, *Das Buch Daniel.* In-8, 138 p. Leipzig, Pfeiffer, 7 fr. 50. — Ligneul, *L'Evangile au Japon au XXe siècle.* In-16, 348 p. Poussielgue, 2 fr. — Mc Neile, *An Introduction to Ecclesiastes.* In-8, 176 p. London, University Press, 8 fr. 25. — Memain, *Les soixante-dix semaines de la prophétie de Daniel.* In-8, 74 p. Haton, 2 fr. — Townsend, *The credentials of the Pentateuch.* In-8, 232 p. London, Marshall, 6 fr. 25. — Waitz, *Die Pseudoclementinen.* In-8, 396 p. Leipzig, Hinrichs, 16 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges.* 2 vol. in-4. Grenoble, Dumas, 50 fr. — Gomperz, *Les penseurs de la Grèce.* T. Ier, in-8. Alcan, 10 fr. — Janssens, *Le néo-criticisme de Renouvier.* In-16. Alcan, 3 fr. 50. — Joret, *Les plantes dans l'Orient classique.* In-8. Bouillon, 12 fr.

Histoire et Géographie. — Chambre, *Le R. P. de la Brosse.* In-8, 364 p. Boitaud, Angoulême, 4 fr. — Coppens, *Le palais de Caïphe.* In-8, 95 p. Picard, 1 fr. 50. — Houdas, *L'Islamisme.* In-18. Dujarric, 3 fr. 50. — Lécrivain, *Etudes sur l'Histoire Auguste.* In-8. Fontemoing, 15 fr. — Léon-Petit, *Dix ans de Touring-Club.* In-18. Flammarion, 3 fr. 50. — Routier, *La Macédoine et les puissances.* In-18. Dujarric, 3 fr. 50. — Tolstoï, *La guerre russo-japonaise.* In-12. Flammarion, 3 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — Thuasne, *Etudes sur Rabelais.* In-8. Bouillon, 10 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



TROIS ILLUSTRES CONQUÊTES

DE LA FOI :

FRANÇOIS COPPÉE, FERDINAND BRUNETIÈRE & PAUL BOURGET (1)

« Le catholicisme expire sous les coups de la raison », disait M. Clémenceau, dans son éloquent et perfide discours du 17 novembre dernier au Sénat (2), à propos des projets Chaumié et Thézard contre la loi de Falloux-de Parieu et la liberté de l'enseignement secondaire : il persiflait cruellement M. Lintilhac, — « l'Hercule auvergnat, agile et trapu », comme l'appellent M. Faguet et bien d'autres —; il l'accusait de revenir à Aristote par « un saut de deux mille ans en arrière », de vouloir « transférer la puissance spirituelle du Pape à l'Etat, du Pape infaillible, immuable, à l'Etat faillible et changeant », avec « un clergé universitaire » et « un concile de pions »... chargé de donner la formule infaillible d'un jour », mille fois plus précaire que les formules vieillies des Conciles d'une Eglise agonisante : ce qui n'empêchait pas M. Clémenceau de refuser à cette Eglise la liberté d'enseignement et de vouloir constituer « le monopole des citoyens laïques », aussi odieux que le monopole de l'Etat.

(1) Conférences faites aux Facultés catholiques, les 5 et 12 février 1904.
(2) *Journal officiel :* Sénat, p. 1373.

« Le catholicisme expire sous le coup de la raison », disait donc M. Clémenceau.

— « Pas encore »! répliquait M. de Lamarzelle.

Et voilà que « la raison » dans ce qu'elle a de plus distingué sous la coupole de l'Institut, à l'Académie française, — « la raison » parlant avec François Coppée la langue de la poésie contemporaine la plus simplement émouvante et la plus familière, — « la raison » s'incarnant en M. Brunetière, le plus savant et le plus autoritaire des critiques, le plus nerveux et le plus pressant des orateurs, — « la raison » aux analyses profondes et pénétrantes, s'adressant avec M. Paul Bourget à la grande foule des lecteurs et des lectrices, avides d'émotions poignantes comme celles que leur procure le roman psychologique, moral et social, — voilà que « la raison » donne à M. Clémenceau le plus éclatant des démentis : au lieu de faire « expirer le catholicisme sous ses coups », elle amène à ses pieds l'élite des penseurs contemporains, conquis à l'Evangile, au Christ, à l'Eglise, et tout heureux de proclamer, après les Ampère, les Dumas, les Cauchy, les Pasteur, et au nom même de cette « Science » qu'on prétend opposer à « la Foi », que, « quand on a beaucoup étudié, on revient à la foi du Breton » : Coppée dirait même « à la foi de la Bretonne » (1).

N'est-ce pas là « le réveil de l'Evangile » dans les hautes sphères intellectuelles, que prévoyait, il y a quelque dix-sept ans, le critique si spirituel, l'observateur si pénétrant et si français qu'est Jules Lemaître (2)?

Ah! sans doute, l'école sans Dieu, la presse blasphématrice et impie, la politique sectaire d'un Gouvernement maçonnique amènent bien des apostasies, bien des défections douloureuses pour l'Eglise, et il faut ajouter au beau livre de Mgr Baunard, *Le Doute et ses victimes*, un chapitre d'autant plus lamentable que les coups les plus terribles portés à « la foi » catholique lui viennent de rené-

(1) C'est un mot célèbre de Pasteur.
(2) *Les Contemporains :* III, p. 765, 1887.

gats, d'apostats, qui, « drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé,... battent leur nourrice », leur mère.

Mais, à la même heure, la Providence déroute la « Science » et ses prétendus dogmes par la découverte de l'uranium, du radium, qui renversent tant d'hypothèses déclarées intangibles. M. Pierre Courbet, — un pseudonyme qui cache un grand savant du monde universitaire, — écrit une *Introduction scientifique à la foi*, comme pour faire pendant à *La Philosophie des sciences et le Problème religieux*, de M. Robert d'Adhémar, notre savant collègue des Facultés de Lille.

Les lettres, aussi bien que les sciences, nous ménagent la consolation de magnifiques retours à l'Église et la joie d'écrire un superbe appendice à cet autre bel ouvrage du même Mgr Baunard, *La Foi et ses victoires au XIX*e *siècle*. Après Maine de Biran, Mme Swetchine, Alexandrine de La Ferronais, le comte Schouvalow, Silvio Pellico, Donoso Cortès, Louis Veuillot, Augustin Thierry, le cardinal Newmann, Littré, Jules Simon, Maxime du Camp, pour ne citer que les plus illustres, nous voyons trois membres de l'Académie française, — le plus populaire, François Coppée, — le plus redoutable et le plus redouté, M. Brunetière, — le plus aimé, le plus lu par les femmes et par toute la jeunesse, Paul Bourget, venir à « la foi catholique » par des routes différentes, il est vrai, mais montant toutes vers l'idéal de Vérité, de Bonté, de Beauté, de Lumière et de Vie qu'est notre Divin Maître.

Il y a là de merveilleuses ascensions d'âmes, sous la poussée du cœur et du sentiment, sous la poussée de la critique littéraire et de la philosophie positiviste, sous la poussée de l'analyse psychologique, de l'expérience des hommes et des choses, dont le dernier mot est Dieu, toujours Dieu. S'il est vrai, comme l'a dit Lacordaire, que « tôt ou tard on n'aime que les âmes », il m'a semblé — et votre présence en si grand nombre me donne raison et me procure le plaisir de vous remercier cordialement, — il m'a semblé que vous aimeriez cette psychologie d'âmes si intéressantes, cette évolution religieuse « d'esprits en marche »,

comme le disait tout à l'heure M. René Bazin (1), l'illustre collègue de ces illustres académiciens, s'élevant vers la vérité intégrale, vers la foi catholique, et permettant ainsi à l'apologétique chrétienne de répéter bien haut les vers superbes de Lamartine au Christ (2) :

Ils disent cependant que *ton* astre se voile,
Que les clartés du ciel ont vaincu *ton* étoile ;
Que ce monde vieilli n'a plus besoin de toi ;
Que la *raison* est seule immortelle et divine ;
Que la rouille des temps a rongé ta doctrine,
Et que de jour en jour de ton temple en ruine
Quelque pierre en tombant déracine ta foi.

. . . .

Mais la *raison*, c'est toi...
Deux mille ans, épuisant leurs sagesses frivoles,
N'ont pas pu démentir une de tes paroles,

ni « ta loi de vérité » :

Elle est encor justice, amour et liberté !

*
* *

FRANÇOIS COPPÉE JUSQU'EN 1897

Il y a dix ans, François Coppée était incrédule, incrédule M. Brunetière, incrédule Paul Bourget. Leur incrédulité semblait diverse comme leur esprit, mais également foncière, avec plus de sceptique indifférence chez Coppée, plus de positivisme et de pessimisme militant chez M. Brunetière, plus de complaisance pour le dilettantisme et pour des tableaux encore plus physiologiques que psychologiques chez Paul Bourget.

François Coppée, pourtant, avait eu le bonheur d'être élevé chrétiennement, à Paris, rue Saint-Maur-Saint-

(1) Dans une conférence faite au Séminaire universitaire, à six heures du soir.
(2) *Harmonies poétiques et religieuses : Hymne au Christ.*

Germain, où il naquit en 1842, par le meilleur des pères, petit employé au ministère de la guerre et dont le poète devait dire un jour (1) :

. . . Cet homme de bien, pur, simple et craignant Dieu,
Qui fut bon comme un saint, naïf comme un poète,
Et qui, bien que très pauvre, eut toujours l'âme en fête,
Au fond d'un bureau sombre après avoir passé
Tout le jour, se croyait assez récompensé
Par la douce chaleur qu'au cœur nous communique
La main d'un dernier né, la main d'un fils unique.

Il le menait voir

Les longs troupeaux de bœufs marchant à l'abattoir,

les Invalides, la retraite militaire et les petits tambours.

Et puis enfin, à l'heure où la lune se lève,
Nous prenions pour rentrer la route la plus brève.
On montait au cinquième étage, lentement ;
Et j'embrassais alors mes trois sœurs et maman,
Assises et cousant auprès d'une bougie. . . . .
Je songe à ce qu'il fit, cet homme de devoir,
Ce pauvre fier et pur, à ce qu'il dut avoir
De résignation patiente et chrétienne,
Pour gagner notre pain, tâche quotidienne,
Et se priver de tout, sans se plaindre jamais.....
Et je sens remonter à mes lèvres surprises
Les prières qu'il m'a dans mon enfance apprises.

Le poète nous raconte encore (2) « ses débuts dans la littérature », c'est-à-dire les lettres de bonne année qu'il « transcrivait » :

Pas mal le « Chers parents à qui je dois le jour » !
Mais lorsque j'arrivais au « cœur rempli d'amour »,
Comment écrire « cœur » ? « Cœur », un mot difficile !...
Je m'agitais et, comme un petit imbécile,
Je me mettais, avec des gestes consternés,
De l'encre au bout des doigts, de l'encre au bout du nez.
Alors, j'étais perdu. Les fautes d'orthographe

(1) *Olivier*, 1874.
(2) *Dans la prière et dans la lutte :* Compliments, 1894.

Pleuvaient. Je signais mal et ratais mon paraphe,
Et sur mes beaux souhaits de joie et de santé,
Je laissais choir enfin un monstrueux pâté.
C'était affreux !
Pourtant, plein d'une angoisse énorme,
Le lendemain, avec ce manuscrit informe,
Quand je me présentais devant mes bons parents,
Ils prenaient le papier, ouvraient les yeux tout grands,
S'écriaient: « C'est superbe ! » et, sans dédains ni moues,
Embrassaient tendrement leur fils sur les deux joues.
Oui, ma page illisible, ils semblaient l'admirer.
Et l'on ouvrait l'armoire et j'en voyais tirer
Des trésors, un tambour, un fusil à capsules!
Et je m'en emparais, joyeux et sans scrupules,
Ne sachant pas alors — pour l'enfant tout est beau —
Pourquoi mon père avait toujours un vieux chapeau,
Et pourquoi la maman, sainte parmi les saintes,
Portait des gants flétris et des jupes reteintes.

C'est au prix de ces privations qu'ils donnaient à « Francis »

Le pain quotidien de la vieille prière,.....
Du pain et de l'amour!...
Mes honnêtes parents n'eurent pas davantage.
Mais la bonté régnait dans leur cœur sans partage.
Des sentiments profonds ils ont connu le prix,
Et si je sais aimer, c'est qu'ils me l'ont appris.

Vers délicieux, dont l'auteur peut dire comme Lamartine :

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère !

Oui, heureux « Francis », qui chantera plus tard :

O l'enfance ! O le seul et divin souvenir !
Lac sans rides ! Miroir que rien ne peut ternir !

Heureux l'élève de la pension Hortus et du Lycée Saint-Louis ! S'il ne réussit guère en mathématiques, il mérite les honneurs d'une lecture publique pour une traduction en vers français de l'Ode d'Horace : *O fons Bandusiae.* « La vie, dira-t-il,

La vie avait été facile à ce poète.
Une fée, un peu muse, avait de sa baguette
Effleuré son berceau, quand il était petit.

Cette « fée un peu muse » n'était-ce pas sa sainte mère ? « C'est, j'en suis sûr, parce que j'ai grandi auprès de cette admirable femme, qui avait toutes les forces et toutes les délicatesses, que la fleur de la sensibilité s'est un jour épanouie dans mon cœur et dans mon imagination, et que je suis devenu poète. »

En attendant, hélas! une paralysie frappe cruellement son père: « Francis doit le remplacer au bureau du ministère. Adieu, les études classiques, interrompues avant la seconde! Adieu, les joies du foyer familial, où le père agonise pendant huit ans et dont « Francis » est le seul soutien par « ses travaux forcés de la minute et de l'expédition »!

Pourquoi faut-il qu'un si généreux adolescent ait perdu la foi ? C'est d'abord la faute à ses maîtres. Il disait aux élèves du Lycée Saint-Louis, le 5 août 1884 : « Notre savant professeur de mathématiques s'écriait avec une conviction profonde et un fort accent du midi : Mon *povre* M. Coppée, il vaudrait mieux pour vous n'avoir pas fait de première Communion que de ne pas savoir la géométrie ! » Et puis, écoutez l'auteur de la *Bonne Souffrance :* « Après ma première communion, j'ai accompli mes devoirs religieux pendant plusieurs années avec une naïve ferveur. Ce furent, je le dis franchement, la crise de l'adolescence et la honte de certains aveux qui me firent renoncer à mes habitudes de piété. Bien des hommes, qui sont dans ce cas, conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna d'abord de la religion, ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous, au point de vue des sens, et qu'ils n'ont demandé que plus tard à la raison et à la science des arguments métaphysiques, qui leur permettaient de ne plus se gêner. Pour moi, du moins, les choses se passèrent ainsi. Je cessai de pratiquer par mauvaise vergogne, et tout le mal vint de cette première faute contre *l'humilité, qui m'apparaît décidément comme la première de toutes les vertus.* Je devins très vite *indifférent* à toute pensée religieuse. »

Et pourtant, voilà que la gloire se lève sur cet indifférent, — non pas avec le *Reliquaire*, dédié en 1866, à « son cher maître, Leconte de Lisle », et qui place François Coppée à l'un des premiers rangs parmi les Parnassiens ; non pas davantage avec les *Poèmes divers*, dédiés à Catulle Mendès, à Théodore de Banville, etc. ; non pas même avec les *Intimités* (1867), « œuvre d'artiste », de ciseleur de jolis vers sonores, à « la sensualité fine et languissante, maladive un peu », comme le dit Jules Lemaitre (1), en songeant, sans doute, à ces vers inquiétants au point de vue moral :

« L'illusion » (du bonheur chaste et pur au foyer domestique)

ne dure pas longtemps,
Et tu reviens avec tes désirs irritants,
Passé, passé fatal, par qui ma vie est prise,
Poison amer et doux, dont on meurt, mais qui grise.
Et toutes les ardeurs du mauvais souvenir
... Viennent s'imposer à mes sens et ternir
Les naïves blancheurs à peine encore écloses;

— mais avec cette « fugitive fantaisie lyrique » à la Musset (2), le *Passant* qui, joué à l'Odéon, le 14 janvier 1869, dans un décor tout bleu de lune, par Mlle Agar, avec « sa voix profonde », et Mme Sarah Bernhardt, avec « sa voix d'or », alla aux nues. On s'éprit de Sylvia, la grande dame au cœur désenchanté. On s'éprit de Zanetto,

Ce Passant florentin à chevelure blonde (3),

qui ne connaît que les « oreillers de mousse », qui

... te prend pour gîte, ô belle étoile,
Auberge du bon Dieu, qui fait toujours crédit,

et s'en va par le riant soleil de l'Italie, avec, pour tout bien,

... le fruit à peine mûr,
Qu'on dérobe et qu'on mange, à cheval sur un mur,
Le revers du fossé pour dormir et la source,
Pour laver ses pieds nus fatigués d'une course,
Mais du moins le plein ciel et le vaste horizon,

(1) *Les Contemporains* : VI, p. 520.
(2) *Dédicace à Mlle Agar.*
(3) *Dans la prière et dans la lutte*, p. 119.

Paris et la France entière répétèrent la délicieuse chanson de ce Zanetto :

Mignonne, voici l'avril !
Le soleil revient d'exil ;
Tous les nids sont en querelles.
L'air est pur, le ciel léger,
Et partout on voit neiger
Des plumes de tourterelles.

Prends, pour que nous nous trouvions,
Le chemin des papillons
Et des frêles demoiselles.
Viens, car tu sais qu'on t'attend
Sous le bois, près de l'étang,
Où vont boire les gazelles.

Près de trente ans après, en novembre 1896, le poète écrivait à Sarah Bernhardt : « Sarah, ce souvenir est mon plus cher trésor. »

En effet, Théophile Gautier présentait à la princesse Mathilde, à la « Bonne Princesse », comme on l'appelait, le jeune auteur du *Passant,* qui racontait naguère (*Gaulois* du 3 janvier 1904) avec une éloquence émue, son ravissement d'entrer de plain-pied dans les somptueux salons de l'hôtel de la rue de Courcelles, comme sous les frais ombrages du château de Saint-Gratien, où « s'empressaient le monde de la cour, les personnages officiels, généraux chamarrés d'or, ambassadeurs et ministres couverts de plaques et de grands cordons, charmantes et belles dames étincelantes de diamants » et aussi, sous le sobre habit noir, les écrivains, les artistes fameux du temps, Sainte-Beuve, Prosper Mérimée, Théophile Gautier, Emile Augier, Alexandre Dumas fils, Octave Feuillet, Gustave Flaubert, les Goncourt, Renan, Carpeaux, Gérôme, Meissonier, « une foule de peintres, de statuaires, de professeurs, d'hommes politiques, et de gros personnages... Ils étaient tous là — ou presque tous — au moins aussi nombreux que les admirables perles de la Princesse, et cette parure célèbre était bien moins précieuse à ses yeux que

l'élite intellectuelle qu'elle avait su grouper et retenir auprès d'elle par sa grâce et par sa bonté ». — Quelle gloire pour le modeste scribe des bureaux de la guerre, « respirant tout à coup, ajoute-il, l'air empesté des cours », comme disent les farouches démocrates ! « Je ne l'ai guère respiré que là ; il sentait fort bon, et je ne sache pas qu'il m'ait empoisonné. » Non, certes : il lui a inspiré cette belle page de reconnaissance, avec un air de bravoure en l'honneur du « fier et silencieux jeune homme, qui, dit-il, est aujourd'hui le prince Louis-Napoléon, l'un des meilleurs chefs militaires de l'empire russe, de la nation amie et alliée de la nôtre, et qui a le droit superbe de s'appeler le général Bonaparte », digne héritier de celle dont Coppée déclare « qu'il n'y avait pas en France un cœur plus généreux que celui qui a cessé de battre dans la poitrine de la nièce du Grand Empereur ».

C'est sous les auspices de Son Altesse Impériale que se déroulera désormais la double et triple carrière de Coppée, poète *lyrique*, poète *épique* et poète *dramatique*. — Le poète *lyrique et épique* donne en 1869 les *Poèmes modernes*, avec l'*Angélus*, de mille vers, et le *Banc*, idylle parisienne ; puis, la *Bénédiction* et la *Grève des forgerons*, que tout le monde connaît.

Pendant le siège de Paris, le poète manie le chassepot beaucoup plus que la lyre : il écrit, pourtant, la *Lettre d'un mobile breton*, qui, portée en ballon à la France, la fait tressaillir tout entière :

Quelques-uns d'entre nous se plaignent bien tout bas
Et sont, avec raison, mécontents qu'on ricane
De notre vieil abbé, qui trousse sa soutane,
Marche à côté de nous droit au devant du feu,
Et parle à nos blessés du pays et de Dieu ;
Mais aux mauvais railleurs nous faisons la promesse
De bien montrer comment on meurt après la messe.

En avril 1871, au plus fort de la Commune, il lance sa belle ode *Plus de sang !* Il dit à tous : « La paix ! faites la paix ! Travaillons à la revanche !

Alors, ô jeunes fils de la vaillante Gaule,
Nous jetterons encor le fusil sur l'épaule,
Et, le sac chargé d'un pain bis.
Nous irons vers le Rhin, pour laver notre honte;
Nous irons furieux comme le flot qui monte,
Et nombreux comme les épis...

Dis-leur cela, ma mère (1), et, messagère ailée,
Mon ode ira porter jusque dans la mêlée
Le rameau providentiel,
Sachant bien que l'orage affreux qui se déchaîne,
Et qui peut d'un seul coup déraciner un chêne,
Epargne un oiseau dans le ciel !

En 1872, paraissent les *Humbles*, qui, avec *Promenades et Intérieurs*, sont le plus beau titre de gloire de Coppée, poète lyrique. « Lisez encore, Messieurs, disait M. Brunetière dans son *Evolution de la poésie lyrique* en 1894, lisez encore le *Petit épicier* lui-même, *Un fils*, *En province*..... Cette poésie bourgeoise et populaire, intime et vécue, que Sainte-Beuve avait rêvée,..... dont il n'y avait quelques accents avant lui que dans la chanson de Béranger, peut-être, M. Coppée, lui, l'a réalisée ; il y est d'abord passé maître et c'est le souvenir qu'éveille d'abord aussi son nom. Moins politique que Béranger, moins subtil et moins précieux, moins alambiqué que Sainte-Beuve ; plus sincère, connaissant mieux les choses dont il parlait, les ayant observées de plus près, plus attentivement, les goûtant, les aimant davantage, il a vraiment, en ce sens, étendu le champ de la poésie contemporaine ; il y a comme acclimaté des sujets qu'on en croyait indignes pour leur simplicité, et il a surtout, en les traitant, *presque toujours* évité l'écueil du prosaïsme et celui de l'insignifiance. » On peut ajouter que le succès du poète des *Humbles* tient, d'une part, à son fin esprit de Parisien, et de l'autre à la cordialité de sa sympathie, qui n'est pas autre chose qu'une tendre fraternité, non pas pour les « humbles » pittoresques, bergers, pêcheurs, vagabonds, « gueux » de Richepin, mais pour les

(1) Il parle à la France.

« humbles » incolores, « nourrices », épiciers, petits bourgeois, vieilles femmes, dont Coppée parle « avec un sens pénétrant du réalisme et un accent de poésie personnel, qui sauve le prosaïsme du fond par la grâce du rythme (1). »

En 1874, paraît le *Cahier rouge*, qui, dans son désordre et sa variété, ne manque ni de souffle ni d'élan. Je n'en veux pour preuve que la pièce *A un sous-lieutenant :*

Vous portez, mon bel officier,
Avec une grâce parfaite,
Votre sabre à garde d'acier ;
Mais je songe à notre défaite.

Cette pelisse de drap fin
Dessine à ravir votre taille ;
Vous êtes charmant ; mais enfin
Nous avons perdu la bataille.

On lit votre intrépidité
Dans vos yeux noirs aux sourcils minces.
Aucun mal d'être bien ganté !
Mais on nous a pris deux provinces...

Tout galonné, sur le chemin,
Pensez-vous à la délivrance ?
— Jeune homme, donne-moi la main,
Crions un peu : « Vive la France ! »

Et cette apostrophe *Au lion de Belfort*, sur son socle glorieux :

... Grand lion,
Symbole de colère et de rébellion,
D'un moins sombre avenir tu nous es l'assurance.

Attends, sois comme nous, patient et muet ;
Mais si la haine sainte en nous diminuait,
Rugis pour rappeler son devoir à la France !

C'est ce que fait à cette heure, dans une autre enceinte, M. Corrard des Essarts, le vaillant député de Lunéville, l'intrépide défenseur de l'abbé Delsor, contre ses 295 insulteurs et expulseurs.

(1) Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, VI, 320.

Olivier, en 1874, est une véritable autobiographie, avec cette épigraphe :

> Virginité du cœur, hélas! sitôt ravie (1)!

et avec cette confidence :

> ...En parlant de moi, lecteur, j'en fais l'aveu,
> Je parle d'Olivier qui me ressemble un peu.

Musset aurait dit : « Qui me ressemble comme un frère ». Comment, d'ailleurs, ne pas reconnaître Coppée dans le portrait suivant :

> ...Il avait, cet heureux Olivier,
> Le plaisir délicat de se voir envier.
> Epris de vérité, d'art pur, d'exquis langage,
> Il élevait longtemps ses poèmes en cage;
> Et lorsque ses divins oiseaux de paradis
> Pour affronter l'azur semblaient assez hardis,
> Sur la ville, pourtant bien inhospitalière,
> Un beau jour, il ouvrait brusquement sa volière;
> Et c'était au palais, comme aux logis cachés,
> A qui recueillerait ces doux oiseaux lâchés.

Les Récits et les Elégies, en 1878, dédiés à la bonne et chère sœur du poète, Annette Coppée, sont bien supérieurs aux *Mois* de 1877 et contiennent, au dire de Jules Lemaitre, « d'irréprochables petites légendes des siècles (2) » : *les Yeux de la femme*,

> Avec, dans son regard, tout l'infini du ciel,

Sennachérib, le *Pharaon*, *La Honte*, le *Liseron*, *Moisson d'épées*, *Vincent de Paul* et surtout la *Mort du général Walhubert*, où brille comme un rayon du soleil d'Austerlitz. Au matin de la bataille,

> Avec ses maréchaux groupés autour de lui,
> Et, près de là, tenant en réserve sa garde,
> Du haut d'un mamelon Napoléon regarde,
> Monté sur un cheval gris aux naseaux fumants,
> S'en aller, l'arme au bras, les derniers régiments
> Vers la plaine déjà par d'autres occupée.

(1) *Théophile Gautier*.
(2) Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, VI.

Tous l'acclament... Aux chefs, saluant de l'épée,
L'empereur fait un signe, et quand passe un drapeau,
Calme, il porte la main à son petit chapeau...
L'heure est grave. Effrayé presque d'être si grand,
Celui qui vient dans Ulm d'écraser l'Allemagne,
Et qui, pour terminer d'un seul coup la campagne,
Veut, une fois de plus, ce soir, être vainqueur,
Sent un léger frisson lui traverser le cœur.
— N'as-tu jamais aucun vertige, aigle qui planes ?

Or, comme défilait au pas le corps de Lannes,
— On en était à la brigade Walhubert —
Le soleil, jusqu'alors de nuages couvert,
Eclaira tout à coup l'immense paysage ;
Et le grand fataliste, y voyant un présage
Et sentant que l'espoir en son cœur renaissait,
Sourit au général Walhubert qui passait.
L'obscur soldat partit, ivre de ce sourire.

Et lorsque, plus tard, il fallut s'emparer de Pratzen, lorsque, dans le formidable ouragan de la bataille,

Nos petits fantassins, en colonne serrée,
S'avançaient lentement, commandés par Suchet,...
Ce fut à Walhubert d'enlever sa brigade,
A Walhubert à qui l'Empereur a souri !

« En avant ! » commanda le héros.

A ce cri,
D'un effort furieux ses bataillons partirent,
Et par un feu nourri les Russes répondirent ;
Et comme Walhubert, joyeux, caracolait,
Poitrine au vent et sabre à la main, un boulet
Le jeta sur le sol, la cuisse fracassée.

La colonne d'attaque était trop bien lancée :
Elle ne cessa pas pour si peu de courir.
Mais comme des soldats venaient le secourir,
L'intrépide blessé les écarta d'un signe
Et dit sévèrement :

« Eh bien ! Et la consigne !
Qu'on me prenne un drapeau russe pour mon linceul !
Grenadiers, à vos rangs !... Je veux mourir seul !... »

Le Cimetière d'Eylau lui-même n'a pas, dans la *Légende des siècles*, une plus belle allure épique.

Après cela, que dire de l'*Exilée*, que Coppée caractérise par ces mots de Shakespeare dans *Hamlet :* « De douces fleurs... mouillées des larmes du sincère amour », et par cette parole de Henri Heine : « De mes grands chagrins, je fais de petites chansons ! » Le recueil *Jeunes filles* offre les mêmes traits, avec une pièce à Paul Bourget.

En 1881, paraissent *Contes et Poésies*, où l'on trouve, à côté de poésies dangereuses moralement, la *Marchande de journaux*, l'*Enfant de la Table*, les *Boucles d'oreille*, loués par M. Brunetière, et le *Portrait de Victor Hugo, par Bonnat :*

C'est Hugo ! C'est bien lui ! Quelque puissante idée
Occupe en ce moment cette tête accoudée ;
Un noble songe emplit son œil terrible et doux,
Et dans ce front pensif qui nous domine tous,
Et comme les vieux monts a de la neige au faîte,
Se forment en secret les grands vers de prophète
Qu'il fait flamber aux murs des palais triomphants,
Ou bien une chanson pour ses petits-enfants.

Lorsque Coppée eut été élu à l'Académie française, le 28 février 1884, à la place de Victor de Laprade, qu'il appelait, le 18 décembre, dans son *Discours de réception*, « le rossignol des Alpes », il publia des strophes superbes sur l'*Amiral Courbet*, en 1886 :

Partout où l'ont porté la voile et la machine,
Il laisse, le marin fameux des mers de Chine,
De la gloire dans son sillon.

Mais il meurt !... Tu n'es pas heureuse, pauvre France !
Après Chanzy, Courbet ! Deux fois ton espérance,
Se perd dans un lugubre deuil.
Tu suis des yeux, là-bas, ton héros qui navigue...
Il est mort au devoir, il est mort de fatigue.
Le *Bayard* rapporte un cercueil !

Battez aux champs pour lui, tambours couverts de voiles !
Car, quand il conduisait, la nuit, sous les étoiles,
Ses cuirassés de premier rang,

Son rêve, j'en suis sûr, était bien autre chose
Que couler une jonque ou que bloquer Formose.
Son espoir était bien plus grand...

N'est-ce pas, amiral vainqueur, grand chef austère,
Que tu te préparais pour la meilleure guerre
Et pour le combat rêvé ?...

Quant à l'*Arrière-Saison*, 1896, je me contenterai de rapporter cette malicieuse appréciation de Jules Lemaitre : « Coppée a fait une chose très singulière et très audacieuse dans sa simplicité : il a fait entrer Lisette à l'Académie. Il n'a pas craint de chanter l'idylle faubourienne de sa quarante-cinquième année... Sa dernière Elvire, fleur pâlotte et douce, nimbée, à travers les losanges d'une maigre tonnelle, par les derniers rayons du soleil couchant sur la Marne, n'a point paru sans poésie. Et même peu de livres de vers respirent autant de sincère tendresse et de mélancolie pénétrante que cette *Arrière-Saison* (1). »

Le poète *dramatique* en François Coppée était aussi fécond que le poète épique et lyrique. — Il faisait jouer au Théâtre Français, le 20 avril 1870, *les Deux Douleurs*, « une pièce de lieux communs », a dit l'oncle Sarcey. *Fais ce que dois*, à l'Odéon, 21 octobre 1871, est un « épisode dramatique qui, au lendemain de nos désastres, fit palpiter sur les spectateurs l'âme de la Patrie ». *L'Abandonnée* réussit encore au Gymnase, le 23 novembre 1871. Puis, vint le charmant monologue, les *Bijoux de la Délivrance :* une femme du grand monde, au moment de se rendre au bal, songe à la Patrie, occupée par les Prussiens, et lui sacrifie ses diamants :

Et maintenant, j'irai dans ce bal, oui, j'irai,
Forte de ma misère et de mon deuil sacré.
France ! j'apparaîtrai comme toi, pauvre et belle,
Et, si l'on est surpris de la mode nouvelle,
Je dirai seulement à ce monde étonné :
« Le pays demandait de l'or, j'en ai donné. »

Le *Rendez-vous*, comédie en vers, obtenait un vif succès

(1) *Les Contemporains*, VI, p. 324.

à l'Odéon, le 11 septembre 1872. Le *Luthier de Crémone*, autre comédie, rappelait un peu le succès du *Passant*, à la Comédie Française, le 23 mai 1876. En novembre 1877, paraissait la *Guerre de Cent Ans*, commencée en 1872 et fortement remaniée, sans avoir jamais été représentée, malgré des tirades superbes, comme celle du jeune Alain, si beau de grâce et de force :

...Frère, il faut que tu saches
Que je suis las de vivre ainsi, comme les lâches,
Quand tous les chevaliers chaussent les éperons,
Et quand, parmi l'appel éclatant des clairons,
La France pour la lutte héroïque se lève ;
Que je suis gentilhomme et que j'ai fait ce rêve,
Sous le drapeau royal trop longtemps insulté,
De me battre en soldat, mon frère, à ton côté.

N'était-ce pas l'écho des « douleurs patriotiques qui grondaient alors dans toutes les poitrines ? » — La comédie *le Trésor* réussit fort bien à l'Odéon, le 20 décembre 1879, comme le poème *la Bataille d'Hernani*, le 25 février 1880, pour le cinquantenaire de la pièce de Victor Hugo (1) :

La cabale était terrible. — Académie,
Salons, journaux, formaient cette armée ennemie.
Ils étaient là, le ban avec l'arrière-ban,
Fortifiés, selon les règles de Vauban,
Dans les trois unités et dans la tragédie,
Et se moquaient un peu de la troupe hardie
Entassée au parterre, assise au paradis,
Qui cependant allait les vaincre, un contre dix.
Mais c'était la jeunesse !...
Et le drame parut dans sa splendeur d'aurore...
Ces vers souples et forts, comme sont les épées,
Ce fier lyrisme, mis soudain en liberté
Avec sa belle ardeur de cheval emporté,
Ce tourbillon de mots d'allure familière,
Semblables aux oiseaux lâchés d'une volière,
Ce grand souffle, ce coup d'audace, ce réveil
Aveuglèrent, ainsi qu'un lever de soleil...
. . . .

(1) Coppée fit aussi la *Maison de Molière*, le 21 octobre 1880.

Et toi, Poète, après ce demi-siècle, entends
Ton grand nom célébré par nos cris éclatants!...
Nous pensons *te* comprendre et *t*'aimer mieux encor,
Car ton drame et la gloire ont fait leurs noces d'or.

Madame de Maintenon, en cinq actes, le 12 avril 1881, fut un succès contesté. Mais ce beau drame italien *Sévéro Torelli*, le 21 novembre 1883; cette glorification de la fidélité d'un peuple à ses rois, *les Jacobites*, le 21 novembre 1881 ; puis *le Pater*, interdit par décision ministérielle le 18 décembre 1889, pour ne pas offusquer ces bons Communards, alors qu'on nous laisse insulter, nous, catholiques, prêtres, Frères et Sœurs, à bouche que veux-tu; et surtout *Pour la Couronne*, en 1893, furent d'éclatants succès. Coppée, élargissant sa manière et s'élevant jusqu'au grand drame historique, jusqu'à la tragédie, s'y montrait pathétique comme toujours et s'y révélait de plus grand orateur en vers, souvent très puissants, vigoureux, amples, colorés et hardis (1). *Pour la Couronne*, disait Jules Lemaître, est, « en ce temps de septentriomanie,... un beau drame français, écrit en français, avec une ingénuité, une générosité, une chaleur et une clarté toutes françaises, par un Parisien de Paris... L'exposition est simple et lumineuse. » Et quand Constantin Brancomir va tuer son père Michel, traître à son Dieu, traître à la Patrie, « je vous réponds que c'est une belle ruée d'alexandrins ; et c'est de l'éloquence ». « La harangue (de Constantin, qui doit mourir à son tour) est toute boulonnée de fortes antithèses, à la Corneille... Cela est dans la meilleure et la plus pure veine classique et française. »

Voilà pourquoi, sans parler de *l'Homme et la Fortune*, ni des œuvres en prose de notre poète, *Une idylle pendant le siège*, trois volumes de *Contes* (*Contes en prose*, *Vingt Contes nouveaux*, *Contes rapides)*, *Henriette*, *Toute une jeunesse*, — encore une autobiographie sous le couvert de M. Violette, — *Longues et brèves*, *les Vrais Riches*, *Mon Franc parler* en trois séries, *le Coupable*, *A*

(1) Faguet.

Voix Haute, — Discours académiques de 1884 à 1898, — Henri Houssaye, de l'Académie française, pouvait écrire que, « parmi les poètes de la nouvelle génération, aucun n'a marqué plus nettement sa personnalité, aucun n'a écrit dans une langue plus simple et plus ferme (que François Coppée). Il a fait résonner la corde épique dans les *Récits* et la *Guerre de Cent ans*. Il a donné la note familière dans les *Poèmes modernes* et les *Humbles*. Il a touché au drame et à la comédie, à l'humeur et au pathétique. Toutefois, son originalité est dans les vers d'amour et de sentiment... Rien n'est plus sincère, rien n'est exprimé... avec une émotion plus pénétrante, Coppée a en lui du Musset, mais du Musset moins amer, plus attendri et plus simple, du Musset combiné avec du Dickens. Toucher les âmes, faire rouler une larme sous la paupière, sans pourtant la faire tomber, n'est-ce pas un don souverain et unique ? Là est la puissance charmante et bien personnelle de François Coppée », « le plus parisien » de nos poètes, et aussi, d'après M. Brunetière, « l'un des plus spirituels, des plus complexes et des plus complets (1) ».

Eh bien, pendant ces trente années de production poétique et littéraire, 1866-1896, l'état d'âme de Coppée était, nous dit-il, celui « du vulgaire déserteur, du soldat las de la discipline » (2) religieuse, ou bien celui d'un sanctuaire désaffecté, comme il le conte dans une pièce célèbre du *Reliquaire*, *la Solitude* :

Je sais une chapelle horrible et diffamée,
Dans laquelle autrefois un prêtre s'est pendu...
Plus de croix sur l'autel, plus de cierge assidu,
Plus d'encensoir perdant son âme parfumée.

Ma conscience est cette église de scandales ;
Mes remords affolés bondissent sur les dalles ;
Le doute, qui faisait mon orgueil, me punit.

Obstiné sans grandeur, je reste morne et sombre,
Et ne puis même plus mettre mon âme à l'ombre
Du grand geste du Christ qui plane et qui bénit.

(1) *Evolution de la Poésie lyrique*, II, p. 240.
(2) *La Bonne Souffrance*, 6.

Voilà, certes, un symbole superbe : ce qui prouve, soit dit en passant, que le symbolisme existait bien avant les prétendus symbolistes, chez les Parnassiens comme chez les romantiques, Vigny surtout et Hugo. Il date en France de Maurice Scève, le chef de l'Ecole lyonnaise au XVIe siècle, l'auteur de *Délie*, *objet de haute vertu*, 1544.

Les « remords affolés et bondissants » de l'âme désaffectée de notre poète n'étaient-ils pas un reste de catholicisme, sommeillant en lui ? « Jamais, dit-il, je n'ai trempé mon doigt dans l'eau froide des bénitiers, sans tressaillir d'un singulier frisson qui était peut-être celui du remords. » C'était peut-être aussi l'involontaire souvenir ou l'invisible influence de celle dont il dira : « Il me semble, à moi, humble d'esprit, à moi, pauvre pécheur, que j'ai eu le pressentiment du Paradis, jadis, lorsque j'étais un petit enfant plein d'innocence et que je m'endormais, les deux bras à ton cou, ma sainte mère, et ma bonne nourrice (1). »

Toujours est-il que, d'après Coppée lui-même, qui s'accuse d'avoir trop obéi « à l'orgueil et à la sensualité », « on peut rencontrer dans ses écrits quelques rares pages... où il a parlé des choses religieuses avec une sotte légèreté, parfois même avec la plus coupable audace ; on y chercherait en vain un blasphème (2) ».

Qu'est-ce, pourtant, dans le *Pater*, que la tirade de Mlle Rose, la sœur du curé victime des Communards, qui, dans sa douleur affolée, s'écrie : « Ah ! tant pis, je blasphème !...

Leur bon Dieu, s'il existe,
N'est rien, puisque le mal triomphe et lui résiste,
Et c'est un Dieu mauvais, ou du moins impuissant !...
Lui, ce bon Dieu, que j'ai sottement adoré,
Je n'y crois plus !

Ce n'est pas ainsi que parle une pieuse fille, qui va se montrer héroïque, en sauvant l'un des assassins de son angélique frère.

(1) *La Bonne Souffrance*, 135.
(2) *Ibidem*, 7.

Ce n'est pas non plus le langage d'un héros de la foi chrétienne que cette apostrophe de Constantin venant de tuer son père, dans *Pour la Couronne :*

Vous êtes les témoins, astres, regards de Dieu !
Mais devant ce cadavre et devant cette flamme,
J'ose vous regarder et vous montrer mon âme.
Mon père allait trahir sa patrie et sa foi !
Etoiles ! j'ai tué mon père... Jugez-moi !

Comme le dit Jules Lemaitre, « ce Parnassien sentimental, ce railleur qui fait des tragédies, cet ironiste à l'âme enthousiaste », qui chante le gavroche, le barricadier, la grisette, aussi bien que le grand Empereur, se contente « de saluer un vague bon Dieu ».

*
* *

ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE FRANÇOIS COPPÉE

Voilà que tout à coup, en 1897, les lecteurs de la feuille le *Journal* sont étonnés, ébahis de voir sous la signature de François Coppée, dont ils aimaient depuis cinq ans l'article hebdomadaire, des propos religieux, des pensées profondément chrétiennes et d'une audace inouïe, aux yeux d'hommes et de femmes ne cherchant dans le *Journal* que des contes grivois, des romans faisandés, d'immondes histoires d'alcôves. « Si pour changer de conversation, y lisait-on le 13 janvier 1897, — car, en vérité, nous sommes, en ce moment, gorgés de choses violentes et haineuses, et jusqu'à la nausée, — si donc, comme on purifie l'atmosphère d'une chambre en brûlant du sucre, nous parlions un peu d'un brave homme ! Voulez-vous ? » Et là-dessus, un dithyrambe en l'honneur de saint Vincent de Paul, qui fut « quelque chose comme le ministre tout puissant de la charité en France », et depuis lequel « on n'a rien créé de nouveau » pour soulager les misères humaines. — Puis, c'était en

avril *Cloches et Lilas*, cloches de Pâques et lilas du printemps, qui d'abord ne rappelaient au poète que des années évanouies, une jeunesse à jamais disparue et les blessures que fait au cœur « l'inquiétant reptile de l'ironie et de la trahison ». Mais à la vue d'un père, d'une jeune mère souriant à un berceau, le promeneur égoïste se reproche son chagrin mauvais et s'écrie : « Qu'importe que je vieillisse et que le renouveau me verse de moins en moins la force ? Epanouissez-vous, lilas d'avril ! Sonnez à toutes volées, cloches des *alleluia !* Fleuris, printemps, richesse des pauvres ! Et sois béni par tous les misérables et par cet homme sur le déclin, dont tu viens de réchauffer le cœur en l'attendrissant devant le bonheur d'autrui. » — Un autre jour, à propos de *Guignol*, c'était l'éloge de « Sœur Séraphique » et du charme apaisant de ces saintes Religieuses, dont les prières et les œuvres rachètent, aux yeux de Dieu, les crimes des méchants. — Un autre jour encore, c'était un émouvant départ de *missionnaires*, ou, à propos du « *pain cher* », la glorification du *Pater*, de « la vieille chanson qui berçait l'humanité », comme dit M. Jaurès, et dans laquelle « tout est contenu, même la solution du problème social ». *Panem nostrum quotidianum !*

Enfin, c'était « le fleuve », né à mi-côte de la colline boisée, d'abord ruisseau, ensuite rivière grossie par des affluents, puis entraînant jusqu'à la mer boues, fanges et scories. « Je sais une âme comparable à ce fleuve. De même qu'il va se perdre dans la mer, elle disparaîtra bientôt dans la mort. Ainsi que lui, en approchant du gouffre, elle se sent grosse de tout son passé, et elle est profonde et amère, — profonde comme la mémoire, amère comme l'expérience. Elle se rappelle sa vie... Que de souillures n'a-t-elle pas reçues dans son chemin, cette pauvre âme, et emportées à jamais en elle ! Pour l'eau qui court et pour l'homme qui passe, il n'y a qu'un moment de pureté absolue, la source et l'enfance. Comme le fleuve roule et cache, dans les fanges de son lit, des immondices et des cadavres, l'âme, même chez les moins coupables, est

pleine de honteux secrets. Rester pur en ce monde, c'est l'impossible et désespérant effort ; le redevenir dans une vie nouvelle, quel idéal ! quelle sublime espérance ! Ce fleuve, que la mer qui descend aspire avec de profonds râles, se purifiera dans le sel de l'immense Océan. Pauvre âme, flétrie par l'existence et profondément troublée au seuil du grand mystère, tu oses rêver, toi aussi, d'innocence immortelle ! C'est pourquoi tu songes aujourd'hui à tous ces vieux clochers d'églises et de cathédrales que le fleuve a réfléchis dans ses ondes et que tu as si souvent rencontrés sur ta route, sans obéir à leur geste solennel. C'est pourquoi tu réponds enfin au signal de ces antiques flèches de pierres, qui te montrent le ciel avec confiance et t'ordonnent la prière et la foi. »

Décidément, c'était plus que des tartines cléricales, c'étaient des « capucinades » que les articles de M. François Coppée. On le lui fit bien voir et le *Journal* se priva d'une collaboration qui rapportait au poète cinq cents francs par semaine.

Il avait fait de plus pénibles sacrifices et le livre délicieux de la *Bonne Souffrance* apprenait, en 1898, à tous les catholiques français que Coppée était des leurs et de toute son âme.

Il a si bien raconté lui-même sa conversion, qu'on n'ose plus toucher à cette histoire d'âme, si intime et si émouvante pour tous ceux qui, comme Coppée, ont souffert et souffrent encore des perplexités du doute.

La révolution morale « qui s'accomplit en notre écrivain fut rapide, sans doute, mais non pas « soudaine », comme on l'a cru, pour en faire une impression de poète et en diminuer la force apologétique. — Sous le coup d'une première opération chirurgicale, à Pau, en janvier 1897, il se sentit profondément ébranlé et pria l'excellente Sœur dominicaine qui le veillait de lui amener un confesseur, au cas où le mal s'aggraverait. Il ne s'aggrava point : Coppée reprit « sa coupable indifférence et sa folle légèreté ». Mais en juin 1897 « une nouvelle intervention du bistouri, plus rigoureuse que la première, l'arrêta encore une fois au

seuil de la mort ». Cette rechute fut une conseillère bienfaisante. « M'étant jugé, dit-il, avec une sévérité scrupuleuse, *je me dégoûtai, je me fis horreur ;* et cette fois, le prêtre vint — celui auquel est dédiée la *Bonne Souffrance*, — mon pieux et savant ami, M. l'abbé Bouquet, alors aumônier du Lycée Saint-Louis, professeur honoraire de la Faculté de Théologie, aujourd'hui Mgr Bouquet, évêque de Mende. « Ce cher conseiller, cet intime visiteur » de l'âme de Coppée et « son père en Jésus-Christ », lui donna l'absolution, qu'il « reçut avec un soulagement ineffable », mais en refusant encore la sainte Eucharistie. « Priez seulement, lui dit le prêtre et lisez l'Evangile. »

Coppée pria, sans doute; mais « le vieil homme » dont parle saint Paul était lent, bien lent à mourir. Ecoutez ces confidences adressées, *dans la Prière et dans la Lutte, à Monsieur l'abbé Bouquet :*

« Croyez », me disiez-vous, ami pieux et cher.
Je répondais : « L'effort est trop grand, j'y renonce,
« Car *je doute, en priant*, des mots que je prononce,
« Et l'âme est morte en moi par l'abus de la chair !»

Et tel qu'un naufragé, jouet du gouffre amer,
Je m'épuisais, criant : « Au secours !... Je m'enfonce ! »
Alors, prêtre du Christ, pour unique réponse
Vous m'avez ordonné de marcher sur la mer.

Miracle ! sur les flots je vais au but sublime,
Et si, parfois, je tombe et glisse vers l'abîme,...
. . . .
Vous êtes là, mon Père, et votre main bénie
Me guide et me soutient sur le chemin mouvant !

Ah! comme le « pauvre naufragé » avait besoin de Celui qui commande à la mer et aux tempêtes, pour apaiser ce cœur, dont Bossuet nous dit, dans son magnifique langage que « la mer n'a pas plus de vagues, quand elle est agitée par les vents, qu'il (ne) naît de pensées différentes de cet abîme sans fond et de ce secret impénétrable du cœur de l'homme ! »

Le cœur de Coppée priait et dans l'Evangile lui apparaissait le divin idéal de beauté rêvé par son imagination de poète. Tout de suite, il avait été saisi par

Une preuve entre cent que la Sainte Ecriture
Est un récit fidèle et fait d'après nature :
C'est qu'ici les témoins s'accusent. Quel aveu
Que celui des amis si chers du Fils de Dieu
Confessant leur faiblesse et nous faisant connaître
Qu'ils ont dans le péril abandonné leur maître !
Pierre dit : « Je fus lâche ! » et Thomas : « J'ai douté ! »
Donc, s'ils disent ailleurs : « Il est ressuscité...
En tel lieu, nous l'avons vu faire tel prodige,... »
Je les crois. Cet accent de vérité, vous dis-je,
Aux mots écrits par l'homme on le demande en vain.
J'en suis sûr, l'Evangile est un livre divin.

Aussi lisez notre converti écrivant plus tard : « *Dans tous les mots* (de l'Evangile) *j'ai vu briller la vérité comme une étoile, je l'ai sentie palpiter comme un cœur.* »

Désormais, il aura le courage de rompre avec des habitudes qui « le tiraient par sa robe de chair », comme parlait autrefois saint Augustin, dans une crise d'âme semblable. Désormais, il aura la clef de l'effrayant mystère qui nous environne et qui, si souvent, l'avait fait se demander : « Pourquoi la *vie ?* Pourquoi la *mort ?* » et surtout : « Pourquoi la *douleur ?* Pourquoi les *larmes ?* En présence de ces redoutables problèmes, l'esprit humain n'a trouvé que des solutions incertaines et d'ailleurs contradictoires. » Seul, le catholicisme « satisfait » notre poète. Désormais, il saura que

La *vie* est un combat dont la palme est aux cieux;

que la *mort* mérite d'être saluée comme un « libérateur céleste » :

Tu ne m'apparais point sous cet aspect funeste
Que t'a prêté longtemps l'ignorance et l'erreur.
Ton bras n'est point armé d'un glaive destructeur.
Ton front n'est point cruel, ton œil n'est point perfide;
Au secours des douleurs un Dieu clément te guide;
Tu n'anéantis pas, tu délivres : ta main,
Céleste messager, porte un flambeau divin....
Et l'espoir, près de toi rêvant sur un tombeau,
Appuyé sur la foi, m'ouvre un monde plus beau.

Il saura désormais que les *larmes*, châtiment de la faute originelle, sont bénies de Dieu ! « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! » Il saura que la *douleur*, épuisée, déifiée par le Christ Jésus, a une vertu illuminatrice, qui nous montre la grandeur de Dieu et de l'éternité « et le néant de tout le reste », ainsi que parle Pascal; que la douleur a une force expiatrice, purificatrice : « Heureusement, vous coulez encore, mes larmes; vous fécondez ce sol aride, et déjà, dit Coppée, j'y vois poindre le blé vert de l'espérance ! » que la douleur enfin a une force éducatrice, qui nous forme à toutes les grandes et belles vertus, patience, douceur, charité, bonté, humilité:

Sous un ciel toujours pur le cœur ne mûrit pas... (1)
Les moissons pour mûrir ont besoin de rosée ;
Pour vivre et pour sentir l'homme a besoin des pleurs.
La joie a pour symbole une plante brisée,
Humide encore de pluie et couverte de fleurs (2).

Divine philosophie de la douleur qu'ignorait le stoïcisme orgueilleux en disant : « Douleur, tu n'es pas un mal », que ne soupçonne ni le dualisme manichéen, ni le pessimisme amer, ni l'optimisme souriant, et que seul apportait à la terre le sublime crucifié du Golgotha; divine philosophie de la douleur, écrite à chaque page de l'Evangile, c'est vous qui avez touché le cœur, éclairé la raison, converti l'âme de notre cher poète ! Et alors, dit-il, « aux approches de la si touchante fête de la Commémoration des Morts », je reçus la sainte Eucharistie, plein de foi et de soumission, en associant à ce grand acte le souvenir des chers disparus qui m'attendent dans la vie éternelle (3). »

Heureux, « trois fois heureux » maintenant, le cher converti de la douleur et de l'Evangile, de cet Evangile qu'une critique, aussi téméraire qu'antiscientifique, voudrait ramener aux mesquines proportions d'un livre ordinaire, en le découronnant de son auréole divine et en oubliant les déli-

(1) Lamartine.
(2) Alfred de Musset.
(3) *La Bonne Souffrance*, 16.

cieuses paroles de Lacordaire sur l'Evangile : « Ouvrez-le, vous qu'il a fait mon fils, et, après y avoir imprimé vos lèvres rassurées, livrez-vous à lui comme à l'âme de votre mère : votre mère venait de Dieu et elle vous aimait; l'Evangile aussi vient de Dieu et c'est le seul livre qui ait reçu le don d'aimer (1). »

Il aima Coppée, Coppée l'aima, et c'est l'Evangile qui fit de lui un catholique convaincu et pratiquant ; oui, l'Evangile lu, médité avec le cœur autant qu'avec la raison; l'Evangile si éloquent, si persuasif, grâce à la divine beauté de Celui qui y « parle comme jamais homme n'a parlé »; l'Evangile si aimant, avec ses ineffables béatitudes, ses miracles, ses résurrections, sa déification de la douleur; l'Evangile enfin « brillant comme une *étoile* et palpitant comme un *cœur* » aux yeux ravis de notre poète. Oh ! de grâce, n'étouffez pas ce « cœur palpitant » d'amour, n'éteignez pas cette « étoile » divine, exégètes de malheur et critiques Loysistes, ou plutôt rationalistes et sociniens, maudits il y a deux siècles par notre grand Bossuet !

Sans doute, depuis longtemps, depuis toujours, Coppée « avait eu besoin de Dieu ».

Alfred de Musset disait dans l'*Espoir en Dieu* :

Malgré moi, l'infini me tourmente,

et l'auteur des *Humbles*, dit dans *les Deux Douleurs* :

Le poète, ô ma sœur, exilé dans la vie,
Garde une soif d'amour, toujours inassouvie.
Martyr délicieux, il la lui faut subir
De son premier regard à son dernier soupir.
L'immensité l'attire et l'infini l'affame :
Et dès qu'il est atteint, qu'il soit poème ou femme,
Le rêve, qu'il avait si longtemps recherché,
S'évanouit ainsi qu'un papillon touché.
Il en souffre, il en meurt !...

Sans doute encore, François Coppée était bon : bon pour son père, pour sa mère adorée et pour ses sœurs; bon

(1) *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

pour la Patrie, dont il a si bien chanté les deuils et les gloires, Jeanne d'Arc et Napoléon, les religieuses et les jeunes héroïnes, comme celle *La Veillée*, pardonnant au soldat prussien qui vient de tuer son fiancé; bon pour les petits, « les humbles qu'il a sincèrement aimés », dit-il.

Le fin poète avait le bonheur plébéien (1)...
Donnez sans savoir qui reçoit.
Donnez sans espoir qu'on vous rende...
Le plus noble geste qui soit
C'est d'ouvrir la main toute grande.

Oui, François Coppée était bon : or, comme le dit encore Lacordaire, « si Dieu est quelque part, il est dans la bonté ». Mais pour qu'il se révélât pleinement à notre cher poète, il lui fallait l'Evangile, médité, adoré, l'Evangile incarné dans Sœur Séraphique, qui fit pour lui ce que d'autres Sœurs avaient tant de fois fait à l'*Ambulance* pour les blessés de 1870.

Le grognard, à chaque prière,
Disait bientôt : « Ainsi soit-il ! »

Il lui fallait l'Evangile, ressuscitant dans son cœur, avec la foi à nos dogmes si consolants, Trinité, Incarnation, Rédemption, Eucharistie, Communion des saints, les prières que lui avaient « apprises » son père et sa mère bien-aimés. « C'est dans l'espérance de revoir ma mère, dit-il, que je veux croire à la vie éternelle... Oh ! comme je pensais à ma mère le jour où, pour mériter cette récompense de la retrouver au ciel, je me suis promis que le temps qui me reste à vivre serait rempli par des rêves plus purs et par des actions meilleures ! »

Aussi, depuis ce qu'il appelle « sa meilleure année » (1897), Coppée n'est plus seulement un catholique qui s'est « précipité vers Dieu en un besoin éperdu d'idéal et de foi » : c'est encore un apôtre, c'est un apologiste à l'âme ardente, à la parole enflammée.

Il plaide pour l'*enfance*, qui doit être élevée chrétienne-

(1) *Olivier.*

ment, et il « éprouve une véritable colère contre les malfaiteurs, qui, pris d'une démence inconcevable, prétendent — eux-mêmes ont forgé le mot — « déchristianiser » la France (1) ».

Il plaide pour la *jeunesse* et la conjure de ne pas contrister « une bonne vieille maman — oh! pleine d'une indulgence infinie, qui ose à peine adresser à son grand fils un timide reproche — mais qui s'alarme des dangers qu'il court, qui souffre de lui voir perdre sa candeur et sa pureté, — et qui pleure (2) ».

Il plaide pour la « *foi des humbles.* Dernier trésor de consolations pour la pitoyable humanité, combien ceux qui te combattent et te détruisent sont malfaisants et coupables, et combien je le fus moi-même, qui me reproche plus d'une page dictée par l'ironie et l'orgueil (3) ! »

Il plaide pour la *Patrie*, pour sa « renaissance chrétienne », qu'il salue en M. Brunetière, en M. Huysmans, et pour « la Fête de Jeanne d'Arc », dont il dit :

Oh ! le jour qu'il faudra marcher
Vers le grand but qui nous attire,
Dans nos cœurs, ô Jeanne, ô martyre,
Mets les flammes de ton bûcher (4).

Il plaide pour toutes les bonnes causes et il publie les *Contes pour les jours de fête*, les vers des *Paroles sincères*, de *Dans la Prière et dans la Lutte*, avec la quatrième série de *Mon franc-parler*.

Il est vrai que, d'après ses admirateurs de la veille, Coppée, en devenant catholique, a perdu ses dons d'artiste et ne sait plus faire un vers. Le ridicule auteur (5) de ce livre qui voudrait être spirituel et qui n'est que stupide : *Les dernières colonnes de l'Eglise*, Coppée, le R. P. Judas — lisez le P. Didon — Brunetière, Paul Bourget, appelle Coppée « vieil oncle à sous-ventrière, poète gâteux, poète de l'idio-

(1) *La Bonne Souffrance*, p. 245.
(2) *Dans la Prière et dans la Lutte.*
(3) P. 136.
(4) *Ibidem*, p. 124.
(5) Léon Bloy.

tie. » Il a appris dans l'Evangile l'art de souffrir et de mourir : « celui de raser, il l'avait appris auparavant ».

M. Léon Bloy constate, d'ailleurs, que la *Bonne Souffrance*, lue en Danemark, l'est aussi « dans tous les pays du monde, » Asie, Afrique, Amérique.

Ecoutez maintenant ce que le soi-disant « poète gâteux » répond à ses adversaires, dans le *Devoir nouveau*, 1900 :

Oui, je les vois hocher la tête,
Mes compagnons du temps ancien,
Et s'étonner que le poète
Veuille finir en citoyen.

Je sais qu'ils ne m'approuvent guère,
Et qu'ils ont froncé le sourcil,
Quand j'ai pris ma plume de guerre
Ainsi qu'on empoigne un fusil,

Et quand, portant une cocarde,
Moi, si pacifique et si doux,
Je vins me mettre à l'avant-garde,
Au rang où l'on tire à genoux.

Leur surprise, je me l'explique.
Jadis, ils m'ont vu tourmenté,
Bien moins par la chose publique,
Que par l'art et par la beauté.

Puis, dans les souffrances de l'âge,
Quand Dieu, pris de pitié pour moi,
A mon âme, avant le naufrage,
Montra le phare de la Foi,

Ils m'ont vu changer d'existence,
Et, converti par la douleur,
Devenir, dans la pénitence,
Moins impur, plus sage et meilleur.

Et plus d'un m'enviait sans doute,
Chrétien plein d'un serein espoir,
Voyageur achevant ma route
Dans la douce paix d'un beau soir,

et dans

La reconnaissante prière
D'un pauvre pécheur pardonné,...

. . . .

Voyant, dans le champ du repos,
Briller une clarté divine
Entre les pierres des tombeaux.

Ils m'enviaient, tous ces sceptiques,
Et profond fut l'étonnement,
Quand dans les luttes politiques
Je me suis jeté bravement.

« C'est son bonheur qu'il sacrifie, »
Disent-ils, ne pouvant savoir
Qu'avec la foi dans l'autre vie
L'homme accepte un nouveau devoir.

. . . .

Ces gens à mine satisfaite,
Je serais aussi calme qu'eux,
Si j'étais encore un poète
Egoïste et voluptueux.

Mais tout est changé dans mon âme.
Je lis, dans un code idéal,
Cet ordre écrit en mots de flamme :
« Faire le bien, vaincre le mal. »

Or, la France souffre, et je souffre ;
Et nul n'a rien à ménager,
Quand on la conduit droit au gouffre,
Quand la patrie est en danger.

Celui qui s'abstient est un lâche.
Celui qui se réserve a peur.
Je me suis donc mis à la tâche,
En honnête et bon travailleur.

Et le voilà qui fouaille « le vieux juge, laquais fourré d'hermine », qui rend des services, et non des arrêts ;

Le pamphlétaire sans patrie,
Outrageant drapeaux et soldats,
Et que l'étranger salarie
Avec les deniers de Judas ;

Ce tribun menteur qui se drape
Dans ses vertus de jacobin,
Quand de sa bouche encor s'échappe
L'odeur du dernier pot-de-vin...

Et pioche en main, plein de colère,
Je creuse avec lenteur, hélas!
Un canal au flot populaire,
Vers le parlement d'Augias!

C'est le devoir, il est austère;
Car mon cœur ne sait point haïr.
Mais n'est-ce pas, France, ô ma mère,
Que me taire serait trahir?...

. . . .
Tout vaut mieux que la décadence,
Que la lente marche à la mort.

Voyez, devant l'ignoble histoire
Que nous font nos bas tyranneaux,
Pâlir les noms d'or que la gloire
Broda jadis sur nos drapeaux!

Donc luttons toujours, car nous sommes
Las d'être vaincus et trahis
Et las d'obéir à des hommes
Qui déshonorent le pays...

Et après avoir montré qu'il nous reste deux forces,

L'esprit de devoir militaire
Et de sacrifice chrétien,

il conclut ainsi :

Nous sortirons, je veux le croire,
De la honte et du désarroi,
Par la prière et la victoire,
Le Patriotisme et la Foi.

Je garde l'espérance heureuse
D'un chef, d'un général vainqueur,
Suivi sur la route poudreuse
De soldats qui chantent en chœur;

Et dans un rêve d'épopée,
Je vois le sauveur de demain
Faire le salut de l'épée
A toutes les croix du chemin !

Messieurs, n'est-ce pas là de la poésie, et de la meilleure, inspirée par la Muse qui dictait à André Chénier ses *Iambes* vengeurs contre « les bourreaux barbouilleurs de lois »,

Les vers cadavéreux de la France asservie ?

Et que dire de la superbe pièce *Dans une église de village*, où le poète a respiré « de la prière accumulée », grâce à laquelle il a vaincu

Son vieux reste d'orgueil et d'incrédulité.

Il bénit donc les ancêtres qui ont mis dans ces pierres

Un don surnaturel par leurs saintes prières.
Sous cette voûte, à tous les angles du granit,
Divins oiseaux de l'âme, elles ont fait leur nid.

Que dire de la pièce, *Dans un Cimetière*, où il reproche aux libres penseurs de trop fleurir des tombes sans espérance ?

Chrétiens, pour nos tombes aimées,
Mêlons aux gerbes embaumées
Un espoir qui soit immortel.

Demain, nos fleurs seront poussière.
Seul, le parfum d'une prière
Dure éternellement au ciel.

Et la *Cloche du Faubourg*, publiée par la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juillet 1901 ? Quel tableau saisissant de la foule grouillante un « samedi de quinzaine », le soir d'un « jour de paye », autour des « comptoirs de zinc » !

Les ouvriers, malgré leurs mines échinées,
Entrent en ricanant pour s'offrir des tournées...
Dans une heure d'ici, de l'assommoir flambant,
Ils sortiront, les yeux fixes, en titubant.

Regards du gueux sur le bourgeois cossu qui passe, cris d'argot, rires des pochards, gosse giflé par sa maman,

On frémit devant tant de misère apparue...
Comme il est morne et las, ce peuple de la rue !
Tous les yeux sont cernés et les teints bilieux.
Des filles de vingt ans, hélas ! l'air déjà vieux,
Regardent le passant avec effronterie.
O sombres parias, ô serfs de l'industrie !
Quelle horreur ! C'est partout du vice que l'on sert.
Voyez-les s'engouffrer dans ce café-concert,
Qui promet, sous des jets de clartés électriques,
Ses refrains idiots et ses danses lubriques.
Mais, dans ce club, un peu plus loin, c'est pire encor :
Un rhéteur y promet l'impossible âge d'or ;
Et sur ce mur, auprès de quelque affiche obscène,
L'anarchie en démence a placardé sa haine.
Le mal aux plébéiens ici tend ses panneaux,
Et surtout, les guettant dans le kiosque à journaux,
Pour un sou, le mensonge imprimé les convie
A se saouler d'orgueil, de colère et d'envie.

Or, pendant qu'il contemple « ces maudits », pour lesquels « l'antique esclavage a seulement changé de nom », le poète entend

Le son mélancolique et voilé d'une cloche
Qui tintait doucement, pour l'Angélus du soir,
Cet appel que le peuple aujourd'hui n'entend plus.
C'est dans les champs qu'il faut écouter l'Angélus,
Alors que chaque note argentine s'élance
Et se répand dans un grand ciel plein de silence !
C'est par un calme soir de la belle saison,
Quand le bon vieux clocher, debout sur l'horizon,
Semble de ses sons clairs bénir les toits de chaume,
Quand la nature a l'air de prier, quand l'arome
Des foins coupés s'exhale, exquis, parmi l'air pur,
Et quand on s'imagine, en regardant l'azur
Assombri, mais que pas un nuage ne voile,
Que chaque tintement fait éclore une étoile.

Mais qu'elle est triste, hélas ! la cloche du faubourg !
A son doux et pieux appel le peuple est sourd.
Pour ces infortunés tendrement elle prie
Le Dieu fait homme et né de la Vierge Marie.
Mais l'image a pâli, dans leur cerveau brumeux,
De ce Christ, qui, pourtant, fut ouvrier comme eux.
Ils ont perdu la bonne et sublime espérance
Qui leur rendait jadis moins dure la souffrance.
L'impiété du siècle en eux ressuscita
La fureur de la plèbe autour du Golgotha...
Comme cet Angélus triste est découragé !

Et le poète,

perdu dans le flot populaire,
Sentait en lui gronder une sourde colère
Contre l'infâme effort des sectaires méchants,
Qui s'acharnent après la foi des pauvres gens ;
Et je songeais, avec une âme épouvantée,
A l'effroyable abîme où court ce peuple athée.
Mais la cloche sonnait toujours, et c'est à moi
Qu'elle parla soudain.

« Homme de peu de foi,
Qui t'étonnes, après dix-neuf siècles de lutte,
Qu'on haïsse Jésus et qu'on le persécute !
Le Christ sera toujours vainqueur. Donc prie et crois !
Les cèdres de mille ans sont jeunes pour la Croix.
Toujours debout, elle a vu crouler vingt empires.
Nos temps sont mauvais, soit. Elle en connut de pires.
Rappelle-toi, chrétien, nos temples violés,
La Terreur, l'échafaud, les prêtres immolés
Par la machine rouge au couperet oblique,
La Raison, sous les traits d'une fille publique,
Assise sur l'autel, où — mystère divin —
Dieu même était venu dans le pain et le vin...
L'orage sacrilège a passé. Ma prière
Retentit de nouveau dans les clochers de pierre...
Enivré de mensonge et frappé de démence,
Le peuple, en ce moment, laisse dans l'abandon
L'église où Dieu l'attend, toujours prêt au pardon.
Les victoires du mal, crois-moi, sont éphémères.

Tôt ou tard dégrisé de ses folles chimères,
Le peuple lèvera son front désespéré
Vers Celui dont le pauvre est l'ami préféré.

Et la cloche montre « les loups » devenant « des brebis », la fille aux yeux peints changés en Madeleine, le voyou en bon larron, le mécréant en converti,

Et ce peuple égaré, comprendra, sois en sûr,
A force d'écouter mon noble airain qui vibre,
Qu'esclave sur la terre, au ciel il sera libre,
Et verra succéder, grâce au Dieu plein d'amour,
Un paradis sans fin à son enfer d'un jour.

Il faudrait citer encore les vers à Déroulède et surtout *Devant un Raffet*, tableau superbe, comme le *1814* de Meissonier, de la suprême et terrible campagne de France,

Où, plus que jamais grand,
Napoléon, devant la Patrie entamée,
Seul, à coups de génie et presque sans armée,
Lutta contre un torrent.

A cheval, combinant ses plans, l'Empereur passe.
Et les bonnets à poils s'amoncellent en foule
Comme des moutons noirs.

C'est sa garde, non plus telle qu'il l'a connue au soleil d'Austerlitz. Pourtant,

Les voici, ceux d'Arcole et ceux des Pyramides,
Qui l'ont vu, précédé de l'escadron des Guides,
Et suivi par des rois,
Arrêtant brusquement l'escorte sans pareille,
Venir vers ses grognards pour leur tirer l'oreille
Ou leur donner la croix...

Hélas ! c'est sur le sol français qu'ils font la guerre,
Eux qu'il mena jadis des minarets du Caire
Aux dômes du Kremlin.

Mais c'est toujours sa Garde. Ils vont le cœur tranquille,
Le chien du régiment marchant en serre-file,
Déguenillés, affreux.
Abritant le fusil du pan de la capote,
Ils défilent. Toujours l'éperon de sa botte
Est le soleil pour eux.

Qui donc pourrait douter, chez les vieux de la vieille,
De l'Empereur ? Il fut victorieux la veille ;
Il va vaincre aujourd'hui.
On est un contre cent, et plus d'un chef défaille.
Mais qu'importe ? Il est là, qui pense à sa bataille.
Eux ne pensent qu'à lui !

Que tu les a bien peints, Raffet, ô noble artiste,
Ces tragiques soldats, sous leur moustache triste,
Machant des jurons sourds !
Tu résumas d'un mot leur âme rude et grande,
« Ils grognaient, — as-tu dit, dans ta belle légende —
Et le suivaient toujours. »

Mais je m'arrête, Messieurs : j'entends tel écrivain distingué de notre *Université catholique* (1) reprocher à Coppée son impérialisme et sa politique, *Dans la Prière et dans la Lutte.* — C'est oublier que l'impérialisme est, chez notre poète, un acte de fidélité reconnaissante, et que la reconnaissance et la fidélité sont des vertus, d'autant plus belles qu'elles se font plus rares. Et puis, tout le monde fait de la politique, même notre cher écrivain qui la blâme chez Coppée. — Que le poète continue donc à faire de la politique militante, pour montrer à tous que sa conversion n'est pas un caprice d'un jour, mais le résultat de convictions aussi raisonnables qu'invincibles. Qu'il fonde la Patrie française, avec son vaillant ami Jules Lemaitre, qui le chassera bien, en un jour de mauvaise humeur et par peur du cléricalisme, mais qui lui rouvrira bientôt ses bras. Qu'il aille, avec vingt mille personnes, accompagner à la gare Saint-Lazare les Sœurs expulsées, dont il dira, en songeant à leur coiffe blanche et à leur robe noire : « Je les compare aux hirondelles et je leur dis : Vous reviendrez ! Vous reviendrez bientôt, j'y compte ; mais, comme les oiseaux migrateurs, dans le ciel purifié du printemps, c'est-à-dire quand le souffle de l'indignation populaire aura balayé l'atmosphère de tyrannie où nous étouffons, et quand, de nouveau, les Français respireront l'air vivifiant de la

(1) L'abbé Delfour, 15 mai 1901.

liberté. » Qu'il vienne ici, à Lyon, encourager la noble Ligue des Femmes Françaises : nous sommes là pour l'applaudir, comme nous l'applaudissions hier flétrissant les sans-Dieu, les sans-Patrie, qui, en expulsant l'abbé Delsor, « travaillent, disait-il, pour le roi de Prusse » ; ou bien secouant d'émotion cinq à six mille personnes, auxquelles il faisait prêter serment de fidélité à l'Alsace-Lorraine ; ou bien enfin chantant, dans la *Revue des Deux Mondes*, un magnifique *Noël*, qui se termine ainsi :

De puissants malfaiteurs, en ce temps trop vanté,
S'acharnent, furieux, contre l'œuvre féconde
De Celui qui, — voilà vingt siècles, — dans ce monde, —
Fonda la plus sublime école de bonté.

En plus d'un lieu, déjà, — spectacle lamentable ! —
L'herbe de l'abandon pousse au pied de la Croix.
Ils veulent à présent, par leurs iniques lois,
Eloigner nos enfants du Dieu né dans l'étable.

Pousseront-ils plus loin leur labeur criminel ?
Fermeront-ils bientôt l'Eglise, après l'école ?
L'an prochain, — que sait-on ?... — la rage les affole...
Entendrons-nous encor les cloches de Noël ?

Mais la haine est stérile et son œuvre éphémère.
Ils n'auront rien fait, rien, tant qu'un pauvre petit,
Devant un Christ orné d'un brin de buis bénit,
Répètera, naïf, les mots dits par sa mère.

Jetez la Croix à terre et l'Evangile au feu,
Persécuteurs ! Un peu de vérité chrétienne
Suffira tôt ou tard, pour qu'une âme revienne
A la foi confiante, à la paix avec Dieu.

Faire une France athée, oui, c'est votre démence !
Mais notre sol, depuis plus de treize cents ans,
Avec nos morts, au fond des guérets bienfaisants,
Conserve une immortelle et pieuse semence.

Sachez-le. Quand seraient jetés bas et couchés
Sur la terre, en débris, les murs de nos églises,
Un jour nous reverrions, dardant leurs flèches grises,
Surgir une moisson nouvelle de clochers ;

Et, dans un très joyeux branle, à toute volée,
Pour célébrer l'instant à jamais solennel
Où naquit l'Homme-Dieu, le Sauveur éternel,
Les cloches sonneraient dans la nuit étoilée.

(*A suivre.*) Abbé Théodore DELMONT.

UNE ENQUÊTE

SUR

LA DÉMOCRATIE

Il est un mot qui intervient sans cesse dans les conversations, dans les conférences, dans les articles de revue, c'est le mot Démocratie. Léon XIII, naguère, donna aux catholiques cet avis fort sage qu'il faut n'employer qu'avec une extrême prudence, ces quelques syllabes, sans doute magiques et séduisantes, auxquelles la Révolution attacha longtemps un sens anticatholique. Plus récemment, Pie X a pris contre certaines associations démocratiques d'Italie des mesures énergiques, voire radicales.

Même chez nos adversaires, lesquels bénéficient dans une si large mesure de toutes les déclamations qu'on a fait entendre en l'honneur de la démocratie, une inquiétude est visible. Le malentendu qui s'est produit entre l'Elite et le Peuple deviendrait-il définitif ? La démocratie s'obstinerait-elle à écarter du pouvoir les représentants les plus distingués de la littérature et de la science ?

C'est sur ces deux questions que M. François Maury interrogea, il y a quelques mois à peine, un certain nombre de penseurs, de savants et d'écrivains. Leurs réponses n'offrent pas toutes, il s'en faut, le même intérêt. Cela tient peut-être à l'inégalité des talents ou à l'humeur des interviewés, mais aussi à la partialité visible de M. Fran-

çois Maury. Avant de solliciter l'opinion de M. Jules Lemaître, il s'efforce de la discréditer, mais en franchissant le seuil de M. Gabriel Monod, il chante un hymne, un hymne dreyfusiste. Par respect pour l'indépendance de ses lecteurs, M. François Maury aurait dû, ce me semble, reproduire sans commentaires, les oracles qu'il a entendus.

Le premier, M. Berthelot, vaticina. Mais ce grand chimiste ne profite pas de son universelle supériorité pour accabler ses contemporains sous l'imprévu de ses découvertes philosophiques. Il exprime en un langage romantique et légèrement poncif, des idées qui appartiennent à la plus authentique philosophie de Béranger.

« Un rêve idéal de justice et de vérité avait, en 1848, ébloui ses vingt et un ans. » Et là-dessus, M. Berthelot se raconte lui-même et se loue, sans respect humain, avec une simplicité spartiate et hugotique, peut-être avec la conviction intime qu'il remplit un devoir civique. Il lui arrive cependant de formuler quelques principes de politique générale. « La science, dit-il, apprend à la politique à être conservatrice au sens le plus élevé du mot, c'est-à-dire à ne procéder qu'en vertu de règles fondées sur l'observation. »

On ne conteste pas, certes, la vérité ni la beauté de ce principe qui fut mis en lumière par de Maistre, mais on a le droit d'affirmer que M. Berthelot et ses amis le violent tous les jours avec une audace qui ressemble fort à du cynisme. Loin qu'ils tiennent compte du passé de la France, des habitudes, des aspirations, des qualités et des défauts héréditaires dont les spécialistes constatent la survivance parmi nous, ils font de la politique jacobine, c'est-à-dire de la politique *a priori et in abstracto ;* ils violent les lois les plus élémentaires de l'observation historique et ethnographique.

En rééditant les idées de Joseph de Maistre, M. Berthelot a condamné son propre parti.

Il le conseille mal, lorsqu'il explique dans un second article de son programme politique la course au collecti-

visme, c'est-à-dire la course à la mort de tous les partis influents.

« La science, dit-il, engage la politique à être évolutionniste en montrant l'inanité de tout système de résistance. » Comités électoraux, députés et ministres, mettent trop bien en pratique, depuis vingt ans, le conseil de M. Berthelot.

Personne, en effet, ne résiste au courant anticléricalsocialiste et antinational qui emporte tout sur son passage. Je ne crois pas qu'on puisse rien imaginer de moins scientifique. L'a b c d de la politique consiste en ceci, si je ne me trompe, que les forces conservatrices et les forces progressistes d'un peuple, régularisent en s'opposant les unes aux autres, la marche des événements. L'alternance des ministères whigs et des ministères tories fait précisément la beauté de l'histoire politique d'Angleterre.

En France, personne ne veut plus défendre l'ordre social; tous nous sommes progressistes, exclusivement progressistes, et l'on voit les hommes des vieux partis eux-mêmes, affecter des attitudes ultra modernes, arborer des cocardes, chaque jour plus rouges. Dans les réunions catholiques, les jeunes gens chantent avec conviction la *Marseillaise*, ce qui permet d'espérer que bientôt ils chanteront l'*Internationale*. Que M. Berthelot donc se réjouisse dans son cœur; les Français de 1904 comprennent, comme lui, l'inanité de tout système de résistance.

Où nous conduira cette belle philosophie? C'est ce que nous verrons dans quelques années.

M. Berthelot met fin à ses révélations par quelques phrases vibrantes, peu originales, mais bien senties. « La science indique à la politique ses fins, la réalisation d'un idéal de solidarité! Serviteur fidèle de la loi scientifique, le savant introduira dans la question des intérêts publics plus de méthode, de sûreté et d'amour des hommes. »

Ainsi, M. Berthelot, qui tient pour suranné le mot Dieu, croit de toutes les forces de son intellect scientifique et de sa sensibilité démocratique, au mot solidarité. Il croit encore que l'intervention des savants introduira dans

la gestion des intérêts publics plus de sûreté et plus d'amour des hommes. Si les propos de ce chimiste n'étaient pas si dangereux, combien ils seraient amusants ! Espérons qu'on saura les ramener à la lumière de la grande publicité, quand l'éducation laïque et socialiste aura porté tous ses fruits.

En attendant, M. Fouillée apprécie comme elles le méritent, les élucubrations de M. Berthelot. « S'il est des chimistes, dit-il, qui trouvent le temps de faire des découvertes dans leur cabinet et de prononcer des discours à la Chambre, tant mieux pour eux, comme pour nous, surtout si leurs discours valent leurs recherches scientifiques...

« On vous l'accordera volontiers, pourvu que tous ceux qui prennent une plume, ou manient des instruments de laboratoire, ne se persuadent pas qu'ils sont *ipso facto* compétents sur toutes les questions. (Tout à l'heure M. Berthelot vantait son universelle curiosité). On peut raisonner juste en géométrie et déraisonner en politique. Combien de savants transportent aux problèmes d'intérêt général et de droit commun des méthodes qui ne sont plus valables. »

Admirablement dit, certes, mais comment M. François Maury ne s'est-il pas aperçu que les paroles de M. Fouillée atteignent en pleine poitrine M. Berthelot? Présenter au public, et selon le cérémonial le plus respectueux, le vieux savant travesti en philosophe, puis enregistrer le jugement trop clair et très précis de M. Fouillée, c'est vraiment cruel. Peut-être aucune intention malicieuse n'entra-t-elle dans l'esprit de l'interviewer, ni dans l'âme de l'interviewé. Mais qu'ils le veuillent ou non, M. Maury et M. Fouillée livrent aux risées du grand public, M. Marcelin Berthelot.

Un contraste très pénible pour les amis du grand chimiste s'impose ensuite à l'attention de ceux qui prennent connaissance, même sommairement, de l'enquête qui a pour auteur M. Maury. Autant les affirmations de M. Berthelot sont banales ou puériles ou dangereuses, autant les observations de M. Fouillée sont, pour la plupart justes, fines et profondes. « Le danger de nos démocraties c'est ce que Balzac appelait la « médiocratie ». Bien plus, c'est

l'aristocratie à rebours, ou le gouvernement des pires, la cakistocratie. C'est aussi la spécialisation exagérée de la fonction politique aux mains des politiciens qui changent en métier lucratif une mission toute morale. »

Il suffit, je pense, de prendre copie de ce jugement lapidaire qui n'émane pas d'un clérical. A dire vrai, des hommes comme M. Fouillée apparaissent comme des adversaires — humainement parlant redoutables — de l'Eglise catholique. En temps normal, nous le trouverions toujours en face de nous. Mais les politiciens font descendre le pays si avant dans la bêtise dense et le sectarisme odieux, que tous les hommes de bon sens en sont réduits à combattre, à côté de nous, le bon combat.

Après avoir flétri la bassesse ignominieuse des politiciens, M. Fouillée ne craint pas de s'attaquer au suffrage universel. « Le suffrage dit universel dont nous jouissons et qui n'est qu'un suffrage partiel, non proportionnel, anarchique et amorphe élimine à peu près tout ce qui n'est pas intérêt local, intérêt de classe, intérêt individuel. Il sacrifie les minorités, il écrase les élites. Il tend à devenir le gouvernement nominal des foules représentées par quelques meneurs et exploiteurs qui ont seuls, le pouvoir réel. »

Ce sont là, me semble-t-il, vérités élémentaires, éclatantes et surtout menaçantes. Je m'étonne que M. Fouillée ait osé les formuler aussi nettement devant le public gouvernemental, dont M. François Maury est l'interprète, un public composé en grande partie de fonctionnaires très humblement soumis à Sa Majesté le Suffrage universel. L'idole serait elle menacée par l'ingratitude de ses serviteurs les mieux payés ? Pendant ce temps, on peut entendre dans les réunions de ces catholiques si maltraités par le suffrage universel, des éloges dithyrambiques de la démocratie régnante.

M. Fouillée n'a pas de ces scrupules, il montre sous ses aspects les plus hideux, l'âme de ce vieux Démos que tant de politiciens et de publicistes invitent respectueusement à se moucher sur leurs complets irréprochables de

bourgeois opulents. « Un mode meilleur de suffrage, dit-il, serait essentiel pour introduire au Parlement l'aristocratie naturelle, sans laquelle il n'y a point de progrès pour une nation. Longtemps encore les démocrates manifesteront leur traditionnelle envie à l'égard des supériorités (si bien décrite par Thucydide, par Platon, par Aristote) leur aveugle goût d'égalité mensongère, leur ignorance de la vraie justice, qui consiste non à égaliser ce qui est inégal, mais à donner plus d'influence à ceux qui ont plus de mérite. »

M. Fouillée s'engage plus qu'il ne le pense et surtout plus qu'il ne le voudrait, je suppose, dans une voie qui est la bonne, mais qui ne conduit ni aux honneurs, ni aux succès de librairie, ni à la popularité. Juger à sa véritable valeur, cette abominable égalité dont la France se meurt, c'est un crime de lèse-révolution. Aux yeux du grand public trop enclin à admettre des jugements sommaires, il importe peu que sur les immortels principes, sur la nécessité de laïciser radicalement la société moderne et sur d'autres questions, en apparence, essentielles, M. Fouillée pense comme nos ennemis les plus acharnés. Il a le mépris et la haine de « l'égalité brute et inique ». Cela suffit pour qu'on le range désormais parmi les soldats de la contre-révolution.

Maintenant, il serait intéressant de savoir combien M. Fouillée compte de disciples dans la haute université. Sont-ils légion ?

L'égalité brute et inique engendre l'ignorance de la tradition et un utilitarisme hideux qui est la forme moderne de la barbarie. M. Fouillée préconise la culture classique, l'éducation morale et le désintéressement dans la recherche scientifique. On ne peut que constater une fois de plus, que M. Fouillée parle le langage même de la raison, et aussi qu'il est terriblement réactionnaire.

Il profite de l'occasion que lui offre M. Maury pour exposer et défendre son système pédagogique des *humanités scientifiques*. J'ai indiqué ici-même, il n'y a pas longtemps, les dangers qui résultent des théories chères à

M. Fouillée. Laissons aujourd'hui ces querelles théologiques et retenons ce fait, à mon avis très grave, que pour mieux combattre l'Eglise, M. Fouillée se voit dans l'obligation de lui emprunter ses principes, ainsi que la plupart de ses traditions pédagogiques et morales. Les démocrates révolutionnaires et laïcisateurs ne parviendront jamais à comprendre cette haute diplomatie; ils excommunieront, il faut s'y attendre, M. Alfred Fouillée. Le spectacle ne manquera pas de piquant pour les catholiques. Mais, selon leur coutume, ils s'obstineront à offrir et, qui sait, peut-être réussiront-ils à imposer un concours dont on ne veut pas, qu'on juge compromettant, mais qui n'en est pas moins indispensable.

Contre les égoïsmes individuels dont la poussée menace l'existence même de la France contemporaine, on ne peut rien tenter de sérieux, sans le secours d'une religion positive, M. Fouillée ne veut pas le reconnaître. Soit; les cléricaux se tiendront, pour l'instant, loin de lui, puisqu'il s'obstine à les dédaigner, à les repousser et à les combattre. Ils compteront, sans plaisir et même avec une tristesse profonde, les désillusions, les déceptions, les humiliations, les causes de désespérance patriotique, les échecs certains et définitifs qui attendent M. Fouillée.

En quelques lignes alertes, spirituelles et fortes, M. Maurice Barrès répond aux principales questions que lui a posées M. François Maury. Il constate d'abord que tous les écrivains agissent sur l'opinion publique. Il faut qu'ils soient bien vides et bien nuls pour que leur œuvre ne retentisse pas dans la vie sociale. Quant aux conférences et aux œuvres d'éducation populaire, elles n'inspirent qu'un médiocre enthousiasme à M. Barrès. « C'est de la vulgarisation dit-il. Il n'y a pas de sot métier; donc, faites des conférences et de l'éducation populaire. Mais si vous pouvez être un Rousseau ou un Joseph Maistre, un Taine, un Renan ou un Auguste Comte, ça vaudra tout de même mieux. »

La leçon qui se cache sous ces expressions discrètement ironiques vaut qu'on la médite. Il est certain qu'en l'an de

grâce 1904, les catholiques aussi bien que les libres-penseurs abusent des conférences et des congrès. Que de présidents, que de vice-présidents, que de secrétaires, que de rapporteurs, que d'orateurs se sont tout à coup révélés au monde surpris ! Dans ces réunions où rien d'imprévu n'arrive, tous contribuent au bon fonctionnement de l'appareil congressiste. L'un s'institue lui-même chef de claque ; l'autre excelle à lancer l'interruption qui provoquera des applaudissements prolongés ou unanimes; celui-ci porte des toasts où sont glorifiés le génie et l'amabilité des organisateurs ; celui-là se fait une spécialité de réparer les oublis commis par les précédents orateurs. Bref, sur toute la surface de la France on voit se former de petits parlements ingénus où se fait une consommation effroyable de compliments hyperboliques et d'éloquence banale.

Il serait peut-être temps de comprendre que leur méthode de travail est défectueuse.

Au cours de son interview, M. Barrès laisse tomber négligemment certains mots qui sont assez imprudents : sous le ministère Combes il ose parler de crapule et de canaille.

M. Emile Durkheim est un maître sociologue qui a pour principe que la science doit s'édifier lentement sur un amas d'observations minutieuses. Etant donné l'étendue et la complexité de la question qui était soumise à son jugement, on pouvait craindre *a priori* que l'amas réglementaire ne devînt montagne. Mais M. Emile Durkheim, bienveillant, a voulu ne pas fatiguer l'esprit de ses lecteurs ; il s'est contenté d'indiquer sommairement une façon d'élever le niveau intellectuel et moral de la démocratie, simple, pratique et lucratif. Avant l'affaire Dreyfus, le peuple somnolait dans une léthargie honteuse et dangereuse ; il s'est élevé, depuis cette époque, à une haute conception de la justice et de la vérité. Donc, prolongeons à tout prix, l'affaire Dreyfus, opposons-nous au rétablissement de la paix sociale, entretenons pieusement la guerre civile d'où sortiront le salut de la patrie et le monopole des grosses prébendes pour les défenseurs désintéressés

de l'innocence. Naturellement, cette croisade du cosmopolitisme aura pour objectif les religieuses, le clergé séculier et les jésuites à robe courte. Il arrivera ainsi un moment où le combat cessera, non pas faute de combattants, mais faute de victimes.

Je regrette que M. François Maury n'ait pas interrogé M. Durkheim sur le congrès de la Haye, la fraternité des peuples et l'avenir du socialisme. Nous aurions, à coup sûr, une profession de foi ultra-pacifiste, ce qui ne serait pas médiocrement édifiant. Guerre aux Français de France qui demeurent fidèles à la religion de leurs ancêtres et paix, paix honteuse s'il le faut, avec les hommes qui ne sont pas de notre race, qui haïssent notre passé, ignorent ou dédaignent nos gloires, et parlent sans cesse de notre abaissement définitif et de notre mort.

Peut-être M. Durkheim n'est-il pas personnellement anti-militariste ? Mais combien en connaissons-nous de ces dreyfusistes forcenés qui ne veulent à aucun prix de la guerre étrangère, mais qui vivent de la guerre civile et de l'agonie de la France !

Un interviewé qui ne se perd pas dans les hautes spéculations métaphysiques et sociales, c'est M. Henry Poincaré, le savant mathématicien qui provoqua naguère une si grande émotion dans le monde des ignorants et peut-être aussi des demi-savants.

Ayant demandé à M. Poincaré s'il convient que les savants participent au pouvoir, M. Maury reçut cette simple et sage réponse : « La politique est aujourd'hui un métier qui absorbe tout l'homme ; un savant qui voudra s'y consacrer devra sacrifier sa vocation... il ne lui restera plus rien pour la science. Il y a bien M. Berthelot... »

Cette ironie mathématique ne manque pas d'atticisme, mais peut-être M. Poincaré a-t-il voulu louer très sérieusement M. Berthelot, peut-être nous sommes-nous mépris, comme nous n'avions pas compris, il y a quelques mois, ce simple fait astronomique que la terre tourne et ne tourne pas dans l'espace indéfinissable. Il est impossible, en tout cas, de se tromper sur le véritable sens de la requête que

M. Poincaré formule au nom de ses confrères : « S'il y a des savants dans la politique, il est indispensable qu'il y en ait du côté du manche. La science a besoin d'argent. » Ainsi s'exprime l'élite intellectuelle soucieuse de diriger dans les voies du progrès moral et politique, une démocratie qu'on dit capable de comprendre l'idéal. « Soyez toujours du côté du manche. Faut de l'argent ».

Quels sentiments ! et quel langage ! En arrachant M. Poincaré à ses compas et à ses télescopes, M. Maury lui a rendu un fort mauvais service.

Une question secondaire d'ordre très pratique se glissait, je n'ose pas dire subrepticement, dans l'interrogatoire philosophique rédigé par M. François Maury. « Etes-vous pour le bloc ? demandait-on à l'interviewé. Les sentiments que vous inspire M. Combes ressemblent-ils à l'indifférence, à la haine, à l'admiration ou à l'amour ? » La plupart de ceux qu'on interrogeait sur ce ton dépendent du gouvernement ou sollicitent ses subsides. En admettant même que leurs réponses soient sincères — et je crois qu'elles sont sincères — on ne saurait leur attribuer ce caractère de haut désintéressent qui est indispensable à toute consultation politique ou philosophique ou même littéraire.

Tous d'ailleurs se sont prononcés sur la politique du bloc pour le motif qu'on devine, tous, sauf M. Albert Guinon. « Je vous dirai que pour ma part, a déclaré M. Albert Guinon (et en dehors de toute opinion politique, car, à mes yeux, les opinions politiques se valent à peu près toutes), je fais au bloc ce reproche capital d'être anti-individualiste. C'est vous dire, n'est-ce pas ? que je suis un individualiste fervent et convaincu. » M. Maury qui connaît son Rousseau, pourrait prouver aisément à M. Albert Guinon, qu'il se trompe. Les hommes du bloc n'ont rien de commun avec les héros dédaigneux de leurs intérêts personnels. M. Albert Guinon, mis à part, il ne se trouve sans doute personne en France, pour leur reprocher de n'être pas suffisamment égoïstes. Par esprit de solidarité,

ils ont constitué un syndicat d'exploitation politique qui gêne peut-être M. Albert Guinon. Mais, pour Dieu, qu'on ne reproche pas à M. Combes, ni à M. Jaurès ni même à M. Loubet de se sacrifier toujours au bonheur de la France. Ces Messieurs n'ont pas trahi la grande cause de l'individualisme.

M. François Maury donne lui-même une conclusion aux réponses magistrales qu'il a reçues, dit-il, de l'élite intellectuelle. Magistrales ? M. Maury ne se ferait-il pas illusion sur les résultats de son enquête ? J'admets que M. Maurice Barrès a su mettre dans ses courtes notes du bon sens et de l'esprit; il sait fort bien qu'il n'a pas écrit, ce jour-là, une page magistrale. M. Jules Lemaître s'est appliqué, visiblement et non sans succès, à ne rien dire. A M. Faguet, on a arraché une sorte d'impromptu qui remplit exactement dix-sept lignes. Rien d'original ni de transcendant n'apparaît dans la suite des interviews.

M. Gabriel Monod, par exemple, prend au sérieux sa fonction d'interviewé, mais il rappelle des faits notoires et il expose des idées qui manquent d'imprévu.

Je ne vois de vraiment remarquable que la consultation de M. Fouillée où sont condensées des idées neuves, fortes, saines pour la plupart. Seulement, il faut bien remarquer, au risque de contrister M. Maury, que ces idées, M. Fouillée les avait exposées déjà, dans un grand nombre d'articles. M. Maury fait donc œuvre de vulgarisation, au sens défini par M. Albert Guinon. C'est pour ce motif sans doute qu'il croit devoir consigner dans son enquête quelques considérations de son crû qui sont d'ailleurs significatives.

D'abord il inflige un démenti à Renan lequel voyait dans la politique « un champ aride et épuisé, une lutte de passions et d'intrigues fort indifférentes pour l'humanité, intéressantes seulement pour ceux qui y prennent part ». On confesse qu'en effet, depuis le jour où Renan écrivait ces lignes, à bien des points de vue admirables, les luttes de la politique sont devenues intéressantes pour d'autres que pour les politiciens. Par malheur, elles sont intéressantes

comme des récits de catastrophes ou des prophéties trop certaines de malheurs immédiats. Combien de religieuses ignorent l'existence des plus illustres parlementaires qui souffrent aujourd'hui de l'inaction, de la misère noire et de l'isolement dans tous les pays étrangers où l'on veut bien les tolérer encore. Elles s'intéressent maintenant aux discours de M. Combes, aux menaces éloquentes de M. Jaurès et aux signatures de M. Loubet.

M. Maury fait encore observer que la prééminence intellectuelle des penseurs et littérateurs leur confère, même à leur sens, des devoirs plus étendus.

On ne manquera pas de demander à M. Maury à quels signes certains les électeurs omnipotents reconnaissent cette prééminence. Le parti dreyfusiste étant par définition le parti des intellectuels, le dernier de ses adhérents se considère, en fait, comme supérieur à MM. Brunetière et Paul Bourget. S'il faut en croire les journaux socialistes, seuls désormais, les ouvriers ont assez de vigueur intellectuelle pour mener à bien la guerre au cléricalisme et défendre la vérité. C'est pourquoi les Brunetière et les Paul Bourget doivent être considérés comme des spécialistes éminents; mais comme de véritables intellectuels, non pas. Une qualité essentielle leur fait absolument défaut; ils ne comprennent pas la beauté des temps où nous vivons, ils font obstacle au progrès, ils protègent les réactionnaires qui sont, comme chacun sait, les ennemis irréconciables de la société. En vérité, la prééminence des intellectuels est une formule pour mandarins, plus séduisante que nette et d'une application fort difficile. Ceux qui se flattent d'être des critiques ne devraient jamais l'employer.

La même équivoque se révèle dans d'autres formules un peu fatiguées déjà, qu'affectionne M. Maury. Il glorifie la solidarité, l'altruisme et l'éducation laïque du peuple. Même en s'unissant, même soutenus par la haine profonde dont la charité est l'objet, le mot solidarité et le mot altruisme ne vivront qu'une courte vie; ils iront rejoindre dans le musée historique et linguistique, le phalanstère,

la théophilanthropie et la philosophie du dix-huitième siècle.

L'expression « éducateurs du peuple » me paraît plus inquiétante encore. Les intellectuels chers à M. Maury se proclament les amis du suffrage universel, les serviteurs de la démocratie, mais en même temps ils pensent, ils disent ou laissent entendre que l'instruction de la démocratie est loin d'être achevée. Comment parviennent-ils à concilier la sincérité de leur pensée philosophique avec leurs obligations de citoyens ? Puisque, selon eux, la démocratie n'est pas capable d'exercer le pouvoir, pourquoi ne lui disent-ils pas la vérité ? pourquoi défendent-ils le suffrage universel, pourquoi se mettent-ils au service d'une souveraine qui ne sait pas et qui ne peut pas remplir les devoirs de sa charge ? Que le dieu Etat s'incarne dans Louis XV ou dans le vieux Démos, ses conseillers impuissants ou complices encourent la même condamnation. Messieurs les intellectuels, précepteurs et serviteurs de la démocratie seront peut-être jugés plus sévèrement que les ministres de Louis XV. En pleine paix, la France trouve moyen de contracter des dettes formidables ; elle vit dans la guerre religieuse permanente ; sa population demeure stationnaire ; le patriotisme fait place à l'internationalisme ; bref, tous les symptômes d'une décadence peut-être irrémédiable apparaissent à tous les yeux. Pendant ce temps, Messieurs les intellectuels sourient à leurs propres mérites.

M. François Maury croit vivre déjà une idylle nationale et internationale qui n'aura pas de fin ; il célèbre les beautés de l'alliance démocratico-intellectuelle.

« A aider le peuple, nos savants désormais unis en un corps compact et influent, acquièrent son estime. Des liens affectueux s'établissent entre eux et lui. Par là, notre démocratie sera incitée à donner aux Penseurs la part qu'ils ambitionnent dans ses conseils, mais qu'ils ne peuvent attendre que de sa confiance. Ce jour-là, une tradition républicaine sera restaurée, celle qui fit des Condorcet,

des Fourcroy, des Monge, les inspirateurs de la première République. »

Oser parler de tradition républicaine à propos de Condorcet, de Fourcroy et de Monge, c'est peut-être plus que de l'audace. Les intellectuels de la période révolutionnaire se divisent en deux catégories : la première comprend ceux qui portèrent leur tête sur l'échafaud comme Lavoisier et Chénier ; la seconde est formée par ceux qui devinrent comtes d'empire ou chambellans. Condorcet, dont M. Maury évoque la mémoire, mourut plus misérablement encore que Lavoisier et Chénier (1). Le 5 germinal an II (25 mars 1794), il s'affubla d'une carmagnole et d'un bonnet de laine... et gagna Fontenay-aux-Roses. Il comptait se reposer chez de vieux amis, les Suard, qui lui refusèrent l'hospitalité, craignant d'attirer sur eux la colère de Robespierre. Deux jours après, on le retrouve à Clamart, exténué, mourant de faim. Il entre dans une auberge pour prendre quelque nourriture ; de bons patriotes le dévisagent, lui demandent ses papiers, le pressent de questions. On l'arrête et on le conduit, dans une charrette réquisitionnée, à la prison de Bourg-Egalité. Le lendemain, le geôlier entre avec la garde et recule stupéfait en voyant son prisonnier mort, à moitié dévêtu, le corps renversé sur une chaise (1). »

Tel est le premier aspect de la tradition républicaine.

Et voici le second :

Un biographe de Monge écrit : « Ce ne fut qu'à son corps défendant qu'il (Monge) accepta (de Napoléon) les fonctions de sénateur, le titre de comte de Péluse et les autres honneurs dont il fut accablé. » Le biographe de Monge et M. Maury peuvent être assurés que nous compatissons de toute notre âme à cet accablement. Il faut avouer, cependant, que la tradition impériale et tyrannique se révèle, ici, bien supérieure à la tradition républicaine.

Fourcroy fut encore moins républicain que Monge : il

(1) *La Mort de Condorcet*, par Baguenault de Puchesse.



crut mériter, sollicita et attendit vainement le titre de grand maître de l'Université impériale. Napoléon lui préféra Fontanes. « Cette disgrâce un peu atténuée ensuite par la collation du titre de comte l'affecta vivement. »

Malheureux comte Fourcroy! il avait une âme de courtisan, lui que M. Maury proclame l'inspirateur de la tradition républicaine.

Si M. Maury se trompe radicalement sur des faits historiques très précis que chacun peut contrôler, comment ne tiendrions-nous pas pour suspectes, ses généralisations et ses prophéties ? Il affirme que des liens affectueux s'établissent entre les savants et le peuple. Quels savants ? quel peuple ? Je crois bien que MM. Berthelot et Anatole France excitent, sans trop de peine, les applaudissements des assemblées anticléricales. Il ne s'ensuit pas que les petites gens, les malheureux, les infirmes, songent à invoquer dans leur détresse, MM. Berthelot et Anatole France. A l'heure présente, le mot peuple désigne une organisation électorale puissante qui distribue, au gré de ses intérêts ou de ses caprices, les riches sinécures, l'influence politique et la popularité. Le mérite n'est pas grand, sans doute, d'aduler ce souverain ombrageux et inintelligent.

M. Maury avoue, d'ailleurs, sans détour, que ces flatteries ne sont nullement désintéressées. « Par là, dit-il, notre démocratie sera incitée à donner aux Penseurs la part qu'ils ambitionnent dans leurs conseils ». Toujours la politique de la main tendue. Il est humiliant de penser qu'un véritable intellectuel ou un savant authentique, ou un conducteur d'âmes en est réduit à mendier un fauteuil sénatorial ou quelque hochet officiel. Nous qui ne sommes pas des intellectuels, nous concevons autrement la mission du penseur. Solliciter des places ou seulement des titres honorifiques, n'est-ce pas se mettre dans l'impossibilité de parler avec autorité ? Le premier devoir du penseur est de conquérir son indépendance.

Fonctionnaire lui-même, M. Maury tient à des fonctionnaires un langage d'ami. Aussi, n'emploie-t-il que des expres-

sions usées ou qu'on a dépouillées depuis longtemps déjà de leur véritable signification. Il dit : intellectualisme, démocratie, enquête. Or, les intellectuels qu'il interrogea, sont, pour la plupart des spécialistes dépourvus de toute autorité morale et politique; la démocratie qu'il encense, est un syndicat des forces anticléricales dirigé par une aristocratie protestante, juive ou maçonnique ; l'enquête dont il se glorifie a eu pour unique résultat, une juxtaposition de notes incohérentes que rédigèrent, à la hâte, des hommes trop occupés ou incompétents.

Abbé Delfour.



CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

VIII

Si reposant qu'ait pu être l'intermède de Rome, il faut revenir aux *lois constitutionnelles*, à ce cauchemar qui depuis une année obsède tout le monde. Le Maréchal, les ministères, le Parlement, Paris et la province sont suspendus à cette question posée voilà bientôt quatre ans, inévitable aujourd'hui. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse tenir plus longtemps sur la pente savonnée où les ministères glissent et se brisent, où le Maréchal tombera lui-même si on lui refuse encore, ou si on lui fait trop attendre les appuis qu'il demande.

Mais cette rampe où poser la main, cette corde où s'accrocher, cette constitution, ce terrain solide auquel les détenteurs du pouvoir aspirent, c'est justement ce que plusieurs ne veulent pas leur donner. Les lois constitutionnelles sont la bête noire de l'extrême-droite; la droite n'y touche pas sans effroi, et les centres ne peuvent s'entendre sur leur compte. Pour cela même les gauches ont mis en elles leurs espérances. Espérances mêlées de crainte, certes! Si les droites se rapprochaient!... Et si elles s'unissaient aux éléments conservateurs des centres!...

(1) Voir le numéro de septembre.

On a bien vu ce qui pourrait advenir, lorsqu'à la fin de la dernière session, le duc de Broglie est parvenu à ramener au bercail le gros du troupeau. Tout libéral et tout conservateur qu'il était en lui-même, le projet de Casimir-Périer est bel et bien resté sur le carreau, parce qu'il portait l'étiquette de la république et qu'il la constituait. Mais — écrivait alors Chesnelong — « dans quelles dispositions nous retrouverons-nous en novembre ?... »

On se retrouve, mon Dieu, comme on s'était quitté : je veux dire alors qu'on n'était pas soulevé et accidentellement rapproché par le grand effort du duc de Broglie — un de ces efforts qui ne se recommencent pas (1). — Les dispositions sont si bien les mêmes qu'on retarde encore d'un mois et demi l'abordage dangereux, les meilleurs donnant pour prétexte, les questions urgentes auxquelles il faut pourvoir... Des questions urgentes, il y en a toujours, et en ce moment il y en a réellement beaucoup. Ne parlons ici — du moins avant l'abordage — que de celles en lesquelles Chesnelong intervient d'une manière qui compte.

Le 11 décembre, à travers la discussion sur *la liberté de l'enseignement supérieur*, commencée le 3 et à laquelle nous allons revenir, se glisse une proposition de M. de Pressensé *relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux* (2), proposition que son auteur soutient avec une passion qui n'est point exempte d'aigreur contre l'opposant, un talent mêlé de quelque emphase; et que son rapporteur, M. Bardoux, défend plein d'une conviction dont la sincérité pourrait être contagieuse. « Liberté des cultes, dit-il, liberté de conscience, c'est la même chose. » Non, lui répond M. Alfred Giraud, l'énoncé même de la proposition dit autre chose. C'est aussi ce que démontre M. Brunet en un discours juste et

(1) Après le discours du 23 juillet les membres de l'extrême-droite eux-mêmes entourèrent le duc de Broglie et le remercièrent : « Bien — dit-il, mais je ne pourrai pas recommencer, à vous de ne pas vous séparer de nous. »

(2) Ce sont les termes mêmes de l'inscription à l'*Officiel*, et le titre du rapport.

fin qu'appuie le ministre des cultes. Une partie de la droite désire en cette fort délicate question, l'intervention de Chesnelong, on le presse, il résiste d'abord, mais sur une observation qui le touche et peut être le pique au bon endroit (1) : « Je demande la parole », fait-il un peu ému. Sur quoi, il s'élance à la tribune où, après avoir expliqué qu'il fait partie de la minorité de la Commission qui repousse le projet et sa rédaction imprécise, prenant les choses au point où elles ont été amenées sans lui, « — non, dit-il, nous ne voulons empêcher personne d'adorer Dieu selon sa foi et selon son cœur ; non, nous ne voulons mettre la main de l'Etat sur la conscience de personne ; non, nous ne voulons porter atteinte, en aucune façon, à la liberté des cultes telle qu'elle est établie par notre droit public !... Il y a des communautés protestantes qui sont distinctes du culte protestant reconnu par la loi et subventionné par le budget de l'Etat ; elles désirent se réunir, et en fait, dans beaucoup de lieux, elles se réunissent séparément afin de prier Dieu selon leur croyance particulière. J'en connais dans mon département, on ne les a pas tourmentées ; et si ailleurs elles ont été traitées avec plus de rigueur, je le regrette, et je me joindrai au besoin à l'honorable M. de Pressensé pour demander au gouvernement que partout où il y a *un culte sérieux*, pratiqué par des croyants sérieux, ce culte soit respecté et protégé dans sa liberté, qu'aucun obstacle ne soit apporté à son libre exercice.

« Mais je ne puis accepter la proposition de la commission pour deux motifs.

« Ce n'est pas seulement la liberté des cultes sérieux et dignes de respect qu'on propose ; c'est la liberté illimitée

(1) Chesnelong était regardé par ses confrères, sinon comme un theologien, au moins comme une façon de catéchiste, parlant au nom de la doctrine et la possédant. Des amis viennent lui dire qu'il est urgent de mettre la chose à point sous ce rapport, qu'il vaut mieux que l'évêque d'Orléans n'intervienne pas pour que le clergé ne soit pas directement en cause, et que d'ailleurs Mgr Dupanloup, tous les jours sur la brèche pour la liberté de l'enseignement supérieur, ne peut pas recommencer la grande et merveilleuse bataille qu'il a soutenue et gagnée le 5 à l'occasion du *Syllabus*.

de tous les cultes nés ou à naître, sans la moindre garantie. Or, il n'est aucun de vous qui ne sache que parmi les cultes, il pourrait y en avoir d'immoraux et d'infâmes (1). Eh bien, je dis que cette liberté-là, ne doit pas être inscrite dans la loi. La liberté illimitée, ce n'est pas la liberté, c'est la compromission de la liberté véritable. Voilà mon premier motif pour rejeter la proposition.

« Voici le second. Lorsqu'en 1867 on vota la loi relative aux réunions publiques il fut dit, dans cette loi, qu'on pourrait s'occuper de tout en ces réunions, excepté de matières politiques et religieuses. J'en appelle à vos souvenirs (2). Que se passa-t-il en fait ? On ne s'y occupa de rien, excepté des matières politiques et religieuses qui étaient interdites. J'en conclus que la limite du droit de réunion est excessivement difficile à établir... Dans la Commission, nous nous sommes laborieusement attachés à chercher une définition des cultes, afin de mettre debout un projet raisonnable; nous n'avons pas pu y aboutir. »

(Quelques dénégations partent des bancs de la Commission.)

Chesnelong : « — Si vous aviez trouvé une définition, vous l'auriez mise dans la loi, et si vous ne l'avez pas mise, c'est que vous ne l'avez pas trouvée.

« ... Si le projet de loi était adopté, il arriverait que, sous le couvert du droit de réunion pour les cultes, vous introduiriez le droit de réunion sans limites et sans garanties sur tous les points de la France. Vous permettriez aux

(1) Je supprime en tout ce passage les dénégations et les interruptions variées de la gauche qui serait bien étonnée aujourd'hui d'apprendre qu'elle prétendait alors ne permettre que les cultes sérieux et moraux; mais pourquoi ne pas reproduire un des coups de boutoirs de Gambetta, qui fut assez bien asséné sur la tête des siens comme des autres. Avant Chesnelong, M. Giraud, employant le même argument, lui rappelait les pratiques de l'ancien polythéisme et énumérait certains cultes qui prétendraient au droit de cité : religions orientales, mormonisme, culte de la déesse Raison... « Oh ! celui-là — interrompit Gambetta — nous ne le cultivons pas assez, ici. »

(2) A mon tour, j'en appelle aux souvenirs des lecteurs. Peut-être n'ont-ils pas oublié cette question traitée en ces Etudes, à cette date de 1869, et le dîner chez M. Latour-Dumoulin où le prince Napoléon, l'évoquant à sa manière, mit Chesnelong en fuite.

premiers venus qui trouveraient sept signatures complaisantes, d'élever dans nos villes et dans nos campagnes une chaire, souvent un tréteau, pour y préconiser et y répandre tout autre chose que les principes de la morale chrétienne ou de la morale sociale.

(Interruptions de gauche, approbations de droite.)

« ... Voilà le danger qui est caché dans le projet de loi, et c'est pour ce second motif que, profondément respectueux de la liberté de conscience...

(Explosion d'ironies à gauche.)

Chesnelong : « — Oui, Messieurs, et plus respectueux que ceux qui m'interrompent...

« Et qui donc, à l'heure où je parle, souffre persécution dans le monde pour la liberté des âmes et des consciences ? Ce sont les catholiques. »

(Nouvelles dénégations de la gauche. A droite : C'est vrai ! c'est vrai ! Une voix à gauche : Pas en France !...)

Chesnelong : « — Je pourrais dire — *en sortant de la France* — où les catholiques sont aujourd'hui persécutés ; mais, grâce à Dieu ! ils ne persécutent nulle part...

« Et c'est pour cela — j'y reviens — que, profondément respectueux de la liberté des consciences, et aussi de la liberté des cultes telle que notre droit public l'a établie et telle que je la veux maintenir, je repousse un projet qui va bien au delà, et qui me paraît gros de conséquences, de ces conséquences dont, pour ma part, je ne veux pas accepter la responsabilité. »

Il fallait reproduire cette ferme et nette improvisation pour beaucoup de motifs. Chesnelong s'y montre dans un jour où il est bon de le voir ; elle a de plus aujourd'hui une manière d'actualité dont les termes sont en quelque sorte renversés : *il n'y a plus à sortir de France*, et là où Chesnelong montrait du doigt la persécution sans que personne s'y trompât, on trouverait les anciens persécuteurs satisfaits d'avoir été à Canossa, d'y être retournés en grande pompe et d'y revenir encore ; on trouverait les catholiques très puissants et toujours ne persécutant pas ; on trouverait même chez les socialistes du lieu un dédain des nôtres qui

va jusqu'au mépris, parce que les nôtres tournent le dos au fond et au vrai des choses, sous prétexte de républicanisme (1). Mais il fallait en plus reproduire cette improvisation chaude et mesurée, ardente et exacte, pour recevoir au passage une de ces leçons *per absurdum* qui éclatent aux yeux quand la crise d'effervescence est traversée.

Croirait-on aujourd'hui qu'alors, c'est-à-dire neuf ans après le bref de Pie IX à l'évêque d'Orléans pour le remercier de sa traduction du *Syllabus* et des explications dont il l'a fait suivre (2), à l'heure même d'ailleurs où Pie IX, en dépit pourrait-on dire de ses tendances du moment, mais parce que, Pape et gardien de toute vérité, venait de faire insérer dans la *Civiltà cattolica* (3) cet autre commentaire du *Syllabus* : « Les *libertés modernes*, considérées comme des institutions appropriées aux conditions et aux nécessités de tels ou tels peuples, *les catholiques peuvent les aimer et les défendre, et ils font une œuvre bonne et utile quand ils les emploient* le plus efficacement qu'ils peuvent au service de la vérité et de la justice » ; croirait-on, dis-je, qu'alors il y eut des catholiques pour prétendre et des journaux catholiques pour proclamer que les déclarations de Chesnelong — celles que nous venons de lire — étaient « une acceptation de l'erreur contemporaine sur les libertés condamnées par l'Eglise (4) » et pour s'indigner de la formule : « profondément respectueux de la liberté des cultes » ?

(1) On a pu voir cet étrange spectacle au Congrès international et socialiste d'Amsterdam : entendre Bebel, Jules Guesde et autres socialistes d'outre-Rhin dédaigner les œuvres et les doctrines des socialistes français, anathématiser les pratiques administratives, l'absolutisme du *bloc*, le *bloc* lui-même, déclarer l'Empire allemand préférable à la République française, et accabler Jaurès sous le poids de ce mépris des formes gouvernementales.

(2) Le bref est du 4 février 1864. Il y avait eu alors comme un *Referendum* de l'épiscopat qui se joignit à l'approbation et aux félicitations du Pape. L'évêque d'Orléans avait reçu six cent trente lettres d'évêques de tous pays adhérant à sa doctrine et le remerciant du service qu'il venait de rendre à l'Eglise en donnant son vrai sens au *catalogue* des erreurs condamnées publié par le Pape sous le nom *Syllabus*.

(3) On sait qui dirigeait la *Civiltà* devenue journal officiel de Pie IX, son organe attitré.

(4) Cette phrase est tirée d'un journal belge.

Ce ne fut pas très long cependant, et toute cette criaillerie ne vint pas, il faut le dire, des catholiques même les plus intransigeants de l'Assemblée. Ceux-ci avaient tous applaudi, et ils remercièrent le fauteur « des erreurs contemporaines ». Ajoutons que, vaincu au scrutin, la seconde lecture ayant été votée, Chesnelong et ses amis furent en réalité vainqueurs, cette deuxième délibération n'ayant jamais eu lieu.

Cinq jours plus tard, le 16 décembre, Chesnelong harcèle la Chambre pour qu'elle s'occupe tout de bon de la liberté de l'Enseignement supérieur, en souffrance depuis 1871, en discussion depuis le 3 décembre. Il en devient interrupteur, lui, si correct et si respectueux de la parole d'autrui, et c'est après avoir jeté son *Delenda Carthago* à travers plusieurs discours et propositions d'ordres du jour qu'à la fin il gravit la tribune presque en posture de suppliant.

« — Messieurs, il y a deux ans que la Commission est saisie de la question de l'enseignement supérieur... elle est donc en mesure de se prononcer rapidement... Je supplie l'Assemblée de ne pas retarder davantage la discussion d'une loi qui touche aux intérêts moraux les plus élevés... »

Ardente prière qui n'atteint pas le cœur de toutes les divinités auxquelles elle s'adresse; un député (1) lance à la tête du préopinant ces mots : « Il y a bien, à la vérité, deux ans que la Commission est saisie du projet de loi; mais il y a trois jours seulement qu'elle est saisie de *quatre amendements de M. Chesnelong.* »

Mais celui-ci :

« — ... L'argument personnel ne porte pas. Il y a quatre jours, en effet, que j'ai eu l'honneur de saisir la Commission de quatre amendements; mais il y a deux jours qu'elle a délibéré sur ces mêmes amendements... »

En fin de compte, cette ténacité est récompensée; le 21 décembre la discussion est reprise, la seconde lecture entamée, et bientôt une majorité considérable vote l'arti-

(1) M. Achille Delorme.

cle 1[er], si court, si plein d'avenir et d'émulation : « L'enseignement supérieur est libre. » Hélas! pour l'*article 2*, on s'accroche à des amendements qui sont renvoyés à la Commission, et en voilà encore pour dix mois : on ne dira pas, au moins, que cette loi n'a pas été étudiée!

Ici le rideau tombe sur cette année 1874, malade d'un bout à l'autre de l'échec monarchique. On a glissé, on glisse, on glissera de plus en plus vers la gauche, malgré les efforts héroïques de plusieurs, et malgré les moments de reprise et d'arrêt dus à ces efforts. — Faudrait-il voir dans le verglas qui, le 1[er] janvier 1875, enveloppant Paris et la France (1), fait glisser et tomber tant de gens, un signe, une figure, une représentation de cet état national et social?...

IX

En reprenant possession de son fauteuil, que la confiance de la Chambre lui rendait, M. Buffet avait terminé ainsi son allocution :

« Je n'ai pas le droit de parler à cette place des questions constitutionnelles que vous aurez à résoudre dans cette session. Mais il m'est assurément permis d'exprimer

(1) La fin de décembre avait été très rigoureuse, neiges et glaces partout. Le 1[er] janvier il fait un beau froid, mais le soir la pluie tombe et s'arrête vers 9 ou 10 heures, pour laisser le verglas s'abattre instantanément sur les glacis et les pavés mouillés. « La pluie, dit le *Journal officiel*, a amene un verglas dont on a rarement eu l'exemple. » Les omnibus, les voitures restent en détresse sur la voie, on dételle les chevaux, on les emmène, si on le peut, comme on le peut; les piétons tombent comme des mouches, on ne compte pas les membres cassés des bêtes et des gens, et aussi — c'est encore l'*Officiel* qui le dit — les gens qui ont dîné en ville, couchent où ils ont dîné, dans l'impossibilité de regagner leur demeure A la sortie des theâtres, c'est un désespoir, « à minuit, l'état de Paris est lamentable ». Des départements, semblables nouvelles : « partout le verglas a causé des accidents comme à Paris ». A Lyon, outre le verglas, un radeau démarré par les glaces en entraîne d'autres, c'est un épouvantable fracas, et la Saône est barrée dans toute sa largeur. La débâcle des glaces et effrayante; mais plus douloureux encore sont les malheurs causés par l'état des rues et des places. Ce ne fut cependant qu'une journée. Le dégel vint le 2.

l'espérance que l'Assemblée nationale, inspirée comme elle l'a été, dans toutes les circonstances solennelles, par un dévouement sans bornes à la France, réussira à remplir, dans toute son étendue, *avec l'aide de Dieu, qui ne sera pas refusée à nos humbles prières*, la grande et redoutable mission que nous avons reçue. »

Je n'ai pu résister au plaisir de faire cette citation qui, tout en nous ramenant au vrai sujet de notre attention, *nous change* actuellement et nous rafraîchit. Cela fait du bien de se retremper dans la vieille tradition française, cela fait du bien, dans la vie publique, de se retourner quelquefois vers Dieu... comme nos pères. On a beau faire, la France a une âme, et ceux qui font tout pour la lui arracher le savent bien... Chesnelong disait de Buffet : « Quand il faisait vibrer la note religieuse, la sincérité et la mâle émotion de l'accent accroissait encore l'autorité toujours très grande de sa parole (1).

Or, avec cette incontestable autorité, le Président de la Chambre avait dit le mot essentiel : *il fallait* en cette session résoudre les lois constitutionnelles. Et, lorsque, le 6 janvier, M. Grivart (2) lira le message présidentiel à l'Assemblée, il dira, au nom du Maréchal :

« — Messieurs, l'heure est venue où vous allez aborder la grave question des lois constitutionnelles, les travaux de votre Commission sont prêts, et l'opinion publique comprendrait difficilement un nouveau retard...

« Désireux, comme je n'ai jamais cessé de l'être, de voir promptement donner au pouvoir que j'exerce en vertu de la loi du 20 novembre, ce complément nécessaire, je charge mon gouvernement, etc., etc... »

Suivent les détails des questions constitutionnelles, la prière « d'armer le pouvoir exécutif du droit de recourir au jugement du pays par voie de dissolution » et l'observation qu'à l'échéance de la transmission du pouvoir tout doit être réglé « de manière à laisser aux Assemblées qui

(1) Notes personnelles.
(2) Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

seront alors en exercice la pleine et entière liberté de déterminer la forme du gouvernement de la France ».

Voilà le terrain de manœuvre nettement défini.

Mais ce *message* avait été précédé de négociations dont je ne puis me dispenser de parler, Chesnelong y ayant pris une part considérable. Le Maréchal avait voulu se constituer, pour la circonstance, une petite *Chambre* intime et confidentielle, il avait choisi dans les différents groupes de la majorité une façon de *Conseil privé* trié sur le volet, qu'il assembla, chez lui, dès le 2 janvier, afin d'aviser, avec lui, aux moyens d'obtenir de la grande Assemblée ce qu'il regardait comme indispensable au maintien de son autorité et partant de l'ordre en France : La Chambre haute ou conservatrice et le droit de dissolution. Il ne pouvait se faire à l'idée de se trouver un jour seul et désarmé en face d'une assemblée unique, issue du suffrage universel tel qu'il allait fonctionner; et même, à cette pensée, « le Bayard des temps modernes » n'était plus sans peur.

Ce « grand honnête homme », pour me servir d'un mot qui tombe ici d'aplomb, avait donc désigné pour cette réunion consultative :

Dans la droite modérée : MM. de Kerdrel et Depeyre.

Dans le centre droit : MM. de Broglie et Buffet.

Dans le centre gauche : MM. Dufaure et Léon Say.

Dans le groupe bonapartiste : un modéré très conciliant, M. Hamille.

De l'extrême-droite, proprement dite, qui venait d'être contre lui si agressive et qui semblait avoir pour but de rendre sa tâche impossible, il n'avait voulu prendre personne; mais, dit-il à Chesnelong qu'il appela : « Vous y touchez, vous y avez beaucoup d'amis, vous me servirez de trait d'union ».

Les réunions se tiennent à l'Elysée, présidées par le Maréchal ayant à sa droite M. Buffet (1), à sa gauche ses deux ministres *de fond* comme on disait, le duc Decazes et

(1) Il ne faut pas oublier que M. Buffet est le président de l'Assemblée nationale.

le général Chabaud-Latour. Chacun représente et soutient les opinions de son groupe. Le centre gauche donnera tout ce que voudra le Maréchal, à la condition qu'on instituera la république conservatrice, libérale, voire revisable, mais la république. La droite aussi accordera tout pourvu qu'on prépare et réserve la monarchie. Le « trait d'union » marche avec elle, le duc de Broglie aussi. Decazes et Chabaud-Latour se contenteraient, à défaut du *septennat personnel*, du *septennat impersonnel* muni des mêmes organes, auquel ils espèrent rallier le centre gauche, illusion que dissipe Dufaure. Chesnelong, Kerdrel, Depeyre n'iront pas au delà du *septennat personnel* réservant la forme future du gouvernement. « Si la République se fonde — dit, à la première séance, Chesnelong — *vous ne serez appelés que pour un jour à la gouverner*; elle glissera de vos mains dans celles des républicains plus avancés. Dès le lendemain de ce qui semblera votre victoire, *vous serez avec nous parmi les vaincus*, impuissants à arrêter ou même à maîtriser le mouvement qui entraînera la république *vers le radicalisme antichrétien et antisocial* (1) ». Ceci s'adresse surtout aux membres du centre gauche, mais ne s'arrête pas là... Le Maréchal ému invite chacun à réfléchir encore et à se réunir le lendemain : il y avait quatre heures qu'on était en séance.

De telles consultations sont redoutables, surtout quand on est de parfaite bonne foi, comme c'est ici le cas. Tout le monde cherche le terrain d'entente, tout le monde veut le bien : dans ces conditions, il peut se faire qu'on soit entamé par les considérations, les arguments, les faits de la discussion ; mais on représente un parti, une fraction de parti ; c'est à la place de ce parti, non présent, c'est pour cette fraction non entamée qu'il faut parler, c'est en leur nom qu'il faut se prononcer, c'est d'eux plus que de soi-même qu'il faut répondre.

A cette réunion du lendemain tout recommence, on se débat pendant plus de trois heures dans le même cercle.

(1) Notes personnelles et correspondance.

« — En vérité, la discussion est épuisée ! — dit alors M. Dufaure. — M. le Maréchal pèsera dans sa sagesse nos raisons, nos explications, nos objections, et il agira selon ce qui lui paraîtra le plus utile au pays. Nous ne lui avons rien célé, et nous le remercions, n'est-ce pas, Messieurs, d'avoir voulu s'éclairer en s'adressant à tous avec une si haute et si droite impartialité ?... »

Adhésion unanime et sincère ; mais, tout en s'y joignant, Chesnelong demande au Maréchal la permission de résumer encore sur un certain chef, le débat. Je résume à mon tour, j'analyse, j'abrège ses paroles qu'il serait trop long de reproduire intégralement (1). — Avant tout, dit-il, il s'agit, je pense, de ne pas disloquer la majorité qui, quels que soient certains malentendus, quelles que soient certaines erreurs et certaines fautes, a fait le septennat, et doit soutenir et compléter ce gouvernement. Désagréger cette majorité pour en reconstituer une autre serait changer absolument d'orientation, ceux là même qui croient à la possibilité d'un gouvernement de centre gauche, d'une république libérale et modérée, conviendront avec moi qu'on ne fera pas une autre majorité sans en appeler à la gauche avancée et radicale, ce que M. le Maréchal ne veut pas, ce que personne ne veut ici. Donc conserver la majorité actuelle, y retenir les droites, y garder les centres, et pour cela ne pas aller au delà du septennat personnel, que les centres peuvent accepter, que les droites acceptent. La république, même revisable, aurait contre elle obstinément toutes les droites.

Ceci entendu, arrivons au détail. « Je crois que, le moment venu, l'*extrême-droite* votera tout entière le droit de dissolution pour le Maréchal » ; sur la question de la seconde Chambre, je me tiens pour assuré qu'elle se divisera, et « ce sera même la majorité de ce groupe qui refu-

(1) Cette improvisation eut, en effet, toute l'ampleur d'un discours. Dans ces conférences de l'Elysée, il n'y avait évidemment pas de sténographes ; mais, Chesnelong, dont la mémoire était très sûre avait, en pareil cas, l'habitude, une fois rentré chez lui, de prendre des notes et, si la chose importait, de reproduire ses discours et quelquefois ceux d'autrui.

sera la constitution d'un Sénat quel qu'il soit ». Je le regrette amèrement, « M. le Maréchal, demande avec raison ces deux garanties, ces deux forces, ces deux moyens de gouvernement qui se complètent, mais il ne dépend pas de moi que l'extrême-droite accorde l'un et l'autre ». Alors, et si la majorité actuelle vote le droit de dissolution, refuse la chambre haute, faudra-t-il rompre avec cette majorité, se tourner vers les gauches, fonder avec elles une république qui ne restera pas trois ans conservatrice ?... Faudrait-il « aller au bout d'une telle aventure — car c'en serait une et des plus redoutables — de constituer une majorité qui serait bientôt *jacobine*, *radicale*, *sectaire*, et dont les ardeurs révolutionnaires ne pourraient être contenues ni par l'autorité du Maréchal, ni par le contrepoids d'une autre Chambre, ni même par la crainte d'une dissolution (1) ?... »

Je supplie M. le Maréchal d'envisager ce que pourrait être alors sa situation et celle du pays... « Porté au poste qu'il occupe si dignement par une majorité conservatrice, il sera toujours fort, quelle que soit l'insuffisance des institutions, si cette majorité lui reste, et s'il reste lui-même à sa tête. Mais le jour où cette majorité aurait été brisée, où il se trouverait en face d'une majorité contraire ; il lutterait sans nul doute avec courage, mais il lutterait sans succès... Il devrait d'abord se résigner à des concessions douloureuses, pour garder au pays la garantie vivante de son dévouement à l'ordre... puis une heure viendrait — très vite peut-être — où la résignation ne serait plus possible. Il mettrait alors son honneur à couvert par une démission que la conscience et le devoir dicteraient comme l'honneur... Et la dernière digue contre les destructions révolutionnaires serait emportée avec lui.

« Cet avenir, je le vois, Messieurs, il est là sous mes yeux ayant une sorte de netteté cruelle, et j'y puise le courage de dire, avec une respectueuse indépendance au gou-

(1) Je mets entre guillemets, on le voit, tous les passages que je donne dans leur intégralité.

vernement digne de cette indépendance : Maintenez à tout prix la majorité conservatrice de l'Assemblée, ne veuillez rien faire qu'avec elle et par elle, vous tenant ferme sur le terrain du septennat personnel et n'acceptant rien au delà. Peut-être alors l'extrême-droite fournira-t-elle un appoint considérable au vote de la loi proposée par la Commission sur la seconde Chambre... Mais enfin, supposons que sa résistance ne fléchisse pas et que le chef du gouvernement n'ait d'autre arme contre des conflits possibles que le droit de dissolution ; même dans cette hypothèse extrême, que je voudrais pouvoir écarter absolument, je déclare que pour le pays, pour le gouvernement du Maréchal, pour la préservation de notre société française, j'aimerais mille fois mieux le septennat personnel du Maréchal avec le Sénat en moins, mais avec le maintien de la majorité conservatrice, qu'une république avec deux Chambres, faite par une majorité de gauche au prix de la dislocation de l'ancienne majorité de droite ; car cette république aurait à mon sens pour résultat inévitable d'introduire dans la Chambre de demain une majorité radicale qui serait pour la religion, pour la France, pour le gouvernement du Maréchal le plus funeste et le plus certain des périls... J'ai dit maintenant toute ma pensée. »

En achevant ce discours Chesnelong était quelque peu haletant et son auditoire aussi. On ne dit point de telles choses, on n'y met point tant d'insistance et de clarté sans s'être résolu d'avance à un grand effort, et sans le réaliser. Il y eut un silence, un de ces silences durant lesquels on se retrouve, on se reprend, on se reconnaît après une secousse. Les hommes de la droite approuvaient visiblement, le Maréchal ne bougeait, M. Dufaure, se ressaisissant tout à fait, reprocha à Chesnelong, très doucement, lui qui d'ordinaire frappait fort, son exclusivisme et son pessimisme. Il croyait à la majorité conservatrice, constituable sans les extrémités de droite et de gauche, et à la république gérée par elle... Finalement, on convint avec assez d'ensemble de la procédure à suivre à la Chambre pour obtenir, si possible et sans désarticuler la majorité,

les deux points que le Maréchal persistait à déclarer indispensables. La vigoureuse harangue de Chesnelong ne l'avait point converti ; il dit le soir à son ministre des finances (1) qui n'assistait pas aux conférences : « Tout s'est convenablement passé mais sans amener un grand résultat... Je crains qu'à la fin M. Chesnelong en allant au plus vif des questions — oh ! avec toute la loyauté, mais aussi avec toute l'ardeur de sa parole — je crains qu'il n'ait un peu brouillé les cartes... » Et sur le regard interrogateur et étonné de M. Tailhand : « ... Je ne peux pourtant pas me passer d'une seconde Chambre !... Je ne puis pas courir la chance de me trouver tout seul en présence de la nation plus ou moins travaillée, trompée ou soulevée... Que M. Chesnelong qui veut bien me donner cet organe nécessaire à tout gouvernement constitutionnel et qui en sait le besoin, décide donc l'extrême-droite à me l'accorder ! Je serai alors de son avis sur tous les points... Si l'extrême-droite me refuse le nécessaire, je suis bien forcé de chercher ailleurs le moyen de l'obtenir... »

La question est là en effet. Sans doute, la suite a donné raison, point par point et d'une manière aveuglante, aux prévisions de ce courageux qui vient de se jeter à l'eau pour sauver le bâtiment ; mais qui pourrait dire si, même avec le droit de dissolution, dont on ne saurait d'ailleurs user indéfiniment, le Maréchal eût pu diriger le navire sans le secours d'un sénat conservateur et avec la chambre que le suffrage universel débridé allait lui renvoyer ?.. Il n'avait ni le tempérament d'un dictateur, ni le goût des 18 Brumaires.

(1) M. Tailhand avec lequel Chesnelong avait les rapports les plus confiants et qui lui-même estimait très haut Chesnelong comme homme et comme financier. M. Tailhand rapporta le lendemain cet entretien à son ami.

X

On a lu le message du Maréchal : il couchait sur ses positions et voulait sa seconde chambre.

La Commission des Trente inaugure la rentrée de l'Assemblée en demandant la mise à l'ordre du jour des *lois constitutionnelles*, et la priorité pour celle *du sénat* qui devient bientôt une mise en demeure de la part du cabinet. On tombe à pic sur une question de priorité : toutes les difficultés parlementaires de ce temps-là prennent cette forme ou ce prétexte. Cela n'a l'air de rien et ce n'est au fond presque rien que cet ordre d'inscription des sujets en litige ; mais en fait et surtout en intention, cela devient tout. « Ah !... le gouvernement veut en premier lieu la discussion sur la chambre haute... Eh bien, nous allons la mettre en second lieu. » Je sais bien que si le gouvernement donne le pas à cette question, c'est qu'il tient à sa chambre haute et que c'est là le fond des choses, mais le tréfonds est le besoin de lui faire opposition. L'extrême-droite ne se rend pas, elle ne meurt pas non plus, mais elle s'unit à la gauche pour refuser au ministère ce qu'il réclame. L'intervention de Chesnelong, ses efforts, auxquels le Maréchal attribuait tant de puissance, n'ont abouti à rien. Le ministère mis en échec donne sa démission. Pauvre Maréchal ! si peu fait pour ces machinations ! si résigné cependant à cette vie qui lui est odieuse, si courageux quand et parce qu'il s'agit des destinées de la France !

Sans accepter comme sans refuser cette démission, il retient provisoirement ses ministres pour l'expédition des affaires et, leur cherchant des successeurs, en appelle au duc de Broglie. Celui-ci fait de vaines tentatives pour constituer un ministère de droite modérée et de centre droit ; il consent bien à rentrer dans l'arène où déjà le sang

coule un peu, mais à peu près personne ne veut l'y suivre, il faut que le Maréchal revienne aux démissionnaires et les maintienne en quelque sorte malgré eux au pouvoir, « jusqu'après le vote des lois constitutionnelles ».

Or, dès la première ouverture du Maréchal, le duc de Broglie avait songé à s'assurer du concours de Chesnelong. Il lui dépêcha deux de leurs communs amis pour lui proposer, dans la combinaison qu'il voudrait surtout faire réussir, le *ministère de l'intérieur*. Chesnelong se dérobe d'abord, se déclare trop compromis par la campagne monarchique. « Je serais, dit-il, dans cette corrida des lois constitutionnelles, le chiffon rouge qu'on agite devant le taureau. ». On revient, on insiste, M. Depeyre, un des négociateurs auquel le ministère de la justice devait être attribué dans le même cabinet, lui démontre la responsabilité qu'il encourrait, si, faute de son adhésion, le ministère en élaboration avortait : un ministère tout de conservation et de droite !... Après une journée de réflexion, « je lui déclarai, qu'en souhaitant très vivement que la combinaison pût se faire sans moi, je ne me reconnaîtrais pas le droit de refuser un concours qu'il prétendait être nécessaire et même urgent,... pourvu toutefois que le programme du nouveau ministère repose sur cette double base : 1° Ne rien admettre au delà du septennat personnel et des projets de la Commission qui ont pour but de l'organiser ; 2° Ne s'appuyer que sur la majorité conservatrice et monarchique du 24 mai, maintenir sa cohésion, dût-on même pour cela renoncer au sénat et se contenter du droit de dissolution (1). » C'était le programme déjà formulé par Chesnelong, déjà accepté par le duc de Broglie... mais on a vu que la tentative ne put aboutir.

Personnellement ce fut un soulagement pour notre ami qui se disait avec une entière conviction trop compromis et trop compromettant ; mais il ne se consolait pas de l'échec du ministère de droite, n'étant point du nombre

(1) Notes personnelles et correspondance.

des prophètes qui veulent la destruction de Ninive parce qu'ils l'ont annoncée (1).

C'était du reste un prophète de la race d'Elisée, toujours en marche et toujours en acte, la confiance des siens ne lui permettant pas le repos. En ce moment comme l'extrême-droite garde une attitude de plus en plus hostile à tout arrangement, la droite modérée pense, comme le Maréchal, qu'il faut encore lui dépêcher Chesnelong. Je ne sais si ce n'est pas abuser de l'attention des lecteurs que de leur donner le détail de ces négociations que j'appellerai de couloir, mais elles résultent si directement de la campagne monarchique que je n'oserais les omettre. Ce serait d'ailleurs mutiler quelque peu mon héros dont il est bon de voir la longue patience et j'ajouterai les merveilleuses ressources. Il se rend donc à une réunion d'extrême-droite où l'on sait qu'il a ses entrées, mais il y va sans conviction et disant à ceux qui le délèguent : « Bien que beaucoup d'entre eux soient mes amis, ne vous y trompez pas, je suis usé. »

Usé ou non, convaincu ou non de l'utilité de sa démarche, il s'y met encore sans réserve, c'est sa maxime que, fît-on un acte désespéré, il faut l'accomplir comme si l'on avait tout espoir. « Messieurs — leur dit-il à quelques expressions près, car je reconstitue son entretien d'après des notes et en n'en prenant que la moelle. — C'est au nom de la monarchie et au nom de la religion que je reviens vous trouver, vous qui ne leur avez jamais ménagé votre dévouement. Entendons-nous de grâce, nous n'avons pas le droit d'être désunis.

« Vous ne voulez pas constituer un autre gouvernement que la monarchie, moi aussi, et vous savez bien que si vous aviez un moyen de la faire aujourd'hui, je serais aujourd'hui avec vous. La vérité est qu'actuellement et pendant toute la durée de son septennat, le Maréchal a seul qualité pour poser la question de la revision et partant de

(1) Le lecteur doit se rappeler que le 16 mai précédent, en voyant les ministres renversés s'éloigner, Chesnelong avait annoncé qu'on ne verrait plus de ministère de droite.



la forme du gouvernement; et encore que cette question se posera d'elle-même à l'expiration du septennat. Cela étant, nous devons aviser à ce que la question lorsqu'elle sera posée, puisse être résolue dans le sens du retour à la royauté. Or, il ne suffira pas, à ce moment, de la neutralité bienveillante ou même du concours sympathique du chef du gouvernement; il y faudra aussi et surtout le concours du Parlement.

« Avec une seconde Chambre, toute, ou presque toute royaliste, nommée par le Maréchal, ce résultat serait acquis, car y eût-il une majorité républicaine dans la nouvelle et prochaine Chambre des députés, il s'y trouverait aussi une minorité royaliste, laquelle, jointe aux voix du Sénat assurerait dans le Congrès (1) ou la réunion du Parlement complet, la majorité à la monarchie.

« Si vous êtes avec nous pour voter la loi constituant la seconde Chambre, nous sommes assurés d'en donner au Maréchal la nomination, et le Maréchal choisira cette Chambre haute dans la majorité catholique et monarchique qui lui aura octroyé ce droit. Si vous vous séparez de nous et qu'on rejette cette seconde Chambre, la majorité déplacée — et elle le sera (2) — ou l'on organisera un sénat républicain, ou l'on ne fera pas de sénat du tout. Dans l'un et l'autre cas, la bonne volonté du Maréchal pour le rétablissement de la monarchie, si grande fût-elle, viendrait se briser contre une majorité républicaine dans le Congrès des deux Chambres, ou dans la Chambre unique, et c'en serait fait de nos espérances. A cela, Messieurs, notre fidélité au roi et notre dévouement à la France nous défendent de contribuer.

« Mais notre conscience catholique !... Mais notre foi religieuse !... Messieurs, une majorité républicaine mi-

(1) Les questions constitutionnelles s'agitaient alors depuis si longtemps qu'il était comme des points convenus et des mots acceptés. Celui de cong ès était courant pour la réunion des deux Chambres futures, acceptées en principe mêmes par l'extrême-droite.

(2) Chesnelong démontre ici comment la majorité sera indubitablement déplacée. Je supprime tous ces développements pleins d'évidence.

partie radicale et mi-partie modérée — la majorité probable de la prochaine Chambre des députés, celle qui fera la loi, celle qui gouvernera si vous ne vous joignez pas à nous pour instituer un Sénat anti-révolutionnaire — cette majorité, je sais ce qu'elle voudra, je sais ce qu'elle fera, et vous devez le savoir aussi. Elle se mettra à l'œuvre tout de suite, et ce sera la religion chassée des écoles, la liberté de l'enseignement chrétien confisquée, les congrégations religieuses opprimées, le budget de cultes menacé, toutes les libertés chrétiennes mutilées (1).

« Ce sera cela certainement.

« Soit avec une majorité jacobine dans une Chambre unique; soit avec une majorité jacobine dans la Chambre des députés et un Sénat républicain, ce Sénat fût-il modéré, c'est-à-dire ratifiant par faiblesse les lois sectaires votées par la Chambre (2)..., nous serons les témoins impuissants de ces violences et de ces ruines.

« Mais avec une seconde Chambre nommée par le Maréchal, grâce au concours de l'extrême-droite, et qui serait alors composée de catholiques de bonne trempe — le Maréchal le veut, — la Chambre des députés, si radicale, si anarchiste fût-elle, trouverait dans le Sénat un obstacle invincible à ces lois de persécution.

« Pouvons-nous hésiter ? Des catholiques en ont-ils en conscience le droit?... »

Chesnelong termine en expliquant le jeu certain des partis, le partage des votes qui — si l'extrême-droite abandonne la droite et le gouvernement du Maréchal en une seule question constitutionnelle, et en celle-là surtout — ne peut manquer d'amener la proclamation et l'organisation de la République, il supplie, il conjure comme il sait le faire quand sa conscience et son cœur sont en jeu et qu'il s'agit des intérêts monarchiques, patriotiques et reli-

(1) Je réponds mot pour mot et vraiment lettre pour lettre de cette énumération qui se trouve, tout entière et dans le même ordre, dans les notes de Chesnelong prises sur le moment.

(2) Je réponds encore, absolument et intégralement, de cette phrase caractéristique, profonde et toujours quelque peu prophétique.

gieux. « Mais, écrit-il peu après, bien que j'eusse été écouté avec bienveillance, et qu'un certain nombre de membres de la réunion fût impressionné et très-près de partager mes sentiments ; néanmoins, je pus constater que, dans la grande majorité du groupe et chez les principaux chefs, les résolutions étaient irrévocablement prises et que, quoiqu'elles fussent accompagnées d'une anxiété douloureuse, elles ne se modifieraient pas..... A vrai dire, on ne me répondit pas, on se tint à côté, on se borna à invoquer l'impossibilité, pour des royalistes qui ne voulaient pas amoindrir l'intégrité de leur principe, de rien constituer en dehors de la monarchie... Faire une seconde Chambre, quelle qu'elle fût, ce serait, dans une certaine mesure, constituer un régime qui, *puisqu'il ne serait pas monarchique*, représenterait un organisme républicain... Nous ne pûmes sortir de là... Je me retirai avec la certitude que, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le groupe de l'extrême-droite repousserait toute création d'une seconde Chambre. C'était l'arrêt de mort des projets de la Commission et de nos efforts pour empêcher la République de passer ; c'était la porte ouverte à des combinaisons qui iraient bien au delà du septennat personnel... Tout se ferait maintenant sans nous, malgré nous et contre nous... (1) »

Délégué de la droite, Chesnelong dut lui rendre compte de sa mission et put lui dire comme il l'écrivait alors : « Avouez que je ne suis pas heureux dans mes négociations (2) !... »

Mais était-ce sa faute ?... Quand les partis extrêmes, et les violents de ces partis, se sont une fois obstinés et butés, quand ils se sont promis de faire pièce aux modérés, la déesse Raison, la vraie, celle qui ne fut jamais révolutionnaire et surtout qui ne prit jamais la place de Dieu, perdrait à les exhorter et son prestige et son latin.

(1) Notes personnelles et correspondance.
(2) Lettre du 20 janvier 1875.

XI

La marche des événements est souvent plus logique que nous le voudrions, et cette logique maîtresse déroule parfois son action et ses effets sans aucune pitié pour nos efforts et nos résistances. Ce n'est jamais une raison pour ne pas lutter, alors qu'on veut le bien et qu'on croit le procurer; mais c'est l'explication de beaucoup d'échecs. Il est logique maintenant, très logique que la partie soit perdue pour la droite, que la République se fasse, que la seconde Chambre tombe aux mains du suffrage universel; Chesnelong même l'a assez annoncé d'avance. Il n'en faut cependant pas moins combattre comme si l'on pouvait être plus fort que ce terrible engrenage *des effets et des causes.* Chesnelong y est bien résolu : une persévérance héroïque, une défense désespérée, une fermeté courageuse sont aussi *des causes* d'ailleurs, au milieu du conflit des choses d'ici-bas. Néanmoins, après avoir tant agi dans les coulisses et sans cesser de le faire, il laisse à d'autres, dans l'Assemblée, la parole et la place.

Rendons ici justice à la droite, elle est vaillante et souvent très forte en cette campagne des lois constitutionnelles. La non-intervention de Chesnelong, au début, me permet de passer à peu près sous silence les discussions qui, du 21 au 29 janvier, furent parfois, et du fait des partis intransigeants, plus générales que spéciales, plus spéculatives qu'applicables. Cela n'avançait guère la solution des questions posées par les rapports de MM. de Ventavon et Lefèvre-Pontalis, que Jules Favre fit le procès de l'ancien régime et glorifiât la révolution avec une singulière acrimonie ; que, dans son bref et droit langage, M. de Carayon parlât de la monarchie comme un amant et comme un preux; que Lucien Brun préférât de tout son cœur, et même de toute sa raison, le Roi au septennat (1); que Jules

(1) Voici comment Chesnelong jugeait alors l'intervention et le discours de son grand ami avec lequel il avait le regret de ne pas mar-



Simon vît surtout dans le Maréchal et dans son gouvernement, les adversaires de Thiers et de la République; que le général du Temple se jetât dans la mêlée comme un taureau dans une foule, qu'il insultât les Broglie, les Decazes et même le Maréchal, qu'il se fît désavouer par l'extrême-droite (1), et déclarât « ne pas vouloir rester entre deux selles (2) ». Non cela ne tranchait pas la question de la Chambre haute. Et cela donnait bien du mal à ceux qui, comme MM. Charles de Lacombe, de Meaux (3), de Broglie, cherchaient à

cher : « La question était de savoir si, étant donnée l'impossibilité de grouper une majorité, pour le rappel immédiat de la monarchie, il convenait de refuser l'organisation du septennat personnel, au risque de voir une majorité se former, par suite de ce refus, pour une constitution de république. C'était le côté faible de la thèse de Lucien Brun, de ne pas tenir compte de cette situation de fait et de procéder par raisonnements abstraits, en dehors et au dessus de ce qui était la réalité concrète et aussi la réalité pratique..... Certes, personne n'était plus dévoué à l'Eglise et à ses libertés que mon très cher et très éminent ami ; lorsqu'elles ont été attaquées, personne ne les a défendues avec une conviction plus ardente et plus éloquente, il avait raison de penser et je pensais comme lui, que la monarchie aurait été leur meilleure sauvegarde ; mais, puisqu'elle nous faisait défaut, n'avions-nous pas le devoir de donner aux intérêts religieux du pays qui, sous tous les régimes, sont les premiers des intérêts sociaux, une garantie, moindre sans doute mais très sérieuse pourtant et très efficace ? Ne fût-ce qu'à ce seul titre, un Sénat composé d'éléments conservateurs et chrétiens aurait dû, à mon sens, obtenir l'appui de tous les hommes dévoués aux libertés religieuses. Lucien Brun ne touchait pas à ce côté de la question, ses objections un peu théoriques contre le Sénat n'avaient qu'une importance secondaire devant cet intérêt décisif. »

(1) M. du Temple massacrait jusqu'au vieux duc de Broglie et sa dynastie, il contestait jusqu'à la loyauté du Maréchal et lui refusait tout, même les premiers moyens de maintenir la paix sociale. Rappelé à l'ordre par le Président, il amena les protestations de l'extrême-droite. Le duc de Larochefoucauld-Bisaccia s'écria : « Nous demandons à M. du Temple de répéter qu'il a parlé pour lui seul », et M. de Tréveneuc impatienté : « La tribune est faite pour les choses sérieuses ! ... »

(2) « Le pays n'aime pas le septennat..... glapissait le général du Temple. Il s'agit de passer à droite ou à gauche, sinon *on risque de rester entre deux selles.* » — *Asseyez-vous ! Asseyez-vous alors !...* Lui répondit-on de toute part.

(3) Le duc de Broglie a dit avec autorité et netteté: «M. le Maréchal de Mac-Mahon a été placé au pouvoir pour sept années, personne n'a le droit de lui demander d'en descendre..... Quant aux lois mêmes que vous allez discuter, elles ont été promises le même jour et par la même loi qui a établi le pouvoir du Maréchal, la liberté de chacun restant entière pour les déterminer. » Il a établi avec la même force et la même simplicité, que c'est là un engagement d'honneur et

prendre pied sur la terre ferme des réalités présentes et ramenaient la discussion à son point de départ, la loi du 20 novembre (1), à son point d'arrivée actuel, la question du Sénat.

On double ainsi, à travers des batailles quotidiennes, le cap d'une première lecture, on est à la seconde et l'on arrive, après l'adoption du premier article du projet de la Commission, au rejet de l'amendement Laboulaye proclamant la République en ces termes : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président. » Dix-neuf voix de majorité contre cet amendement droitement présenté, honnêtement expliqué par un père si loyal et si convaincu !... On se croit, à droite, presque sauvé. Chesnelong aurait-il été un faux prophète ? Le lierre si rapidement poussé et déjà si vigoureux des espérances de gauche va-t-il se dessécher ? En tout cas Jonas ne le reprochera pas au Seigneur, et il commence si bien à espérer ce dessèchement qu'il n'a pas peur — ou presque pas — de l'article additionnel proposé par M. Wallon à la fin de la même séance : « Le président de la République est élu à à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Congrès. Il est rééligible. »

Non, se dit le prophète, « entre cet article et l'amende-

de conscience. « J'ai toujours entendu, Messieurs, qu'en donnant sept ans de pouvoir à M. le Maréchal de Mac-Mahon nous lui promettions de ne pas le laisser désarmé devant les hasards de l'avenir. » Le général de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur comme on sait, est venu lire et commenter à la tribune le texte même de la loi du 20 novembre 1873 :

Article 1er. — « Le pouvoir est confié pour sept ans au Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi.

Art. 2. — Le pouvoir continuera à être exercé avec le titre de Président de la République, et dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient être apportées par les lois constitutionnelles.

Art. 3. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée au scrutin public et au scrutin de liste pour l'examen des lois constitutionnelles. » Et le ministre rappelle que « cette décision est le corollaire et la conséquence d'un engagement pris antérieurement par l'Assemblée dans la loi du 13 mai 1873 ».

(1) Papiers intimes.



ment de Laboulaye il n'y a d'autre différence que celle-ci : l'amendement proclame la République avant de la constituer ; et l'article additionnel constitue la République en s'abstenant de la proclamer, le résultat est trop identiquement le même pour que la Chambre, après avoir repoussé l'un, adopte l'autre. » Eh ! sans doute; mais le vote est renvoyé au lendemain ; mais un discours d'extrême-droite, excellent en lui-même, malheureux en la circonstance, fatigue l'attention et donne l'impression qu'on n'avance pas d'une ligne, que la majorité ne veut rien faire, que le Maréchal attend vainement « le nécessaire » qu'il a demandé. Au sortir de la séance on est mal à l'aise et comme en état de neurasthénie politique.

Néanmoins chacun vaque à ses affaires avec sécurité. — Je parle de la droite. — Chesnelong va le matin à Paris présider une réunion de *Comité catholique*, et ne croit pas déserter le champ de bataille auquel il revient juste pour l'action. Et quand cette action s'entame, on se trouve en face d'intentions aussi bonnes, aussi rassurantes que celles de M. Laboulaye, en présence d'un conservateur et d'un catholique qui ne veut certes que le bien. On pourrait dire que cela complique la situation. Le grand et presque l'unique argument, tant de M. Wallon que de M. Laboulaye est celui-ci : « Mais, puisque la monarchie est impossible !... » Et cet argument fait du ravage. Et d'autant plus que depuis un an il traîne dans l'air à mi-hauteur, comme ces nuages gris que le vent balaie. M. Wallon, en effet, ne dit guère autre chose que ceci : Le provisoire nous paralyse et nous tue, nous ne pouvons laisser plus longtemps le gouvernement en l'air, à l'extérieur comme à l'intérieur on a besoin de savoir à qui s'en prendre ; si nous pouvions faire la monarchie, nous la ferions, j'y serais pour mon compte tout prêt ; *mais puisqu'elle est devenue impossible !...*

Un sous-amendement de M. Desjardins, tout en faisant mention du droit de revision, renforce cette proposition et l'on entend des craquements dans la majorité de la veille qui se désagrège.

Personne à droite n'était préparé à cela. Qui répondra? *Il faut* se défendre et protester, *il faut arrêter ce mouvement*, murmure la droite; *il le faut*, répète une partie du centre droit (1) tandis que quelqu'un crie : « Il faut surtout que chacun sache et dise ce qu'il veut! » Mon Dieu! ce que l'on veut, chez les amis de Chesnelong, c'est que l'article Wallon soit renvoyé à la Commission pour donner le temps de se reconnaître, c'est qu'il ne soit pas mis aux voix et voté comme par surprise, c'est que quelqu'un parle et occupe le tapis pendant qu'on essayera de se retrouver et d'arrêter les désertions. Il se forme comme un tourbillon autour de l'homme de la *campagne monarchique :* « Parlez, lui dit-on, en ce moment, il n'y a que vous... » Inquiet et ému : « Je demande la parole! » dit-il.

Une fois à la tribune, il rend hommage, comme il ne cessera de le faire, « aux sentiments et aux convictions » de MM. Wallon et Desjardins, mais, ajoute-t-il, « je n'ai pu trouver aucune différence entre la pensée vraie de leurs amendements et celle de l'amendement de M. Laboulaye que vous avez repoussé hier.

« Il peut y avoir une différence dans les termes; il y a une identité absolue dans le fond, aussi bien que dans les motifs invoqués à la tribune par les auteurs des amendements...

« ...Et cette constatation faite, est-ce que le débat ne devrait pas être clos? Est-ce que la question n'est pas résolue? Est-ce que vous ne l'avez pas tranchée, il y a dix mois, en rejetant la proposition de M. Casimir-Périer? Est-ce que vous ne l'avez pas tranchée, hier encore, en repoussant l'amendement Laboulaye? Est-ce que l'Assemblée peut prononcer deux décisions contraires sur la même question à vingt-quatre heures de distance?

« ...Non, Messieurs, il n'est pas possible que l'Assemblée donne ce spectacle au pays... il n'est pas possible... que le télégraphe, après avoir annoncé, hier, à la France que la

(1) Si bien que M. Bocher (du centre droit) est un de ceux que nous allons voir entourer Chesnelong pour lui demander de prendre la parole et de protester.

proposition de constituer une république a été rejetée, lui annonce, ce soir, que cette même proposition a été acceptée aujourd'hui. »

Sur quoi, « allons au fond de la question », continue-t-il. « ...La loi du 20 novembre, je ne l'ai pas votée par goût ; je l'ai votée par devoir, par nécessité ; mais, l'ayant votée, j'entends la respecter.

« Je ne veux pas, pour ma part, refuser au maréchal de Mac-Mahon les instruments d'action qui lui sont nécessaires. Je ne veux faire de son pouvoir ni un pouvoir dictatorial, ni un pouvoir désarmé. Je n'accepterai pas la responsabilité de le laisser seul après notre séparation en face d'une autre assemblée unique et omnipotente, sans aucun moyen légal de tempérer ou de résoudre les conflits...

« Mais le 20 novembre 1873, Messieurs, je ne me suis pas engagé à faire sortir de l'organisation dont on posait la première pierre, une constitution de république. Et quand vous nous demandez de faire cela, vous cherchez à faire sortir de la loi du 20 novembre, non pas seulement ce qui n'y est pas, mais *ce que nous avons refusé d'y mettre.*

« Disons le vrai et soyons parfaitement sincères.

« Les uns — et j'étais de ce nombre — ont voté la loi du 20 novembre, parce qu'ils ont espéré qu'elle serait une pierre d'attente pour la monarchie ; les autres l'ont votée, parce qu'ils l'ont considérée comme un terrain neutre qui ne rivait l'avenir à aucune forme de gouvernement.

« Quant à ceux qui auraient voulu que cette loi fût un pas vers la république, ils sont montés à cette tribune pour y exprimer leur opinion. L'Assemblée s'est refusée à les suivre, *et ils ont voté* CONTRE *la loi du 20 novembre,* PRÉCISÉMENT *parce que l'Assemblée n'a pas voulu y faire entrer ce qu'on vous demande d'y mettre aujourd'hui.* »

Cette explication sans ambages est applaudie à tout rompre même par la partie de l'extrême-droite qui reste boudeuse. Chesnelong poursuit :

« Ce que nous voulons tous avec le même cœur —

s'écrie-t-il — avec la même passion, c'est le relèvement social et national de notre pays.

« Quel est le gouvernement qui pourrait le mieux l'assurer ? Voilà la question suprême et qui domine de bien haut toutes les questions de métaphysique constitutionnelle. »

Sur les intérêts de la France et sur les moyens de les servir, Chesnelong a ici des pages très belles, et comme on lui a objecté la sagesse de la république depuis quatre ans, il en vient à ceci :

« Il y a un esprit républicain, tel que le comprend M. Laboulaye, que je respecte profondément dans ceux qui en sont animés. Mais il y a aussi un esprit tout différent, je dirai même, s'il le veut, tout contraire ; *un esprit de domination turbulente et d'anarchie tyrannique*, qui change de nom selon les moments, *qui ne change jamais d'allure*, *qui opprime les consciences*, *trouble les intérêts*, met l'existence de la société en péril. C'est l'esprit révolutionnaire.

« Je connais ses doctrines, c'est assez pour que je puisse dire ses desseins. »

Et il les dit : écoutons bien :

« — Que ferait-il de la magistrature ?... Il briserait son inamovibilité et la ferait dériver de l'élection, il lui ravirait avec l'indépendance qui fait sa force, le respect qni assure son autorité.

« La famille ! Il la déshonorerait *par le divorce*, et il briserait sa stabilité par l'amoindrissement de l'autorité paternelle (1).

« La propriété : L'esprit révolutionnaire l'atteindra, au moins, par l'impôt progressif.

« La religion : Il cherchera à la frapper, dans son orga-

(1) Il y a ici une tempête d'interruptions. Mais durant tout ce discours il y eut sinon des tempêtes ; au moins des grondements, des coups de vent partant du côté gauche de la Chambre. Je tenais à ne pas détourner l'attention du fond des choses, à laisser à cette improvisation toute sa suite et toute sa force et je n'ai signalé aucune de ces effervescences de l'auditoire. On peut les retrouver à l'*Officiel*.



nisation, *par la suppression du budget des cultes ;* dans sa liberté, *par des lois d'oppression.*

« L'enseignement enfin : *Il chassera Dieu de nos écoles* et y mettra *le christianisme en interdit.* »

On était, sous Mac-Mahon, si loin de toutes ces choses que, des bancs de la gauche, on ne protestait pas seulement, on riait, on haussait les épaules à la vue de ces épouvantails agités, disait-on, « pour faire peur aux enfants et aux oiseaux. » A ce moment même, Chesnelong venait de dire à ces interrupteurs sardoniques : « — Vous riez, moi je m'attriste parce que le danger est là et que je le vois. Messieurs, je ne l'exagère pas, je m'en tiens, je vous l'assure, au minimum des prétentions de l'esprit révolutionnaire... » Aujourd'hui, lecteurs, nous savons s'il exagérait ! — Nous savons s'il se trompait et nous trompait, lorsqu'il continuait disant :

« — Eh bien, Messieurs, cet esprit, je vous le dénonce. Il est là, *il vit, il marche, il aspire à être maître.....*

« Encore une fois je ne confonds pas l'esprit républicain et l'esprit révolutionnaire. Mais, *la confusion que je ne fais pas, l'esprit révolutionnaire la recherche. La République est sa chose à lui.....* il prétend recueillir les fruits de la victoire.

« La République aura beau se dire conservatrice, elle aura beau vouloir se séparer de la révolution, qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, par cela seul qu'elle existera, elle augmentera les forces de l'esprit révolutionnaire, elle excitera ses espérances, *elle lui donnera des allures et des prétentions de vainqueur.*

« C'est là, Messieurs, son péril fatal... »

Et maintenant, ai-je besoin de donner la fin de ce discours ? Les conclusions n'en découlent-elles pas de tous les paragraphes et de toutes les lignes ? Dans ses notes et considérations sur les lois constitutionnelles, Chesnelong écrit, rappelant le mot de M. de Bonald : *dans les temps troublés le difficile n'est pas de faire son devoir mais de le connaître :* « Je ne sais si je me trompe, mais je crois pouvoir dire qu'en soutenant contre les uns la nécessité d'organiser

le septennat personnel du Maréchal, et en nous séparant des autres pour combattre et repousser toute institution de République, nous discernâmes, mes amis et moi, quel était le vrai devoir et nous le fîmes (1). » C'est là le résumé, c'est la conclusion non seulement de ce discours, mais de toute cette expédition ingrate et désespérée qui résulta de la campagne monarchique, et dans laquelle, malgré leur valeur, leur résistance, leurs coups d'estoc et aussi de taille, Chesnelong et ses amis furent vaincus du fait de la première défaite.

Ai-je également besoin de dire quels furent les termes et les conditions de cette seconde et décisive défaite ? Comment l'article Wallon qui étranglait le septennat et instituait la République fut voté à la majorité d'une voix, laquelle fut due à l'indisposition d'un membre de la droite ? On sait tout cela (2). Et ceci rappelé, il faut avouer que le fond des choses n'eût pas été très modifié si cette voix eut changé le vote. Chaque parti se serait, après l'annulation du scrutin, retrouvé dans ses positions respectives : les gauches fortement unies par la poigne de Gambetta, l'influence de Thiers, la volonté de vaincre; les conservateurs, les catholiques, les droites, persévéramment fractionnés et déchirés.

La République ainsi installée, les lois constitutionnelles furent votées en hâte, « au pas de course », dit Chesnelong. Pas gymnastique, quelque peu ralenti seulement par les discussions touchant la composition du Sénat, qui, devenant la proie du suffrage universel, ne pouvait plus être la forteresse rêvée de l'ordre et de la stabilité.

Telle est l'histoire de cette phase parlementaire qui pèse sur nous de tout son poids, et dont les inextricables complications firent, comme on l'a remarqué, organiser et proclamer la République par l'Assemblée la plus monarchique

(1) Archives de famille.

(2) On sait en effet que M. Leurent, député du Nord, « un de nos amis les plus fermes », dit Chesnelong, ayant été momentanément indisposé, ne se trouva pas là au moment du vote, et que personne n'ayant été prévenu de son absence, personne ne vota en son nom. Il est certain que son vote eût partagé les voix et annulé le scrutin.



qu'ait eue la France. Un argument que ni Chesnelong, ni personne ne pouvait alors porter à la tribune, aurait dû suffire cependant pour rapprocher tout le monde et amener une autre solution, c'est celui que le général Foy avait formulé jadis et qui peut-être ne fut jamais plus applicable : « Quand l'étranger est d'un parti, il faut être de l'autre. »

En cet hiver 1875 en effet, l'étranger, vainqueur et non assouvi, cherche un prétexte pour rentrer chez nous sans trop offusquer l'Europe, et, « cette fois, pour en finir ». M. de Bismarck « dont les nerfs sont fort ébranlés », feint de trouver ce prétexte dans la loi *sur les cadres de l'armée* qui précède et marche parallèlement avec les lois constitutionnelles. Notre 4e bataillon semble le faire sécher de frayeur, il crie à l'Angleterre : *Prenez garde!* à l'Italie : *Préparez vos armes !* à la Russie : *Défiez-vous !* Les journaux publient des articles sur *la guerre en perspective* (1), M. de Radowits va, tout confit en dévotion, déclarer à la Russie que, « politiquement et *chrétiennement*, » la Prusse va être obligée de faire la guerre à la France ; et même, après boire, il le confie à tout le monde. Or, nous l'avons déjà vu, son patron ne s'est pas fait faute de nous pousser dans les bras de la République, et en ce moment même, lorsque le groupe Lavergne, une partie du centre droit et le centre gauche se rapprochent, il a peur d'un mouvement en faveur de la monarchie, peur de l'ordre au-dedans et des alliances au dehors.

Personne n'ignore aujourd'hui, mais je le rappelle en son lieu, quels furent en cette cruelle occurrence le rôle vigilant et ferme du duc Decazes, celui de M. de Gontaut,

(1) Toutes les alarmes de théâtre de Bismarck furent révélées au monde par le fameux article de la *Post*, de Berlin, intitulé : *la guerre est-elle en perspective?* La *Gazette de Francfort*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la *Gazette Nationale* emboîtèrent le pas, dénoncèrent les armements menaçants de la France et les dix mille chevaux imaginaires qu'elle voulait acheter en Allemagne, etc., etc. M. de Bismarck répéta partout que la France ne pouvant supporter les armements qu'on lui imposait « devait fatalement ou se réduire ou faire la guerre ». M. de Moltke, entré dans la conspiration, prononça cet oracle : « C'est l'attaque à courte échéance, et nous ne devons pas l'attendre. »

celui du général Le Flô ; ce que nous dûmes à la Russie et la manière dont bientôt l'Angleterre s'employa comme elle à calmer les nerfs du chancelier. Et ceci nous amène à la rentrée de l'Assemblée qui rouvre après la prorogation de Pâques, le 11 Mai, à l'heure juste où cesse le mauvais rêve de la prochaine réinvasion. C'est en effet le 4 Mai que le duc Decazes reçoit la dépêche rassurante du général Le Flô (1); le 6 que paraît dans le *Times* l'article qui dénonce les manœuvres et les exigences intolérables de l'empire d'Allemagne, la mauvaise foi manifeste de son chancelier (2); le 8 que Schouwaloff lance une douche très froide sur la tête de son collègue (3); le 10 que le tsar arrive à Berlin et que tous les reptiles sifflent à l'envi qu'on a calomnié Bismarck, l'ami, le gardien de la paix qui n'a jamais eu la pensée de déclarer la guerre à la France.

Le ministère Cissey était tombé, comme cela devait être après le vote des lois constitutionnelles. Un cabinet Buffet, centre droit-centre gauche, où M. de Meaux seul représentait la droite, où restait le duc Decazes, l'avait remplacé.

M. DE MARCEY.

(1) Dépêche qui annonçait l'engagement formel pris par le prince Gortschakoff de ne pas nous laisser égorger, et relatait les paroles du tsar : « Rassurez Decazes. Je vais à Berlin, j'y ferai connaître mon sentiment... On ne peut vous faire la guerre sans raison, et vous n'en donnez pas. Si l'Allemagne vous attaquait, elle commettrait la même faute que Napoléon en 1810, et... ce serait à ses risques et périls. »

(2) L'article de M. de Blowits, qui mit au jour tout le complot, amena dans l'Europe entière comme une explosion d'indignation et fit faire à M. de Bismarck d'utiles réflexions. Lord Russell avait fait aussi des promesses fermes à M. Gavard qui gérait à Londres l'ambassade, et il paraît bien que la reine Victoria avait écrit à l'empereur Guillaume.

(3) Schouwaloff passa par Berlin en allant à son ambassade de Londres, chargé de communiquer à l'Empereur et à Bismarck *les intentions très arrêtées* de son souverain qu'il précédait de peu.



L'ŒUVRE

DE LA

PROPAGATION DE LA FOI

Suite (1)

---

*
* *

L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI ET LES MISSIONNAIRES EN PAYS INFIDÈLES

Revenant maintenant à la Propagation de la foi, je voudrais terminer cette étude en rappelant ce qu'est le missionnaire chez les nations païennes. Les *Annales* me fourniront les traits de ce tableau. Souvent il a entendu, dès son enfance, l'appel de Dieu. C'est ainsi que jouant avec les compagnons de son âge. Just de Bretenières, le futur martyr de la Corée, s'arrête subitement, applique son oreille contre le sol et dit à son frère étonné : « j'écoute les petits Chinois qui me crient : Just, Just, viens nous sauver ! » Jeune homme, il a demandé à ses aînés dans l'apostolat de le former au ministère qu'il ambitionne. L'initiation terminée, il est prêt, il est impatient d'obéir à la voix qui l'appelle. On procède à la touchante cérémonie des

(1) Voir le numéro d'août.

adieux. Debout sur les marches de l'autel, portant sur le front le calme et la sérénité des âmes fortes, ceux qui vont partir sont là souriant aux assistants qui viennent en pleurant leur baiser les pieds et plus d'une fois, parmi les acteurs de cette scène émouvante, se trouvent un père au cœur vaillant, une mère à l'âme énergique. Puis le missionnaire monte sur le navire en disant probablement comme ce Jésuite du XVIIIe siècle prêt à s'enfoncer, à travers mille dangers, dans les sauvages solitudes de l'Amérique du Nord : *Ibo et non redibo :* j'y vais et je n'en reviendrai pas. Il arrive; dès le lendemain disparaît derrière son sillage d'écume le navire qui l'a amené et alors commence, dit Mgr l'évêque de Moulins, la vie du propagateur de la foi « vie aride, monotone, ingrate et ardue, faite de privations, de fatigues, de rebuts et de persécutions, semée, comme celle de saint Paul, de périls sans nombre, et de tribulations de toute nature.

« Il faut qu'il s'initie à une langue barbare, souvent divisée en dialectes multiples et qui semble vraiment inventée par l'enfer pour déconcerter les ardeurs les plus persévérantes. » Mais tout est aisé à qui veut énergiquement. « A Noël dernier, écrivait en 1828, M. Masson, missionnaire au Tonkin, j'ai commencé à entendre les confessions... La langue tonkinoise n'est donc pas aussi difficile que vous pourriez le croire, puisque cinq mois m'ont suffi pour m'en tirer... Quatre mois après je suis mis à prêcher tant bien que mal »

En 1832, un Lyonnais, M. Retord, futur vicaire apostolique du Tonkin occidental, qui méritera d'être appelé *la colonne de l'Église annamite*, écrit à l'un des curés de Lyon. Il lui dit qu'il étudie *à force* la langue annamite et il ajoute : « Avant que vous receviez cette lettre, j'espère pouvoir prêcher et confesser : je travaille aussi à devenir annamite pour tout ce qui est extérieur. » Mais M. Retord ne devient nullement indifférent pour sa patrie; il n'oublie même pas ses souvenirs classiques car il termine par ces mots : « Pour le cœur je demeurerai toujours français. Ce petit coin de terre qu'on appelle la France dont je suis si éloigné, me sera toujours cher.

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

(Ovide) ».

Ce n'est rien encore. « Il faut, poursuit Mgr l'évêque de Moulins, que le missionnaire soit en contact de tous les jours et de tous les instants avec des sauvages ou des païens demi-civilisés qui ne valent pas mieux que les premiers, et dont les instincts grossiers révoltent toutes délicatesses de son cœur. »

« Il faut qu'il plie son estomac réfractaire à une alimentation répugnante, qu'il assouplisse ses membres et qu'il les habitue à n'avoir d'autre lit de repos qu'une misérable natte dans une case de roseau ou de bambou ouverte à tous les vents du ciel. »

Sur ce dur régime, sur ces privations imposées au missionnaire les témoignagnes abondent dans les *Annales*. « Qu'on juge de l'indigence des missionnaires et des privations qu'ils supportent, dit un compte rendu pour l'année 1856, par ces paroles que nous recueillions naguère de la bouche d'un saint évêque : « C'est à vous, nous disait Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface (au Canada), que nous devons non le pain que nous mangeons, car nous sommes trop pauvres pour avoir du pain, mais les misérables aliments que nous partageons, au fond des bois, avec nos infortunés sauvages. »

Mgr Flaget, que nous connaissons, est nommé évêque de Bardstown, mais tel était son dénûment qu'il fut retenu pendant quatre mois, loin de l'église qu'il était appelé à gouverner. Les ressources lui manquaient pour payer les frais de son voyage.

Parlant des îles de la Société, Gambier, de Cook, de Pâques, un évêque membre de la Congrégation de Picpus écrit : « Ce sont au total six cents îles dénuées de tout, où le missionnaire en arrivant n'a pour abri que la voûte du ciel, pour vêtement que ce qu'il a apporté sur lui, pour nourriture que l'aigre et dégoûtante pâture des pauvres naturels. Durant des années, nous avons couché les uns sur des malles, les autres sur des claies de roseau. J'ai

célébré dans une de nos églises, un baptême de quatre-vingts personnes, durant lequel mon trône épiscopal était une vertèbre de baleine. »

« Quant à mon église, écrivait de Houpé (Chine), le 12 septembre 1838, M. Perboyre, béatifié il y a quelques années, pour vous en faire une idée, voyez entre ces quatre murs de terre que recouvre un misérable toit en paille, ce sol nu avec une table servant d'autel et au-dessus une tenture en forme de ciel de lit; voilà notre sanctuaire, trop pauvre peut-être pour soutenir la comparaison avec beaucoup de granges de vos campagnes. » L'homme de Dieu ajoute : « Mais aussi contemplez ce millier de fidèles remplissant et entourant, même sous la pluie et sur la neige, cette humble enceinte, et vos yeux découvriront les pierres précieuses destinées à composer cette église d'ineffable beauté qui doit être éternellement admirable, éternellement heureuse dans le sein de Dieu même. »

Les privations du missionnaire sont quelquefois volontaires. Et ici donnons un souvenir respectueux à un prélat que Lyon a bien connu. Mgr de Charbonnel sait quels ravages épouvantables opère dans le diocèse de Toronto (Canada) où il est appelé, l'abus des liqueurs fortes ; il sait aussi que de toutes les prédications la plus éloquente est celle de l'exemple et il prend une résolution énergique : « Bien que je sois né, dira-t-il plus tard, en juillet 1853, dans un pays où le vin est la boisson commune, quand le le vicaire de Jésus-Christ m'a imposé, malgré moi, le fardeau de l'épiscopat, j'ai compris que je devais marcher à la tête de mes diocésains, sous la bannière de la tempérance. Et voyez, tout en ne buvant que de l'eau je me porte on ne peut mieux et cependant je travaille autant que qui que ce soit dans mon diocèse. Tous les jours je me lève à cinq heures, je prie, je prêche, je confesse, je chante des messes, j'administre la confirmation et souvent je jeûne jusqu'à une heure après midi sans que j'éprouve plus le besoin de manger que si j'avais fait un bon repas. De plus, je suis continuellement en voyage. Depuis la Toussaint je n'ai pas passé quinze jours à Toronto ; or, durant mes courses les

chemins sont, la plupart du temps, fort mauvais et plus d'une fois pendant que je célébrais les saints mystères, la pluie ou la neige tombait sur l'autel. Dans certaines occasions où l'inclémence du temps m'avait extraordinairement refroidi on m'exhortait à prendre un peu de vin pour ranimer mes forces; je ne l'ai pas fait et vous voyez si je m'en porte plus mal (1). »

Quelles fatigues corporelles le missionnaire n'a-t-il pas à surmonter! Une lettre de Mgr Dubourg porte ce qui suit: « C'est d'une cabane, dans une forêt, que je vous écris; je vais assister un malade qui est à vingt lieues de ma résidence; c'est au travers d'une boue d'un pied de profondeur qu'il faut faire route. Jugez si ma grandeur est bien propre et si elle doit avoir la tête bien reposée pour écrire. Ma journée est employée à un ministère accablant depuis le matin jusqu'à la nuit et des courses à faire peur à un cosaque, me mettent quelquefois dans l'impossibilité de dire toutes mes prières (2). »

Quelles difficultés à vaincre, quels travaux à accomplir et avec combien peu de ressources! et pourtant quels résultats merveilleux! « Je me recommande de nouveau à la sainte association de la Propagation de la foi, écrit Mgr Flaget, et je la supplie de ne pas m'oublier dans la distribution de ses bienfaits. Pour concevoir une idée juste des dépenses que j'ai été obligé de faire, représentez-vous le diocèse de Lyon privé tout à coup de toutes ses églises, de tous ses séminaires, collèges, écoles, hôpitaux; n'ayant ni prêtres, ni religieux, ni religieuses pour conduire les établissements. Dans quelle cruelle position ne serait pas le pauvre évêque qu'on enverrait dans votre ville, sans argent et sans autre revenu que celui qui est indispensable

(1) Mgr de Charbonel était né à Monistrol en 1802. Missionnaire aux Etats-Unis, puis évêque de Toronto, au Canada, sacré par Pie IX lui-même en 1850, demissionnaire en 1860, nommé alors évêque de Sozopolis *in partibus*, décédé à Crest (Drôme), le 29 mai 1891. Etant évêque de Toronto, il avait obtenu du Saint-Siège l'autorisation d'entrer dans l'ordre des Capucins.

(2) Mgr Dubourg rentra en France en 1826. D'abord évêque de Montauban, il fut, en 1831, elevé sur le siège archiépiscopal de Besançon, mais il mourut deux mois après y être monté.

pour se nourrir et se vêtir. Or, mon cher enfant, tel était à peu près l'état de Kentucky lorsque j'y arrivai, il y a quatorze ans. Sans doute la divine Providence a été magnifique à mon égard ; elle m'a prodigué les bienfaits et, aurais-je les cœurs de tous les anges, je ne pourrais les reconnaître. De mon côté j'ai tâché de correspondre à ses faveurs et mes efforts n'ont pas été inutiles. Quelle consolation, en effet, pour moi d'avoir fondé trois ordres religieux : les Amantes de Marie, les Sœurs de la Charité et les Dominicaines ! Près de deux cents filles, qui y ont fait leurs vœux, sont principalement consacrées à l'éducation des personnes du sexe. Quelle consolation d'avoir formé deux séminaires où se trouvent trente-cinq ou quarante jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique; d'avoir érigé deux écoles pour les garçons de la campagne et un très petit collège pour ceux qui veulent recevoir une éducation classique; de voir que huit églises en briques (1), sans parler de ma cathédrale qui est la merveille du pays, se sont élevées depuis mon séjour au Kentucky; que les deux séminaires, les deux écoles et le collège sont aussi de beaux bâtiments en briques que nous avons faits et payés. Il est vrai que nous devons 30.000 à 40.000 francs; mais au moyen des profits du collège et des aumônes que nous espérons recevoir, nous pouvons être libérés au bout de quatre ans. »

Le zélé prélat ajoute : « Maintenant, si j'avais des trésors à ma disposition, je multiplierais les collèges et les écoles de filles et de garçons ; je consoliderais tous ces établissements en y annexant des terres et des rentes annuelles ; je bâtirais des hôpitaux, des hospices ; en un mot, je forcerais tous mes Kentuckiens à admirer une religion si bienfaisante et si généreuse et peut-être finirais-je par les convertir (2). »

(1) *En briques*, par opposition aux constructions en bois. Ces dernières (*log houses*) sont formées de troncs d'arbres posés l'un sur l'autre et assujettis au moyen d'une entaille pratiquée aux extrémités.

(2) Mgr Flaget administra et édifia son immense diocèse jusqu'à un âge très avancé. Avant de chanter son *Nunc dimittis*, il avait désiré léguer son cher troupeau à un de ses fils spirituels. Ce vœu fut satisfait. Peu de temps avant sa mort (qui arriva en 1850), il

« Il est facile de concevoir, disent les *Annales* de 1827, les fatigues qu'ont à supporter et les périls auxquels sont exposés les hommes apostoliques qui parcourent sans cesse les montagnes escarpées du Kentucky et du Tennessée ou les forêts de l'Ohio, du Missouri, de l'Indiana et de l'Illinois, etc. Le voyageur que la nécessité amène dans ces parties désertes des Etats-Unis ne s'y enfonce qu'en tremblant. Il trouve des précipices à franchir, des rivières, des marais fangeux, des bois impénétrables à traverser; les bêtes féroces et les reptiles immondes lui disputent le passage... La charité, le zèle évangélique peuvent seuls engager les missionnaires à s'exiler dans ces pays lointains. Chacun d'eux est chargé d'une paroisse de soixante, quatre-vingts ou même cent lieues d'étendue. Ils la parcourent sans cesse pour offrir aux catholiques confiés à leurs soins les secours de leur ministère; et la fin de l'année arrive avant qu'ils aient pu les visiter toutes. Véritables voyageurs sur cette terre, ils ne font nulle part un long séjour ; rien ne les arrête dans leurs courses apostoliques, ni le froid pénétrant, ni la chaleur accablante, l'un et l'autre excessifs dans ces climats. Ils marchent sans autres armes qu'une croix. C'est dans la croix qu'ils puisent le courage et la force nécessaires pour supporter tant de fatigues et mépriser les dangers sans nombre qu'ils rencontrent à chaque pas... »

Que dire des maladies qui si souvent attendent et, en quelque sorte, guettent le missionnaire. M. de Marion-Brésillac a fondé, à Lyon, le séminaire des Missions africaines. Promu à l'épiscopat (février 1859), il part pour Sierra-Leone, ce *tombeau des Européens*, avec trois prêtres

écrivait : « Mon coadjuteur était âgé d'un an à mon arrivée dans le Kentucky ; il a fait ses premières études dans mes écoles et maintenant il est le bâton de ma vieillesse. » — Pendant les années 1838 et 1839, après quarante ans de travaux apostoliques dans les missions du Nouveau-Monde, le saint prélat, âgé de soixante-quinze ans, avait, sur l'invitation des directeurs de la Propagation de la foi et sur le désir du Pape, parcouru la France et le Piémont, prêchant l'œuvre qui avait si souvent secouru les évêques américains. Dans ces longues pérégrinations, il avait été accompagné par un prêtre français qui, depuis, a écrit sa *Vie* sous le voile de l'anonyme et qui, croyons-nous, n'était autre que Mgr Desgeorge.

de sa société naissante. Quelques mois après, le vénérable M. Planque, supérieur de l'établissement de Lyon, annonce que Mgr de Marion-Brésillac, les prêtres qu'il avait amenés avec lui et un frère laïque ont été emportés par la fièvre jaune, et il ajoute : « Ils protègeront du ciel l'œuvre qu'ils ont fondée au prix de tant de dévouement, et les nouveaux missionnaires qui, j'espère, partiront bientôt pour recueillir leur héritage, trouveront en eux un appui efficace. »

Une immolation plus sublime encore est celle du P. Damien Deveuster : « Emu de l'infortune des lépreux des îles Havaï, séquestrés au nombre de huit cents, dit Mgr Baunard, il offre d'aller y vivre avec eux, au risque certain d'être contaminé de leur affreuse maladie. Il y va, il y reste, il se fait leur apôtre et leur pasteur, les gagne à Jésus-Christ, les console, les assiste, intéresse à leur misère la charité du monde entier, contracte lui-même l'horrible mal, et, après douze ans d'un inénarrable apostolat, il en meurt rongé jusqu'aux os, soulevant l'étonnement non seulement des catholiques de France, mais des protestants d'Angleterre et d'Allemagne qui l'ont célébré comme un héros et un martyr. » Le P. Damien était belge.

Il est méritoire, assurément, d'affronter la mort sur le champ de bataille et de tomber victime de son dévouement à une sainte cause. Mais il est plus méritoire encore d'affronter, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, des périls obscurs et une mort sans éclat aux yeux des hommes. C'est ce que fait le missionnaire. Mgr Retord écrit de Macao, 8 avril 1840 : « Voilà que je vais recevoir la consécration épiscopale. Ne la pouvant recevoir à Macao, où il n'y a pas en ce moment d'évêque, je pousserai ma course jusqu'à Manille pour rentrer aussitôt après dans ma chère et malheureuse mission. Ce retour sera pénible au dernier point, et il pourrait bien arriver qu'après avoir reçu la mitre, je reçoive un coup de sabre qui abatte en même temps et la mitre et la tête. On me conseille de retourner en France. Mais... est-ce au moment où les lions rugissent avec le plus de fureur que le pasteur doit s'éloigner du troupeau ?... Non, non, dussent toutes les armées du tyran

être échelonnées sur ma route pour me fermer l'entrée de la Chine, il faut que je réponde à l'ordre qui m'appelle. Les murs de ma Jérusalem sont tombés ; nouveau Néhémie, il faut que j'aille les relever ou m'ensevelir sous leurs derniers décombres. Beaucoup de misères et de tribulations m'attendent ; je les vois accumulées au loin comme des montagnes noires et fumantes ; mais, grâce à Dieu, je ne les crains point ; tout ce que je désire, c'est d'achever ma course apostolique et de remplir le ministère qui m'est confié par le Seigneur Jésus : *Nihil horum vereor... dummodo consummem cursum meum et ministerium verbi quod accepi a Domino.* — Cette lettre est peut-être la dernière que je vous écris... » L'intrépide apôtre échappa, pour le moment, aux dangers qui le menaçaient ; il continua à combattre le bon combat et à sauver les âmes à travers des obstacles toujours renaissants. Mais, dans une lettre datée du 7 octobre 1858, il énumérait les désastres subis depuis un an, par les chrétiens annamites et les périls courus par les missionnaires. « Nous sommes vraiment à la dernière extrémité », disait-il. Et une lettre écrite peu de temps après par un de ses collaborateurs, raconte qu'errant dans les forêts, épuisé par les privations et les fatigues, il fut pris de la fièvre tierce ou fièvre des bois et que, nouveau François-Xavier, il succomba dans une cabane de feuillage de six pieds carrés, le 22 octobre 1858, réalisant à sa mort comme dans tout le cours de sa vie, l'héroïque devise gravée sur son seing épiscopal : *fac me cruce inebriari, faites que je sois enivré de la croix.* Il avait convoité, nous allons le voir, la palme du martyre. Sa mort dut être aussi précieuse devant Dieu que si sa tête était tombée sous le tranchant du glaive.

Le martyre ! Pour le missionnaire, c'est le suprême bonheur. L'immolation sanglante c'est, entre ces héroïques serviteurs de Dieu, l'objet d'une sainte émulation. En 1852, M. Bonnard vient d'être condamné à mort. Mgr Retord, son évêque, lui écrit : « Oh ! je suis plus que triste, je suis jaloux de vous voir partir avant moi pour la patrie céleste, par le chemin le plus court et le plus sûr... Comment osez-

vous me supplanter ainsi? Mais je vous pardonne parce que c'est Dieu qui l'a voulu... Allez donc, enfant gâté de la Providence, allez jouir du triomphe qui vous attend... Que vous êtes heureux!... Bientôt vous irez rejoindre les Borie, les Cornay, les Schaeffer, les autres apôtres et martyrs de cette mission. Ah! qu'ils seront satisfaits de vous voir entrer dans leur glorieuse phalange! »

Je ne ferai le récit d'aucune de ces immolations qui ont ensanglanté si souvent les missions de l'Asie et de l'Océanie. Je me bornerai à citer quelques fragments des dernières lettres écrites à sa famille par un de ces martyrs, M. Théophane Vénard, du diocèse de Poitiers, jeune prêtre de la congrégation des Missions étrangères, mis à mort au Tonkin le 2 février 1861. Je doute que parmi les actes des martyrs de la primitive église il y en ait qui exhalent un plus suave parfum d'héroïsme.

« Des prisons de Kécho, anc. capitale du Tonkin, 2 janvier 1861.

« Mon très honoré et bien cher père, ma chère sœur et chers frères,

« Je vous écris au commencement de cette année, qui sera sans doute la dernière de mon pèlerinage sur la terre...

« ...Je suis arrivé à la préfecture de Kécho, l'ancienne capitale du Tonkin. Me voyez-vous siégeant tranquillement dans ma cage de bois, porté par huit soldats, au milieu d'un peuple innombrable qui se précipite sur mon passage...

« Tout d'abord, le juge me gratifie d'une tasse de thé que je bois sans façon dans ma cage. Ensuite il procède à l'interrogatoire... — Quel âge avez-vous? — Trente et un ans. — Le juge se dit avec un accent de compassion : « Il est encore bien jeune... »

« ...Maintenant j'attends en paix le jour où il me sera donné d'offrir à Dieu le sacrifice de mon sang. Mon exil va finir, je touche le sol de la vraie patrie... Vous devinez mon cœur, cher et honoré vieux père, bonne Mélanie, cher Henri, bien-aimé Eusèbe. Adieu à tous ceux qui m'ont aimé. »

Le 20 janvier, nouvelle lettre adressée, celle-ci, à son

père, greffier de la justice de paix à Saint-Loup-sur-le-Houet. M. Vénard, père, était mort dix-huit mois auparavant, mais la nouvelle n'en était pas parvenue au missionnaire.

« Très cher, très honoré et bien aimé père,

« Puisque ma sentence se fait encore attendre, je veux vous adresser un nouvel adieu qui sera probablement le dernier. Les jours de ma prison s'écoulent paisiblement : je n'ai point eu à endurer de tortures comme beaucoup de mes frères. Un léger coup de sabre séparera ma tête comme une fleur printanière que le maître du jardin cueille pour son plaisir... Père et fils se retrouveront en paradis. Moi, petit éphémère, je m'en vais le premier. »

Le même jour, il écrit à sa sœur :

« En cage, au Tonkin, 20 janvier 1861.

« Chère sœur..., je veux t'adresser quelques lignes d'un adieu spécial, car tu le sais, nos deux cœurs se sont compris et aimés dès l'enfance. Tu n'as point eu de secret pour ton Théophane ni moi pour ma Mélanie...

« Il est près de minuit : autour de ma cage de bois sont des lances et de longs sabres ; dans un coin de la salle des soldats jouant aux cartes, un autre groupe jouant aux dés. De temps en temps les sentinelles frappent sur le tam-tam et le tambour les veilles de la nuit. A deux mètres de moi, ma lampe projette sa lumière vacillante sur ma feuille de papier chinois et me permet de tracer ces lignes. J'attends de jour en jour ma sentence. Peut-être demain je vais être conduit à la mort. Heureuse mort, n'est-ce pas ? Mort désirée qui conduit à la vie !... Selon toutes les probabilités, j'aurai la tête tranchée, ignominie glorieuse dont le ciel sera le prix. A cette nouvelle, chère sœur, tu pleureras, mais de bonheur. Vois donc ton frère l'auréole du martyre couronnant sa tête, la palme des triomphateurs se dressant dans sa main... Je monte au ciel, je touche la patrie, je remporte la victoire... »

Enfin, le jeune martyr écrit à son frère, l'abbé Eusèbe Vénard :

« ... Quand tu recevras cette petite missive, ton frère ne sera plus de ce mauvais monde... Il sera mort martyr !... Ç'a été le rêve de mes jeunes années. Quand tout petit bon homme de neuf ans, j'allais paître ma chèvre sur les coteaux de Bel-Air je dévorais des yeux la brochure où sont racontées la vie et la mort du vénérable Ch. Cornáy et je me disais : « Et moi aussi je veux aller au Tonkin, et moi « aussi je veux être martyr... »

Voilà les hommes dont les associés de la Propagation de la foi sont les auxiliaires indispensables, voilà les œuvres dont ils sont les coopérateurs. Je l'ai dit, ils apportent chaque année six à sept millions de francs. A première vue, cette somme paraît considérable et nul doute qu'elle n'ait très efficacement contribué au progrès des missions. Je n'hésite pourtant pas à dire (ce que je fais d'ailleurs tout spontanément) qu'elle n'est pas suffisante. Depuis vingt-cinq ans les recettes sont à peu près stationnaires et comme, grâce à Dieu, les missions elles-mêmes continuent à se développer, il s'ensuit que les secours que l'on peut accorder à chacune d'elles diminuent d'une manière très sensible, et cette diminution porte non pas le découragement, sans doute, mais l'inquiétude et la tristesse dans l'âme des ouvriers apostoliques. Tous les comptes rendus annuels reproduisent la même plainte, discrète, mais convaincue. « L'œuvre a présentement, disait le rapport sur l'année 1868, deux cent soixante-douze missions à soutenir. Si considérable que puisse paraître le chiffre des aumônes recueillies... qui ne voit cependant combien la part afférente à chaque mission se trouve insuffisante ? Le tableau que nous présentions, il y a un an, de la détresse des missionnaires, n'a rien perdu de son actualité... » — « Nous ne saurions trop insister, disait de même le rapport sur l'année 1898, sur la disproportion de plus en plus considérable entre nos ressources annuelles et le nombre toujours croissant des missions et des missionnaires. Depuis dix ans ce nombre a doublé et l'élan se poursuit toujours ; notre budget, au contraire, est stationnaire. » Faudrait-il donc en revenir à la pensée d'Ozanam

qu'on trouve plus facilement des hommes disposés à aller chercher des âmes aux extrémités du monde que les deniers nécessaires pour payer leur voyage sur le pont d'un navire ?

Dans un discours prononcé en 1898 au congrès national de Paris, Mgr le Roy, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie (une compagnie de missionnaires) signalait « à côté des dévouements les plus délicats et les plus touchants constatés en France, surtout, en Belgique et dans la vallée du Rhin, l'indifférence étonnante au point d'en être scandaleuse, d'une partie du peuple catholique. » — « Il y a, disait-il, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Autriche, en Amérique, ailleurs encore, des diocèses régulièrement constitués qui ne fournissent à la Propagation de la foi, pas un missionnaire et pas un sou. Convenons-en, s'il est dans le monde une tristesse, une humiliation et un scandale, c'est de voir, dix-neuf siècles après que Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort sur le Calvaire et a donné des ordres pour annoncer partout que le ciel est ouvert, c'est de voir huit cents millions d'hommes qui n'en savent encore rien !... Est-il une douleur plus profonde et un scandale plus grand ? Oui encore, c'est de voir des chrétiens, de « bons chrétiens », des prêtres même, que ce spectacle paraît laisser indifférents. »

« Cette léthargie apostolique est une honte, le mot n'est pas trop fort, poursuit Mgr Le Roy, surtout en face de l'organisation et de la générosité du seul protestantisme anglais dont les missionnaires partout répandus, disposent d'un budget annuel de plus de cinquante millions (1).

« Et ne croyez pas que les protestants des autres pays leur soient inférieurs. Suédois, Finlandais, Allemands, Suisses, Américains ont des missions florissantes largement entretenues par des contributions volontaires. En France, les protestants sont au nombre de six cent cin-

(1) D'après Mgr Baunard, ce serait cent, peut-être cent cinquante millions que les sociétés bibliques dépensent annuellement pour leurs missions.

quante mille. Or, chacun donne en moyenne o fr. 69 pour la Propagation de la foi et le comité se plaint... Si chaque catholique français en faisait autant nous disposerions d'un budget annuel de vingt-cinq millions auquel devrait s'ajouter une somme égale du reste du monde. — Sans doute, répondra-t-on, mais les catholiques ont aujourd'hui d'autres charges que les protestants n'ont pas ! — C'est notre excuse. Malheureusement ceux qui s'en autorisent pour ne rien donner à la Propagation de la foi sont précisément, en général, ceux qui ne donnent rien pour le reste, et près de ceux-là, du moins, l'excuse est sans valeur.

« Cinquante millions! Si nous avions cette somme à notre disposition — et nous l'aurions si l'Œuvre de la Propagation de la foi était aussi connue, aussi protégée, aussi organisée que chez nos adversaires — nous répandrions partout des catéchistes, et l'Evangile, en quelques années, serait mis à la portée de toute âme de bonne volonté. »

Comme l'indiquait l'orateur que je viens de citer, les exemples d'un touchant et délicat dévouement ne nous manquent pas. Qu'on me permette d'en citer deux. Le premier nous est donné par un enfant de l'Indo-Chine, M. Douressamy, collecteur des aumônes pour la Propagation de la foi dans la chrétienté hindoue de Pulo-Pinang, lequel, en 1878, écrivait à la Direction de l'Œuvre :

« En ma qualité de chef collecteur de la Propagation de la foi pour la chrétienté indienne de Pulo-Pinang, j'ose espérer que vous me permettrez, à moi pauvre Hindou, de vous écrire quelques mots en vous envoyant trois cents francs recueillis chez mes compatriotes émigrés en ce pays. Vous ne serez pas trop surpris de recevoir d'un Hindou une lettre en français lorsque je vous aurai appris que je suis natif de Karikal, par conséquent sujet français.

« Très sensibles aux aumônes et aux secours de toute espèce que nous recevons de nos frères aînés d'Europe et surtout pleins de sentiments de profonde gratitude pour les soins que viennent prendre de notre salut éternel les Pères Missionnaires qui sacrifient tout pour nous, nous tâchons de manifester ces sentiments à nos bienfaiteurs en contri-

buant pour une petite part à cette œuvre magnifique qui aide à étendre le royaume de Jésus-Christ par toute la terre...

« Si je ne craignais de me louer moi-même et de perdre ainsi le peu de mérite que je puis avoir, je vous parlerais de ma charge de collecteur. Que de fois je rentre désappointé, découragé, les mains vides ! Qu'il me faut de persévérance, parfois même d'audace, pour obtenir ce résultat ! Les Hindous sont prompts et généreux en promesses ; mais quand il s'agit de payer, ils ont les mains comme paralysées et ils trouvent les prétextes les plus ingénieux pour me renvoyer d'une semaine à l'autre. Toutefois l'aumône faite, chacun est content et personne n'a de regret, surtout à la pensée que beaucoup de nos charitables frères d'Europe, gagnant comme nous leur *riz* quotidien par un travail pénible, s'imposent des privations pour venir à notre secours... »

De ce collecteur modèle je rapprocherai un modeste et généreux chrétien de nos contrées qui, disposant de ressources minimes, a trouvé le moyen de devenir, pour l'Œuvre de la Propagation de la foi, un bienfaiteur insigne. Il y a quelques années, vivait, à Romans, un humble commerçant, Félix Longueville, *l'épicier de la Drôme*, suivant la dénomination populaire qui lui a été donnée. Oublieux de ses intérêts particuliers, il abandonna longtemps à son œuvre préférée tous les bénéfices de son négoce. Puis, sentant ses forces baisser et sa santé défaillir, il vend son fonds d'épicerie et apporte le prix de vente grossi du bénéfice de la dernière année, soit 12.000 francs, au directeur diocésain. Celui-ci juge la libéralité excessive et refuse de la recevoir entière ; il exhorte le trop généreux donateur à en réserver une partie pour ses vieux jours. Mais Félix ne se rend pas. Il en appelle à Mgr l'Evêque de Valence qui essaie, à son tour, d'argumenter ce prodigue obstiné. Félix résiste encore ; il déclare que toute son ambition est de mourir à l'hôpital. Ce singulier mais touchant débat se termine, enfin, comme quantité de litiges devraient se terminer, par une transaction. Félix ne versera que 8.000 francs. Cela se passait en

1880. Mais les années suivantes, Félix parvient encore à procurer à l'Œuvre 1.500 francs, 3.100 francs, et enfin, en 1883, 9.200 francs, se déchargeant ainsi de tout ce qui lui restait de biens. Dénué désormais de toute ressource personnelle, il se fait quêteur pour l'Œuvre chère à son cœur et, en 1884, il lui apporte 2.300 francs, en 1885, 1.900 francs, lorsque enfin la maladie l'oblige à ne plus contribuer au salut des infidèles que par ses humbles et ferventes supplications. Le total des sommes qu'il ainsi données ou procurées à la Propagation de la foi a atteint 116.000 francs. — Félix est mort à l'hôpital de Romans en l'année 1889.

Après ces exemples si éloquents, je terminerai cette trop longue étude par une pensée qui en sera la conclusion. Je l'emprunte à Son Eminence Mgr le Cardinal-Evêque d'Autun, et elle résume, au point de vue pratique, les observations que nous entendions, il y a un instant, sortir de la bouche de Mgr Le Roy : « En vérité, si nous avions plus de foi, une foi plus agissante, et si nous avions dans le cœur plus d'amour, nous voudrions tous redoubler d'efforts et de zèle pour donner la plus grande extension possible à l'Œuvre admirable de la Propagation de la foi (1). »

(1) Il ne sera peut-être pas sans intérêt de remarquer que l'œuvre française de la Propagation de la foi a inspiré, en Autriche, une œuvre analogue, mais une œuvre qui n'a pas étendu son organisation au-delà des frontières autrichiennes et qui a dirigé tous ses secours sur les missions allemandes des Etats-Unis. En 1829, un missionnaire allemand, F. Résé, alors vicaire général de l'évêque de Cincinnati et destiné à occuper plus tard le siège épiscopal de Détroit, en obtint l'institution en faveur de son Eglise. Sa première ressource fut un legs fait en faveur des missions américaines par l'archiduchesse Léopoldine, morte impératrice du Brésil. De là le nom de *Léopoldine* donné à l'œuvre elle-même. L'archiduc Rodolphe, cardinal-archevêque d'Olmutz, constatait, en l'inaugurant, le lien de parenté qui l'unissait à l'œuvre française. « Il appartient à l'Eglise de France, jalouse de ses anciennes gloires, disait-il, de marcher dans la ferveur de sa foi à la tête des autres Eglises du monde. »

Un peut noter toutefois qu'au lieu de dépenser chaque année, comme le fait l'œuvre française, tout ce qu'elle possède, la *Léopoldine*, dotée et instituée par des princes, conserve son capital et n'en dépense que les revenus en y joignant les cotisations annuelles.

Ch. de Lajudie.





DE LA MISSION DE L'ÉTAT

D'APRÈS PLATON

En abordant un sujet aussi ardu, il importe avant tout de s'entendre sur la signification précise du mot Etat. Il désigne une société d'hommes qui sont soumis à des lois et s'abritent sous une même constitution. Il appartient à une famille de mots avec lesquels il est souvent confondu, la race, la nation, la patrie. La race repose sur la famille. Les différents groupes qui la composent se rattachent à un ancêtre commun, et sont unis par les liens du sang. C'est la société considérée comme produit physiologique. C'est ainsi qu'on parle des races latines, des races slaves, des races germaniques. La nation réside dans un sol délimité, elle suppose une constitution, et des lois qui régissent ses membres et en font un vaste ensemble appelé le corps social. La patrie, c'est la nation avec son histoire, ses souvenirs, un héritage de gloire, une confraternité de malheurs et d'épreuves. La notion d'Etat ajoute aux notions précédentes l'idée d'une organisation puissante, c'est la patrie avec sa hiérarchie de pouvoirs, et toute une série d'organes qui entretiennent la vie dans ses membres, la protègent contre la ruine et lui assurent la stabilité.

Dans l'Etat, il y a deux parties bien distinctes, celle qui commande et celle qui obéit, celle qui tient les rênes du gouvernement, est chargée de faire les lois, de veiller à leur

application, et celle qui se laisse diriger, et s'efforce de conformer sa conduite aux lois établies. C'est de l'Etat entendu au premier sens qu'il s'agit, quand nous parlons de la mission de l'Etat. L'Etat a-t-il une mission ? Je ne crois pas qu'on puisse contester sérieusement cette affirmation. Il a d'abord des droits, c'est à lui qu'incombe le rôle difficile de décider de la guerre, de conclure la paix, de confier les fonctions publiques à ceux qui sont capables de les gérer. Il peut lever des armées, percevoir des impôts, prendre toutes les mesures que réclame l'intérêt du peuple. Il a aussi des devoirs. Il est obligé de maintenir l'ordre, de travailler à la prospérité nationale. Il lui est interdit d'attenter aux droits de l'individu. Il ne doit rien faire qui puisse porter atteinte à la vie, à la liberté et à la propriété des particuliers. Il a donc une mission. Il encourt une responsabilité redoutable. L'histoire flétrit, et note d'infamie, ceux qui la négligent, et élève sur un piédestal de gloire les hommes bienfaisants qui ont travaillé au bien de leurs semblables.

Cette question de la mission de l'Etat a toujours préoccupé les grands esprits de l'antiquité. Il serait facile de trouver quelques échos de cette doctrine dans les poèmes homériques et dans les œuvres d'Hésiode. Les rois, dit Homère, ont reçu le sceptre de Zeus. Ils ont par conséquent le droit de commander à leur peuple et le peuple a le devoir d'obéir. Achille lui-même tout fier et impérieux qu'il est, s'incline devant l'autorité d'Agamemnon. Il reconnaît qu'elle lui a été donnée par Zeus, ainsi que le courage et les autres qualités héroïques. Dans le prologue de la *Théogonie*, il est dit qu'Apollon et les Muses sont à côté des rois quand ils parlent aux autres hommes, et les paroles coulent de leur bouche, douces comme le miel.

Mais ce n'est guère qu'à l'avènement de la philosophie que la pensée grecque souleva ce difficile problème. On sait que les premiers philosophes s'élevèrent d'un bond jusqu'aux spéculations les plus hautes et les plus profondes. Ainsi l'origine du monde, la nature de l'être, la constitution de l'univers suscitèrent parmi les Ioniens, les Eléates et les Pythagoriciens des polémiques ardentes. On ne peut

douter que la philosophie n'ait eu une très grande influence sur la formation des Etats grecs. Les Pythagoriciens jouèrent un rôle important dans la constitution des cités de la Grande-Grèce. Aristote dans sa *Politique* (1) parle de nombreuses constitutions imaginées par les philosophes.

Aristote dans son fameux ouvrage de la *Politique* s'occupe longuement de la mission de l'Etat. La mission de la cité, dit-il, c'est le bien. Tous les hommes agissent pour un certain bien. Les associations doivent aussi avoir en vue la réalisation d'un bien. Seulement pour Aristote, ce bien se confond avec la prospérité matérielle. Il ne néglige pas sans doute le progrès moral de la cité. Il a de très belles pages sur l'éducation, la gymnastique, les chœurs, mais il donne la préférence aux spéculations qui réalisent le bien-être de la famille et des individus. Ainsi il traite longuement et finement de l'acquisition de la richesse. La situation des esclaves attire son attention. Il parlera des fraudes politiques, des formes du gouvernement les plus aptes à procurer la tranquillité et la fortune des peuples.

Platon part du même principe qu'Aristote, le principe du reste est commun à toutes les écoles socratiques. L'homme ne doit aspirer qu'au bien, et de plus il ne peut vouloir que le bien. Il en est de même de la société qui est composée d'hommes et qui, aux yeux de Platon, est assimilée de toute façon à l'individu. La société ne peut aspirer qu'au bien. Ceux donc qui sont chargés de présider aux destinées de l'Etat doivent toujours avoir l'œil fixé sur le bien. Mais ce bien, et c'est ici la différence profonde qui le sépare d'Aristote, n'est autre que le bien moral.

La cité d'après Platon est l'image de l'individu. Les vertus qui font l'homme moral, c'est-à-dire la sagesse, la justice, la tempérance, le courage s'épanouissent avec toute leur splendeur dans la cité bien constituée. Si on veut se faire une idée précise de la justice, il faut l'examiner dans la République. C'est là qu'elle se montre dans toute sa pureté et en grand. C'est l'idée qui domine dans la magni-

(1) Aristote, *Politique*, l. II, ch. 1.

fique dialogue de la *République* et qui en relie toutes les parties. La mission du législateur c'est de tendre vers cet idéal. La sagesse fleurira, si les philosophes et les sages tiennent le gouvernail. Le courage sera surtout l'apanage des guerriers. La tempérance embellira les actions des ouvriers et des agriculteurs. Elle sera l'ornement et la compagne du troisième corps de l'Etat. La justice résulte de l'harmonie entre les divers organes qui fonctionnent dans le corps social. Si chacun remplit son rôle avec exactitude, si le soldat ne marchande pas son dévouement à la patrie, s'il sait au besoin verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, si enfin les magistrats dirigent les affaires avec sagesse, l'œil fixé sur l'idéal de la perfection, la justice brillera d'un vif éclat. Elle consiste dans l'équilibre entre les divers éléments qui composent la cité. La vertu c'est l'ordre, l'harmonie, κόσμος l'homme vertueux c'est celui qui réalise cette harmonie en lui-même, κόσμιος.

Dans cette magnifique allégorie, qui est continuée dans tout le dialogue, se révèle la pensée de Platon sur la mission de l'Etat. L'autorité doit appartenir aux sages. Les peuples ne seront heureux que lorsque les philosophes prendront le pouvoir, et appliqueront les principes de la morale. Il dépeint au sixième livre le caractère de ces futurs maîtres de la cité. Il réclame d'eux la perspicacité, la vigilance, le courage. Il veut qu'ils soient désintéressés et qu'ils observent dans la distribution des charges et des faveurs, la plus rigoureuse équité. La qualité principale qu'il leur attribue, c'est la science du bien. C'est la philosophie qui les initiera à cette science. Comme le peintre contemple sans cesse l'idéal de la véritable beauté, et n'a d'autre souci que de la représenter sur la toile, ainsi celui qui préside aux destinées de son pays marchera d'un pas sûr et ferme, s'il connaît le bien suprême et s'il a toujours l'œil de son intelligence fixé sur cet idéal pour le réaliser dans la sphère de ses fonctions. Le soleil éclaire le monde de ses rayons lumineux, et répand partout la fécondité et la vie. Ainsi l'idée du bien dissipera les ténèbres, et fera éclore toutes les vertus dans la communauté.

Voyons maintenant notre législateur à l'œuvre. C'est dans les dialogues des *Lois* que Platon nous en a développé la peinture. C'est un tableau vivant et d'une vérité saisissante. L'architecte opère devant nous. Il développe son plan, et les vues qui président à son exécution. Les fondements sont creusés et fortement assis sur le roc. Peu à peu la ville s'élève, grandit et arrive à son achèvement complet. Trois personnages, Clinias de l'île de Crète, Mégille de Lacédémone, et un citoyen d'Athènes qui représente les idées de Platon, se rendent ensemble de la ville de Cnosse au temple de Zeus. L'entretien s'engage entre les trois voyageurs sur l'origine et les caractères de la législation de l'île de Crète. L'Athénien, c'est-à-dire Platon, rend hommage à la sagesse de ces lois qui ont été inspirées par les Dieux. Ces lois ont une tendance essentiellement militaire, ce qui amène l'Athénien à se permettre une réserve et à déclarer que les meilleures lois ne sont pas celles qui ont pour but de développer dans l'Etat une seule partie de la vertu telle que le courage, mais celles qui sont propres à faire naître dans l'âme des citoyens, et par conséquent dans l'Etat, toutes les vertus à la fois, ou, pour mieux dire, la vertu. Il soutient que tout législateur doit obéir à cette inspiration, que Minos ne peut avoir eu d'autre dessein. Il entre ainsi en matière, et dans un morceau qui mérite d'être cité en entier, il nous expose quelles doivent être les pensées d'un législateur dans la fondation d'une cité.

« Ce n'est pas sans raison que les lois de Crète sont singulièrement estimées dans toute la Grèce : elles ont l'avantage de rendre heureux ceux qui les observent, en leur procurant tous les biens. Or, il y a des biens de deux espèces, les uns humains, les autres divins. Les premiers sont attachés aux seconds, de sorte qu'un Etat qui reçoit les plus grands, acquiert en même temps les moindres, et que, ne les recevant pas, il est privé des uns et des autres. A la tête des biens de moindre valeur est la santé; après elle marche la beauté, ensuite la vigueur, soit à la course, soit dans tous les autres mouvements du corps. La richesse vient en qua-

trième lieu, non pas Plutus aveugle, mais Plutus clairvoyant, et marchant à la suite de la prudence. »

Dans l'ordre des biens divins, le premier est la prudence, après vient la tempérance et du mélange de ces deux vertus et de la force, naît la justice qui occupe la troisième place ; la force est à la quatrième. Les derniers biens méritent par leur nature la préférence sur les premiers, et il est du devoir du législateur de la leur conserver. Il faut enfin qu'il enseigne que toutes les dispositions des lois se rapportent à ces deux sortes de biens, parmi lesquels les biens humains se rapportent aux divins et ceux-ci à la prudence, qui tient le premier rang (1). »

Ce qu'on doit admirer dans ce système, c'est la prédominance donnée aux biens de l'âme. Le philosophe d'ailleurs ne se laisse point éblouir par les rêves d'une imagination décevante. Il sait descendre de ces hauteurs et s'accommoder à la faiblesse de la nature humaine. Il reconnaît qu'il existe d'autres biens que le législateur ne doit point négliger. La beauté, la santé, la force, les richesses elles-mêmes, ne sont point indignes des soins de l'homme d'Etat, pourvu que les biens de l'âme tiennent le premier rang, et que la prudence en règle l'usage. Tout se tient dans ce programme, et il porte le cachet d'une harmonie merveilleuse. Dans les biens du corps, la beauté a la prééminence, puis vient la santé, la vigueur, et enfin les richesses sont à l'extrémité inférieure de l'échelle. Au dessus brillent d'un vif éclat les biens de l'âme, et parmi les biens de l'âme la prudence règne avec une majesté suprême, et commande aux autres vertus, comme une reine dans son palais dicte ses ordres à ses nombreuses servantes.

« La sagesse est l'unique chose vers laquelle tout bon législateur doit diriger ses lois. Notre prétention en disant cela est qu'il ne doit point se proposer d'autre but que la guerre. Je disais de mon côté que c'était là se borner à une seule vertu, tandis qu'il y en a quatre, qu'au contraire il devait les avoir toutes en vue, et principalement la pre-

(1) Platon, *Lois*, l. I.

mière, qui, par son excellence, est à la tête de toutes les autres, savoir : la sagesse, la raison, le jugement avec des goûts et des désirs qui s'y rapportent (1).»

Ce système politique a sa racine dans la philosophie de Platon. Dieu, c'est-à-dire le bien absolu, est le principe de tous les êtres et la fin vers laquelle ils doivent tendre. Il est donc au sommet de la hiérarchie. Après vient l'âme avec ses facultés, ses inclinations, ses pensées et ses désirs. Le corps occupe la troisième place, et les biens extérieurs ne sont estimables que dans la mesure où ils contribuent au bien-être du corps et de l'âme. Cette doctrine est exposée au début du livre cinquième du dialogue des *Lois*. On nous saura d'en citer les principaux passages.

«L'âme (2), dit le philosophe, est d'après les dieux, ce que l'homme a de plus divin, et ce qui le touche de plus près. Il y a deux parties en nous : l'une plus puissante et meilleure, destinée à commander ; l'autre inférieure et moins bonne, à laquelle il convient d'obéir. » Cette âme mérite tout honneur et tout respect. L'honneur est un bien divin, et rien de ce qui est mauvais n'est digne qu'on l'honore. Quiconque croit relever son âme par des connaissances, de la richesse, du pouvoir, et ne travaille pas à la rendre meilleure, s'imagine qu'il l'honore ; mais il n'en est rien. Ainsi le seul moyen de rendre à l'âme l'honneur qui lui est dû, c'est de travailler à son progrès moral. La science elle-même, si elle ne s'associe à la vertu, est frappée de stérilité. Il le déclare avec plus de netteté encore dans les lignes suivantes. « Ce qui nous honore véritablement, c'est de suivre ce qu'il y a de meilleur en nous, et de donner toute la perfection possible à ce qui est moins bon, mais susceptible d'amendement. Or, il n'est rien dans l'homme qui ait naturellement plus de disposition que l'âme à fuir le mal, et à poursuivre le souverain bien, et, lorsqu'elle l'a atteint, à s'y attacher pour toujours. »

Le corps ne doit pas être négligé. Mais il doit être subor-

(1) *Lois*, l. III.
(2) *Ibid.*, l. V.

donné au soin de l'âme, et lui servir d'instrument dans la poursuite du bien. « Quiconque voudra un peu réfléchir, trouvera que, dans l'ordre naturel, le corps mérite la troisième place. Il faut examiner quels sont les honneurs qui lui sont propres, et discerner les vrais d'avec les faux. Ce discernement appartient au législateur, et voici, ce me semble, ce qu'il déclare à ce sujet. Ce n'est ni la beauté, ni la force, ni la vitesse, ni la taille avantageuse, ni même, comme la plupart se l'imaginent, la santé, qui font le mérite du corps, non plus assurément que les qualités contraires. Un juste milieu entre toutes ces qualités opposées est bien plus sûr, et plus propre à nous inspirer de la modération. Car les premières remplissent l'âme d'enflure et de présomption, et les secondes y font naître des sentiments bas et serviles. »

On voit facilement par là quel sera le rôle de la richesse dans la cité. Elle est nécessaire à la condition qu'elle ne dépassera pas les besoins des citoyens. « Un revenu modique, qui n'expose point la jeunesse aux pièges des flatteurs, et ne les laisse pas manquer du nécessaire, est ce qu'il y a de meilleur et de plus convenable, la médiocrité bannissant de la vie les chagrins, par l'accord et l'harmonie qu'elle y entretient. Ce ne sont point des monceaux d'or, mais un grand fonds de pudeur qu'il faut laisser à ses enfants. S'il approuve la modération dans l'usage des biens extérieurs, s'il veut l'aisance qui assure la tranquillité, et qui se concilie avec la pratique de la vertu, il s'élève avec véhémence contre ceux qui sont dévorés de la passion d'acquérir la fortune. Les avares, les ambitieux, sont livrés au mépris public et marqués du stigmate l'ignominie. L'excès dans la richesse est regardé comme la source des plus grands maux dans la société. Les richesses excessives sont pour les Etats et les particuliers la « source de séditions et d'inimitiés. Que personne donc n'accumule des trésors en vue de ses enfants, pour leur laisser après soi un riche héritage : ce n'est ni leur avantage, ni celui de l'Etat. »

Telle est la mission de l'Etat d'après Platon. Telles sont les conditions nécessaires pour assurer sa tranquillité, et

pour lui procurer une existence longue et prospère. Il les résume dans un passage qui, dans sa brièveté, nous offre un tableau complet et très net de sa politique. « Je dis donc, que si l'on travaille à rendre un Etat durable et parfait, autant qu'il est permis à l'humanité, il est indispensable d'y faire une juste distribution de l'estime et du mépris. Or, cette distribution sera juste, si on met à la première place, et à la place la plus honorable, les bonnes qualités de l'âme, lorsqu'elles sont accompagnées de la tempérance ; à la seconde les avantages du corps ; à la troisième la fortune et les richesses. Tout législateur, tout Etat qui renversera cet ordre, en mettant au premier rang de l'estime les richesses, ou quelque autre bien d'un ordre inférieur, pèchera contre les règles de la justice et de la saine politique. »

II

Après avoir prouvé sa théorie par les principes de sa philosophie, il fait appel à l'histoire des temps passés. Il s'inspire d'Hérodote, et prend ses exemples dans les révolutions dont la Grèce et l'Asie ont été le théâtre. Il ne craint point de s'aventurer dans la période légendaire. Deux grands événements dominent ces temps primitifs, et ont laissé des traces profondes dans l'esprit des peuples, la guerre de Troie et l'invasion dorienne. Du premier de ces faits, il ne rappelle que certaines conséquences désastreuses dont il semble faire un argument pour sa thèse favorite. L'oubli des principes chez les rois, la licence chez les peuples, les excès de l'indépendance précipitent la décadence des nations et souvent les entraînent à la ruine. « Pendant le long intervalle que dura le siège d'Ilion, il arriva dans la patrie de la plupart des assiégeants, de grands maux occasionnés par le soulèvement des jeunes gens qui étaient demeurés, et qui reçurent fort mal les vainqueurs quand ils revinrent dans leurs pays et dans leurs familles ; en sorte,

que de toutes parts on n'entendit parler que de morts, d'assassinats et d'exils. »

Le second fait est l'invasion dorienne. Le philosophe est ici mieux inspiré, et ses conclusions paraissent plus légitimes. Les Doriens avaient une puissante armée supérieure même à celle qui triompha de la ville de Troie, puisqu'elle vainquit les Achéens vainqueurs de cette ville. Ils furent, ce semble, dans les meilleures conditions pour fonder un établissement prospère et durable. Les rois s'engagèrent par serment à ne pas aggraver le joug de leur autorité, et les peuples leur jurèrent fidélité à condition qu'ils garderaient leurs promesses. De plus, ils convinrent de se protéger mutuellement, et de voler au secours de celui qui serait attaqué. Cette condition était fort belle. L'idéal imaginé par Platon semblait avoir enflammé les uns et les autres. La sagesse assista aux délibérations des rois lorsqu'ils promirent d'user de leur pouvoir pour le bien de leurs sujets. La tempérance les maintint dans les limites d'une sage modération. La justice leur apprit à respecter les droits de chacun. Inutile de vanter leur courage. Ils étaient vaillants et forts, ils supportaient les travaux avec constance, savaient affronter les périls, se montraient invincibles devant l'ennemi.

Des trois Etats qu'ils fondèrent un seul a prospéré. C'est celui qui est resté fidèle aux engagements primitifs. Lacédémone a conservé cette constitution, l'a perfectionnée, a pratiqué les vertus austères des ancêtres. Et grâce à cette fidélité persévérante elle est restée à la tête des races doriennes. Messène et Argos au contraire furent vouées à une décadence dont elles ne se relevèrent jamais. Platon en indique la cause, et il en tire un argument pour sa thèse. « Je dis donc que l'ignorance la plus grande ruina totalement cette formidable puissance, et qu'elle est de nature à produire partout les mêmes effets. Cette ignorance, c'est cette disposition de l'âme qui fait qu'elle se révolte contre la science, le jugement, la raison, ses maîtres légitimes. Elle règne dans un Etat, lorsque le peuple se soulève contre les magistrats et les lois; elle règne dans un particulier,

lorsque les principes qui sont dans son âme n'ont aucun crédit sur lui. Et je regarde cette ignorance comme la plus funeste. Une seconde cause ce furent les excès des princes. Ils se perdirent pour n'avoir pas connu la vérité de ce beau mot d'Hésiode : la moitié est plus que le tout. Hésiode pensait sans doute que lorsqu'il y a des dangers à prendre le tout, et que la moitié suffit, ce qui suffit est plus que ce qui excède, puisqu'il vaut mieux. En d'autres termes la sagesse, la justice, la tempérance, sont le soutien des Etats, les vices contraires les affaiblissent et accélèrent leur ruine. »

Nous nous transportons ensuite dans l'Asie, et nous y trouvons la confirmation éclatante de cette vérité. Tous les grands monarques, Cyrus, Darius, qui se sont appuyés sur ces principes, ont bien mérité de la postérité. L'histoire reconnaissante rend hommage à leurs vertus, et les place au rang des bienfaiteurs de l'humanité. Les peuples qui ont suivi docilement leur direction sont devenus des peuples forts et vigoureux, ils ont marché de conquête en conquête. Ecoutons Platon : « Lorsque les Perses commencèrent sous Cyrus à suivre une voie également éloignée de la servitude et de l'indépendance, il leur en revint le double avantage de s'affranchir du joug qu'ils avaient porté jusque-là, et de se rendre ensuite maîtres de plusieurs nations. Les chefs en appelant les sujets au partage de la liberté, et en les mettant, pour ainsi dire de niveau avec eux, se concilièrent par cette conduite l'esprit des soldats, qui bravèrent pour eux tous les dangers, Cyrus était un grand monarque ; il possédait à un degré éminent les qualités qui sont exigées par la philosophie pour le bon gouvernement des Etats. Seulement il n'apporta pas la même diligence dans sa vie d'homme privée. Il négligea complètement l'éducation de son fils Cambyse. Il l'abandonna aux mains des femmes qui l'élevèrent dans la mollesse et dans l'amour des plaisirs. Il devint intempérant, débauché, se livra à toute espèce d'extravagances, ne tint aucun compte des règles du bon sens et de la raison, manqua, en un mot, de toutes les vertus qui font l'homme

d'Etat et le souverain, sauf peut-être le courage qui brilla en lui d'un certain éclat mais qui n'eut pas le caractère d'une vertu sincère et de bon aloi. Comme résultat final, Cambyse monté sur le trône avec les défauts que la mollesse et la licence entraînent à leur suite, tua son frère par jalousie. Devenu furieux par l'excès du vin et l'ignorance des affaires, il fut dépouillé de ses Etats par les Mèdes et par celui qu'on appelait l'Eunuque, et auquel il était devenu un objet de mépris. Même observation pour Darius et Xerxès. Darius a été grand, mais il n'a pas connu la faute que fit Cyrus, et il donna à son fils la même éducation que Cyrus avait laissé donner au sien. C'est pourquoi Xerxès ayant reçu l'éducation de Cambyse, a eu un sort à peu près égal. Depuis ce temps, la Perse n'a eu presque aucun roi vraiment grand, si ce n'est de nom. Ceci n'est point l'effet du hasard, mais de la vie molle et voluptueuse que mènent d'ordinaire les enfants des rois et des riches. Jamais ni enfant, ni homme fait, ni vieillard sorti d'une pareille école, n'a été vertueux (1). »

Nous revenons maintenant dans la Grèce, et l'histoire d'Athènes fournira à la théorie platonicienne, un contingent de preuves que le philosophe va dégager avec complaisance. Athènes a triomphé des Perses, elle a déployé un courage qui a grandi jusqu'à l'héroïsme. Cette fidélité aux vertus morales l'a placée à la tête des cités helléniques. Plus tard ils ont dégénéré et ont oublié les nobles exemples de leurs aïeux. Alors commença le déclin. L'éclat de leur gloire a pâli, la noble cité a perdu l'empire de la Grèce, elle a roulé d'abîme en abîme, jusqu'à ce que, vaincue par les Lacédémoniens, elle passa sous le joug de cette orgueilleuse rivale, et vit ses murs demantelés et sa puissance anéantie.

Voici le tableau de cette double situation : « Ils comprirent que leur unique refuge était en eux-mêmes et dans les dieux. Tout conspirait à resserrer l'union entre les citoyens, la crainte du danger présent, et la crainte des lois, gravée auparavant dans leurs âmes, et qui était le fruit de leur

(1) PLATON, *Lois*, l. III.

fidélité à les observer. » Ce fut l'âge héroïque d'Athènes; une époque de gloire suivit qui dura près de trois quarts de siècle. « Si cette crainte dont nous avons souvent parlé, dit Platon, sous le nom de pudeur, ce sentiment qui rend les âmes vertueuses, et rend libres et intrépides ceux qui l'éprouvent, si cette crainte n'avait agi sur le cœur des Athéniens, jamais ils ne se seraient réunis pour voler, comme ils firent, à la défense des temples, des tombeaux de leurs ancêtres, de leur patrie, de leurs parents, de leurs amis; ils se seraient dispersés, et chacun aurait cherché sa sûreté dans la fuite, quand l'ennemi se serait montré. »

Voici la seconde partie du tableau. Peu à peu les liens se relâchèrent, et cette sévérité de mœurs fit place au luxe et à la mollesse. Nous avons éprouvé le même malheur que les Perses, continue Platon, et nous avons porté l'excès de la liberté aussi loin qu'eux l'excès du despotisme. Sous l'ancien gouvernement, le peuple n'était maître de rien; mais il était, pour ainsi dire, esclave volontaire des lois. C'est en ébranlant une des pierres de l'édifice qu'il est arrivé à le renverser de fond en comble. La licence dans la musique a introduit le désordre. Autrefois les genres étaient bien séparés les uns des autres. Il y avait pour chacun des lois précises et immuables qu'il n'était pas permis à la multitude de fouler aux pieds. Des hommes consommés dans la science de la musique avaient seuls le droit de juger si elles étaient bien observées. Avec le temps, on s'éloigna de cette sévérité antique, et ce furent les poètes qui ouvrirent la porte à cet abus. Ils confondirent les hymnes et les thrènes, les péans et les dithyrambes. Ils contrefirent sur le luth le son de la flûte et, mettant tout pêle et mêle, ils en vinrent à s'imaginer que la musique n'a aucune vérité intrinsèque, et que le plaisir qu'elle cause au premier venu, qu'il soit homme de bien ou non, est la règle la plus sûre pour en bien juger. De là naquit dans la multitude l'oubli de toute bienséance et de toute retenue d'où il arriva que les théâtres, muets jusqu'alors, s'érigèrent en censeurs des poètes, comme s'ils s'entendaient en beautés musicales, et

que le gouvernement d'Athènes, d'aristocratique qu'il était, devint pour son malheur théâtrocratique.

On peut s'étonner que le grand philosophe ait attribué une importance aussi grande à ce mépris de l'ordre dans les chœurs. Il nous est difficile à nous modernes de comprendre quel danger pouvait faire courir à la république cette liberté excessive des poètes et l'attitude tumultueuse d'une foule surexcitée. Les Grecs n'en jugeaient pas comme nous. Le théâtre faisait partie de la religion, c'était une des institutions essentielles du gouvernement athénien. On ne pouvait mépriser l'ordre établi par la tradition, sans jeter dans le peuple quelques semences de rébellion, et sans porter atteinte à l'autorité.

En nous pénétrant de l'esprit de l'antiquité, nous serons moins étonnés des conséquences qu'il déduit de ces habitudes de désordre. Le mal, dit-il, ne s'arrêta pas là. Le désordre ayant passé de la musique à tout le reste, et chacun se croyant capable de juger de tout, cela produisit un esprit général d'indépendance. La bonne opinion de soi-même délivra chaque citoyen de toute crainte et engendra l'impudence. Cette impudence sortit du théâtre et se propagea rapidement dans toutes les parties du gouvernement. On s'habitua à mépriser l'autorité des magistrats. Du mépris des magistrats, on passa au mépris de la puissance paternelle, la vieillesse n'eut plus aucune autorité, et l'Etat fut bientôt mûr pour les pires catastrophes.

Ce tableau si sombre ne ressemble pas trop mal à celui que fait Aristophane de la société de son temps dans la comédie des *Grenouilles*. Il prend le parti d'Eschyle contre Euripide et accuse ce dernier d'avoir perverti la société athénienne. Grâce à lui, les Athéniens sont devenus subtils, raisonneurs. Les jeunes gens n'acceptent plus les ordres de leurs pères, ils opposent à leurs conseils des chicanes et des sophismes absurdes. Les vieillards sont traités de radoteurs, et renvoyés à l'âge d'ignorance où régnait Saturne. Le citoyen avant d'obéir se perd dans des raisonnements plus faibles les uns que les autres. Il

en est de même pour les soldats et les matelots vis-à-vis de leurs chefs.

Platon n'a donc pas exagéré dans le tableau qu'il a placé sous nos yeux. La licence dans les chœurs a pu amener la licence dans les mœurs. Le mépris des règles n'a pas été sans influence sur le mépris des lois de l'Etat. On lui donne raison quand il affirme que la pire espèce d'impudence est de pousser l'audace jusqu'à ne pas craindre les jugements de ceux qui valent mieux que nous, et qu'elle prend sa source dans une indépendance effrénée. Aristophane est d'accord avec lui, et nous apporte une garantie précieuse de l'exactitude de ses appréciations. Nous pouvons conclure avec le poète et le philosophe que l'Etat athénien s'est maintenu dans un haut degré de prospérité et de puissance, tant qu'il est resté fidèle aux vertus des ancêtres, et que la décadence a coïncidé avec l'affaiblissement de ces mêmes vertus. Platon pouvait donc apporter cet exemple pour appuyer sa thèse sur la mission du législateur.

III

Nous connaissons maintenant quel était l'idéal que se proposait Platon dans la constitution de la cité. Cet idéal est conforme à la théorie de la justice telle qu'il l'expose dans la *République*. D'après cette théorie la justice est le bien suprême des individus et des nations. L'homme juste, même privé de tous les autres biens, accablé de maux de toutes sortes, pauvre, humilié, torturé par la souffrance est souverainement heureux s'il conserve la justice. L'homme injuste au contraire, possédât-il tous les avantages de ce monde, ne serait point digne d'envie, parce qu'il garderait dans son âme le plus grand des maux, l'injustice. Lorsqu'il fit son traité des *Lois*, il dut marcher dans la même voie. Il ne pouvait sans se contredire abaisser le rôle du législateur, à la recherche exclusive de

la fortune et des intérêts matériels. La recherche de la perfection morale, le règne de la justice devait être son objet principal et le diriger dans ses voies sur l'organisation de la cité. Voyons maintenant comment il est resté d'accord avec cete magnifique théorie. C'est le but qu'il se propose dans le dialogue des *Lois*. Il lutte contre des difficultés incroyables. Mais il est intéressant de voir comment il se débat au milieu de ces tentatives souvent infructueuses. Lui-même nous a indiqué l'ordre à suivre dans cette revue qui ne peut être que sommaire.

Sur ce plan, dit-il, le législateur réglera d'abord ce qui concerne les mariages, puis l'éducation des enfants. Dans la *République*, il avait admis la communauté de femmes. Il a renoncé à cette erreur dans le traité des *Lois*. Les conseils qu'il donne, les prescriptions qu'il impose, regardent de vrais mariages où les époux doivent vivre l'un pour l'autre. Il entre dans quelques détails intimes sur le règlement des mariages et la procréation des enfants. Nous n'y insisterons pas. Il a mis un frein à la cupidité et à l'amour des richesses. Il ne veut pas que le mariage soit un moyen de fortune. « Ainsi il est défendu à celui qui marie sa fille de lui donner une dot, et à celui qui l'épouse d'en recevoir. Il ne faut point fuir l'alliance des pauvres, ni rechercher avec trop d'empressement celle des riches. Mais, tout le reste étant égal, on doit toujours préférer l'alliance de ceux qui ont peu de bien. Une pareille alliance est également avantageuse à l'Etat et aux familles qui la contractent. La vertu se trouve mille fois plus aisément dans la proportion et dans l'égalité que dans les extrêmes. Il y a ensuite des prescriptions qui regardent la toilette des mariés, et la dépense dans les festins qui doit être proportionnée aux revenus de chacun.

La religion présidera aux fiançailles et aux autres cérémonies qui doivent accompagner ou suivre le mariage. Les interprètes des dieux seront consultés et on suivra leurs avis avec docilité. Les nouveaux mariés en quittant la maison paternelle ne se regarderont pas comme des étrangers. C'est un rameau qui n'est pas complètement détaché

du tronc et qui va y puiser une sève vivifiante. C'est une petite colonie qui dépend de la métropole. Là, visités par leurs parents qu'ils visiteront à leur tour, ils engendreront et élèveront des enfants, transmettant à d'autres le flambeau de la vie qu'ils ont reçu de leurs parents, et observant religieusement le culte des dieux tel que la loi le prescrit.

Les lois relatives à l'éducation ont pour but de préparer à la cité des citoyens dignes d'elle. Voici le programme imposé aux magistrats : « Ils suivront les enfants depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse, marquant ce qui mérite le blâme et l'estime dans toutes leurs relations, observant et étudiant leurs peines, leurs plaisirs, leurs désirs et tous leurs penchants, et les approuvant ou les condamnant suivant la droite raison. Et de même à l'égard de leurs colères, de leurs craintes, des troubles que l'adversité excite dans l'âme, et de l'ivresse que la prospérité y fait naître, et encore de tous les accidents auxquels les hommes sont sujets dans les maladies, les guerres, la pauvreté, et dans les conditions contraires : il faut qu'il leur apprenne et qu'il détermine ce qu'il y a d'honnête ou de honteux dans la manière dont on se comporte en toutes ces rencontres (1). »

Selon les habitudes des Grecs, il apportera une attention extrême à développer les forces du corps. *Mens sana in corpore sano*, telle est la devise qu'on pourrait inscrire en tête du programme. Dès le moment de la conception, les mères feront de longues promenades pour fortifier par le mouvement le corps mol et tendre de leurs enfants. Jusqu'à l'âge de deux ans, elles envelopperont de langes leurs nouveau-nés, et les surveilleront comme des plantes délicates pour épargner tout accident et toute mauvaise habitude à leurs corps. Dès l'âge de trois ans à six, les enfants de l'un et de l'autre sexe se livreront à des amusements, surveillés de près par les mères et par les nourrices, amusements nécessaires à leur développement physique et intellectuel. A l'âge de six ans, on séparera les filles des garçons et on

(1) *Lois*, l. I.

ne les soumettra les uns les autres qu'à des exercices convenables à leur sexe. Ces exercices seront de deux sortes, ceux de la gymnastique et ceux de la musique. Les premiers ont pour but de développer les forces du corps, les seconds cultiveront l'intelligence, imprimant dans le cœur des habitudes morales. C'est par la lecture des poètes, le chant des hymnes des péans et des diverses poésies lyriques que se fera cette éducation morale.

Ici le philosophe déploye une sévérité qui paraîtra peut-être excessive à certains esprits, mais dont nos gouvernements modernes pourraient tirer quelque profit. Il veut qu'on expurge les auteurs, avant de les mettre entre les mains de la jeunesse. Il est impitoyable dans sa critique. Tous les passages qui portent atteinte au respect que nous devons à la divinité, ou qui ne seront pas conformes à la morale éprouveront les sévérités d'une justice extrêmement rigoureuse. Homère lui-même ne trouve pas grâce devant lui. Car Dieu est tout puissant, infiniment bon, immuable. L'*Iliade* et *Odyssée* nous dépeignent des dieux imparfaits, changeants, faibles et peu soucieux de la vertu. Loin de la ville, ces deux poèmes qui répandraient le poison dans les jeunes intelligences. Seulement par égard pour la beauté de la poésie on couronnera de fleurs le poète en le conduisant hors du territoire.

Les mariages étant organisés ainsi que les exercices propres à l'éducation des enfants, le législateur s'occupera de la fortune, signalera aux citoyens les moyens légitimes de l'acquérir et d'en faire usage. Ce qui le préoccupe avant tout c'est de faciliter la pratique de la justice et de la tempérance. Nous avons parlé plus haut de son opinion sur le danger des richesses excessives et sur la nécessité de modérer ses désirs. La cité idéale de Platon ne sera pas par conséquent une cité commerçante. Il y aura toutefois des échanges et des contrats. Mais ces échanges auront pour objet les choses nécessaires à la vie. Dans toutes les sociétés et pactes que ce commerce occasionnera l'homme politique démêlera le juste de l'injuste et les conventions équitables de celles qui ne le sont pas. Il décernera des peines



contre les violateurs de la loi, et attribuera des récompenses à ceux qui l'observeront avec fidélité. Les riches devront partager leurs richesses avec ceux qui manquent de tout. Qu'ils se persuadent que ce n'est point en diminuant sa fortune, mais en augmentant ses désirs qu'on s'appauvrit.

La religion est le fondement de l'Etat. Une cité sans religion, disaient les anciens, est une cité bâtie en l'air et qui n'a pas de fondement. Rien ne la soutient et elle sera le jouet des révolutions. Platon l'avait compris, et à l'exemple des cités grecques, il règle avec un soin minutieux tout ce qui touche à la religion. Chaque tribu sera sous la protection d'une divinité. Tous les jours de l'année des sacrifices seront célébrés pour la prospérité publique. Chacun des mois de l'année sera consacré à un dieu.

Dans une ville toute nouvelle, et jusque-là inhabitée, il faut commencer par les temples. Ils seront construits autour de la place publique. Près des temples seront la demeure des magistrats et les tribunaux, où ils recevront les plaintes des citoyens, et leur rendront la justice. Ces lieux seront regardés comme sacrés, et à raison des fonctions des magistrats qui sont saintes et à raison de la sainteté des dieux qui y habitent.

Les temples doivent avoir des gardiens, des prêtres et des prêtresses. Les temples auront des revenus. Il y aura un budget des cultes qui, sous la surveillance de l'Etat, n'aura rien à craindre des révolutions et du caprice des individus. Des économes choisis avec soin feront valoir les lieux sacrés, les affermeront, et disposeront du produit. Le prêtre sera soumis à un examen rigoureux avant d'entrer en charge. On observera d'abord s'il n'a point quelque défaut de corps, et si sa naissance est sans reproche ; ensuite, si ni lui, ni ses père et mère, ne se sont jamais souillés par quelque meurtre ou tout autre crime semblable dont la divinité est offensée. On consultera l'oracle de Delphes touchant les lois et les cérémonies du culte divin.

Enfin, on punira d'une façon exemplaire les fautes contre la religion. Comme ces fautes ont pour cause une igno-

rance profonde des choses religieuses, le législateur devra éclairer les citoyens sur cette matière importante. Trois erreurs principales circulent parmi le peuple, répandues par les poètes menteurs ou par les faux philosophes. Les uns disent qu'il n'y a point de dieux. Les autres croient aux dieux, mais ils se refusent à penser qu'ils s'occupent des hommes. D'autres enfin enseignent que les dieux sont complices de nos iniquités. La raison proteste contre ces trois erreurs. Elle conçoit la divinité comme inflexible et incorruptible dans son équité, précisément parce qu'elle est la providence du monde, et qu'elle y fait en toutes choses régner le bien. Le plus coupable de ces trois impies, c'est celui qui met en doute non l'existence, non pas la providence, mais la justice des dieux, qui est aux yeux du législateur le plus méchant et le plus impie.

Il ne suffit pas d'éclairer les esprits. Il est nécessaire de les protéger contre leur faiblesse et de leur inspirer une crainte salutaire. Les pénalités que réclame Platon sont variées et nombreuses. De plus, elles sont proportionnées à la gravité de la faute. On employera tour à tour, la réprimande, la prison et la mort. Les prisons sont au nombre de trois : 1° le sophronistère destiné à corriger les coupables, et à les détenir jusqu'à amendement complet ; 2° un lieu de dépôt où l'on s'assure des coupables, c'est une espèce de prison préventive ; 3° un lieu de supplice. Chacune de ces prisons répond à un ordre de criminels. Les délits sont jugés par des magistrats spéciaux qui considèrent surtout la gravité de l'offense faite à la religion et aux dieux.

La gradation établie dans ces sortes de crimes mérite surtout notre attention. D'abord il y a des athées qui dissimulent leur athéisme, et redoutant l'éclat n'osent répandre leurs erreurs dans le public. S'ils ont assez d'énergie pour réprimer leurs passions et se défendre contre les vices grossiers, la punition sera tempérée par l'indulgence. On se contentera d'adresser des réprimandes au coupable, ou de l'enfermer dans le sophronistère. Si l'athée cherche à corrompre ses semblables, s'il fait du prosélytisme et

emploie des moyens injustes, tels que la ruse et la violence, la mort sera le châtiment de la faute. On n'épargnera pas non plus ceux qui nient la Providence ou qui cherchent à prouver que les dieux se laissent fléchir avec facilité. On les enfermera dans le sophronistère pendant cinq ans. Mais en cas de récidive, on ira jusqu'à la mort. Les peines les plus redoutables sont décernées contre ceux qui font profession d'évoquer les morts, et de solliciter leur appui par des enchantements. C'est pour eux la prison perpétuelle et la privation de sépulture.

Nous arrêtons ici notre tableau de la cité idéale de Platon. Il serait peut-être fastidieux d'insister davantage, car cette législation est très compliquée. Il nous resterait à parler de l'élection des magistrats, de l'organisation de la propriété, des prescriptions de police qui sont en nombre infini. Il va même jusqu'à déterminer les cas où les citoyens peuvent voyager en d'autres pays, et les motifs qui doivent les inspirer. Qu'il nous suffise de dire que partout il obéit à une inspiration très haute, très dégagée des intérêts matériels. « Dieu, dit-il, suivant une ancienne tradition, est le commencement, le milieu et la fin de tous les êtres ; il marche toujours en ligne droite, conformément à sa nature, en même temps qu'il embrasse le monde ; la justice le suit, toujours prête à punir les infracteurs de la loi divine. Quiconque veut être heureux doit s'attacher à la justice, marchant humblement et modestement sur ses pas.

Cette conception fait honneur au génie de Platon. Elle se recommande par un caractère d'élévation qu'il est difficile de surpasser. Mise en parallèle avec la politique d'Aristote, elle soutient la comparaison avec avantage. Le philosophe de Stagire est sans doute plus pratique. Il connaît mieux la nature humaine, il s'appuie davantage sur l'expérience des législateurs qui avaient illustré la Grèce. Mais l'auteur des *Lois* et de la *République*, l'emporte par la grandeur et la sublimité. Sa morale malgré ses infirmités inhérentes à toute morale qui ne se réclame pas de l'Evangile, ennoblit la nature humaine, et la transporte

dans une sphère où le péripatéticien ne peut le suivre. Il veut que son législateur et les citoyens marchent à la suite de la divinité. « Quelle est la conduite qui nous rend agréables à Dieu ? Je ne n'en vois qu'une seule fondée sur ce principe ancien, que le semblable plaît à son semblable, quand l'un et l'autre se tiennent dans le juste milieu. Or Dieu est la juste mesure de toute chose, beaucoup plus qu'un homme, quel qu'il soit. Par conséquent, il n'est point d'autre moyen de se faire aimer de Dieu, que de travailler de tout son pouvoir à lui ressembler (1). »

Est-ce à dire que notre admiration doive être absolue et qu'il n'y ait pas quelques ombres dans ce tableau dont nous avons reproduit les traits saillants ? Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que sur plusieurs points il est loin de satisfaire l'esprit. D'abord, comme la philosophie de Platon en général, cette théorie fait une part très grande à l'utopie. Elle ressemble à la cité de Salente imaginée par Fénelon. Ici le grand philosophe a été le jouet de son imagination qui parfois se plaisait dans des rêves grandioses. Il reconnaît lui-même que son système dépasse les forces de la nature humaine, et qu'il a voulu proposer aux hommes politiques un idéal, vers lequel ils doivent tendre, sans avoir l'espérance de l'atteindre jamais. « Telle est, dit-il (2), la perfection vers laquelle l'homme doit tendre ; mais elle est moins le propre de l'homme que le propre des dieux ; il faut pourtant proportionner nos règlements à la faiblesse humaine, puisque nous avons affaire à des hommes, et non à des dieux. »

Il a donc cherché à s'accommoder à nos inclinations et à nos désirs, « ce sont là les ressorts qui tiennent suspendu tout animal mortel, et sur lesquels roulent ses principaux mouvements ». Mais cet idéal, même amoindri et diminué, même proportionné à nos infirmités, ne remplit pas suffisamment le but que doit réaliser tout fondateur de gouvernement. Il ne tient pas assez compte des intérêts matériels et ne se préoccupe en aucune manière de développer la

(1) Platon, *Lois*, l. V.
(2) *Lois*, l. V.

richesse. Même, ce qui étonne dans un génie aussi poétique et aussi épris de la beauté littéraire, il est loin de favoriser le progrès des arts, des sciences et des lettres. Dans cette communauté, les vertus austères fleuriraient, mais le génie industriel, artistique et littéraire ne pourrait prendre son essor. Nous aurions Sparte avec sa discipline impitoyable, ses mœurs rudes et austères, ses maisons rustiques et construites sans élégance. C'était peut-être vers les rives de l'Euritas qu'il portait sa pensée en écrivant ce dialogue. Mais Athènes avec sa civilisation luxuriante, cet attrait invincible qu'elle exerçait sur les étrangers, ses temples qui étaient des chefs-d'œuvre d'architecture, ses statues gracieuses, n'aurait pas été possible.

Un autre reproche qu'on peut adresser à cette tentative de législation, c'est l'omnipotence de l'Etat, chargé de la destinée publique et privée des citoyens. L'individu n'est rien, il perd toute initiative, et il est absorbé dans la collectivité. Il ne s'appartient pas, et fait partie constitutive d'un tout. A peine est-il né qu'il tombe sous la domination des pouvoirs publics. Dans tout le cours de sa vie il est soumis à un ensemble de prescriptions rigoureuses qui gênent sa liberté. Tous les actes importants de sa vie sont d'avance déterminés et surveillés par la loi. Il ne peut pas même s'éloigner de la ville, sans y être autorisé par les magistrats qui le suivent de loin, et l'empêchent de compromettre l'honneur de la patrie.

Aristote lui attribue aussi le communisme le plus radical et il le réfute par des raisons très solides et pleines d'un rare bon sens. Dans la *République*, Socrate affirme que les femmes doivent être communes ainsi que les biens. C'était à cette époque la pensée de Platon. Lorsqu'il composa les *Lois*, il était revenu de cette erreur. Comme nous l'avons observé plus haut, il reconnaît le mariage, et il déclare que chaque citoyen doit posséder deux maisons et une portion de territoire qui suffise à ses besoins. Il admet donc la propriété et ne condamne que l'excès de la richesse. Il ne veut ni de l'extrême opulence, ni de la pauvreté indigente. L'*aurea mediocritas* est son rêve favori.

Toutefois, il ne rejette la communauté des biens et des femmes que parce qu'il la trouve irréalisable. Au fond, au point de vue théorique, elle lui paraît désirable, et il professe une sorte de sympathie pour cette doctrine détestable. « L'Etat, le gouvernement et les lois qu'il faut mettre au premier rang, sont ceux où l'on pratique le plus à la lettre, dans toutes les parties de l'Etat, l'ancien proverbe qui dit que tout est véritablement commun entre les amis. Quelque part donc qu'il arrive, ou qu'il doive arriver un jour, que les femmes soient communes, les enfants communs, les biens de toute espèce communs, et qu'on apporte tous les soins imaginables à retrancher du commerce de la vie jusqu'au nom même de propriété..., en un mot, partout où les lois viseront de tout leur pouvoir à rendre l'Etat parfaitement un, on peut assurer que c'est là le comble de la vertu politique, et que personne ne pourrait, à cet égard, donner aux lois une direction ni meilleure ni plus juste. » Il conclut en disant que c'est là le gouvernement modèle, et que celui qu'il a entrepris de fonder, si l'exécution répond au projet, ne peut occuper que la seconde place.

Nous n'entreprendrons pas de réfuter une pareille erreur. Aristote en fait dans le second livre de sa *Politique* une réfutation définitive et péremptoire. On ne comprend pas que Platon soit tombé dans de pareilles absurdités. C'est une preuve entre mille que la raison humaine laissée à elle-même est impuissante, qu'elle ne peut arriver à la vérité complète, et que sans le secours de la révélation, les plus beaux génies associeront à leurs conceptions les plus sublimes bon nombre d'erreurs et d'extravagances.

Pour ne pas rester sur une appréciation trop sévère, résumons en quelques traits les mérites de la théorie platonicienne. Nous n'aurons pour cela qu'à citer l'auteur lui-même. « Ne nous lassons pas de répéter que le dernier de nos soins doit être celui des biens de la fortune. En effet, toute l'attention de l'homme roulant sur trois objets, le troisième et dernier objet qui doit la fixer, ce sont les richesses justement acquises ; le corps est le second, et l'âme le premier. Si dans le plan de notre législation cet

ordre est observé pour tout ce qui mérite notre estime, il n'y aura rien à reprendre dans nos lois. Mais si quelqu'une de celles que nous portons en ce moment fait plus de cas de la santé que de la tempérance, ou des richesses que de la tempérance et de la santé, on aura raison de les tenir pour défectueuses (1). »

Ph. Gonnet.

(1) *Lois*, l. V.



LES

MISSIONS FRANÇAISES

DANS LES

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

LE MAINE (*Suite*) (1)

Une branche de la famille algonquine occupait le territoire du Maine (2) vers le milieu du XVIIe siècle. C'étaient les Abénakis. Ils formaient plusieurs tribus. L'une de ces tribus a laissé son nom au fleuve Pénosbcot, l'autre au fleuve Androscoggin. Bien que nomades en général, les Abénakis avaient un établissement fixe à Norridgewock sur le Kennebec. Ils en cultivaient les terres environnantes

(1) Voir numéro du 15 septembre 1904.
(2) Le Maine est l'Etat le plus à l'est de la province de la Nouvelle-Angleterre, dans les Etats-Unis. Il s'étend du 42°,57' au 47°,32' de latitude nord, et du 66°,52' au 71°,6' de longitude ouest. Il a 404 kilomètres de long sur 304 kilomètres de large. Ses limites au nord sont la province de Québec, à l'est la province de New-Brunswick, au sud l'océan Atlantique, et à l'ouest le New-Hampshire et le Canada. Il mesure au sud 332 kilomètres de côte en ligne droite, mais il est si entrecoupé de baies qu'il se trouve longer de l'Océan sur une distance de 3.300 kilomètres. Ses plus larges baies sont celles de Pénobscot, Saco, Machias et Passamaqdoddy, où se jettent les fleuves Pénobscot, Kennebec, Saco, et Androscoggin. La capitale de l'Etat du Maine est Augusta. Le diocèse de Portland y fut établi en 1855.

dans le temps libre que leur laissait la pêche ou la chasse. Les Iroquois étaient les ennemis jurés de cette tribu comme de toute la race algonquine. Il n'est pas étonnant, dès lors, que ces pauvres Peaux-Rouges du Maine aient donné leurs sympathies aux Français contre lesquels guerroyaient sans cesse les féroces Indiens de New-York, et se soient mis volontiers sous la protection des pouvoirs publics au Canada. Ils se trouvèrent pour la première fois en contact avec nos colons, lorsque le P. Biard, en 1612, comme il a été dit dans l'article précédent, les visita sur les bords du Kennebec, en étendant jusqu'au Maine les travaux d'évangélisation qu'il avait commencés dans la Nouvelle-Ecosse.

Plus tard, lorsque nos colonies se furent plus fermement établies à Québec et le long du Saint-Laurent, les Abénakis de Norridgewock firent de fréquentes visites à la mission de Sillery (1). Quelques-uns d'entre eux, convertis et baptisés, retournèrent dans leur tribu et réussirent bientôt, en racontant les actes de charité qu'ils avaient vu pratiquer, à l'intéresser vivement à la religion catholique. Une députation officielle fut envoyée à Québec en 1646 pour obtenir du gouverneur que des missionnaires vinssent résider parmi eux et leur enseigner une religion si belle, mère de tant de vertus. « L'acquisition d'un peuple renommé pour sa bravoure, dit le P. Charlevoix, S. J., dans son histoire du Canada, d'un peuple si bien situé

(1) Le village de Sillery fut fondé en 1637 près de Québec par le commandant de Sillery et devint l'asile des familles sauvages converties au christianisme. C'était à l'époque des premières grandes missions du Canada. Deux ans après, en effet, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, fondait l'hôpital de Québec dont les portes s'ouvrirent aussitôt à tous les malades, quelle que fût leur origine ou la couleur. Mme de la Pelterie, jeune veuve d'Alençon, fut dans le même temps avec l'illustre mère Marie de l'Incarnation qu'on appelait la Thérèse de France, l'instrument que le ciel choisit pour doter le Canada de l'ordre des Ursulines destinées à l'instruction des petites filles. En 1636, M. Olier se sentit appelé aussi à fonder avec M. de Maisonneuve la colonie de Montréal pour la conversion des Indiens. En 1653, arrivait encore de France, sous la même inspiration surnaturelle, la vénérable Marguerite Bourgeois qui a rendu son nom si cher au Canada par l'institution des « Filles de la Congrégation » dévouées aux écoles.

entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, n'était pas à négliger. Les Abénakis pouvaient être d'un grand secours en cas de rupture avec la Nouvelle-Angleterre. » La députation fut bien reçue, et, en août 1646, le P. Druilhettes, l'un des Jésuites de Québec, accompagna les députés indiens dans leur retour chez eux. Depuis le Saint-Laurent jusqu'aux sources du Kennebec, le voyage était extrêmement pénible, mais l'attachement sincère que montrèrent les Abénakis pour la France et ses missionnaires, et, plus que tout cela, la constance inébranlable avec laquelle ils persistèrent dans leur foi, après qu'ils l'eurent embrassée, dédommagèrent amplement les missionnaires des rigueurs de cette mission.

Les sauvages se hâtèrent de bâtir pour le représentant de Dieu qu'ils étaient allés chercher, une petite chapelle et une hutte. Le P. Druilhettes resta avec eux environ dix mois, apprenant leur langue, baptisant et instruisant autant que le lui permettait sa connaissance imparfaite de leur idiome. Il gagna leur respect et leur affection en dépit des « hommes de médecine » ou sorciers, les perpétuels ennemis du prêtre catholique aussi bien dans les tribus du nord que dans les tribus du sud. Avant de recevoir les catéchumènes dans le sein de l'Eglise, le P. Druilhettes leur demandait trois choses : Abstinence totale de l'eau de feu que leur apportaient leurs voisins européens : il s'agissait de l'eau-de-vie; cessation de leurs guerres entre tribus; et renoncement à leurs rites superstitieux des manitous. A moins de danger de mort il ne se hâtait point de donner le baptême. Un long noviciat et une assiduité constante au catéchisme, étaient, d'après l'expérience, le moyen essentiel de véritable conversion. Les Indiens assistaient fidèlement aux exercices religieux de la mission. Le Père les accompagnait dans leurs longues excursions de chasse pendant l'hiver; il leur apprit bon nombre de prières qu'il traduisit en abénaki.

Pendant son séjour à Norridgewock, le généreux apôtre du Maine descendit deux fois le fleuve Kennebec : une première fois jusqu'à la ville actuelle d'Augusta, une deuxième

fois jusqu'à l'océan. L'objet de son premier voyage était de gagner l'amitié d'un certain Anglais, Winslow, agent de commerce du commandant de Boston, Edward Gibbons. Il y avait, en vérité, avantage pour les marchands de la côte à ce que le P. Druilhettes étendît parmi les Indiens son travail de civilisation. Winslow était précisément de retour de Plymouth au moment de la visite du missionnaire. Grâce à lui le Jésuite obtint de la colonie puritaine la permission de résider où il voudrait, d'amener quelques Français pour compagnons et de continuer son œuvre sans crainte d'être interrompu ou molesté. Sur ces terres que deux puissantes nations se disputaient le P. Druilhettes crut devoir se contenter de cette simple promesse (1).

L'objet de son second voyage fut d'explorer les côtes sur lesquelles il trouva sept ou huit postes de commerce anglais et de visiter les Pères Capucins (2) qui le reçurent avec toute l'amabilité respectueuse due à un frère dans l'apostolat.

Au commencement de l'année 1647, le noble fils de saint Ignace retourna à Québec pour exposer à ses supérieurs et aux autorités civiles l'état où il avait trouvé les choses parmi les tribus abénakises et demander de nouvelles recrues. Sur son rapport, on prit des mesures pour l'établissement définitif d'une mission où l'on espérait travailler d'autant plus heureusement que l'on serait plus éloigné des Iroquois. Une étude de la géographie du Maine nous fait tout de suite comprendre l'importance que les autorités françaises attachaient à l'alliance des Abénakis et, par le fait, à l'œuvre des missions parmi eux. Le P. Charlevoix avait raison. Les eaux du fleuve Saint-Jean côtoient tout le nord du Maine et rendent les communications faciles avec le Saint-Laurent, le Pénobscot qui se jette dans l'océan remonte jusque dans le voisinage du grand fleuve Canadien, et les sources du Kennebec approchent de la rivière

(1) La compagnie de Plymouth prétendait, comme nous l'avons vu, avoir des droits aussi sérieux que le Canada et la France sur cette partie du Maine qui se trouve au dessous du Pénobscot.
(2) Voir l'article précédent, 15 septembre, page 19.

de la Chaudière qui, elle, va joindre la principale artère de la Nouvelle-France. Il était évidemment d'une première nécessité, pour les Français, de s'emparer de ces divers courants d'eau. Les groupes d'Abénakis qui s'étaient établis à Norridgewock sur le Kennebec, ceux de la même tribu qui vivaient sur les bords du Pénobscot, de Sainte-Croix et de Saint-Jean pouvaient, s'ils se faisaient les alliés des Français, opposer une barrière efficace à l'intrusion des Anglais et aux attaques des Iroquois dans cette direction. Il n'y avait, d'autre part, pas de meilleur moyen de conserver ces Indiens fidèles à la France que de les amener à la foi catholique et de leur envoyer par conséquent les missionnaires qu'ils demandaient.

Trois ans se passèrent avant que le P. Druilhettes retournât auprès de son premier troupeau. Il arriva à Norridgewock dans l'automne de 1650 à la grande joie des Indiens. La manifestation de leur bonheur éclata en accents des plus touchants. Au milieu d'une volée de coups d'armes à feu, le chef de la tribu embrassa le missionnaire en s'écriant : « Je vois bien que le grand Esprit qui gouverne les cieux a jeté sur nous des regards favorables puisqu'il nous redonne aujourd'hui notre Patriarche ». Tous acclamèrent en s'adressant en ces termes au héraut de la Foi : « Tu es notre Père, notre compatriote et notre chef; tu apportes le bonheur, tu vivras comme nous, tu demeureras avec nous, tu seras un Abénaki comme nous. Nous pensions quitter ce lieu pour aller te chercher, car beaucoup sont morts pendant ton absence et nous perdions tout espoir de gagner le ciel. Ceux que tu avais instruits faisaient tout ce qu'ils pouvaient, mais leur cœur était gros parce qu'ils ne te trouvaient pas. » — Magnifique langage qui fait comprendre le rôle divin du prêtre catholique dans ce monde.

Cependant le P. Druilhettes venait cette fois non seulement comme un missionnaire, mais comme un envoyé politique chargé de négocier un traité. La colonie de Massachussets avait demandé la réciprocité de commerce avec le Canada. Les autorités de Québec y consentaient, mais

à la condition qu'il y aurait une alliance défensive et offensive contre les Iroquois.

Puisque l'Angleterre prétendait avoir juridiction sur les Indiens de Kennebec, n'était-ce point son devoir de les protéger contre leurs ennemis? Au Jésuite furent confiés, par les autorités canadiennes et la nation abénakise, les intérêts de cette importante négociation.

A cette nouvelle, Winslow, l'ami du P. Druilhettes, partit pour Boston dans l'intention de notifier au gouvernement anglais l'arrivée prochaine du missionnaire et de préparer les voies à sa bienvenue. Entre temps le travail d'évangélisation se continuait à Norridgewock. Enfin, en novembre, le noble fils de Loyola se mit en marche pour la redoutable citadelle du puritanisme, la capitale actuelle de la Nouvelle-Angleterre, Boston. Chose étrange ! La colonie des *Pèlerins* (1) avait eu pour but principal dans son organisation des pouvoirs publics d'élever une barrière infranchissable contre le royaume de l'Antechrist que les Jésuites étaient supposés propager dans le monde entier! Il y avait à peine trois ans que cette fière cité bostonienne s'était enrichie d'une nouvelle loi d'après laquelle les Jésuites qui entreraient sur les terres de la colonie devaient être expulsés, ou même, s'ils persévéraient à y résider, impitoyablement pendus !

Dans le cas du P. Druilhettes, ces scrupuleux puritains ne voulurent point voir les stigmates du Jésuite, mais l'auréole d'un ambassadeur. L'accueil qui lui fut fait ne manqua ni de courtoisie ni de générosité. Edward Gibbons, le commandant de la place, lui offrit une loyale hospitalité, le gouverneur civil lui assigna le rang d'honneur à un banquet auquel assistaient les magistrats de la ville ; le surintendant de Plymouth le reçut aussi à sa table et, pour ne point créer d'équivoque sur la sincérité de ses sentiments, voulut le faire servir en maigre : c'était un vendredi. Les principaux membres de la colonie à Roxbury, à Salem et

(1) Ainsi furent appelés les protestants qui se séparèrent de l'Eglise anglicane sous Elisabeth et se réfugièrent d'abord en Hollande et puis en Amérique.

ailleurs eurent à cœur de lui donner tous les témoignages de la plus cordiale sympathie jusqu'à lui offrir généreusement les ressources nécessaires pour son retour. Il est donc moralement certain que le saint sacrifice fut offert à Boston en 1650. Le P. Druilhettes, on peut se l'imaginer, dut comparer ces colonies jeunes, affairées, passionnées pour la liberté avec le régine plus ou moins feudataire du Canada. Soupçonna-t-il les destinées des deux puissances rivales sur le sol américain? Aucun document ne nous le dit. Après avoir passé l'hiver au milieu de ses chers Indiens à Kennebec, tout occupé comme un autre saint Paul, à les confirmer dans la doctrine chrétienne, notre missionnaire retourna à Québec sans aucune réponse définitive, mais avec l'espérance que dans un avenir prochain pourrait se réaliser l'objet de son ambassade.

Le gouverneur de Québec et son conseil entendirent son rapport et le renvoyèrent une seconde fois pour lui permettre de s'aboucher avec les commissaires des quatre colonies de la Nouvelle-Angleterre assemblées à New-Haven (1). Quel touchant spectacle ne put-on pas alors

(1) Ce fut en 1613 que deux membres de la Compagnie de Plymouth, après avoir exploré les côtes, donnèrent à ces régions le nom de Nouvelle-Angleterre. En 1620, les puritains, fuyant devant les persécutions religieuses de la mère-patrie, s'établirent à Plymouth et formèrent la colonie de ce nom. Ils achetèrent, en 1625, de la Compagnie anglaise une langue de terre sur laquelle ils constituèrent la colonie de Massachussetts, ainsi nommée des Indiens qui habitaient dans ces parages. Boston, la capitale, fut fondé par Winthrop. L'un des puritains, Roger Williams, désireux d'inaugurer un système de séparation d'Eglise et d'Etat inconnu jusqu'alors, alla créer la colonie de Rhodes-Island, dont le chef-lieu est Providence. Quelques villages au nord donnèrent naissance à la colonie de New-Hampshire. Puis, mus par un idéal de gouvernement plus démocratique, quelques membres influents des bourgs de Cambridge, Watertown, Dorchester, situés autour de Boston, se résolurent à former une colonie à part, à laquelle ils donnèrent le nom de Connecticut que portaient les Indiens de l'endroit. Dans le même temps, en 1639, arrivait d'Angleterre Davenport, qui fonda la colonie de New-Haven. En 1643, les quatre colonies de Massachussetts, Plymouth, Connecticut et New-Haven formèrent une fédération dans un but de défense contre les attaques des Hollandais sur le fleuve Hudson. Cette fédération prit le nom de Colonies unies de la Nouvelle-Angleterre. 1643-1684. Le roi Charles II, et après lui, son frère Jacques II, annulèrent les chartes que possédaient ces colonies et transformèrent celles-ci en une vice-royauté de la Nouvelle-Angleterre. Mais après

contempler! Dans une solennelle réunion de protestants, un prêtre catholique, un Jésuite, plaidait la cause de la fraternité des nations européennes sur le sol américain et de l'unité de leurs forces civilisatrices contre les puissances païennes des Iroquois! Hélas! ses efforts ne produisirent aucun résultat. Quelque séduisante que fût la perspective de la liberté de commerce, elle ne put amener les puritains à sacrifier leur plus fort boulevard contre les Français. Il fallait à l'Angleterre l'appui des féroces sauvages contre une rivale chrétienne sur le nouveau continent. Druilhettes dut retourner au Canada pour faire part de son échec au gouvernement de Québec.

Pendant trente-six ans, c'est-à-dire depuis 1652 jusqu'en 1688, les travaux d'apostolat furent interrompus dans le Maine, ou plutôt aucun missionnaire ne résida chez les Abénakis. Des visites fréquentes aux missions établies sur le Saint-Laurent maintinrent cependant les Indiens en contact avec les Français et les Jésuites. Pour être sous la protection de la France et plus près de leurs maîtres chrétiens, un certain nombre d'entre eux émigrèrent à Sillery et se fixèrent plus tard dans la mission de Saint-François, sur les bords de la rivière La Chaudière. Ces Indiens fervents eurent une grande influence sur leurs concitoyens du Maine. C'est auprès d'eux que les sauvages du Pénobscot ou du Kennebec trouvaient une généreuse hospitalité, lorsque la tribu prenait part aux guerres des Français. Cet état de choses explique comment le christianisme se conserva chez les Abénakis en dépit de l'absence prolongée des prédicateurs de la Foi.

la révolution de Cromwell, Guillaume d'Orange, en 1692, permit à la colonie de Connecticut, dont New-Haven devint la capitale, et à celle de Rhodes-Island, de conserver leurs anciens privilèges octroyés par la Couronne; il annexa la colonie de Plymouth à celle de Massachussetts, conserva celle de New-Hampshire comme province séparée, et donna à la colonie de Massachussetts non seulement le Maine, mais encore la Nouvelle-Ecosse qu'il venait de prendre aux Français. Il maintint pourtant la nomination des gouverneurs comme droit de la royauté, ce qui suscita entre les colonies et le parlement anglais une série de querelles qui aboutirent enfin à la guerre de l'Indépendance en 1775.

La mission des Capucins dont il a été parlé dans l'article précédent, ne fut pas de plus longue durée. Le F. Eléazar de Saint-Florentin passa dix ans à Pentagoët; il était très versé dans les langues indiennes; mais en 1655, sous Cromwell, le P. Bernadine de Crespy fut fait prisonnier par les Anglais et exilé en Angleterre. L'Eglise catholique sur les côtes du Maine demeura impuissante, et les Indiens furent laissés sans secours religieux. Les guerres déclarées aux Français par les Iroquois (1), les disputes entre la France et l'Angleterre, étaient des obstacles insurmontables.

Ce ne fut qu'en 1688 que les missions du Maine furent reprises sur trois points à la fois : à Norridgewock sur le Kennebec, à Pentagoët sur le Penobscot, et à l'embouchure du fleuve Saint-Jean. Les Jésuites eurent charge des Indiens du Kennebec, les prêtres du séminaire de Québec se consacrèrent aux sauvages du Pénobscot, et les Récollets évangélisèrent les Micmacs sur le fleuve Saint-Jean. Comme les travaux de ces derniers s'effectuèrent pour la plupart au nord du fleuve et par conséquent au-delà des limites des Etats-Unis, je m'abstiens d'en parler ici. Après quelques années, le séminaire de Québec abandonna les postes du Pénobscot, et, en l'an 1700, tous les Indiens du

(1) Les Iroquois ne cessèrent de guerroyer contre les Français depuis que Champlain, en 1639, les avait attaqués pour défendre les Hurons par eux persécutés. La première grande guerre eut lieu de 1641 à 1645 contre la nouvelle colonie de Villemarie (Montréal). La paix fut encore rompue en 1646, et la deuxième guerre, dans laquelle périt la nation huronne, dura jusqu'en 1652. La troisième invasion iroquoise en Canada eut lieu de 1654 à 1655. Une quatrième déclaration de guerre se fit en 1659; les Iroquois ne demandèrent la paix qu'en 1663. A cette époque, Louis XIV, après avoir établi un conseil souverain pour la Nouvelle-France, résolut de soumettre à tout prix les cinq nations sauvages du territoire actuel de New-York. Une cinquième et formidable insurrection eut lieu de 1685 à 1688. Dieu seul pouvait sauver le Canada. Vint ensuite la guerre de la « Succession d'Angleterre » de 1688 à 1697, pendant laquelle les Anglais, d'une part, excitèrent les Iroquois à saccager Montréal, et les Abénakis, d'autre part, en haine des Anglais, tombèrent sur leurs établissements du Maine. La paix de Ryswick ne put définir ni les limites des possessions des deux nations rivales, ni les droits des Français sur les Iroquois. A la guerre de la « Succession d'Angleterre » s'ajouta, de 1701 à 1713, la guerre de la succession d'Espagne qui aboutit au traité d'Utrecht si fatal à la France.

Maine se trouvèrent placés sous la direction des Pères Jésuites. Le plus grand nombre de ces Peaux-Rouges étaient alors chrétiens.

Quand éclata la guerre connue en Europe sous le nom de guerre de la Succession d'Espagne, et, en Amérique, sous le nom de guerre de la Reine Anne, les Abénakis prirent naturellement encore fait et cause pour les Français à qui ils étaient attachés par les liens de la religion et du commerce. Ce fut en vain que, Dudley, gouverneur du Massachussetts essaya, dans le meeting tenu en mai 1702, d'amener ces fidèles amis de la France à une attitude de neutralité. En quelques semaines, le carnage, les incendies, la désolation et la mort régnèrent tout le long de la frontière. Peu d'incidents, dans les annales des guerres indiennes, ne sont aussi pathétiques que les attaques des Abénakis contre les bourgs de Deerfield et de Havervill. Les Français et les Anglais eux-mêmes, devenus aussi barbares que les sauvages, incendiaient froidement les villages et les hameaux, massacraient sans pitié les femmes et les enfants, oubliant dans leurs querelles leur origine chrétienne et ne tenant aucun compte des maximes célestes du christianisme au nom duquel ils prétendaient souvent avoir pris les armes. Ces cruautés inutiles inspiraient, du côté du Canada, aux Français, une haine profonde contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre et les ministres protestants ; mais, d'autre part, rien dans toute l'histoire des Etats-Unis n'a tant contribué à créer chez les Américains l'horreur des missionnaires jésuites qu'ils rendaient responsables de la sauvagerie avec laquelle les Indiens attaquaient des colons sans défense. A la même cause doivent être attribués ce mépris de l'Américain pour l'Indien et cette détermination de le détruire qui a caractérisé la politique des puritains. Forcés par les circonstances, la plupart des colons de la Nouvelle-Angleterre devinrent soldats. On mit à prix chaque chevelure de sauvage. Si les habitants des villages voulaient former des parties de chasse contre ces infortunés et les traquer comme des bêtes fauves dans le bois et les montagnes, on les encoura-

geait par la promesse de cinquante livres sterling par tête d'Indien.

Cette terrible guerre se termina en 1713 par le traité d'Utrecht qui ne fut pas moins important pour l'Amérique que pour l'Europe. Par cette convention, l'Angleterre acquit sur le nouveau continent de vastes territoires jusque-là considérés comme français. Ce fut le premier ébranlement de notre empire colonial. La baie d'Hudson, Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse « selon les anciennes limites », passèrent à la Grande-Bretagne et la France dut concéder à sa rivale le protectorat des cinq nations iroquoises.

La cession de l'Acadie, « selon ses anciennes limites » souleva immédiatement la question de frontières. Qu'étaient les anciennes limites de la Nouvelle-Ecosse ? Le fleuve Sainte-Croix, disaient les Français : d'après eux, le territoire entre le fleuve Kennebec et le fleuve Sainte-Croix n'était donc point cédé, le traité d'Utrecht ne donnait pas le Maine à la Couronne d'Angleterre; le Kennebec, répondaient les Anglais : en conséquence, non seulement la Nouvelle-Ecosse et le New-Brunswick, mais encore les terres qui constituent aujourd'hui l'Etat du Maine, leur appartenaient, et au protectorat des cinq nations iroquoises devait se joindre celui des Abénakis, devenus, d'une certaine manière, sujets anglais. Pour résoudre cette question de frontières, les deux puissances européennes nommèrent des commissaires, mais aucune solution ne fut donnée avant 1744.

Tandis que la France et l'Angleterre débattaient entre elles leurs droits sur le Maine et en appelaient aux premières chartes que leurs rois avaient octroyées, les Abénakis affirmaient qu'eux seuls étaient les maîtres légitimes de ces domaines. Ils n'hésitèrent pas à soutenir leurs titres par une guerre qu'ils livrèrent aux Anglais de leur propre initiative. « J'ai ma terre, disait leur Sachem, ma terre où le Grand Esprit m'a fait naître; et aussi longtemps qu'i restera un seul enfant de ma tribu, je combattrai pour la conserver. » Que les Indiens du Pénobscot et du Kenne-

bec fussent soutenus dans cette lutte par le Canada, il serait difficile de le nier, paraît-il, en consultant les documents originaux de Paris, de New-York, et de Massachussetts; mais que les Jésuites aient provoqué la guerre et sacrifié les intérêts spirituels de leurs ouailles à leurs sympathies nationales et à leurs avantages politiques, qu'ils se soient servis de leur puissante influence sur les néophytes pour chasser les Anglais et conserver le pays des Abénakis comme un rempart entre les colonies protestantes et le Canada catholique, rien jusqu'ici ne l'a démontré. Il n'existe aucune autorité qui permette de prendre au sérieux pareilles accusations.

Le missionnaire de Kennebec, en ce temps-là, était un humble religieux sur qui, de son vivant, se déversa la haine des colons anglais, et dont la mémoire, après sa mort, a été non moins violemment attaquée. Il se nommait Sébastien Rasles. Né dans la Franche-Comté, en 1637, ce noble enfant de France se dévoua à l'apostolat sur le sol américain, en 1689, à l'âge de trente-deux ans. Après avoir passé quelque temps au milieu des Abénakis émigrés au Canada et dans les missions des Illinois au delà du lac Michigan, il fut envoyé aux Indiens du Maine. Il se livrait aux labeurs de l'évangélisation de ces peuplades, lorsque éclata la guerre de la Sucession d'Espagne.

Près du village de Norridgewock, à un endroit connu alors sous le nom de Narantsouac, et aujourd'hui sous celui de « Old indian Point », était sa modeste église. Là, il vécut et travailla pendant un quart de siècle. Nous avons de lui, dans ses lettres à son frère et à son neveu, une description détaillée de sa vie. On ne peut rien désirer de plus apostolique dans les annales de l'Eglise américaine. Il connaissait plusieurs langues indiennes de la famille algonquine, possédait l'abénaki si parfaitement qu'il publia un dictionnaire complet de cet idiome. On trouve encore le manuscrit de cet important ouvrage dans la bibliothèque de l'université de Harward. Il a même été reproduit en 1833.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, comme je

l'ai dit plus haut, les villages sur le Pénobscot et sur le Kennebec furent pillés par les Anglais, 1704-1705. Non seulement les maisons de Narantsouac furent détruites, mais l'église du P. Rasles devint la proie des flammes et les vases sacrés furent profanés. A la conclusion de la paix, le gouverneur de Massachussetts offrit de rebâtir la chapelle si les Peaux-Rouges voulaient renvoyer leur missionnaire et recevoir un ministre protestant. Il ne connaissait point le caractère de l'Indien converti. Son offre fut l'objet de mépris. « Vous étiez ici les premiers, dit le chef abénaki à l'envoyé des puritains, vous vîtes nos fourrures et ces biens terrestres vous séduisirent. Quand nous étions riches, vous étiez nos amis. Mais quand la Robe noire de France arriva, bien que nous possédions de nombreuses peaux de castor, il ne jeta point sur ces marchandises ses regards d'envie. Il nous parla du Grand-Esprit et du chemin pour arriver au ciel. Nous l'avons écouté, et ses paroles nous ont enchantés. Sa prière nous plut, nous lui demandâmes d'être instruits et nous fûmes baptisés. C'est ainsi que les Français ont agi. Nous avez-vous parlé de la Prière lorsque vous nous avez rencontrés ? Maintenant nous tenons à la Prière que nous a apprise la France, nous y serons fidèles jusqu'à ce que la terre soit détruite. Gardez vos ministres et votre or, nous restons avec notre Père français. » Ce fut le gouvernement du Canada qui rebâtit la chapelle, et elle fut d'une élégance que l'Europe aurait elle-même enviée.

La première demande de renvoi du P. Rasles ayant été fièrement rejetée, il ne restait plus aux colons du Massachussetts que deux moyens pour arriver à leur but, qui était la destruction des missions catholiques : la rivalité d'apostolat ou la violence. Ils essayèrent du premier plan. Un ministre calviniste fut envoyé chez les Abénakis pour contrebalancer et, en temps opportun, pour briser l'influence du prêtre catholique. Parkman, l'historien américain de la Nouvelle-France, fait, à ce sujet, cette réflexion qui ne manque point de franchise : « Sans expérience de la vie indienne, sans connaissance de la langue, le délégué des

colonies entra dans la lice avec un adversaire qui passait tout son temps au milieu des sauvages, parlait couramment l'abénaki et avait depuis longtemps gagné leur amour et leur admiration ». De fait, le ministre protestant, avec la confiance d'un novice, prit un interprète et commença à prêcher, à exhorter, à tourner en ridicule les doctrines et les pratiques de l'Eglise romaine. Le P. Rasles vint au secours de son troupeau. « Nos chrétiens, disait-il, croient les dogmes de la foi catholique mais ne sont pas très habiles controversistes. » Il envoya donc à son antagoniste une longue défense des vérités qu'il prêchait à ses Indiens. Le document était en latin. Pour préparer sa réponse, le bon calviniste jugea à propos de retourner à Boston. « Sa réplique fut courte, dit le P. Rasles dans une lettre à son frère, elle était d'un style si obscur, d'une latinité si bizarre que j'eus à la lire plusieurs fois pour en découvrir le sens. Je pus déchiffrer, enfin, qu'il se plaignait de mes attaques contre lui et taxait mes arguments de puérils et ridicules. J'insistai sur mes preuves dans une nouvelle lettre, en lui montrant ses méprises. Au bout de deux ans, j'eus une longue missive dans laquelle il m'accusait d'être d'une nature sarcastique et colère. » Ainsi se termina le premier essai de guerre contre la foi des Abénakis.

Le second moyen, celui de la violence, ne devait point tarder à venir. Plusieurs chefs indiens, à l'instigation des autorités coloniales, se rendirent à Boston pour arranger quelques difficultés survenues entre la tribu et les colons. Au mépris de toute justice, ils furent détenus dans la capitale comme prisonniers, ou plutôt comme otages, jusqu'à ce que certains prétendus outrages commis contre les sujets anglais eussent été réparés par une indemnité de deux cents peaux de castor. Les Indiens payèrent la rançon, non pas qu'ils reconnussent le fait des injures qu'on leur imputait, mais parce qu'ils voulaient la paix. Les otages demeurèrent, malgré cela, captifs. A cette violation de leurs droits s'ajoutèrent successivement d'autres méfaits de nature à les irriter. Le baron de Saint-Castin, Français du côté de son père, et en cette qualité tenant une commission de la France

comme gouverneur des Pentagoët, Indien du côté de sa mère et, comme tel, véritable Abénaki, exerçant le commandement sur les Peaux-Rouges, fut lui-même saisi par fraude, amené à Boston et traité comme ennemi de la Couronne d'Angleterre. Les Anglais voulurent en même temps forcer les Abénakis à leur livrer la personne du P. Rasles. Pour les tenter, ils mirent sa tête à prix. Finalement, dans le milieu de l'hiver, le colonel Westbrook, à la tête de trois cents hommes, tomba soudainement sur Norridgewock à un moment où les guerriers de la tribu étaient absents. Le missionnaire était seul dans le village avec les vieillards et les malades, les femmes et les enfants. Averti de l'approche des ennemis par quelques Indiens, le prêtre eut le temps de consommer les hosties consacrées qu'il craignait de laisser à la profanation des hérétiques et s'échappa dans les bois. Il ne fut point découvert.

Westbroock s'empara de ses papiers, qui sont encore conservés dans les archives de Massachussets. Ces documents, d'après Parkman, prouveraient, d'une manière péremptoire, que ce missionnnire était l'agent des autorités canadiennes et excitait ses ouailles contre les colonies. L'historien yankee, pénétré de préjugés, ne mentionne cependant qu'une lettre de Vaudreuil, le gouverneur du Canada. Par le fait, le représentant de la France exprime au Jésuite sa satisfaction à la vue du succès de son apostolat et se réjouit de l'union des Indiens contre les Anglais. La conclusion tirée par Parkman est évidemment plus étendue que les prémisses. Bancroft se contente de dire que cette correspondance démontre, dans l'âme de Vaudreuil, un espoir secret d'établir un jour le pouvoir de la France sur les côtes de l'Atlantique.

Exaspérés par ces insultes, les Abénakis résolurent de proclamer la guerre d'extermination. Ils envoyèrent des députés pour porter la hache et faire entendre les chants de combat à tous leurs amis et alliés le long du Saint-Laurent. Les chefs des clans guerriers se donnèrent rendez-vous à Norridgewock. L'œuvre de destruction commença par l'incendie de Brunswick. Le massacre des colons fut

terrible. La sage pénétration du P. Rasles lui fit promptement comprendre quelle serait l'issue de cette guerre. Il sentait trop bien que les indigènes étaient incapables, avec leurs faibles moyens, de s'emparer des forts bâtis par les Anglais. Il engagea les Abénakis à chercher un refuge au Canada. De nombreuses familles, dociles à ces conseils, se retirèrent dans les missions de Québec. Pour lui, il se refusa toujours à partager leur exil, préférant demeurer avec ceux de ses enfants qui n'avaient pu se décider à quitter leurs forêts et leurs huttes.

Au mois de juillet 1722, le gouvernement de Massachussetts déclara solennellement les Abénakis traîtres et brigands, et leva des troupes pour les détruire, tout en excitant les particuliers à leur faire impitoyablement la chasse. En mars 1723, Westbrook tomba sur l'établissement indien du Pénobscot, probablement au lieu où s'élève aujourd'hui « Old-Town », un peu au-dessus de la ville actuelle de Bangor. Il mit le feu au village et essaya, à deux reprises différentes, de se saisir du P. Rasles. Enfin, le 23 août 1725, un détachement de deux cents hommes, commandés par le colonel Moulton, arriva à l'improviste à Norridgewock. Les Indiens n'eurent connaissance de la présence des Anglais qu'en entendant la première décharge de mousquets. Il y avait environ cinquante guerriers dans la place. Chacun saisit ses armes, et tous sortirent tumultueusement, moins pour combattre que pour protéger la fuite de leurs femmes et de leurs enfants. Le P. Rasles, à qui leurs cris firent comprendre le danger, sachant très bien qu'il était la seule proie que les Anglais cherchassent, s'élança au dehors pour sauver son troupeau en attirant sur lui l'attention des assaillants. Son espoir ne fut point trompé. A sa vue, un grand cri s'éleva des rangs des Anglais, et contre lui se dirigèrent à l'instant les mousquets. Le prêtre de Jésus-Christ se mit à genoux au pied d'une grande croix qu'il avait plantée sur la place du village et tomba criblé de balles. Sept sauvages restés avec lui moururent à ses côtés. Quand les envahisseurs se furent retirés et que les Indiens retournèrent de leurs cachettes

pour soigner les blessés et ensevelir leurs morts, ils trouvèrent le corps du P. Rasles percé de mille coups, déchiré, sa chevelure enlevée, les yeux et la tête remplis d'ordure, les os des jambes fracassés et tous les os mutilés. Ces fervents chrétiens, après avoir lavé et baisé plusieurs fois les restes de leur Père, l'inhumèrent à la place où, la veille, il avait célébré le saint sacrifice. Si dans ses missions parmi les Abénakis, ce vaillant soldat de Jésus-Christ avait cherché à rendre service à la France, personne ne douta néanmoins qu'il n'eût été immolé en haine de son zèle à établir la vraie foi parmi les sauvages. Le P. de la Chasse ayant demandé à M. de Bellemont, supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, les suffrages accoutumés pour le défunt, celui-ci lui répondit, en se servant des paroles si connues de saint Augustin, que c'était faire injure à un martyr de prier pour lui : « *Injuriam facit martyri qui orat pro eo* ».

Ainsi périt l'un des membres les plus glorieux de la phalange des héros que l'ordre de Saint-Ignace envoya sur le sol américain. Le P. Rasles fut l'émule et le frère de Jogues, Bressani, Brébeuf et de beaucoup d'autres martyrs. Le récit de sa mort nous est parvenu par le compte rendu que fit le supérieur des Jésuites de Québec aux Jésuites de France, compte rendu daté du mois d'octobre 1724, quelques mois après l'événement. Nul doute que le narrateur n'ait tenu les détails qu'il donne d'un témoin oculaire.

Les Abénakis engagés dans la lutte, dit Parkman à ce sujet, étaient renommés pour leurs mensonges lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts ou de leur amour-propre. C'est possible. Mais quel intérêt et quel amour-propre trouvons-nous en jeu dans la mort du P. Rasles et pourquoi les appeler des menteurs avoués, lorsque dans la même page, nous lisons que le P. Rasles exerça une influence humanitaire sur son troupeau? « Grâce à lui, dit l'historien ci-dessus mentionné, la guerre eut moins de barbarie, il y eut moins de tortures, moins de mutilations de cadavres, de boucheries d'enfants et de femmes que dans les guerres pré-

cédentes ». S'il a donc pu transformer ces sauvages en belligérants civilisés, n'a-t-il pas pu leur inculquer l'amour de la vérité ? Appeler en style pompeux le témoin de la mort du P. Rasles un menteur, c'est empoisonner les sources même de l'évidence. L'auteur que je cite s'est vraiment oublié, il n'a fait qu'une plaidoirie intéressée, pour ne pas dire haineuse.

La lutte continua pendant quelques mois; mais à la fin, les Indiens, désespérant du succès, poussés toujours à la résistance par les Français, mais ne recevant d'eux aucune aide, conclurent un traité qui fut solennellement ratifié par les chefs abénakis et fidèlement maintenu, 1726.

Hélas ! à la place de l'influence religieuse, s'établit dès lors l'influence du commerce, et les comptoirs anglais supplantèrent presque partout les missions de la France. Cependant devenus sujets de l'Angleterre, ces pauvres sauvages n'abandonnèrent point pour cela leur foi. Ils prouvèrent heureusement que leur fidélité à Rome n'était point liée à leur fidélité à Versailles comme le pensaient les autorités canadiennes.

Après la paix, les habitants du village de Norridgewock se dispersèrent. Une partie de la tribu émigra au Canada, le reste chercha refuge dans les autres tribus du Nord. L'établissement du Pénobscot se releva de ses cendres, la chapelle fut rebâtie et desservie par le P. Lauvergeat jusqu'à ce que celui-ci fût obligé de fuir devant la persécution. En 1730, Norridgewock, à son tour, revint à la vie. Des Indiens des autres parties du Maine, des missions de Saint-François et de la Chaudière retournèrent à Kennebec. Le P. Germain, jésuite résidant sur les bords du fleuve Saint-Jean, près de la ville actuelle de Fredericton, visita quelquefois les Indiens catholiques à travers toute la province. Pendant plusieurs années, jusqu'en 1760, il fut impossible d'avoir pour eux des missions régulières; les lois cruelles des colonies puritaines contre les catholiques étaient alors en pleine vigueur. Quelques visites fugitives des prêtres du Canada, quelques excursions de sauvages à Québec furent tous les secours que purent se procurer

ces pauvres enfants des forêts. Les parents baptisaient et instruisaient leurs enfants. Chaque dimanche le matin et le soir, ils se rassemblaient dans les chapelles de leurs villages respectifs, et, devant les autels sans prêtres, chantaient la messe et les vêpres. Ces mélodies grégoriennes étaient transmises de génération en génération. Ainsi, sans guides, sans missionnaires, ces fidèles Peaux-Rouges surent garder leurs croyances dans des circonstances qui les auraient, peut-être, anéanties chez les blancs.

A l'exception du Japon, je ne connais rien de plus admirable dans l'histoire du christianisme que la persévérance des sauvages du Maine dans leur foi. C'est la gloire de la France et de ses religieux ! !

Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, les Indiens du Pénobscot et du Kennebec joignirent l'armée de Washington. Le chef des Pénobscots, Orono, fut même chargé d'une mission qu'il honora par sa bravoure. Dans ces voyages à travers les colonies, ni lui, ni sa suite n'oublièrent leur religion. A toutes les invitations qu'ils reçurent de se joindre au culte protestant, ils firent cette noble réponse : « Nous connaissons notre Prière et nous l'aimons; nous ne connaissons rien de la vôtre et de vous. » Au meeting des colons de Massachussetts qui fut tenu en 1775 à Watertown pour délibérer sur le parti à prendre contre l'Angleterre, le chef des Abénakis s'adressant au Président lui dit : « Nous voulons une Robe noire, un prêtre français. Avec la France, nous avons prié, nous n'admettons aucun culte qui viendrait de la vieille Angleterre. » L'assemblée accorda la demande, mais elle ne put, hélas ! trouver un prêtre. Quelle étrange scène ! une colonie qui avait ignominieusement massacré un humble religieux au pied de la croix de son village, regrettait maintenant de ne pouvoir donner à ces Indiens par elle persécutés le prêtre qu'ils demandaient.

L'Amérique conquit son indépendance. Le premier évêque des Etats-Unis, Mgr Carroll, envoya aux héroïques Indiens, le missionnaire après lequel ils soupiraient. Mgr de Cheverus, premier évêque de Boston, Mgr Fenwick et

Mgr Fitz-Patrick, ses successeurs, les visitèrent aussi, heureux de donner leurs soins à ces restes fidèles de nos missions françaises.

Aujourd'hui, un millier de descendants des néophytes de Druilhettes et de Rasles gardent précieusement encore le trésor de leur foi, et chantent les cantiques de leurs pieux ancêtres à « Old indian Point », « Pleasant Point » et « Louis Island », dans le diocèse de Portland, au Maine.

ANDRÉ.



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Sainte Bible. Traduction d'après les textes originaux par l'abbé A. Crampon. Edition revisée par des Pères de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de professeurs de Saint-Sulpice ; in-8°, vi, 1254, 315 pp. Paris, Desclée, Lefebvre ; Lyon, librairie Saint-Augustin, 1904. Br., 6 fr.; relié toile anglaise, 7 fr. 50.

Nous parlerons bientôt à nos lecteurs de l'œuvre de M. le chanoine Crampon, *la Sainte Bible*, traduction française avec introductions et notes, sept volumes, dont la publication vient d'être terminée. Signalons aujourd'hui la traduction, qui vient d'être donnée seule.

Il était nécessaire de fournir aux étudiants ecclésiastiques, aux prêtres, ainsi qu'aux laïcs désireux d'entrer en contact avec la littérature sacrée, une bonne traduction de la Bible, faite d'après les textes originaux ; nous ne pouvions continuer à être tributaires des traductions protestantes, et cela d'autant plus que l'on pouvait faire mieux. On a donc eu la bonne pensée de donner une édition manuelle de la Bible de M. Crampon. Des professeurs de Saint-Sulpice se sont joints aux Pères Jésuites pour la revision et la mise au point du travail primitif.

Cette édition manuelle renferme :

1° La traduction française des textes originaux de l'Ancien et du Nouveau Testament, telle qu'elle a paru dans l'édition en sépt volumes de la Bible. On a introduit quelques divisions nouvelles et rendu plus sensible typographiquement le parallélisme, partout où il se rencontrait. La traduction est fidèle et élégante.

2° Quelques notes, explicatives des expressions et des passages difficiles, ou reproduisant des variantes des versions anciennes : Septante et Vulgate, avec les textes originaux, telles que nous les possédons actuellement. On n'a pas essayé de constituer un texte critique, par la raison bien simple que c'est pour le moment impossible.

Le travail, dans l'ensemble, a été très bien exécuté et il atteindra sûrement le but que l'on s'est proposé : fournir un manuel qui permette de connaître le texte original ou d'y recourir plus facilement. Nous sommes heureux de recommander cette traduction de la Bible à nos lecteurs.

E. Jacquier.

Dr Nicolas Gihr : **Les Sacrements de l'Eglise catholique**, t. III et IV, 2 vol. in-8 de 318 et 348 p., traduits par l'abbé Mazoyer. Paris, Lethielleux.

Nous signalons aux lecteurs de l'*Université Catholique* les deux derniers volumes de l'important ouvrage du Dr Ghir dont les deux premiers leur ont déjà été successivement recommandés. Le tome IIIe est consacré au sacrement de Pénitence ; le IVe à l'Extrême-Onction, à l'Ordre et au Mariage.

En dehors de quelques remarques préliminaires et considérations sur la vertu de pénitence, l'étude de ce sacrement comprend trois sections : Du sacrement de Pénitence en général, Actes du pénitent en particulier et Fruits ou effets sacramentels, le tout complété par un appendice d'une quarantaine de pages sur les indulgences ; cet appendice se justifie par le rapport intime qu'il y a entre la discipline de la pénitence et la pratique des indulgences aussi bien au point de vue historique que dans la réalité des choses. A signaler dans la première section le paragraphe 5, d'ailleurs très court, sur le caractère judiciaire du pouvoir des clefs. Comme l'a judicieusement fait remarquer l'auteur d'un récent travail sur le même sujet : « C'est parce qu'on ne saisit qu'imparfaitement la raison judiciaire du sacrement de Pénitence qu'on éprouve de grandes difficultés à se rendre compte de sa nature, de sa nécessité et de son exercice ». (Abbé Pellé : *Le Tribunal de la Pénitence devant la théologie et l'histoire*, Paris, Oudin). A signaler aussi le paragraphe 22 : Convenances de l'institution divine de la confession ; on y rencontre cette réflexion empruntée à un ouvrage protes-

tant (1) : Pécher et ne point vouloir souffrir, tel est le déplorable caractère de notre temps et cela vient de ce qu'on a abandonné la confession. (P. 208.)

Dans le quatrième volume, le sacrement de l'Extrême-Onction comprend, en une cinquantaine de pages la suite des questions ordinaires.

Treize paragraphes sont consacrés au sacrement de l'Ordre dont le premier fait ressortir la différence des deux pouvoirs d'ordre et de juridiction. Le seizième expose plus qu'il ne discute la controverse relative à la prêtrise et à l'épiscopat, soit qu'on en fasse deux degrés d'un ordre unique, soit qu'on les considère comme deux ordres différents, mais moins différents d'ailleurs que les autres ordres. A propos du sous-diaconat, « la transformation qui dans le cours des siècles l'a fait placer parmi les ordres sacrés explique le développement progressif des formules de l'ordination... L'allocution renferme des avertissements assez étranges qu'on ne peut suffisamment expliquer qu'en admettant qu'ils nous viennent de l'époque où le sous-diaconat constituait le seul degré de cléricature inférieur au diaconat. » (P. 99.)

Le reste de ce dernier volume est consacré au Mariage. C'est le sacrement sur lequel on a à la fois le plus et le moins écrit, dit un auteur espagnol cité par le Dr Ghir, et cela parce que le mariage est à la fois un contrat et un sacrement, le plus important des contrats et le dernier des sacrements. Le Mariage en lui-même ou dans sa nature, ses propriétés, l'administration du sacrement : tel est l'objet des trois sections qui embrassent toute la matière de ce traité. Ajoutons que dans la première le Mariage est envisagé successivement comme une institution de droit naturel et comme un sacrement de l'Eglise et que Dieu, auteur à la fois de la nature et de l'ordre surnaturel, est aussi l'auteur du Mariage à ce double point de vue. Est-il d'ailleurs besoin de dire que « dans tous les siècles antérieurs au christianisme, le Mariage n'a jamais été sacramentel au sens propre du mot, qu'il n'entrait même pas dans le nombre des sacrements du Testament ancien ». (P. 237-38.)

Le paragraphe 26 : Rapport entre le contrat et le sacrement, a une importance particulière au point de vue dogmatique. Enfin, le trente-huitième et dernier : la Virginité, le Mariage et le

(1) *Kirche oder Protestantismus?* Mayence, 1883.

Sacerdoce, sert en quelque sorte de conclusion naturelle à la doctrine des deux sacrements de Mariage et de l'Ordre et justifie les prescriptions de l'Eglise qui impose le célibat à celui qui reçoit les ordres sacrés : « Là où se trouvent le sens et l'intelligence de l'idéal du sacerdoce catholique, comme le sens et l'intelligence de l'idée de virginité, on a dû réaliser pratiquement le lien qui existe entre le sacerdoce et la virginité, et un sacerdoce virginal devait dès lors s'épanouir dans le jardin de l'Eglise. A l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres, le célibat sacerdotal devait donc tout naturellement s'introduire dans la vie ecclésiastique, bien que la législation sur ce point n'ait pu s'établir que progressivement et en harmonie avec l'évolution historique. » (P. 326.)

Une table alphabétique des matières, qui termine le quatrième volume, rend l'ensemble de l'ouvrage plus commodément utilisable.

L'exactitude doctrinale et une vaste, voire un peu encombrante érudition, constituent les mérites principaux de ce troisième et de ce quatrième volumes comme des deux précédents.

L. T.

La Préparation à la Foi, par M. l'abbé Vincent Maumus. 1 vol. in-12 de XI-292 pp. Paris, Bloud et Cie, 1904. **3 fr. 50**.

Le petit volume de M. l'abbé Maumus est un excellent résumé des preuves les plus frappantes de la divinité du Christianisme. Sans doute, ces preuves n'y sont présentées qu'en raccourci, et les difficultés d'ordre philosophique, scientifique et critique, que le rationalisme leur oppose, n'y sont pas discutées à fond. Mais le but que s'est proposé l'auteur n'est pas de résoudre ces difficultés; c'est de faire réfléchir le lecteur de bonne foi, en remettant sous ses yeux un ensemble de faits généraux, incontestables, et qui tous manifestent le caractère surhumain de Jésus-Christ et de la religion qu'il a fondée, l'harmonie profonde que cette religion présente avec les aspirations du cœur de l'homme, la manière admirable dont elle répond à nos besoins individuels et sociaux. Cet exposé est très clair, très vivant; l'impression qui s'en dégage est très pénétrante. Le livre de M. Maumus est donc appelé à faire un grand bien aux âmes de bonne volonté qui cherchent sincèrement la foi.

R.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Le Conflit : *Les Mots, les Idées, les Faits*, par M. l'abbé JULIEN, chanoine honoraire, agrégé de l'Université, Supérieur de l'Institution libre de Saint-Joseph du Havre. Un vol. In-12 de XVI-442 pages; Paris, Retaux. 1904. **3** fr. **50**.

Voilà un livre fort bien écrit, d'une lecture d'autant plus intéressante qu'il traite des questions d'une palpitante actualité. A l'heure où nous sommes, « il n'y a qu'un conflit, et il est essentiellement religieux... S'il en est d'autres, il les absorbe tous ».

Mais le beau talent de M. l'abbé Julien, au style vigoureux, imagé, très éloquent parfois, a-t-il réussi à faire un livre, un ouvrage suivi, bien ordonné ? Il semble bien que, comme il le dit lui-même, ce n'est qu'une série « d'études détachées », parues dans le *Correspondant*, la *Revue du clergé français*, avec quatre Conférences postérieures. *Cléricalisme et laïcisme* diffère beaucoup de l'article *De Pie VII à Léon XIII*, auquel ne font pas suite le *Salut social par les croyances*, *Educations et éducation*, *l'Education nationale et la liberté d'enseignement*, encore moins l'*Avenir des congrégations et les Congrégations de l'avenir*, *l'Individualisme au XIX*[e] *siècle*, *l'Individualisme de la raison*, *l'Individualisme en matière de sentiment*. J'ai hâte de dire que ces trois dernières Conférences sont excellentes. Elles dénotent un esprit supérieur, un fin lettré, un philosophe profond. Seulement, sont-elles animées du même esprit que les études qui les précèdent et qui datent de huit à neuf ans plus tôt ? Il n'y paraît pas, et l'optimisme démocratique de la première partie du livre jure un peu avec les désillusions sévères de la seconde partie, qui, d'ailleurs, est bien plus juste. Mais cela nuit à l'unité de l'ouvrage.

De plus, tout le monde ne souscrira pas à ce que dit M. Julien de l'*Avenir des congrégations*, quoiqu'il le dise un peu, beaucoup, à la suite de son archevêque, Mgr Fuzet.

M. Julien est-il bien sûr que « jamais, à aucune époque de l'histoire chrétienne, on ne vit, surtout en France, une aussi généreuse émulation dans le soulagement des infortunes, que depuis 1848 ? ». Il me semblait que les saint Vincent de Paul, les

M[lle] Le Gras, les M[mes] de Miramion, de Polallion et tant d'autres avaient fait beaucoup plus de bien, au XVII[e] siècle, et infiniment moins de bruit que nos sociologues contemporains, doublés même des abbés démocrates.

Comment M. l'abbé Julien s'arrange-t-il avec les condamnations de l'Eglise contre le semi-pélagianisme, pour écrire, p. 228 : « La chute du premier homme a été une déchéance de l'état surnaturel où Dieu l'avait élevé par grâce : *l'état naturel est resté intact.* » — Non, certes : la nature a été blessée ; elle est déchue.

. N'est-ce pas une étrange hardiesse que d'écrire, p. 111 : « Lamennais et ses amis ne trouvèrent pas à Rome l'homme qu'ils cherchaient ; les temps, sans doute, n'étaient pas mûrs ». — Ils ne le seront jamais pour les erreurs condamnées par Grégoire XVI.

Quant à cette question, p. 164 : « L'encyclique *Rerum novarum* ne serait-elle pas l'acte préliminaire d'un nouveau Concordat futur entre l'Eglise et la démocratie » ? les événements lui donnent tous les jours une réponse, dont l'éclatante évidence a dû corriger l'optimisme de M. Julien.

Il n'écrirait plus aujourd'hui peut-être, p. 67 : « Il a été donné à notre siècle de réapprendre à l'Eglise l'usage de la liberté ». — Ce n'est pas en tout cas la troisième République, même avec « l'esprit nouveau » de M. Spuller et de M. Méline, qui donne à l'Eglise « l'usage de la liberté ».

C'était un beau rêve, p. 137, que « Léon XIII sacrant la souveraineté de l'avenir, la démocratie baptisée dans l'esprit de l'Evangile ». — La démocratie est majeure, et au lieu de se laisser « baptiser », « sacrer », par Léon XIII, elle débaptise et déchristianise la France par les lois scolaires de 1882-1886, œuvre des Ferry, des Spuller et des Méline, pour lesquels M. Julien n'a guère que des sympathies, comme si hier encore M. Buisson ne disait pas, à l'occasion de la fête du 19 juin en l'honneur du laïcisme et de la Ligue d'enseignement de Macé : « Le rêve de Jean Macé est devenu le programme ministériel de Jules Ferry. »

M. Julien, si dur pour Bonaparte, dont le génie et le Concordat ont valu à l'Eglise de France tout un siècle d'honneur et de gloire, a trop de tendresse ou du moins de « loyalisme » pour un régime abominable, qui défait tout ce que le Premier Consul avait refait, par politique et par ambition sans doute,

mais aussi par intelligence des vrais intérêts de la Patrie, que méconnaissent « les bandits » qui nous gouvernent.

Napoléon ne mit pas « Portalis et les liturgistes aux abois pour fouiller les martyrologes à l'effet d'exhumer de l'oubli on ne savait quel Neapolis ou Napoleone » p. 122. — M. l'abbé Julien n'avait qu'à se rapporter aux petits Bollandistes, IX, p. 545, pour y lire au 15 août : « A Alexandrie, saint Néopole ou Néopolus, et vulgairement Napoléon, martyr, distingué à la fois par sa naissance et par l'éclat de ses vertus. Il avait été élevé à une charge éminente. Lors de la cruelle persécution de Dioclétien et Maximien, qui surpassa en violence toutes les persécutions. Napoléon se rendit illustre par son zèle et sa constance à confesser la foi, et surtout par sa fermeté dans les tourments ». D'ailleurs, chicaner un grand homme sur le prénom, qu'on lui a donné au baptême et qu'il veut faire fêter le 15 août, est indigne d'un esprit comme celui de M. l'abbé Julien.

L'abbé Théodore Delmont.

Esquisse d'un système de psychologie rationnelle par Emile Lubac, professeur agrégé de philosophie. Préface de M. H. Bergson, membre de l'Institut. Un in-8o de vi-248 p. Alcan, Paris. Prix : 3 fr. 75.

Ce livre est consacré à un examen aussi succinct que possible, en conciliant le souci de la pureté avec les besoins de la clarté, des principales questions qu'on a l'occasion d'envisager dans un cours de psychologie. Bien que la lecture en doive être soutenue, pour un novice, par l'enseignement parallèle du professeur, il est tout à fait à la portée de tous ceux qui veulent se mettre à une étude sérieuse des problèmes philosophiques.

Le livre se compose de vingt leçons où sont successivement examinés les faits de la vie intellectuelle, de la vie affective et de la vie active.

Pour atteindre à la brièveté de l'exposition, en même temps que pour ne pas déconcerter l'esprit par l'étrange diversité de théories inconciliables. M. Lubac a réduit au strict indispensable la discussion des thèses divergentes qui ont été soutenues au sujet de chaque question. Il s'est justifié de procéder ainsi, en montrant, quand l'occasion s'en présentait, comment cette diversité peut résulter de ce qu'on s'efforce de faire rentrer notre

connaissance de la vie psychologique dans des cadres empruntés à notre façon de concevoir communément le cours des faits de la nature.

Pareille tentative ne saurait être légitime quand il dépend de nous d'atteindre, comme c'est le cas pour l'activité spirituelle, à la vision directe de la réalité que nous voulons connaître. C'est à donner une idée de la fécondité de l'intuition dans l'étude de la vie de l'esprit que l'auteur a visé. Ajoutons à son éloge que les écrits de M. Bergson et aussi son enseignement ont inspiré profondément l'ensemble de ce livre.

X.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Etudes comparées sur Dante et la Divine Comédie. In-12 de 335 p. Paris, Vve Poussielgue, 1904. Prix: **3 fr. 50**.

« Dante, écrivait Léon XIII, a été l'un des plus splendides ornements du christianisme. C'est des profondeurs de la religion qu'il a tiré ses pures et sublimes pensées. Sur ses lèvres inspirées, la poésie a chanté les plus augustes mystères en des vers qu'on n'avait jamais entendus avant lui. »

Il était bon, il était opportun d'évoquer *Divine Comédie*, en ces temps où, selon l'expression de Lamartine, « il n'y a plus de chant dans le cœur de l'homme, où les lyres restent muettes, où l'homme passe en silence, sans avoir ni aimé, ni prié, ni chanté. » Le réalisme a en effet tué dans beaucoup d'âmes, l'amour, la prière et le chant. C'est pour apporter son concours à la renaissance de l'idéalisme, que M. Terrade a fait et publié ces conférences. Leur titre en dira suffisamment l'à-propos et la variété :

I. Dante et Léon XIII. — II. Dante et Victor Hugo (La Divine Comédie et la Légende des Siècles). — III. Dante et Lamennais. — IV. Dante et Michel-Ange. — V. Dante et Manzoni. — VI. Le paradis terrestre chez Dante et Milton. — VII. Dante et Gœthe (La divine Comédie et le drame de Faust). — VIII. Brizeux poète et traducteur de Dante. — IX. Dante à Paris : ses idées sur la France. — X. Dante et Byron (La foi du moyen âge et l'inquiétude moderne). — XI. Les Femmes dans le poème de Dante.

Ces conférences faites au Cercle du Luxembourg, étaient destinées à un auditoire composé surtout de femmes du monde et de jeunes filles. Cette circonstance en explique le caractère. Le conférencier n'a pas visé à l'érudition ni creusé à fond les sujets : il en a plutôt cueilli la fleur pour en offrir le parfum aux âmes éprises d'idéal, leur inspirer le goût de la grande poésie et les amener à subir le charme du poème dantesque. Il nous promet d'ailleurs pour bientôt un volume d'*Études critiques* sur la *Divine Comédie*, avec notes et bibliographie : ce volume sera le bienvenu.

E. L.

La Méthode des classiques français : Corneille, Poussin, Pascal, par Paul DESJARDINS. Un in-12 de 275 pages; Paris, Armand Colin, 1904. **3 fr. 50**.

Le titre de cet ouvrage promet beaucoup plus que ne tient l'ouvrage lui-même. — D'abord, les classiques français sont plus de trois, et, quelque grands que nous paraissent Corneille, Nicolas Poussin et Pascal, il nous est impossible de voir en eux tous nos classiques, et d'oublier Le Sueur, Le Brun, Philippe de Champaigne, Claude le Lorrain, Mignard même et Rigaud, dans la peinture ; Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Bourdaloue, La Rochefoucauld, La Bruyère, Malebranche et Fénelon, dans les lettres. — Et puis, M. Paul Desjardins, après avoir étudié d'une manière générale la tragédie de Corneille et « l'invention du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, du *Menteur*, de *Nicomède* », après avoir ramené à quatre idées directrices les principes d'art du Poussin et établi les règles de l'honnête discussion selon Pascal », dans les *Provinciales*, qui sont loin d'être le modèle parfait de cette discussion, ou même la meilleure gloire de Pascal, ne nous dit pas du tout, dans une synthèse lumineuse et puissante, quelle était « la méthode des classiques français », méthode d'observation psychologique et morale, méthode de recherche de la vérité universelle, méthode de composition logique et rigoureuse, méthode de l'expression toujours claire et nette, conforme au génie français, pétri de lumière et de bon sens.

M. Desjardins est bien dur pour les « vers probes, appliqués, un peu massifs », « de la traduction faite par Corneille de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont la langueur (!) et le frisson (!!) dispa-

raissent sous sa trop forte main ». M. Lanson lui-même trouve dans les vers en question de « belles choses », avec tout le lyrisme cornélien, c'est-à-dire des « pensées en mouvement ».

Soutenir que Corneille (p. 27) « ne fut pas un grand poète chrétien » est un paradoxe étrange. Pas plus étrange que cette assertion (p. 235): « Les Jésuites qui valent moins (que les jansénistes) ont souvent raison ». — Tous les catholiques ont cru et croient encore que les Jésuites ont eu presque « toujours raison » contre des hérétiques formellement condamnés par l'Eglise. Comment donc les jansénistes, hérétiques et condamnés, valent-ils mieux que d'excellents religieux, dont une des plus belles gloires est précisément d'avoir démasqué et combattu le Jansénisme? L'orthodoxie de M. Paul Desjardins gagnerait à être débarrassée de ces vieux préjugés universitaires, et son livre à être écrit d'un style moins abstrait et moins lourd.

L'abbé Théodore DELMONT.

Varia, par le comte d'HAUSSONVILLE de l'Académie française. Un in-12 de 406 p. Calmann-Lévy, Paris, 1904. 3 fr. 50.

Varia ?... C'est plutôt *varia et diversa* qu'auraient dit les anciens, à en juger par les titres des chapitres. Car on trouve un peu de tout dans ce livre, et ce n'est pas le lecteur qui s'en plaindra. Il y a de l'histoire : *Un essai d'alliance russe au XVIIIe siècle ; une nouvelle histoire du Concordat ; la libération du territoire ; M. Thiers et l'assemblée nationale ; le 24 mai.* Il y a de la littérature : *A l'auteur de l'Etape ; la statue de Voltaire par Pigalle.* Il y a de la politique : *Au pays de Vaud, la République intégrale, aux Etats-Unis.* Il y a surtout de l'économie sociale : *Le Play d'après son œuvre ; Vieux règlements de charité ; les Reines de l'aiguille ; les Esclaves de l'aiguille ; les Midinettes ; Logis d'ouvrières, etc...*

Les questions d'économie sociale sont en effet celles qui exercent le plus d'attrait sur l'âme généreuse de l'auteur et il les étudie dans le passé comme dans le présent, ce qui lui est une occasion de s'apercevoir que quelques-unes des critiques dirigées contre ce passé sont tout à fait imméritées et que telle soi-disant idée nouvelle est tout simplement un emprunt qui lui est fait. Mais c'est sans restriction aussi qu'il loue le XIXe siècle de ce qu'il a donné plus de bien-être à l'homme civilisé en général, au Français en particulier, de ce que l'on

est aujourd'hui mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu, mieux secouru, mieux soigné qu'au siècle précédent.

Est-ce à dire que le progrès moral ait marché du même pas que le progrès matériel ? On en doute quand on a lu les articles sur les reines et les esclaves de l'aiguille. — A cet état de choses quels sont les remèdes ? De remèdes directs, législatifs ou économiques, l'auteur n'en connaît point. Il a plus de foi en ce qu'il appelle les remèdes indirects, législatifs ou non. Il a foi surtout en la charité. La charité a fait des progrès dans son application ; il faut qu'elle en réalise encore. « Il faut qu'elle devienne de moins en moins irréfléchie, de mieux en mieux ordonnée : qu'à des misères nouvelles elle oppose des remèdes nouveaux ; qu'elle soit moins *aumonière* et plus inventive. » Ces paroles méritent d'être retenues et méditées...

O. J.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Brunetière (F.), *Sur les chemins de la croyance.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Ferotin (D. M.), *Monumenta ecclesiæ liturgicæ.* V. *Le Liber Ordinum.* Picard. xlvi-800 col. in-4, 60 fr. — Fouard (abbé C.), *Saint Jean et la fin de l'âge apostolique.* Lecoffre. In-8, 7 fr. 50. — Gry (L.), *Le millénarisme.* Picard. 144 p. in-8, 2 fr. 75. — Lagrange (R. P.), *La religion des Perses.* Lecoffre. In-8, 1 fr. 50. — Many (S.), *Praelectiones de Sacra Ordinatione.* Letouzey et Ané. 700 p. in-8, 10 fr. — Vignon (abbé E.), *Sainte Marie.* Bouasse. 190 p. in-18, 1 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — Ajam (M.), *La parole en public.* Chamuel. In-8, 4 fr. — Elbe (L.), *La vie future.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Enlart (C.), *Rouen.* Laurens. 4 fr. — Geffroy (G.), *Les musées d'Europe. En Hollande.* Per Lamm. 15 fr. — Huguet (E.), *Le sens de la forme dans les métaphores de Victor Hugo.* Hachette. In-8, 7 fr. 50. — Janot (abbé R.), *Le rôle de la femme dans la société contemporaine.* Lecoffre. In-12, 3 fr. — Jousset (P.), *L'Italie illustrée.* Larousse. In-4, 22 fr. — Michelet (Mme J.), *Les chats.* Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — *Nouveau Larousse illustré.* T. VII. Larousse. In-4. — Queyrat (Fr.), *Les*

jeux des enfants. Alcan. In-16, 2 fr. 50. — RIBOT (Th.), *La logique des sentiments*. Alcan. In-8, 3 fr. 75. — TRÉLAT (E.), *Questions d'art*. Plon, in-8, 4 fr.

Histoire et Géographie. — AVESNES, *Journal de bord d'un aspirant*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — *Voyages de miss Berry à Paris* (1782-1836). Paris. Roblot. In-8, 7 fr. 50. — *Bibliographie géographique* (1903). A. Colin. 320 p. in-8, 5 fr. — BOURDARET (E.), *En Corée*. Plon. In-18, 3 fr. 50. — CHEVALIER (chan. U.), *Bio-bibliographie*. Fasc. III (Crispin-Frédéric). Picard. 7 fr. 50. — CHOISEUL (duc de), *Mémoires*. 1719-85. Plon. In-8, 7 fr. 50. — COLLIER (P.), *L'Amérique et les Américains*. Theuveny. In-18, 3 fr. 50. — HINZELIN (E.), *En Alsace-Lorraine*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — HUBNER (Cte de), *Neuf ans de souvenirs* (1851-9). T. II. Plon. In-8, 7 fr. 50. — JULIEN, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Champion. 131 p. in-16, 3 fr. 50. — KIPLING (R.), *Lettres du Japon*. *Mercure de France*. In-18, 3 fr. 50. — LEON-PETIT (Dr), *Dix ans de Touring-Club*. Hachette. In-16, 3 fr. — MORVAN (J.), *Le soldat impérial*. T. II. Plon. In-8, 7 fr. 50. — REICH (Dr E.), *Du succès des nations*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — SÉBÉOS, *Histoire d'Héraclius*. Leroux. In-8, 10 fr. — SELLIER (Ch.), *Curiosités du vieux Montmartre*. Champion. IX-348 p. in-16, 4 fr. — VOYRON (Gal), *Rapport sur l'expédition de Chine*. Charles Lavauzelle. 514 p. in-8, 7 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — AUVRAY (M.), *Elsa*. H. Gautier. In-18, 2 fr. — CHANTEPLEURE (G.), *L'aventure d'Huguette*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — CONAN-DOYLE, *Souvenirs de Sherlock Holmes*. Soc. d'Ed. In-16, 3 fr. 50. — ESPARBÈS (G. d'), *Le tumulte*. Ollendorff. In-18, 3 fr. 50. — FOSSEY (Ch.), *Manuel d'assyriologie*. Leroux. In-8, 25 fr. — GERMA (B.), *L' « Astrée »*, d'Honoré d'Urfé. Picard. 328 p. in-12, 3 fr. 50. — GRAMMONT (M.), *Le vers français*. Picard. 454 p. in-8, 4 fr. — JUSSERAND (J. J.), *Histoire littéraire du peuple anglais*. T. II. Didot. 996 p. in-8, 12 fr. — LAGERLÖF (S.), *La légende de Gösta Berling*. Per Lamm. In-18, 3 fr. 50. — MARTIN (Al.), *Les crises d'une âme*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — PERRAULT (P.), *L'obstacle*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — SAUVIN (G.), *Doit-on aimer?* Plon. In-16, 3 fr. 50. — SILVAIN, *Mon carnet*. Poésies. Lemerre. In-18, 3 fr. — TROTIGNON (L.), *La faute de M. Chantel*. Perrin. In-16, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



TROIS ILLUSTRES CONQUÊTES DE LA FOI :

FRANÇOIS COPPÉE, FERDINAND BRUNETIÈRE & PAUL BOURGET

Suite (1)

II

M. BRUNETIÈRE JUSQU'EN 1895

M. Ferdinand Brunetière a-t-il été élevé chrétiennement? Nous l'ignorons. Ce terrible ennemi du « moi » ne s'est jamais permis de confidences intimes sur sa famille et son enfance.

Né en 1849, à Toulon, il commence ses études à Marseille, qu'il appellera, dans un *Discours à l'Association amicale des anciens élèves du Lycée* (2), « la grande et antique cité, la plus vieille des Gaules », la cité de sa jeunesse, de sa seconde naissance, de sa naissance à la vie intellectuelle, la cité dont « le lumineux souvenir *a* si souvent éclairé ses heures sombres ou brumeuses ». Du lycée de Marseille, il passe au lycée Louis-le-Grand, à Paris, où il achève ses études assez brillamment pour se présenter à

(1) Voir le numéro d'octobre.
(2) *Discours de combat; l'Idée de Patrie.*

vingt ans à l'Ecole normale supérieure. Il échoue en 1869. La guerre, qui éclate en 1870, l'empêche de se représenter, et, quoique sa myopie l'exempte du service, il s'enrôle sous les drapeaux et se bat bravement au siège de Paris, comme François Coppée, Alphonse Daudet, André Theuriet, Henri Houssaye, Henri Regnault et tant d'autres, plus admirables que Renan, Scherer, Théophile Gautier, les Goncourt, Paul de Saint-Victor, qui banquettent chez Brébant et se moquent de nos héroïques soldats.

La guerre finie, M. Brunetière entre comme professeur dans « un four à bachots », où il donne des répétitions de tout, de grec, de latin, de français, d'allemand, d'anglais, d'histoire et même de mathématiques. « Il est déjà l'homme universel » (1), au « travail effréné », à l' « activité fébrile, qui semble avoir peur du repos et vouloir tromper la vie » (2). Chose plus étonnante chez ce travailleur acharné : il s'enrôle dans « la claque » des théâtres, dans la troupe de ceux à qui leurs modestes ressources ne permettent pas de payer et qui entrent quand même, à condition d'applaudir ferme acteurs, actrices et auteurs. Il y applaudit, assure-t-on, pour tout le reste de sa vie (3).

Sa vitalité d'esprit, sa force intellectuelle se signalent bientôt par des articles à la *Revue Bleue*, surtout par une remarquable étude sur *Saint Louis*, et voilà qu'après cinq ans de pénibles débuts, en 1875, M. Brunetière remplace à la *Revue des Deux Mondes* M. Emile Montégut comme critique littéraire.

Ses coups d'essai sont des coups de maître. Plein d'idées et tenant mordicus à ses idées, il met à leur service une érudition incomparable, une lecture immense, une connaissance approfondie de notre littérature, ou plutôt de toutes les littératures classiques et étrangères, une logique puissante et inflexible de dialecticien, ravi de trouver, d'établir des « liaisons », inaperçues et surprenantes, entre les ouvrages

(1) Abbé Lecigne : *Revue de Lille; L'évolution de M. Brunetière*, avril 1900.
(2) Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, VI, p. 317.
(3) Lecigne : *loc. cit.*

écrits, dont il cherche la loi de succession. « Professeur fieffé » (1), — d'aucuns disent « pédagogue » — il se pose en « doctrinaire intransigeant », en « continuateur vigoureux du grêle Nisard », en « défenseur de la tradition et de toutes les traditions », mais en dehors de tous les « cadres officiels et avec l'indépendance la plus fière et la plus ombrageuse ». Classique par le respect des vieilles règles, moderne par l'information et la méthode, il a le persiflage mordant, l'ironie acerbe, le dédain superbe et autoritaire, toutes les qualités du polémiste le plus redoutable, et gare à qui tombe sous les coups de ce terrible « combatif », bien plus terrible que Boileau, qui était « cruel en vers et tendre en prose », au dire de Mme de Sévigné, tandis que notre Boileau de la fin du XIXe siècle n'est jamais « tendre en prose ». « Il parle toujours *contre* quelqu'un », dit Jules Lemaitre. Mettons « presque toujours », et nous serons dans le vrai. — Il parle d'abord *contre* le *roman naturaliste et réaliste*, surtout contre Emile Zola, le pornographe, qui faisait fureur en 1875 et déshonorait notre littérature : il l'attaque avec acharnement, il l'éreinte, il l'écrase, il le piétine pendant douze ans, de 1875 à 1887. Et quand il a bien montré tout ce qu'il y a d'abject dans Zola et la *Bête Humaine*, dans les Goncourt et *Germinie Lacerteux*, dans Octave Mirbeau et *Sébastien Roch*, tout ce qu'il y a de faux dans les théories des réalistes, d'outré dans leurs prétendues peintures de l'humanité, de corrupteur dans leur cynisme obscène,

Comme il sonna la charge, il sonne la victoire,

par son fameux article, la *Banqueroute du Naturalisme* : « *La Terre*, y lisait-on, en achevant de déclasser le romancier, semble avoir achevé du même coup de disqualifier le naturalisme. On n'ose plus être naturaliste; on se défend même de l'avoir été. » M. Zola « substitue audacieusement à la réalité » les visions obscènes ou grotesques de son imagination échauffée. Nulle conscience et nulle observation, nulle vé-

(1) Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, VI.

rité et nulle exactitude : tous les effets faciles et violents, tous ceux du vaudeville, ceux du mélodrame; des scènes inouïes de brutalité; toutes les plaisanteries qui passent à Grenelle ou du côté de Clignancourt pour les formes de l'esprit; des images de débauche, des odeurs de sang et de musc mêlées à celles du vin ou du fumier, voilà *La Terre* et voilà, va-t-on dire, le dernier mot du naturalisme. » Ce glas funèbre, ce *De Profundis* anticipé sur la tombe de Zola, semblaient si définitifs à M. Brunetière qu'il ne s'est plus dérangé pour exécuter la *Débâcle*, *Lourdes*, *Rome*, *Paris*, *Fécondité*, *Vérité*, et qu'il a tranquillement laissé mourir le Père « *J'accuse* » dans la honte de ses déjections pornographiques et dreyfusardes.

Il parle *contre* les théoriciens « de l'art pour l'art »; il affirme, il démontre que l'art et la littérature doivent être subordonnés à la morale; que l'homme ne doit jamais « se servir de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la justice » (1), et que, par conséquent, toute œuvre d'art doit être inspiratrice de bonnes actions et se juger d'après sa portée morale.

Il parle contre le *dilettantisme* et les dilettantes, qui l'exaspèrent si bien qu'en 1898, à Besançon, il pourra dire : « Il y a tantôt vingt-cinq ans que j'ai commencé à combattre le dilettantisme, et Dieu sait les railleries de toute sorte que m'a valu cette persistance ! En ce temps-là,... « la qualité essentielle d'une personne distinguée, — c'est du Renan que je vous cite, — était le don de sourire de son œuvre, d'*y être supérieur*, de ne pas s'en laisser obséder », c'est-à-dire le don pour les auteurs de se moquer du monde et d'eux-mêmes tout les premiers... Toute une génération a été nourrie à l'école de ce dilettantisme... Mais je crois que le temps en est aujourd'hui fini (2). »

Il parle *contre* les adorateurs de ce prétentieux *Stendhal-Beyle; contre* les amis de Béranger, dont il dénonce la pla-

(1) FÉNELON : *Lettre à l'Académie*, IV.
(2) *Discours de combat :* I, p. 327-29.

titude et la vulgarité; contre les *décadents*, contre « les enfants perdus du symbolisme », esthètes, noctambules, wagnériens, baudelairiens, mallarmiens, dont il exécute les chefs avec une maestria superbe : Stéphane Mallarmé, pour cette raison qui le dispense de toutes les autres, c'est « qu'en dépit de ses exégètes, nous n'avons pas pu réussir encore à le comprendre » (1); et Baudelaire, parce que « ce serait un scandale, ou plutôt une espèce d'obscénité que de voir un Baudelaire en bronze, du haut de son piédestal, continuer à mystifier les collégiens » ; parce qu'il « serait monstrueux » de glorifier l'auteur d'*Une Charogne*, du *Voyage à Cythère*, d'*Une martyre*, des *Femmes damnées*, qui a « introduit dans notre poésie française une constante préoccupation de l'ignominie » (2).

Il parle *contre* Labiche, « éreinté, sans merci », contre les auteurs dramatiques aux pièces obscènes et truculentes, contre tous les *snobismes* et tous les « snobs » : ibséniens au goût scandinave, russophiles, germanophiles, anglomanes, qui ont « la superstition des littératures étrangères et qui, pour quelques éloges venus d'Outre-Rhin, *sacrifient* le meilleur de l'héritage que nous avaient légué nos pères », au lieu que, si nous revenions à nos traditions nationales de clarté, de mesure et de bon goût, les Allemands et les autres étrangers feraient à l'art français, à la littérature française, le même honneur qu'à nos vins français.

Il parle *contre* la critique « *impressionniste* », c'est-à-dire contre la méthode d'Anatole France et de Jules Lemaitre, qui se bornent à recevoir l'impression d'une œuvre d'art, d'une œuvre littéraire, à s'en rendre compte, à l'analyser et à donner au public les résultats de cette analyse, sans rattacher leur jugement à quelque grand principe général d'esthétique. Le plaisir qu'on prend à une œuvre n'est pas la mesure de son excellence : quand on a éprouvé du plaisir, il reste à en juger la qualité. En d'autres ter-

(1) L'*Evolution de la poésie lyrique*, II, p. 244.

(2) *Nouveaux Essais de littérature contemporaine : La statue de Baudelaire*, 1892.

mes, il ne faut voir dans la critique ni « un commerce d'éloges, ni un assaut d'épigrammes, ni peut-être un moyen de satisfaire, en les exprimant, nos goûts et notre humeur individuelle », ni la science de la littérature, impossible à faire, mais « un art véritable, avec un objet, une méthode, des principes nettement déterminés et permettant d'émettre des avis consciencieusement motivés ».

Il parle *contre* « la *fureur de l'inédit* » et des documents qui n'ont pas vu le jour : « Tout ce qui n'est pas imprimé devient un chef-d'œuvre... La critique perd le sentiment des ensembles, au milieu de ces documents, le sentiment des rapports et finalement le sentiment de l'art. Elle se fait invinciblement un système de « préférer en tout les matériaux à l'œuvre », comme disait Sainte-Beuve, l'échafaudage au monument »... On dominait la matière autrefois ; aujourd'hui on se laisse dominer par elle, et l'on prétend qu'il y a progrès. Le fait est que les érudits succombent sous le détail ; et, perdus dans cet amas de documents qu'ils brassent désespérément, incapables de rien sacrifier des notes et notules qu'ils ordonnent dans leurs portefeuilles avec une régularité de comptables, impuissants à prendre parti, le courage qu'ils n'ont plus, c'est le courage d'ignorer les documents inutiles et l'habitude qui leur manque, c'est l'habitude de penser. Au nom de l'érudition ils ont mis l'interdit sur la liberté de penser... Et dans ce siècle qui s'intitule volontiers lui-même le siècle de la critique et de l'histoire, on édite, on commente, on compile, on ne comprend plus. »

Il parle *contre* les fâcheux excès du *romantisme*, exagération de la sensibilité, étalage du moi, abus de l'imagination, qui a jeté les Victor Hugo et les Lamartine, les George Sand et les Michelet, dans les erreurs d'art les plus déplorables. « Mais l'abus de l'imagination, comme l'excès de la sensibilité,... c'est encore et toujours l'exagération du sentiment individuel, c'est proprement une conséquence et la manifestation extérieure de l'hypertrophie du moi... On peut tout au moins se féliciter, ajoute-t-il, que dans tous les genres, y compris la poésie même, la littérature ait

cessé d'être *personnelle*. Maintenant, à l'exception de quelques attardés qui aiment dans le romantisme le souvenir de leur jeunesse, de quelques symbolistes aussi dont le timbre est un peu brouillé, de quelques dilettantes enfin dont les sensations ne sont pas, d'ailleurs, aussi personnelles, aussi rares, aussi distinguées qu'ils le croient, — et tous ensemble ils font bien une demi-douzaine — pas un écrivain ne s'imagine que le monde ait affaire de sa confession. »

Il parle *contre* le *théâtre romantique*, qui se ramène ou au mélodrame ou à la tragédie, et n'a point d'existence propre; *contre* les *hugolâtres*, auxquels il a le courage de dire, au lendemain même de la scandaleuse apothéose de leur dieu panthéonisé en 1885 : « Hugo aura été, parmi les grands poètes, l'un des maîtres les plus dangereux qu'il y ait eu... Violent et exagéré, il aura troublé pour des siècles la limpidité de l'esprit français. Pour ces raisons et quelques autres, il n'appartient pas à la famille des esprits bienfaisants (1). » M. Brunetière pousse même l'audace jusqu'à dire, au risque de faire bondir tous les hugotistes, que Lamartine est, « non pas peut-être le plus varié, ni surtout le plus étrange, mais le plus sincère et le plus universellement vrai des grands poètes du XIXe siècle ; qu'il en est le plus noble, le plus élevé, le plus distingué », et « il se pourrait qu'il fût le premier » et le plus grand.

Il parle *contre* le *XVIIIe siècle*, ou plutôt il entre le fouet à la main dans ce siècle, « le moins chrétien et le moins français » de tous nos siècles, dont l'œuvre tout entière n'est que « la déformation de l'idéal classique », et il chasse du temple de la gloire, où ils s'étaient installés, tous les Encyclopédistes, « la coterie holbachique », disait Rousseau, « la philosophaillerie », écrit Chateaubriand. « Le propre d'un véritable encyclopédiste, dit M. Brunetière, le propre de Diderot, de d'Alembert, de Grimm, de Marmontel, de Morellet, c'est d'ignorer l'homme et de l'ignorer complètement. Je pose en fait qu'entre tous ils

(1) *Les métaphores de Victor Hugo.*

n'ont pas augmenté d'une seule connaissance la somme des vérités psychologiques et morales que leur avait léguées le siècle précédent. » Diderot surtout excite la bile de notre critique, furieux contre le cynisme grossier de la *Religieuse*, des *Bijoux indiscrets*, et contre l'incohérence de fausses théories sur le drame et les beaux-arts. D'ailleurs, c'est en vain que vous chercheriez au XVIIIe siècle « l'ombre d'un poète » : parole bien dure pour Gilbert, absolument injuste pour André Chénier. En revanche, applaudissez au déboulonnement des statues usurpées par les prétendus grands hommes de cette époque : — statue de Jean-Jacques Rousseau, « un vilain sire », « un sophiste », « un aliéné », « un fou, ce qui s'appelle fou, personne aujourd'hui ne l'ignore ni n'en doute, et on ne discute guère que du nom, des progrès et de l'origine de sa folie... Ni la *Nouvelle Héloïse* ni l'*Emile* eux-mêmes ne nous paraissent tout à fait exempts ni purs de toute trace de folie » ; — statue de Montesquieu, dont « l'*Esprit des lois* n'est pas un livre, mais seulement l'idée, ou encore mieux les fragments d'un grand livre ; il y fait certainement penser, il ne l'est pas lui-même, il ne l'a jamais été. *Stat magni nominis umbra :* c'est le souvenir d'un grand monument; mais le monument n'a jamais existé » ; — statue de Voltaire, un aussi « vilain sire » que Rousseau, « un bel esprit de salons et de ruelles, un courtisan, un diplomate, un traitant, un journaliste, que sais-je encore ? un fabricant de bas de soie, de montres de Genève, un fondateur de villes,... le plus impitoyable railleur, le plus insolent, le plus hardi, si vous ne regardez qu'à ses œuvres, mais le plus prudent des hommes, d'autres ont bien dit, comme la duchesse de Choiseul, « le plus poltron et le plus bas », si vous ne regardez qu'aux circonstances de leur publication... Quelle étrange fantaisie que celle de faire « l'un des ancêtres de notre démocratie égalitaire » de celui qui appelait le peuple « la canaille » et « fatiguait la souplesse de sa plume à chercher... des flatteries inédites et des adulations qu'il n'eût encore prodiguées dans l'antichambre d'aucun cardinal-ministre ou dans le boudoir d'aucune favorite régnante ! » Le prétendu défenseur de

Calas, de Sirven, de La Barre, de Lally-Tollendal, n'a voulu, dit-il lui-même, que « devenir l'idole de ces faquins de huguenots », de ces « idiots », qui « aiment leur prêche ». « Le monde est bien fou, mes chers anges, écrit-il aux d'Argental en 1762, à la veille de l'affaire de Calas; pour le Parlement de Toulouse, il juge; il vient de condamner un ministre de mes amis à être pendu, trois gentilshommes à être décapités et cinq ou six bourgeois aux galères : le tout pour avoir chanté des chansons de David. Le *Parlement de Toulouse n'aime pas les mauvais vers.* » En somme, Voltaire « n'a bataillé soixante ans que dans l'intérêt de sa fortune, de son succès, de sa réputation... Il avait une tendance à rabaisser, à dégrader les choses humaines, et jusque dans l'histoire il restait le poète de la *Pucelle*,... le vrai maître de cette école où l'on croit avoir raison d'un trait d'héroïsme par une pantalonnade. » Sa *Correspondance* est, en même temps « que le plus admirable modèle qu'il y ait dans aucune langue de l'art d'écrire », « l'acte d'accusation le plus terrible qu'un homme ait laissé derrière lui... Voltaire n'a été que le trompette ou le clairon retentissant de l'esprit du XVIIIe siècle. » Et presque tout cela paraissait en 1878, au moment même où les voltairiens faisaient l'apothéose de leur dieu de fange et de boue ! Que restait-il du XVIIIe siècle? Buffon, Lesage, Marivaux, Prévost et... Fréron, le rédacteur de l'*Année littéraire*, méconnu par M. de Malesherbes lui-même et vraiment admirable pour avoir, « en son temps, à son heure, dans un siècle où l'intolérance philosophique était aussi haineuse et aussi tyrannique incontestablement que ne l'avait jamais été toute autre forme de l'intolérance, *pour avoir* seul, et presque seul contre tous, en dépit des injures, en dépit de l'envie, en dépit de la ruine, en dépit de la Bastille, soutenu trente ans durant les droits de la critique et de la liberté de penser ».

Après les XVIIIe et XIXe siècles, voici le XVIIe, l'idéal du classicisme, avec Corneille et Pascal, Racine et Molière, La Fontaine et Boileau, La Bruyère et Bourdaloue, surtout Bossuet. — Et, pourtant, M. Brunetière parle *contre*

Malherbe, qui ne fut « ni grand poète, ni grand écrivain, peut-être, ni même grand caractère », « ni même du tout un génie », et qui coupa la gorge à la poésie lyrique, pour lui substituer l'éloquence ; — contre Descartes, dont il dit (1) : « Je ne crois pas qu'on puisse se tromper davantage qu'en parlant avec Nisard de « la perfection de son style », elle ressemble à l'eau pure, qui n'a point de saveur particulière, et de « l'influence de Descartes » sur les auteurs du XVII[e] siècle, qui seraient « presque tous cartésiens » ; — contre *Tartuffe*, que Molière n'aurait pas dû faire, parce que « l'attaque à la religion y est indubitable », et surtout contre les *moliéristes*, qu' « il a, certain jour, massacrés en bloc » (2) ; — contre *La Rochefoucauld* et ses *Maximes*, dont la valeur est « étrangement surfaite » : « La Rochefoucauld a-t-il un système ou seulement une doctrine ? Elle ne consiste, s'il en a une, qu'à s'en prendre aux hommes en général des défauts de sa propre nature... Son expérience est bornée de trois côtés : « par sa grande ignorance, par l'étroitesse relative du milieu où il a vécu, par son indifférence aux grandes questions » ; — contre *Massillon*, « qui ne s'établit pas d'abord, comme Bossuet et comme Bourdaloue, d'un coup de maître, au cœur de son sujet », et qui substitue au dogme, à l'Ecriture et aux Pères, « les leçons d'une morale toujours chrétienne, mais déjà presque philosophique » ; — contre *Fénelon* surtout, qu'il exécute, après Nisard, d'ailleurs, de façon à faire rugir tous les Cambraisiens du XIX[e] siècle : « Encore un écrivain de plus, dit-il, qui ne ressemble point à son style... Autant il y a de douceur ou d'onction même dans le *Télémaque*, autant le vrai Fénelon fut dur, imployable et cassant. Si l'on ajoute à ce trait essentiel une très haute idée de soi-même, de sa race et de sa dignité personnelle, une préciosité naturelle, qui se traduit par le goût des opinions rares et singulières ; enfin, une espèce d'insincérité dont il n'a presque pas conscienee, on aura le premier Fénelon, dont le second ne s'est dégagé que très tard, et

(1) *Etudes critiques*, IV.
(2) René Doumic : *Ecrivains d'aujourd'hui*.

on ne l'aura pas tout entier, le personnage étant étrangement complexe et ondoyant (1). »

Au XVI[e] siècle, c'est à *Marot* que s'en prend M. Brunetière, à Marot, dont « les qualités qui justifient sa réputation, esprit, clarté, malice, sont à peine d'un poète, mais plutôt d'un prosateur qui aurait mis des rimes à sa prose ». — C'est encore à la *pédagogie de Rabelais*, dont il dit qu'on ne saurait concevoir rien de plus chimérique que d'instruire en amusant, de faire du travail un divertissement, de regarder comme un crime la répression de la nature, de favoriser le développement de toutes les puissances de l'homme, comme si toutes étaient bonnes! Les leçons de choses doivent demeurer des leçons, et on n'apprend pas la botanique, comme Pantagruel, en mangeant la salade (2).— Et *Mathurin Regnier?* « Un attardé, un disciple de Ronsard, qu'il copie outrageusement, et qui, pour quelques qualités, a tant de défauts, manque de goût, absence d'art, manque d'invention et d'idées », que sa réputation ne vient que « de ce qu'il a plu à Boileau de le tirer de l'ombre ». Il ne faudra rien moins, pour réhabiliter Regnier, que l'excellente thèse de M. Joseph Vianey (3), notre ancien étudiant, aujourd'hui professeur distingué à l'Université de Montpellier.

Quant au *Moyen Age* et à sa littérature si féconde, si variée, si française, M. Brunetière l'enterre avec, pour épitaphe, ces trois mots aussi injustes que cruels : uniformité, impersonnalité, immobilité (4). Il aurait même voulu, avant d'en venir à rendre un éloquent hommage à Gaston Paris sur sa tombe et l'autre jour à l'Académie (5), enterrer tous les *médiévistes*, linguistes, chartistes, bibliographes. « Qu'ils prennent garde, s'écriait-il, que le mal qu'ils ont déjà fait est plus grand qu'ils ne l'imaginent. En usant leurs yeux sur la lettre gothique, c'est leur goût aussi qu'ils ont

(1) *Manuel*, p. 246.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1900.
(3) *Mathurin Regnier*, 1896.
(4) *Manuel*, livre Ier.
(5) Réception de M. Frédéric Masson, 29 janvier 1904.

usé dans l'admiration des fabliaux et des chansons de geste. Redevenus en quelque sorte barbares à mesure qu'ils s'enfonçaient plus avant dans le moyen âge, c'est vers la barbarie qu'ils nous tirent insensiblement. » (1)

« Ah ! Monsieur, que vous êtes pugnace ! » disait M. d'Haussonville à M. Brunetière, en le recevant à l'Académie française, le 15 février 1894; et M. Brunetière, comme pour donner raison à son éminent collègue, faisait ce jour-là même une charge à fond contre « les journalistes » : « Jadis, du temps d'Armand Carrel et de John Lemoine, ils avaient besoin de « quelque étude et d'assez longues préparations »; mais, aujourd'hui, ils regardent comme leur premier don « celui de l'improvisation », c'est-à-dire, « la déplorable, la redoutable facilité de parler de tout sans avoir rien appris », et cela dans un langage qui n'est que « le jargon moderne » régnant à la tribune, au barreau, au théâtre, dans le roman comme dans la presse même, et jusque dans la poésie. Mânes de Racine, fantômes errants de Lamartine et d'Hugo, que diriez-vous, si vous pouviez parler ? et où, dans quelle autre enceinte vous réfugieriez-vous, si je lisais ici quelques-uns de ces vers inégaux, polymorphes et invertébrés qu'admirent aujourd'hui nos jeunes gens ? »

Faut-il s'étonner que ce critique si combatif, si «pugnace», qui, « au moment même où il nous écrase, nous avertit qu'il nous ménage : — « Et si je voulais, à ce propos, j'ajouterais », etc. « Derrière ses béliers, il a toujours des catapultes en réserve » (2), — faut-il s'étonner que ce critique soit « aujourd'hui l'écrivain de France qui a le plus d'ennemis ? Lisez : d'ennemis acharnés et déclarés, qui lui veulent mal de mort et à qui il suffit d'entendre prononcer son nom pour entrer dans un état voisin de la rage » ? M. René Doumic en fait le compte : naturalistes, hugolâtres, romantiques attardés, amis de Béranger, de Stendhal, de Baudelaire, de Labiche, de Victor Cousin, dilettantes, impres-

(1) *Etudes critiques*, I, p. 20.
(2) Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, VI, p. 317.

sionnistes, cohue des romanciers et des dramaturges dont il n'a pas voulu se faire le réclamiste, érudits, chartistes, moliéristes, professeurs, boulevardiers, journalistes, mondains, femmes, enfin, auxquelles « il refuse quelque part le droit d'être juges en matière d'art » (1).

M. Brunetière peut donc être sûr que le Ciel a parfaitement exaucé le vœu qu'il formulait un jour : « Grands dieux! préservez ceux que nous aimons et que nous admirons de la paix du silence! » (2) Cette paix et ce silence ne lui sont jamais échus. Que ne lui reproche-t-on pas? « Son dogmatisme, l'étroitesse de son goût, l'exclusivisme de sa critique, son humeur grincheuse, sa brutalité, son pédantisme », son évolutionnisme appliqué aux genres littéraires, qui se développeraient comme des êtres vivants pour arriver à la maturité, décliner et mourir, ou plutôt non, se transformer en un autre genre, d'après des lois qui introduisent l'hypothèse darwinienne, le déterminisme darwinien, dans le domaine le plus libre du monde, le domaine du talent et du génie ; enfin, « la barbarie de son style », et, qui l'eût jamais soupçonné? c'est l'hirsute M. Camille Pelletan qui posait un jour cette question aux lecteurs de la *Justice :* « Du cacologue Brunetière et du cacologue Faguet, lequel des deux est le plus horriblement cacologue ? » (3). Ni l'un ni l'autre, fallait-il répondre : ils cèdent la palme au futur ministre de la marine, dans « la chaleur communicative d'un banquet ». — Assurément, M. Brunetière n'a jamais sacrifié aux Grâces, comme le lui reprochent Jules Lemaitre, M. René Doumic et M. Faguet, qui s'amuse à faire un cruel pastiche de ses phrases tourmentées, criblées d'incises désagréables, comme un « fourré de ronces et de lianes » : « C'est à ces signes que l'on reconnaît la vocation vraie, et, en effet, personne n'avait été, depuis Sainte-Beuve — et il faudrait remonter peut-être plus haut, et l'on ne trouverait pas — et donc personne

(1) *Ecrivains d'aujourd'hui*, pp. 172-75.
(2) *Etudes critiques*, I, p. 257.
(3) A propos des *Etudes sur le XVIII*e *siècle*, de M. Faguet. Cité par René Doumic.

n'avait été plus appelé que M. Brunetière, par décret providentiel, à être un directeur d'esprits en choses littéraires.» A l'Académie, où l'on excellence à mettre du miel aux bords du verre rempli d'absinthe, M. d'Haussonville disait à M. Brunetière : « Votre phrase parlée s'allège et se vivifie. » La phrase écrite est donc lourde, très peu imagée, mais combien pleine et vigoureuse, et disant tout ce qu'il faut dire !

En tout cas, c'est avec cette phrase et ce style et ces idées que M. Brunetière, parti de rien, est arrivé à tout : à l'Ecole normale, où il est maître de conférences, depuis 1886, après y avoir été refusé comme élève; à l'Académie française, à la direction de la *Revue des Deux Mondes*, et à la joie suprême d'être préservé « de la paix du silence ».

Eh bien, cet illustre critique, ce redresseur de tous les torts, de toutes les hérésies littéraires, cet admirateur enthousiaste du XVII[e] siècle, qu'il a si bien défendu contre l'intrusion d'un Paul Albert, d'un Deschanel, parlant du « romantisme des classiques » sans savoir ni ce qu'est le romantisme, ni ce que sont les classiques, consacrant tout un volume à Pascal, La Rochefoucauld, Bossuet, sans les avoirs lus, ni compris, que dis-je? sans être capable de les comprendre, cet éloquent panégyriste de Bossuet, auquel il consacrait, en 1893-94, toute une année de cours libres à la Sorbonne, devant des auditoires de deux à trois mille personnes, ce grand défenseur de toutes les traditions était, il y a dix ans, absolument étranger à la tradition religieuse. Du baptisé, du premier communiant, il ne restait absolument rien.

Parcourez les premiers volumes des *Etudes critiques*, les trois volumes d'*Histoire et Littérature*, les deux volumes de l'*Evolution de la poésie lyrique au XIX[e] siècle*, l'*Evolution des genres*, les *Epoques du Théâtre français*, le *Roman naturaliste*, les *Questions* et les *Nouvelles Questions de critique*, les *Essais* et les *Nouveaux Essais de littérature contemporaine*, les dix-neuf ou vingt volumes parus en 1894, vous n'y trouverez pas une ligne qui ne soit, hélas ! d'un parfait incrédule.

Positiviste tranchant à la façon de Taine, dont il se réclame presque à chaque page, pessimiste absolu à la façon d'Alfred de Vigny, le blasphémateur de la Providence et du *Christ au Mont des Oliviers*, dont il fait le plus grand éloge, en montrant la prétendue fécondité du pessimisme de cet « unique penseur du romantisme », — pessimisme devenu chez lui « la religion de la souffrance humaine »; il aurait dû ajouter la religion de l'orgueil impie :

Seul, le silence est grand ; tout le reste est faiblesse...
Souffre et meurs sans parler (1),
Le Juste opposera le dédain à l'absence,
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité (2) ;

— M. Brunetière mettait sur le même pied l'hypothèse de l'existence de *Dieu* et l'hypothèse de la non-existence d'un Etre suprême, personnel et créateur : question métaphysique, d'ailleurs, qui, par conséquent, n'est pas susceptible de solution scientifique, positive, et doit être reléguée dans le domaine de « l'inconnaissable ».

Quant à l'idée de la *Providence*, qui, d'après notre critique, est la clef de voûte du système entier de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*, des *Sermons*, de la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, ce n'est qu'une hypothèse, « qui a surtout contre elle de nous rengager dans l'anthropomorphisme, et, conséquemment, d'abaisser, en la rapprochant de nous, l'idée de la divinité ». « L'hypothèse du Progrès indéfini est plus douteuse ; mais l'hypothèse de l'Evolution sans Dieu a pour elle d'être plus conforme aux données de la science contemporaine. » M. Brunetière ayant attaqué la Providence dans ses cours sur Bossuet à la Sorbonne, M. l'abbé Bertrin, de l'Institut catholique de Paris, protesta dans l'*Enseignement chrétien* du 1er février 1894, obtint des déclarations rassurantes de l'éminent professeur, mais eut la douleur de le voir imprimer plus tard, que c'est la « Nécessité qui gouverne le

(1) *La Mort du Loup.*
(2) *Le Christ au Mont des Oliviers.*

monde », que l'argument des causes finales est antiscientifique et qu'il faut s'en tenir à l'Evolution.

C'était oublier que la science véritable, dans la *Revista internazionale*, faisait déjà en décembre 1898 le procès de l'hypothèse évolutionniste, condamnée plus formellement encore, il y a quelques mois, par M. Donnadieu, par M. Dastre, dans la *Revue des Deux Mondes :* « Il résulte de tout ce qui vient d'être dit, écrivait M. Tuccimei, que l'état actuel de l'évolutionnisme est celui-ci : 1° les faits directs, qui devraient prouver la descendance (des espèces) font défaut, de l'aveu même des darwinistes; 2° la doctrine de la sélection, imaginée par Darwin, offre des lacunes impossibles à combler; elle n'est qu'une planche pour retarder le naufrage du système; 3° le lamarckisme, lui aussi, s'affaisse sous le poids des objections de Nœgeli et de Weismann, et sans la secousse que lui a donnée Darwin, personne n'en parlerait; 4° de l'aveu même des évolutionnistes, le sauvetage du système tenté par Wagner, Nœgeli et Weismann, n'est qu'un ramassis de phrases, selon le mot de Claus, une métaphysique des plus nuageuses, dirai-je à mon tour, qui n'a rien à voir avec les faits. »

Après Dieu et sa Providence, auxquels ne croyait pas M. Brunetière, il y a la *liberté morale*, qui, d'après lui, « n'est qu'une hypothèse; le déterminisme en est une autre, au nom de laquelle, par conséquent, on ne peut sans manquer soi-même à la science, rien prescrire, ni conseiller, ni insinuer seulement qui ne réserve expressément les droits de l'hypothèse adverse ».

Quant à la divinité de Jésus-Christ, M. Brunetière ouvrait ses cours à l'Ecole normale, 1886, en déclarant qu'il n'y croyait pas. Aussi couvrait-il de fleurs Renan, qui était alors, à ses yeux, « l'expression de la sérénité dans le scepticisme », le « défenseur des droits de la science », qui, seule, « empêche le monde d'être dévoré par la superstition ». — Superstition que nos dogmes, qualifiés en 1882, dans les *Sermons choisis de Bossuet*, de « folies, d'exagérations, de niaiseries enfin du mysticisme ! » — Superstition que les miracles de Lourdes ou de Lorette, et que la « dévotion

superstitieuse du Cœur sanglant et sacré de Jésus », auquel n'aurait pas cru Bossuet ! Or, M. l'abbé Ingold vient précisément de publier « une étude sur le Sacré Cœur d'après Bossuet » (1). — Superstition que la grâce, le péché originel et la Rédemption, dont M. Brunetière écrivait : « Un chrétien cesserait de l'être, s'il pouvait croire à la bonté de l'homme et au prix de la vie » : erreur profonde ; car nous tous, catholiques, nous croyons à la « bonté de l'homme » racheté par le Sauveur et « au prix de la vie », qui qui peut nous valoir un bonheur éternel. — Superstition que l'immutabilité du catholicisme, « incompatible avec tout progrès intellectuel et même matériel, du catholicisme bien inférieur au protestantisme », qui, sous Louis XIV, « représentait depuis plus d'un siècle la substance morale de la France » (!!); bien inférieur surtout au jansénisme, qui conservait toutes les traditions chrétiennes et, par Pascal et les *Provinciales*, « affranchissait l'Eglise de l'esprit délétère des Jésuites » (!!) Aussi, d'après M. Brunetière, tous les grands esprits étaient-ils jansénistes, au XVIIe siècle, Boileau, Racine, Mme de Sévigné, Bossuet lui-même, dont il ne craint pas d'affirmer qu'il a eu « l'âme vraiment et profondément janséniste » (!), comme Bourdaloue, enrôlé de force dans les rangs de ceux qu'il a combattus toute sa vie !

Au XVIIe siècle, dit M. Brunetière, trois grandes influences ont dominé les esprits : le naturalisme de Molière et des libertins, le cartésianisme et le jansénisme. — Il n'y a d'oublié que le catholicisme foncier de tout le siècle, depuis saint François de Sales, saint Pierre de Mataincourt, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle et M. Olier, jusqu'à Bossuet, Fénelon, Mabillon, l'abbé de Rancé et saint Jean-Baptiste de la Salle. Devant de telles théories, on comprend, sans l'excuser, l'appréciation sommaire de Jules Lemaitre sur l'œuvre critique de M. Brunetière : « Suite de paradoxes sur la littérature française (2). »

Ce qui était, hélas ! pire que tous ces paradoxes, c'était le

(1) *Revue Bossuet :* janvier 1904, p. 64.
(2) *Les Contemporains :* IV, 315.

Discours de distribution de prix prononcé en 1894 au lycée Lakanal, où M. Brunetière affirmait que la foi religieuse n'était pas nécessaire aux nations et qu'il leur suffit « de la foi à l'individu dans les destinées de l'espèce... Ils n'ont pas eu d'autre foi, les grands peuples,... les grands hommes, héros de l'humanité, qui reposent dans la paix de la gloire ou dans le calme profond du néant. » — Le néant, hélas! tel était le dernier mot de cet esprit si puissant et si lumineux, « un théologien damné », disait Jules Lemaitre.

*
* *

ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE M. BRUNETIÈRE

M. Brunetière a commencé à venir à nous au lendemain de sa réception à l'Académie française. C'est alors, en effet, que le successeur de Buloz, — qui « d'un seul œil éclairait les deux mondes » — s'est trouvé sous le coup de chagrins intimes, dont je ne commettrai pas l'indiscrétion de parler. Il part pour Rome et s'y voit reçu par sa Sainteté Léon XIII, le 27 novembre 1894. Que s'est-il passé entre l'éminent critique et le grand vieillard, qui incarnait si bien l'Eglise dans la splendeur de sa dignité séculaire et le rayonnement de son génie, traditionnel et moderne à la fois? C'est leur secret à tous deux. Toujours est-il qu'en janvier 1895 la *Revue des Deux Mondes* publiait un article sensationnel de M. Brunetière, *Après une visite au Vatican.* Le positiviste, l'évolutionniste acharné de la veille y proclamait, non pas « la banqueroute de la science », mais « les faillites partielles » des sciences physiques et naturelles, de l'anthropologie et de l'ethnographie, des sciences philologiques et des sciences historiques, qui nous ont appris beaucoup de choses, mais aucune de celles que nous attendions de leurs progrès, de leurs promesses, et rien sur ces questions essentielles et primordiales : D'où venons-nous? Que sommes-nous? Où allons-nous? Le catholicisme, qui les résout admirablement, le catholicisme, qui « est la plus religieuse de toutes les religions », d'après Renan lui-même, le catho-

licisme, qui nous apparaît à la fois comme « un gouvernement, une doctrine, une tradition, une théologie, une psychologie, une sociologie », le catholicisme est « la force la plus considérable » et qu'on peut le mieux utiliser » pour la « régénération de la morale (1) ».

Aussitôt grand émoi, grand scandale dans le clan des libres penseurs, des politiciens sectaires. M. Marcelin Berthelot répond à M. Brunetière dans la *Revue de Paris*, 1er février 1895, par son article, la *Science et la Morale*. Ses amis organisent bruyamment en son honneur un banquet de quinze cents personnes à Saint-Mandé, dans le salon des familles, où M. Brunetière est conspué vigoureusement : « Il y a peu de gens, après tout, écrit-il dans le *Figaro* du 4 avril, *contre qui* l'on fasse des banquets, et, depuis le roi Louis-Philippe, je ne suis pas médiocrement fier d'en être le premier. » Et pendant que les injures vont leur train contre ce « prophète nouveau » et que M. Brisson, du haut de la tribune parlementaire, essaie de flétrir « ces docteurs venus de Rome », qui renient leur passé, M. Brunetière publie en brochure « l'article qui a excité tant de tumulte », avec de nombreuses notes, qui en « doublent l'étendue », comme aussi « la portée », et il continue vers le catholicisme l'évolution de sa pensée, pour laquelle tant d'âmes pieuses adressaient au ciel d'ardentes prières.

Le 2 février 1896, il proclame à Besançon, en plein Congrès de la Jeunesse catholique, la *Renaissance de l'idéalisme*, non seulement dans la science, mais dans l'art et la littérature et jusque dans la politique elle-même : c'était sonner le glas funèbre du positivisme, du réalisme et du naturalisme, au profit de l'Idéal infini qu'est notre Dieu. — Le 28 octobre 1896, parlant à Marseille à l'Association des anciens élèves du lycée, il jette les fondements de l'*Idée de Patrie :* fondement naturel, ou base physiologique et physique; fondement historique ou base traditionnelle, et fondement mystique ou base religieuse. — Le 18 janvier 1898, il parle éloquemment, à Paris, de l'*Art et la Morale*, et

(1) *La Science et la Religion :* Didot, 1895.

après avoir constaté « que la chose du monde la plus aisée aujourd'hui, c'est d'être ou de paraître original », puisqu'il « suffit tout bonnement de prendre le contre-pied de ce qu'on pense autour de nous », il établit vigoureusement que « l'art est une force qui ne saurait être réglée par elle-même » et qui doit l'être par la religion, la tradition, la morale. — A Rennes, le 8 novembre 1898, il prononce, pour le cinquantenaire de Chateaubriand, un magnifique Discours sur le *Génie du christianisme*. — Le 18 novembre 1898, il a fait un pas de plus à Besançon par son fameux *Discours* sur le *Besoin de croire*, qui « fait partie de la définition de l'homme; on ne le déracinera jamais de la substance de l'humanité ». La preuve, c'est que ceux qui ne croient plus à la religion catholique, croient à la « religion de la révolution », à « la religion du progrès », à la « religion de l'humanité ». Nul n'a mieux reconnu qu'Auguste Comte les mérites transcendants du catholicisme : « Que lui a-t-il manqué pour faire le dernier pas ? ou pour essayer de le faire ?... Il lui a manqué deux choses et deux choses qui n'en sont qu'une. Il lui a manqué le courage de reconnaître la fausseté de cette prétendue « loi des trois états », (état théologique, état métaphysique, état positif); et il lui a manqué un peu d'humilité. Manquer d'humilité, vous le savez, hélas ! c'est ce qu'on pourrait appeler la grande hérésie des temps modernes ; et si toutes les hérésies ne sont, à vrai dire, que l'épanouissement doctrinal d'un vice premier de la nature humaine, notre grand vice à nous, dans notre siècle, ou même depuis quatre ou cinq cents ans, c'est l'orgueil. Nous n'avons retenu de la *Genèse* que le mot du serpent : *Et eritis sicut dii.* » Et rappelant sa conférence antérieure de deux ans, l'éminent orateur concluait ainsi : « Les conclusions que je propose aujourd'hui sont plus précises, plus nettes, plus voisines surtout de l'idée qui vous a rassemblés en congrès ; — et pourquoi, si c'est un grand pas de fait, n'en ferais-je pas un jour un autre, et un peu plus décisif (1) ? »

(1) *Discours de combat :* I, 338-340.

Il l'a fait, Messieurs, et — après avoir flétri à Lille, le 15 mars 1899, les *Ennemis de l'âme française*, internationalistes, politiciens, intellectuels, libres-penseurs, individualistes; après avoir magnifiquement parlé à Paris, le 26 avril 1899, pour la Ligue de la Patrie Française, de ces deux grandes choses, la *Nation* et l'*Armée*, — il revient à Rome, à la fin de 1899, et là, par une faveur spéciale de Sa Sainteté Léon XIII, il parle devant le plus bel auditoire qu'on puisse rêver, cardinaux, évêques, prélats, ambassadeurs, élite de la société romaine, du *Modernisme de Bossuet*, « mêlé de toute sa pensée aux controverses de l'heure contemporaine ». — Il le savait mieux que personne, l'orateur qui devait faire bientôt une conférence sur *Ce que l'on apprend à l'école de Bossuet* : c'est ce qu'il y avait appris lui-même, après tant d'autres, après Léon Crósulé, qui, dans son testament, se donnait naguère comme un converti de Bossuet; après soixante-dix à quatre-vingt mille « frères errants » de France et d'Europe, qui, au XVIIe siècle, ouvraient les yeux à la lumière du catholicisme, grâce à Bossuet. Bossuet, c'est plus que le nom le plus grand de notre littérature, avec la simplicité et la magnificence d'un style lumineux comme le génie de notre race; c'est plus que « le demi-dieu de la prose française » : c'est surtout un cœur d'or, une âme tout amour et toute charité; c'est tout ensemble « l'homme de la Bible » (1) et « l'homme de la tradition, ou la tradition faite homme » (2), ce qui ne l'empêche nullement d'être aussi l'homme de la raison, l'homme de la science et de toutes les sciences. Aussi semble-t-il que c'est à la fois au nom de la science, au nom de la raison, au nom de la tradition, au nom de la Bible, que Bossuet a livré de longue date à l'âme de M. Brunetière un combat décisif, après lequel renégats et libres-penseurs ont dû s'écrier encore une fois : « Tu as vaincu, Galiléen ! »

Ecoutez notre éminent critique, disant à Besançon en

(1) Voir le P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, 1891.
(2) Cf. Delmont, *Bossuet et les saints Pères*, 1896.

1900, à propos précisément de Bossuet : « Plus j'ai étudié, plus j'ai vu, plus j'ai vécu, plus j'ai franchi les épreuves si nombreuses du temps présent, et plus je me suis dit catholique, avec plus d'autorité et de conviction que jamais. Et je me félicite que j'aie commencé cette évolution, il y a quatre ans à Besançon, et que le terme de cette évolution, ce soit encore à Besançon que je l'affirme. »

C'est à Lille, qu'il l'explique, le 18 novembre 1900, à la clôture du vingt-septième Congrès des Catholiques du Nord, où six à sept mille personnes applaudissent frénétiquement à l'Hippodrome les *Raisons actuelles de croire :* raisons *philosophiques*, puisque, dans l'impuissance absolue où sont les systèmes philosophiques de répondre « à la question de nos origines ou à celle de nos destinées », ils nous forcent à sortir de leurs contradictions pour trouver la certitude invincible de la Révélation ; raisons *morales* ou sociales, puisque la liberté, l'égalité, la fraternité, dont se sont épris nos contemporains, ne viennent que du christianisme, et la Révolution n'a donné qu'une « transposition, une laïcisation » de ces grandes idées ; raisons *critiques et historiques*, puisque, après avoir failli croire, sur la parole de ceux qui ne savaient pas l'hébreu, à « la modernité des prophètes », et « sur le témoignage de ceux qui ne savaient pas le grec », à cette aberration que « la vérité des mystères dépend d'une interpolation dans un verset de saint Jean », il déclare que l'exégèse et la critique, qui finiront un jour par se dévorer elles-mêmes et s'anéantir dans leur triomphe, ont « décidément et finalement échoué », « quand elles ont voulu jeter du doute sur les vérités de la religion ». L'orateur ajoute que son but était « d'expliquer les raisons qu'il avait de s'incliner. J'en ai d'autres, *j'en ai de plus intimes et de plus personnelles !* Il y a bien des chemins qui mènent à la croyance, et j'en ai exploré, j'en ai parcouru, j'en ai suivi plus d'un ; je me suis aussi quelquefois fourvoyé. » Sans avoir l'indélicatesse de lui demander quand et comment, applaudissons sans réserve à cette déclaration catégorique et solennelle de notre orateur :

« Ce que je crois, Messieurs, il me semble que je viens de vous le dire! Mais à ceux qui voudraient quelque chose, non pas, je pense, de plus net, mais de plus explicite, je répondrais très simplement : « Ce que je crois — et j'appuie énergiquement sur ce mot, — ce que je *crois*, non ce que je *suppose* ou ce que j'*imagine*, et non ce que je *sais* ou ce que je *comprends*, mais ce que je *crois*,... allez le demander à Rome. »

Aussitôt après un tel acte de foi, les injures de se déchaîner, grossières et violentes, contre « Brunetière le moine, le jésuite, le frère prêcheur; Brunetière le Père Dulac; Brunetière le régent de Petit-Séminaire; Monseigneur Brunetière, premier moutardier du Pape, un nonce laïque, un cardinal hors cadre; Brunetière l'Eminence verte ». Henri Bérenger, l'ex-associé de l'apostat Charbonnel, ajoutait pour sa part : « Brunetière a un style qui ressemble à des carcans d'inquisition, à des formules compliquées comme des serrures de geôle. Ecaillé, hérissé, grinçant, muni de pinces, de crocs et de dards, ce style s'avance sur le lecteur comme une carapace de crustacé en colère. Avant que l'on sache les substances encloses dans les « qui » et les « que », dans les « pareillement » et les « dont au contraire », qui ligaturent les substantifs scolastiques, les locutions ratiocinantes, on se sent comme menacé, mis en garde par un appareil de phrases retorses, agressives... Croassement des corbeaux autour des ruines, discords des volailles dans les basses-cours, grincement des scies sur la pierre des bâtisses, vous êtes des concerts auprès d'un pareil style. » — L'étrange auteur des *Dernières colonnes de l'Eglise* surenchérit encore, si c'est possible, et appelle M. Brunetière « un pion, un maître d'études, un cuistre impondérable, l'insulteur de la poésie, le chien de Baudelaire, auquel il faut offrir un paquet d'excréments », un pédadogue au style de proviseur, le « centaure de la religion et de la critique, échappé aux flèches de Pirithoüs et aux illécébrances (!!) des sirènes », de sorte que ce qu'écrit ce « précieux bavard » est « ahurissant, abrutissant, idiotifiant ». — Pardon pour ces invectives de

baudelairien épileptique, ou plutôt de portefaix en courroux !

M. Brunetière, lui, ne s'émeut point pour si peu. Il s'est contenté de répondre un jour aux organisateurs du banquet Berthelot : « Tant de bruit ! pour un seul article, d'un écrivain « si pâteux » !... Et finalement un si beau banquet, à cent sous par tête, café, cognac et tabac compris ! Des présidents et des ministres ! des sénateurs et des députés ! des conseillers municipaux ! des poètes et des romanciers ! des peintres, des sculpteurs, des médecins, des avocats, des professeurs, Homais et Charles Bovary, Bouvard et Pécuchet ! Quelque modeste que je sois, je ne puis décidément trouver qu'une explication du miracle. Il faut que j'aie touché plus juste qu'on ne le veut bien dire... Et toutes ces clameurs, et tous ces hurlements ne sont qu'une forme ou une expression plus démocratique de ce que Bossuet a si bien appelé « la haine des hommes contre la vérité ». Vous seriez bien fâchés que je n'eusse point invoqué Bossuet. »

Depuis lors, M. Brunetière ne donne même pas à ses adversaires cette minime satisfaction. Il s'en va, comme le dieu du poète,

...Poursuivant sa carrière,
Versant des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs (1).

Il parle plus souvent que jamais de Bossuet, à Paris, à Beauvais, à Nice. Il parle, lui, maître de conférences à l'Ecole normale, aux jeunes gens de l'Université catholique de Toulouse (2) sur l'*Idée de solidarité*, aux jeunes gens de l'Université catholique d'Angers et à la Jeunesse catholique de Tours sur l'*Action catholique* (3). Il parle à Lyon, d'abord sur les différences essentielles du christia-

(1) Le Franc de Pompignan : *Ode sur la mort* de J.-B. Rousseau.

(2) *Discours de combat*, II ; *L'Idée de solidarité*, 16 décembre 1900.

(3) *Ibidem*, 3 février 1901.

nisme et du socialisme, puis sur *les Motifs d'espérer* (1). Il parle à Genève, dans la Rome de Calvin, de l'*Œuvre de Calvin*, qu'il accuse d'avoir « intellectualisé », puis « aristocratisé », enfin « individualisé » la religion (2) ». Il parle à l'Université catholique de Fribourg, en Suisse, de l'*Œuvre critique de Taine* (3); à Florence, en Italie, du *Progrès religieux* (4). Il parle à Lille, le 18 janvier 1903, de la *Question du droit de l'enfant*, sous les auspices des Unions de la Paix et de la Ligue de la liberté d'enseignement. Il parle à Besançon de l'*Action sociale du christianisme ;* à Porentruy, des bienfaits de la religion; à Paris, des *Deux Féminismes*, celui de la Révolution qui est détestable, celui de l'Eglise qui est délicieux. Il parle à Tours d'Eugène Fromentin; à Dinard, de l'Enseignement chrétien. Mais où ne parle-t-il pas ? Il a fait, en 1903, dix-huit ou dix-neuf conférences, sans en consacrer une seule à Bossuet, et il va en faire une prochainement à Maestricht (5).

En attendant, il se corrige de son « fidéisme », que Mgr Pagis lui signalait à Besançon; il se corrige de cette erreur de la doctrine évolutive, expliquant le péché originel par « un réveil ou par une persistance en nous de l'animal, dont elle nous fait descendre (6) ». — Enfin, comme pour harceler ses adversaires, il publie deux volumes de *Discours de combat*, et *Cinq lettres sur Ernest Renan*, où, s'attaquant aux Bleus de Bretagne et à M. Combes lui-même, le renégat panégyriste d'un autre renégat à Tréguier (7), il déboulonne la statue de Renan, qui ne fut ni un savant, ni un historien aimant la vérité, ni un philosophe, ni un moraliste, ni même un exégète, — rien qu'un

(1) *Discours de combat*, 24 novembre 1901.
(2) *Ibidem*, 17 décembre 1901.
(3) 18 janvier 1902.
(4) 8 avril 1902.
(5) Il a parlé depuis, le 28 mai, à Paris, sur l'*Eloquence de Bourdaloue*, à l'occasion du centenaire de la mort de l'illustre prédicateur (13 mai 1904), et à Orléans, sur la *Renaissance du Paganisme*. (Voir le *Correspondant* du 25 août 1904.)
(6) *Discours de combat*, II, 200.
(7) 13 septembre 1903.

très grand écrivain et un plus grand pervertisseur d'âmes par ses œuvres et ses discours de « Silène libidineux ».

Ah! bravo pour cette magistrale exécution de l'auteur de la *Vie de Jésus*, du père du dilettantisme et d'une religion qui n'est que « l'adoration de la volupté » ! Elle mérite d'autant plus nos bravos qu'elle va coûter probablement à M. Brunetière la perte de la chaire de langue et de littérature française au Collège de France, pour laquelle il est si bien désigné que M. Aulard lui-même, le sectaire M. Aulard, dans l'*Aurore*, prie M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, de ne pas commettre la flagrante injustice de la lui refuser, sous prétexte que M. Brunetière est « un des plus ardents adversaires de la République laïque ».

N. B. — Voici, à titre de document suggestif, tout cet article de M. Aulard, du lundi 8 février : *M. Brunetière et le Collège de France :*

« On parle beaucoup des compétitions qui se produisent pour la chaire de langue et de littérature française au Collège de France, chaire vacante par la mort de M. Emile Deschanel.

« Parmi les candidats se trouve M. Ferdinand Brunetière, et je vois que, dans le monde politique, on est très ému à l'idée que M. le ministre de l'instruction publique pourrait le nommer.

« Il est sûr que M. Brunetière est un des plus ardents adversaires de la République laïque.

« Sa conversion au catholicisme a fait beaucoup de bruit, surtout à cause de la manière dont elle s'est produite. C'est par un effort public de volonté que M. Brunetière a sollicité la grâce, et quand, efficace ou suffisante, la grâce a répondu à son appel, nous en avons été bruyamment informés par M. Brunetière lui-même.

« Cette façon de se mettre en scène pour dire : *Je veux croire, je crois*, a amusé les uns, scandalisé les autres, et n'a rendu M. Brunetière sympathique à personne, pas même aux catholiques (du moins aux catholiques sincères et graves) qui ont trouvé cette conversion plus théâtrale qu'édifiante.

« Et les gens de goût ont été un peu choqués par l'étalage de cette conscience en travail pour s'improviser une foi.

« D'autre part, M. Brunetière, chaussant les souliers de feu Laharpe, n'a pas été seulement un philosophe repenti; mais, à peine catéchumène, on l'a vu militant contre la pensée libre, contre les penseurs libres, et militant brutal.

« C'est lui qui a parlé de la faillite de la science.

« Il a fait toute une campagne en faveur de l'Eglise romaine, et mis une grande partie de son activité au service des œuvres catholiques.

« Dans la liste des académiciens qui adhérèrent, dès le premier jour, à la Patrie française, je vois son nom à côté de ceux de M. Sorel et de M. Bourget.

« On peut dire qu'en politique M. Brunetière soutient presque tout ce qui nous déplaît et combat presque tout ce que nous aimons.

« Est-ce une raison pour dire, comme on le dit autour de moi, que, si les professeurs du Collège de France présentent M. Brunetière en première ligne, ce sera le devoir de M. Chaumié de ne pas nommer M. Brunetière et de lui préférer, par exemple, le candidat qui aura été désigné en seconde ligne?

« Est-il vrai qu'en signant la nomination de M. Brunetière au Collège de France, M. Chaumié trahirait la cause républicaine?

« Franchement, je ne le crois pas.

« Je crois que le ministre fera bien de suivre les indications que lui donnera le Collège de France, et de laisser aux membres de ce Collège la responsabilité du choix.

« Je ne veux pas dire par là que le ministre doit renoncer à l'exercice du droit qu'il a de ne pas prendre le candidat désigné en première ligne.

« Je crois qu'il ne doit changer la décision du Collège de France qu'au cas où il lui semblerait que ce Collège n'aurait pas désigné en première ligne la personne la plus compétente, ou encore au cas où le Collège aurait été entraîné par une coterie politique à désigner un homme dont la nomination mettrait ce grand établissement au service des partis de droite.

« Eh bien, est-ce le cas?

« Je ne voudrais pas contrister les honorables et très estimables concurrents de M. Brunetière; mais enfin il n'y a pas de doute : c'est M. Brunetière qui a le plus de talent. Personne ne le conteste sérieusement. Talent désagréable, si vous voulez, talent au service de déplorables idées et, si vous le voulez encore, d'un caractère antipathique, talent qui nous déplaît, mais talent tout de même, et si M. Brunetière n'avait pas de talent, on ne le combattrait pas tant.

« Oui, mais faut-il nommer au Collège de France un adversaire de la République laïque?

« Je crois qu'on se fait une fausse idée de ce que c'est, historiquement, que le Collège de France. C'est une maison où toute grande doctrine a la parole, pourvu que celui qui l'expose ait de la sincérité, de la tenue et, surtout, du mérite. Quand la monarchie y renversa, jadis, des chaires républicaines, nos pères, les libéraux d'alors, protestèrent en disant que c'était détruire la constitution du Collège de

France que d'y faire taire des voix d'opposition politique. Que répondrons-nous aux opposants d'aujourd'hui qui nous diront qu'en empêchant M. Brunetière d'entrer au Collège de France, si ce Collège l'appelle, nous imitons l'Empire excluant Renan du Collège de France?

« Ah! si, par un plan combiné, les adversaires de la République, cherchant à s'emparer des chaires du Collège, avaient réussi à faire que la nomination d'un homme de droite à la chaire de Deschanel changeât la majorité et, comme je le disais, mît le Collège au service des partis de droite, oui. Alors, le ministre ferait bien d'user de son droit en ne nommant pas M. Brunetière.

« Mais les choses n'en sont pas là. La nomination de M. Brunetière ne changeant rien, semble-t-il, à la proportion numérique des partis dans le Collège, ne détruira aucun équilibre au détriment de la République laïque.

« Supposez M. Brunetière nommé. Qu'arrivera-t-il? Mettons les choses au pis, c'est-à-dire qu'en son cours il professe, à propos de Bossuet ou de Chateaubriand, que la République française ferait bien de devenir chrétienne. Eh bien, après? En quoi cela serait-il dangereux? Y a-t-il donc des doctrines dangereuses? Est-ce nous, républicains libres penseurs, qui dirons cela, maintenant? Est-ce nous qui dirons qu'il y a des doctrines dangereuses? Si, en effet, quelques personnes incultes croient qu'il y a du danger dans des doctrines, est-ce que l'expression publique des doctrines n'est pas encore le meilleur moyen de montrer qu'elles sont, je ne dis pas dangereuses (ce mot ne signifie rien), mais fausses, mais vides, mais archaïques et antihistoriques? Que M. Brunetière étale toutes ses idées politico-religieuses au Collège de France : ce sera tout profit pour notre jeunesse, qui verra ainsi ce que sont ces doctrines, qui les comparera aux doctrines modernes, et qui jugera en liberté.

« Le Collège de France n'est pas une maison où on enseigne une doctrine : on y enseigne toutes les doctrines, afin de développer l'esprit critique, au grand avantage de la science, et, par conséquent, de la République. Voilà le service essentiel qu'a rendu le Collège de France, et voilà, à mon avis, ce que c'est proprement que le Collège de France.

« Vous hochez la tête, et vous murmurez : « C'est égal, c'est raide de nommer un Brunetière dans la chaire de Deschanel, d'accroître son influence par cet honneur. »

« Eh bien, dites donc, et si on ne le nomme pas? Quel honneur on lui fera en l'excluant? Quel accroissement d'influence on lui donnera, en ayant l'air ainsi de reculer devant son talent, devant sa personnalité! Vous voulez le diminuer : vous allez, au contraire, le grandir en faisant croire que vous avez peur de lui, quand je vous assure qu'il

n'y a pas du tout à avoir peur de M. Brunetière, qui, avec tout son mérite d'écrivain, n'est que le très peu redoutable zélateur du snobisme religieux de la bourgeoisie.

« Pour ma part, si j'avais l'honneur d'être ministre de l'instruction publique, je n'hésiterais pas, le cas échéant, à signer la nomination de cet adversaire. »

On sait que, depuis cet article, M. Brunetière, mis en minorité au Collège de France dans un second tour de scrutin que le ministre, M. Chaumié, avait illégalement provoqué, a retiré sa candidature. L'Académie française s'est alors refusée à désigner un candidat, et M. Abel Lefranc a été nommé à une chaire où la voix publique appelait M. Brunetière.

(*A suivre.*) Abbé Théodore Delmont.



LA GRANDE FAUTE

DES

CATHOLIQUES DE FRANCE [1]

Sous ce titre qui n'est point trop sensationnel, mais qui manque de précision, M. Ch. Bota aurait dû mettre deux chiffres : 1878-1904. On comprendrait mieux sa pensée qui est de retracer l'histoire de la persécution présente, en essayant d'expliquer ses causes et par conséquent les meilleurs moyens de la faire cesser.

Il apporte dans cette étude toutes les dispositions d'intelligence et de cœur qu'on est en droit d'exiger d'un historien de l'Eglise. D'autres, M. Chaine par exemple, ont une façon de morigéner les catholiques qui est à la fois humiliante et inquiétante. Même lorsque leurs observations sont justes — ce qui n'arrive pas toujours, il s'en faut — nous sommes tentés de leur dire : « Vous êtes de nos amis, Messieurs, il y paraît à l'ardeur avec laquelle vous nous châtiez. Mais en vérité, il nous est peut-être moins pénible et plus profitable de lire toutes ces critiques dans les revues ou les livres ou les journaux de nos ennemis. » Les plaintes et les justes remontrances de M. Bota produisent sur le lecteur catholique une impression toute différente. On se rend compte qu'il souffre sincèrement et profondément de

(1) Paris. Perrin.

tous les maux qu'il énumère. Comme Tite-Live racontant les victoires d'Annibal, il pourrait dire, lui aussi, *succumbam oneri*. Aucun souci de l'intérêt personnel n'apparaît chez lui, ni aucun esprit de contention, ni aucune tendance à pactiser avec l'esprit révolutionnaire. Sans doute il exprime très nettement ses préférences pour une forme précise d'action politique. Mais il parle toujours avec modération ou avec sympathie quand il s'agit des catholiques dont il ne partage pas les opinions, avec force, toutes les fois qu'il s'attaque aux ennemis authentiques de l'Eglise.

M. Bota connaît son sujet. Non content d'étudier l'histoire contemporaine, il s'informe, je suppose, auprès de certaines personnalités compétentes, voire auprès des autorités ecclésiatiques. A dire vrai, les premières pages de son livre qui sont consacrées à l'histoire des récentes persécutions paraissent tout d'abord superflues. Mais non, elles ne sont pas superflues ; nous oublions toutes les mesures odieuses que, depuis vingt-cinq ans, le gouvernement a prises contre l'Eglise. Même parmi nous, se trouvent des optimistes dont les actes d'arbitraire les plus violents ou les plus hypocrites ne troublent jamais la sérénité. « Les temps que nous vivons, disent-ils, sont des temps privilégiés et les hommes du Bloc, surtout si on les considère isolément, ne sont pas à ce point antipathiques. Je demande à ces optimistes de jeter un simple coup d'œil sur la longue, très longue nomenclature de documents officiels que M. Bota s'est donné la peine de réunir dans la première partie de son volume.

Certains faits d'une très haute importance, auront pour un grand nombre de lecteurs, le charme de l'inédit. Nous n'ignorons pas, vous et moi, que le parti catholique fondé le 13 août 1885, par M. Albert de Mun et ses douze pairs vécut ce que vivent les roses. Mais nous ne savions pas, ou nous avions oublié qu'il fut supprimé par un acte d'autorité pontificale.

Le grand public catholique de 1904 n'ignore pas moins l'existence qui fut courte et mouvementée, de *l'Union de la*

France chrétienne. Ce groupe de défense religieuse fondé par M. Chesnelong, succomba comme le parti catholique de M. de Mun sous les coups de l'autorité ecclésiastique. Cette fois, Léon XIII n'intervint pas directement, mais les cardinaux français rédigèrent une déclaration collective qui renfermait une condamnation implicite du groupe Chesnelong.

Ces faits, déjà, se perdent dans la nuit des temps. Quiconque les ignore est exposé à ne pas comprendre les célèbres directions pontificales de Léon XIII. *L'Union de la France chrétienne* s'était fondée sur un programme de neutralité politique. Entendez par là « que M. Chesnelong, et, avec lui, les royalistes catholiques, désirant concilier leur fidélité politique avec leur fidélité religieuse auraient voulu garder, en face du régime établi, l'attitude de la résignation silencieuse. Ils consentaient à imposer silence à des sentiments très chers, provisoirement refoulés au fond de leurs cœurs, mais non point à trahir ces sentiments par des paroles, qui en eussent été, croyaient-ils, la négation. »

Léon XIII et les cardinaux français exigeaient davantage de l'abnégation des catholiques. Le cardinal Richard affirmait « que le pays a besoin de stabilité gouvernementale », et il ne voulait pas qu'on pût accuser les catholiques de conspirer contre le gouvernement. Plus explicite encore, la *Déclaration* (des cardinaux) du 16 janvier demandait aux catholiques le respect des représentants du pouvoir, *l'acceptation franche et loyale* des institutions politiques. Entre l'autorité religieuse et ceux qui lui étaient le plus complètement et le plus directement soumis naissait déjà une sorte de malentendu politique. Dès les premiers mois de 1892, il était possible de prévoir les surprises et les récriminations violentes qui devaient se produire peu de temps après chez les catholiques moins dociles ou moins bien renseignés sur les intentions de Rome. L'œuvre de M. Bota n'est donc pas sans avoir quelque valeur historique. Les catholiques feront sagement de l'étudier au moment même où ils vont se livrer à de nouvelles expériences.

Car, il vaut mieux le déclarer sans ambages, M. Bota se propose un but politique, immédiat et précis; son livre est tout simplement une sorte de *compelle intrare* en faveur de *l'Action libérale populaire.* On pourrait plus mal choisir ses amis politiques. Outre que M. Piou, homme éminent par le talent et le caractère a su grouper autour de lui, des forces considérables, il semble bien que ses doctrines jouissent d'une très grande faveur auprès de Pie X et de son secrétaire d'Etat. Faut-il considérer M. Piou comme le représentant officieux du pape et le chef officiel de tous les groupements catholiques de France? M. Bota ne se contente pas de l'insinuer; il l'affirme et il le prouve ou du moins il essaie de le prouver par des arguments d'ordre doctrinal et historique. Léon XIII a conseillé officiellement aux catholiques de se placer sur le terrain constitutionnel. Indépendamment des raisons politiques qui subsistent, après douze ans écoulés, le fait officiel et certain est que Pie X n'a pas rapporté les instructions de son prédécesseur.

Cette argumentation n'est pas sans valeur. Mais M. Bota se trompe lorsqu'il ajoute à l'encontre d'un journaliste connu : « Il n'y a rien de changé au Vatican. » Pardon, il y a quelque chose de changé puisque le pape ne s'appelle plus Léon XIII; il s'appelle Pie X, et la chose a une grande importance, surtout en matière politique. Il y a plusieurs manières, en effet, d'interpréter et d'appliquer le mot d'ordre constitutionnel lancé par Léon XIII. Là comme en toutes choses, la puissante personnalité de Pie X saura bien s'affirmer pour le plus grand bien de l'Eglise.

Je demande d'ailleurs à M. Bota s'il est sage d'invoquer toujours et à tout propos, l'autorité personnelle du Pape. Nous sommes d'accord avec lui pour aimer d'un amour sincère, orthodoxe, absolu et profond, la personne du Pape. Mais le pape j'imagine, doit souhaiter que ses loyalistes enfants de France aient assez de virilité intellectuelle pour prendre eux-mêmes des décisions politiques. Il a donné une direction générale : à nous maintenant de la comprendre et de l'appliquer. Or, le fait d'aller interroger

à chaque instant, Léon XIII ou Pie X, sur les d'Orléans et sur les Bonaparte, prouve qu'on ne comprend pas leur pensée. Ceux-là donc qui préconisent l'œuvre de M. Piou, ne doivent pas se prévaloir des faveurs et des sympathies pontificales. Il n'est pas admissible que les bénédictions, les encouragements et même les préférences de Pie X aient un caractère exclusif. L'intérêt bien compris de *l'Action libérale populaire* est que ses directeurs ou ses amis passent aussi rapidement que possible sur les arguments d'autorité et s'attachent, de toutes leurs forces, aux arguments intrinsèques qui prouvent le bien fondé de leur thèse.

Aussi, me permettrai-je de soumettre à M. Bota non pas des objections, car je suis de cœur avec lui, mais quelques remarques sur la nature desquelles, il ne se méprendra pas. Elles porteront principalement sur les pages intéressantes où sont appréciées les forces catholiques.

M. Bota qui est impartial, s'efforce, en outre, de ne rien oublier. Il énumère toutes les œuvres anciennes et modernes, il rend justice aux laïques et aux deux clergés, il cite des chiffres et des faits, et finalement il célèbre cette résistance héroïque mais malheureuse, avec l'éloquence de M. Chesnelong. « A elles seules (les œuvres d'enseignement) si l'on tient compte des capitaux immobilisés pour les bâtiments, et si l'on se rappelle que, tous les ans, des écoles nouvelles ont été créées par centaines, elles accusent un sacrifice annuel de 50 millions. C'est bien la bourse des catholiques déjà allégée des impôts communs que ceux-ci doivent payer comme les autres citoyens, notamment pour les établissements d'instruction publique, qui a entretenu leurs 5 universités catholiques, leurs 250 séminaires, petits et grands, leurs 300 ou 400 collèges ecclésiastiques, leurs 20.000 écoles primaires et maternelles, et qui a fait vivre en ces établissements, de 80.000 à 100.000 instituteurs ou institutrices congréganistes. »

Et cependant, cette magnifique armée a été vaincue, presque sans combat. Il faut bien que nous ayons commis quelque confusion grave, en considérant comme une force

ce qui n'en avait que l'apparence. Le nombre, par exemple, est un élément de succès incontestable mais dont M. Bota semble s'exagérer l'importance. «Dans ce pays, dit-il, après Mgr Baunard, où la Révolution française avait pensé tarir les sources de la vie catholique, ces sources ont jailli avec plus de force : 70.000 prêtres séculiers, 160.000 religieux ou religieuses, en tout exactement, selon un dernier recensement, 231,411 prêtres, religieux ou religieuses attestent au monde, leur inépuisable fécondité ». Sans doute, mais il faut bien reconnaître que ces 231.411 soldats de l'Eglise ignoraient profondément l'art, je ne dis pas de se défendre, mais de défendre les œuvres et surtout les idées auxquelles ils avaient consacré leur vie. N'aurait-on pas trop cru au nombre, chez les catholiques de France entre 1878 et 1904 ? Je m'étonne que M. Bota ait passé à côté d'une si grave, si intéressante et si délicate question, sans l'étudier.

Au contraire, il émet des doutes où il faudrait croire, s'exposant ainsi à discréditer un merveilleux instrument de combat. « Des hommes de lettres, dit-il, des hommes de science, se sont rapprochés de nous ou sont tout à fait venus à nous, attirés par des considérations d'ordre intellectuel, ou moral, ou social. C'est un gain extrêmement précieux, s'il est vrai que les idées mènent le monde... Malgré cet appoint de valeurs intellectuelles, la force matérielle nous a opprimés. »

Une telle constatation et l'expression d'une défiance mal expliquée, contristeront un certain nombre de lecteurs. « Cette est la vie éternelle, dit le Divin Maître lui-même, qu'ils te connaissent toi le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, ton Fils Jésus-Christ. » Nécessairement, les conversions retentissantes que l'Eglise de France eut la consolation d'enregistrer produiront d'heureux résultats. M. Bota le reconnaît, mais, non sans quelque humeur, il paraît s'étonner que ces « valeurs intellectuelles n'aient pas triomphé de la force matérielle ». Autant vaudrait reprocher à des torpilleurs d'être impuissants contre les alpins d'Italie. La fonction principale des écrivains et des penseurs

catholiques n'est pas de combattre les politiciens qui tyrannisent la France, mais bien de préparer l'état d'esprit qui rendra possible la contre-revolution. Que si quelques-uns d'entre eux se sont jetés naguère dans les luttes proprement politiques, c'est parce que le parti conservateur manquait de chefs autorisés et populaires. Leur tentative, je le confesse, a médiocrement réussi, mais nous aurions fort mauvaise grâce à le regretter trop vivement. Ces hommes de cœur ont à remplir une mission qui bien que n'intéressant pas d'une façon immédiate les luttes électorales, n'en a pas moins une très grande importance ; ils doivent éclairer une opinion égarée et refaire l'éducation intellectuelle de la France.

Je comprendrais les interrogations attristées de M. Bota si elles avaient pour objet, cette seconde et glorieuse mission qui incombe aux catholiques conservateurs et nationalistes. Même en s'aidant des de Maistre, des Auguste Comte et des Taine, les Brunetière, les Bourget, les Coppée, les Drumont, les Barrès, réaliseront-ils une œuvre intellectuelle qui soit la contre-partie de la campagne encyclopédiste ? Voilà la vraie question.

M. Bota consacre plusieurs chapitres de son beau livre aux luttes de l'épiscopat. Sujet délicat, sujet difficile, sujet complexe et vaste qui exigerait de longs développements. Que M. Bota me permette de le lui dire amicalement, il n'est pas allé jusqu'au bout de sa pensée, ce qui est une faute grave. Il ne faut pas faire à Nos Seigneurs les Evêques la très gratuite injure de croire et de dire qu'ils prennent au sérieux les pieuses niaiseries de quelques *Semaines Religieuses*. Dans les conversations familières ils admettent certes, qu'on ne partage pas leurs opinions personnelles, même en matière de politique religieuse. Et comment ne l'admettraient-ils pas, puisque l'accord absolu n'a jamais régné entre eux. Il importe seulement que dans ces sortes de controverses, nous nous exprimions tous, prêtres ou laïques, avec les égards qui sont dus à la haute dignité de Nos Seigneurs les évêques. Peut-être approuveront-ils au fond de leur cœur ce que le monde, un mauvais juge,

appelle ou appellerait notre hardiesse politique. Il me souvient d'avoir entendu dans un hôtel de Gand, un jeune Flamand qui soutenait contre ses camarades une discussion fort vive : « Je prétends, disait-il, que les catholiques doivent être plus catholiques que le Pape. » Non, répondaient sagement ses amis, il suffit d'être catholique comme le Pape. Mais le jeune homme s'obstinait: « Il est, affirmait-il, il est des circonstances.... » Evidemment, ce jeune homme ne parvenait pas à exprimer, en termes précis, une idée juste et un sentiment admirable. Il voulait dire ceci : « Le Pape est tenu par sa haute situation, d'observer certains ménagements que ma petitesse a le droit de dédaigner; je puis sacrifier sans le moindre inconvénient, ma personne et mes intérêts à la grande cause catholique. Si par grand hasard, je commets quelque imprudence, mes chefs sauront m'arrêter comme les généraux de la République romaine réprimaient chez leurs soldats, les excès de courage ». Un prêtre Français qui écoutait ces jeunes Flamands, intervint dans leur discussion. « Permettez-moi, leur dit-il, de vous raconter une histoire : Un jour à la tribune du Palais-Bourbon, Berryer flétrissait la pusillanimité des ministres. Le public des tribunes, la minorité et la majorité elle-même écoutaient avec cette attention profonde qui est le plus bel hommage qu'on puisse rendre à l'éloquence d'un orateur. Le président Dupin se pencha vers Berryer et lui dit tout bas : Courage vous êtes dans le vrai ; frappez toujours. Puis, se redressant et prenant une attitude officielle, le président laissa tomber d'une voix forte et grave ces paroles solennelles : Si l'orateur continue sur ce ton, j'aurai le très vif regret de le rappeler à l'ordre. »

Notre jeune Flamand ne se tenait pas de joie ; on avait traduit ses sentiments personnels et en même temps les sentiments profonds de tous les chrétiens qui sont à la fois militants et soucieux de demeurer toujours fidèles à l'esprit de la hiérarchie ecclésiastique. Sans doute, il serait facile aux aigrefins d'abuser de ces audaces, je ne le nie pas. Mais dans les discussions de ce genre, la question de bonne foi a une importance capitale. Avec des écrivains réfléchis

et consciencieux comme M. Bota, les plus prudents n'ont à craindre ni écart de langage, ni insinuation perfide. Pour eux a été formulé le grand principe essentiellement ecclésiastique qui doit dominer toutes nos controverses : *in dubiis libertas.*

N'ayant pas assez d'audace pour aborder de front les parties les plus hautes de son sujet, M. Bota n'emploie que des termes imprécis ou impropres qui se prêtent à toutes sortes d'interprétations contradictoires. Par exemple, il annonce qu'il va raconter les luttes de l'épiscopat. Et, en effet, il énumère des noms propres, des faits, des combats qui ont pour objet la question religieuse envisagée au point de vue épiscopal. Or, les deux évêques qui jouent les grands rôles dans ces deux chapitres, sont Mgr Freppel et Mgr Turinaz. Chacun sait que Mgr Freppel fut toute sa vie durant, sinon un isolé, du moins le chef d'une très petite minorité. Dès lors, en rappelant les glorieux combats engagés et soutenus par Mgr Freppel, M. Bota n'avait pas le droit de dire ou de sous-entendre : Je fais l'histoire de l'épiscopat. Il esquissait la biographie d'un évêque. Il en va de même de Mgr Turinaz. En 1892, Mgr de Nancy conçut et rédigea un projet de *commission épiscopale* qui devait concentrer, selon les périls et les circonstances, l'action et la puissance de la hiérarchie ecclésiastique. Qu'advint-il ? c'est que Mgr Turinaz eut son traitement supprimé. M. Bota qui insiste longuement et inutilement, je crois, sur cet incident administratif, se montre, au contraire, fort réservé sur l'accueil reçu par la proposition de Mgr Turinaz dans les évêchés de France. Il procède par interrogations et finalement se dérobe. « Nous ne saurions, dit-il, donner à ces questions les réponses multiples que, sans doute, elles comporteraient ». Tant de précautions oratoires et de réticences feront sourire les lecteurs de M. Bota ; ils n'ignorent pas, en effet, que l'épiscopat de 1892 refusa presque tout entier de suivre Mgr Turinaz. Qui avait raison en cette occurrence ? Je n'ai garde de discuter en ce moment. Mais le fait du refus que personne ne contestera, était gros de conséquences politiques et religieuses. Les historiens du

XXIe ou du XXIIe siècle, l'étudieront à loisir et le jugeront dans la plénitude de leur indépendance.

Les timidités historiques de M. Bota ne résultent nullement d'un manque de courage; il sait, quand il faut parler, le langage des plus grands apologistes : « Nous avons entendu, dit-il, des évêques regretter de ne pouvoir protéger la liberté religieuse au prix de leur liberté, et, s'il le fallait, de leur vie même; et beaucoup, sans doute, ont pensé, sinon redit, ce qu'écrivait autrefois, dans son livre contre Constance, le grand évêque de Poitiers, dont la parole pourtant était si redoutée des Ariens : « Que ne « m'avez-vous appelé, Seigneur, à confesser ma foi au temps « de Néron et de Dèce ! Avec la grâce de Dieu je n'aurais « pas tremblé devant le chevalet, je n'aurais pas redouté le « feu, je n'aurais pas reculé devant le supplice de la croix ou « le broiement de mes membres, je n'aurais pas eu peur « d'être jeté au fond de la mer. Mais maintenant, il faut com« battre contre un persécuteur qui ment, contre un ennemi « faux. »

« A mourir pour la cause qu'on est chargé de défendre, on a du moins conscience d'aller jusqu'au bout de son devoir; mais difficilement un cœur généreux se résigne à ne pouvoir donner à ce qu'il aime toute la mesure de son dévouement. »

Argumentations pressantes et exposés historiques ou politiques, convergent, dans la pensée de M. Bota, vers un but unique qui est l'apologie de l'*Action libérale populaire*. Pour quiconque essaie d'envisager la situation présente avec impartialité et sang-froid, il semble bien que le groupe Piou soit l'héritier légitime et direct de tous les groupes précédents qui essayèrent, en ce dernier quart de siècle, de constituer un centre français. Mais l'authenticité de ces beaux titres n'a peut-être pas une très grande importance pratique. Supposons que l'*Action libérale populaire* se voie dans l'obligation de se dissoudre demain, comme se sont dissous le *Comité des treize* et l'*Union de la France chrétienne*. Le fait n'a rien d'invraisemblable, et M. Piou ne peut pas se flatter d'échapper sûrement à cette mysté-

rieuse et redoutable fatalité qui arrêta M. de Mun et M. Chesnelong. La vie de l'*Action libérale populaire* ne représenterait qu'un épisode dans la longue histoire des tâtonnements politiques auxquels est condamné, depuis 1830, le catholicisme français.

Mais il peut arriver, au contraire, et pour mon compte je souhaite très sincèrement que l'*Action libérale populaire* soit l'aboutissement heureux d'un siècle de luttes, la forme définitive du grand parti catholique.

La question est de savoir laquelle de ces deux hypothèses a le plus de chances — pour l'instant — de devenir une réalité.

M. Bota reconnaît lui-même que la sourde ou franche hostilité des royalistes et les défiances peu courageuses des républicains modérés, suscitent à l'*Action libérale populaire* de grandes difficultés. Même, il exprime des regrets, à mon sens, excessifs sur l'attitude des uns et des autres. Un groupe possédant une forte vitalité intérieure ne doit se préoccuper que dans une certaine mesure, des dispositions plus ou moins bienveillantes qui se manifestent dans les groupes voisins, ou alliés, ou rivaux.

L'*Action libérale et populaire* a-t-elle une doctrine politique, j'entends une doctrine politique nettement définie et adéquate aux exigences de la situation présente ?

Il faudrait en douter, si comme le pensent de bons esprits, l'originalité et la précision et la justesse des formules sont des indices certains et nécessaires de la sagesse et surtout de la profondeur d'une politique. A coup sûr, les deux épithètes choisies par M. Piou ne sont pas très originales, mais elles ont l'avantage d'être claires. Il a voulu évidemment grouper d'abord les catholiques, puis conquérir des adhésions ou tout au moins des sympathies parmi les Français qui ne sont pas catholiques. « Pour marcher avec eux (les non-catholiques), dit M. Bota, il faut que nous soyons à leurs yeux, de bons citoyens de la patrie française et humaine. Nous devons leur persuader, plus encore par nos actes que par nos raisonnements, que le catholicisme est le soutien de la société, puisque la société repose

sur l'ordre moral et l'ordre moral sur la religion. Il est conséquemment nécessaire que nos revendications politiques soient basées non sur des idées confessionnelles mais sur les principes d'ordre, de justice et de tolérance, d'intérêt social et national, principes plus larges que les croyances religieuses, communes aux catholiques et à tous les honnêtes gens. »

Personne ne contestera la sagesse de ces exhortations qui sont d'ailleurs tirées d'une encyclique célèbre de Léon XIII. Oui, certes, soyons de bons citoyens. Mais il n'est pas démontré que dans la pensée de Léon XIII, la pratique de ces excellents préceptes doit avoir pour résultat *immédiat*, une alliance avec les honnêtes gens non catholiques. Pour qu'un groupe puisse exercer une force d'attraction sur son voisinage, il faut qu'il soit lui-même homogène, libre de ses mouvements et solidement constitué. L'organisation du parti catholique est-elle à ce point avancée ? En se plaignant des royalistes et des républicains modérés, M. Bota reconnaissait lui-même qu'un grand nombre de catholiques sincères — la très grande majorité peut-être — échappent à l'influence de M. Piou et de ses amis. Dès lors, il serait sage, semble-t-il, de procéder modestement et avec méthode et surtout de sérier les grandes difficultés. Les vrais amis de l'*Action libérale et populaire* souhaitent qu'avant de rayonner au-dehors, je veux dire dans les partis voisins, elle s'établisse plus fortement sur son propre terrain et surtout qu'elle s'applique à mieux rédiger sa doctrine politique.

La preuve que l'expression de cette doctrine fut en quelque sorte improvisée, je la trouverais dans le choix même des deux épithètes qui caractérisent l'œuvre de M. Piou, *libérale et populaire*. De la seconde par exemple, il est fait un tel usage et dans tous les milieux politiques sans exception, qu'elle a perdu, en fait, toute signification précise. Qui donc aujourd'hui ne fait pas œuvre populaire? Il faut savoir gré cependant à M. Piou d'avoir écarté le mot démocratique. Sans doute Léon XIII a déclaré qu'on peut faire un usage raisonnable et légitime de cet adjectif

auquel les partis révolutionnaires attachèrent pendant de longues années, un sens condamnable. Mais Pie X se conformant, en cela, à une tradition inaugurée par Léon XIII lui-même, blâme, tous les jours les excès d'une certaine démocratie catholique, qui est, paraît-il, puissante ou trop puissante en Italie.

Contre la première épithète libérale adoptée par M. Piou, je n'invoquerai pas le paragraphe X *du Syllabus* et en particulier les propositions LXXIX et LXXX. Il est entendu que les catholiques du XX[e] siècle peuvent interpréter correctement tous les synonymes du mot libéralisme qui étaient si odieux naguère, aux catholiques contemporains de Louis Veuillot et de Mgr Pie. Des raisons d'ordre psychologique et certains souvenirs historiques encore très récents devraient toutefois, conseiller la prudence dans l'emploi du pavillon libéral. Il couvrit, pendant de longues années, une abominable marchandise, ce qui lui valut de justes anathèmes. Discrédités par les nôtres, Louis Veuillot, Mgr Pie, Mgr Parisis et bien d'autres, les mots liberté et libéralisme ont perdu, au surplus, toute faveur même auprès de la secte ennemie de l'Eglise. Quand on les prononce devant M. Ranc, il hausse les épaules ou esquisse le geste habituel des joueurs de guitare.

Pour expliquer comment il aime la liberté, M. Ferdinand Buisson exécute des tours d'acrobatie linguistique qui provoquent le dégoût de tous les honnêtes gens. Il n'est pas jusqu'à M. Combes et M. Clémenceau qui ne se posent en défenseurs convaincus de la liberté !

C'est l'heure précise où M. Piou fonde une action qu'il qualifie de libérale.

Je sais bien ce qu'il répondra aux malveillants et aux sceptiques : Connaissez-vous, leur dira-t-il, connaissez-vous en 1904, un terrain sérieux de défense catholique autre que la liberté ? Aux yeux du plus grand nombre, cette réponse est en effet irréfutable. Mais comme il arrive d'ordinaire, le plus grand nombre ne se donne pas la peine de réfléchir ; il ne remarque même pas que l'emploi du mot liberté n'a jamais protégé les catholiques contre leurs persécuteurs.

D'autre part, sans jamais faire le moindre emprunt doctrinal ou linguistique aux libéraux, leurs ennemis, les catholiques belges ont pu conquérir et garder le pouvoir. Les petites habiletés électorales n'ont donc pas toute l'importance que leur attribuent certains stratégistes politiques.

Il est infiniment probable que l'homme d'Etat choisi par Dieu pour arracher à la mort les catholiques de France, n'ira pas chercher une formule de combat dans le vocabulaire fatigué de nos ennemis. Dira-t-il émancipation des catholiques, ou contre-révolution ? ou bien se contentera-t-il de mettre le mot catholique au lieu et place des deux épithètes choisies par M. Piou ? On ne sait, mais à coup sûr, il corrigera la dénomination à la fois insuffisante et surannée adoptée par son éloquent et sympathique prédécesseur.

Il relèguera au second ou au troisième plan, les préoccupations purement politiques qui absorbent M. Piou et M. Bota. Toutes les sollicitations de ce dernier, toutes ses démonstrations n'ont qu'un but en effet: détacher de leurs principes respectifs, les royalistes d'une part, les républicains progressistes de l'autre, afin de grossir d'autant les recrues de l'*Action libérale et populaire*. Là et là seulement est le salut certain, prochain, là et là seulement nous appelle le devoir.

Ah! que je voudrais bien partager cette robuste confiance de M. Bota, mais jusqu'ici toutes les combinaisons politiques nous furent fatales. Légitimistes, orléanistes, ralliés, nationalistes dirigèrent tour à tour, les forces catholiques ou conservatrices et échouèrent radicalement. A l'apparition de chaque combinaison nouvelle, des hommes sincères et éloquents et bien informés comme l'est M. Bota avaient convoqué, pour une nouvelle croisade, tous les catholiques et tous les Français patriotes : ils prononçaient tous des paroles d'espérance, non sans formuler quelques blâmes à l'adresse de leurs prédécesseurs. Ils connurent bientôt et nous firent connaître, hélas ! toutes les amertumes de la défaite.

Qu'on ne reproche pas de mettre trop de précision dans

la constatation du désastre. Il est puéril, et surtout il n'est pas digne d'un chrétien de fermer les yeux devant toutes les ruines qui se sont amoncelées depuis trente ans.

Un nouveau motif de défiance est venu s'ajouter à tant d'autres, en ces dernières années : le suffrage universel est absolument discrédité pour presque tous les honnêtes gens. Après avoir pris contre les catholiques les mesures les plus odieuses, les sectaires maîtres du pouvoir reçoivent régulièrement du vieux Démos, une approbation sinon éclatante du moins suffisante. Quand donc, des hommes comme M. Piou viennent dire aux catholiques: Donnez-nous de l'argent, groupez-vous autour de notre drapeau, et votez d'après nos indications, les catholiques toujours dociles, suivent ce triple mot d'ordre, mais au fond du cœur, ils n'ont pas confiance. Un instinct secret et jusqu'ici infaillible les avertit qu'une fois de plus le suffrage universel se prononcera contre eux.

Soyons juste, cependant; nous pensons tous qu'en ce pays de surprises et de revirements brusques, une majorité conservatrice peut arriver au pouvoir. Mais que fera-t-elle au pouvoir?... Bref, à tort ou à raison, les catholiques de France ou du moins la grande majorité des catholiques de France n'attendent plus rien du suffrage universel et ils se souviennent du mot de Pie IX : Mensonge universel.

M. Bota se trompe s'il suppose que je mets tout mon espoir dans le sabre, dans le sabre anonyme et hypothétique dont on parle toujours et qu'on ne voit jamais. Outre que les dictateurs se flattent le plus souvent d'être les défenseurs de la Révolution, le mal qui dévore la France est trop profond pour qu'on puisse le combattre avec quelque efficacité, d'après la méthode empirique.

Faut-il donc désespérer de notre malheureux pays ? Non, certes. Nous devrons croire d'une foi très ferme que le Dieu de Jeanne d'Arc sauvera la France. A quelle date et de quelle façon ? C'est ce qu'humainement parlant il est très difficile ou impossible de prévoir, mais que cette foi existe dans les âmes, profonde, sereine, et malgré tout indestructible, aucun catholique ne songe à le nier.

L'auteur de *La grande faute des catholiques de France* m'objectera que la foi est morte sans les bonnes œuvres. Il me répondra encore que ces œuvres doivent se rattacher à une politique nettement déterminée. Je ne le contredirai pas; un peuple ne saurait se passer de politique.

Il est, toutefois, des périodes d'histoire, durant lesquelles, la vie politique proprement dite, est assez faible dans un parti ou dans une nation, tandis que la vie intellectuelle et religieuse atteint son plus haut degré d'intensité. Ainsi, les minorités catholiques des pays du nord furent longtemps réduites au silence : elles comptent aujourd'hui dans la vie nationale. Mais, c'est chez nos adversaires eux-mêmes que les catholiques de 1904 pourraient trouver la meilleure école d'application politique. Pendant tout le dix-huitième siècle, les plus grands efforts de nos ennemis revêtirent un caractère littéraire. Bayle, Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes, c'est-à-dire les théoriciens, jouèrent les premiers rôles qui échurent, dans la période suivante, aux hommes d'action et aux politiques, à Danton, à Marat et à Robespierre.

L'importance proportionnelle des faits intellectuels et électoraux qui se passent en ce moment ne commanderait-elle pas aux catholiques de 1904 une tactique analogue? Plutôt que sur le terrain électoral, où ils ne subissent que des défaites, ne devraient-ils pas porter leur principal effort sur le meilleur moyen d'éclairer l'opinion au dedans, c'est-à-dire dans leur milieu, et au dehors, parmi les indifférents? Ils comptent sur le terrain littéraire des succès qui ne sont pas décisifs, mais sérieux : ils apprennent lentement, trop lentement, l'art de se servir du journal et de la revue — ils n'ont pas l'air de croire encore à l'efficacité du livre.

La persistance, la régularité et aussi le crescendo de nos défaites politiques ont en effet quelque chose de terrifiant. Non seulement nous sommes battus, mais il apparaît nettement que le suffrage dit universel, veut moins encore de notre esprit de concession que de notre intransigeance. Les modérés eux-mêmes bénéficient volontiers des suffrages des catholiques, mais ils tremblent à la seule pensée qu'ils peu-

vent passer pour être nos alliés. La surenchère anticléricale est la grande loi, la seule loi qui préside aux vicissitudes de la bataille électorale et parlementaire. Qui donc oserait compter sur des victoires immédiates ou prochaines?

Or, pour remédier à cet état d'esprit, ancien déjà, durable et peut-être, en un sens, définitif, les catholiques emploient une méthode qui convient à une action essentiellement provisoire. Exemple : au moment où furent créées les écoles laïques et neutres, le sentiment général qui domina chez les croyants fut que ces écoles ne dureraient pas. Elles prospèrent en 1904, et elles ont la prétention trop justifiée de remplacer partout les écoles confessionnelles. L'abominable loi du divorce est entrée dans nos mœurs modernes; la loi militaire, qui entrave déjà le recrutement du clergé régulier, du clergé séculier et des Frères des Ecoles chrétiennes, sera, avant qu'il soit longtemps, aggravée; les suppressions de traitements ecclésiastiques se produisent avec une sorte de régularité; les congrégations exilées ou dispersées ne parviennent pas à se reconstituer. Ce n'est pas une simple tempête qui se déchaîne sur la France : nous assistons peut-être à la réalisation — dans la pensée de ses auteurs, définitive — de tous les grands projets révolutionnaires. La fille aînée de l'Eglise devient une nation antichrétienne et les catholiques, minorité mise hors la loi, subissent les mêmes traitements qui furent infligés jadis aux Irlandais et aux Polonais; donc, le mal est profond, très profond — si ne se produisent pas des coups de foudre miraculeux — il durera.

D'autre part, catholiques et conservateurs en sont arrivés à un degré de division intellectuelle et d'émiettement politique dont on exagérerait difficilement la gravité; il y a grand' pitié au royaume des honnêtes gens, lesquels ont, par surcroît, une tendance fâcheuse à suivre tous les chevaux noirs qui passent. Comment, dans ces conditions, espérer la conversion prochaine du suffrage universel? Il faut préparer lentement l'union des esprits par la propagande intellectuelle, et, surtout, par l'intensité de la vie

religieuse, en se résignant d'avance à des mécomptes électoraux.

Sur cette nécessité de l'union, M. Bota a écrit de très belles pages, très éloquentes, veux-je dire, car elles manquent un peu de précision. « Voilà vingt ans, remarque-t-il, que nous demandons ardemment l'union de tous, et nous ne l'avons pas encore, parce que nous n'avons pas su faire à la discipline les sacrifices nécessaires, chacun se persuadant que c'est au voisin de sacrifier ses idées et ses préférences. Les individus, les groupements, les écoles restent à l'état de dispersion, en face d'adversaires résolument unis contre la religion... » Pourtant, quelques symptômes heureux viennent consoler M. Bota. Dans une assemblée composée de militants, M. Keller but naguère avec son ami M. Piou à la parfaite union de tous les catholiques en face de l'ennemi ; et M. Piou fit ensuite un chaleureux discours qui commença par l'éloge de M. Keller et se termina par ces paroles : « Tous les soldats ne portent pas le même uniforme; mais ils ont tous le même amour de la patrie, le même esprit de sacrifice. Avant de mêler leur sang, il faut qu'ils mêlent leurs cœurs. Que notre mot d'ordre soit : *Unum sint.* »

Pourquoi cet admirable appel n'a-t-il eu qu'un si faible retentissement dans le pays ?

Pourquoi ? Parce qu'il ne suffit pas de dire : soyons unis, marchons, il importe surtout de savoir sur quel terrain nous sommes unis et vers quel but précis nous marchons. C'est justement sur quoi on ne s'entend pas. Outre que les monarchistes, les bonapartistes, les césariens et les républicains progressistes ne consentiront pas à suivre M. Piou, des obscurités subsistent sur les projets mêmes de l'*Association libérale populaire*. Ses chefs se flattent-ils de conquérir le pouvoir ou bien n'ont-ils d'autre ambition que de faire entrer dans le parlement une petite minorité catholique, homogène, active, semblable à la petite brigade irlandaise qui manœuvre si habilement à Westminster ?

Les habiles penseront sans doute qu'il est sage de garder

sur cette question un silence diplomatique, et les habiles se tromperont une fois de plus...

Voilà bien des critiques atteignant un homme pour lequel je professe non seulement de l'estime, mais une très sincère sympathie. C'est que, autre chose est l'union des cœurs, autre chose un accord précis sur une méthode de travail ou un plan de combat ou un essai d'organisation.

A son tour, M. Bota ne manquera pas de me dire : « Vous n'ignorez pas, Monsieur le Censeur, que la critique fut toujours aisée. Peut-être, vos reproches ont-ils quelques fondements, mais exprimez vous-même de grâce, les idées positives, précises et pratiques qui vous sont chères. »

Hélas! moi aussi, je suis peintre! mais je ne me permettrai que deux indications.

1° Concevant l'*Association libérale et populaire*, comme un groupement politique, ou plus exactement comme un bureau électoral, M. Bota écarte tout ce qui n'intéresse pas le suffrage universel. « Pour comble, enfin, le trouble est aussi porté en leurs esprits par des querelles inconsidérément jetées dans le public, sur la critique et l'exégèse des livres saints, sur la méthode qui convient à l'apologie actuelle, sur la direction à donner aux études ecclésiastiques, d'une façon générale, sur la conciliation de la tradition et de la science, de l'ancien et du moderne. »

M. Bota, renonce donc à créer un centre de direction intellectuelle et de vie catholique; il renonce au projet Turinaz qu'il semblait approuver tout à l'heure. Soit ; le grand principe de la division du travail exige peut-être que les uns s'occupent de politique et les autres de théologie ou de science sociale. Mais il est inadmissible qu'on impose silence aux controversistes chargés de veiller sur l'intégrité du dogme ou la pureté de la morale chrétienne. Même pour ceux qui se placent au seul point de vue politique, les luttes doctrinales ont infiniment plus d'importance que les exercices les plus savants et les plus dramatiques de la stratégie électorale. Il faudrait dire aux catholiques. « Vous voulez combattre efficacement la Révolution? Commencez par la terrasser en vous; supprimez dans votre intelligence

et dans votre cœur tout ce qui vous rattache à elle. » En l'an de grâce 1904, les idées hétérodoxes, les sentiments romantiques, c'est-à-dire malsains, et des habitudes d'âme à demi-païennes ou protestantes ont pénétré dans les milieux catholiques. La grande œuvre, Monsieur Bota, n'est peut-être pas de préparer les prochaines élections municipales, cantonales et départementales de 1906, mais bien de rendre aux chrétiens anémiés, aux pauvres petits chrétiens de notre temps, le sens de la vie catholique.

2° Tous mes vœux, M. Bota voudra bien, j'espère, n'en point douter, sont pour le triomphe prochain de M. Piou. Fasse le ciel que M. Piou entre dans la prochaine Chambre, chef officiel d'une imposante majorité. Mais il est sage de tout prévoir ; une défaite honorable ou écrasante n'a rien d'invraisemblable. De l'effort politique et financier que M. Piou demande en ce moment aux catholiques, que restera-t-il ? Peu de chose.

Le chef de l'*Association libérale et populaire* a un moyen de créer une œuvre durable ; c'est d'améliorer le sort de la presse catholique de France, de telle sorte qu'elle puisse enfin jouer dans le monde, le rôle qui lui convient. Quelques caisses électorales souffriraient de cet emploi judicieux de nos ressources financières. Mais un grand bien serait réalisé, et le nom de M. Piou obtiendrait dans les annales du catholicisme français, une place très glorieuse.

Abbé DELFOUR.



LA

COSMOGONIE BIBLIQUE

ÉTUDE HISTORIQUE

La Bible est comme le résumé des œuvres de Dieu parmi les hommes, de tout ce qu'il a fait pour le développement moral et religieux de l'humanité. Il était tout naturel que ce livre divin s'ouvrît par une page d'introduction sur le grand œuvre de la création, par lequel Dieu a commencé à réaliser les desseins éternels qu'il avait sur l'avenir de notre race.

Cette page est un hymne à la gloire du Créateur, c'est une affirmation de sa toute-puissance, de sa spiritualité, de son unité parfaite, de son amour de prédilection pour l'humanité. Cela suffit pour mettre la première page de la Bible hors pair, pour faire éclater sa transcendance et la placer bien au dessus de toutes les cosmogonies anciennes, soit antérieures, soit postérieures à celle-ci. N'y aurait-il que cela dans cette unique page, cela seul suffirait pour en faire une digne introduction de tous les enseignements moraux et religieux qu'elle prépare. On ne trouve absolument rien de semblable chez aucun peuple, dans un aucun autre livre religieux. Dès les premières lignes, au point de

vue religieux, son vrai point de vue, la Bible défie toute comparaison.

Quant au point de vue scientifique, si tant est que l'on soit en droit de se placer à ce point de vue quand il s'agit d'un livre avant tout religieux et par conséquent assez détaché des contingences humaines et des opinions d'un jour, il est incontestable que, par la simplicité de sa forme, la grandeur et la majesté de son ensemble, par la concision même de son récit, la cosmogonie biblique est bien supérieure à toutes celles qu'ont vu éclore les plus beaux siècles de la Grèce et de Rome. Tous les Pères ont eu à lutter contre ces cosmogonies païennes alors régnantes, inspirées plus ou moins de Platon, chez les Grecs, et de Lucrèce, chez les Latins. Mais elles ne pouvaient faire échec un seul instant au récit biblique, dont la majesté frappait d'admiration les esprits cultivés. Pour beaucoup ce fut ce frontispice de la révélation qui les amena à étudier la religion elle-même, prêts à s'y rallier : Tatien et saint Hilaire par exemple. Aussi voyons-nous Théophile d'Antioche, en parler avec un véritable enthousiasme et s'en servir comme d'apologie contre le païen Autolycus.

Il semble au contraire, depuis un siècle, depuis les découvertes de la géologie, que cette première page soit devenue comme une pierre d'achoppement. Il a semblé que son rôle providentiel était terminé. Sous l'influence du christianisme, l'humanité s'était assimilé ces notions, si méconnues autrefois, de l'unité de Dieu, de sa spiritualité, de sa toute-puissance, de sa prédilection pour nous. Elles étaient devenues banales pour les hommes de notre temps, ces notions qui forment véritablement le fond de l'enseignement divin contenu dans ce chapitre. Les incrédules n'y virent plus que le côté scientifique et historique, le côté absolument accessoire. Sans vouloir le replacer dans son milieu historique, pour voir vraiment ce qu'il apportait à l'humanité d'alors, sans vouloir le replacer dans son milieu scientifique pour comprendre que Dieu était bien forcé de parler le langage des hommes de ce temps-là puisqu'il voulait se faire comprendre d'eux et leur donner ses enseigne-

ments, ils ont voulu considérer ce chapitre d'enseignement religieux uniquement comme un chapitre de science et ils se sont scandalisés de voir que la lettre du texte ne parlait pas de géologie.

Au début, la plupart des apologistes catholiques ont voulu suivre les incrédules sur ce terrain. Ils se sont efforcés de montrer que si le texte ne parlait pas des périodes primaire, secondaire, tertiaire, des couches de sédiments et des fossiles, du moins les mots hébreux, mieux compris et plus largement interprétés, permettaient de laisser entrevoir, sous l'écorce des mots anciens, toutes les théories géologiques les plus nouvelles. Mais ces théories évoluaient chaque jour avec les découvertes plus récentes et chaque jour aussi évoluant le sens caché des textes et les nuances des mots hébreux.

Tous ces systèmes de transposition d'un texte ancien en langage moderne, qui prêtaient à tant de développements intéressants, et permettaient de faire un vaste étalage de science, eurent du succès, même de la vogue. On en parle beaucoup moins maintenant, car des esprits trop terre à terre vraiment, effrayés autant qu'émerveillés de toutes ces savantes et éphémères constructions, osèrent bien se demander si vraiment l'auteur de ce chapitre avait voulu y mettre tant de science, osèrent se demander à quoi tout cela aurait servi depuis trois ou quatre mille ans, à quoi tout cela pourrait servir maintenant, puisqu'on le sait, par ailleurs et d'une façon plus nette ? Ils s'efforcèrent donc de ramener l'attention vers le vrai point de vue religieux, en considérant l'autre, le point de vue scientifique, comme parfaitement négligeable, s'il est vrai que la Bible est un livre divin, et donc religieux avant tout, s'il est vrai que Dieu a laissé la science en pâture aux disputes des hommes.

Alors les systèmes d'interprétation étrangers à la science se multiplièrent aussi nombreux que les systèmes qui, auparavant, se réclamaient d'elle. Les uns y virent simplement un hymne poétique, d'autres un ensemble de visions. Les uns crurent que l'auteur sacré s'était fait simplement l'écho des croyances populaires de son temps, comme Josué

arrêtant le soleil. D'autres recherchèrent dans les bibliothèques de briques des rois chaldéens certains poèmes antiques pour expliquer la composition même du morceau. Que sais-je encore ?

Dans la seconde moitié du siècle dernier, les discussions à ce sujet furent assez vives. Actuellement elles sont complètement calmées. Il sera dès lors plus facile et plus intéressant de jeter un coup d'œil sur tout l'ensemble des interprétations successives données à ce chapitre, chez les Pères, les théologiens et les modernes. On pourra peut-être en dégager quelques leçons, quelques conclusions générales, montrer peut-être que les discussions aussi sont définitivement closes, la série des hypothèses étant épuisée et l'accord étant à peu près fait sur les principes d'interprétation.

I

LES PÈRES

La question de la cosmogonie fut une des plus débattues dans les premiers siècles, car c'était par là que prenait contact la religion nouvelle avec la philosophie païenne. La philosophie comprenait alors toute la science. La cosmologie en était toute la partie scientifique, et comme l'étude des phénomènes actuels était encore rudimentaire, l'étude des origines du monde renfermait presque toute la science d'alors.

Chez les Grecs on rencontre trois écoles bien distinctes : celle d'Alexandrie, avec Origène, qui ne voit dans le récit que des allégories; celle de Syrie, avec saint Ephrem, plus littérale; enfin celle de Cappadoce, plus scientifique avec les Grégoire et Basile. Chez les Latins, gens plus positifs et moins portés aux spéculations pures, on ne trouve guère que saint Augustin.

Pour mieux se rendre compte des idées de ces auteurs et de ce qu'ils ont eu de vraiment personnel, il est bon de dire un mot de cosmogonies païennes.

Aristote n'a pas de cosmogonie. La matière, son organisation, son mouvement, tout est éternel. Ou plutôt il y a deux sortes de matières : la matière céleste, les cieux et les astres, pour laquelle le mouvement circulaire est naturel et essentiel, et la matière terrestre, qui obéit à la loi du mouvement rectiligne, qui monte en haut ou descend en bas. Comme le mouvement rectiligne a un commencement et une fin, tous les corps terrestres sont soumis au changement, peuvent commencer et finir, s'organiser et se désorganiser. Comme le cercle n'a ni commencement ni fin, il en est de même du mouvement circulaire, il en est de même de toute matière céleste, qui a toujours tourné et tournera toujours circulairement. Il n'y a donc pas de cosmogonie. C'est peut-être pour cela que les théologiens de l'Ecole qui ont parlé de tant de choses n'ont presque pas discuté ce problème.

Platon au contraire avait donné dans le *Timée* toute une véritable cosmogonie. Il y a quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre. Dieu a donné à chacun d'eux la forme d'un polyèdre régulier. Puis il crée l'âme du monde, produit d'une élaboration bizarre, amalgame de nombre et d'essences, à la fois esprit et matière, qui est aussi la charpente du monde et le milieu animé où sont créés ensuite les cieux de cristal, la lune, le soleil et les planètes. Le Dieu créateur, appelé le Père, forme avec les éléments du feu les autres divinités, et terrestres et célestes (les étoiles). Il les charge ensuite de créer les êtres animés, au moyen des trois autres éléments, et de leur communiquer la vie qu'ils viennent de recevoir. Ainsi furent créés les oiseaux qui volent dans l'air, les poissons qui nagent dans l'eau, les autres animaux et l'homme qui vivent sur la terre, classification rudimentaire et populaire, analogue à celle de la Genèse, et bien moins sujette au changement que toute autre classification scientifique. On voit mettre également en avant ici cette idée de l'influence des astres sur la production des animaux. Avec la génération spontanée elle fera partie de la science pendant longtemps, on la retrouvera encore chez saint Thomas (I. LXXI) et jusque chez les médecins du XVIIe siècle.

La cosmogonie de Lucrèce, tirée de Démocrite et d'Epicure est toute naturaliste et matérialiste. Aucune intelligence ne préside à l'arrangement du monde, mais au milieu du chaos les éléments, s'accrochant, se décrochant, se sont arrêtés à la seule combinaison stable. Ils se sont séparés par ordre de densité, le plus naturellement du monde. Les plus légers, ceux du feu, sont montés en haut pour former les astres; les plus lourds ont formé la terre ferme, etc. Dans cette terre ferme, dans l'humus, il s'est formé des sortes de matrices d'où sont sortis tous les animaux. Les plantes ont poussé directement du sol, par génération spontanée. Je n'entre pas dans les détails. Ils sont puérils et ridicules.

Ovide nous épargne ces détails peu scientifiques vraiment, et, par la sobriété de son récit, c'est presque lui qui se rapproche le plus de celui de la Genèse, en prenant une facture plus simple et plus noble. Après le chaos apparaissent d'abord la terre, les mers, les plantes, puis les animaux qui, suivant la même classification, peuplent l'air, la terre et les eaux. Enfin, apparaît l'homme formé du limon à l'image des dieux. Cette ressemblance divine tient à ce que l'homme est droit tandis que les animaux sont penchés vers la terre. C'était, en effet, sous cette forme que les dieux apparaissaient, on leur attribuait une forme humaine, invisible. Pour les intelligences de ce temps-là les esprits étaient des formes éthérées, invisibles, mais réelles.

L'école d'interprétation biblique d'Alexandrie fut la première en date. Le juif Philon, ardent platonicien, était contemporain de Notre-Seigneur. Ne pouvant faire cadrer la cosmogonie biblique avec celle de Platon, il ne vit dans les premiers chapitres de la Genèse que des allégories, destinées à enseigner aux hommes sous forme d'histoire des vérités morales.

Tous ceux qui se rattachent ensuite à l'école d'Alexandrie, tout en étant chrétiens adhèrent à ces idées. Ce fut d'abord Clément d'Alexandrie (217), puis surtout Origène, son disciple (185-254), dont l'influence fut si considérable. Il admet, d'après un passage de l'Ecclésiaste, que Dieu a tout

créé en une seule fois, en un seul instant. L'œuvre entière des six jours n'est qu'une allégorie prophétique où les deux grands luminaires sont Jésus-Christ et son Eglise; où les étoiles représentent les patriarches et les prophètes; où les poissons et les reptiles représentent les passions, etc. Saint Athanase au IVe, puis saint Cyrille au Ve siècle, tous deux évêques d'Alexandrie, se rattachent encore à la même école.

Cette école florissante a exercé à ce point de vue une influence plutôt néfaste sur le développement de la pensée chrétienne. Si elle dégageait la Bible des contingences de la science elle introduisait dans l'interprétation des Livres saints cet abus de l'allégorie et du sens métaphorique, prophétique ou dogmatique, abus qui dura si longtemps et contre lequel saint Thomas réussit enfin à réagir, on sait au prix de quels efforts.

Ces essais d'interprétation nous montrent du moins que déjà les Pères n'hésitent pas à sacrifier le sens obvie de la Bible, dès qu'il leur semble en contradiction avec des données qui paraissent certaines. Et déjà se fait jour cette idée que la Bible ne fait pas de science.

Cette école règne pendant les trois premiers siècles, puis l'abus de l'allégorie amène une réaction. Saint Ephrem (320-379) diacre d'Edesse, théologien, poète et orateur, fut le chef de l'école de Syrie qui revient à l'interprétation littérale et s'efforce de la concilier avec les données des sciences.

Il rejette la création simultanée des Alexandrins, explique le premier verset : Au commencement Dieu créa les cieux et la terre, par la création des éléments d'où Dieu allait tirer tout le reste. La lumière primitive créée le premier jour était une nuée lumineuse, qui sert à marquer les trois premiers jours, et qui est employée le quatrième à former le soleil, la lune et les étoiles, etc. Nos modernes concordistes ne trouveront guère mieux.

Mais comme eux aussi saint Ephrem et surtout ses successeurs ont gâté ces idées saines en voulant trouver dans le texte même beaucoup plus de choses qu'il ne con-

tenait. Le monde fut créé au printemps, la lumière à midi, etc. La terre repose sur les eaux d'après Théodore de Mopsueste. L'ensemble de l'univers a la forme d'une tente d'après Séverien de Gabale, la forme du tabernacle d'après Comas Indicopleuste. Tout cela était indiqué dans la Bible, paraît-il.

Cette école a introduit ainsi le culte trop exclusif de la lettre qui a parfois persévéré côte à côte avec l'abus de l'allégorie. Elle tendait à fausser la vraie notion de la Bible en en faisant le répertoire de toutes les connaissances humaines, qui devait remplacer la philosophie et dispenser l'homme de toute recherche ultérieure. Le bel idéal qui aurait pu finir par faire oublier les enseignements religieux et fondamentaux du livre sacré !

Entre l'école allégorique et l'école littérale, il y avait place pour une école scientifique qui s'efforcerait de faire la conciliation entre la science et la Bible, au lieu de confondre la science et la Bible ou de rejeter la science de la Bible. Cette école est celle des Pères Cappadociens. Saint Grégoire de Nazianze, son ami Basile et saint Grégoire de Nysse, le frère de Basile.

L'école de Cappadoce qui admet le sens naturel du texte se distingue de celle de Syrie pour l'estime qu'elle fait de la science. Saint Grégoire de Nazianze a écrit sur ce sujet une page superbe, qui, après quinze siècles écoulés, n'a rien perdu de son actualité. Comme ce croyant est fier de la science ! « Le premier des biens c'est la science et je n'entends pas seulement la nôtre... je parle aussi de la science profane, que tant de chrétiens, bien aveugles sans doute, rejettent comme pleine d'écueils et de dangers, comme éloignant de Dieu... Ne méprisons pas la science, parce qu'elle déplaît à quelques-uns, et regardons ses ennemis comme des grossiers et des ignorants. Ils voudraient que tout le monde leur ressemblât pour cacher leur ignorance dans celle des autres.. N'avoir que les mœurs ou la science seule, c'est n'avoir qu'un œil (1). » Cette der-

(1) *Oratio* XLIII, 10, 13.

nière idée est du XIXe siècle autant et plus peut que du IVe. Comme nous le disait dernièrement Mgr Dadolle : « A notre époque pour faire du bien, il ne suffit plus d'être bon et bienfaisant ».

Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile ne font que reprendre les idées de saint Ephrem en les corrigeant de ses exagérations.

Saint Grégoire de Nysse, dans son commentaire sur l'*Hexaméron* de saint Basile, a donné ce qu'il y a de mieux et de plus complet en ce genre dans toute l'antiquité. Il place au commencement la création de la matière et des forces, puis il explique l'organisation de cette matière sous l'action de Dieu ou plutôt des forces naturelles qu'il y a déposées. C'est en somme un système complet d'évolution spiritualiste dont le fond scientifique est emprunté à Lucrèce et qu'il dépasse de beaucoup. « Tout était en puissance au premier acte du Dieu créateur. Une certaine puissance génératrice avait été disposée pour la genèse de tous les êtres, mais ces énergies n'étaient pas encore individualisées dans chacun d'eux (1). » Les éléments se séparent ensuite par ordre de densité. La terre produit spontanément l'herbe et les plantes puis, sous l'action des astres, les animaux. On retrouve les idées de Platon, mélangées à celles de Lucrèce. Même il fait si bien appel aux forces naturelles seules qu'on ne reconnaît plus du tout le caractère ni l'esprit du récit biblique. Ici Dieu fait tout. Là il ne fait plus rien, les forces naturelles suffisent et le repos du septième jour semble avoir envahi toute la semaine. On reconnaît là parfaitement le type de toutes les élucubrations concordistes. Toutefois bien que sérieusement gêné par les limites étroites des jours de vingt-quatre heures, le texte biblique lui paraît si formel sur ce point qu'il ne croit pas pouvoir l'interpréter autrement. On a bien changé depuis.

Parmi les Pères latins saint Augustin est à peu près le seul qui ait traité longuement cette question, mais c'est

(1) *Comm. in hex.* XLIX, col. 77. Traduction. Aug. Jauffrès.

bien aussi de tous les Pères celui qui a le plus écrit à ce sujet. Outre trois traités spéciaux sur la Genèse, il en parle encore dans ses *Confessions* et dans la *Cité de Dieu*. Il a beaucoup étudié et beaucoup varié, aussi est-il extrêmement difficile de saisir le fond de sa pensée.

Avant sa conversion Augustin trouvait plusieurs passages de la Bible bizarres, indignes de l'idée qu'il se faisait de la divinité. Saint Anselme, son maître, qui se rattachait à l'école d'Alexandrie, lève tous ses scrupules en lui expliquant que ce sont des allégories morales. Dans son premier ouvrage, saint Augustin se rattache donc lui aussi à l'école d'Alexandrie.

Les allégories lui semblent trop arbitraires, il essaie de revenir au sens littéral. Il se rapproche de l'école de Syrie, s'efforce de faire une lumière complète, mais sans y parvenir. Doué d'un génie éminement critique et qui veut se rendre compte, il a senti mieux que personne la difficulté du travail et l'apparente contradiction entre les faits et le texte, entre la Bible qui lui dit que le monde a été créé en six jours et la nature qui lui répond que cela est impossible. Il envisage le problème sous un aspect tout autre et plus large que ses contemporains. Ce sont des questions que d'autres regardent comme résolues qui l'arrêtent davantage. On ne peut guère retirer de son œuvre que des principes généraux d'interprétation. Beaucoup penseront que cela vaut infiniment mieux que les essais d'une solution impossible à ce moment-là.

Il s'élève d'abord avec force contre « la tendance de compromettre l'autorité de l'Ecriture dans des questions de physique (1)». C'est contre l'école de Syrie qu'il écrit ces paroles célèbres que l'Encyclique *Providentissimus* a fait siennes en les érigeant en principe d'interprétation : « Les écrivains sacrés ou plutôt l'Esprit-Saint parlant par leur bouche, n'ont rien voulu enseigner aux hommes touchant les choses qui n'importent au salut de personne (2). »

(1) MARTIN, *Saint Augustin*, p. 212.
(2) *Gen. ad litt.*, IX, 20.

Il écrit encore : « On ne lit pas dans l'Evangile que le Seigneur ait dit : Je vous envoie le Paraclet pour qu'il vous instruise du cours du soleil et de la lune, car le Seigneur venait faire des chrétiens et non des savants (1). » Et ailleurs : « Pour nous, quoi qu'il en soit de ces détails, il peut bien peut-être nous suffire que les astres aient été créés par l'action de Dieu (2). » C'était ramener la question vers le point de vue religieux, le seul vraiment essentiel. On devait attendre longtemps encore avant de suivre les principes de saint Augustin.

II

LA SCOLASTIQUE ET LA RENAISSANCE

Après saint Augustin l'invasion des Barbares, puis les troubles qui suivent empêchent de s'occuper de questions cosmogoniques. Il faut aller jusqu'au XII[e] et XIII[e] siècle, jusqu'au retour des études théologiques et à la naissance de la scolastique pour renouer la tradition des interprétations du récit biblique. Mais les sciences n'ont fait aucun progrès, au contraire. Il n'y a plus d'école rivale pour engager la lutte et la scolastique n'apporte aucune idée neuve, aucun élément de solution. Il suffira d'étudier à ce sujet ce qu'en dit saint Thomas, le génie le plus complet et le plus représentatif de cette époque.

Au fond il se propose de concilier les différentes opinions des Pères et des philosophes, aussi bien entre elles qu'avec l'Ecriture Sainte. Il admet avec Aristote que les corps célestes sont d'une nature différente des corps terrestres, qu'ils sont incorruptibles par nature. (I. LXVI.) Il se demande également s'ils sont animés. (I. LXX.) Ils ont certainement un principe moteur puisqu'ils se meuvent et que leur mouvement ne s'arrête pas. Ce principe moteur est

(1) *De Actis cum Felice manichæo*, I. x.
(2) *Int. litt. de Gen.*, II, ch. XVI, 33; t. III, col. 277.

intelligent, mais il n'est pas sensible, la matière des astres n'étant affectée d'aucun changement. L'âme des astres est donc constituée par des anges. Il concilie ainsi Platon et Augustin. On a vu que Platon mettait dans chaque astre un dieu ou un génie, un esprit créé par le Père. La conception n'a pas changé ! Elle est totalement différente de celle d'Aristote qui voyait dans le mouvement circulaire des astres un mouvement naturel et essentiel. Il n'y avait plus besoin d'anges.

Il emprunte au vénérable Bède cette idée bizarre que le mot ciel du premier verset : « Dieu créa les cieux et la terre, » désigne les anges. Les astres étant incorruptibles n'ont pas pu être créés d'une matière préexistante, ils l'ont été tels que nous les voyons actuellement. (LXVII.) Il en est de même du firmament qu'il ne faut pas confondre avec le ciel ou empyrée créé avant le temps. Toutes les conceptions des Cappadociens sont ainsi renversées au nom des principes d'Aristote sur la matière céleste incorruptible.

Pour les eaux inférieures et supérieures, il montre que toutes les opinions peuvent se concilier avec celle de la Bible. (LXVIII.) Il admet la formation spontanée des plantes et des herbes ; celle des animaux sous l'action des astres ou d'un pouvoir transmis aux éléments primitifs par la parole de Dieu. (LXXI.)

Avec la Renaissance littéraire un nouvel élément de solution se fait jour. On étudie le texte de plus près. Le cardinal Cajetan signale déjà dans la Genèse les morceaux de factures si différentes attribués plus tard aux deux rédactions élohiste et jéhoviste. Il attire l'attention sur le second récit de la création contenu au second chapitre de la Genèse et si différent du premier. Cependant, en somme, cette période ne fait pas faire un pas de plus à la question, elle en est restée où saint Augustin l'avait laissée. L'étude littéraire du texte semble vouloir ramener une interprétation plus littérale. On n'entrevoit même pas la nécessité d'une conciliation, d'une explication et l'on préfère recourir au miracle. Les découvertes scientifiques modernes allaient forcer les théologiens de reporter leur attention de ce côté.

III

LES MODERNES

Au XVIe siècle Copernic retrouve le véritable système du monde, Léonard de Vinci découvre les fossiles, mais ce n'est qu'au XVIIe siècle avec la création des instruments d'optique et de physique que les véritables recherches peuvent commencer. Au XVIIIe siècle si on ne regarde plus les fossiles comme de simples jeux de la nature, des amusements du Créateur, on les prend encore pour les ossements des géants antédiluviens. (Gen.; VI, 4.) Les jours de vingt-quatre heures commencent à apparaître comme trop courts, car Buffon réclame déjà quelques milliers d'années pour la formation de la croûte terrestre.

Ce n'étaient encore que des escarmouches. Mais à la fin du XVIIIe siècle on commence à grouper tous les faits autour de quelques idées générales, les théories scientifiques se constituent plus solidement et l'opposition apparaît plus nette. C'est alors que l'évolution entre en scène. Avec Kant (1755) et Laplace (1796) elle s'applique à l'ensemble de l'univers, aux corps inanimés. Elle s'impose à l'attention, devient scientifique. Ces idées, malgré les corrections inévitables introduites par Faye et d'autres, ne font que se fortifier de plus en plus. A la même époque Lamarck applique ces idées d'évolution à l'explication des êtres vivants, de leurs rapports et de leur succession. C'était une théorie qui devait expliquer bien des choses dans ce monde jusqu'alors si obscur des fossiles et à laquelle Darwin devait bientôt, également avec des corrections, donner des bases scientifiques.

La géologie démontrait avec la dernière évidence que les fossiles avaient réellement vécu. On retrouvait jusqu'aux moindres détails de leur structure, la nourriture à moitié digérée, dans leur estomac, leurs excréments, la trace de leurs

pas. Elle faisait voir également que les couches de terrain s'étaient formées peu à peu, lentement, d'une façon normale, en se recouvrant les unes les autres. On avait admis alors, à la suite de Cuvier, la théorie des bouleversements, sortes de catastrophes géologiques qui auraient constitué des périodes distinctes correspondant aux jours de la Genèse. Ce système ne survécut guère à son auteur. Wiseman (1849) en est un des derniers représentants. D'autres, plus rares heureusement, croient pouvoir expliquer tout cela simplement et naïvement par les eaux du déluge. Un certain Burg soutenait encore cette opinion en 1894. Heureux mortel !

Lyell en 1830 a détruit complètement le système de Cuvier, qui n'était pas géologue. On ne retrouve pas trace de ces perturbations qui auraient bouleversé les terrains, détruit les animaux, remplacés ensuite par d'autres. Il n'y a pas de ces hiatus. Les espèces animales apparaissent et disparaissent graduellement, et toutes les formations anciennes s'expliquent par la mise en œuvre des forces naturelles actuellement existantes, ni plus ni moins. M. de Lapparent, l'éminent géologue de l'Institut catholique de Paris, n'a jamais soutenu d'autre opinion.

Le déluge ni la catastrophe ne pouvaient faire la conciliation. Il fallait admettre une formation et une évolution lente. Dès lors, les jours de vingt-quatre heures ne pouvaient absolument pas suffire. On découvrit alors dans le texte hébreu ce que ni les rabbins juifs, ni les Pères des premiers siècles, ni les théologiens du Moyen Age, n'y avaient jamais vu. On découvrit que d'après le texte lui-même le mot jour ne voulait pas dire jour, mais période indéterminée. D'où le nom de périodisme donné à ce système.

La difficulté qui avait paru insoluble à saint Grégoire de Nysse était levée. Les périodistes avaient désormais leurs coudées franches. Ils s'en donnèrent à cœur joie et s'efforcèrent à qui mieux mieux de retrouver dans la géologie les fameuses périodes qui devaient correspondre aux jours génésiaques. Là devaient commencer les difficultés et les déboires.

Dès les premiers versets deux systèmes opposés se disputent la faveur du public.

D'après les uns, Moïse ne parle pas seulement de la formation géologique, mais aussi de la formation cosmique qui l'a précédée. Tout Laplace y passe. « La terre était informe et vide... l'abîme des eaux. » Tout cela désigne la nébuleuse primitive.— « Dieu dit que la lumière soit... Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres. » Nous assistons à l'incandescence première des astres, due aux chocs des atomes. — La séparation des eaux inférieures et supérieures, représente la séparation du noyau terrestre du reste de la nébuleuse. (Arduin.)

D'autres, plus modestes, pensent que Moïse ne parle que de la période géologique. « La Terre était informe et nue » désigne alors la période azoïque où la croûte terrestre se forme. Le *fiat lux*, « que la lumière soit » n'est pas autre chose que le premier rayon de soleil filtrant à travers l'atmosphère épurée. C'est certainement moins grandiose. Ce n'est même plus ça du tout. Vient ensuite la condensation de la vapeur d'eau, les eaux inférieures (deuxième jour), puis l'apparition des continents et des plantes (troisième jour).

Mais l'œuvre du quatrième jour devient déjà moins facile à identifier. Le texte semble cependant clair : « Dieu fit les deux grands luminaires. » Eh bien ! non ! les concordistes éprouvent un véritable embarras pour bien saisir et rendre fidèlement la pensée de l'auteur. Pour le premier système le soleil et la lune n'éclairaient pas encore la terre enveloppée d'une épaisse atmosphère. Les nuages se déchirent, le soleil et la lune apparaissent : « Dieu fit les deux grands luminaires ». — D'après le second système ces astres étaient encore à l'état de nébuleuse brillante et diffuse. Ils se concentrent pendant cette période. « Dieu fit les deux grands luminaires. »

Tous les concordistes, après avoir franchi cette passe difficile, se retrouvent enfin pour expliquer l'œuvre des cinquième et sixième jours. La création de ce qui nage dans l'eau et de ce qui vole dans l'air, coïncide avec la période

secondaire, la création de l'homme et des animaux vivant sur la terre avec la période tertiaire et quaternaire.

Hélas ! Cela était peut-être vrai au début de la géologie. Ce ne fut pas vrai longtemps. Si les poissons apparaissent bien toujours les premiers, comme dans la Genèse, on s'aperçoit très vite qu'ils apparaissent beaucoup trop tôt, car on les retrouve jusqu'au delà du carbonifère, dès les premières couches géologiques. Surtout la création des reptiles est un peu avancée pour les besoins de la cause, mais si peu !... « Le cinquième jour, dit M. Vigouroux, Dieu créa les reptiles, les volatiles et les grands cétacés (1). » Or en relisant dans la Genèse l'œuvre du cinquième jour on n'y voit faire aucune mention de ces fameux reptiles. Ils n'arrivent qu'au sixième jour avec tout ce qui se meut sur la terre. Au cinquième c'est le tour des habitants de l'eau et de l'air.

L'ordre de la Genèse est : poissons, oiseaux, puis reptiles, mammifères et hommes. L'ordre de la nature est : poissons, reptiles, oiseaux, mammifères et hommes. Ou plutôt on a dû se convaincre que les deux ordres n'étaient pas du tout comparables, parce que les classifications ne se correspondaient pas. La Genèse classe dans un groupe tout ce qui vit dans l'eau, dans un autre tout ce qui vole dans l'air, dans le troisième tout ce qui se meut sur la terre. C'est plus simple que toutes nos classifications, mais il est impossible de vouloir retrouver celles-ci dans celle-là.

Un autre exemple. La Genèse place avec la formation de la terre au troisième jour celle de la verdure, des herbes et des « arbres fruitiers ». Or, dans la flore tropicale de la période carbonifère on ne voit que des végétaux inférieurs, aucun de nos végétaux supérieurs, de nos « arbres fruitiers », qui apparaissent beaucoup plus tard. En somme, l'apparition des végétaux de plus en plus complexes s'est poursuivie lentement et continuellement *pendant toutes les périodes* géologiques. Ceci est encore vrai, quoique avec moins de généralité pour les poissons, les reptiles, les

(1) VIGOUROUX. *Man. Bibl.*, 10e édit., I, p. 429.

oiseaux. Les progrès de la géologie ont montré qu'il était absolument impossible de les cantonner dans une période géologique quelconque.

Dès lors il fallait admettre des *périodes simultanées* qui coexistaient et comprenaient chacune presque tout l'ensemble des différentes périodes géologiques. Le mot périodes n'avait des lors plus de sens dès qu'elles n'étaient plus distinctes. Surtout le mot ni le système n'avaient plus aucun point de ressemblance avec le récit biblique et ses six jours. Tout l'artificiel de ces magnifiques et savantes constructions apparaissait ainsi, aux termes d'un long effort impuissant à soutenir et renouveler plus longtemps ses échafaudages chaque jour insuffisants.

Le système concordiste perdit ainsi peu à peu de son crédit par sa complexité même où l'on ne reconnaissait plus du tout la simplicité grandiose du récit biblique sous tout ce fatras scientifique. Son règne est absolument fini et sur ses ruines plusieurs systèmes se sont élevés, qui tous s'appuient sur le même principe que la Bible étant avant tout un livre religieux, il ne faut pas y chercher de solution scientifique, conformément à ce principe de l'Encyclique *Providentissinus*, cité plus haut que « les écrivains sacrés n'ont pas voulu enseigner aux hommes ce qui n'importe au salut de personne ».

Il ne faut citer que pour mémoire le système du P. Hummelauer (1) d'après lequel ce chapitre ne contiendrait que le récit de visions faites à Adam et par lesquelles en six tableaux successifs Dieu lui aurait montré et appris qu'il était le créateur de tout. Il paraît que cela se serait fait pendant le sommeil mystérieux que Dieu lui aurait envoyé. Mais nous n'en sommes réduits bien entendu qu'à de pures conjectures. Ce n'est qu'une hypothèse, sans aucun fondement et qui paraît plutôt bizarre. D'ailleurs si ces visions ne correspondent pas à la réalité, à quoi bon ? Et si elles y correspondent, toutes les difficultés du concordisme surgiront de nouveau.

(1) *Cursus. Scrip. sac. Gen.*, p. 69, 1895.

Reusch (1820), un converti du concordisme, puis surtout Mgr Clifford (1881), ne voient dans le premier chapitre qu'un hymne liturgique, par lequel Moïse, outré de voir que les jours de la semaine étaient consacrés à des divinités païennes, comme l'indiquent encore tous les noms que nous leur avons conservés, mardi jour de Mars, etc., aurait voulu inculquer plus profondément dans l'esprit des juifs cette idée de la semaine et du repos sabbatique, en même temps que consacrer chaque jour de la semaine à célébrer une des œuvres du Créateur.

Il faut signaler encore l'idée du P. Zapletal, O. P., professeur à l'Université catholique de Fribourg (1903), d'après lequel Moïse aurait placé dans les trois premiers jours la création des *régions* à peupler : l'étendue lumineuse, les eaux et l'air, la terre ; et dans les trois derniers jours la création des *armées* destinées à peupler ces régions : les astres, les poissons et oiseaux, les animaux et l'homme qui vivent sur terre. Il indique d'ailleurs que c'est là une idée chaldéenne empruntée sans doute à des documents plus anciens par l'auteur de la Genèse.

Ceci nous amène à dire un mot également des travaux de M. Loisy, alors professeur à l'Institut catholique de Paris (1890), pour signaler les rapports entre le récit biblique et un poème chaldéen sur la création, retrouvé dans la bibliothèque d'Assurbanipal en 1875. M. Vigouroux (1), reconnait lui-même « que sa rédaction est antérieure à celle du Pentateuque et qu'elle s'accorde d'une manière frappante avec le récit de Moïse ». M. Loisy montre également que le récit postérieur de la Genèse « s'accorde d'une manière frappante » avec celui-ci, avec cette différence que dans le récit chaldéen, il n'y a pas d'ordre, pas de divisions, tandis que dans celui-ci on retrouve des divisions bien tranchées, en même temps qu'une idée liturgique et religieuse, qui le place bien au-dessus du premier. L'auteur du récit biblique aurait emprunté à celui-ci la matière de son œuvre en la dégageant de toutes les idées polythéistes, combats de

(1) *Man. Bib.*, p. 460.

dieux et de déesses, afin d'inculquer avant tout l'idée du Dieu unique et créateur, véritable révélation alors. « Si le tableau cosmologique reste naïf par rapport à nous, il paraît presque scientifique par rapport à la mythologie des documents cunéiformes. Cette différence, il n'est pas besoin de le prouver ne tient pas à une connaissance plus exacte de la nature, mais à l'idée du Dieu créateur. La puissance de ce Dieu est sans limites; il n'a pas besoin d'attaquer le chaos pour le dominer, il n'a pas besoin de toucher à la matière pour en disposer. Tout s'accomplit à sa parole, par le simple effet de sa volonté; et tout ce qu'il a fait est bon parce que tout est conforme à ce qu'il a voulu. Il y a là autre chose que le petit exploit magique par lequel les dieux chaldéens essayent la puissance de Marduk... C'est parce que le monde est conçu comme l'œuvre d'un Dieu transcendant, que la création s'exécute dans un ordre si rigoureux, sans résistance et sans imperfection » (1). C'est ainsi que, ce récit étant replacé dans son milieu, on peut mieux juger de son importance, de son but inspiré, et du rôle qu'il a joué dans le développement religieux de l'humanité.

Il semble que tous ces derniers systèmes ont quelques idées bonnes et vraies qui sont destinées à rester dans l'explication définitive de ce chapitre. Il restait à rendre compte des détails, et plusieurs auteurs se plaçant de nouveau au point de vue scientifique ont essayé de se rendre compte comment l'auteur de ce chapitre a été amené à l'écrire ainsi en s'appuyant uniquement sur les données scientifiques et les croyances populaires de son temps, pour appuyer sur ces données humaines ses enseignements religieux et les faire comprendre aux hommes de son temps en empruntant leurs idées et leur langage. « Moïse parlait selon les apparences », dit l'encyclique *Providentissimus* après saint Thomas. Ces idées ont surtout été développées par l'illustre et si profondément catholique qu'était M. Faye, dans son beau livre sur l'*Origine du Monde*.

(1) *Revue des Religions*, 1897, p. 208, 209.

On croyait à cette époque, et longtemps après encore, puisqu'on retrouve cette idée dans Lucrèce, que la lumière était indépendante du soleil, car on la voyait apparaître avant lui à l'aurore, rester après lui au crépuscule. C'était quelque chose de contraire aux ténèbres qui elles-mêmes avaient une réalité propre. Dieu crée d'abord la lumière et la sépare des ténèbres. La lumière c'est le jour, les ténèbres c'est la nuit.

On croyait que le ciel était une voûte solide supportant des réservoirs d'eau et de grêle pour la pluie et les orages, dont Dieu disposait à son gré, comme on le voit dans le récit du déluge, dans Job et les Prophètes et c'est pourquoi au second jour nous voyons Dieu créer le firmament solide et y placer les eaux supérieures qu'il sépare des eaux inférieures, et saint Thomas admet encore cette interprétation comme très plausible.

On a ignoré longtemps le mode de reproduction de beaucoup de plantes et d'animaux. On a admis la génération spontanée universellement jusqu'au XVIIe siècle. C'était un dogme scientifique. On en retrouve l'écho dans ce chapitre où les plantes et les animaux semblent se former naturellement dans la terre et dans l'eau. « Dieu dit : Que la terre produise de la verdure... que les eaux produisent en abondance des animaux vivants... que la terre produise des animaux vivants, selon leur espèce. »

On avait remarqué depuis longtemps que tous les végétaux et tous les animaux et l'homme même par l'intermédiaire de ceux-ci tiraient toute leur substance de la terre. De là cette idée répandue universellement et que nous retrouvons dans Lucrèce et dans Ovide, que les animaux et le corps de l'homme sont formés du limon de la terre.

On n'avait aucune idée des lois ni des forces naturelles, on croyait que c'était Dieu qui produisait la plupart des phénomènes, qui lançait la foudre, la grêle, faisait tomber la pluie, aussi le représente-t-on agissant directement, parlant et commandant. Quelques-uns disent aussi que les esprits d'alors ne pouvaient pas encore dégager complètement leurs idées des images et représentations matérielles,

qu'ils se représentaient toujours les esprits et Dieu lui-même sous une sorte de forme invisible, éthérée, immatérielle, semblable à la forme humaine sous laquelle Dieu apparaissait quelquefois, et ils expliquent ainsi cette parole que « Dieu fit l'homme à son image et à sa ressemblance ». Ovide fait consister cette ressemblance en ce que l'homme se tient droit tandis que les animaux sont penchés vers la terre, et Symmaque présentait déjà la même interprétation pour ce verset de la Genèse. Pour montrer que telle était bien la conception de l'auteur de la Genèse sur Dieu on cite d'autres passages où il est dit que Dieu « planta un jardin,... parcourait le jardin vers le soir, appelle Adam,... fit à Adam et à sa femme des habits de peau... sentit la bonne odeur du sacrifice (de Noé),... descendit pour voir la ville et la tour (de Babel)... se reposa et reprit ses forces, » etc.

D'ailleurs nous aurions bien tort de trouver enfantines les conceptions des anciens quelles qu'elles soient sur la divinité, car nos conceptions philosophiques les plus élevées à ce sujet sont toutes également enfantines et inadéquates par rapport à la divine réalité et le seront toujours infiniment. Il faut bien se dire aussi que Dieu n'avait pas révélé alors toutes ses perfections, tous les mystères de sa nature. La révélation en fut progressive et incomplète, autrement le venue du Christ n'aurait pas eu de raison d'être. Sur plus d'un point les auteurs sacrés en étaient réduits aux lumières de leur simple raison. On trouve avant tout dans ce simple chapitre la révélation du Dieu unique et tout puissant. Quand on compare ce qui était alors, quand on songe à tout ce que cela contenait de promesses pour l'humanité, et à tout ce qui en a été réalisé, on trouve que c'est assez, et on ne songe qu'à en remercier Dieu en se disant que la forme est bien secondaire.

Alex. Véronnet.



UN ESTHÉTICIEN ÉDUCATEUR

M. Alph. GERMAIN

Si les livres superflus sont légion, combien sont rares ceux dont il est vraiment permis de dire, selon la formule consacrée, qu'ils nous manquaient ! Ou je me trompe fort, ou voici précisément l'un de ces livres nécessaires. Le *Sentiment de l'Art* (1), par M. Alphonse Germain, ne doit rien de son intérêt à la vie factice que donne l'actualité : je ne m'excuserai donc pas d'en parler deux ans après que la mention « Vient de paraître » a cessé d'en décorer la couverture. Jusqu'ici, nous avions bien, d'une part, maint volumineux traité d'esthétique spéculative ; tout à l'opposé, au pays de l'érudition ou de la curiosité, nous connaissions d'innombrables monographies, les unes techniques, les autres historiques ou même « littéraires ». Mais ces deux genres semblaient trop souvent s'ignorer l'un l'autre ; entre la métaphysique de l'art et l'étude concrète des œuvres, il y avait une place à prendre, un pont à jeter. C'est de quoi s'est avisé fort à propos M. A. Germain. Aussi bien, ses dons personnels et sa culture le désignaient pour une pareille tâche. Peintre d'abord et par prédilection, formé par de longues études spéciales, il a reçu cette

(1) *Le Sentiment de l'Art et sa formation par l'étude des œuvres*, 1 vol., in-12, 384 p. Librairie Bloud. Paris.

initiation des yeux et de la main qui manque à tant de théoriciens; et son tour d'esprit philosophique l'a induit à méditer sur son expérience, et à se poser mainte question dont le commun des artistes ne se tourmente guère. Enfin, l'histoire de l'art, en toute son étendue, lui est familière ainsi qu'à un spécialiste de l'érudition. Des qualités si diverses et si rarement unies donnent à M. Germain une autorité exceptionnelle, et font de son livre un original manuel d'éducation esthétique.

Pas d'éducateur véritable qui n'ait une doctrine, avouée ou latente. Notre auteur a la sienne, et même il n'écrit que pour la répandre. N'attendez pas de lui les commentaires exclamatifs sur les chefs d'œuvre, ni des variations lyriques autour de quelque thème d'esthétisme. Sa critique, ferme sans étroitesse, repose sur un petit nombre de principes solidement liés entre eux. Ce sont, pour les appeler de leur nom, les lois des arts du dessin. Etablir les plans et les reliefs selon la perspective, la réalité étant une géométrie complexe que nul ne peut saisir s'il n'est géomètre; respecter la structure des êtres vivants, telle que la révèlent l'observation et l'étude de l'anatomie, ne rien tenter contre la nature, qui seule a le secret des formes viables; ordonner les lignes en vue d'un effet décoratif, par leur accord créer des harmonies : voilà les préceptes affirmés ici à chaque page, soutenus d'une verve persuasive, illustrés d'une abondance d'exemples inépuisable. Assurément, M. Germain ne prétend pas les avoir inventés de toutes pièces : je crois même qu'il s'en défend avec énergie. *Non nova, sed nove.* Ce qui lui atteste l'exellence de ces lois, c'est précisément qu'elles furent appliquées par les vrais maîtres de tous les âges, de Phidias à Ingres, en passant par Léonard. « Les lois, l'histoire le prouve, n'ont jamais gêné le développement d'une personnalité. Les artistes de génie n'ont jamais méprisé les lois, nous le constatons aisément; c'est surtout dans leurs œuvres qu'on en peut contempler l'application » (p. 52). M. Germain n'est donc pas ici l'apôtre d'une opinion personnelle, mais l'apologiste d'une tradition, ou, pour mieux dire, de la tradition. Or,

en un temps où l'hérésie court les rues, quelle tâche réclame plus de vigueur d'esprit, plus de courage intellectuel que celle d'apologiste ? Mais il s'en faut que l'originalité de notre auteur se réduise à une attitude. Ces principes pour lesquels il lutte, il en a d'abord pénétré le sens profond ; il les éclaire les uns par les autres, il en fait sentir les liaisons réciproques ; au lieu d'une collection de préceptes, il présente une doctrine vivante, qui a son intime unité. Surtout, il excelle à la motiver. Nul ne montre mieux que les lois de la plastique, loin d'être je ne sais quelle invention des pédants, résultent des conditions même de l'art, et sont toutes inscrites en abrégé dans la vieille formule : « *homo additus naturæ* ». Les nier, c'est effacer ou altérer l'un de ces deux termes. Je dirais volontiers, dans la langue énergique et dense de M. Brunetière, que M. Germain a réussi à fonder les lois en nature et en raison. Ce n'est pas un médiocre mérite, si c'est là tout le programme d'un esthéticien classique.

Rien de superstitieux, d'ailleurs, dans ce culte des lois. Comme tous les vrais classiques, M. Germain sait que nul précepte n'a la vertu de créer de la beauté, et qu'il faut se garder de confondre la poétique et la poésie : « Est-il besoin d'ajouter que les accords de lignes et les équilibres de proportions ne peuvent avoir tous leurs effets que par le génie de ceux qui les établissent ? La parfaite connaissance et l'habile maniement des moyens d'exécution ne suffisent pas, on le sait, pour mener à bien la délicate et mystérieuse élaboration d'une œuvre d'art. Le plus savant des sculpteurs ou des peintres ne réalise que des ouvrages corrects, des devoirs bien faits, s'il n'a reçu le don de vivifier les formes, d'animer les lignes et d'en dégager de l'indicible. C'est ce don qui distingue l'artiste de l'exécutant. Une harmonie de lignes, c'est l'ossature d'une œuvre et l'aspect extérieur de la beauté plastique ; le principe vivifiant de toute beauté plastique, l'âme de toute œuvre, c'est le génie de l'artiste » (p. 344).

Doctrine à la fois précise et large, et telle que nul authentique chef d'œuvre n'y apportera de démenti. N'est-ce

pas la meilleure marque de vérité ? Tant qu'elle plane dans les nues, toute esthétique est imposante; mais c'est une grande épreuve de descendre sur terre. Les systèmes construits *a priori* n'y survivent pas : les doctrines nées de l'observation s'en trouvent confirmées. M. Germain sent fort bien que la sienne peut sans crainte entrer dans la mêlée des œuvres humaines. D'une première vue sommaire, il reconnaît d'abord parmi l'immense diversité des tempéraments artistiques deux grandes familles : les *caractéristes* et les *idéalisateurs*. « L'idéalisateur s'applique à généraliser les formes, à construire des figures aux galbes purs, aux belles lignes ; il supprime par conséquent, les signes particuliers des individus qu'il interprète. C'est l'*espèce* qu'il tient à représenter. Aussi les figures idéalisées vraiment *artistes* sont-elles non moins rares que les livres de vers vraiment poétiques. Le caractériste, au contraire, relève avec soin tout ce qui constitue l'individualité de ses personnages, il en écrit la race, il en accuse le type. Plus épris de vie que de beaux contours, il s'intéresse à tout ce qui respire, et représente, sous tous leurs aspects, les réalités objectives. Une face curieuse, une silhouette anormale l'arrêtent parfois plus qu'une structure aux plans disposés avec grâce, et la vulgarité d'un mouvement ne le choque point, si l'action s'en trouve soulignée » (p. 7). L'honneur revient à M. Germain d'avoir le premier formulé nettement cette classification, qui ne se confond pas avec la vieille antithèse du réalisme et de l'idéalisme (1). A lire le chapitre sur les *Interprétations de l'art à travers les âges*, on verra combien elle est féconde. Or, idéalisateurs et caractéristes, si différente que soit leur vision, relèvent également des lois de la plastique. Qu'ils viennent à les méconnaître sous prétexte de suivre leur génie propre : les voilà jetés hors de l'harmonie, les uns dans l'abstrait ou l'informe, les autres dans le trivial ou le grimaçant. M. Germain a eu l'ingénieuse idée d'en demander la

(1) Rembrandt, par exemple, grand poète idéaliste, n'est nullement un peintre idéalisateur.

preuve vivante aux arts de l'Extrême-Orient. « La figuration fantaisiste des Japonais, c'est une exagération du mode caractériste, comme la figuration symboliste des Hindous en est une du mode idéalisateur ». Rien peut-être, dans le livre de M. Germain, n'est écrit d'un ton plus vif que cette critique de l'*art en dehors des lois*. On y sent la joie de réduire l'hérésie elle-même à servir le dogme. Citons au moins cette conclusion sur l'art japonais : « Après l'examen des meilleures pages de Motonobou, des Kanaoka, des Moronobou, des Toba Sôjo, des Mitsouoki, des Hokousaï, ces rois de l'impressionnisme, la seule conclusion qui s'impose à un esprit raisonnant, c'est que les artistes japonais furent (car il n'y a plus d'art dans l'Empire du Soleil) des virtuoses aux stratagèmes nombreux. Du goût et pas de style, une certaine élégance et point de noblesse, l'intuition des linéatures à effet décoratif et pas le moindre sentiment de l'eurythmie : tels apparaissent les signes distinctifs de ces ciseleurs d'appoggiatures, de ces enjoliveurs de riens exquis. Il en faut déduire que la fantaisie livrée à elle-même ne peut inspirer et vivifier qu'un art de décor monstrueux ou frivole, forcément incomplet. Aussi l'art du Nippon n'est-il à étudier que comme manifestation ethnique. »

Ainsi muni d'une doctrine et d'une méthode de classification, notre éducateur passe en revue les principales formes d'art. Il faut lire ces chapitres si neufs, si pleins de faits et d'idées, où l'érudition est sans cesse vivifiée par le sens esthétique le plus affiné. En leur forme condensée, la plupart sont aussi riches de substance que de copieux traités. On conçoit que je ne puisse suivre toutes les sinuosités de ce voyage à travers l'histoire de l'art. Je me contenterai d'en marquer, sans ordre rigoureux, deux ou trois étapes.

Un des traits originaux de ce livre, c'est la parfaite compréhension des mouvements d'art récents. Non seulement M. Germain n'ignore rien de leur détail, mais, ce qui est plus rare et d'un plus grand prix, il les apprécie avec une lucidité remarquable. Sa vaste culture le préserve

à la fois de l'engoûment et de la néophobie, et lui permet de placer aussitôt toute innovation à son plan exact. Par exemple, que de confusions sont dissipées dans le chapitre qui s'intitule : *La lumière et la couleur!* Les recherches des impressionnistes, la technique du « ton fragmenté » (1), sa signification et ses insuffisances, l'histoire de la « lumière colorée » depuis Turner jusqu'à Claude Monet : toutes ces questions, en général mal connues et mal présentées, sont ici mises au point avec une science aisée qui n'est pas instructive pour les seuls profanes. On lira, en épilogue à cette étude, des pages vibrantes sur l'admirable paysagiste lyonnais Auguste Ravier, le peintre lyrique des ciels, le poète des soleils couchants, à qui notre auteur a consacré l'an dernier une brillante monographie (2). Et j'ouvre ici une parenthèse : originaire de Lyon, M. Germain s'est depuis longtemps voué à présenter sous leur vrai jour certains artistes lyonnais que le grand public ignore ou connaît mal. Il a loué comme il sied Berjon, le maître trop oublié, Borel, cet émouvant interprète de l'Evangile (*Annales de Phil. chrét.*, sept. 1900), Dufraîne (*Le Mois littér.*, nov. 1902), Bossant, le grand architecte chrétien (*Le Mois littér.*, déc. 1901); il a rappelé Janmot et sauvé de l'oubli le sculpteur Pézieux; enfin, il a révélé les peintres Alex. Séon et Fr. Guiguet, L. Eymonnet et J. Coront, anciens élèves de notre Ecole des Beaux-Arts. Cette piété intelligente pour le génie d'une province mérite d'être imitée partout; si l'exemple en était suivi, la décentralisation artistique serait peut-être un idéal moins inaccessible.

Un autre thème fort actuel, que M. Germain éclaire d'une vive lumière, est la renaissance de l'art décoratif. On sait que, de nos jours, le mot « décoratif » est devenu une sorte de formule magique, comme, en d'autres temps, « plein air » ou « nature ». Mais quel est, au juste, le sens

(1) Dans son ouvrage de début, *Pour le Beau* (Paris 1893), M. Alph. Germain a donné le premier une critique décisive de la « division du ton ».

(2) *Un Maître du paysage : Auguste Ravier* (librairie de l'*Occident*, Paris).

de cette épithète prestigieuse ? à quelle tradition se rattache cette tendance d'ailleurs excellente ? quels principes le doivent diriger ? Voilà des questions auxquelles nombre d'artistes seraient fort embarrassés de répondre. Visiblement, il n'est pas de sujet que M. Germain possède mieux. Tout l'y préparait : sa connaissance approfondie des maîtres français du Moyen Age (1), son culte pour l'œuvre de Nicolas Poussin qu'il a, l'un des premiers, contribué à mettre en honneur, et dont il montre excellemment le caractère français et la valeur éducatrice ; enfin, sa pénétrante admiration pour notre Puvis de Chavannes, qui a rénové avec une technique différente, la tradition des grands fresquistes du Quattrocento. Telles sont les autorités dont se réclament ces idées sur la décoration. Elles se lient d'ailleurs étroitement à l'ensemble de sa doctrine, et sont assez compréhensives pour s'appliquer aussi bien aux « arts mineurs » qu'à la peinture murale et à la sculpture. Dédions aux fanatiques du *modern style* les pages sur la « décoration du home ». Ils y trouveront avec d'utiles leçons, toute une ingénieuse psychologie de l'ameublement et du costume.

Enfin, il y a un sujet fécond en méprises et en controverses, que M. Germain a droit de dire sien : c'est celui de l'art religieux. Ici, notre auteur a sur maint critique l'avantage évident d'être tout ensemble un artiste fervent et un fervent chrétien (2). Si quelque conflit semble s'élever entre la Foi et la Beauté, il n'essaiera donc pas de faire triompher l'une en trahissant l'autre : sa noble confiance de croyant l'assure que la conciliation ne se trouve pas dans l'exclusion, mais dans une vue plus profonde de ces deux grandes réalités. Aussi bien, la spiritualité chrétienne qui inspira les maîtres des âges de foi n'est pas venue détruire l'eurythmie hellénique ; elle s'y est superposée comme la grâce à la nature. « Le christianisme, en régénérant le

(1) *L'Art chrétien en France, des origines au XVIe siècle* (Bloud, 1903).

(2) M. Germain consacre une large part de son temps à des travaux d'apologétique et d'hagiographie. Voir notamment son livre : *Sainte Colette de Corbie.* (1 vol. in-12, Poussielgue, 1903.)

monde, enrichit l'art de beauté spirituelle et trace des voies nouvelles. Les Hellènes avaient idéalisé la chair : les chrétiens la transfigurèrent. Dès leurs essais, ils s'appliquèrent à exprimer la vie de l'âme, les élans du cœur, les tourments de l'esprit, à manifester par l'image la Pitié et la Piété, la Charité et l'Amour » (page 347). Gardons-nous donc de confondre le mysticisme avec le mépris de la beauté et l'ignorance de la plastique : la gloire d'un Fra Angelico se fonde sur de meilleurs titres. « Par ce génie qu'il eut de traduire les sentiments pieux en un art humain, Fra Giovanni fit vraiment œuvre de mystique. Car le mysticisme, en peinture comme en sculpture, ne consiste point à déformer les membres, à élire des types émaciés, des faces maladives. » L'étude de M. Germain sur Giotto et sur le maître de Fiesole devrait être méditée par tous nos peintres de scènes religieuses. Nul n'a mieux dégagé de l'œuvre de l'Angelico cet enseignement essentiel : que le seul moyen de traduire la spiritualité est l'interprétation sincère et profonde de physionomies heureusement choisies. Car seuls les traits du visage peuvent « rendre sensibles, au moyen des lignes, des aspirations d'un cœur fervent et ces phases qui constituent la vie intérieure d'un être en état de grâce ».

Ces œuvres pénétrées de spiritualité posent un problème assez délicat : comment rentrent-elles dans l'esthétique générale ? et si toute critique aboutit nécessairement à instituer une hiérarchie, quelle place y tiennent-elles ? M. Germain n'a pas cherché à éluder la question : sa réponse mérite d'être citée : « Toute harmonie réalisée en une œuvre manifeste une beauté, et la splendeur de celle-ci est en raison de la perfection de celle-là. La splendeur d'une œuvre d'art peut devoir beaucoup aussi à des beautés étrangères à l'art. Il y a plus de beauté dans l'harmonie évocatrice de hautes pensées que dans celle qui ne fait que charmer. L'œuvre belle par excellence est celle qui rayonne de la spiritualité » (p. 344). Il paraît difficile de concilier plus sagement le point de vue du croyant et celui de l'esthéticien. Les émotions religieuses, en effet, sont de leur nature étrangères à l'art, « d'un autre ordre », dirait Pascal ; mais elles

peuvent en quelque sorte s'y incorporer, quand elles sont exprimées par des moyens artistiques. Dès lors, pourquoi refuser d'en tenir compte dans le jugement définitif que l'on porte sur une œuvre ? Entre deux harmonies plastiques qui plaisent également à l'œil de chair, comment l'œil de l'esprit ne préférerait-il pas celle qui est révélatrice d'une harmonie plus haute ?

Les citations nombreuses où je me suis laissé aller ont, sans doute, suffi à faire connaître les idées essentielles de M. Germain ; pour pénétrer l'âme de sa critique, il faudrait lire dans le texte tout le chapitre final. Par le fier désintéressement et la pure flamme d'enthousiasme qui s'y laissent sentir, ces pages sur l'*Education esthétique* sont dignes d'un moine-peintre, ou d'un musicien selon le cœur de César Franck. Elles m'ont rappelé une admirable allocution de M. Vincent d'Indy à ses disciples de la Scola Cantorum. L'esthéticien s'y transfigure en apôtre. Et c'est bien comme une sorte d'apostolat, en effet, que M. Germain conçoit sa mission d'éducateur. Aux artistes, il prêche le mépris du succès facile, le respect du noble don qui est en eux, le travail nécessaire aux plus grands, tout ce qui tient de sacrifice et d'honneur dans la vie d'un bon serviteur du Beau. A la multitude des « profanes » et des « amateurs », il enseigne l'excellence de cette culture du goût sans laquelle il n'est que des esprits inachevés ; et, ce qui vaut mieux encore, ce que le lyrisme même d'un Ruskin ne remplace pas, il en donne les principes. Soyons reconnaissants à M. Germain : en vérité, il a fait tout ce qui dépendait de lui pour diminuer le nombre des barbares. Je devine qu'il y fut poussé par un double zèle. Car sans partager en rien les erreurs vulgaires sur la vertu moralisatrice de l'art, il sait à merveille que l'éducation esthétique bien conduite est une discipline des plus efficaces pour *humaniser* les âmes. Un chrétien estime que ce résultat n'est point médiocre, et que ce bienfait ne vient pas seul. « En l'absence d'une formation morale, l'éducation esthétique ne peut évidemment qu'affiner le goût ; mais corroborant la formation morale, elle rend l'âme plus sensible

aux beautés de la création ; donnée en même temps que l'éducation spirituelle, elle ramène les pensées à Dieu toutes les fois que l'on regarde la nature ou les œuvres d'art... Le plus austère des croyants gagnera toujours à *cultiver en lui le sentiment du beau ;* sa spiritualité en deviendra plus souriante, son rayonnement moral n'en sera que plus pénétrant. La formation morale illumine et purifie l'éducation esthétique, et celle-ci lui donne de la grâce. »

Je ne serai point si téméraire que d'ajouter rien à ces lignes, qui définissent le plus noble idéal de culture. Puisse M. Germain éveiller en de nombreux lecteurs le désir de ces sommets : il sera pour eux un guide fraternel.

L. Aguettant.



CHARLES CHESNELONG

Suite (1)

XII

L'Assemblée Nationale de 1871 avait, comme Sara, conçu et enfanté dans sa vieillesse, non pas un fils, mais une constitution. La gestation avait été très longue, la délivrance fort douloureuse, et même, en désespoir de cause, on avait dû recourir aux moyens héroïques et violents. Ce n'était pas qu'il y eût disette de sages-femmes, il en était arrivé en abondance de Chaldée et de Chanaan, je veux dire de droite et de gauche; mais les matrones ne s'entendent pas toujours... Et, certains membres de l'enfant avaient été froissés et meurtris, certains organes mutilés : il était viable, mais incomplet. Aussi la mère était-elle un peu humiliée, un peu déçue, un peu inquiète; elle n'avait pas montré la pleine allégresse de la femme du patriarche disant : *Dieu m'a donné sujet de rire, quiconque l'apprendra rira avec moi* (2). Non, l'Assemblée ne riait pas, et, moins vaillante que son modèle, elle n'allaitait pas non plus elle-même le fils de sa vieillesse, auquel nous lui avons vu donner pour nourrice, un nouveau ministère. Et elle n'avait voulu prendre, qu'après avoir été rassurée

(1) Voir le numéro d'octobre.
(2) *Dixit que Sara : Risum fecit mihi Deus : quicumque audierit, corridebit mihi.*

sur ce point, les six semaines de repos si bien gagnées par sa difficile maternité (1).

Maintenant la voilà qui, défaite et affaiblie, sourdement minée par la fièvre et toujours à demi satisfaite de son nouveau-né, rentre à Versailles, tandis que le vent d'orage, soufflant de Berlin, s'apaise sous l'influence des grands courants du Nord; tandis que, fouetté par cet aquilon, M. de Bismarck devient plus doux qu'un agneau, plus innocent que l'enfant qui vient de naître. Ce serait une bonne condition et une bonne heure pour se reprendre à la vie; mais quatre années d'existence constituent généralement un grand âge pour un parlement; et elles comptent triple les années d'une Chambre qui, héritant de la guerre, a ramassé les débris de la France, dompté la Commune, payé la note des deux, refait l'armée, remis à neuf tous les rouages de la machine administrative et gouvernementale, comblé l'abîme financier, redonné l'impulsion à tout travail comme à toute réorganisation, subi en dernier lieu les mécomptes de la campagne monarchique, les divisions, les ébranlements, qui en ont été la suite... Ses jours sont donc comptés; elle vient, par son vote constitutionnel, — bien ou mal, peu importe — elle vient de pousser la grande tige où elle a mis, comme l'aloès, ses dernières forces; elle doit mourir, et nous n'allons plus relater que les phases de son agonie.

(1) J'en rappelle, pour la commodité du lecteur, la composition comme je l'ai fait pour les cabinets précédents :

	MM.
Vice-présidence du Conseil, intérieur	BUFFET. *Centre droit.*
Justice	DUFAURE. *Centre gauche.*
Affaires étrangères	Duc DECAZES. *Centre droit.*
Finances	LÉON SAY. *Centre gauche.*
Instruction publique, culte, beaux-arts	WALLON. *Centre gauche.*
Travaux publics	CAILLAUX. *Centre gauche* (groupe Target).
Agriculture et commerce	DE MEAUX. *Droite.*
Guerre	Général DE CISSEY. *Centre droit* (voisinant l'autre centre.)
Marine et colonies	Contre-amiral DE MONTAIGNAC. *Centre droit.*

Fière agonie, néanmoins. Alors que dans ses flancs s'agitent et se combattent, ce qu'on nomme autour d'elle *l'esprit du 24 mai* et *l'esprit du 25 février*, frères ennemis dont l'animadversion s'accroît; elle laboure encore consciencieusement le champ des lois ; résolue à déblayer autant que possible ce terrain si encombré, et voulant léguer à ses héritiers la maison pourvue des meubles et des approvisionnements nécessaires. Louis XIV, sans cesser de jeter sur son royaume ce coup d'œil du maître qui ordonnait et ordonnançait quotidiennement toute choses, scrutait en ses derniers jours son passé, il se demandait en quoi il avait pu se tromper ou se laisser tromper (1), et une sorte d'angoisse s'emparait de lui. L'Assemblée souveraine de 1871 promène le même regard sur son règne plus court, mais si chargé ; elle se demande, elle aussi, si elle ne s'est ni trompée, ni laissé tromper ; et les tronçons de sa vieille majorité s'efforcent de se rejoindre pour organiser et laisser en tous cas une grande muraille de lois conservatrices.

Au mois de juin, les projets de lois s'accumulent et se pressent dans les ordres du jour ; mais ce qui domine et bientôt absorbe le temps et l'attention, c'est la question du *haut enseignement* qui revient en seconde et en troisième lecture. Il y a soixante ans que la liberté d'enseignement se conquiert sous des régimes successifs, de degré en degré en partant du plus bas ; et cette fois on a atteint l'échelon supérieur. En vérité, il faut nous y arrêter, et parce que rien n'importe davantage aujourd'hui comme alors, et parce que Chesnelong s'y jeta à corps perdu. Suivons donc à distance comme il convient, mais suivons cette discussion. Et pour cela armons-nous de patience : il n'est rien, après coup, de plus fastidieux et de plus ardu que ces recommencements sans fin, ces tours, détours et retours parlementaires qui nous attendent.

La gauche est en grande effervescence, elle l'est depuis la rentrée du 11 mai. M. Buffet qu'elle avait admis comme

(1) Saint-Simon.

chef de cabinet avec une étonnante facilité, alors que son unique préoccupation était la reconnaissance de la République, lui apparaît maintenant comme « l'ennemi », et cela parce qu'il est quelqu'un et veut être « maître » dans la stricte mesure des traditions et des lois du gouvernement parlementaire. Il ne les dépassera jamais, mais il saura s'en servir; et l'esprit révolutionnaire ne hait rien autant que cette mesure et cette maîtrise. Il faut convenir que M. Buffet « répond de très haut » à ces gros seigneurs de la gauche, qu'il a « la main rude et le verbe fier (1) », que les seigneurs en question en ont su quelque chose tout récemment, à la réouverture de la Chambre... Quand ils ont si vilainement attaqué le gouvernement qu'ils venaient de faire : président, ministère et programme, M. Buffet leur a dit leur fait sans en appeler à personne, et en langue précise. Et aussi Gambetta, dont le « verbe », exubérant d'ordinaire, sait être à l'occasion net et coupant, a-t-il résumé la situation d'un mot frappé comme une médaille. « C'était hier M. de Broglie, c'est aujourd'hui M. Buffet!... » s'est-il écrié dans le paroxysme de l'indignation des siens. Je dis des siens, n'étant pas ici très sûr de son indignation personnelle : Gambetta commençait alors à changer de carapace comme un crustacé, il entrait lentement dans la peau d'homme d'Etat que la mort ne lui a pas permis de revêtir tout entière. Quoi qu'il en soit, cette assimilation était pour la gauche l'expression d'une suprême colère. On n'aimait pas M. Buffet président de la Chambre, mais chef de cabinet, on le détestait. Lors donc qu'à cette cause permanente d'irritation, s'ajoute la rentrée en scène de la *liberté de l'enseignement supérieur*, tout le personnel de ce qu'on nommait *la montagne* en 1848, et tout celui de la *demi-montagne* est en état d'excitation majeure. Or il n'y a plus à droite de majorité disciplinée et c'est se consacrer à une dure besogne, c'est un peu entreprendre ou soutenir le siège de Port-Arthur, que de se vouer à la défense de ce

(1) Chesnelong. Papiers intimes.

grand objet de contradiction en Israël. Néanmoins, et à l'honneur de certains hommes, c'est par des paroles de paix que tout commence.

Le 5 juin, M. Laboulaye, rapporteur, auquel la gauche la plus jacobine devrait pardonner beaucoup de péchés pour la part qu'il a eue à l'institution de la République, débute par un appel à l'union dans les voies de la liberté, au respect mutuel des partis et des opinions.

« — Messieurs — dit-il au cours de son rapport, qui est un discours — je ne pense pas qu'on puisse fonder un gouvernement en France, *si une partie de la nation est menacée...* »

Partant de là, comme il en faudrait partir toujours, ce républicain, dont Chesnelong célébrait le républicanisme, a ajouté :

« — Vis-à-vis de l'Eglise catholique, il n'y a que trois procédés : lui donner le pouvoir, l'écraser ou lui donner la liberté. Lui donner le pouvoir, vous ne le voulez pas *et elle ne devrait pas le désirer elle-même.* L'écraser, *c'est une œuvre contre laquelle viendront misérablement échouer tous ceux qui voudront s'attaquer à elle.* Reste la liberté... Que l'Eglise y trouve pleine satisfaction ; qu'elle ne puisse pas dire *que la conscience d'un de ses enfants est contrainte de subir un enseignement irréligieux ;* faites-lui dans l'enseignement *la place qui lui appartient...* »

A la séance suivante — le 7 — Mgr Dupanlonp répond chaudement aux paroles de concorde et de justice de cet homme de bien et, entrant non moins chaudement dans le sujet, opère avec lui de vraies conversations. M. Henri Fournier par exemple (1) monte à la tribune et déclare que « pour répondre aux pensées de conciliation si éloquemment exprimées par le rapporteur et par Mgr d'Orléans » il retire un amendement qu'il avait déposé avec conviction, mais qui pourrait rendre l'entente plus difficile. J'ai voulu citer ce beau début, mais il y a des bancs de la Chambre où l'on ne mord pas à la conciliation.

(1) Député du Cher et centre droit.

Lorsque Chesnelong vient défendre un amendement qu'ont signé après lui Kolb-Bernard et d'autres, lequel accorde aux diocèses le droit d'établir, *en tant que diocèses*, des Facultés; complétant ainsi la rédaction qui octroie ce droit aux *départements* et aux *communes;* tout un côté de l'Assemblée se dresse, toute une pléiade de légistes se lève pour contester aux diocèses la personnalité civile. Chesnelong est armé comme le Japon : il leur lance à la tête la loi de germinal de l'an X, le décret de messidor de l'an XIII, une ordonnance de 1817, la loi de 1825, toute la jurisprudence du Conseil d'Etat (à peine interrompue vers 1840, mais reprise peu après) ; il les perce en dirigeant contre eux un coup très droit, c'est une reconnaissante explicite et formelle de la personnalité civile des diocèses provoquée tout récemment par Jules Simon et libellée par le Conseil d'Etat (1); il tire sur eux enfin avec le fusil de M. Guizot obtenant, pour *les fabriques* et les *consistoires*, le droit de fonder et d'établir des écoles. Toute l'argumentation de ce grand ministre qui fut un grand chrétien, mais qui ne fut pas un catholique, tombe à pic sur cette question des diocèses : il n'y a qu'un degré à monter de la fabrique au diocèse, comme de l'école aux Facultés. La partie juridique de ce magistral discours, trop longue pour être reproduite, est très forte.

Parce que Chesnelong avait des flambées d'éloquence au parlement comme ailleurs ; parce que dans ses innombrables discours d'œuvres et de congrès catholiques — surtout de congrès catholiques, — il allumait en quelque sorte exclusivement ces feux et ces flammes ; parce qu'on se souvient toujours davantage de cet embrasement de parole que des raisonnements à froid ; on oublie trop son talent de discussion, non pas seulement dans les questions financières, mais encore dans le domaine de la jurisprudence et de la législation. En cette circonstance, c'est lui seul qui soutient tout le poids de cette lutte de textes et d'arguments contre des légistes et des avocats de race et de

(1) Quelques mois plus tôt seulement, en 1894.

profession. Après quoi, énumérant les raisons morales et sociales qui ne militent pas moins en faveur de la liberté du haut enseignement,

« — Voilà pourquoi, dit-il, nous, pères de famille catholiques, nous réclamons avec une ardeur que nous n'avons pas à dissimuler, la liberté de l'enseignement supérieur. Nous désirons — ET NOUS AVONS LE DROIT DE DÉSIRER — qu'arrivés à cet âge d'où dépend l'avenir, nos enfants puissent trouver un enseignement *pénétré* et *fécondé par la religion*, un enseignement qui leur apporte, dans l'accord de la science et de la foi, la *confirmation* de leurs premières croyances. »

Seigneur! Comme il appuyait sur ses mots lorsqu'il disait ces choses! son âme entière passait dans ses yeux et faisait mouvoir sa main qui, tout en confirmant vigoureusement sa parole, menaçait quelque peu, menaçait vraiment les adversaires de la famille et de la foi.

« — Oui, cela est vrai, continue-t-il, oui, nous croyons que l'Eglise catholique a, en matière d'enseignement, un droit propre et supérieur qu'elle tient de son origine et qui fait partie de sa mission. CE DROIT, JE L'ATTESTE ET J'Y CROIS. Et quand l'Eglise catholique ne peut pas prendre sa place dans l'enseignement, *à tous ses degrés* et sous toutes ses formes; nous, les croyants, nous avons le droit de dire, *et nous disons*, que la vérité est captive. »

Il soutient que « derrière tout enseignement, quel qu'il soit, il y a, par la force des choses, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, une doctrine religieuse et morale » et qu'au moins faut-il laisser aux pères et aux jeunes gens eux-mêmes, le droit d'opter. Sur quoi il revient à Guizot, « cet homme dont l'intelligence si grande était rehaussée par une impartialité si ferme » et cite de lui ce passage qu'il nous est bon de lire aussi : « *La liberté de l'enseignement est la conséquence nécessaire de* L'INCOMPÉTENCE DE L'ETAT EN MATIÈRE RELIGIEUSE, car elle peut seule inspirer pleine sécurité aux croyances chrétiennes *en les mettant en mesure de fonder des établissements où la foi chrétienne est le fond de l'éducation*, tout en s'unissant à une instruction capable d'entrer en concurrence avec celle de l'Etat. »

En commentant, en développant ce passage si honnête et si large, au profit des institutions catholiques, Chesnelong pousse ce beau cri :

« — N'est-il pas également juste, également convenable, également nécessaire de reconnaître le même droit aux Consistoires des cultes dissidents?... »

Les accusations dont il a été l'objet, il y a si peu de temps (1), ne l'ont pas corrigé, c'est toujours la liberté pour tous, la liberté sincère et de droit commun qu'il demande. En revanche, quand on vient lui dire que l'Etat doit être en état de défense et de défiance contre l'Eglise et les Evêques, il s'écrie :

« — Comment vous trouveriez-vous dépourvus de garanties lorsque vous êtes placés en présence du grand corps de l'Episcopat français *dans la formation duquel le gouvernement a une si grande part?...* »

C'est à ces défiants irréductibles et d'ailleurs à toute la gauche qu'il adresse en terminant cette supplication :

« — Soyez justes, Messieurs, envers l'Eglise catholique ! N'ayez pas peur d'elle. La science, soyez-en certains, n'y perdra rien, la moralité intellectuelle pourra beaucoup y gagner... Ce n'est pas l'indépendance de la pensée qui est aujourd'hui en péril (2); c'est plutôt la dignité de la raison et l'autorité de la loi morale. L'Eglise catholique est l'incorruptible gardienne de l'une et de l'autre. »

Les adversaires de la liberté d'enseignement n'aiment pas beaucoup à se mesurer sur ce terrain des considérations morales; ils préfèrent — surtout en la question de personnalité civile — celui de la jurisprudence où l'on a toujours des textes à opposer à des textes, des commentaires à d'autres commentaires ; quand donc s'arrête le roulement des applaudissements qui accompagne la descente de tribune de notre ami, M. Robert de Massy, qui lui répond, se

(1) Voir la précédente livraison.

(2) Ici Chesnelong se trompe certainement. C'était bien au fond « l'indépendance de la pensée » qui était menacée, mais dans le sens opposé à celui qu'il entendait. Nous le savons aujourd'hui où l'orthodoxie d'Etat — ou de bloc — est devenue si sévère, l'inquisition si redoutable.

remet à jongler avec les lois et les arrêts, ce que recommence après lui Chesnelong en sens inverse et, selon l'opinion évidente de la Chambre, victorieusement. M. de Massy a affecté de voir une tactique dans l'élan avec lequel son contradicteur a réclamé la liberté pour les cultes dissidents, Chesnelong ne saurait laisser passer cela ; d'autant moins qu'en relevant cette insinuation, il en peut tirer un argument pour les diocèses, ses clients.

CHESNELONG. « — Vous nous avez dit : « Les Consistoires protestants et israélites ne répondront pas à l'appel qui leur a été adressé parce qu'ils sont désintéressés : ils ont une personnalité civile !... Ce n'était pas un appel que je leur avais adressé par calcul et dans l'intérêt de ma cause. J'ai fait cette déclaration par esprit de justice et, Messieurs, avec une très loyale sincérité... Mais enfin, si les Consistoires israélites et protestants possèdent la personnalité civile, comment les évêchés, les Diocèses représentés par les évêques, et qui répondent administrativement dans la hiérarchie catholique à ce que sont les Consistoires dans les cultes dissidents, n'auraient-ils pas cette même personnalité civile ?... *Je comprends qu'il y ait une loi égale pour les Evêchés et pour les Consistoires ; je ne comprendrais à aucun degré qu'il y ait personnalité civile accordée aux uns, refusée aux autres.* »

L'évidence paraît ici crever les yeux. Cependant, et à travers mille incidents, comme il faut avant tout aboutir au vote, comme on doit faire à la concorde tous les sacrifices, comme enfin tous conviennent que, sans modifier le texte proposé par la Commission, la personnalité civile des Diocèses est assurée, *au moins autant que celle des Consistoires,* Chesnelong est à la tribune le 11 juin, disant :

« — Messieurs, j'ai l'intention de modifier la rédaction de l'amendement, d'accord avec mes honorables amis qui l'ont signé. Nous espérons lui donner d'ailleurs un caractère tellement juridique et inoffensif qu'il se présentera devant vous avec l'adhésion de la Commission. Quant à présent nous retirons cet amendement. »

Quelles que fussent les réserves pour l'avenir, quelles que fussent aussi les craintes, il y eut là un bel exemple de discipline de parti, de sagesse et de prudence parlementaire.

XIII

Le jour même où cette cause de conflit fut ainsi écartée; à propos de la collation des grades, du jury mixte dont les gauches ne pouvaient supporter la pensée, du *Syllabus* que des porte-enseigne d'extrême-droite ou d'extrême-gauche brandissaient à chaque tournant des questions religieuses, sociales et politiques ; à cette triple occasion, dis-je, Jules Ferry parla dans le sens des gauches, en homme de gouvernement, et même en homme bien élevé : nous devons aujourd'hui noter cela. Il peut nous être utile, il est du moins très intéressant, de retrouver l'accent de ces discussions d'hier, qui n'avaient plus — il s'en faut bien — la convenance et la dignité des jours des Richelieu, des Martignac, des Broglie, des Guizot, des Berryer, mais qui n'étaient pas encore les nôtres — il s'en faut bien aussi. — Jules Ferry donc, en s'en prenant au *Syllabus*, mais sans cesser d'être courtois, eut une vive sortie contre les comités et congrès catholiques, ce qui était diriger son fleuret tout droit vers la poitrine de Chesnelong.

Il faut confesser ici — et ce n'avait pas été la faute du président, auquel certaines influences se substituaient parfois — il faut avouer qu'au dernier Congrès catholique (1), des exagérations s'étaient produites avec une intempérance maladroite. C'était le danger de ces réunions : on se montait de proche en proche, on recherchait les effets oratoires, on s'emballait. Il y a partout des façons de politiciens, qui spéculent sur de telles dispositions, et des cerveaux brûlés qui leur viennent en aide ; il y a aussi partout des badauds

(1) Ouvert le 30 mars 1875 et ayant eu cinq séances, les 30 et 31 mars, les 1er, 2 et 3 avril.

qui suivent et des moutons de Panurge qui sautent; Chesnelong avait fort à faire pour retenir les entraîneurs et les entraînés, il n'y parvenait pas toujours. L'auteur même du Rapport que va incriminer Jules Ferry, avait déclaré que « la leçon de théologie qu'il donnait au Congrès pouvait, à plusieurs titres, sembler inopportune ». Elle l'était, certes, il avait raison, et plus qu'inopportune; elle était agressive, et non pas fausse au point de vue théorique et abstrait, mais fausse dans l'application, fausse dans les conséquences qu'on voulait en faire découler. C'était l'éternelle thèse des *droits de la Vérité excluant les droits de l'erreur* contre laquelle on se butait; alors qu'il s'agissait, non pas des droits en eux-mêmes de la vérité ou de l'erreur, mais bien des *droits de la conscience humaine*, du libre-arbitre qui peut opter entre la vérité et l'erreur, à ses risques et périls, comme l'Eglise l'a toujours soutenu, traitant d'hérétiques ceux qui prétendaient le contraire. On aimait à confondre tout cela, on s'en servait pour troubler l'eau de la piscine, au grand dommage des malades qui s'y trempaient, au grand avantage de tous les adversaires des catholiques, de leurs œuvres et de leur liberté.

Jules Ferry était de ceux-là, on le sait assez. Après avoir commenté le *Syllabus* à la manière de l'extrême-gauche, et encore à la manière d'une extrême-droite qui parlait très souvent aux Congrès catholiques et s'y faisait applaudir,

« — Messieurs, — disait-il — quand une assemblée aussi considérable que celle que préside l'honorable M. Chesnelong pose une doctrine, qu'elle la pose dans toute sa carrure, sans restriction, sans détour, cette doctrine m'appartient, j'ai le droit de la signaler et de vous dire : *Voilà le péril!* Et, que M. Chesnelong me permette le mot, il est trop homme d'esprit pour ne pas le prendre en un sens purement intellectuel, j'ajoute : *Voilà l'ennemi.* »

Sur cette parole, et pour intellectuel qu'il en prît le sens, Chesnelong demandait à répondre et Jules Ferry reprenait :

« — Messieurs, on me rendra la justice que je n'ai pas

critiqué un instant l'existence de cette association. Je ne lui conteste ni sa légalité, ni son droit.

M. DE BELCASTEL. « — Vous avez dit : Voilà l'ennemi !

Plusieurs voix. — « L'orateur a expliqué son expression.

JULES FERRY. — « Messieurs, nous n'avons à faire ici qu'à des idées, à des théories. Je prie l'Assemblée d'entrer dans l'esprit absolument pacifique dont je suis animé.

Assentiment général : Parlez ! Parlez !

JULES FERRY. « — Donc, Messieurs, il est sorti de cette assemblée des comités catholiques une pétition, ce que j'appelais tout à l'heure *un bill des droits* (1). Cette pétition vous a été adressée... Le rédacteur de cette pétition est le P. Marquigny de la compagnie de Jésus... elle s'exprime ainsi : « Nous regrettons que la future loi... soit fondée sur le principe de *la liberté pour tous* de tout enseigner (2), etc., etc. Ce n'est pas tout à fait, n'est-il pas vrai ? la liberté de droit commun dont nous entretenait, l'autre jour l'éminent évêque d'Orléans ?... On commence à demander le partage du monopole avec l'Etat ; mais comme on nie foncièrement les droits de l'Etat et sa compétence dans les termes que vous avez vus tout à l'heure (3), ce n'est qu'une première étape à franchir. Et, quand on aura partagé le monopole avec l'Etat, un jour on lui dira : *Ce*

(1) Cette *pétition* ou *ce bill des droits*, pour parler comme Jules Ferry, ne datait pas du dernier Congrès catholique (mars et avril 1875) mais de l'avant-dernier (avril 1874). Elle avait été envoyée à l'assemblée, à laquelle d'ailleurs Jules Ferry reprochait de ne pas l'avoir lue.

(2) Les termes de ce regret peuvent être soutenus et expliqués, le second membre de phrase pouvant donner le sens du premier ; mais le moins qu'on risquât, en proscrivant *la liberte pour tous*, était certainement de n'être pas compris, alors qu'on la demandait si justement pour soi et que, loyalement, Chesnelong, ses amis, l'évêque d'Orléans, etc., etc., la voulaient pour les autres.

(3) Jules Ferry avait cité ce passage de la *pétition* des Comités catholiques : « L'Etat n'a pas prouvé sa compétence en matière d'enseignement ; et de son aveu, il est incompétent en matière de doctrine ». Il faut avouer aussi que le Congrès de 1875 avait, par certaines exagérations de paroles, beaucoup aggravé le sens de la pétition de 1874.

n'est pas à vous qu'il a été dit : ALLEZ ET ENSEIGNEZ, *retirez-vous, nous avons seuls le droit d'enseigner.* »

Ces questions sont redevenues pour nous si brûlantes, que, quelle que soit la part qui revienne ici à Chesnelong, je m'y arrête peut-être un peu plus qu'il ne conviendrait aux proportions de ces études. Mais il y a pour nous de telles leçons à recevoir au passage !... Là, par exemple, voyons-nous assez combien le moindre excès, combien la moindre imprécision se paye quand il s'agit de questions plus ou moins doctrinales ? Le P. Marquigny avait cité dans son rapport de 1874, — et c'est à cela que Jules Ferry fait allusion — un de ces discours pleins de bonhomie qu'improvisait avec facilité Pie IX. Entouré, comme il aimait à l'être du patriciat et de la bourgeoisie de Rome, le Pontife avait dit, tout souriant, à cette assemblée laïque et locale :

« C'est aux apôtres et à leurs successeurs, et non pas à d'autres que Jésus-Christ a dit : *Euntes docete !...* Ces paroles n'ont pas été adressées aux philosophes du siècle, ni aux professeurs d'une Université quelconque... » Et certes, en rappelant ces termes de l'institution apostolique à laquelle Jésus-Christ confiait, avec le dépôt des vérités sacrées la mission de les répandre, Pie IX n'avait aucunement prétendu que la délégation du Sauveur s'étendît à la médecine, au droit, à la littérature et aux sciences, qu'il déniât le droit de l'Etat et de tous autres à les enseigner; le rapporteur non plus sans aucun doute; mais on pouvait très facilement s'y tromper, et réellement, amis et ennemis s'y méprenaient un peu. Il semble même que, pour donner plus de force à l'argumentation, la confusion ait été quelque peu intentionnelle; cela produisait dans le moment son effet; mais... « Voilà le péril ! » pourrions-nous dire en empruntant à Jules Ferry son apostrophe. En tout cas ceux qui portent au Parlement le poids des discussions ne sentent que trop les inconvénients de tels procédés.

Le lendemain (1), Jules Ferry reprend sa magistrale philippique. Il a tout étudié : les systèmes des autres na-

(1) Le 17 juin.



tions, le passé, le présent, les congrès catholiques comme les opinions ou les réclamations universitaires, comme les doctrines et les prétentions de la libre-pensée ; il se meut au milieu de tout cela avec une grande aisance et parfois une quasi impartialité : on peut prévoir le Ferry de l'article 7, mais ce n'est pas encore lui. « Messieurs — dit-il en terminant — ne compliquez pas la situation. A la veille de nous séparer, n'emportons pas la responsabilité redoutable d'avoir troublé d'une manière irréparable les hautes études, le haut enseignement de notre chère France. »

Ce qu'il faudrait surtout garder à la chère France, et sans nuire à sa haute culture, c'est la foi : je crois vraiment que le patriotisme de Jules Ferry le comprendrait, ou du moins le sentirait, aujourd'hui. L'évêque d'Orléans, qui va le dire comme nul autre, vient auparavant trouver Chesnelong et lui demander de traiter d'abord « son fait personnel » pour lequel il lui cède momentanément son tour de parole. « On a besoin de vous entendre », lui souffle-t-il à l'oreille, cela suffit.

« — Messieurs — dit alors Chesnelong — je ne viens pas répondre au fond du discours de l'honorable M. Ferry, notre éminent et vénéré collègue, Monseigneur l'Evêque d'Orléans s'acquittera de cette tâche... Mais M. Ferry a parlé hier des Assemblées et des Comités catholiques et il m'a fait l'honneur de prononcer mon nom... » Allons tout droit : « Pourquoi donc ces assemblées de catholiques inspirent-elles tant d'ombrage à M. Ferry ?...

— Parce qu'il les connaît bien, crie la gauche.

CHESNELONG. « — Peut-il vraiment avoir des inquiétudes parce que, chaque année, quatre ou cinq cents chrétiens, venus de divers points de la France se réunissent paisiblement, *laissant à l'écart, toute question politique*.....
(Bruit, protestations, dénégations...)

CHESNELONG. « — LAISSANT A L'ÉCART, TOUTE QUESTION POLITIQUE, je l'ai dit et je le maintiens (1), pour s'entrete-

(1) Il avait bien le droit de l'affirmer puisqu'il faisait tout pour tenir la politique à la porte et qu'en réalité, si elle pénétra parfois — et si peu ! — ce fut quand il n'etait pas là.

nir des œuvres auxquelles ils se sont dévoués..... Tout cela est honorable, tout cela se passe au grand jour..... M. Jules Ferry a prétendu qu'à l'occasion de l'Enseignement catholique il s'était produit dans les congrès catholiques des nouveautés étranges..... Quelles sont ces nouveautés ?..... Les congrès catholiques ont dit qu'ils réclamaient, non pas *le monopole*, mais *la liberté* de l'enseignement, au nom de leur foi, et parce que, selon eux, l'Eglise tient de sa mission le droit d'enseigner..... Vous appelez cela une nouveauté ?... »

Vient la question des examens et des grades, Chesnelong soutient, en évoquant les vieilles Universités, en en appelant aux Universités étrangères, que « c'est le droit de collation par une Université unique et officielle qui est une nouveauté », que « c'est le droit de collation par les Universités qui est ancien ». Détaillant ensuite tous les articles de la pétition incriminée : « elle réclame de l'Assemblée — dit-on — l'abrogation des édits, des décrets, des lois qui pèsent sur les congrégations religieuses non autorisées...

— Sur les Jésuites ! s'écrie-t-on.

Chesnelong. « — Sur les Jésuites, si vous voulez !... »

Et il revient, avec un geste de lassitude, à la question du monopole auquel les catholiques n'aspirent pas, *malgré le procès de tendance qu'on veut leur faire.*

« — Le monopole, il a été demandé par d'autres, il a été demandé à cette tribune par l'honorable M. Challemel-Lacour qui est venu s'opposer à la loi sur la liberté d'Enseignement supérieur, non pas en niant la compétence de l'Eglise — il l'a reconnue — mais parce que, disait-il dans sa franchise, il *craignait que cette loi ne fût favorable à l'esprit catholique*..... Entre cette thèse jacobine et la thèse des catholiques qui, comme chrétiens, réclament la liberté de l'enseignement supérieur au nom de leur foi; et qui, comme citoyens, la réclament au nom de leur droit... l'Assemblée se prononcera. »

Cette intervention de circonstance fut bel et bien tout un discours, dont ces quelques passages indiquent le sens, « un très éloquent discours » comme le dit Mgr Dupanloup

quand il reprit la parole (1) car le vieil évêque d'Orléans, que la maladie (2) ne peut abattre quand il s'agit de la liberté d'enseignement, et le député d'Orthez toujours en haleine sur un tel sujet, montent et remontent sans cesse l'escalier de la tribune.

Le 16 juin Jules Simon a parlé, non pas avec plus d'érudition que Jules Ferry, non pas avec une éloquence plus précise et plus forte, non pas même avec plus de courtoisie (3), mais avec plus de charme, plus d'autorité en l'espèce, plus de pratique en quelque sorte, plus de mesure et de libéralisme vrai. Il veut la liberté de l'enseignement, et il y sera fidèle à l'heure critique; mais il ne veut pas moins réserver à l'Université, c'est-à-dire à l'Etat, la collation des grades. Or c'est ici qu'ils se heurtent avec Chesnelong et voici le choc :

« — Messieurs, — dit Chesnelong lui répondant — il faut un sentiment profond de mon devoir et de la justice de la cause que j'ai à défendre pour que j'ose monter à cette tribune après le discours de l'honorable M. Jules Simon, dans lequel nous avons admiré comme vous, Messieurs, un talent de parole si séduisant et si merveilleux; mais je crois qu'il a commis une grave erreur en soutenant que la liberté de l'enseignement supérieur et la question de la collation des grades ne sont pas solidaires, etc. »

Il faut s'arrêter et ne pas entrer dans le fond du sujet qui nous mènerait trop loin, c'est grandement dommage.

(1) « Le très éloquent M. Chesnelong vient de les venger pleinement (l'Eglise et les institutions catholiques) de tout ce qui a été dit d'amer et d'injuste contre elles », a dit encore et alors Mgr Dupanloup.

(2) La maladie de cœur déjà ancienne de l'évêque d'Orléans qui s'etait singulièrement aggravée pendant la guerre de 1870, lui rendait très pénibles et parfois très douloureuses les séances à la Chambre, et très difficile souvent la parole ; mais il surmontait tout, bien que les médecins l'eussent averti qu'il jouait sa vie. Il eut, en 1875, plusieurs crises menaçantes, on le vit aussi obligé de s'arrêter à la tribune, et de solliciter, comme une aumône, un peu de silence.

(3) Mgr l'Evêque d'Orléans commença ainsi son discours le 12 juin : « L'honorable M. Jules Ferry a bien voulu prononcer plusieurs fois mon nom avec une grande courtoisie..... Je viens lui répondre. »

Cette discussion, fond et forme, est passionnante à relire aujourd'hui, au milieu de tant de ruines actuelles ou prochaines. Et, comme on y saisit au passage certaines physionomies d'hommes qui ne sont plus, et d'autres hommes qui sont encore ! Ecoutons, par exemple, M. Brisson, répondant le 8 juillet, à toutes les droites et à M. Laboulaye, c'est comme si nous braquions sur lui un appareil photographique, voilà le cliché :

Chesnelong a dit, nous l'avons entendu, que les dispositions de la loi n'étaient pas choses nouvelles ; alors — fait sévèrement l'homme déjà solennel et austère — alors, « votre unique raison d'y insister était d'obtenir, par une pression exercée sur une fraction de cette assemblée, *une manifestation cléricale?*... Et vous l'avez obtenue !... Et, c'est cette manifestation cléricale, inutile et dangereuse, qui caractérise la loi... Aussi l'opinion publique s'en est émue... Elle a remarqué que les dispositions les plus blessantes du projet, celles qui ont trait à la mainmorte et à la collation des grades, n'ont été soutenues à la tribune que par des orateurs qui passent pour être *liés plus particulièrement à l'Eglise*, et surtout par ceux qui ont déclaré que le *Syllabus* était la règle de leur vie publique et privée... La société moderne, la société civile sait désormais qui la menace et qui la défend. » Sentence terrifiante, comme toute cette admonestation d'ailleurs. C'est un justicier qui parle, et sur quel ton !

En percevant ces accents vengeurs, et tandis qne résonne cette voix des cavernes — ou des loges — on croit voir se dessiner le *geste de détresse*, on frémit comme

Pendant l'horreur d'une profonde nuit,

et tout de même on se dit aujourd'hui qu'on peut, sans être un émigré, *n'avoir rien oublié et n'avoir rien appris.*

XIV

Chesnelong avait dit, dans sa réponse à Jules Simon : « — Voulez-vous créer des facultés chétives, souffreteuses, se mouvant dans le cercle de l'enseignement officiel, ne pouvant ni l'élever, ni l'élargir, vouées à cette œuvre médiocre et subordonnée de préparer des examens où elles n'interviendront pas, obligées de subir l'action de l'université d'Etat dans leurs programmes, dans leurs méthodes et jusque dans leur esprit ; votez l'amendement de M. Jules Ferry. Mais si, comme je n'en doute pas, l'Assemblée a des visées plus hautes, une ambition plus large ; si elle veut relever l'enseignement supérieur par l'action d'une concurrence efficace ; si elle veut inaugurer un régime de liberté où la conscience des familles soit à l'aise, où la science ne soit pas asservie à des méthodes inflexibles..., si elle aspire à voir se fonder, à côté de l'université de l'Etat qui grandira par la lutte, des universités qui puissent être, elles aussi, des foyers de progrès intellectuel et moral ; je la supplie d'aller jusqu'au bout de son œuvre, et de compléter par un système équitable de collation des grades le principe de la *liberté de l'enseignement supérieur* qu'elle a déjà proclamé. »

Et sa supplication avait été entendue. L'amendement de Jules Ferry, qui attribuait la collation des grades à la seule Université de l'Etat, avait été repoussé par 359 voix contre 306.

Ses amis et lui triomphèrent de même, un peu plus tard, et ce fut moins heureux — c'est lui qui le confesse — à l'occasion d'un autre amendement (1) relatif à ce qu'on

(1) Présenté par M. Alfred Giraud, député de la Vendée. Il était ainsi conçu : « Tout professeur qui se livre à l'enseignement supérieur pourra, sur la plainte du préfet, du recteur ou du ministre de l'instruction publique, être traduit devant le conseil académique pour cause d'inconduite ou d'immoralité, ou pour désordre grave occasionné ou toléré par lui dans son cours. Il pourra, à raison de ces faits, être soumis à la réprimande, avec ou sans publicité, ou même être interdit de sa profession à temps et à toujours..., etc. ».

pourrait nommer le code criminel et les sanctions pénales du haut enseignement. Pour ne pas favoriser les cours isolés, anti-religieux et anti-sociaux, dont Chesnelong avait l'obsession, ils coupèrent les ailes aux Facultés libres, qui finirent par en pâtir seules. M. Laboulaye lutta vainement contre l'erreur de nos amis, avec infiniment d'esprit et un très sûr bon sens (1); il fut vaincu. « Que les promoteurs de l'article y prennent garde — leur avait-il dit — rien ne leur garantit que cet article ne sera pas un jour une arme contre ceux qui le réclament aujourd'hui comme un bouclier ». Il était en cela trop bon prophète. Quand, en 1880, cet article 8 que M. Laboulaye proscrivait comme arbitraire (2) fut appliqué à l'*immoralité de l'enseignement des religieux*, n'ayant d'ailleurs jamais servi à autre chose, Chesnelong se mordit consciencieusement les doigts et, loyal et piteux, il écrivit : « Je votai, en 1875, en toute sincérité et en toute conscience l'article additionnel présenté par M. Giraud. J'en fais néanmoins mon *mea culpa;* je regrette très vivement aujourd'hui, avec non moins de sincérité et de conscience, mais avec une expérience plus éclairée, que cet article ait trouvé place dans la loi (3) ». Et encore : « Les observations présentées par le rapporteur avaient plus de valeur que nous ne le pensions alors. Et, pour dire toute ma pensée, *M. Laboulaye avait raison contre les défenseurs de l'article additionnel et contre nous* (4) ». Qu'ajouter à cela? sinon le mot de Guizot à M. de Metternich, lorsqu'il se vantait de ne s'être jamais trompé : « Je suis plus heu-

(1) Par sa haute raison, sa finesse et sa simplicité, ce discours de Laboulaye est un vrai régal, et l'on s'étonne aujourd'hui qu'il n'ait pas entamé des gens très droits. A propos du désordre *occasionné* ou *toléré* dans le cours du professeur, Laboulaye a des pages et même des anecdotes saisissantes, et il dit, avec une bonhomie charmante : « Est-ce que jamais personne a rendu M. le Président de l'Assemblée responsable du bruit qui se fait dans l'Assemblée?... »

(2) « Cet article — disait Laboulaye — n'est après tout que l'arbitraire aux mains des juridictions disciplinaires. Or l'arbitraire n'est pas et ne saurait jamais être une bonne sauvegarde. Par sa nature même, il menace tout le monde et n'offre de sûreté vraie à personne. »

(3) Notes personnelles.

(4) Papiers intimes, 1885.

reux que vous, Prince, j'ai souvent *reconnu* que je m'étais trompé ». Le malheur de se tromper arrive à tout le monde; le bonheur de le reconnaître et de l'avouer n'advient qu'à l'élite des intelligences et des caractères.

A travers ces incidents et les méandres de cette loi, trop contestée pour n'être pas compliquée, beaucoup de séances ont lieu où Chesnelong intervient; mais il n'y a pas d'intérêt spécial à le relater : il faut avancer. Cependant, fidèle à la loi que je me suis imposée de reproduire autant que possible le mouvement et la figure du monde où mon sujet évolue, j'indique en passant un mot, une attitude qui ne sont rien en eux-mêmes, mais qui caractérisent une situation. Le 8 juillet, Laboulaye vient de rendre hommage à la compétence de Chesnelong, à la grande autorité de ses opinions sous laquelle il s'abrite momentanément; celui-ci est à la tribune pour démontrer une dernière fois la personnalité civile des diocèses qu'on prétend « lui appartenir en propre »; *M. Scheurer-Kestner* se démène, crie, nie, dénie et, soutenu par ses entours, fait un grand sabbat; alors Chesnelong, dominant le tumulte, dit avec un sourire qui atténue la portée d'un geste impératif :

« — Je sais, Messieurs, que vous n'êtes pas de mon avis; mais je ne suis pas monté à la tribune pour dire *votre* avis. »

C'est assez; tout rentre dans l'ordre et l'autorité à laquelle Laboulaye en a appelé vient de s'affirmer de nouveau (1).

En fait, et à ce moment, nous sommes parvenus au second vote de la loi et nous nous trouvons en pleine troisième lecture. C'est dire que tout est encore plus ou moins à revoir et à refaire, que personne ne se tient pour battu, qu'on reprend en sous-œuvre les questions déjà jugées deux

(1) Dans sa chronique du 15 juin, la *Revue des Deux Mondes*, parlant de cette discussion, dit : « M. Chesnelong, *qui est un évêque du dehors*, et l'orateur des comités catholiques dans l'assemblée, a proposé de conférer *aux diocèses*, etc., etc. ». Et la *Revue* étant opposée à cette proposition insinue qu'il faut être en garde contre l'autorité morale excessive de cet « évêque du dehors ». « L'Assemblée a imprudemment voté ce que lui demandait M. Chesnelong, ce n'est qu'après le vote qu'on a compris, etc., etc. ».

fois si laborieusement. Devrait-elle être durable la loi ainsi travaillée !...

Ne nous arrêtons pas aux bons et beaux discours : ils abondent et nous retiendraient trop longtemps. Dans cette assemblée qui s'achemine vers sa fin, dans cette discussion qui est un testament, c'est merveilleux ce qui se dépense de talent et ce qui s'en révèle. Il y a, par exemple, entre Ernest Picard et Lucien Brun un étincelant assaut d'esprit : les mots pétillent, les flèches sifflent, les lames s'entrecroisent, et personne n'est blessé. Mais passons et retrouvons Chesnelong aux prises avec la *collation des grades*. Le combat s'est rouvert sur un nouvel amendement, frère très ressemblant de cet amendement de Jules Ferry, mis à mal malgré la belle défense de son père, comme nous savons. *Tout à l'Etat, tout par l'Etat :* c'est la doctrine qu'un député de la Vendée, M. Lepetit, professeur de droit à Poitiers, signataire de l'entrefilet additionnel, développe avec art. Et, voyez la finesse : après quelques mots d'exorde, il commence ainsi :

« — L'honorable M. Chesnelong, dont la parole est *si sympathique* et *si puissante*, vous disait, etc., etc... » Telle une dompteuse amadouant avant les exercices, le lion auquel elle voudrait bien pouvoir arracher griffes et dents.

En son discours, modéré de forme et du meilleur langage, M. Lepetit se montre, quant à la question de fond, radical et absolu. Aussi Chesnelong tient-il à lui répondre en l'épluchant fil par fil en quelque sorte. Après tout, c'est la dernière manche de la grave partie qui se joue... En face de cet universitaire disert, habile, qui sait attaquer et aussi se dérober, le plus sûr, se dit-il, est de jouer carte sur table, et voici :

Chesnelong. « — L'honorable M. Lepetit ne veut pas de la *liberté* de l'enseignement supérieur, et il repousse en conséquence toute participation des Universités libres à la collation des grades.

« Je veux, je désire la liberté de l'enseignement supérieur ; voilà pourquoi je viens m'opposer à la collation exclusive des grades, par l'Université officielle.

« Nous sommes conséquents tous les deux. »

La réfutation qu'il poursuit, de paragraphe en paragraphe, après cette droite entrée en matière, ramène bientôt l'orateur à son argument de prédilection :

« — M. Tolain m'a dit qu'à cette tribune, j'ai souvent parlé des droits de la famille; c'est vrai, et j'en parle encore. Nous n'en sommes plus à ce principe païen que l'âme de l'enfant appartient à l'Etat; c'est le père de famille qui en a la charge, et c'est lui qui doit en conserver la garde.

M. Tolain. « — C'est au nom de la liberté du père de famille et de la moralité de l'enfant que j'ai protesté contre votre enseignement funeste !... »

Observons ici que les Tolain du jour ne parlent plus du tout cette langue-là. Il n'y a pas trente ans, et c'est déjà poncif. *Vieilles guitares!* diraient-ils. Mais, ne perdons pas de vue l'incident :

Chesnelong. « — Nous ne voulons pas de vos écoles à cause de vos doctrines, pas plus que vous ne voulez des nôtres.

Voix de gauche. « — Alors c'est la guerre !

Chesnelong. « — Comment, c'est la guerre ?...

A gauche. « — Oui, oui, la guerre.

Chesnelong se redressant. « — Quelle paix voulez-vous donc?... Voulez-vous la paix... dans l'abdication de toute conviction ?... Dans l'abrutissement de l'intelligence et de la conscience ?... »

La tempête se déchaîne à gauche; à droite aussi, c'est l'ouragan des applaudissements. Quant à celui de qui vient le tonnerre — Jupiter, donc — le buste renversé, les mains crispées à l'appui de la tribune, lançant, sous la profondeur de ses sourcils froncés, et promenant sur la gauche en fusion et en confusion, un regard indigné, *il était tout à fait beau*, au dire de ses collègues. Au premier apaisement il reprend :

« — ... Nous, nous voulons la paix dans le respect de toutes les croyances et de toutes les libertés.

— *A gauche :* Vos croyances !... Vos libertés !...

CHESNELONG. « — L'honorable M. Jules Simon a dit, à cet égard, une remarquable parole : « Un père doit condamner son enfant à l'ignorance plutôt que livrer son âme. » (*Mouvement.*) Messieurs, cette parole est énergique, mais elle est très vraie. (*Applaudissements.*) Je dis seulement que la loi ne doit point placer un père dans cette alternative. De là cette conséquence, que la liberté de l'enseignement supérieur — et de tous les enseignements — ne doit pas se borner à la proclamation d'un principe abstrait ; mais qu'elle doit passer dans des institutions capables de vie et de durée. »

Cette année même, ce printemps 1875, alors que se rouvrait cette discussion si mémorable, une immense toile avait, *au Salon*, attiré tous les regards. On la discutait, on la contestait, mais elle ne passait inaperçue pour personne. Cette toile était de Becker, et c'était *Respha protégeant ses fils contre les oiseaux de proie.* Beaucoup la trouvaient trop mélodramatique, on l'accusait de manquer de vie à force de violence. L'auteur avait fait trop grand peut-être, il avait eu, disait-on, *une fièvre de brosse* ; mais au fond, l'intérêt du sujet soutenant l'ensemble de l'exécution, tout le monde revenait à cette mère arrachant aux vautours, dans une lutte de jours et de nuits, les corps de ses enfants. Et tandis qu'on contemplait Respha et les cadavres de ses fils, merveilleusement peints d'ailleurs (1), Chesnelong faisait à Versailles, il faisait depuis dix ans au Parlement, une œuvre semblable. Sans exagérer les proportions, sans « fièvre de brosse », sans mélodrame, il était là nuit et jour, éloignant les oiseaux de proie, avec la différence que c'étaient les âmes qu'il défendait et qu'elles n'étaient pas mortes. M. Tolain avait donc raison de le lui reprocher, c'était sans relâche qu'à la tribune il recommençait, et que, de la voix et de la main, de toutes ses forces et de tout son être, il écartait, comme Respha, les mangeurs d'enfants qui revenaient toujours.

(1) C'était la partie très soignée et l'on peut dire académique de cette grande toile, le reste seul était livré aux fureurs de la brosse.

En cette séance qu'il remplit, et dans son multiple discours qui touche à tous les chapitres, à tous les aspects, à tous les détails de la question des Facultés libres ; chapitres, aspects, détails qu'il a traités tant de fois, mais qu'il résume, Chesnelong a sans cesse de vives et frappantes échappées. « — Je ne comprends pas vraiment les répugnances que le jury mixte inspire à nos contradicteurs. En vérité il exige beaucoup plus de sacrifices de la part de ceux qui le soutiennent que de la part de ceux qui le repoussent. »

Ou bien :

« — Eh ! Messieurs, faites donc l'honneur à vos adversaires de leur supposer un peu de bon sens ! Croyez-vous que des hommes sérieux feraient cet immense effort de la création d'une Université libre, pour s'exposer en peu de temps à un échec ridicule, ruineux et déshonorant ?... »

On voit assez à quoi il répond. Un peu plus loin, rappelant l'histoire des anciennes Universités : « — Pouvez-vous dire, s'écrie-t-il, que le régime des Universités concurrentes a été fatal au progrès intellectuel de notre pays ?...

— Oui, répond la gauche.

Chesnelong. « — Eh bien ! je prends les faits au moment où ce régime a sombré. L'Assemblée Constituante, la grande Assemblée de 1789, n'était pas un produit du monopole universitaire, elle était sortie du régime des Universités concurrentes. Et, quelque opinion qu'on ait de son œuvre politique, on est bien obligé de reconnaître qu'il y avait là un niveau intellectuel qui a été rarement atteint et qui, à coup sûr, n'a été dépassé par aucune des assemblées qui lui ont succédé.

Une voix : « — Nous retenons l'hommage... »

Chesnelong fait un signe d'acquiescement.

« — Et si je prends les savants qui ont survécu à la Révolution (*il les nomme*), ce sont là des faits, et ces faits m'autorisent à dire... qu'à la création d'Universités libres la Science certainement ne perdra rien, et pourra beaucoup gagner. »

La gauche fait du tapage et crie *aux voix !*

M. de Gavardie se tourne vers elle : « — Il y a de ce côté

un parti pris d'interruptions systématiques... Nous avons écouté M. Lepetit silencieusement, nous réclamons le même silence pour l'orateur qui est à la tribune... »

Très impassible et continuant la pulvérisation du discours Lepetit, l'orateur ainsi défendu en vient au raisonnement *décisif* de M. Brisson, déjà produit par Challemel-Lacour, dont il n'accuse pas, dit-il, M. Lepetit, bien qu'il fréquente les chemins qui y conduisent.

CHESNELONG. « — Cette objection, la voici dans toute sa crudité : *La liberté d'enseignement peut être bonne en elle-même, mais, en l'état, elle profiterait aux catholiques, et c'est assez pour que nous n'en voulions pas.*

« Eh bien, que l'honorable M. Brisson me permette de le lui dire, il n'est pas allé au bout de sa logique. Il aurait dû, pour être conséquent, demander la suppression de la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ; il aurait dû demander que les catholiques fussent exclus de toute participation à l'enseignement de l'Etat. Et ce n'est pas assez. Chassé des écoles, l'esprit catholique pourrait encore se réfugier dans les églises... L'honorable M. Brisson aurait dû aussi demander qu'on le poursuivît dans ce dernier retranchement... »

Ici le cœur se serre, Chesnelong croit plaisanter et acculer son adversaire à l'absurde !... L'honorable M. Brisson et tous les honorables VÉNÉRABLES, l'ont pris au mot, ils ont maintenant demandé tout cela !

CHESNELONG. « — Au surplus, Messieurs, il n'y a pas là de thèse à réfuter, il y a simplement une pensée d'oppression contre laquelle il faut protester. »

Et lorsqu'il descend de la tribune, il est littéralement *accablé* de félicitations. Mais il eut mieux que des félicitations : l'amendement Lepetit fut repoussé par 345 voix contre 325.

Tout brisé qu'il fût néanmoins par la fatigue d'un si long discours, notre champion de la liberté eut encore à combattre contre M. Bouisson (1), espèce spéciale en cette

(1) Député de l'Hérault, professeur de la Faculté de médecine de Montpellier, homme d'une très incontestable valeur.

discussion, chrétien sincère, conservateur ardent, mais *universitaire d'Etat* enragé, qui, ne pouvant supporter l'idée d'une parité entre les professeurs de l'UNIVERSITÉ et ceux des *Universités*, avait mis au jour un amendement de défense ou de détresse. Pour reculer le péril de l'assimilation, il demandait douze ans d'exercice aux Facultés libres avant de leur accorder la faveur de pénétrer dans les jurys, espérant bien qu'en ces douze ans, l'indignité de la race inférieure éclaterait aux yeux, et réservant d'ailleurs au Conseil supérieur de l'Instruction publique le droit d'admettre ou de repousser les parias. Chesnelong prit mal la chose. Ce serait « le contraire d'une garantie de droit », dit-il. Et l'amendement Bouisson fut rejoindre les vieilles lunes, mais à une faible majorité 344 voix contre 325.

Ces chiffres ont leur importance et je les donne successivement parce qu'ils jouèrent un rôle dans un incident que je ne veux pas omettre.

Mgr l'évêque d'Orléans devait présenter un amendement à faire tomber en syncope M. Bouisson. Il demandait que, dans les jurys d'examens, la part fût égale entre l'Université d'Etat et les Universités concurrentes, c'est-à-dire que le jury fût composé mi-partie des professeurs de l'Etat, et mi-partie des professeurs des autres Facultés ou Universités réunies. Cette *égalité* eût consommé la *liberté*, et l'on caressait l'espoir qu'elle engendrât la *fraternité* par la parfaite loyauté de la concurrence. D'accord avec le signataire, Chesnelong avait déjà annoncé du haut de la tribune cet amendement qui portait dans ses flancs la justice et la paix; mais, en face de ces majorités si faibles, de ces dix-neuf ou vingt voix qui pouvaient faire défaut si on les effarouchait « le vénéré prélat estima — dit Chesnelong — qu'il convenait de laisser cette amélioration à l'avenir, plutôt que de compromettre la loi elle-même et de jeter le trouble dans une majorité dont il fallait ménager les faiblesses (1). » Il sacrifia son amendement, son projet si caressé, si lông-

(1) Notes personnelles.

temps mûri, de mettre sur le même pied, au grand profit de l'équité et de l'émulation, tous les dispensateurs du haut enseignement. On vota tel que la Commission l'avait rédigé l'article 14 qui instituait un jury très peu mixte, mais qui du moins consacrait le principe de la participation des deux puissances parallèles aux sanctions finales et décisives. On eut alors 336 voix contre 307.

Il devint néanmoins évident, à qui put tâter le pouls du scrutin, que l'amendement de parité eût fait naufrage. L'article 22, relatif à la juridiction disciplinaire des Conseils académiques et du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ne passa qu'à 324 voix contre 322.

Très inquiets dès lors sur le vote d'ensemble, nos champions de la liberté le furent bien davantage quand, les articles épuisés, la gauche qui se reprenait à espérer dans la mesure où la confiance diminuait à droite, voyant de ce côté des vides nombreux, demanda inopinément le scrutin public à la tribune, lequel ne permettait pas de faire voter les absents. Stupeur chez les partisans de la loi, ils se comptent, quarante des leurs environ ne sont pas là. La veille encore leurs pointages leur assuraient 350 ou 355 voix. Qu'allait-il advenir ?

Le scrutin ouvert, Mgr Dupanloup, gravit des premiers l'escalier de la tribune, émet son vote et, haletant, le sang au visage, presque défaillant, vient à Chesnelong et à son groupe. « — Ah ! leur dit-il, vous voyez les vides !... La loi va être rejetée... Nos efforts sont perdus... Je rentre chez moi pour ne pas entendre proclamer notre défaite ! » Il rentrait sous les coups précipités et irréguliers de son cœur, n'y voyant presque plus, et la tête en feu ; il rentrait pour éviter la catastrophe toujours menaçante pour lui dans cet air rare des Assemblées et dans les impressions trop vives ; il rentrait aussi pour prier, car il s'abattit aux pieds de son crucifix.

Cependant, à la Chambre, le scrutin se poursuit. La loi recueille 316 suffrages !... Les pointages étaient exacts, ce sont *les quarante* qui font défaut. Toutefois — jeu des assemblées ! coup de Providence ! — il est venu à tout un

groupe du centre gauche qui, jusque-là, votait avec l'ennemi, des scrupules. Oh ! ce n'est pas précisément une conversion. Mais, ils sont indécis, ils reculent devant l'étranglement d'une liberté et s'abstiennent. Cela suffit pour rétablir la proportion réelle, la loi n'a plus contre elle que 266 voix; elle retrouve ses cinquante voix de majorité ! Quelle émotion, mon Dieu ! lorsque ce résultat est proclamé !... Chesnelong et le marquis de Dampierre se regardent et se comprennent aussitôt; ils sortent ensemble et se rendent à Ville-d'Avray, où l'évêque d'Orléans est l'hôte d'amis très dévoués.

Le prélat, désolé, n'avait quitté la prière que pour la prière, pâle maintenant, la figure très altérée, « enveloppée de tristesse », dit Chesnelong, il prenait l'air en lisant son bréviaire, ce confident de ses douleurs et de ses joies sur la fréquentation duquel il ne se blasait pas. Dans son recueillement, il ne voit pas d'abord qui s'avance, et quand, au bruit de leurs pas, il lève les yeux, les porteurs de la bonne nouvelle sont assez près de lui pour qu'il distingue l'expression de leurs visages. Le sien s'éclaire alors « d'une lueur d'espoir » écrit Chesnelong, il s'écrie : « Alors, c'est fini !... — Cinquante voix de majorité, Monseigneur ! — Oh ! Messieurs... Oh ! mes amis... » Il n'en peut dire plus, mais il leur ouvre ses bras... Chesnelong et M. de Dampierre s'y jettent tour à tour, il les presse sur sa poitrine et il pleure.

Je ne dramatise point, je raconte. Chesnelong gardait le souvenir de ces larmes, qui jaillirent abondantes comme d'une source longtemps contenue, et qui semblèrent soulager un cœur trop malade et trop plein. Toutes les questions d'éducation et d'enseignement, dans lesquelles l'évêque voyait le salut des âmes; et le patriote, le salut de la France, lui étaient plus chères que la vie. Il avait mis en l'organisation de l'enseignement supérieur, en la conquête de cette liberté nécessaire, presque ses dernières forces — comme l'Assemblée, du reste — et presque ses dernières espérances.

Il avait eu raison. L'activité catholique se manifeste sur-le-

champ. Lille, Paris, Angers, Toulouse, malgré l'épouvantable inondation qui vient de la ruiner (1), fondent leurs Universités libres; Lyon débute par une Faculté de droit qui sera la cellule primitive, elle entend bâtir son Université comme une ruche; mais enfin tout le monde est à l'œuvre, et pendant cinq années, c'est le développement et la croissance ininterrompus. Et si la loi de 1880 n'était pas venue rétablir, au profit de l'Université d'Etat, le monopole de la collation des grades, diminuer les ressources des Facultés libres par la gratuité des inscriptions dans les écoles universitaires, dépouiller même les Facultés libres, — parce que catholiques — de leur nom d'*Universités;* on aurait vu quelle force et quelle tenue elles auraient acquises au bénéfice de l'émulation commune. Même mutilées, même poursuivies par la malveillance sectaire et gouvernementale, même traquées par les loges d'Etat, les Facultés catholiques luttent depuis bientôt vingt-cinq ans et vivent des restes de la loi de 1875. Le grand évêque qui s'était dépensé pour elles jusqu'à l'épuisement ne vit que leurs progrès, il n'assista pas à leur mutilation.

D'une manière générale cette loi fut bien reçue. Les anticléricaux lui montrèrent le poing; mais ils s'en occupèrent assez peu. Dans l'Université, ce fut autre chose, et l'on me permettra ici un apologue tout à fait de circonstance :

La veille même du jour où M. Laboulaye apporta à l'Assemblée son rapport sur la liberté de l'enseignement supérieur, le 4 juin de cette année 1875, le tonnerre tom-

(1) Jamais, au moins de mémoire d'homme et d'annales connues, il n'y avait eu en France d'inondation pareille, d'aucun fleuve. La Garonne, à Toulouse, détruisit les maisons par milliers, noya plus de trois mille personnes, et l'on y évalua les degâts commis par elle de trois à quatre cents millions. Ce furent les 24, 25 et 26 juin. « En lisant, en ces terribles journées, la lugubre série des télégrammes expédiés, heure pour heure, de Toulouse et de tous les points environnants, annonçant chaque fois de nouveaux ravages, je me rappelais les dépêches affichées après Reichshoffen devant une foule anxieuse qui y suivait, minute par minute, le débordement de l'invasion », disait une Revue.

Il y avait eu en 1856 une épouvantable inondation de la Garonne, et Toulouse avait été cruellement éprouvée, mais en 1856, on n'évaluait les pertes de Toulouse qu'à cent soixante-dix-sept millions, la moitié environ.

bant sur le lycée de Lyon, y avait allumé d'un même coup tous les gaz; cela avait fait alentour comme une flambée et déterminé une panique, on avait cru que le feu était au lycée. Le vote de la loi produisit un effet comparable sur un certain nombre d'universitaires d'Etat, pas sur tous, il s'en faut bien, sur une minorité. Pour cette minorité, ce fut un coup de tonnerre qui, allumant autour d'eux un grand nombre de lampes, les épouvanta, cet éclairage leur parut un incendie. Je crois que même ceux-là furent assez vite détrompés et virent que ces lumières ne faisaient de mal à personne. En vinrent-ils jusqu'à comprendre que la concurrence était utile à tous ? Je ne sais; mais si le jacobinisme achève d'éteindre les mèches qui fument encore, ils verront bien !

Revenons à l'Assemblée qui, cette grosse affaire terminée, se hâte de mettre à jour le plus pressé, vote en face de sa fin prochaine la suppression des élections partielles, et fait ses malles pour trois mois (1). Quand elle reviendra, en novembre, ce sera pour assurer sa succession par la loi électorale, nommer le Sénat, qui sera son exécuteur testamentaire, et mourir courageusement.

M. DE MARCEY.

(1) Du 4 août au 4 novembre.

LES

SONNETS DE SYLVESTRE

Sylvestre est un nom bien connu des préfets et des hommes politiques de certaine région du voisinage. Contre les mécréants de la politique il taille, de sa bonne plume, des coups bien portés et presque toujours fort cuisants. Fils de l'Université de France, il se bat, depuis vingt-cinq ou trente ans, pour la cause de la religion et de la liberté. Entre le temps de ses batailles et celui qu'il donne à la culture de la vigne, il s'assied sous son figuier, il prend le luth que lui ont légué les bardes des montagnes de l'antique Helvie et il chante, au hasard de l'inspiration, le pays natal, les ruines d'Ilion, les charmes de la Grèce et de l'Italie, les décors exotiques de l'histoire, les chevauchées du moyen âge, la foi et les espérances de son âme. — Nous donnons aujourd'hui quelques-uns de ses sonnets rustiques.

N. D. L. R.

ÉLOGE DU SONNET

Oui, j'aime le Sonnet. C'est la fleur la plus belle
Qui soit jamais éclose aux jardins d'Apollon.
Sa règle, ont dit les sots, met la Muse en tutelle
Et sur l'Art fait peser une chappe de plomb.

Certes, la tâche est rude et l'effort âpre et long
Qui tire du métal une forme rebelle ;
Mais tout maître a voulu, pour faire œuvre immortelle,
Du bronze ou de l'albâtre et non pas du moellon.

Le Sonnet, de la Loire aux monts d'Andalousie,
Des grèves de Provence aux coteaux florentins,
Rit sous le clair soleil des rivages latins;

Mais son cristal, où brille une liqueur choisie,
Vermeille ou couleur d'or, éclate dans la main
Trop lourde du Saxon, du Scythe et du Germain.

RÈGLES DE L'ART

Ainsi qu'un noble amant offre à sa fiancée
La robe de brocart et les colliers d'émaux,
Ciseleur de sonnets, pèse et choisis les mots
Dont tu devras vêtir et parer ta pensée.

Sculpte et sertis la coupe où ta grappe pressée
Verse aux humains l'oubli passager de leurs maux ;
Fais y germer des fleurs, courir des animaux ;
Qu'une image de femme en son or soit tracée ;

Puis, comme ces joyaux qui parent un beau sein
Ou comme le vermeil d'une châsse de saint,
Orne-la de rubis, de saphirs et d'opales ;

Et qu'au second tercet, suivant l'us consacré,
L'Idée hors de la pourpre ou des gazes bleu pâles
Lève son front de marbre et son œil inspiré.



LIVRE I

Sonnets rustiques

AUX PREMIERS FEUX DU JOUR...

Aux premiers feux du jour, j'ai gagné bien des fois
Par des sentiers pierreux une combe oubliée ;
J'ai vu les rayons d'or jouant dans la feuillée
Percer avec lenteur l'ombre humide des bois,

Les troncs des pins surgir immobiles et droits
De la gorge sauvage à peine réveillée,
Et les chênes dresser leur tête ensoleillée
Sur les âpres versants et les ravins étroits.

La forêt, souriant ainsi qu'une épousée
Aux caresses du ciel, écarte mollement
Ses voiles argentés de brume et de rosée ;

Les vapeurs du matin s'élèvent en fumant
Des taillis noirs, et l'œil les suit au firmament
Dans une paix auguste où s'endort la pensée.



LE CHATAIGNIER

Comme un temple ébranlé qui tombe pierre à pierre,
L'orage que longtemps tu parus dédaigner
A brisé ton vieux tronc, ô noble châtaignier,
Et tes rameaux épars gisent dans la bruyère.

Tu dominais les rocs ; l'azur semblait baigner
Ton feuillage lustré, ta tête sombre et fière ;
Mais ton cœur desséché n'était plus que poussière,
Et l'âpre vent du Nord ne pouvait t'épargner.

Combien j'en ai connus dans les forêts humaines,
Rongés ainsi que toi par d'invisibles haines
Et qu'un destin jaloux vint abattre et flétrir !

Mais de ton fût meurtri sortent des jets robustes ;
Ta sève monte à flots en ces jeunes arbustes,
Et tu revis par eux quand tu croyais mourir.



LES VERNES

Les aulnes me sont chers pour leurs sombres rameaux,
Pour leur beauté sereine et leur grâce rustique,
Pour l'exquise fraîcheur et la paix idyllique
Qui par les jours brûlants règnent sous leurs berceaux,

Pour leurs sous-bois où joncs, fougères et roseaux
Tissent à la Naïade une verte tunique,
Pour le noir pavillon qu'ils tendent sur les eaux ;
Et je les aime aussi pour leur vieux nom celtique ;

Car pâtres et faucheurs, couchés sous leur abri,
Disent, insoucieux du vocable moderne,
Comme faisaient les Galls nos ancêtres, « *la verne* ».

De l'antique parler le flot n'est point tari,
Et sous le même dais éclatant et superbe
Aïeux et petits-fils communient en ce verbe.



LA RIVIÈRE

Au sortir des rochers la rivière moins vive
Se complaît au sommeil imprévu de ses eaux ;
Son courant paresseux languit dans les roseaux
Ou s'attarde parmi les herbes de la rive.

Sur les berges où fuit une loutre craintive,
Les aulnes, les osiers penchent de longs rameaux;
La brise parle seule et le chant des oiseaux ;
Sous les fourrés ombreux le jour à peine arrive.

Hôte de la prairie, un vieux saule argenté
Courbe son tronc noueux, près du tremble agité
Par le baiser furtif du premier vent qui passe.

J'aime ta paix profonde et ta calme beauté,
Rivage au flot limpide où mon cœur se délasse
Parfois en oubliant la triste humanité!



LE VIEUX CIMETIÈRE

Je vais de temps en temps revoir un cimetière
Plein de menthes, d'ortie et de tombeaux très vieux ;
Un grand cyprès au fond lève sa tête fière :
Là dorment sous la croix mon père et mes aïeux.

Devant ces horizons familiers à leurs yeux
Leur mémoire est vivante et leur voix toujours claire;
Leurs âmes me sourient et semblent se complaire
A me retrouver plein d'un souvenir pieux.

Ils ont fini leur tâche et j'accomplis la mienne :
Comme ils firent jadis, dans la joie ou la peine
Je garde le vieux nom modeste et respecté,

Et quand on creusera ma fosse à leur côté,
Mes fils, jeunes anneaux soudés à notre chaîne,
Auront le legs d'honneur dont j'avais hérité.



LES HÊTRES

Les vieux hêtres, debout sur les hautes collines,
Etalent leur tronc pâle et leur feuillage clair,
Et parfois on entend, cachés sous leur couvert,
Les ruisseaux clapoter dans le fond des ravines.

A travers la feuillée et les ramures fines,
L'écorce lisse et blanche a des lueurs de chair,
Comme si par instants, sous le voile entr'ouvert,
Les Dryades montraient leurs bras et leurs poitrines.

Sur la pente plus douce, en aval des grands bois,
S'étagent des sapins immobiles et droits;
Plus bas dans la vallée ondulent les prairies;

Et vers l'azur profond montent en chœur les voix
Des pâtres allongés dans les herbes fleuries,
Qui jettent à l'écho des refrains d'autrefois.



NUIT D'ORAGE

Quand viendra le jour que souhaite
Tout bas le paysan craintif?
Dans les taillis noirs la chouette
Crie et pleure comme un captif.

Près du mas, le cyprès et l'if,
Dressant leur sombre silhouette,
Sous le vent glacé qui les fouette
Ont un long murmure plaintif.

Par la cheminée ou le pène
On entend des âmes en peine
Rôder autour de la maison,

Et l'aïeule qui se lamente
Mêle sa tremblante oraison
Aux mille voix de la tourmente.



LES CÈDRES

Viens, errons dans le parc ; suivons le clair ruban
Qu'entre ses massifs noirs dessinent les allées.
Reconnais-tu là-bas les branches étalées,
Le port majestueux des cèdres du Liban ?

Ils lèvent dans l'azur leurs cimes dentelées,
Et sous leur couvert sombre, où s'abrite un vieux banc,
Tu n'apercevrais point dans les nuits étoilées
Le ciel que leurs rameaux voilent en retombant.

C'est un arbre royal et saint que tu contemples ;
Son bois servait jadis pour les lambris des temples ;
Hiram, prince de Tyr, l'offrait à Salomon ;

Et de nos jours encor l'antique Phénicie
Voit ces géants, debout sur la crête d'un mont,
Narguer le vent marin, la cognée et la scie.



TOMBE ET LOGIS

Cette ogive aux confins du bois,
Au flanc de l'étroite vallée,
Etait le noble mausolée
De quelque seigneur d'autrefois.

Des pampres courent aux parois ;
Et sous l'arcade ciselée,
Une famille, sans effrois
Dans la crypte s'est installée.

On y voit la table et le lit ;
Chaque jour le tombeau s'emplit
De chansons et d'éclats de rire.

Ainsi la nature, en tous lieux,
Fait germer la vie, et la tire
De la poussière des aïeux.



LA CUEILLETTE DES MÛRIERS

Ainsi qu'un vol d'oiseaux tapis dans les buissons,
De mûriers en mûriers, la bande se renvoie,
Sous le ciel éclatant de juin, les cris de joie,
Les propos amoureux, les rires, les chansons.

Les filles aux yeux noirs, les robustes garçons
Laissent leurs mains courir sur le rameau qui ploie,
Et les feuilles qu'ils vont porter aux vers à soie
Valent comme butin les plus riches moissons.

Tous à la nuit, lassés mais vibrants d'allégresse,
Gagnent le toit rustique où la table se dresse,
Dans la fraîcheur du soir montant du fond des prés.

Un sommeil plein de songe a fermé leurs paupières,
Car la récolte approche et le gris des bruyères
Bientôt s'étoilera de cocons mordorés.



LA RAPIÈRE

Au mur du vieux manoir s'effile la rapière,
Sa gaine de cuir fauve allongée à côté.
La lame tolédane est souple, fine et fière
Comme un corps virginal chaste en sa nudité.

La garde, où le travail ennoblit la matière
— Fer rehaussé d'argent — porte un poinçon vanté,
L'acier bleu de l'estoc, qui luit sous la poussière,
Semble un éclair fendant la nue aux soirs d'été.

L'Anglais, le Huguenot l'ont vue et l'ont sentie ;
Elle a sur le terrain joué mainte partie ;
Sa pointe a résolu vingt affaires d'honneur ;

Car son maître l'avait au flanc, comme une épouse
Dont le fidèle amour se voile de pudeur,
Mais qui soudain bondit, frémissante et jalouse.



LA MESSE DE SAINT ROCH

Sous les vieux châtaigniers des buis parent l'autel.
Les rochers, les versants tapissés de bruyère
Sont la nef et le chœur de ce temple éternel.
Autour, agenouillé dans l'herbe ou sur la pierre,

La lande pour parvis et pour dôme le ciel,
Un peuple recueilli se presse, et sa prière
Tout bas suit les répons et l'hymne solennel
Du prêtre à cheveux blancs, baigné dans la lumière.

Les senteurs des genêts montent avec l'encens ;
Les pentes, les ravins, les pics éblouissants
Emplissent l'âme et l'œil de clartés et d'espace.

Terre et cieux semblent croire et prier avec nous,
Et chacun sent en soi l'esprit de Dieu qui passe
Sur la montagne verte et la foule à genoux.



LE LAC D'ISSARLÈS

Le volcan, fauve et creux comme un vase d'airain,
Abrite, entre les flancs brûlés de son cratère,
Et sous ses rocs noircis par le feu souterrain
La nappe de saphir, muette et solitaire.

Les laves, les sapins et la verdure claire
Des hêtres aux troncs blancs font un immense écrin
Au lac, limpide et bleu dans son cadre sévère,
Joyau d'acier mirant l'azur d'un ciel serein.

La lune est apparue, et sa clarté pensive,
Se glissant au travers des arbres de la rive,
Vient en rayons d'argent s'étaler sur les eaux ;

Et le doux clapotis du flot sur les rivages
Rompt seul le grand silence, avec les cris sauvages
Que jettent, en fuyant dans la nuit, des oiseaux.



JE SAIS SUR LA MONTAGNE...

Je sais sur la montagne, au milieu des halliers,
Un versant où la chèvre aime à brouter les pousses
Du frêne et de l'yeuse ou des micocouliers.
Les bois y sont plus verts et les herbes plus douces,

Car une humble fontaine y sourd parmi les mousses,
Apaisant vers midi la soif des chevriers
Qui vont dormir à l'ombre ou jouer dans les brousses ;
Et dès l'aube son onde abreuva les ramiers.

Quelque oiseau, le son frêle et lointain des clochettes,
Une abeille qui passe et le vent sur nos têtes,
C'est tout. Là, si tu veux, nous irons nous asseoir,

Aspirant dans le ciel les brises parfumées,
Et regardant au long des cimes bien aimées
S'étendre avec lenteur l'ombre auguste du soir.



VOGUÉ

Vogüé, vieux nid battu des flots, si tant de voix
Ont murmuré ton nom d'allure féodale,
Ce n'est point pour ta grève où l'Ardèche s'étale
Sous les rocs, que ses eaux creusèrent autrefois,

Pour tes clairs horizons, ou la verdure pâle
De tes coteaux pierreux couronnés par les bois;
Non, c'est qu'aux anciens jours l'aire seigneuriale
Planait sur ta falaise et sur tes humbles toits.

Comme le regard suit les aigles dans l'espace,
La chronique a montré les fils de cette race
Dans la guerre et la paix conduisant nos aïeux ;

Mais le dernier venu fit l'œuvre la plus belle :
Sa chevauchée à lui fut un battement d'aile,
Et son fief idéal, il le taille en pleins cieux.



ROCHECOLOMBE

De ta grandeur aux temps passés,
Fier donjon de Rochecolombe,
Que reste-t-il ? Un mur qui tombe
Avec ses blasons effacés.

Des chênes peuplent tes fossés,
Et sous le créneau qui surplombe
L'herbe folle envahit la tombe
Des vieux suzerains trépassés.

Las de garder l'aire natale,
Un jour, pour toi date fatale,
Tes faucons se sont envolés

Dans la lumière et dans l'espace,
Et l'histoire a suivi leur trace
Loin de tes remparts écroulés.



LE REPAS FUNÈBRE

La brise emporte au loin le dernier chant des prêtres ;
La terre consacrée a reçu dans son sein
Le paysan qui vient dormir près des ancêtres.
Toute la parenté, jusqu'au dernier cousin,

A regagné le mas, dont l'huis et les fenêtres
Sont en l'honneur du mort clos depuis le matin.
Le fils aîné d'un mot les convie au festin
Par son ordre apprêté dans la salle des maîtres.

Chacun d'abord salue, en franchissant le seuil,
La grand'mère qui pleure et les filles en deuil,
Puis autour de la table on s'assied par rang d'âge,

Causant à demi voix. Le parent le plus vieux
A loué le défunt suivant l'antique usage,
Et tous vident leur verre en pensant aux aïeux.



LES OLIVIERS

O pâles oliviers, vous que l'antiquité
Prit pour symboliser la Paix et la Sagesse,
Quel feuillage rival aurait mieux mérité
De parer le front blanc d'une jeune déesse ?

Nobles sans fol orgueil, sévères sans tristesse,
Vous portez vos fruits mûrs avec sérénité ;
Vous dotez les coteaux d'une sobre richesse
En dédaignant la plaine et sa vulgarité.

A vous le flanc des monts, les pentes radieuses
Et le soleil avec ce sourire enchanté
Qui donne à ses enfants la force et la beauté.

Vous levez dans le ciel vos têtes sérieuses,
Et dans vos clairs rameaux les cigales joyeuses
Redisent l'hymne pur que la Grèce a chanté.



LE SOMMEIL DES MONTS

Par dessus les ravins et les pentes drapées
D'yeuses, d'oliviers et de pins rabougris,
Les pics de granit fauve ou de calcaire gris
Se dressent dans l'azur comme un faisceau d'épées.

On croit voir les héros des vieilles épopées,
Fiers géants qu'un sommeil magique aurait surpris,
Ou de grands lions roux dont les flancs amaigris
S'allongent sur la roche au milieu des cépées.

Ils dorment à jamais sous les cieux éclatants,
Ces monstres fabuleux, mais parfois, au printemps,
Leur auguste repos est traversé de rêves ;

Un long frémissement les éveille à demi
Quand montent, apportés par quelque souffle ami,
Des gazouillis d'oiseaux et des parfums de sèves.



APRÈS L'ORAGE

Déployant dans le ciel ses sombres bataillons,
L'orage est accouru. Les farouches nuées
A l'assaut du rempart des monts se sont ruées,
Avec les vents, la foudre et les noirs tourbillons.

Tout est calme à présent. Des bois et des sillons
Montent un brouillard pâle et de chaudes buées.
Les frondaisons, d'un souffle à peine remuées,
Abritent les ruisseaux coulant à gros bouillons.

Une allégresse immense, éperdue et sauvage
S'exhale de la terre aux baisers du nuage,
Qui l'étreint et l'embrasse et rend son sein fécond;

Et le soleil, après la brumeuse journée,
Dissipant les vapeurs et dorant l'horizon,
Comme un flambeau géant luit sur cet hyménée.



PRINTEMPS EN MONTAGNE

La Montagne s'éveille après les mois d'hiver;
Les châtons des bouleaux commencent à paraître;
Sur la fine ramure et le tronc blanc du hêtre
Une jeune feuillée a mis son reflet vert.

Au flanc des rocs, aux creux du plateau découvert,
Herbes, feuilles et fleurs s'empressent à renaître,
Comme des fils sans nombre au giron d'un ancêtre.
Le cirque blanc des monts découpe le ciel clair.

Les ruisseaux délivrés courent par les saulaies;
L'églantier va semant ses roses dans les haies;
Les sillons bruns verdoient, parés de blé nouveau;

Et des buissons fleuris qui voilent les abîmes,
Des ravins pleins d'oiseaux chanteurs, le renouveau
S'élève en souriant vers la neige des cimes.



LE GENÉVRIER

Quand les ombres du soir planent sur les vallons,
Quand la nuit a gagné les collines arides,
Le voyageur perdu dans les espaces vides
Trouve les monts plus hauts et les sentiers plus longs.

Il s'arrête, il repart en murmurant : « Allons ! »
Une secrète horreur presse ses pas timides ;
Des fantômes vers lui tendent leurs bras avides
Et crient : « Ecoute-nous, passant, nous t'appelons ! »

Il frissonne, hésitant s'il fuit ou s'il approche,
Lorsqu'un rayon de lune éclaire sur la roche
Un genévrier glauque aux rameaux tourmentés,

L'arbre aux âcres parfums, cher aux sorciers rustiques,
Qui dans la lande avec des gestes fantastiques
Confie au vent du Nord ses appels irrités.



LA PLAINTE DES MONTS

D'où vient votre tristesse et pourquoi ces colères,
O monts, quand dans l'hiver sur vos sommets glacés
La tempête et la neige étendent leurs suaires,
Quand on entend mugir vos torrents courroucés,

Quand les brouillards, voilant vos contours effacés,
Semblent sous leur manteau cacher d'affreux mystères,
Quand la bise gémit dans les bois solitaires,
D'où s'échappent les loups, par vos frimas chassés ?

Vous insurgez-vous donc contre la destinée ?
Votre âme au désespoir s'est-elle abandonnée,
Vieux géants qu'on dirait impassibles et sourds ?

Ou saisis de pitié pour l'humaine faiblesse,
Votre voix s'unit-elle au long cri de détresse
Qui de nos cœurs blessés monte au ciel tous les jours ?



PÈLERINAGE

La nuit paraît moins sombre : au fond des cieux pâlis
Quelques roses lueurs ont annoncé l'aurore,
Et le sommet des monts s'éclaire et se colore
Par dessus les ravins dans l'ombre ensevelis.

Parvenus sur la cime, une faible lumière
Au seuil de la chapelle a frappé nos regards :
Sous le portail ouvert déjà les Montagnards
Se pressent à genoux, perdus dans la prière.

Deux modestes flambeaux scintillent sur l'autel
Où le prêtre accomplit son rite solennel ;
L'âme, pleine de paix, libre de servitude,

Comme les yeux s'élève et ne voit que le ciel,
Et l'on sent Dieu planer sur cette solitude
Dans le silence auguste et le calme éternel.



L'ARDÈCHE

Fille des monts neigeux et des sapins, l'Ardèche
Descend du col natal sous les sombres arceaux
Du hêtre ou du noyer, dardant comme une flèche
Le courant écumeux et bavard de ses eaux ;

Puis son onde assagie et qu'enflent vingt ruisseaux
Baise les pieds rugueux des châtaigniers, ou lèche
Les prismes de basalte et la verdure fraîche
Des prés, ou dort captive au milieu des roseaux.

Les horizons s'éploient. Dans le sable ou les glaises
Elle gagne, au travers des plaines, les falaises
Que ses flots en courroux creusèrent autrefois ;

Et là, comme à regret, la sauvage rivière
Chemine vers le Rhône entre deux murs de pierre
Sous les pics dentelés et l'ourlet noir des bois.





REVUE D'ÉTUDES ORIENTALES

1. *Les littératures de l'Inde. Sanscrit-Pâli-Prâcrit*, par Victor Henry, 1904. 1 vol. in-16 de xii-335 pp. Paris, Hachette. 3 fr. 50.
2. *Essai sur l'évolution de la civilisation indienne*, par le Mis de la Mazelière. 1903. 2 vol. in-16 de 442 et 646 pp., avec des gravures hors texte et une carte. Paris, Plon-Nourrit. 8 francs.
3. *Erinnerungen an Indien*, von Dr Paul Deussen, Professor an der Universitæt Kiel. 1904. 1 vol. in-8° de viii-256 pp. Kiel et Leipzig, librairie Lipsius et Tischer. 5 marks.
4. *L'Inde (sans les Anglais)*, par Pierre Loti, de l'Académie française. 1 vol. grand in-18 de 458 pp. Paris, Calmann-Lévy. 3 fr. 50.
5. *Indische Reiseberife*, von Ernst Haeckel. 1903. Quatrième édition. 1 vol. grand in-8° de xvi-415 pp., avec une carte. Berlin, librairie de Paetel frères. 16 marks.
6. *Le Râmâyana de Vâlmiki*, traduit en français, par Alfred Roussel, de l'Oratoire. T. I, *Bâlâkânda et Ayodhyâkânda*. T. II, *Aranyakânda, Kiskindhâkânda et Sundarakânda*. 1903-1904. 2 vol. grand in-8 de viii-584 et 682 pp. Paris, E. Guilmoto (constituent les tomes VI et VII de la Bibliothèque orientale). 20 et 25 fr.
7. *Les Plantes dans l'antiquité et au moyen âge*. Histoire, usages et symbolisme. Première partie. Les Plantes dans l'Orient classique. II. L'Iran et l'Inde, par Ch. Joret, Membre de l'Institut. 1 vol. in-8 de xv-657 p. 1904. Paris, librairie E. Bouillon. 12 fr.

1. A mesure que nous devenons cosmopolites par notre vie et nos goûts, nous nous intéressons aux œuvres littéraires de tous les pays, particulièrement à celles qui démontrent une civilisation plus avancée. C'est la cause pour laquelle les savants ont été pris d'enthousiasme, quand la littérature de l'Inde leur a été tout d'abord révélée. Le désir de la mieux connaître s'est encore accru quand nous avons su que les Aryens d'Extrême-Orient appartenaient à la



même famille ethnique que la nôtre : n'était-il pas important de prendre connaissanee de leur état d'âme, après que pendant tant de siècles ils ont été séparés de leurs frères d'Europe et soustraits à leur influence morale et intellectuelle ? Aussi les spécialistes ont-ils employé un labeur immense à mettre en lumière la religion, la littérature, et, dans la mesure du possible, l'histoire d'une race qu'ils avaient à cœur de tirer de l'oubli. Ils se sont partagé la tâche, et ils avaient raison : c'est par l'étude du détail qu'il est nécessaire de commencer, pour se faire une juste idée de l'ensemble. Mais l'heure vient où la synthèse s'impose d'elle-même. Il était à regretter que nous n'eussions pas en France un bon manuel pour initier aux littératures de l'Inde, non seulement le grand public, mais encore les érudits qui veulent s'en faire une idée sommaire. Mais, pour rédiger cette œuvre, une préparation suffisante s'imposait, et il était très difficile de la rencontrer. Elle existe certainement chez M. Victor Henry, et nul n'était plus que lui autorisé pour nous donner le livre qui nous manquait. Essayons de rappeler brièvement ce qui nous a charmé dans cet ouvrage, qui est bien près d'être parfait.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'éminent professeur est universellement connu pour sa connaissance des Aryens de l'Inde ; il serait superflu d'insister plus longtemps sur ce point. Ce que nous voulons faire ressortir c'est le goût avec lequel cette œuvre est conçue, l'art avec lequel elle est rédigée. L'auteur a été assez habile pour faire tenir dans un peu plus de trois cents pages, ce qu'il y a de plus important dans les œuvres littéraires des Hindous. Il ne néglige pas celles qui sont rédigées en prâkrit et en pâli (1). Mais il accorde la part la plus considérable de son attention à celles qui ont été écrites en sanskrit, et il nous prévient à l'avance que, lorsque des indications formelles ne nous sont pas données, nous devons en inférer que c'est cette dernière langue qui a servi pour la rédaction

(1) La littérature des races anâryennes est complètement laissée de côté.

de l'ouvrage cité. D'autre part, à elle seule, la littérature sanskrite est immense. Mais l'éminent critique la connaît assez pour savoir faire le départ de ce qui est négligeable et de ce qu'il faut faire connaître au lecteur. Il n'a garde de traiter légèrement les textes afférents à la théologie et à la philosophie : ce sont ceux qui nous apprennent l'histoire primitive de la pensée hindoue et l'état d'âme des Aryas de la grande péninsule gangétique. Mais il abandonne résolument tout ce qui a trait aux sciences et à la technique, non seulement les mathématiques et l'astrologie, mais encore la rhétorique et la poétique.

C'est grâce à ces éliminations nécessaires, que M. Victor Henry a pu faire, non pas un résumé aride, mais un exposé vivant des littératures de l'Inde. Les citations sont nombreuses dans son livre, et, naturellement toujours faites en français ; parfois elles se présentent sous la forme de vers réguliers, et il semble qu'elles rendent mieux alors le mouvement et la grâce du texte original. Le style de M. Henry est très expressif, comme celui des écrivains qui connaissent les choses mieux que par à peu près : il a même parfois une saveur de modernité qui n'est pas pour déplaire au lecteur. En définitive, nous possédons maintenant un manuel qui n'a son pareil, ni en allemand, ni, croyons-nous, en anglais. Par ses qualités multiples, il se recommande à ceux qui n'ont aucune idée des littératures de l'Inde : ceux qui les connaissaient auparavant, aimeront à y trouver un aimable résumé de tout ce qu'ils ont appris déjà, avec, parfois, des renseignements et des détails qui jusqu'ici leur avaient échappé.

2. Nous voudrions porter sur le livre de M. de la Mazelière un jugement aussi équitable que possible, également éloigné d'une trop grande sévérité et d'une complaisance qui nous serait justement reprochée. Pour cela, nous devons avant tout ne pas oublier le titre de cet ouvrage et le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre. Il s'agit d'un *Essai sur l'évolution de la civilisation indienne.* Il n'est donc pas question d'étudier spécialement les diffé-

rentes religions, pas plus que les littératures ou l'histoire politique de l'Inde. L'auteur s'occupe de tout cela, mais à un point de vue particulier, et en négligeant les détails qui ont peu ou point d'utilité pour l'établissement de sa thèse. N'oublions pas non plus l'expression « Essai » : ce mot désarme à l'avance la critique qui songerait à juger ce livre comme s'il était définitif.

Il est certain qu'un travail de ce genre demande de longues années de préparation pour pouvoir être traité de manière à satisfaire les esprits les plus exigeants. Faute de cette préparation, l'auteur a dû se résigner à consulter un certain nombre d'auteurs de seconde main, et il n'est pas toujours tombé sur les meilleurs. Il a, sans aucun doute, une remarquable faculté de généralisation et un talent indéniable d'exposition : mais çà et là nous trouvons des détails qui nous révèlent une connaissance incomplète des choses de l'Inde. Il est, certes, maître de son style et de sa langue: mais, parce qu'il ne connaît pas bien certains détails, il lui arrive parfois d'être obscur, et plus souvent encore d'être inexact. Il affirme souvent quand il faudrait douter; il indique des époques et des influences, dans des cas où les indianistes les plus compétents n'osent se prononcer. Est-il bien vrai, par exemple, que les *Upanishads* et les *Sûtras* représentent la philosophie des Kshatriyas, par opposition à la religion des brâhmanes ? N'est-il pas imprudent de dire que la métempsycose est d'origine dravidienne, parce que nous ne la rencontrons pas dans les hymnes les plus anciens du Rig-Véda ? Est-ce que cette même métempsycose impliquait nécessairement l'égalité des castes, « puisque la mort peut faire d'un çûdra un brahmane, et d'un brahmane un çûdra ? » M. de la Mazelière paraît n'être pas initié aux nombreuses et graves controverses qu'a suscitées l'étude du buddhisme: il semble s'être attaché surtout à la tradition singhalaise des pâlisants, contre laquelle de très sérieuses objections se sont élevées. Il croit connaître le buddhisme primitif, et il signale les transformations que celui-ci a subies sous des influences multiples : l'entreprise est périlleuse, et expose à des mé-

prises (1). « Au lieu de l'athéisme, dit-il en parlant de ces influences, un panthéon de buddhas, de futurs buddhas, d'anges et de divinités symboliques, des paradis et des enfers ». Mais il faudrait prouver que l'athéisme du buddhisme ne s'accommodait pas de toutes les croyances que l'auteur rappelle plus ou moins exactement dans le passage visé. Le buddhisme se préoccupe fort peu de la logique, comme il est facile de le constater dans sa doctrine du nirvâna (2). Mais n'insistons pas trop sur ces remarques, qui s'appliquent exclusivement à l'Inde ancienne.

Nos lecteurs savent que la grande presqu'île fut conquise, au moyen âge, par des envahisseurs de différentes races, particulièrement par des musulmans. M. de la Mazelière étudie, dans la dernière et la plus importante partie du premier volume, l'influence de ces conquérants sur la civilisation indienne. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour donner notre appréciation sur cette partie de l'ouvrage, et nous n'en dirons rien. Qu'il nous soit seulement permis de contester le passage suivant : « Convertis au bouddhisme, ils (les Scythes) le transformèrent : le dogme des multiples buddhas et bodhisattvas est emprunté à la religion de Zoroastre, comme celui de la lutte entre le buddha et Mâra, le dieu du mal... » (p. 143). Nous aimerions que des affirmations aussi nettes fussent appuyées par des preuves, ou au moins par de sérieuses références : l'auteur, ici comme dans beaucoup d'autres endroits, a négligé de le faire. Quant à la connaissance de Mâra, les buddhistes

(1) Qu'il nous soit permis de citer ici l'opinion d'un auteur compétent, M. L. de la Vallée-Poussin, dans son remarquable travail intitulé : *Bouddhisme, Etudes et matériaux*, p. 19, Londres, 1898 : « Nous ne possédons, à proprement parler, aucun ouvrage relatif à la constitution primitive des religions buddhiques... » Et ailleurs, p. 18 : « Qu'il s'agisse du canon pâli ou des traditions septentrionales, les récits nous sont également suspects : ils nous renseignent sur l'état d'esprit de ceux qui les ont composés... »

(2) N'oublions pas que le buddhisme, n'ayant aucun souci de l'illogisme, s'accommode très bien de religions très différentes : c'est ce qui explique le nombre prodigieux de ses sectateurs, qui peuvent en même temps appartenir à d'autres cultes. Notons que dans un temple buddhique de Ceylan, il y a peu d'années, un voyageur a constaté qu'aux côtés de la statue colossale de Buddha, ses sectateurs avaient placé une sainte Anne et un saint Antoine de Padoue.

n'avaient pas à l'emprunter aux Mazdéens, puisqu'ils la trouvaient dans l'Inde. M. H. Oldenberg nous apprend que Mâra se retrouve, sous les traits de Mrityu, dans la *Kâthaka-Upanishad*, qu'il croit antérieure au buddhisme (1).

Le second volume tout entier est consacré à l'Inde moderne. Il nous a paru supérieur au précédent, et la cause en est facile à deviner. Ici, l'auteur n'avait plus à consulter des études plus ou moins exactes sur des époques mal connues : mais, pour rédiger son travail, il pouvait se procurer facilement des documents officiels publiés par l'administration anglaise, ou bien encore des statistiques soigneusement dressées, des articles de revues, en un mot, une quantité de matériaux dont il est plus facile de vérifier la valeur et la provenance. Nous ne voudrions pas nous porter garant que M. de la Mazelière n'a pas été parfois induit en erreur par un écrivain à idées fausses ou exagérées. Mais, d'un autre côté, nous croyons qu'il donne de l'Inde contemporaine, au point de vue multiple des idées intellectuelles, morales et religieuses, de l'état matériel et économique, et enfin de l'influence civilisatrice exercée sur elle par l'Angleterre, une image assez ressemblante. Il montre, par exemple, ce que la caste et la famille sont devenues de nos jours. Il révèle, au moins en partie, les vices secrets de la société hindoue, et il indique bien les causes qui la maintiennent dans la pauvreté. D'importants appendices viennent confirmer et compléter cet exposé, que nous recommandons au grand public pour lequel la civilisation indienne est chose tout à fait inconnue.

Nous soumettrons à M. de la Mazelière une dernière remarque. Pourquoi, voulant nous faire connaître certaines œuvres sanskrites qui sont d'ores et déjà traduites en français par des savants autorisés, a-t-il eu recours à des versions allemandes ou anglaises, sur lesquelles il a dû faire ensuite sa traduction française ? Nous voyons bien l'inconvénient d'un tel procédé : nous n'avons pu en deviner les avantages.

(1) H. Oldenberg, *le Bouddha*, p. 51 sqq. 2me édit. française. Paris, 1903.

Nous oubliions de dire que les deux volumes dont nous avons essayé de faire la recension sont illustrés d'excellentes photogravures, et d'une carte qui aide puissamment à l'intelligence des faits.

3. M. le Prof. Paul Deussen est bien connu pour ses travaux sur la philosophie hindoue, et particulièrement sur le Védânta. Mais, si son nouveau livre révèle par endroits ses préoccupations philosophiques, il n'a rien d'abstrait ni de scientifique. Il sera lu avec plaisir par ceux-là mêmes qui n'ont aucune notion des doctrines chères à l'auteur. Dans ses entretiens avec les pandits, il n'a rien acquis de nouveau : leur mentalité est si différente de la nôtre, qu'il est difficile de s'entendre avec eux, et à plus forte raison d'apprendre à leur école le sens d'un mot ou l'explication d'une difficulté. (M. Richard Garbe, ami de M. P. Deussen, nous raconte à ce sujet des détails piquants.) Toutefois, la connaissance que celui-ci avait des doctrines védantistes lui a servi dans ses relations avec les Hindous. Ils l'ont même prié de leur exposer les relations du Védânta avec certaine métaphysique née en Allemagne : mais l'auteur ne nous en parle pas dans le cours même de son récit, et il a donné en appendice la conférence qu'il a faite à Bombay. La relation de son voyage est celle, non d'un penseur isolé dans ses méditations, mais d'un touriste dont les yeux sont bien ouverts aux spectacles extérieurs. A l'occasion, M. P. Deussen entre dans des détails très pratiques pour ceux qui voudront visiter l'Inde après lui, et ne pas se trouver trop mal au point de vue du confortable et des facilités de tout voir.

Seulement, il lui était aisé de s'entendre avec les habitants du pays, parce qu'il pouvait parler l'anglais et le sanskrit : ils sont heureux, ceux qui peuvent utiliser celui-ci couramment, comme s'il était leur langue maternelle! D'autre part, M. Deussen avait noué des relations au Congrès des Orientalistes, tenu à Londres en 1892. Ses nouveaux amis lui avaient donné des lettres de recommandation qui lui concilièrent les plus précieuses sympathies.

Enfin, il a rencontré, sur différents points de l'Hindoustan, des Allemands qui se sont plu à lui rendre plus agréable son séjour dans le pays.

En débarquant, il s'est d'abord arrêté à Bombay, où il s'est accordé la satisfaction de faire célébrer devant lui un sacrifice védique (si toutefois les brâhmanes d'aujourd'hui en ont conservé fidèlement la tradition), et d'assister à un drame sanskrit. Il a dû ensuite s'arrêter à Baroda, où un de ses amis était établi comme juge. Puis il est remonté vers le Nord, jusqu'à Peshawar, et de là il s'est dirigé vers l'Ouest, en visitant Lahore, Delhi, Mathurâ, Bénarès, pour s'arrêter à Calcutta, dont le séjour paraît lui avoir été particulièrement agréable. De cette ville il est retourné à Bombay en passant par Allahabad, puis il est reparti de nouveau vers le Sud-Ouest, à Madras : il est ensuite descendu à Ceylan, d'où il s'est embarqué pour l'Europe. Son récit est plein d'intérêt. Nous conservons à toutes les pages l'impression que M. Deussen nous dit des choses exactes, parce qu'il ne nous parle que de ce qu'il a vu : d'ailleurs il connaissait trop bien l'Inde à l'avance pour ne pas donner à chaque détail la signification qu'il avait (1). Il explique bien ce que c'est que l'instruction telle qu'on la comprend dans les collèges de l'Inde, particulièrement ceux où l'on enseigne le sanskrit. Il rapporte parfois des anecdotes piquantes, qui montrent bien le caractère hindou : il a fait pleurer de pitié une pénitente, en lui affirmant qu'il avait été brahmane dans une vie antérieure, qu'il était maintenant çudra pour l'expiation des péchés qu'il avait commis pendant cette existence, et qu'il espérait redevenir brahmane dans une vie future. Il affirme avoir assisté à une leçon où le professeur s'efforçait d'interpréter un texte, et lisait une thèse (*Satz*) qui n'en finissait pas. Le pandit se mit alors à retourner les feuillets, en disant que cette thèse se terminait quinze pages plus loin. Si l'anecdote est vraie, elle ne témoigne pas en faveur de la facilité d'abstraction

(1) Nous faisons naturellement les plus expresses réserves sur ses doctrines philosophiques.

chez les Hindous. N'oublions pas de dire que cette œuvre tout entière est rédigée dans un allemand excellent, dont les constructions ressemblent à celles du français et des autres langues romanes. Une carte et de belles photogravures feront encore mieux apprécier ce livre, où les indianistes pourront trouver un agréable délassement à des études plus ardues.

4. Nos lecteurs connaissent sans doute la manière dont M. Pierre Loti visite les pays étrangers et le soin minutieux qu'il apporte à bien rendre ses impressions de voyage. Il s'applique à peu près uniquement à saisir la physionomie de chaque contrée et à la reproduire dans des tableaux qui ont l'exactitude d'une photographie. Nos critiques ont discuté ce procédé, et ils se sont demandé si le littérateur devait imiter ici le peintre : ils se sont prononcés, au moins en majorité, pour la négative. M. Pierre Loti ne s'est pas laissé arrêter par leurs arguments, et ses lecteurs lui ont donné raison.

Dans le livre que nous avons entre les mains, le merveilleux conteur s'est proposé de dire comment il a vu l'Inde, en faisant résolument abstraction des Anglais (1). Il n'a pas le même dédain pour Pondichéry, « cette vieille ville lointaine et charmante, où sommeille, entre des murailles lézardées, tout un passé français. » Il y a renconté encore « quelques familles créoles, arrivées à l'époque héroïque, et devenues tout à fait pondichériennes après quatre ou cinq générations. Vieilles dames aux manières un peu surannées. Vieux salons d'un charme un peu mélancolique, avec leurs fauteuils du XVIII[e] siècle, avec leurs pendules

(1) Il a négligé de préparer son voyage par des études préliminaires faites dans les livres les plus autorisés. Aussi paraît-il n'avoir de l'Inde ancienne qu'une connaissance très confuse. Quand il essaie, — ce qui lui arrive d'ailleurs très rarement, — de donner une explication historique ou philologique, il se trompe facilement. Citons seulement le passage suivant, noté à la p. 185 : « C'est dans une langue disparue, mère de nos langues indo-européenne, c'est en sanskrit (et l'auteur ajoute en note : « Sous sa forme dérivée, le *pali* »), que Balamoni chante, et que la pièce entière sera jouée, comme elle a été écrite jadis, dans la nuit des temps... »

Louis XVI ou Empire,..... ayant compté les heures de tant d'existences languides, ayant précisé la minute de tant d'agonies en exil..... » Mais ces pages, et d'autres où il parle plus loin des Juifs de Matanchéri, constituent des exceptions, des parenthèses ouvertes dans le cours de son récit. Ce qu'il a étudié, ce qu'il cherche à faire connaître, c'est l'Inde et les Hindous. Il s'est d'abord dirigé vers Ceylan, où il a vu les ruines d'Anurâdhapura et son Temple des Rochers, où le Buddha reçoit encore les adorations de ses fidèles. Puis l'auteur est allé sur la côte sud-ouest, où il est devenu l'hôte du Mahârâjah de Travancore, auquel il devait remettre une décoration française. Il note que dans ce pays la succession au trône se fait par les femmes : l'une des sœurs de la reine a deux fils qui sont les héritiers présomptifs du trône, avec lesquels la dynastie sera éteinte. Après avoir reçu l'hospitalité du râjah de Cochin, il a pris le chemin du « pays des grandes palmes », où il a trouvé de nouveaux sujets de descriptions. Notre dessein n'est pas d'ailleurs de signaler toutes les stations où s'est arrêtée sa curiosité toujours en éveil : le temple de Çiva et de Parvatî à Madura, puis la ville de Golconde, si célèbre autrefois pour ses richesses fabuleuses, et aujourd'hui abandonnée, les grottes d'Ellora, et tant d'autres merveilles qu'il décrit toujours d'une manière neuve et variée. Sa palette a toujours les couleurs nécessaires pour donner une impression vivante des tableaux qu'il a pu observer. Mais les pages qui nous ont le plus frappé, sont celles où il décrit les misères causées par la famine dans le pays des Radjpoutes. Rien de plus navrant que de voir tant de créatures humaines périr à côté de palais où s'étale un luxe inouï. Il nous montre, par exemple, une jeune mère de seize ans mourant de faim avec son enfant, et, quand elle a perdu tout espoir de recevoir une aumône, poussant des cris comparables aux hurlements d'une louve. Ces détails sont d'autant plus navrants, que la vie n'est pas chère dans ce pays, « où la nourriture frugale d'un Indien coûte à peu près trois sous par jour ! »

Ce que nous avons le moins goûté dans ce livre, ce sont

les pages consacrées aux questions religieuses, que M. P. Loti comprend à sa manière. Il a cherché la solution près des théosophes de Madras, qu'il nous représente comme des buddhistes, et qui ne l'ont pas satisfait. Il s'est adressé ensuite aux théosophes de Bénarès, qui professent, d'après lui, un brahmanisme ésotérique, et auxquels il a demandé l'affiliation. Il paraît ne pas mieux connaître les systèmes de l'Inde que ses littératures. Il appelle bien les Védas « des écrits surhumains » : mais sait-il ce qu'ils renferment ? « Au fond des doctrines védiques, ajoute-t-il, il y a plus de consolation qu'on ne le pense au premier abord, et la consolation puisée là, au moins n'est pas destructible comme celle des religions révélées. » Parmi ces doctrines que M. Pierre Loti trouve à ce point consolantes, citons celle-ci : « Tu es essentiellement Dieu. Si tu pouvais graver en ton cœur cette vérité, tu verrais tomber d'elles-mêmes les limitations illusoires qui produisent la tristesse et la souffrance, *les désirs de l'être séparé...* » En résumé, les Sages de Bénarès lui ont enseigné un panthéisme particulier à l'Inde, où les contradictions sont faciles à signaler, et que nous ne songeons pas à réfuter ici. N'est-il pas regrettable que l'auteur, au lieu de descendre du protestantisme à cette religion de création récente, au moins sous sa forme actuelle, ne soit pas remonté vers « le christianisme intégral », comme disait un jour Philarète Chasles, c'est-à-dire vers le catholicisme ?

5. M. le Dr Deussen a parlé de l'Inde en voyageur, M. P. Loti en chercheur d'impressions : Haeckel le fait en naturaliste. Par ce mot, il ne faut pas entendre seulement un savant qui sait déterminer et classer des plantes ou des animaux : il faut aussi ne pas oublier que notre auteur est un enthousiaste, qui ne peut pas contenir son admiration devant les chefs-d'œuvre de la nature. Il est visiblement inférieur à son rôle, quand il essaye d'être philologue ; il sait peu l'histoire de Ceylan ; quand il décrit l'aspect extérieur de l'île, il devient un écrivain accompli. Où donc a-t-il pris le secret de cet allemand clair et expressif, qui non

seulement se lit sans fatigue, mais qui est encore un charme pour les étrangers ? Son livre se distingue encore des précédents par le contenu. Quoi que fasse augurer le titre, il n'y est question que de Ceylan, et encore seulement d'une partie de l'île, des difficultés matérielles l'ayant empêché d'en visiter la côte nord-est. Il parle bien de Bombay, — et mieux que personne jusqu'ici ; — mais, en fait, cette ville n'a été pour lui qu'une escale sur sa route vers la grande île qui était l'objectif de son voyage.

Quiconque a lu le livre du Dr Haeckel, ne peut l'oublier, et il en retient une image ineffaçable des pays que le savant a décrits. Bien des lecteurs sans doute connaissent de Ceylan ce qu'en ont dit les vulgarisateurs, et ils en conservent une idée vague, comme de beaucoup de contrées situées sous des latitudes similaires. Mais, pour en garder une idée précise, il faut avoir lu le Dr Haeckel. Nous n'oublierons jamais la description qu'il fait de la forêt primitive (*Urwald*), de la jungle, et aussi de ces jardins, créés à peu de frais par des Anglais, où abondent les merveilles du règne végétal. Les palmiers de toutes sortes prospèrent dans le pays : le cocotier y pullule, et l'on y trouve aussi le talipot, qui s'élève souvent jusqu'à cent pieds, et dont chaque feuille présente un diamètre de douze à seize pieds. D'ailleurs, il y a des différences climatériques considérables entre les parties de l'île : dans celles qui constituent le bas pays, la chaleur est intense, la vie des végétaux et des animaux se manifeste sous les aspects les plus variés et les plus étonnants, et l'homme n'a guère qu'à se défendre contre les nombreux ennemis qui menacent sa vie et sa santé. L'auteur nous donne sur ce point des détails très caractéristiques : il parle de certaines sangsues de la grosseur d'un fil et de la longueur d'un demi-pouce, qui se laissent tomber sur le voyageur, ou, plus souvent encore, grimpent à ses bottes, s'insinuent entre les mailles de ses bas, et agrémentent ses vêtements de petits filets de sang. Mais il y a aussi le haut pays, la région des montagnes : là, nous trouvons une température plus froide, surtout le matin, et parfois une mince couche de glace sur les végétaux avant le lever du soleil.

Les Anglais, toujours soucieux du confortable, ont même établi dans ces régions des stations d'été, où ils vont se reposer des chaleurs de la plaine. C'est aussi dans des parties tempérées de ces montagnes qu'il ont opéré des défrichements, pour y établir des plantations de caféiers, puis, quand le précieux arbuste a été attaqué par des parasites, d'arbres à thé et de quinquinas. Ce haut pays présente plus d'un endroit dont la visite se recommande d'elle-même. C'est Peradenia, avec son grand et superbe jardin botanique, fondé par les Anglais dès 1819. C'est encore Kandy, ancienne capitale de l'île, et dont le temple célèbre est censé conserver une dent de Buddha. C'est encore le pic d'Adam, ainsi nommé par les Arabes, paraît-il, et dont Ibn-Batuta fit l'ascension en 1340, ascension dont il nous a fait un récit détaillé. Toutefois, ce sommet n'est pas le plus haut de l'île, car il est dépassé sensiblement par Pedura-Talla-Galla, qui s'élève de 8.200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les bouddhistes y vénèrent le Çripada, où ils croient reconnaître une empreinte que Buddha aurait laissée de son pied, quand il toucha la terre pour la dernière fois. Mais nous ne pouvons nous arrêter avec l'auteur à chacune des stations dont il nous a conservé la mémoire dans son livre. Rappelons seulement Punto Galla, où le Dr Haeckel croit reconnaître le Tharsis de Salomon et Hiram : nous avons parlé de cette question ici même, il y a peu d'années, et nous croyons que M. Vincent-A. Smith est plus près de la vérité en plaçant cet *emporium* au sud de l'Arabie. C'est non loin de Punto Galla, à Belli Gemma, que notre auteur s'était établi le plus longtemps pour établir son laboratoire de zoologie. La faune sous-marine y est d'une richesse incomparable, et ses collections se seraient faites avec la plus grande facilité, sans la chaleur et les insectes qui pullulent dans le pays.

Nous ne voulons pas prolonger cette analyse au-delà des limites qui nous sont assignées ; et, surtout, nous ne songeons pas à discuter les théories transformistes de l'auteur : nous avouerons simplement que par endroits sa logique nous a déroutés, tant nous la trouvons étrange. Signalons,

toutefois, cette observation, que le Dr Haeckel n'a pas faite le premier, car elle remonte à Ransonnet : c'est que la faune terrestre ou sous-marine de Ceylan se distingue par la prédominance de la couleur verte. Ce ne sont pas seulement ses oiseaux, ses lézards, ses papillons et ses coléoptères qui, en grande majorité, la présentent d'une manière éclatante; mais l'observateur la constate aussi chez les animaux sous-marins qui ne l'ont jamais dans les autres pays. A tout prendre, et malgré les dissentiments qui nous séparent de l'auteur au double point de vue religieux et philosophique, nous reconnaissons que ce livre donne une juste idée de l'île de Ceylan, qu'il est merveilleusement écrit, et qu'il s'impose à l'attention de tous ceux veulent apprendre comment on peut rendre ses voyages utiles par des observations bien conduites.

6. Nous recommandons aussi à l'attention de nos lecteurs une très importante publication du P. Alfred Roussel, de l'Oratoire, actuellement professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). Le public initié aux études indianistes, n'a pas oublié les travaux dont nous sommes redevables au savant religieux. Nous nous souvenons encore qu'il a été choisi pour achever la traduction du Bhâgavata Purâna, commencée par Eugène Burnouf et continuée par Hauvette-Besnault, sans compter d'autres œuvres que nous ne nous attarderons pas à énumérer. Aujourd'hui c'est le Râmâyana de Vâlmîki dont il a commencé la traduction. Cette épopée comprend, sous la forme qu'elle présente aujourd'hui, sept khândas. Le premier volume de cette nouvelle traduction en renferme deux; le second volume, trois. Le tome qui n'est pas encore publié, contiendra sans aucun doute les deux derniers. Mais nous croyons savoir que l'infatigable savant ne bornera pas son rôle à celui de traducteur. Il complétera sa version du Râmâyana par un appareil scientifique digne d'elle, et peut-être par un lexique des expressions propres à ce poème épique.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'utilité de cette œuvre si méritante. Sans compter des versions frag-

mentaires, nous avions celle de d'Hippolyte Fauche, parue il y a bien longtemps. Mais, outre qu'elle est épuisée maintenant, elle ne répond plus aux exigences de la philologie d'aujourd'hui. Nous ne nous contentons pas de ces traductions qui ne serrent pas l'original d'assez près. Bien que nous soyons portés à l'indulgence quand il s'agit de textes accessibles au petit nombre, et d'une intelligence naturellement difficile, nous exigeons une précision et une fidélité que Fauche n'a pas connues. Le P. Roussel a tenu compte de ces exigences, et sa publication dénote une étude scrupuleuse des difficultés du Râmâyana. Nous lui serons reconnaissants de cette nouvelle contribution aux études indianiques. Ceux qui voudront lire la grande épopée dans le texte original, trouveront ici des lumières pour l'interprétation des passages difficiles. Il est aussi des critiques qui, sans savoir le sanskrit, seront heureux de s'initier à la connaissance d'un des chefs-d'œuvre de la littérature indienne. Ils auront, dans cette version, une image aussi fidèle que possible de l'idéal tel qu'on le comprenait au temps de Vâlmîki. Râma est un héros sans peur et sans reproche. Les vertus qui apparaissent en lui atteignent souvent jusqu'à l'héroïsme. Nous ne pouvons ne pas admirer le désintéressement de Bharata, la fidélité de Sîtâ, le dévouement de Lakshmana. Si, parmi leurs actions, il en est que nous ne pourrions admirer, nous devons nous rappeler que nous sommes dans l'Inde, à une époque antérieure à l'ère chrétienne.

Nous souhaitons vivement que le P. Roussel ne nous fasse pas attendre trop longtemps la fin de son œuvre, et nous souhaitons à celle-ci une prompte diffusion parmi tous ceux qui s'intéressent aux études indianiques.

7. L'histoire des plantes dans l'Iran et dans l'Inde, de M. Ch. Joret, est avant tout l'œuvre d'un botaniste. Mais il ne s'est pas interdit des incursions sur des domaines très divers, ce qui donne à son livre un intérêt indéniable et un attrait qui nous a bien vite gagnés. Pour étudier comme il convient la flore spéciale de chacun de ces deux

pays, il commence toujours par noter les conditions où elle se trouve au point de vue de l'habitat, c'est-à-dire les caractères géologiques, climatériques, hydrologiques et autres de la contrée où elle se développe. M. Joret fait justement remarquer les différences qui séparent certains pays de l'Iran, la région des plateaux, celle des plaines sablonneuses, celle encore des dépressions marécageuses du centre, et aussi la bande littorale qui va du détroit d'Ormuz à l'embouchure du Sindh. Dans l'Inde, la vallée du Gange ne ressemble ni à la région alpine du Himalaya, ni à la presqu'île tropicale du Dekkan. L'auteur note, pour chaque contrée, les végétaux qui s'y rencontrent, et il indique, dans la mesure du possible, s'ils y croissent naturellement. Parfois, il rappelle des textes grecs relatifs à quelques-unes de ces plantes, et, d'après les indications fournies par leurs auteurs, il cherche à déterminer le nom que nous leur donnons aujourd'hui.

Au reste, ce qui nous intéresse par-dessus dans l'histoire des plantes, c'est l'utilité qu'elles ont pu avoir pour l'homme et le rôle qu'elles ont dû jouer dans le développement de la civilisation. M. Joret l'a bien compris, et c'est d'après ce principe qu'il a conçu les grandes lignes de son œuvre. Après avoir indiqué de son mieux les races qui ont peuplé l'Iran et l'Inde, il rappelle comment elles entendaient l'agriculture et l'horticulture, en notant par le détail les plantes qu'elles préféraient pour leur alimentation ou qu'elles utilisaient pour leurs diverses industries. Mais son attention s'arrête surtout au rôle que les végétaux ont rempli dans l'art et la littérature des Eraniens et des Hindous. Quand nous parlons d'art, nous entendons surtout l'architecture, la sculpture et l'ornementation des monuments ou des vases et des bijoux. — Pour le dire en passant, nous ne craignons pas que l'ancienne architecture hindoue soit « née sous l'influence du buddhisme », puisqu'elle lui était préexistante. — Quant à la littérature, nous savons que les Eraniens ne nous ont pas laissé de textes profanes, et le savant académicien n'en a pas eu à dépouiller. Mais il a pu se dédommager avec la poésie sanskrite, aussi riche que

variée, et les nombreux fragments qu'il s'est plu à citer montrent avec quelle habileté les poètes hindous empruntaient au règne végétal des descriptions, des allégories et des comparaisons. D'autres chapitres exposent le rôle qui a été attribué aux plantes dans les légendes religieuses, le culte, la magie et enfin la médecine.

Ce travail immense et sérieusement documenté est d'autant plus méritoire, que M. Joret n'a pu l'achever qu'à grand'peine, mal servi qu'il était par sa vue. C'est à cette particularité qu'il faut attribuer, sans aucun doute, les longueurs que nous avons constatées par endroits. Quand un auteur ne peut se relire facilement, il est presque impossible qu'il donne aux différentes parties de son œuvre les proportions voulues. C'est aussi pour le même motif que l'infatigable savant a dû remettre à un autre temps l'index qui devait terminer ce volume et en rendre la consultation plus commode. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'admirer le courage avec lequel il a poursuivi une entreprise très ardue, l'art avec lequel il a su grouper les faits et l'attrait qu'il a su donner à une œuvre si érudite.

A. Lepitre.



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La théologie affective ou *saint Thomas d'Aquin en méditation*, in-12, t. Ier et IIe, p. XXI-482 et III-IV vol., par Louis BAIL, docteur en théologie ; nouvelle édition par M. BOUGAL, docteur en théologie. Montréjeau. Soubiron, éditeur, 1903-1904.

L'idéal du vrai chrétien c'est d'unir la science de la religion à la piété. Cet idéal est loin d'être toujours réalisé. Parmi les fidèles, les uns ramènent la dévotion à quelques sentiments vagues et indéfinis, ou bien laissant de côté l'instruction en font une espèce de routine mal éclairée et aveugle. Les autres s'appliquent à connaître la religion. Epris des splendeurs de la vérité religieuse, ils veulent la connaître. C'est pour eux une science d'un ordre plus élevé Elle doit avoir sa place dans toute vie bien ordonnée. Mais ils s'arrêtent à la spéculation, et négligent de mettre leur conduite en harmonie avec leur science. On peut les comparer aux arbres, qui au printemps se couvrent de fleurs brillantes, et qui plus tard se dessèchent et trahissent les espérances du laboureur. La science et la pratique sont les deux éléments indispensables de tout progrès dans la vertu. *Gustate, et videte, quoniam suavis est Dominus.* Le prophète nous engage d'abord à goûter combien le Seigneur est doux, voilà la part de la pratique, et à voir, c'est-à-dire à nous instruire et à considérer avec attention les perfections de Dieu, c'est la part de la théorie. Luire seulement est une chose vaine, dit saint Bernard, se contenter des affections, c'est peu, mais luire et aimer c'est chose parfaite.

L'ouvrage du docteur Bail a été conçu dans cette pensée, et

il nous paraît l'avoir pleinement réalisée. C'est la Somme de saint Thomas dépouillée de l'appareil scolastique, et mise à la portée des hommes instruits mais étrangers à la terminologie du Moyen Age. D'abord, il en a adopté l'ordre qu'il suit pas à pas : Dieu et ses attributs, la Trinité, les Anges, l'œuvre des six jours, l'homme, etc. Ensuite dans chaque traité, il prend une à une les thèses du grand docteur, en omettant celles qui sont par trop spéciales. C'est la doctrine de saint Thomas qu'on est sûr de trouver dans ces méditations. Les preuves et la démonstration viennent de la même source. C'est ce que l'auteur affirme dans sa préface, et une lecture attentive de quelques pages convaincra le lecteur qu'il a tenu parole. « Je l'expose (la doc« trine théologique) le plus entièrement qu'il m'a semblé conve« nable pour un discours vulgaire, suivant plus ordinairement « la doctrine de saint Thomas, comme ayant été jugée la plus « solide (1). »

Saint Thomas dans sa Somme se réfère constamment aux Pères de l'Eglise. Il met aussi à contribution les grands philosophes de l'antiquité, surtout Aristote et Platon. Si la pensée du saint docteur est toujours profonde et extrêmement solide, l'érudition est immense. Le docteur Bail l'a suivi dans cette voie. Quoique le fonds de ces méditations soit emprunté au docteur angélique, d'autres théologiens de marque comme saint Bonaventure, Duns Scot, Suarez, Cajetan, etc., apportent le concours de leur autorité et les trésors de leur doctrine. « Nous citons volontiers les auteurs de remarque, tant anciens que modernes, desquels nous avons emprunté, ou nos pensées, ou leur confirmation, afin que leur crédit supplée au nôtre (2). »

Cet ouvrage méritait d'être tiré de l'oubli. Louis Bail, théologien français du XVIIe siècle, fut docteur en Sorbonne, curé de Montmartre et sous-pénitencier de Paris. Il jouit d'une certaine célébrité en son temps, et prit position avec vaillance dans la lutte contre les Jansénistes. M. l'abbé Bougal en rééditant cette œuvre a rendu un grand service aux catholiques instruits et pieux, mais avant tout au clergé voué au service des paroisses, ainsi qu'il le dit dans l'introduction. Il est difficile de trouver dans l'exposition de la doctrine chrétienne plus de solidité, plus de netteté et d'onction. La méthode est on ne peut plus excel-

(1) Préface de l'auteur, p. XIII.
(2) *Ibid.*, p. XVI.

lente. Ici nous empruntons une citation de l'éditeur. Bossuet a dit : « On veut de la morale dans les sermons et on a raison, pourvu qu'on entende que la morale chrétienne est fondée sur les mystères du christianisme (1) ». La théologie du docteur Bail est celle même que préconise Bossuet : elle sort toute vivante et entraînante de la vie de Dieu et des mystères de Jésus-Christ, et par conséquent des entrailles du dogme.

Les prêtres peuvent y trouver de très riches matériaux pour l'instruction des fidèles. Je ne crois pas que M. Bougal exagère en appelant cet ouvrage une Somme de théologie et de prédication, et en même temps un vrai manuel de méditation.

Ajoutons que des améliorations très utiles ont été apportées au texte primitif. Le style a été un peu remanié et a revêtu une forme plus littéraire. Bail fut un savant et un prêtre pieux, mais non pas un lettré. Son style vieilli n'avait rien du style vieilli de saint François de Sales. Il a fallu donc l'assouplir et lui donner une couleur un peu plus moderne. Ces méditations ainsi corrigées sont agréables à lire. Enfin, des notes placées au bas des pages avertissent le lecteur des progrès qu'a dû recevoir l'exposition du dogme et des erreurs qui ont échappé à l'écrivain quand il lui arrive de côtoyer le domaine des sciences naturelles. Seule la partie qui regarde les six jours de la création a été entièrement refondue. Pour tout le reste, l'œuvre de Bail, telle qu'il l'a composée lui-même, reparaît sous les regards du public.

Nous avons indiqué plus haut les thèses renfermées dans les deux premiers volumes. Les deux suivants se recommandent par un intérêt pratique de premier ordre. C'est le traité des actes humains, des lois, de la grâce et des vertus. La question de la grâce a donné lieu à de grandes controverses dans les temps modernes. Saint Thomas a besoin d'être complété, développé, expliqué. M. Bougal par des notes pleines d'érudition nous facilite singulièrement le travail. Il nous met au courant des nombreuses décisions de l'Église et des systèmes qui sont en honneur dans l'école. Ces quatre volumes grâce à la diligence de l'éditeur, à la science théologique dont il fait preuve trouveront bon accueil auprès des ecclésiastiques sérieux. Il est à désirer qu'ils prennent bientôt place dans la plupart des bibliothèques sacerdotales.

Ph. Gonnet.

(1) Bossuet. *Discours sur l'Unité de l'Eglise.*

La Prière, par Olivier Lefranc, T. O. P., auteur de la *Probation sur la Pénitence*. Un vol. in-12 écu de 358 pages. Lethielleux, Paris, 1904. Prix : **2** fr.

Ecrire sur la Prière un livre édifiant est peut-être chose facile : écrire un livre à la fois instructif, édifiant et nouveau est plus malaisé. C'est le caractère de celui que nous annonçons ici, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas, à la suite de Mgr l'évêque de Clermont, qui a bien voulu l'approuver par une Lettre à l'auteur, à en recommander la lecture « aux âmes soucieuses de trouver, soit pour elles-mêmes soit pour d'autres, les moyens de s'élever et de s'unir à Dieu. » A vrai dire, cet auteur, M. Olivier Lefranc, nous a déjà accoutumé à ces bonnes fortunes. Les deux petits volumes de spiritualité qu'il a déjà publiés, *Probation sur la Pénitence* et *L'âme religieuse temple de Dieu*, sans parler de sa *Vie intérieure de Jeanne d'Arc*, ne sont pas des œuvres banales; mais il semble que dans celui-ci — qui n'est pas d'ailleurs un opuscule, mais, sous un format modeste, un traité fouillé et presque complet sur la matière — il se soit lui-même surpassé. La Prière y est envisagée à peu près sous tous ses aspects. En six parties et quarante divisions, on nous en raconte d'abord l'*histoire* depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; puis on examine ses *fins* diverses (prière d'adoration, d'action de grâces, etc.); les *commandements* qui nous en ont été faits dans l'Ancienne et la Nouvelle Loi; les *formes* qu'elle peut prendre (liturgique, vocale, mentale); on nous en présente les *modèles* les plus autorisés; et le livre se ferme sur un chapitre d'exquise psychologie, l'*Ecole de la Prière*, où l'on nous montre comment les influences naturelles et surnaturelles à la fois, la grâce et l'expérience de la vie inclinent l'âme vers un colloque plus intime et plus fréquent avec Dieu.

J'ai dit que ce livre était nouveau. Il l'est en effet, non par une recherche maladive de modernité ou les néologismes d'un style plus ou moins affecté — l'auteur au contraire est un classique et de l'école du grand siècle, — mais par l'observation sympathique et intelligente, par le sentiment affiné des besoins et des aspirations de l'âme humaine et chrétienne, par l'art délicat dont sont notés ses bons instincts et ses défaillances. La main qui a tenu la plume n'est pas simplement, on le sent, celle d'un écrivain qui fait œuvre didactique; cette main se tend vers nous, comme celle d'un ami, et nous fait le geste d'invitation : « Venez plus près de Dieu; vous deviendrez meilleur. » J. T.

Breviarium romanum, 4 vol. in-48, edit. tertia, Pustet, Ratisbonne, 1905. Prix, broché, **19** fr.; relié, prix divers.

Horæ diurnæ, 1 vol. in-18, edit. tertia, Pustet, Ratisbonne, 1904. Prix, broché, **6** fr. **25**; relié, prix divers.

La facilité des voyages et la fréquence des déplacements ont mis en vogue, depuis quelque temps, l'usage de bréviaires légers et de très petit format. Dans ce genre, il serait malaisé d'en trouver un plus commode que celui de l'éditeur Pustet, que nous annonçons. Imprimé dans le format in-48, il n'atteint que 12 × 7 centimètres; son épaisseur n'est que de 24 millimètres, et le poids du volume relié, sans propre, de 155 grammes. Malgré cela, et grâce à l'emploi de caractères assez forts sur papier indien suffisamment opaque, le livre est parfaitement lisible. C'est vraiment un tour de force typographique que d'avoir condensé, avec tant de netteté, une pareille masse de texte dans un cadre aussi étroit.

Voici maintenant une nouveauté du même éditeur : c'est un diurnal en gros caractères, à l'usage des prêtres âgés ou ayant la vue fatiguée. Le format est l'in-18, et le volume atteint, relié, 15 × 10 centimètres; son épaisseur est de 23 millimètres et son poids de 280 grammes. L'impression est magnifique. On y a employé des caractères neufs, d'une taille pleine et vigoureuse, et une encre d'un noir foncé sur papier indien absolument opaque. L'œil parcourt sans fatigue ce texte vraiment riche et attrayant. De nombreuses gravures ornent le volume auquel on a ajouté, à la fin, les formules d'un usage plus courant tirées du Rituel.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Le Positivisme, par Georges Cantecor. In-8°, p. 143. Paris, Paul Delaplane, 1904. **0** fr. **90**.

Le positivisme considéré comme méthode philosophique peut se réclamer d'une antiquité très haute. Il ramène l'origine de nos idées à l'expérience, ne considère que les faits sensibles, et supprime toutes les notions métaphysiques. Il a pour ancêtres les Ioniens, les sectateurs d'Epicure et même les Stoïciens. Dans les temps modernes, Hume, Stuart Mill, Herbert Spencer ont donné au système une forme scientifique et rigoureuse.

Sous des apparences assez diverses, leurs théories s'accordent à éliminer toutes les conceptions *à priori*, et reposent tout entières sur les données de la sensation. Ce système qui exclut les idées de substance, de cause pour ne s'attacher qu'aux phénomènes, a reçu le nom de phénoménisme qui est très juste et nous en explique parfaitement la nature. Le positivisme, dont M. Comte est le plus illustre représentant, n'a fait que rajeunir ces théories si confuses et si divergentes. L'auteur de cette brochure se propose de nous faire connaître le grand initiateur et le système. A ne considérer que la solidité du travail, l'érudition, les recherches consciencieuses, nous n'aurions que des éloges à décerner à l'auteur. Il est réellement maître de son sujet. C'est un agrégé de philosophie versé dans les matières qu'il a abordées. L'œuvre de Comte est très complexe, même disparate. Pour en saisir l'esprit et la portée, il faut d'abord faire un voyage dans cette littérature qui est considérable, une douzaine de volumes in-8. Et ce n'est pas un voyage d'agrément. C'est fortement pensé, mais souvent obscur, et toujours très pénible à lire. En outre, on a beaucoup écrit sur M. Comte. Il importe d'interroger la pensée des contemporains, un travail difficile, minutieux et qui suppose de longues et pénibles recherches.

La composition de l'ouvrage accuse une préparation sérieuse. Elle suffit à nous donner une notion approfondie d'un système qui a exercé une influence plus ou moins profonde dans les diverses régions de la culture intellectuelle. Elle peut nous dispenser de lire l'œuvre très indigeste du fondateur du positivisme en France. Après une introduction où sont racontés les divers incidents de la vie de Comte et expliqués les caractères de son œuvre, il nous montre comment il fut amené à se livrer aux spéculations philosophiques. Disciple de Saint-Simon, il rêvait comme lui de la réorganisation sociale. Seulement il apporta à cette œuvre des dispositions de philosophe et de savant qui manquaient un peu trop au maître et à ses autres disciples. Trois principes semblent l'avoir dirigé dans tout le cours de ses recherches. D'abord il est persuadé que le développement social obéit à des lois constantes, et qu'il s'agit pour le politique de discerner, à la lumière de l'histoire, l'organisation qui est en voie de s'établir, et d'en faciliter le succès. En second lieu, une société n'est stable que si elle est moralement une. Il est donc besoin d'un système de croyances qui soit homogène et

commun à tous les citoyens. Un pouvoir spirituel — Eglise ou Académie — devra réaliser cette unité. Un troisième principe c'est la loi des trois états. L'humanité passe par trois phases successives, l'état théologique, l'état métaphysique et l'état positiviste.

Dans une seconde partie, nous apparaissent résumées avec précision les idées maitresses du système : 1° L'esprit positif, 2° la philosophie des sciences, 3° la philosophie du réel et la sociologie, 5° la morale positive, 6° la religion de l'humanité, 7° l'organisation sociale. Cette partie est fort intéressante, mais elle appelle des réserves de plus d'une sorte. Rien de plus confus que son système de morale. Ses idées sur nos devoirs sont extrêmement vagues et imprécises. Il y a bien un idéal pour l'homme. Mais cet idéal a un caractère flottant et peu défini. Le principe le plus net c'est l'altruisme. Vivre pour autrui, voilà la fin et la règle de la vie. Ce principe, qui est du reste emprunté à l'Evangile, se recommande par une grande élévation. Mais est-il bien pratique ? et la manière dont l'explique M. Comte n'a-t-elle pas quelque chose de chimérique ? Nous en dirons autant de sa religion de l'humanité. Cette théorie outre qu'elle autorise des pratiques bizarres n'a aucune valeur au point de vue philosophique. Elle ne tend à rien moins qu'à diviniser l'homme et à le substituer à Dieu. C'est une caricature du panthéisme d'Hégel ou de Schelling. Du reste elle n'a pas fait fortune. Cette religion n'a eu qu'une durée passagère, et n'a recruté qu'un petit nombre d'adeptes. Quant à la doctrine philosophique, il est difficile de la prendre au sérieux. Comte était un sociologue, mais quand il veut aborder des sphères plus hautes, il divague et erre un peu à l'aventure. Et dire qu'un agrégé de philosophie s'associe à de pareilles aberrations et les approuve.

Ph. Gonnet.

L'Absolu, forme pathologique et normale des sentiments, par L. Dugas. In-16 de 181 pages ; Paris, Alcan, 1904. **2 fr. 50**.

« La recherche de l'absolu », non dans l'ordre de l'être ou de la matière, comme l'entend Balzac, mais dans celui du sentiment, c'est le titre qui aurait convenu au recueil d'études psychologiques qui forme ce livre et qui, pour être des monographies distinctes, ne laissent pas de s'éclairer et de se compléter mutuellement.

L'absolu est, selon l'auteur, une forme de sentir qui s'applique à des fins dignes ou indignes de l'homme, mais qui peut toujours, en un sens, être distinguée de son objet. Il est la *forme naturellement intransigeante de tout idéal conçu.*

Met-on, par exemple, sa gloire à avoir une volonté autonome, une personnalité irréductible ? Elève-t-on cette prétention à l'absolu ? La maintient-on contre les exigences des faits, contre ses propres désirs ? Cet état d'esprit s'appelle l'*entêtement.* S'attache-t-on à un idéal politique, social, esthétique ou autre conçu d'une façon farouche, exclusive et unique ? C'est ce que l'auteur appelle *fanatisme.* Telles sont quelques-unes des formes pour ainsi dire morbides de sentiment de l'absolu. Ce sont celles que M. Dugas étudie tout d'abord.

Mais le sentiment de l'absolu a aussi son emploi lègitime et normal. La probité, la pudeur, les sentiments les plus nobles, ne comportent pas de degrés, ne se conçoivent que sous la forme intransigeante ou absolue. C'est ce que l'auteur montre par l'exemple de la pudeur.

Qu'est-ce que donc que ce sentiment de l'absolu ? Quelle est son origine ? Sa valeur ? Quel est son emploi ? C'est la question que M. Dugas soulève dans ce livre, et à la question il répond avec concision et clarté. X.

P. Vallet, **Histoire de la philosophie**, 6e édition, revue et augmentée, in-12 de XII-559 p. Paris, Roger et Chernoviz, 1904.

Nous ne pouvons que brièvement annoncer cette nouvelle édition d'un ouvrage déjà connu. Il importe toutefois de faire observer que l'auteur y a introduit, surtout pour la période contemporaine, de notables développements. Si M. Vallet n'a pu consacrer d'importantes notices à chacun des « nouveaux venus » qu'il introduit dans son livre, il a tenu du moins à grouper autant que possible leurs noms d'après leurs systèmes, d'après les écoles auxquelles ils appartiennent : cette énumération est scrupuleusement complète, peut-être même eût-elle gagnée à être abrégée sur quelques points au profit de philosophes plus marquants. — Je n'ai pas besoin de rappeler dans quel esprit strictement orthodoxe et conservateur ce manuel a été conçu et rédigé. Il rendra autant de services à l'avenir que par le passé, si j'en juge par la faveur constante que le public lui accorde : il atteint aujourd'hui sa *sixième* édition ! B.

L'Héritage du siècle. Question sociale. Conférences par le P. Giovanni SEMERIA. In-12, p. 232. Rome, Frederico Pustet.

On pourra n'être pas d'accord sur le genre adopté par l'auteur de ces conférences, et sur l'opportunité de cette prédication. Plusieurs peut-être trouveront qu'il vaudrait mieux s'attacher à l'explication simple de l'Evangile et recommander la pratique des vertus chrétiennes. Mais ces réserves faites sur le choix des sujets, nous ne pouvons que rendre un sincère hommage au talent oratoire de l'auteur, et à sa connaissance de la matière.

C'est la question sociale qu'il se propose d'étudier dans ces conférences qui sont au nombre de six. Y a-t-il une question sociale? c'est l'objet de la première conférence. Quelles sont les diverses solutions imaginées pour la résoudre? Il examine tour à tour la solution individualiste, la solution du libéralisme, du socialisme. Il arrive à la solution chrétienne qui est la seule vraie, et il termine par un magnifique discours sur l'organisation de la charité.

Nous avons goûté beaucoup la manière dont il conçoit ses sujets. Nous citerons la conférence sur la question sociale, où prenant comme point de départ le miracle de la multiplication des pains, il fait une peinture très vive de la question sociale. De plus, il nous paraît avoir saisi le genre d'éloquence qui convient au peuple. Cette parole a de l'éclat, elle est entraînante. Les esprits qui aiment la précision et qui ne se payent pas de mots y trouveront un certain nombre d'idées bien démêlées. Ainsi, par exemple, la distinction entre la liberté et le libéralisme qui n'est pas toujours la vraie liberté.

Ph. GONNET.

Le travail, par Georges LEGRAND, in-12, p. 55. Namur. Auguste Godenne, 1904.

Beaucoup d'idées, des idées très justes et très saines, avec une forme très littéraire, et une exposition entraînante, telle est à notre jugement l'impression que laisse dans l'esprit la lecture de cette conférence. L'auteur se demande d'abord ce que c'est que le travail et il entre dans des considérations qui font honneur à son esprit philosophique. Le travail est un effort continu. C'est une loi à la fois économique et morale. Il est pour l'humanité une condition de vie et de conservation. C'est une loi morale et à ce point de vue, il est imposé à tout homme venant en ce monde. Le riche y est soumis comme le pauvre.

Dans une seconde partie, l'auteur examine les principales modalités du travail. Vient alors la grande division des arts libéraux et des arts usuels. C'est à tort qu'on jette sur ce dernier un certain discrédit. Le travail honore l'homme, et il y a dans tous les métiers des hommes fort intelligents et fort honorables. Quelles sont les différentes formes que présente le travail chez les différents peuples. On en distingue trois, l'esclavage, le travail libre, et le servage. A ce propos l'auteur s'élève avec beaucoup de raison contre la théorie de l'évolution qui voudrait imposer à l'humanité une succession d'étapes identiques par lesquelles l'ensemble de l'humanité aurait passé.

Ph. Gonnet.

E. Beurlier, **E. Kant**, 72 pp. Paris, Bloud, 1904. **0** fr. **60**.

Le nom de Kant est illustre et sa philosophie a exercé et exerce encore une influence considérable sur les esprits. Toutefois, l'accord est loin d'être fait à son propos. Tandis que les uns saluent dans la critique telle que l'entend le philosophe de Kœnigsberg le seul mode désormais légitime de penser, d'autres signalent en elle la maladie constitutionnelle des intelligences à notre époque. De quel côté est la vérité ? Pour avoir le droit de débattre la question, il faut être en mesure de répondre à cette autre : qu'est-ce que la philosophie kantienne ? Le présent opuscule a été écrit pour venir en aide à ceux qui veulent juger par eux-mêmes cette philosophie.

Ce n'est pas chose aisée, en effet, que de dégager la signification du kantisme, et l'on n'entre pas de plain-pied dans une pareille philosophie. Il importe, avant tout, de bien comprendre la nature de la théorie de la connaissance qui sert de fondement au système tout entier. On s'est efforcé de définir les caractères du kantisme en prenant cette théorie comme centre de perspective. D'un autre côté, le kantisme est une philosophie très complexe, très riche : spéculation, pratique, considération esthétique et finaliste de la nature, religion, rien ne lui échappe ; l'analyse des grands ouvrages de Kant : *la Critique de la raison spéculative*, *la Critique de la raison pratique* dont on ne saurait séparer la belle dissertation sur la *Fondation de la métaphysique des mœurs*, *la Critique du jugement*, *la Religion dans les limites de la raison*, a permis de dégager les principes de la doctrine kantienne en ces diverses matières.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Georges Goyau. **Le Pape Léon XIII**, in-16, p. 49. Paris, Perrin. Prix : **0** fr. **80**.

Cette brochure, composée au lendemain de la mort de Léon XIII, est d'une saisissante actualité. En quelques pages vibrantes l'auteur nous montre la grande place occupée par la papauté dans la personne de Léon XIII. « Pendant seize jours, dit-il, l'auguste coucher du soleil qui s'attardait sur la colline Vaticane a tenu les regards en suspens. » Effectivement, l'Univers tout entier a été à ce moment dans l'anxiété et dans l'angoisse. La France surtout a été unanime à saluer de ses regrets respectueux l'auguste vieillard qui avait eu pour elle des tendresses d'un père très miséricordieux. Tous les partis ont rendu hommage à cette grande mémoire. Grâce à son triple rôle d'ami de la France, de défenseur des humbles, de pacificateur des nations, Léon XIII avait conquis l'esprit public. Ce sont les trois idées qui forment la trame de cette intéressante composition. Ce n'est pas une étude approfondie, ni Léon XIII tout entier, comme l'avoue l'auteur, mais c'est notre Léon XIII à à nous, « nôtre hier par l'admiration, nôtre aujourd'hui par nos regrets ».

Ph. Gonnet.

Julien de Narfon, **Pie X**, in-8 écu de 355 pp. Paris, Delagrave, 1904.

M. de Narfon, rédacteur au *Gaulois*, donne au public une étude sur les événements qui ont préparé soit avant, soit pendant le Conclave de 1903, l'élévation de Pie X. Il y joint de curieuses informations sur la famille, l'éducation, les travaux apostoliques, le ministère pastoral et épiscopal du nouveau pape. Il insiste enfin, dans une des plus copieuses parties de son livre, sur les premiers actes publics de Pie X, qu'il rapporte simplement; en s'abstenant d'ordinaire de les juger, il semble pourtant appartenir au groupe des journalistes qu'une orientation nouvelle de la papauté préoccupe et inquiète ; certaines de ses appréciations pourraient aussi prêter matière à discussion, celle-ci par exemple : « La dénonciation du Concordat, avec

ses conséquences, sera inéluctablement le dernier terme de la liquidation religieuse de l'affaire Dreyfus ». Il s'agit de savoir précisément si l'Affaire, de quelque façon qu'on la juge d'ailleurs, a été une cause ou simplement une occasion de la guerre religieuse...).

Il est inévitable qu'un journaliste accueille parfois, comme des faits acquis, de simples « bruits » qui peuvent à la rigueur fournir une matière au reportage, mais ne sauraient servir de fondement à l'histoire. M. de Narfon, qui cite peu ses sources, n'a pas échappé à ce péril. L'historien de Pie X qui, plus tard, se servira de ce livre, à titre de document sur la première année du pontificat, sera obligé sans doute de soumettre à une critique sévère plusieurs des assertions de l'auteur et de négliger quelques épisodes oiseux (par exemple les dîners offerts par le duc de la Salle) ; nul doute cependant qu'il ne trouve à glaner dans ces pages hâtives, mais tout de même intéressantes et agréables.

B.

Les Protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes, par Jacques Boulenger. Paris, Fischbacher, 1903.

L'auteur n'aime pas les intentions apologétiques en histoire, et il le dit au P. Prat, dont il appelle les « Recherches... » un « pamphlet », un « livre de propagande ». La première expression est peut-être, soit dit en passant, un peu vive pour qualifier une œuvre consciencieuse, sinon impartiale. Et si le P. Prat avait pensé faire de la propagande catholique avec ses cinq énormes volumes in-8°, les susceptibilités protestantes peuvent s'apaiser, croyons-nous, les âmes simples n'ont guère été atteintes.

D'ailleurs, M. Boulenger a le droit d'être sévère pour les autres, car il l'est pour lui d'abord. Après avoir très strictement limité le terrain de ses recherches à la ville de Nîmes au temps de l'Edit de Nantes, il le fouille avec une patience et une minutie rigoureuse dignes de toute estime. Registres du consistoire; actes des synodes provinciaux, délibérations consulaires, correspondances, etc..., c'est à des sources multiples, et dont plusieurs restaient jusque-là cachées, qu'il a puisé les éléments de cette « monographie », comme il appelle modestement son livre. Ce qui en ressort, c'est que dans une ville protestante comme Nîmes, le consistoire dirigeait les magistrats et les

consuls et disposait d'une autorité qui, en cas de conflit, aurait prévalu contre celle du roi. Nîmes « était une sorte de petite république théocratique », « un Etat dans l'Etat », qui reçut mal l'Edit de Nantes, et vit avec dépit l'intervention du roi dans ses affaires. Le fait est assez singulier et inattendu pour qu'on veuille l'étudier de près dans le livre de M. Boulenger, qui est un guide sûr, impartial et toujours intéressant.

Abbé Félix KLEIN, **Au pays de la « Vie Intense »**, in-12 de 386 p. Paris, Plon, 1904. Prix : **3 fr. 50.**

« Ceux-là ne sont pas les mieux instruits des puissances du cœur qui n'ont aimé que des personnes. Humanité, progrès, religion, des mots pour les uns; les vraies grandes choses pour les autres... » — Ces lignes, vous les trouverez à la fin du dernier livre de M. Klein, *Au pays de la Vie intense :* elles pourraient pareillement lui servir d'épigraphe.

Le spectacle que le passager de la *Lorraine* allait chercher aux Etats-Unis, pendant l'été de 1903, c'est celui qui ne s'offrait plus guère, chez nous, au regard de son esprit, et dont son âme a gardé irrésistiblement le besoin : la vision d'un peuple libre et fort, d'un peuple en progrès, et, en même temps, d'un peuple naturellement religieux et tolérant. Son attente n'a pas été déçue. Sans doute il a dû constater que les citoyens des Etats-Unis sont pour la moitié *unsectarians*, c'est-à-dire étrangers à toute Eglise, et ce fait brutal ne laisse pas de l'inquiéter un peu (pp. 25-29). Mais, en y regardant de plus près, il s'est aperçu que la plupart des *non-confessionnels* eux-mêmes croient en Dieu et à l'immortalité de l'âme, qu'ils prennent sincèrement part aux hommages publics et solennels que la nation rend au Très-Haut, qu'ils aiment l'Evangile et la prière, que l'anticléricalisme ne leur est connu sous aucune de ses formes. Les plus puissants *leaders* du peuple américain, les Spalding, les Ireland, les Gibbons, les Roosevelt (que M. Klein a pu visiter et entendre au cours de son voyage), et même les hommes d'affaires, comme André Carnegie, s'efforcent continuellement, dans leurs discours et dans leurs écrits, de maintenir l'idéal religieux, l'*étendard* chrétien de la destinée, au-dessus de la richesse, du bien-être et de la force. Surtout ils entretiennent vivantes les traditions de liberté politique qui sont à la base de la constitution fédérale. « Nous ne sommes pas parfaits, disait le président

Roosevelt à M. Klein, mais nous avons pour nous d'aimer la liberté et de la respecter en tous. »

Il était impossible que l'auteur ne rencontrât pas sur son chemin le problème de la séparation des Eglises et de l'Etat. A ce point de vue, il semble que l'observation des faits non moins que la fréquentation de certains Américains, hommes d'Eglise ou hommes d'Etat, aient accru, sans modifier sensiblement les idées théoriques de l'auteur sur la matière, ses défiances pratiques contre l'Etat athée et interventionniste que nous avons. La neutralité qu'on observe au pays de la *Vie intense*, est au contraire une neutralité bienveillante : ces deux mots semblent s'exclure, les Américains ont trouvé le moyen de les joindre, et je n'en puis trouver de meilleurs pour rendre l'impression que laisse le chapitre intitulé : « Chez le Président Roosevelt ». Bien d'autres pages où l'auteur traite du fait même de la séparation des deux pouvoirs (il s'est interdit volontairement toute spéculation théologique) seraient également à lire et à noter. Signalons en particulier celle où le prélat le plus conservateur de l'Amérique, Mgr Mac Quaid, explique à M. Klein tout ce qu'on a pu entreprendre d'utile dans son diocèse, sans aucune subvention des pouvoirs publics (p. 104).

Aux Etats-Unis comme au Canada — mais au Canada beaucoup moins, semble-t-il, qu'aux Etats-Unis — la question religieuse n'a pas été seule, du reste, à offrir à l'optimisme de M. Klein de réconfortantes solutions. On verra aussi, dans son livre, comment on s'y est pris de l'autre côté de l'Atlantique pour aplanir les difficultés qui naissent du choc des races et des nationalités, comment on y sait entretenir la flamme d'un intelligent et large patriotisme, comment toute la vie nationale n'est pas subordonnée à la lutte des partis, comment, enfin, on a abordé les divers problèmes de l'éducation élémentaire, moyenne et supérieure, de l'organisation normale des études. M. Klein ne parle de ces choses qu'après avoir interviewé — le mot est ici de circonstance — beaucoup de recteurs d'Universités, de supérieurs de séminaires, de présidents et de présidentes de collège, même une présidente noire. Comme les heures les plus instructives de son séjour à Whashington sont justement celles qu'il a passées avec le chef du Bureau général d'Education, M. W.-T. Harris, de qui il a obtenu les statistiques sur lesquelles il appuie ses réflexions, il se trouve que son court voyage a valu pour lui plusieurs mois d'études.

Certes, dans les mœurs ou les institutions, celles-ci l'ont attiré davantage qui touchaient de plus près à nos soucis de l'heure présente. Tout Français qui sort de son pays emporte aujourd'hui des sujets de préoccupation qu'il ne saurait rejeter; à son esprit s'imposent continuellement des comparaisons qu'il ne peut fuir, sous prétexte qu'elles sont douloureuses. C'est ainsi que M. Klein, en mettant le pied sur la *Lorraine*, a rencontré quarante-deux religieux ou religieuses qui partaient malgré eux. Cela aussi était un *fait!* Et comment ne pas s'en émouvoir au début d'un voyage au pays classique de la liberté? Comment ne pas être acquis d'avance, par le cœur autant que par l'esprit, à une race et à un pays dont le chef a déclaré, à propos de l'expulsion de nos religieuses : « Qu'on nous en envoie le plus possible : jamais nous n'aurons trop d'immigrants de cette qualité ».

Aussi dans ces pages prises sur le vif et écrites de verve, c'est-à-dire admirablement écrites, M. Klein ne fait nulle part mystère de son absolue sympathie pour les hommes et les choses d'outre-mer. C'est même le meilleur et le plus sûr attrait de son livre, que ce don perpétuel de discerner instinctivement l'utile, le bien, le beau, partout où il se manifeste et où il se cache, de le célébrer avec audace et effusion, de l'exalter en pleine allégresse. L'auteur s'étonne d'avoir eu quelque part à formuler des critiques, mais il se console vite en songeant que son livre en retirera peut-être quelque agrément imprévu. Et, répondant par avance à qui lui reprocherait d'avoir été trop élogieux, il ajoute cette réflexion charmante qui démontre que la sincérité de son enthousiasme n'a pas altéré chez lui la lucidité de la vision : « Parler des choses louables pour les avoir vues, ce n'est pas nier l'existence des autres que l'on n'a point recherchées et dont l'exemple, tout négatif, n'aurait pu servir ».

Cl. Bouvier.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses.— BAIL (L.), *La Théologie affective de S. Thomas d'Aquin.* Montréjeau. Soubiron. 9 vol. in-8, 45 fr. — BARTMANN, *Das Himmelreich und sein König nach den Synoptikern.* Paderborn, Schöning, in-8, 3 fr. 75. — BATTANDIER (Mgr A.), *Guide canonique pour les constitutions des Instituts à vœux simples.* Lecoffre. In-8, 4 fr. 50. — DE BESSE (R. P.), *La Science du Pater.* Oudin. In-12, 3 fr. — BURKITT, *Early eastern Christianity.* In-8. London, Murray, 7 fr. 50. — CHARRAUX (C.-C.), *Philosophie religieuse.* Pedone. In-18, 3 fr. 50. — HALMET, *Der zweite Korintherbrief des Paulus.* In-8. Halle, Niemeyer, 5 fr. — KENNEDY, *S. Paul's Conceptions of the last things.* London, Hougton, 13 fr. — LAGRANGE, *La religion des Perses et le judaïsme.* In-8. Lecoffre, 1 fr. 50. — LUETGER, *Die Liebe im Neuen Testament.* In-8. Leipzig, Deichert, 6 fr. 75. — NÈGRE (chan.), *Cursus Theologiæ dogmaticæ.* IV. Oudin. In-8, 4 fr. 50. — VIGOUROUX, *La Sainte Bible polyglotte.* T. V., Roger, 10 fr. — ZIMMERMANN, *Der historische Wert der ältesten Ueberlieferung von der Geschichte Jesu im Markus Evangelium.* In-8. Leipzig, Deichert, 4 fr. 50.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — ALBERT (Mme M.), *Robert Schumann.* Fischbacher. 202 pp. in-16, 3 fr. — CHANTRE (E.), *Recherches anthropologiques en Egypte.* Lyon, A. Rey. 320 p. in-4, 50 fr. — FAGNIEZ (G.), *Corporations et Syndicats.* Lecoffre. In-12, 2 fr. — HUYSMANS (J.-K.), *Trois primitifs.* Paris, Meissen. Gr. in-8, 5 fr. — RIBOT (Th.), *La Logique des Sentiments.* Alcan. In-8, 3 fr. 75. — WAGNER (R.), *Sur les Poèmes symphoniques de Franz Liszt.* Fischbacher. 39 p. in-16, 1 fr. — X... (Dr), *Les Conflits de la Science et des Idées modernes.* Perrin. In-16, 3 fr. 50.

Histoire et Géographie. — BINGER (L.-G.)., *Le Serment de l'Explorateur.* Flammarion. In-8, 4 fr. 50. — CALMENA D'ALMEIDA, *La France.* A. Colin. In-18, 3 fr. — CHUQUET (A.), *La Légion germanique* (1792-3). Chapelot. In-8, 7 fr. 50. — CORDIER (H.), *L'Expédition de Chine de 1857-8.* Alcan. In-8, 7 fr. — DEUTSCH (L.), *Seize ans en Sibérie.* Libr. Univers. 350 p. in-16, 3 fr. 50. — FUNCK-BRENTANO (F.), *Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution* (1793-6). Perrin. In-16, 3 fr. 50. — GIFFARD (P.), *Roubles et Roublards.* Stock. In-18, 3 fr. 50. — JULIEN, *Itinéraire de Paris à Jérusalem.* Champion, 131 p. in-16, 3 fr. 50. — KLEIN (abbé F.), *Au pays de la « Vie*

intense ». Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — La Ville de Mirmont (H. de), *La Jeunesse d'Ovide*. Fontemoing. In-16, 3 fr. 50. — Leclercq (Dom H.), *Les Martyrs*. III. Oudin. In-8, 3 fr. 50. — Marsay (Cte de), *Une Croisière en Extrême-Orient*. Delagrave. In-12, 3 fr. 50. — Michaut (G.), *Etudes sur Sainte-Beuve*. Fontemoing. In-16, 3 fr. 50. — Renouard (G.), *L'Ouest africain*. Oudin. In-8, 7 fr. 50. — J.-J. Rousseau, *Ses Amis et ses Ennemis*. Calmann-Lévy. 2 vol. in-8, 8 fr. — Sorel (A.), *L'Europe et la Révolution française*. VIII. Plon-Nourrit. In-8, 8 fr. — Stenger (G.), *La Société française pendant le Consulat*. III. Perrin. 520 p. in-8, 5 fr. — Weill (G.), *Histoire du Mouvement social en France* (1852-1902). Alcan. In-8, 7 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — Arthez (D. d'), *Le Roi du Blé*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — Saint-Aulaire (Cte A. de), *Une Idylle en Forêt Noire*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Bordeaux (H.), *Vies intimes*. Fontemoing. In-16, 3 fr. 50. — Bouvier (J.), *Sécularisée*. Tallandier. In-18, 3 fr. 50. — Brunetière (F.), *Variétés littéraires*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50.— Chasteau (L.), *Ames d'autrefois*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — Coulomb (J. de), *Terrible Enigme*. H. Gautier. In-18, 2 fr. — Forain, *La Comédie parisienne*. Plon-Nourrit. In-8, 3 fr. 50. — Giraud (V.), *Chateaubriand*. 10 études littéraires. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — Lafaye (A.), *Les « Métamorphoses » d'Ovide et leurs modèles grecs*. Alcan. In-8, 8 fr. 50. — Le Querdec (Y.), *Le Fils de l'Esprit*. Lecoffre. In-12, 3 fr. 50. — Marion (M.), *Heurs et Malheurs*. Delagrave. In-16, 3 fr. 50. — Sainte-Beuve, *Correspondance inédite avec M. et Mme Juste Olivier*. Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — Séché (L.) *Sainte-Beuve*. Mercure de France. 2 vol. in-8, 15 fr. — Stevenson (R.), *Saint-Yves*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — Strannik (I.), *L'Ombre de la Maison*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.



Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



LA BIBLE DE L'ARENA

A PADOUE

Etude d'Iconographie religieuse

Les fresques de Giotto, à la chapelle de l'Arena de Padoue, sont universellement regardées comme ce que le grand artiste a produit de plus important et de plus parfait.

Aussi bien la liste serait-elle longue à dresser, de tous les témoignages d'admiration que les écrivains d'art n'ont cessé de prodiguer à cet inestimable chef-d'œuvre de l'art italien des premières années du XIVe siècle.

Ce merveilleux ensemble, toutefois, n'était pas encore aussi universellement connu et estimé qu'il méritait de l'être, et cela, pour des raisons d'ordre tout à fait secondaires, mais qu'il ne sera peut-être pas inutile de rappeler.

Je me garderai bien de mettre sur le compte du bon saint Antoine de Padoue, pour lequel je professe la plus vive admiration, l'insouciance d'un trop grand nombre de voyageurs pour lesquels l'étape de Padoue, dans un voyage circulaire, signifiait simplement une station dans la très opulente basilique du pauvre et glorieux disciple de saint

François. Toutefois reste-t-il, que la visite du célèbre sanctuaire a souvent été cause de l'impardonnable oubli dans lequel on laissait la petite chapelle de l'Arena. Et puis, hélas, quand on y entrait, c'était, hélas! après déjeuner, en pleine digestion... et en regagnant la gare, naturellement, pour se diriger sur Bologne !

Mauvaise condition pour connaître les belles choses et apprendre à les juger, que de le faire en sortant de la basilique d'un grand thaumaturge, et après déjeuner !

Je dirai encore que les portes de l'Arena, jalousement gardées par les représentants d'une municipalité qui, en connaissant tout le prix, prétendait, comme c'est son droit, le faire payer ce qu'il vaut, s'ouvraient, ou plutôt s'entr'ouvraient, d'une façon toujours trop discrète, et qui ne permettait pas aux curieux d'art de s'attarder longuement devant les fresques de Giotto : on les voyait généralement comme dans un rêve, très charmant sans doute, mais trop rapide pour qu'on ait eu le loisir d'en bien sentir toute la saveur, et la rareté.

Restait la ressource des photographies dont le grand public, à la suite des écrivains d'art, commence à sentir l'inappréciable bienfait, surtout depuis qu'on s'est mis à apprendre à les lire comme il faut. Mais, ici encore, la municipalité de Padoue ne manquait pas d'intervenir, et nul n'avait le droit de faire autre chose que d'acheter, au poids de l'or, des épreuves fort imparfaites, tirées sur des clichés datant des premières années de l'art photographique, et de ressource douteuse pour l'exacte reconstitution d'œuvres exquises à peine entrevues entre deux bourrades d'un gardien jaloux.

Mais voici que les choses ont changé d'aspect. Devant les instances efficaces d'un grand photographe de Florence, M. Alinari, qui ne pouvait se résoudre à voir ce merveilleux ensemble manquer à ses riches collections, la petite chapelle de l'Arena a ouvert ses portes à toute une armée d'habiles ouvriers; les grands échafaudages se sont dressés dans l'intérieur de l'édifice, et toutes les surfaces peintes

ont été soigneusement fouillées par l'objectif des meilleurs opérateurs de la Péninsule, sous la direction de M. le professeur Moschetti, conservateur des musées de Padoue, et l'un des maîtres de la critique artistique contemporaine.

De ce gigantesque travail il est sorti, tout d'abord, une riche collection de photographies qui constitue déjà, avec le catalogue qui l'accompagne, le meilleur document qu'on ait mis jusqu'alors entre les mains du public, pour lui permettre d'étudier utilement les fresques de l'Arena (1). Puis est venu un beau livre, dû à la plume savante de M. Moschetti, et édité, avec de nombreuses gravures, par M. Alinari lui-même (2).

Le moment est venu, ce me semble, de profiter d'un aussi riche matériel de travail pour entretenir nos lecteurs français de ce monument unique dans l'art italien, comme il l'est encore, sans aucun doute, dans l'ensemble des productions artistiques de tous les temps et de tous les pays. Toutefois, comme nous avons l'intention de le faire à un point de vue un peu spécial, nous devons commencer par nous expliquer à ce sujet dans un avant-propos qui sera, si l'on veut bien nous le permettre, comme le premier chapitre, ou la préface, du travail que nous entreprenons.

(1) M. Alinari avait bien voulu me faire l'honneur de me demander la publication française du catalogue de ces photographies. Il a paru récemment, avec une préface de M. Moschetti, sous ce titre : *La Chapelle des Scrovegni à l'Arena de Padoue*. Nous n'avons pas exactement suivi, dans l'étude que nous publions aujourd'hui, l'ordre de description de ce catalogue, mais nous indiquerons, toutes les fois qu'il sera nécessaire, les numéros des photographies auxquelles nous invitons nos lecteurs à se reporter. Nous croyons bon d'ajouter, pour ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient encore, que le prix des photographies de M. Alinari est, par douzaine, qu'il s'agisse de reproduction d'architectures ou de tableaux, six francs, du moins à Florence.

(2) Andrea Moschetti, *La Capella degli Scrovegni e gli affreschi di Giotto in essa dipinti*, 1 volume in-8 carré de 148 pages avec 53 illustrations dont 7 photogravures hors texte. Fratelli Alinari, Editori, Firenze, MCMIV.



I

AVANT-PROPOS

Cette « préface », en somme, sera fort brève, puisque j'y aurai mis tout ce qu'elle doit renfermer d'essentiel, lorsque j'aurai dit que je me propose d'étudier les fresques de l'Arena, non pas au point de vue artistique, mais au point de vue iconographique, tout simplement.

Or, ce sont deux points de vue qui sont assez différents pour qu'on soit autorisé à les considérer l'un après l'autre, ou même séparément. C'est là ce que je dois m'efforcer de faire entendre.

Il me plaît, en effet, d'étudier une image de religion — que ce soit un chef-d'œuvre de l'art ou une simple feuille de dévotion — sous deux aspects qui, dans la réalité, ne s'harmonisent pas aussi bien qu'on pourrait le supposer, je veux dire leur valeur d'art et leur valeur de religion.

Si je parle de la valeur d'art, il n'est pas nécessaire d'insister, car tout le monde comprend de suite ce dont je veux parler.

Pour ce qui est de la valeur de religion, c'est déjà moins sûr, et j'ai besoin, tout autant que mes lecteurs, de me préciser à moi-même, de claire façon, ce que je veux entendre par là.

Ainsi, quand j'étudie les fresques de Giotto, à l'Arena, je veux, au moins provisoirement, faire abstraction de ces rares qualités d'art qu'elles me révèlent, sans même noter comment l'artiste s'y montre novateur et, pour ainsi dire, révolutionnaire, par ce naturalisme qui transforme, alors même qu'il ne semble que les redire, après tant d'autres, les sujets fort anciens et que tous les autres artistes, depuis des siècles, ne faisaient que répéter.

Car je veux le considérer comme un illustrateur de la

Foi, un peu comme un catéchiste d'essence particulière, chargé, de par l'Eglise et sous son contrôle plus ou moins immédiat, de mettre en lumière ce qu'elle enseigne en ce moment, c'est-à-dire une doctrine surnaturelle toujours la même, et toutefois changeante, en ce sens, je veux dire, qu'elle ne la présente pas toujours, et uniformément, sous le même horizon, dans la même lumière, aussi, car ce grand soleil de vérité, qu'est l'Eglise, n'éclaire pas toujours de la même façon, et sous le même angle, le dépôt sacré de la Révélation et celui, tout aussi respectable, de la Tradition.

Puis il y a la piété, non pas celle de tel ou tel homme en particulier — un grand saint, peut-être — la piété personnelle qui s'épanche librement dans le discret asile d'un petit livre de dévotion, mais la piété des foules, celle de tout le monde, qui s'impose au grand jour, et avec une nécessité irrésistible, à celui qui s'offre, tout d'abord, à lui trouver sa formule, qu'elle doive, ou non, être plus tard ratifiée par l'Eglise, je veux dire à l'artiste. Un peintre de fresques ne déroule pas, sur les blanches murailles d'une église où tout le monde aime à venir prier, des histoires auxquelles le peuple ne saurait s'intéresser ; c'est, d'ailleurs, le privilège de l'artiste, peut-être sa plus douce récompense, de savoir parler au peuple le seul langage qu'il comprenne avec plaisir et facilité, de telle façon que les mots qu'il lui suggère, et ces mots sont des images, deviennent peu à peu le vrai capital sur lequel vivra, désormais, son intelligence et son cœur.

Ainsi donc, que l'on veuille se renseigner sur les nuances, très délicates à saisir, soit des croyances proprement dites, soit de la piété, il semble que les œuvres des artistes soient très capables de nous servir utilement. C'est pour cela qu'il les faut étudier, non seulement au point de vue artistique, mais encore au point de vue littéraire, c'est-à-dire par leur contenu, afin de montrer comment elles traduisent les sentiments et les croyances, non pas seulement de l'artiste, mais encore, et surtout, de la génération pour laquelle elles ont été composées.

Tel est le but de l'iconographie, laquelle se propose, comme son nom l'indique, la description des images, et pour mettre en lumière ce qu'elles renferment, en le cachant, beaucoup plus que l'artifice avec lequel elle le cachent, sous des formes plus ou moins aimables, ce qui est plutôt du ressort de la critique purement artistique.

Toute œuvre d'art religieux, même isolée, comme le serait, par exemple, une statue ou un tableau, peut, et doit être considérée à ce double point de vue. Elle renferme toujours, en effet, une leçon d'iconographie, ne serait-ce que celle-ci — et ce n'est pas la moins instructive — à savoir que, religieuse par ses prétentions, elle n'a pas cependant grand'chose à voir avec la religion. Je renvoie, à ce sujet, à la collection de la revue de *L'Université catholique* où j'ai démontré, plusieurs années de suite, comment, par suite d'une décadence douloureuse de la foi et de la piété populaires, les œuvres les plus « religieuses » de nos salons annuels, étaient, en général, celles qui avaient le moins de prétention à l'être, tels les intérieurs d'église, ou encore les statues qui nous montrent un personnage quelconque dans l'attitude, au moins respectueuse, de celui qui réfléchit et médite, comme s'il allait se mettre à prier.

Mais si, au point de vue iconographique, une œuvre d'art isolée est déjà fort intéressante, les « peintures de série », comme j'aime à les appeler, sont autrement pleines d'enseignement. Je ne veux pas reproduire ici les réflexions que j'ai déjà souvent développées, et assez longuement, je pense, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir (1). J'ajouterai simplement que, si j'entreprends aujourd'hui l'étude iconographique des peintures de l'Arena, c'est que j'y suis amené, comme naturellement, par la marche de mes travaux. Car je ne pouvais trouver un document plus instructif, et plus complet, pour préciser quelle était, au XIV[e] siècle, cette méthode d'illustration de la Foi qui, pre-

(1) Voir, en particulier, l'Introduction qui précède notre étude sur La Porte de Sainte-Sabine et La Lipsanothèque de Brescia. OUDIN, éditeur.

nant la place de celle généralement suivie aux XIIe et XIIIe siècles, allait bientôt, grâce au génie communicatif de Giotto, s'imposer rapidement à l'Italie et, par elle, à l'Occident tout entier (1).

La *Bible d'Amiens*, pour me servir de l'expression de Ruskir, allait céder le pas à la *Bible de l'Arena*. Ce sera la conclusion de ce travail. Nous nous y acheminerons lentement par la seule étude des fresques dont nous allons entreprendre la description.

II

LA CHAPELLE D'ARENA

La publication du livre de M. Moschetti me dispense de publier ici, en les coordonnant, les documents que j'avais réunis et qui permettent de reconstituer, dans ses grandes lignes, l'histoire de la chapelle d'Arena et de sa décoration. Quelques lignes suffiront pour résumer à grands traits le travail de l'éminent historien.

Cette chapelle fait partie du palais que fit construire, en l'année 1300, un riche Padouan, Enrico Scrovegni, fils de ce Reginaldo que Dante a placé, pour crime d'usure, au septième cercle de son « Enfer ». Giovanni Pisano en fut l'architecte et, pour la décorer, Enrico Scrovegni fit venir le plus célèbre peintre de l'époque, le florentin Giotto.

On la désignait alors couramment sous le nom d'église de l'Annonciation, *Chiesa dell'Annunziata*, dont la fête, dès l'année 1278, se célébrait, — on le sait par document, — avec beaucoup de magnificence. Toutefois, on lui donnait aussi le nom de *Ecclesia sive Cappella sanctæ Mariæ de Caritate*, église ou chapelle de Sainte-Marie de la Charité,

(1) Il y a des réserves à faire, je le sais, comme beaucoup d'autres. Mais on m'accordera, je pense, que ce n'est pas le moment de les indiquer.



ce qui montre bien, en tout cas, qu'elle était dédiée, tout spécialement, au culte de la Vierge Marie.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'importance donnée, dans l'ensemble des fresques décorant la chapelle, aux sujets relatifs à la vie de la Sainte Vierge. Tous, cependant, ne sont pas dus à la main de Giotto : à partir des derniers numéros de notre catalogue, les fresques, — ce sont celles de la tribune, — ont pour auteur, à ce qu'on dit, le siennois Taddeo Bartoli ou bien Taddeo Gaddi, un disciple de Giotto. Mais il n'y a pas de doute, que, dans le plan général de la décoration, elles n'aient été conçues comme le complément des peintures authentiques de Giotto. Elles occupent, d'ailleurs, une place de choix, à la tribune, et ont toutes rapport aux derniers événements de la vie de la Vierge : ce sont donc les peintures qui frappent davantage, et dès le seuil, les visiteurs qui pénètrent dans la chapelle.

Nous n'avons pas à dire le mérite extraordinaire de cette décoration picturale, dont l'éloge, d'ailleurs, n'est plus à faire. Voulant la considérer, ainsi que nous l'avons annoncé, au point de vue iconographique, nous nous abstiendrons même, autant que possible, des remarques d'ordre purement artistique, qui risqueraient de nous faire perdre de vue notre véritable sujet.

Pour mettre un peu d'ordre dans ces descriptions et ne pas égarer nos lecteurs qui risqueraient, sans ce fil conducteur, de se perdre au milieu de leur détail même, nous avons groupé les fresques de l'Arena, suivant l'ordre, d'ailleurs, où elles sont disposées sur les murs de la chapelle, en quatre séries, ou cycles : ce seront les quatre parties de notre travail.

Voici les titres que nous leur donnons, à savoir : I. L'enfance de la Vierge. II. L'enfance de Jésus. III. La mort de Jésus. IV. La mort de la Vierge.

Ce parallélisme entre la vie de la Vierge et celle de son divin Fils frappera, dès le premier abord, le lecteur le moins au courant des grandes traditions du moyen âge en matière d'illustration de la Foi. Nous aurons l'occasion,

au cours de cette étude, d'en faire ressortir toute l'importance et le prix. Des réflexions de ce genre seraient toutefois, pour l'instant, un peu prématurées. Pour cette raison, et sans autre préambule, nous aborderons de suite la description des fresques du premier cycle.

Elle sont au nombre de douze, renfermant l'histoire de la Vierge jusqu'à son mariage inclusivement, et occupent, à droite et à gauche, tout « l'étage supérieur » de la décoration des murs latéraux. Leur conservation étant, en général, satisfaisante, elles sont très visibles et plus faciles à étudier que les fresques des zones ou étages inférieurs dont l'état laisse, par malheur, trop souvent à désirer.

LE PREMIER CYCLE DES FRESQUES DE L'ARENA

L'Enfance de la Vierge

III

LÉGENDE DE LA NATIVITÉ

En disant que le premier cycle des fresques de l'Arena était consacré à « l'histoire » de la Vierge, peut-être nous sommes-nous servis d'une expression qui manque d'exactitude. Voici, en effet, que pour expliquer ces peintures, nous allons nous mettre, si j'ose dire, en marge de la grande vérité, celle du dogme et de l'histoire révélée, pour ne plus vivre que des rêves, naïfs et pieux, des simples d'esprit, des naïfs et des poètes, en pleine légende.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer que ces rêves, consacrés par une longue tradition, méritent tout au moins le respect, et comment la légende « inspirée par la foi douce et

naïve, nous amuse, nous plaît et nous édifie (1) ». Le problème est complexe, et difficile à résoudre, des rapports intimes de la légende avec la vérité dogmatique et révélée ! Nous le savons trop bien pour nous exposer, et avec nous nos lecteurs, à tomber peut-être en de fâcheuses interprétations, en l'abordant de façon superficielle et prématurée.

Et toutefois — personne ne songe à le nier — il est certain que l'art et la piété populaire se sont, de tout temps, inspirés de la légende. Tous les grands cycles d'art consacrés à la Vierge Marie seraient absolument indéchiffrables si l'on ne prenait soin, au préalable, de s'instruire des vieilles légendes qu'ils ne font qu'interpréter. Les fresques de l'Arena, par exemple, resteraient une énigme pour celui qui ne connaîtrait d'aucune façon la légende de la Vierge. Nous devons donc, d'abord, faire connaître cette légende, et nous l'empruntons à la rédaction qu'en a faite, au treizième siècle, le bienheureux Jacques de Voragine, d'après l'évangile apocryphe qui est connu sous le nom d'*Evangilium de Nativitate Mariae*, en omettant, toutefois, tout le début, dont la nécessité ne se fait pas sentir pour l'étude des fresques de Giotto.

La Conception de la Vierge. — Pour ce qui est, maintenant, de l'histoire de la Nativité de la Vierge, saint Jérôme dit, dans son Prologue, l'avoir lue, quand il était tout jeune, en un certain petit livre, mais que ce fut seulement après beaucoup d'années qu'il la mit par écrit, sur la prière qui lui en fut faite, et de la manière dont il se rappelait l'avoir lue.

Joachim, donc, qui était Galiléen et de la cité de Nazareth, prit pour épouse sainte Anne, qui était de Bethléem. Ils étaient, tous deux, justes, et tous deux sans reproche dans l'observation de

(1) On nous pardonnera de citer ici les paroles avec lesquelles le R. P. Lepidi, maître des Sacrés Palais du Vatican, voulut bien accepter récemment la dédicace de notre « Christ de la Légende Dorée », et qu'il nous a permis de reproduire en tête de notre volume. Cet encouragement, pour nous très précieux, renfermait dans le même temps, une leçon des plus importantes sur la façon dont il convient d'entreprendre la lecture et l'étude des vieilles légendes. Nous avions essayé de le prouver dans l'article publié il y a quelques mois dans l'*Université Catholique*, mais sans arriver, nous l'avouons, à une formule aussi nette et aussi définitive.

tous les commandements du Seigneur. Ils partageaient tous leurs biens en trois parts : la première était pour donner au Temple et aux serviteurs du Temple, l'autre part, ils la distribuaient aux pauvres et aux pèlerins, réservant la troisième pour eux-mêmes et leur famille.

Ainsi furent-ils vingt ans ensemble, sans avoir d'enfants. Alors ils firent vœu au Seigneur, s'il leur donnait un rejeton, de le consacrer à son service. Pour cette cause, ils allaient chaque année à Jérusalem, aux trois fêtes principales.

Or, il arriva qu'en la fête de la Dédicace, Joachim étant allé à Jérusalem avec ceux de sa tribu, et voulant présenter son offrande, s'approcha de l'autel avec les autres. Et quand le grand-prêtre le vit, il le repoussa avec grande indignation, disant que ce n'était pas chose convenable qu'un homme sous le coup de la malédiction de la loi osât faire offrande au Seigneur, et que lui, qui était stérile, se mêlât à ceux qui ne l'étaient pas, qu'il eût, enfin, la témérité de se présenter ainsi, lui qui n'avait pas accru le peuple de Dieu. Alors Joachim, se voyant ainsi couvert de confusion, ne voulut pas retourner chez lui, de peur que ceux de sa tribu, qui avaient tout entendu, ne lui fissent le même reproche, et alors il se retira auprès de ses bergers.

Après y avoir passé quelque temps, un jour, un ange lui apparut, au milieu d'une grande clarté, et, le trouvant tout troublé de cette vision, après l'avoir averti de ne rien craindre, il lui dit :

— Je suis l'ange du Seigneur, vers toi envoyé pour t'annoncer que tes prières sont exaucées que tes aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu. J'ai vu ta honte et j'ai entendu les reproches de stérilité que, bien à tort, on t'avait adressés. Car Dieu est le vengeur, non pas de la nature, mais du péché, et, s'il a fermé le sein d'une femme, c'est pour l'ouvrir ensuite, d'une façon plus merveilleuse, faisant connaître ainsi que l'enfant qui naîtra est un don de Dieu, et non pas le fruit de la passion. Sara, la première mère de notre race, n'a-t-elle pas enduré jusqu'à sa quatre-vingt-dixième année l'opprobre de la stérilité ? Et toutefois, elle engendra Isaac, auquel fut promise la bénédiction de toutes les nations. Rachel, de même, ne fut-elle pas longtemps stérile ? Et toutefois, elle engendra Joseph, qui tint toute la seigneurie d'Egypte. Qui fut plus fort que Samson ou plus saint que Samuel ? Tous deux, cependant, eurent des mères stériles. Et ainsi peux-tu croire, par raisonnement et par exemple, que les conceptions longtemps attendues et les enfan-

tements stériles ont coutume d'être les plus merveilleux. Donc, Anne, ton épouse, t'enfantera une fille et tu l'appelleras « Marie ». Celle-ci, comme vous l'avez promis par vœu, sera, dès son enfance, consacrée au Seigneur ; et déjà, dès le sein de sa mère, elle sera remplie du Saint-Esprit ; elle ne restera point mêlée au commun du peuple, mais demeurera dans le Temple, pour qu'aucune chose mauvaise ne puisse être soupçonnée à son sujet. Or, de même qu'elle naîtra d'une mère stérile, de même, d'une façon très merveilleuse, elle engendrera le Fils du Très-Haut, dont le nom sera « Jésus », et par lui toutes les nations auront leur salut. Et, maintenant, je te donne ce signe : quand tu seras parvenu à la Porte-Dorée, à Jérusalem, Anne, ton épouse, t'y trouvera, venant à ta rencontre ; car elle est très inquiète de ton absence, mais, en te voyant, elle se réjouira.

Ayant ainsi parlé, l'ange s'éloigna de Joachim.

Et, comme Anne pleurait amèrement, — car elle ne savait où son mari s'en était allé, — voici que le même ange lui apparut, et lui révéla les mêmes choses qu'il venait d'annoncer à son mari, en ajoutant que, pour marque de la vérité de ses paroles, elle allât à la Porte Dorée, où elle rencontrerait son mari qui revenait.

Donc, selon le commandement de l'ange, ils s'en allèrent au-devant l'un de l'autre, tout réjouis de leur vision réciproque.

Et, assurée désormais d'avoir un enfant, ayant adoré le Seigneur, ils s'en retournèrent en leur maison, attendant joyeusement la réalisation de la divine promesse.

Anne, donc, conçut, et enfanta une fille, et lui donna le nom de « Marie ».

Marie au Temple. — Quand Marie, ayant accompli sa troisième année, eut laissé le lait, alors ses parents la conduisirent au Temple, avec des offrandes.

Or, il y avait, pour monter au Temple, quinze degrés, selon les quinze psaumes graduels : car, parce que le Temple était bâti sur la montagne, on ne pouvait arriver à l'autel des holocaustes, qui se trouvait au dehors, qu'en montant ces degrés. Quand la Vierge eut été placée sur le premier de tous, alors, sans le secours de personne, elle les gravit jusqu'en haut, comme si elle eût été déjà une grande personne.

Et, quand ils eurent achevé leur offrande, ses parents laissèrent Marie dans le Temple, avec les autres vierges, et revinrent chez eux.

Mais la Vierge, chaque jour, croissait en toute sainteté. Les anges la visitaient quotidiennement, et chaque jour, encore, elle était favorisée d'une vision divine.

Saint Jérôme dit, en une certaine *Epître à Chromate et à Héliodore*, que la bienheureuse Vierge s'était, à elle-même, tracé cette règle, que, dès le matin jusqu'à tierce, elle passerait le temps en prière, depuis tierce jusqu'à none, elle s'occuperait à tisser, depuis none, enfin, elle ne cesserait plus de prier, jusqu'à ce que l'ange du Seigneur, apparaissant, lui portât sa nourriture.

Le mariage de la Vierge. — Quand elle eut atteint la quatorzième année de son âge, le grand-prêtre annonça publiquement que les vierges élevées dans le Temple et qui avaient accompli le temps de leur âge, devaient retourner en leur logis, afin de prendre un mari, ainsi que le voulait la loi. Toutes ayant obéi à ce commandement, seule, la bienheureuse Vierge Marie répondit qu'elle n'en pouvait faire autant, attendu que ses parents l'avaient entièrement consacrée au service du Seigneur, et aussi parce que, d'elle-même, elle lui avait voué sa virginité.

Et alors, le grand-prêtre fut très embarrassé. Car, d'une part, il n'osait lui faire violer son vœu en allant à l'encontre de l'Ecriture, qui dit : *Vovete et reddite*, accomplissez les vœux que vous avez faits. (*Ps.* LXXV, 12), et il n'osait, d'autre part, introduire une coutume nouvelle dans les pratiques suivies par la nation.

Une fête des Juifs étant sur le point d'arriver, il appela les anciens au conseil, et la sentence unanime fut que, dans une affaire si douteuse, il fallait demander l'avis du Seigneur, et tous, alors, se mirent en oraison. Mais, comme le grand-prêtre s'apprêtait à consulter le Seigneur, alors une voix se fit entendre, du milieu de l'oratoire, que tous perçurent, et elle disait :

— Que tous ceux de la maison de David qui, étant convenables à marier, n'ont pas encore d'épouse, apportent, chacun, une verge à l'autel : celui dont la verge fleurira et au sommet de laquelle, selon la prophétie d'Isaïe, le Saint-Esprit se reposera, sous forme de colombe, sera, sans aucun doute, l'homme que la Vierge devra épouser.

Parmi ceux de la maison de David se trouvait Joseph. Comme il lui semblait peu convenable qu'un homme d'un âge si avancé prît pour femme une si tendre vierge, pendant que tous les autres apportaient leurs verges, lui, tout seul, cacha la sienne,

d'où il advint que rien n'arriva de ce que la voix divine avait annoncé.

Alors le grand-prêtre conseilla de recourir, derechef, au Seigneur, lequel répondit que celui-là, seul, qui devait épouser la jeune fille n'avait pas apporté sa verge. Ainsi découvert, Joseph, donc, apporta sa verge, laquelle fleurit aussitôt, et la colombe vint du ciel se reposer sur son sommet, d'où il apparut clairement à tous qu'il devait épouser la Vierge.

Joseph, donc, l'ayant épousée, s'en retourna dans sa ville de Bethléem, pour disposer sa demeure et préparer tout ce qui était nécessaire pour ses noces. Quant à la Vierge Marie, elle revint à la maison de ses parents, à Nazareth, avec sept vierges de son âge et nourries du même lait, que le grand-prêtre lui avait données pour compagnes, afin de pouvoir témoigner du miracle.

Or, en ce temps-là, l'ange Gabriel lui apparut pendant qu'elle priait, et lui annonça que le Fils de Dieu devait naître d'elle.

Nous pouvons maintenant, après avoir terminé ces préliminaires indispensables, aborder l'illustration des fresques de Giotto. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de constater qu'elles ne sauraient toujours s'expliquer avec les seules ressources d'information de la *Légende Dorée*, ce qui prouve qu'au début du quatorzième siècle les artistes avaient l'habitude d'aller encore puiser à d'autres sources que celles dont s'était servi, pour rédiger son livre, le bienheureux Jacques de Voragine.

IV

LA CONCEPTION DE LA VIERGE

On pourrait diviser en trois groupes les fresques du premier cycle, celui qui traite, comme nous l'avons dit, de l'Enfance de la Vierge. Le premier groupe comprendrait les six premières fresques de la série et nous leur donnerions ce titre : La Conception de la Vierge.

Nous disons « Conception », et non pas « Immaculée

Conception » de la Vierge. Nous ne sommes encore, en effet, qu'au treizième siècle. Mais ce n'est pas à dire, pour cela, que Giotto, et ceux qui l'ont inspiré pour ses peintures, ne croient pas à l'Immaculée Conception. C'est même pour bien montrer qu'ils y croient, et aussi de quelle façon



Fresque de Giotto à l'Arena
Saint Joachim est chassé du Temple

ils parlent leur croyance, qu'avant même d'entrer dans le nerf de la question, nous avons donné à ce groupe de fresques, ce titre significatif : La Conception de la Vierge. La légende, dans le livre de Jacques de Voragine, porte le titre : *De Nativitate B. Mariæ virginis.* Mais on a vu que, dans la réalité, il parle fort peu de la Nativité elle-même de la Vierge, alors qu'il consacre de longs développements au récit des circonstances merveilleuses qui l'ont amenée.

Il épuise déjà, en quelque sorte, la question poétique de l'Immaculée Conception. Et, de fait, quand les éditeurs des siècles suivants ajoutèrent au texte primitif de la *Légende Dorée* un chapitre spécial sur l'Immaculée Conception, ils ne firent que discuter l'opportunité de la fête instituée en son honneur, après la mort de l'auteur de la *Légende*, sans rien retoucher à ce que lui-même en avait déjà dit au chapitre *De la Nativité*. Il était intéressant de noter ces nuances, au moment où tous les bons chrétiens s'emploient à honorer de leur mieux la Vierge Immaculée; nous regrettons que les nécessités de notre sujet ne nous permettent pas d'y insister aussi longuement que nous l'aurions pu et désiré. Mais il est temps d'en venir à l'étude particulière de nos fresques. Nous les décrirons, les unes après les autres, en accompagnant nos analyses de quelques-unes des explications qui nous sembleront le plus appropriées à chacune d'elles.

1. Joachim chassé du temple. — Ce premier sujet, il faut bien l'avouer, ne manquerait pas de paraître quelque peu difficile à déchiffrer, si l'on n'avait pas pris la précaution de lire, dans la légende, l'histoire de Joachim, l'époux de sainte Anne, qui fut chassé du temple au moment où il y venait offrir des présents au Seigneur, et cela, parce qu'il n'avait pas de postérité. Giotto a décomposé la scène en deux tableaux. On y voit d'abord, à « l'intérieur » du temple, un vieillard assis, qui fait le geste de parler à un personnage placé devant lui, peut-être un enfant, dont on n'aperçoit que le sommet de la tête. C'est ensuite, le même vieillard, cette fois en dehors de l'enceinte où il se trouvait précédemment, et qui repousse, de la main droite, un personnage nimbé, saint Joachim, lequel porte, dans ses bras, un petit agneau.

Dans l'*Evangile du Pseudo-Mathieu*, celui qui chasse Joachim est un simple scribe du temple, nommé Ruben : je croirais volontiers que c'est de lui dont il s'agit ici et non pas du grand-prêtre, — l'*Evangile de la Nativité* nous donne son nom, Isachar. J'en dirai plus tard les raisons,

quand nous retrouverons le même personnage dans la scène des Prétendants.

Nous ne devons pas omettre que le *Proto-Evangile de saint Jacques* raconte d'autre manière la scène de l'affront. C'est Anne elle-même qui en est la victime, un jour qu'elle se présentait au temple, accompagnée de Judith, sa servante, pour offrir ses dons au Seigneur et le prier de mettre un terme, à la fois, à sa stérilité et à son veuvage, car Joachim, à cette époque, s'était déjà enfoncé dans le désert, avec ses troupeaux et ses pâtres, ne pouvant plus supporter la honte de la stérilité de son épouse.

Il faut avouer que, dans d'autres séries analogues, par exemple celle de Gaddi, à Florence, cette première scène est traitée de façon beaucoup plus dramatique que dans la fresque de Giotto. Mais c'est peut-être par discrétion que le peintre n'a pas voulu donner, à l'affront, une trop grande publicité, comme pour en atténuer l'amertume. Les artistes de la Renaissance, au contraire, semblent se complaire à lui supposer un éclat très humiliant. Le panneau de Van Orley, au musée de Bruxelles, est assez caractéristique de ce genre de compositions : aussi bien, la confusion de saint Joachim y est-elle rendue avec beaucoup de bonheur, ce qui n'est pas sans nous attrister, car il ne l'avait pas méritée, certes, et nous savons bien, comme l'Ange du Seigneur le lui dira plus tard, en son discours très documenté, qu'il y a des stérilités qui ne sont, dans l'ordre de la Providence, que l'annonce d'une filiation plus glorieuse, telle la stérilité de Rachel et de Sara.

2. Joachim au désert. — Il s'avance sur la gauche, triste et songeur, la tête penchée sur sa poitrine, sans même répondre, par une caresse, aux joyeux aboiements du petit chien qui accourt à sa rencontre. Il rêve douloureusement à l'affront qu'il a subi et aussi à l'inquiétude de sainte Anne qu'il a laissée là-bas, à Jérusalem, sans lui avoir dit, peut-être, la raison de ce brusque départ. Les deux bergers, debout devant lui, n'osent pas troubler les réflexions de leur maître qu'ils voient si troublé. Seules,

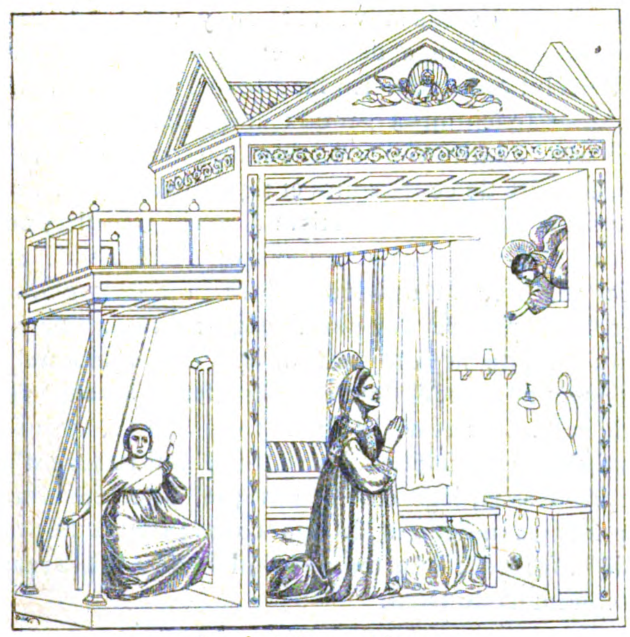
les brebis, — et quelles brebis ! — ne semblent point participer à l'universelle anxiété ; le paysage est plein de tristesse, malgré les quelques arbres plantés assez gauchement sur les rochers arides et sans verdure.

La légende ne nous donne pas d'autre détail sur ce séjour de Joachim au désert, sinon qu'il se prolongea pendant cinq longs mois. C'était beaucoup, sans doute. Mais voici que le moment allait venir où le Ciel, enfin, allait apporter au saint vieillard une bien douce consolation.

3. L'ange apparaît à sainte Anne. — Ce ne fut pas Joachim, s'il faut toutefois s'en rapporter à Giotto, qui eut les prémisses des célestes confidences. La chose vaut la peine d'être notée. Voici, en effet, la première fois, — mais ce ne sera pas la dernière, — où nous pouvons constater, de façon certaine, que Giotto a puisé ses renseignements à d'autres sources que la *Légende Dorée*. Celle-ci, en effet, nous raconte que l'ange apparut d'abord à saint Joachim, et qu'ensuite le même ange, *idem angelus*, se rendit à Jérusalem pour répéter à sainte Anne, en les abrégeant quelque peu, les mêmes promesses qu'il avait faites à son saint époux. Giotto intervertit l'ordre des apparitions ; il est d'accord, en cela, avec le *Proto-Evangile de saint Jacques* et l'*Evangile de la Nativité de Marie ;* la *Légende Dorée* n'a, pour elle, que le *Pseudo-Mathieu.*

Mais qu'importe ! Et puisqu'aussi bien nous n'avons pas à entrer dans ces questions critiques, contentons-nous de bien regarder la fresque de Giotto et d'en goûter la douce saveur. Elle est très grande. Remarquons, d'abord, la délicatesse avec laquelle l'artiste a évité, dans la construction de la scène, tout ce qui pouvait nous induire à confondre « l'Annonciation à sainte Anne » avec cette autre Annonciation, encore plus merveilleuse, dont il aura, plus tard, à nous entretenir. N'est-ce point un peu pour cela qu'il a imaginé, — et, pour ce qui est de la question technique, il lui fallait une certaine audace, — de faire apparaître l'ange à la fenêtre et seulement à mi-corps, au lieu de le mettre dans l'intérieur de la chambre, comme cela eût été beau-

coup plus facile et même raisonnable ? Mais alors il y aurait eu péril à confondre l'Annonciation à sainte Anne avec l'Annonciation à la Vierge, et Giotto n'est point de ces imprudents qui, par une dévotion mal comprise à la mère de Marie, furent condamnés formellement par l'Eglise, en lui attribuant des privilèges qui étaient exclusivement réservés à la Mère de Jésus. Sainte Anne, toutefois, comme la Vierge Marie, reçoit, à genoux, le message de l'ange :



Fresque de GIOTTO à l'Arena
Sainte Anne reçoit l'Annonciation de l'Ange

de l'autre côté de la porte, assise et filant, se trouve Judith, cette fidèle servante dont nous avons déjà parlé.

4 et 5. L'Ange apparait à saint Joachim. (*Al.* 19,311 et 19,312). — C'est ici, ou peu s'en faut, le décor et les personnages de la deuxième composition. Saint Joachim, assis, semble dormir profondément, la tête appuyée sur son genou, dans une de ces attitudes de par-

faite vérité dont l'art de Giotto venait de retrouver le secret. On aperçoit dans le ciel un ange, le bâton du message à la main, — notez, je vous prie, que c'est un bâton fleuri, — et qu'un vol rapide porte vers le vieillard endormi pour le réveiller. Les deux bergers, sur la gauche, ont aperçu le céleste messager et, des yeux, le suivent avec admiration.

Ce n'est pas encore le message proprement dit. Faut-il supposer que Giotto a voulu le représenter, plus expressément, dans la scène suivante ? On y voit bien, de fait, à droite d'abord, l'ange debout et faisant, de la main, le geste de celui qui parle. En face de lui, à respectueuse distance, saint Joachim, à genoux et profondément incliné, l'écoute avec admiration : nous connaissons, par la *Légende Dorée*, le texte de ce discours et il paraîtrait bien, à consulter ces seuls détails, que l'artiste a voulu traduire, en cette seule composition, l'instant précis de l'ambassade céleste.

Voici maintenant un détail dont la *Légende Dorée* ne nous permet pas de deviner la signification. On voit, en effet, au fond de la composition de Giotto, un autel fortement maçonné, avec des ouvertures inférieures d'où s'échappent de la flamme et de la fumée : sur l'autre, maintenant, on distingue le squelette d'un animal qui achève d'y brûler, et au-dessus, légèrement indiqué, une tête d'homme et les formes indécises de son corps ; tout à fait dans le haut de la fresque, une main, selon la formule byzantine, et c'est la main de Dieu.

La composition de Giotto est donc double et représente, d'une part, et au premier plan, **le message de l'ange,** puis, en arrière, **le sacrifice qui le suivit.** La *Légende Dorée* n'en dit rien, mais, par contre, le *Pseudo-Mathieu* est rempli, à ce sujet, de détails on ne peut plus précis.

On y lit, en effet, qu'après avoir reçu le message de l'ange, saint Joachim l'adora et lui dit :

— Si j'ai trouvé grâce devant toi, daigne t'asseoir un moment dans ma demeure et bénis ton serviteur.

Et l'ange lui répondit :

— Ne dis pas : *je suis ton serviteur*, mais, *je suis ton*

compagnon : car nous sommes les serviteurs d'un même Seigneur (1). Ma nourriture, à moi, est une nourriture invisible, et mon breuvage est de ceux-là qu'il n'est pas donné de comprendre aux hommes mortels. Pour cela, donc, tu ne dois pas me demander d'entrer dans ta demeure : mais, ce que tu voulais me donner, offre-le, en holocauste, à Dieu même.

Alors Joachim prit un agneau sans tache et dit à l'ange :

— Je n'aurais pas osé offrir à Dieu un holocauste, si ton ordre ne m'avait conféré le pouvoir d'offrir, qui est le propre du prêtre (2).

L'ange lui dit :

— Et moi aussi, je n'aurais pas osé t'inviter à offrir un holocauste, si je n'avais connu la volonté du Seigneur.

Or il arriva, pendant que Joachim offrait à Dieu le sacri fice, qu'en même temps que l'odeur du sacrifice, et semblable à une fumée, l'ange s'éleva dans le ciel (3).

6. Rencontre à la Porte Dorée de saint Joachim et de sainte Anne (*Al.* 19,913). — Nous voici maintenant parvenus à la scène capitale de cette première série de pieuses images : la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la porte de Jérusalem, dite la *Porte Dorée* est, en effet, le point culminant de toute cette légende, et l'on ne saurait trop admirer, ce me semble, l'ingénieuse délicatesse et la charmante témérité avec lesquelles, dès les premiers siècles de l'Eglise, la piété des simples, éprise

(1) *Noli te dicere servum, sed conservum meum ; unius enim domini servi sumus.* « Telle a toujours été, fait remarquer à ce sujet A. Nicolas, la doctrine de l'Eglise... Ici elle répond heureusement au reproche d'*idolâtrie* et fait voir de quelle pure source sort le culte de la Mère de Dieu, même dans les Apocryphes. » A. Nicolas, *la Vierge Marie*, II, 45. Il était bon de noter, au passage, que ces Evangiles apocryphes ne contiennent rien qui soit *contraire* aux doctrines et aux faits exposés dans les Evangiles canoniques.

(2) *Nisi jussio tua daret mihi pontificium offerendi.* Dans l'ancienne Loi, comme dans la nouvelle, le prêtre seul est le ministre légitime du sacrifice. Le Christ, à la sainte messe, est à la fois prêtre et victime, *ipse offerens et ipse oblatus :* il s'immole lui-même, chaque jour à l'autel, d'une manière non sanglante, par le ministère des prêtres.

(3) *Pseudo-Mathæi Evangelium, cap.* III. Tischendorf, p. 59.

d'une profonde admiration pour la Mère de Dieu, n'a pas voulu se résoudre à admettre que sa conception fût une conception qui aurait été semblable, dans l'ensemble des circonstances, à celle de tous les autres mortels.

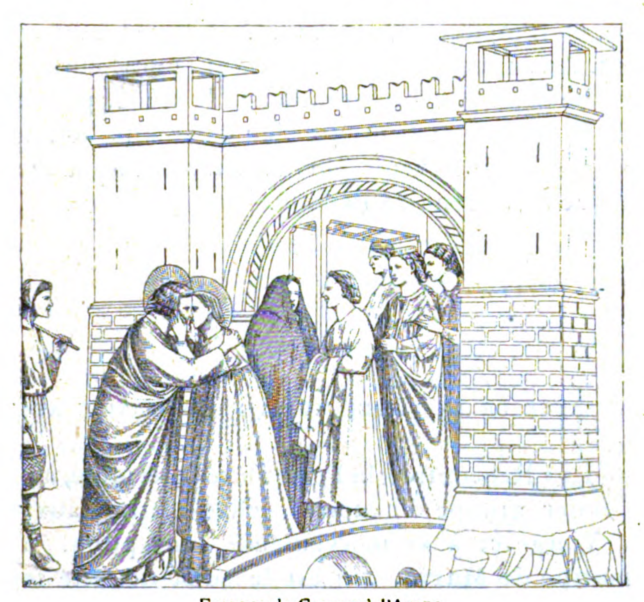
La fresque de Giotto, une fois connu le texte de la légende, est d'une telle clarté qu'il est tout à fait superflu de la décrire et de l'expliquer. Les deux saints époux, obéissant à l'ordre de l'ange, sont donc allés au devant l'un de l'autre : ils se rencontrent sur le pont qui précède la porte de Jérusalem, encore existante, bien que murée, qu'on appelle toujours la *Porte Dorée*, et là, dans un beau mouvement de tendresse et de foi, ils se donnent mutuellement un chaste baiser.

Voici comment Catherine Emmerich, qu'il ne me déplaît pas de citer en cette occasion, parle de cette célèbre rencontre : « Je vis, dit-elle, Joachim et Anne sous la Porte Dorée, entourés d'une multitude d'anges qui brillaient d'une lumière céleste ; eux-mêmes resplendissaient et ils étaient purs comme des esprits, se trouvant dans un état surnaturel où aucun couple humain n'avait été avant eux. »

Giotto n'a pas fait intervenir les anges dans la représentation de cette scène. Un de ses disciples, au cloître de Santa-Maria-Novella, à Florence, pour mieux mettre en relief les surnaturels aspects de cette rencontre, a fait planer un ange au-dessus des deux saints époux : il rapproche leurs deux têtes, comme pour les conduire l'un et l'autre et les inviter à un chaste baiser, — tel, à Saint-Louis des Français, dans une fresque du Dominiquin, l'ange étendant ses mains sur la tête de sainte Cécile et de saint Valérien, et qui les couronne l'un et l'autre pour témoigner de leur virginale union (1). Je retrouve également cet ange, à Venise, dans le tableau de Vivarini à Santa-Maria-Formosa, et, en France, dans un vitrail du Mans, où l'ange semble déposer un rayon sur la tête de sainte Anne.

(1) Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, I, 286; et IV, 86.

Sans nous arrêter davantage, car ce n'est pas notre sujet, sur les nombreux exemples que l'art chrétien de tous les temps nous fournit à ce propos (1), nous terminerons en faisant remarquer que, pendant tout le moyen âge, la rencontre à la Porte Dorée a été le symbole du fait lui-même de l'Immaculée Conception. Ce type persiste jusqu'en



Fresque de GIOTTO à l'Arena
Rencontre de sainte Anne et de saint Joachim à la Porte Dorée

pleine Renaissance et c'est ainsi que nous voyons la rencontre à la porte Dorée, représentée sur une médaille frappée en 1565, par la confrérie de la Conception, cette célèbre confrérie qui avait été fondée en 1311, à Saint-Séverin de Paris.

Oubliant que le baiser que sainte Anne reçoit de saint

(1) On trouve cette légende, bien entendu, à Notre-Dame de Paris, au premier linteau du portail Sainte-Anne : elle se continue dans les voussures de droite, où le sculpteur du portail a représenté Joachim parmi les bergers et la rencontre à la Porte Dorée. Dans une belle miniature d'une *Légende Dorée* de la Nationale (Fr. 244), on voit également saint Joachim et sainte Anne s'embrassant au sein d'un lis épanoui.

Joachim était le signe et non pas la cause miraculeuse de la Conception immaculée, la piété populaire inclinait même à penser que sainte Anne, comme la Mère de Dieu, était restée vierge en sa conception, d'où cette inscription qu'on lisait au-dessous de certaines images représentant la rencontre à la Porte Dorée : *taliter concepta est virgo Maria*, c'est ainsi que fut conçue la Vierge Marie. Mais l'erreur était manifeste, et Benoît XIV la condamna expressément. Aussi bien, tout en admirant la gracieuse variante introduite dans la représentation de la scène, par les disciples de Giotto, il y a peut-être lieu de féliciter le maître de n'avoir pas fait intervenir plus directement les anges dans sa fresque de l'Arena de Padoue.

V

LA NAISSANCE DE LA VIERGE ET SA PRÉSENTATION AU TEMPLE

7. — La « Rencontre à la Porte Dorée » termine, à l'Arena, un premier groupe d'histoires, celles relatives aux parents de la Vierge et à sa merveilleuse conception. Avec la **Naissance de Marie**, qui est le sujet de cette septième fresque, nous commençons une nouvelle série, où se trouvent racontés les faits, dont les détails, empruntés à la légende, concernent son enfance proprement dite et son mariage avec saint Joseph.

Partis du haut de la chapelle pour descendre, sur la gauche, vers son entrée, nous voici parvenus à la dernière des fresques qui se trouvent au-dessus des fenêtres. Nous allons maintenant, passer de l'autre côté, remontant, cette fois, vers le grand arc triomphal qui décore l'ouverture du sanctuaire, pour aboutir à l'ange de l'Annonciation.

Cette muraille n'étant pas percée de fenêtres, renferme un nombre plus considérable de fresques que celle qui lui fait face : c'est, en somme, une seule et gigantesque peinture, divisée par des bandes également peintes et ornées

de médaillons (1), en dix-huit tableaux de la même importance que ceux que nous venons d'étudier : seuls, les six tableaux de l'ordre supérieur appartiennent à l'histoire de la Vierge, et se rapportent à des scènes historiques ou légendaires, qui vont de sa nativité à son mariage.

Je n'ai rien de bien particulier à faire remarquer sur la première de ces compositions, sinon qu'on y pourra prendre occasion d'étudier, dans l'œuvre de Giotto, ce sens de la vérité naturaliste dont la critique d'art s'accorde, avec beaucoup de raison, à lui faire honneur.

La scène se passe dans la maison de sainte Anne : l'intérieur de cette maison nous était déjà connu par une composition précédente. On y voit donc l'heureuse mère, couchée dans son lit, et tendant les bras en avant, pour prendre le petit poupon, bien emmaillotté, que lui présente une servante, de l'autre côté du lit. En avant de la scène, au premier plan, on retrouve une seconde fois, le même poupon, toujours emmailloté, et deux femmes qui semblent se préparer à lui faire prendre son bain. Je ne pense pas que, dans l'occurrence, ce dernier détail ait la même signification mystique que, dans la Nativité du Sauveur, le fameux « bain de l'Enfant Jésus ».

8. — Nous voici maintenant parvenus, avec la **Présentation au Temple**, à ce qu'on pourrait appeler la première image vraiment classique de la vie de la Vierge Marie.

Et, toutefois, il ne sera pas inutile de remarquer, avant de méditer ce mystère, devant la fresque de Giotto, qu'il ne repose sur aucun texte de l'histoire révélée, mais s'appuie seulement sur une respectable et très ancienne tra-

(1) *Bandes peintes* et *médaillons*, deux groupes dont nous ne disons rien, dans cet essai, bien qu'ils soient également importants pour l'étude complète de la décoration de cette chapelle. Les médaillons, en particulier, font partie intégrante du plan iconographique suivi par Giotto, et complètent heureusement les sujets d'histoire. Il y en a trente et un, si j'ai bien compté. Ils renferment des bustes de saints, des figures de prophètes, et aussi des scènes abrégées de l'Ancien Testament, comme la *Création d'Adam*, *Moïse recevant la Loi*, *la Circoncision*, le prophète *Jonas*, etc. On n'en saurait faire abstraction pour déchiffrer complètement cette merveilleuse Bible de l'Arena.



dition orientale, qui a laissé sa trace dans le Coran, qui a donné lieu à une fête remontant au moins, chez les Grecs, au septième siècle, et que l'Eglise romaine, depuis 1372, célèbre le 21 novembre (1), et où elle s'exprime ainsi, dans l'Oraison du jour: « O Dieu, qui avez voulu que la Bienheureuse Marie toujours Vierge et tabernacle du Saint-Esprit, fût présentée en ce jour dans le Temple... *Deus qui beatam Mariam semper Virginem Spiritus Sancti habitaculum, hodierna die in templo præsentari voluisti.* »

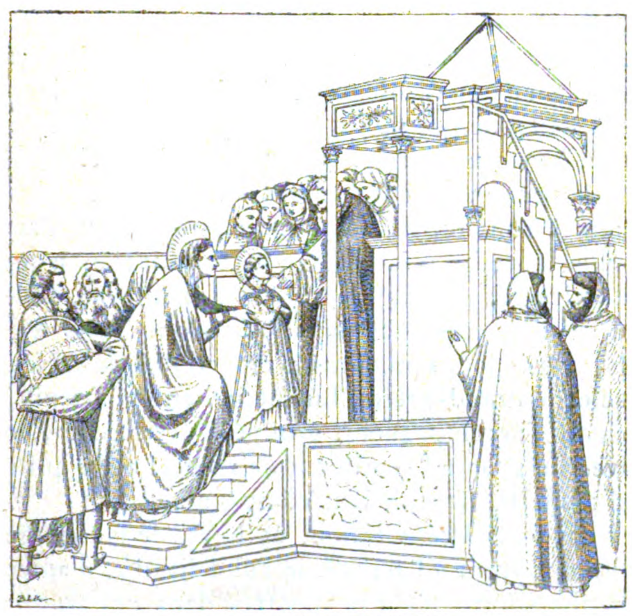
C'était d'ailleurs, nous dit saint Liguori, un usage, chez les Juifs, d'enfermer leurs filles, dès leurs plus tendres années, dans quelques-unes des cellules qui entouraient le Temple, afin qu'elles y fussent élevées avec soin. Cet usage est attesté par Baronius, Nicéphore, Cedrenus, Suarez et l'historien hébreu Josèphe, et leur témoignage est confirmé par l'autorité de saint Jean Damascène, de saint Georges de Nicomédie, de saint Ambroise et de saint Anselme. Le second livre des Machabées ne laisse, au surplus, aucun doute à ce sujet. A l'occasion de l'entreprise sacrilège d'Héliodore, qui voulait envahir le Temple pour s'emparer des trésors qu'on y avait mis en dépôt, nous lisons dans ce livre que, désolées du mépris où allait tomber le lieu saint par suite d'une telle profanation *les jeunes filles qui s'y trouvaient enfermées coururent vers le grand-prêtre Osias.* Pour ce qui est, maintenant, d'affirmer que la Sainte Vierge fut destinée par ses parents à prendre rang parmi ces vierges privilégiées, nous pourrons donc le faire, avec une entière sécurité, en nous appuyant sur de très anciennes traditions, dont les légendes, et les évangiles apocryphes, ne sont que les interprètes.

Giotto, je l'avoue, ne semble, cette fois, ne les avoir consultées que fort distraitement (2). C'est d'abord qu'il ne leur emprunte qu'un seul sujet de tableau, alors qu'il aurait pu

(1) Il s'agit de la fête proprement dite, car E. Le Blant a démontré que le fait du séjour de Marie au Temple était reconnu et honoré, même en Occident, depuis le ve siècle.

(2) Et c'est précisément parce qu'il paraît s'être tellement épris de son sujet qu'il l'a traité, cette fois, en artiste plutôt qu'en imagier : nous le montrerons tout à l'heure.

y trouver prétexte à plusieurs autres, comme l'avaient fait, avant lui, de nombreux artistes, dans leur illustration de l'histoire de la Vierge. Il ne nous dit rien, par exemple, de la vie de la Vierge dans le Temple : et c'est dommage, car nous y aurions gagné, je le crois, un délicieux tableau d'intimité. Donc, il résume la légende, très brèvement. Voici, maintenant, que nous allons le prendre en flagrant



Fresque de Giotto à l'Arena
Présentation de la Vierge au Temple

délit de violer les plus caractéristiques de ses enseignements.

Pour qui a regardé avec un peu d'attention la très riche collection des *Présentations au Temple* que nous a donnée l'art chrétien, l'importance ne fait aucun doute des « degrés » que doit franchir la Vierge, avant d'arriver au grand-prêtre, qui l'attend, debout et immobile, devant l'autel. Cette importance des degrés du Temple, dans la Présentation, s'explique par une double raison, l'une mystique,

l'autre pittoresque, et toutes deux sont clairement indiquées dans la *Légende Dorée :* il y est requis, en effet, « quinze degrés, selon les quinze psaumes graduels », et d'autre part, comme il faut bien faire sentir que la Vierge s'offre d'elle-même au Seigneur, bien qu'elle semble être offerte par ses parents, il est nécessaire qu'on l'aperçoive, tout à loisir, gravissant ce long escalier « sans le secours de personne », ce qui était, pour sûr, une chose bien merveilleuse, car elle n'avait alors que trois ans !

Rien de tout cela dans la fresque de Giotto. L'escalier du Temple n'a que dix degrés et la Vierge est arrivée à son sommet soutenue par sainte Anne, qui semble même quelque peu, à ce que je crois, la pousser en avant !

Mais je veux oublier toutes ces « hérésies », dès que je me mets à contempler l'étonnante attitude que l'artiste a donnée à la petite Vierge. On ne saurait rien trouver de plus admirable, au point de vue de la tendresse, de la simplicité, et de la confiance dans l'abandon. Tous les spectateurs, aussi bien, semblent-ils émerveillés de cet étonnant spectacle; le grand-prêtre, lui-même, en est attendri et les vierges qui l'accompagnent, groupées derrière lui, accueillent avec un profond sentiment de respect celle qui va, encore si jeunette, devenir leur compagne.

La scène de la Présentation, et la vie de la Vierge dans le Temple, offrent à l'artiste, je l'ai déjà dit, d'autres éléments que Giotto n'a pas illustrés dans ses fresques de l'Arena. Ce n'est donc pas le lieu d'en parler ici et je le ferai seulement plus tard, dans l'étude d'autres séries relatives à la vie de la Vierge.

Au sujet, toutefois, des flambeaux que portent souvent, dans la représentation de ce mystère, les personnages qui accompagnent la Vierge, lui faisant ainsi cortège, je veux noter ici cette remarque de M. Venturi qui suppose, dans son beau livre sur *La Madone*, que l'origine de cette formule se trouve dans le souvenir des antiques figurations nuptiales où les flambeaux, attribut caractéristique du dieu de l'hyménée, étaient toujours portés devant l'épouse, aux

noces romaines. Puis il ajoute que cette réminiscence des anciennes coutumes fut promptement délaissée par l'art (1).

Mais on la suit, au contraire, jusque très avant dans l'histoire artistique, en France tout au moins, et il suffirait de citer à l'appui, — pour ne rien dire des miniatures, — le tableau du musée Montpellier, qui est du XVIe siècle, où les parents de la Vierge, et les personnes qui l'accompagnent, portent toutes un cierge allumé à la main.

Que ce soit là maintenant, un symbole des fiançailles de la Vierge avec Celui qui sera son véritable et seul époux, l'hypothèse n'est pas inadmissible, bien qu'il ne me plaise guère de la documenter avec des vers de Catulle.

VI

LE MARIAGE DE LA VIERGE

Nous avons abrégé le récit de la vie de la Vierge dans le Temple et nous devions le faire, puisque Giotto n'en disait rien lui-même et que nous nous bornons à illustrer ses peintures de l'Arena. Voyons maintenant de quelle façon il a traité le sujet suivant, un des plus populaires de l'art chrétien, je veux dire le Mariage de la Vierge.

Nous nous rapprochons de plus en plus de l'histoire révélée. Si la légende, en effet, a brodé d'arabesques, un peu folles, le fait du mariage de la Vierge, on ne peut nier d'aucune façon la réalité du fait lui-même, car nous savons de source certaine, par l'évangéliste saint Luc, que, « dans la ville de Galilée, appelée Nazareth, était une vierge mariée à un homme juste de la maison de David, nommé Joseph et (que) Marie était le nom de la Vierge » (Luc, I, 27). Le même Evangéliste nous dit encore, qu'ainsi mariée à Joseph et habitant avec lui (2), Marie, répondant à l'Ange

(1) Venturi, *La Madone*, p. 107.

(2) Je devrais dire, pour parler avec exactitude, « fiancée à Joseph et n'habitant pas encore avec lui ». Mais trop d'exactitude, dans la description des mystères surnaturels, empêche souvent d'en bien faire saisir la portée générale et la grande vérité.



qui lui annonçait sa maternité, lui dit : « Comment se fera ceci, car je ne connais pas d'homme, *quoniam virum non cognosco* » (Luc, I, 34).

Surprenant mariage, en vérité, et tout à fait en dehors des lois coutumières, que celui de cette femme qui est vierge, qui veut le rester, qui le demeurera toujours et qui, cependant, reçoit, d'un messager qui ne saurait mentir, l'annonce très sûre d'une prochaine maternité ! Devant un pareil mystère, que l'humaine raison ne peut éclaircir, on comprend que les savants n'aient d'autre ressource que de se taire, admirant, en silence, ce qu'ils ne peuvent expliquer. Mais les simples, — et ceux-là encore, je pense, qui ont besoin de parler leur admiration, — n'ont pu se résoudre, quand même, à ne rien dire de ce merveilleux mariage.

Ils ont, pour le raconter, des détails copieux et tout à fait charmants : c'est la Légende du Mariage de la Vierge, dont Giotto nous contera, tout au moins, quatre épisodes. Cette légende, qui l'a inventée ?

En vérité, je ne sais. Et je croirais volontiers qu'on la raconte depuis tant et tant de siècles qu'elle a, pour ainsi dire, toujours existé. Car, pour parler d'un événement aussi capital dans l'histoire de nos origines surnaturelles, et pour en parler avec un peu de complaisance, il y fallait bien un certain nombre de détails, n'est-il pas vrai ! Mais qui pourra jamais dire le nom de celui — c'était peut-être un homme très savant, en somme — qui, pour la première fois, a commencé à les raconter ?

Voici l'illustration des quatre fresques que Giotto a consacrées à cette légende du Mariage de la Vierge.

9. — La première représente la **convocation des prétendants.** On y voit, sur la droite, une « architecture », laquelle représente le Temple de Jérusalem : je n'ai pas besoin de dire que c'est une représentation approximative et sans prétentions archéologiques. L'édifice se réduit, au fait, à une sorte de niche, précédée d'un péristyle, au fond de laquelle se voit un vénérable vieillard, avec une

grande barbe, toute blanche. Il se tient debout devant une espèce de comptoir recouvert d'une draperie. Il est occupé à une certaine opération que paraît présider, en avant de la table, un autre vieillard, non moins vénérable, mais qui diffère du premier par quelques détails de costume et, en particulier, parce qu'il ne porte pas, sur la tête, le curieux bonnet qui orne le chef du vieillard de derrière la table, — laquelle est un autel.

Pour en finir de suite avec ces deux personnages, je dirai que celui portant le bonnet n'est pas, à mon avis, le grand-prêtre lui-même, mais son scribe, dont nous avons déjà parlé, ce Ruben qui aurait chassé Joachim du Temple, d'après l'Evangile du Pseudo-Mathieu : l'autre personnage, au contraire, celui qui préside, ici, la cérémonie, serait le grand-prêtre lui-même. De fait, nous le verrons, dans la scène du Mariage proprement dit, exercer personnellement son ministère, prenant la main de la Vierge, et celle de Saint Joseph, ce qui est, évidemment, du ressort de son sacerdoce, et faisant, en un mot, œuvre de prêtre, alors que le personnage à bonnet se tient à l'arrière-plan, comme un subalterne, sans se mêler en rien à la cérémonie, sinon pour lui servir de témoin. On comprend, toutefois, que, dans la première action, le scribe Ruben semble occuper une place plus prépondérante que celle du grand-prêtre, puisqu'il s'agissait de recevoir les verges apportées par les prétendants, en vérifiant avec soin l'identité de ceux qui les présentaient : il les accueille avec un regard terriblement inquisiteur et s'acquitte à merveille de son office de scribe et d'huissier.

Mais c'est assez parlé de Ruben, et il est temps d'en venir aux prétendants, qui sont, tout bien considéré, les personnages les plus importants de la composition. Giotto a surtout voulu faire songer à leur grand nombre, — il s'agit, en effet, de tous les hommes de la tribu de David qui ne sont pas mariés, — et de fait, si j'ai bien compté, ils se trouvent là seize, ce qui est, déjà, pour des prétendants, un chiffre sérieux. Parmi eux se dissimule saint Joseph, reconnaissable au nimbe dont sa tête est ornée, et

aussi à cela qu'il porte une barbe blanche, tandis que tous les autres prétendants sont des jeunes gens, tout à fait imberbes.

Giotto, donc, suppose, avec la *Légende Dorée*, que Joseph était déjà, au moment de son mariage, un vieillard vénérable. Il est encore d'accord avec elle pour se taire sur la question de son prétendu veuvage, dont il ne laisse rien soupçonner, pas plus en cette fresque que dans celles qui vont suivre. Nous ne sommes pas sans lui savoir gré de cette appréciable discrétion (1).

10. — **La prière des prétendants**, tel est le sujet de la seconde fresque relative au mariage de la Vierge. Le

(1) Pour se tirer de la difficulté classique du fameux texte de saint Mathieu, — ses frères... et ses sœurs ne sont-ils pas tous au milieu de nous (*Math.*, XIII, 55) — la Légende nous propose une première explication, à laquelle se range Jacques de Voragine, qui suppose à Jésus, non des frères, mais simplement des cousins: c'est la légende « des trois maris et des trois Marie ». Mais il y a une seconde explication, qui donne à Jésus de véritables frères, en admettant que Joseph était veuf et avait des enfants, au moment où le grand-prêtre lui confia la garde de la Sainte Vierge: c'est la version consignée dans l'*Histoire de Joseph le Charpentier*, dont le texte copte, d'après Tischendorf, pourrait remonter jusqu'au IVe siècle. Cette curieuse *Histoire* raconte de tout autre façon que les autres Apocryphes l'ensemble des faits relatifs aux origines de l'Annonciation: « Quand les prêtres virent grandir une vierge si pleine de sagesse et de la crainte du Seigneur, ils se mirent à en parler entre eux et dirent: Cherchons un homme juste et pieux, à qui nous confierons Marie, jusqu'au moment de son mariage... Alors, tout aussitôt, ils convoquèrent douze vieillards de la tribu de Juda, et ils écrivirent les noms des hommes des douze tribus d'Israël. Or, le sort tomba sur un pieux vieillard, qui s'appelait Joseph le juste. Et les prêtres, prenant la parole, dirent à ma Bienheureuse Mère (c'est, dans ce récit, Jésus lui-même qui est censé tenir la parole): Partez avec Joseph et demeurez avec lui jusqu'à l'époque de votre mariage. Joseph le juste, donc, accepta ma mère, et la conduisit dans sa demeure. Et Marie y trouva le petit Jacques (Jacques le Mineur), tout désolé et rempli de tristesse, à cause de la mort de sa mère, et, alors, elle fit son éducation: d'où vient qu'elle est appelée Marie, mère de Jacques, *Maria, mater Jacobi.* » L'*Historien Joséphin* raconte ensuite, en s'y conformant de très près, les faits consignés dans l'histoire révélée. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette légende ne saurait être admise d'aucune façon, tellement elle s'éloigne de l'idée que l'Eglise nous invite à nous faire de saint Joseph, le glorieux patron des âmes vierges. Cette *Histoire de Joseph le Charpentier* présente, néanmoins, des passages admirables et la sensation qu'elle nous donne des derniers moments de saint Joseph atteint, parfois, jusqu'à la hauteur des récits les plus sublimes

décor de la scène est absolument identique à celui de la composition précédente. Ce sont aussi les mêmes personnages, avec le scribe en moins, toutefois, car je ne puis supposer que ce soit le personnage agenouillé à gauche du grand-prêtre: il n'a plus, en effet, son fameux bonnet, et la couleur de sa barbe et de sa chevelure doit tout à fait empêcher d'admettre une semblable hypothèse.

Quant à l'action de toutes ces personnes agenouillées, les regards fixés sur les verges méthodiquement étagées sur la table, entre deux vases sacrés qui pourraient très bien être des encensoirs, elle ne fait aucun doute: ils attendent que le prodige annoncé se manifeste, et regardent, avec attention, quelle sera, de toutes les verges, celle qui fleurira... Mais, dit la *Légende Dorée*, Joseph, lui tout seul, ayant caché sa verge, quand chacun avait apporté la sienne, il en résulta que rien ne parut de ce qu'avait annoncé la voix divine.

L'Evangile apocryphe du *Pseudo-Mathieu* raconte la même scène plus longuement et avec des détails un peu différents. Il suppose, en effet, un nouveau sacrifice et une nouvelle apparition de l'ange qui ordonna au grand-prêtre Abiathar de prendre, sur l'autel, — car on suppose que toute la scène eut lieu dans le *Sancta Sanctorum*, — la verge qui avait le moins d'apparence et de la remettre à Joseph :

« Et, comme il se cachait très humblement, se faisant tout petit, alors Abiathar l'appela d'une voix forte, disant : Approche et reprends ta verge ! Et Joseph s'approcha, tout tremblant de ce que le grand-prêtre l'eût appelé d'une voix aussi forte, puis, étendant la main, il prit sa verge. Mais voici qu'aussitôt s'éleva de son sommet une colombe, plus blanche que la neige et tout à fait belle, qui, après avoir voltigé sous les voûtes du Temple, s'envola vers le ciel. »

11. — Nous voici, maintenant, en pleine scène du **Mariage de la Vierge.** C'est toujours, dans la fresque de Giotto, le même décor, avec le Saint des Saints, sur la droite. En plus des personnages de la scène précédente, nous avons ici, pour la première fois, la Vierge. Elle est nimbée, et couronne nuptiale sur la tête. Trois femmes

la suivent. Un peu en arrière, du côté du Temple, le scribe Ruben a réapparu, pour servir, sans doute, de témoin officiel au mariage, et le consigner sur ses registres.

Les prétendants se sont groupés sur la gauche : Giotto n'a pas essayé, comme le feront ses successeurs, non pas sans quelque indiscrétion, de leur donner des sentiments trop accentués de jalousie et de dépit, et si l'un d'eux brise sa verge sur son genou, il ne le fait pas avec une mauvaise humeur excessive. Quel est, d'ailleurs, en avant d'eux, ce personnage, amplement drapé dans son manteau, qui s'avance vers les saints époux, en faisant, de la main droite, un geste qu'il faut essayer de définir ? Ce personnage est un prétendant, sans aucun doute, comme on peut le conclure de ce fait qu'il porte, ainsi que les autres, un visage imberbe. Dira-t-on qu'il s'avance vers le grand-prêtre pour protester, en quelque manière, contre la cérémonie qui s'accomplit ? Mais il me semble, au contraire, qu'il ne s'approche ainsi que pour témoigner, de plus près, son admiration, et le geste de sa main l'indique très convenablement.

Giotto n'a pas représenté la Vierge sous les apparences d'une enfant de quatorze ans. Il viole, en cela, les données de la Légende, mais il ne faut pas l'en blâmer, et non plus de l'avoir montrée sans joliesse, et plutôt grave et sérieuse. La Vierge de Giotto, d'ailleurs, a toujours cet aspect majestueux et un peu sévère, alors même qu'elle porte son divin Enfant : elle s'attendrit rarement et n'oublie jamais tout ce que sa très haute dignité de Mère d'un Dieu lui impose de dignité et de respect.

Saint Joseph, lui aussi, est singulièrement sévère, et son beau visage exprime une immense confusion, avec je ne sais quelle secrète terreur. C'est lui, d'autre part, et non pas la Vierge, que le grand-prêtre fixe de son regard scrutateur. Nous sommes, en effet, en présence d'un très grand mystère : le profond artiste qu'est Giotto l'a merveilleusement senti, et l'étude de son œuvre nous aide grandement à le sentir avec lui.

Je ne dirai rien du geste avec lequel le grand-prêtre réunit les mains des deux saints époux, car je ne veux pas

m'exposer à devoir parler du saint anneau de la Vierge, ce qui serait extrêmement périlleux — pour les limites, je veux dire, où je dois contenir ce commentaire (1).

Resterait la question des jeunes femmes qui accompa-



Fresque de GIOTTO à l'Arena
Le mariage de la Vierge

gnent la Vierge : nous allons la traiter brièvement en illustrant la composition suivante.

12. — Elle représente **saint Joseph conduisant, dans sa demeure, Marie, sa jeune fiancée.** — Un seul mot, dans la *Légende Dorée*, se rapporte à cette scène, le

(1) On sait que la question de « l'anneau de la Vierge » a donné lieu, au XVe siècle, à des discussions qui ne furent pas contenues dans les limites de l'art et de l'iconographie, puisqu'elle entraîna des armées à se mobiliser et qu'il fallut, pour la résoudre, l'intervention du pape lui-même. Le *Sposalizio* occupa une place des plus importantes dans le développement de la peinture ombrienne : on connaît plus particulièrement, ceux de Fiorenzo di Lorenzo, du Pérugin et surtout de Raphaël. Mais il y en a d'autres, encore, et qu'il serait fort intéressant de comparer avec celui de Giotto.

« desponsata Virgine », qui est une leçon, déjà trop abrégée de cet *Evangile de la Nativité*, que Jacques de Voragine suit généralement, et où il est dit que « les fiançailles furent célébrées, — à Jérusalem, — selon le rite coutumier, *sponsaliorum jure de more celebrato*. C'est ce rite des fiançailles que Giotto a traduit dans la fresque qui termine cette histoire du mariage de la Vierge.

Voici, maintenant les détails que nous lisons, à ce sujet, dans le *Pseudo-Mathieu :*

« Alors Joseph reçut Marie, avec cinq autres vierges qui devaient rester avec elle, dans la maison de Joseph : c'étaient Rebecca, Sephora, Suzanne, Abigea et Zahel, et le grand-prêtre leur avait donné de la pourpre et du lin..., etc.».

Elles sont sept, et non pas cinq, dans la fresque de Giotto, les vierges qui accompagnent Marie dans le cortège des fiançailles, ou plutôt pendant qu'elle se dirige vers la demeure de son nouvel époux. Mais c'est une variante qui ne tire pas à conséquence et dont nous ne devons pas nous étonner.

Rien d'authentique, maintenant, sur les sources qui ont servi à Giotto pour se documenter sur le rite de cette cérémonie juive. Quel est, par exemple, le personnage qui marche à côté de Joseph ! Je ne saurais le dire. Mais je n'ai pas besoin d'être renseigné sur l'action des quatre personnes qui le précèdent : ce sont, comme encore aujourd'hui dans les noces de village, les musiciens qui mènent le cortège.

Laissons là tous ces détails de pure curiosité. Ils sont peu intéressants, à dire vrai, d'autant plus que, parmi toutes les figures de cette fresque, une seule attire vraiment les regards et les retient de telle façon qu'on ne veut plus considérer qu'elle seule, à l'exclusion de toutes les autres. C'est la Vierge, la très sainte épouse de Joseph le juste, qui va, dans quelques jours, recevoir du ciel, l'annonce de sa prochaine et glorieuse maternité.

Nous voici à l'Annonciation.

(*A suivre*). Abbé BROUSSOLLE.





TROIS ILLUSTRES CONQUÊTES

DE LA FOI :

FRANÇOIS COPPÉE, FERDINAND BRUNETIÈRE & PAUL BOURGET

Suite (1)

III

PAUL BOURGET JUSQU'EN 1895

Paul Bourget, en 1895, avait-il des croyances chrétiennes ? Il n'y paraît guère, à lire ses œuvres parues jusqu'alors.

« Auvergnat, vous dis-je, M. Paul Bourget est un Auvergnat », écrivait Jules Lemaitre dans un mouvement de mauvaise humeur, partagé par M. l'abbé Delfour dans notre *Université catholique* (2). Eh bien, ne leur en déplaise, M. Paul Bourget n'est pas Auvergnat, ... malheureusement pour l'Auvergne. Il naquit à Amiens, le 2 septembre 1852, d'un père originaire de Savas, dans l'Ardèche, — tout comme le Joseph Monneron de l'*Etape*, — professeur, non pas de lettres, mais de sciences dans divers lycées et enfin recteur de l'Académie de Clermont, de 1882 à 1887, où je l'ai connu.

(1) Voir les numéros d'octobre et novembre.
(2) Article du 15 avril 1894.

Son fils Paul, élève de passage au lycée Blaise-Pascal, fut un brillant humaniste à Sainte-Barbe et obtint un second prix d'honneur au Concours général. En 1872, il était reçu premier en Sorbonne à l'examen de la licence ès lettres. Ami de Maurice Bouchor, d'Anatole France, de Stéphane Mallarmé, de Jean Richepin, il suivit quelque temps les cours de l'Ecole des Hautes Etudes, puis collabora à divers journaux ou revues : à la *Renaissance*, 1872 ; à la *République des lettres*, 1877 ; à la *Vie littéraire*, 1878 ; à la *Paix*, au *Globe*, 1879 ; au *Parlement*, 1881 ; à la *Nouvelle Revue*, 1884, et à l'*Illustration*.

Entre temps, il publiait des Poésies : de 1872 à 1876, *Au bord de la Mer*, la *Vie inquiète*, *Petits Poèmes*, assez insignifiants ; puis, en 1878, *Edel*, que Jules Lemaitre appelle « un poème mélancolique et un peu naïf », et surtout un poème « très chic » ; enfin, en 1882, les *Aveux*, qui ne firent pas sensation, malgré leur libertinage mystique. Paul Bourget devait arriver à la gloire par une tout autre voie.

Une véritable passion s'était emparée de lui, la passion de connaître la vie intérieure, la vie intellectuelle et morale ; la passion de s'initier aux secrets de l'esprit, du cœur surtout, avec ses affections profondes, ses espérances riantes et ses illusions déçues ; la passion, en un mot, de la psychologie individuelle et sociale, qui seule peut nous dire ce qu'est « l'âme contemporaine ».

Poussé par cette curiosité psychologique, devenue pour lui comme une soif intolérable, Paul Bourget interrogea d'abord les livres des maîtres de la pensée contemporaine, livres qui sont de puissants initiateurs pour le psychologue : « Dis-moi ce que tu lis, et je te dirai ce que tu es. » Puis, ses lectures lui ayant révélé qu'un des traits de l'âme d'aujourd'hui est le cosmopolitisme, consciencieusement il se mit à voyager ; il fit de longs séjours en Angleterre, en Ecosse, en Italie, en Espagne, en Amérique (1).

Après avoir lu, comme dit Descartes, « dans le grand livre du monde », après avoir étudié la phychologie des

(1) *Les Contemporains*, III, 346.

peuples et des races, il pénétra dans ce qu'on appelle « le monde » : il entendit les propos des hommes de club et de sport ; il ausculta, confessa actrices, dames, belles pécheresses. Enfin, fort de ces études si variées et si complexes, il publia des œuvres aussi fortes qu'originales.

Ce sont les *Essais de psychologie contemporaine* en 1883 et les *Nouveaux Essais* en 1885, qui commencèrent sa célébrité légitime. « A cette heure précise, y disait-il, un adolescent que je vois s'est accoudé sur son pupitre d'étudiant, par ce beau soir d'un jour de juin. Les fleurs s'ouvrent sur la fenêtre, amoureusement. L'or tendre du soleil couché s'étend sur l'horizon avec une délicatesse adorable. Des jeunes filles causent dans le jardin voisin. L'adolescent s'est penché sur son livre, peut-être un de ceux dont il est parlé dans ces *Essais*. C'est les *Fleurs du mal*, de Baudelaire ; c'est la *Vie de Jésus*, de M. Renan ; c'est *Salammbô*, de Flaubert ; c'est le *Thomas Graindorge*, de M. Taine ; c'est le *Rouge et le Noir*, de Beyle. Qu'il ferait mieux de vivre ! disent les sages... Hélas ! c'est qu'il vit à cette minute et d'une vie plus intense que s'il cueillait les fleurs parfumées, que s'il regardait le mélancolique occident, que s'il serrait les fragiles doigts d'une jeune fille. Il passe tout entier dans les phrases de son auteur préféré. Il converse avec lui de cœur à cœur. » — Voilà le critique, Messieurs, non pas un critique qui raconte et qui juge, mais un critique qui comprend et qui sent, qui s'est particulièrement appliqué à se représenter des états d'âme, à les faire siens. Après s'être assimilé Baudelaire, Renan, Flaubert, Taine et Stendhal, il s'assimile, dans les *Nouveaux Essais*, Alexandre Dumas fils, Leconte de Lisle, les de Goncourt, Amiel, Tourguenef. L'originalité de la critique de Paul Bourget, c'est qu'elle devient « l'histoire de sa propre formation intellectuelle et morale... Il cherche à bien expliquer et décrire (dans les écrivains avec qui il se trouve en conformité d'intelligence et de cœur) ceux de leurs états de conscience et celles de leurs idées qu'il s'est le mieux appropriées par l'imitation et par la sympathie. Et ainsi, tout en ne faisant au fond que l'histoire de son âme à lui,

il fait, du même coup, l'histoire des sentiments les plus originaux de sa génération et compose par là même un fragment considérable — et définitif — de l'histoire morale de notre époque. »

Le critique en Paul Bourget était beaucoup plus remarquable que le poète. Voici le romancier, qui s'affirme bien supérieur au critique et ressuscite parmi nous un genre disparu, le roman psychologique, dont les chefs-d'œuvre s'appellent la *Princesse de Clèves*, de Mme de La Fayette; *Marianne*, de Marivaux; *Manon Lescaut*, de Prévost; *René*, de Chateaubriand; *Adolphe*, de Benjamin Constant.

On lit, on dévore *Cruelle énigme*, en 1885; *Un Crime d'amour*, en 1886; *André Cornélis*, *Mensonges*, le *Disciple*, en 1887; l'*Irréparable* avec *Deuxième amour*, en 1888; *Un cœur de Femme*, en 1890; la *Physiologie de l'amour moderne*, hélas! « un des plus méchants livres que je sache, écrit M. René Doumic, moins déplaisant encore par la nature des questions qui y sont gravement traitées que par une affectation d'homme fort qui va jusqu'à la puérilité » (1). M. Brunetière ajoute que l'auteur semblait vouloir rivaliser avec Laclos (2), l'écrivain immonde des *Liaisons dangereuses*, au libertinage sec et froid. Heureusement, Paul Bourget se mariait à cette heure avec une femme aussi chrétienne que charmante, et se relevait par la *Terre promise*, 1892; *Cosmopolis*, 1892, et *Un Saint*, sinon par *Une Idylle tragique*, 1896, et la *Duchesse bleue*, 1898.

Entre temps avaient paru *Pastels* (dix portraits de femmes); *Nouveaux Pastels* (dix portraits d'hommes); *Sensations d'Italie*, 1893; *Outre-Mer*, 1894; *Etudes et Portraits*, *Etudes anglaises*, *Fantaisies*.

Jules Lemaitre saluait, dès son apparition, *Un Crime d'amour* comme « l'un des plus beaux romans » qu'on eût écrits depuis vingt années; il n'en voyait point où « l'on rencontrât à la fois tant de force d'analyse et tant d'émotion, ni qui présentât aux plus distingués d'entre

(1) *Ecrivains d'aujourd'hui*, p. 15.
(2) *Nouveaux Essais de littérature contemporaine*, p. 262.

nous un plus fidèle miroir de leur âme (1) ». « Nul, ajoutait-il, depuis Mme de La Fayette, depuis Racine, depuis Marivaux, depuis Laclos, depuis Benjamin Constant, depuis Stendhal,... n'a décrit avec plus de justesse,... ni exposé dans un plus grand détail les sentiments que doit éprouver telle personne dans telle situation morale. » M. Brunetière et M. Paul Janet applaudissaient au *Disciple*, « le plus bienfaisant », disait l'un, « le plus fort », ajoutait l'autre, des romans de Paul Bourget, parce qu'il y montre que les doctrines libres penseuses d'Adrien Sixte ont une influence désastreuse sur Robert Greslou, « son disciple » : elles en font un misérable, succombant sous un coup de pistolet de M. de Jussat, le frère de celle dont il a volé l'honneur. C'est surtout la *Terre promise* et sa *Préface* sur le roman psychologique, dont s'étaient moqués Pierre Loti et Emile Zola, qui plaisaient à M. Brunetière : après avoir admiré « la simplicité de l'intrigue, l'originalité des caractères, le pathétique profond d'un drame tout intérieur, la générosité, la noblesse, la hauteur de l'inspiration », il rattachait Paul Bourget « à la lignée de ses vrais maîtres, Stendhal et Balzac, Sainte-Beuve et Laclos, Marivaux et Racine » (2).

Ce n'est pas, certes, que Bourget fût sans défauts. On a pu lui reprocher avec raison de l'excès dans ses descriptions de boudoirs mondains, dans le décor où il place ses héroïnes de rêve, et dont il ne justifie pas les détails en l'appelant quelque part « la psychologie de l'ameublement » (3). On trouve chez lui des « insistances fatigantes, des longueurs et des parties ennuyeuses... Il manque d'esprit. » Mais il a le charme incomparable qui s'attache à son élégante et fine psychologie, et l'Académie française l'élisait en 1895 à la place de Maxime Du Camp. Il n'avait que quarante-trois ans, et il était heureux d'arriver sitôt à la gloire suprême, porté par les flots de la popularité « sur cette mer et sous ce ciel, dit-il quelque part, moins

(1) *Les Contemporains*, III, p. 363.
(2) *Nouveaux Essais de Littérature contemporaine*, p. 198.
(3) La *Duchesse bleue*.

infinis et moins changeants, moins mystérieux, moins dangereux et moins magnifiques aussi que ne peut l'être, à travers les tempêtes et les apaisements, les passions et les sacrifices, les contrastes et les souffrances, cette chose si impossible à jamais comprendre tout à fait : un cœur de femme » (1).

A cette heure, en 1895, Paul Bourget comptait ses lecteurs et ses lectrices par milliers, et c'était déplorable pour la morale, sinon pour la foi.

Ecoutez comment parle l'auteur des *Aveux*, celui qui, dans l'*Echéance*, racontait naguère comment au lendemain de la guerre fatale de 1870, le scepticisme de Renan nous fit une jeunesse d'égoïstes, de sceptiques, de critiques, de dilettantes :

> Sans souci de savoir si le temps qui s'écoule
> T'apporte ou non des biens auxquels tu ne crois pas,
> Ecoute, indifférent aux luttes d'ici-bas,
> Autour de toi frémir et trépigner la foule...
>
> Répète-toi les vers célèbres de Lucrèce :
> Il est doux, quand les vents troublent les flots puissants,
> D'être à terre et de voir les marins en détresse
> Lutter contre les maux dont nous sommes exempts.

« Du haut de cet observatoire de Lucrèce » (2), comme du haut de « la tour d'Ivoire » d'Alfred de Vigny, Paul Bourget définit mieux que personne le *dilettantisme :* « C'est beaucoup moins une doctrine qu'une disposition de l'âme, très intelligente à la fois et très voluptueuse, qui nous incline tour à tour vers les formes diverses de la vie et nous conduit à nous prêter à toutes ces formes, sans nous donner à aucune », suivant ce mot qu'on attribue à Virgile : « On se lasse de tout, excepté de comprendre. » (3) Et voilà Bourget qui se laisse aller à cette volupté morbide de la diffusion du « moi » sur toutes les idées, tous les sentiments et toutes les sensations. Dans les *Essais de Psycho-*

(1) *Un cœur de Femme*, p. 409.
(2) Lecigne : *L'évolution morale et religieuse de Paul Bourget :* Revue de Lille, août 1903, p. 868.
(3) *Essais de Psychologie contemporaine*, pp. 42-3.

logie, il prend à Baudelaire « un mélange singulier de sensualité et de mysticisme »; à Renan, son « dédain aristocratique » pour le peuple et l'ouvrier; à Dumas fils, « la préoccupation tragique des questions de morale dans les drames de l'amour »; à Stendhal, enfin, qui est « sa passion, son vice..., son dieu », la curiosité de l'analyste et l'incurable tristesse du pessimiste. « Durant ces secondes de dissolvantes rêveries, écrira-t-il lui-même d'Oxford, dans *Etudes et Portraits*, p. 419, il semble que l'âme s'en aille du corps et qu'elle devienne eau courante avec la rivière, flot dormant avec les lacs, feuillage frémissant avec la ramure des arbres, parfum végétal avec l'arôme des fleurs, lumière vibrante avec le rayon du soleil. »

« La fraîcheur d'un cloître traversé en passant » suffit pour lui faire revêtir, avec la robe de bure d'un religieux, ses habitudes et ses idées. Il devient un paysan patient, sournois et compliqué, rien qu'à regarder une ferme normande et « sa large cheminée où la soupe se prépare dans la vaste marmite ».

Sur ce dilettante, curieux, avide de sensations si diverses, se greffe bientôt un *disciple de Taine* — non pas du Taine de 1850 à 1870, du tombeur des « *Philosophes classiques* », du « déterministe effréné » qui ne laissait debout dans l'âme que « le culte dynamique de la vie », comme parlait Anatole France (*Le Temps*, 12 mars 1893) — mais du Taine d'après nos désastres, du Taine devenu l'historien national des *Origines de la France contemporaine*, pour l'aider à se relever, à « vivre d'une vie qui fût digne d'elle et de son passé » (1); du Taine, enfin, digne d'être appelé par M. Melchior de Vogüé, « le maître mouleur auquel nous devons tous une bonne part de nos formes intellectuelles » (2). Taine, alors, conduisait mélancoliquement Paul Bourget au square des Invalides, pour lui faire contempler un jeune arbre dont la vigueur l'enchantait et le consolait de ses douloureuses études sur la France, à

(1) Giraud : *Essai sur Taine, Histoire de sa pensée et de ses livres*, pp. 89-90.
(2) *Regards historiques et littéraires.*

propos de laquelle il disait : « Je mesure les cavernes d'un poitrinaire. » (1) L' « élève » prit au maître sa méthode expérimentale ; il la transporta dans le roman, et, laissant de côté « le baudelairisme, le renanisme, et le beylisme », il nous servit, pour ainsi dire, des « tranches de vie » vécue et dramatisée, dans des œuvres d'une psychologie très subtile, très pénétrante. Elle n'en est que plus dangereuse avec ses tableaux d'une élégance aristocratique et raffinée, avec ses peintures d'un réalisme trop séduisant, avec cette troublante analyse de l'amour, « destructive, comme toute analyse, du sentiment auquel elle s'applique » (2).

Quels sont, en effet, les sujets de prédilection que traite notre romancier ? « L'éternelle débauche, l'éternel adultère, l'éternelle honte », d'autant plus pervertissante qu'elle est enveloppée, comme ses héros et ses héroïnes, d'une atmosphère de luxe mondain et d'amollissante volupté, qui endorment la conscience et l'aveuglent sur la gravité du mal. Aussi ne faut-il pas craindre de résumer l'impression que laissent ces drames passionnés par le mot brutal qui échappe à l'abbé Taconnet dans *Mensonges :* « Tout cela, c'est de grandes saletés. »

Et puis, quel *pessimisme* profond que celui qui se dégage de ces romans psychologiques aux « langueurs morbides », comme dit Jules Lemaitre ! « C'était irréparable ! » dit Noémie Hurtrel, en se tirant un coup de pistolet dans le cœur, au souvenir douloureux d'une souillure inexpiable. L'*Irréparable* pourrait être le titre, non pas d'une des œuvres de Paul Bourget, mais de presque toutes, jusqu'à l'*Etape*. — Irréparable, la virginité du cœur perdue par Hubert Liauran, en qui une passion mauvaise pour Thérèse de Sauves a vite fait, dans *Cruelle énigme*, de détruire religion, famille, devoir de franchise, crainte de l'avenir, ces « nobles fantômes de la conscience ». — Irréparable, dans *Un Crime d'amour*, l'honneur d'Hélène Chazel, qu'elle a sacrifié à Armand de Querne, dont les injurieux soup-

(1) P. Bourget : *L'arbre de M. Taine, Figaro* du 7 novembre 1893, et *Un élève de Taine : Essais de Psychologie.*
(2) René Doumic : *Ecrivains d'aujourd'hui*, pp. 41-42.

çons l'amènent aux pires déchéances ! — Irréparable, dans *André Cornélis*, le mal qu'a fait à un enfant le soupçon contre un homme qui lui a volé, en même temps, la vie de son père et le cœur de sa mère, et qu'il immole à son implacable vengeance. — Irréparable, dans *Mensonges*, le malheur de René Vincy, séduit par l'infidèle Suzanne Moraines et se tuant, pour ne pas survivre à son amour trompé ! — Irréparables, dans le *Disciple*, les conséquences logiques de la *Théorie des passions*, d'Adrien Sixte, qui fait trois victimes : Charlotte de Jussat, Robert Greslou, et sa pauvre mère, agenouillée au pied de son cadavre. — Irréparable, dans *Un cœur de femme*, la blessure faite au noble comte de Poyanne par la faiblesse qu'a eue pour le viveur Casal la pieuse Mme de Tillières, qui ne se console qu'en prenant le chemin du cloître, où, dit-elle, « j'aurai Dieu ! » — Irréparable, dans *Terre promise*, la faute de Francis Nayrac et de sa victime, Pauline Raffraye, dont le cercueil disparaît dans la brume du couchant, avec le panache de fumée du paquebot qui l'emporte, tandis que Francis, abandonné par Henriette Scilly, reste sur le rivage avec la double et saignante blessure de ses fiançailles brisées et de son implacable remords. — Irréparables, dans *Cosmopolis*, tant de ruines d'un monde qui agonise, avec de vieux nobles comme le comte Ardéa, des aventurières comme la comtesse Alba Sténo, des Slaves comme le comte Gorka, aux passions violentes et aux duels scandaleux, avec l'écrivain Dorsenne, qui « compte les derniers râles de cette aristocratie mourante », et le juif usurier Hafner qui attend la catastrophe suprême, pour se jeter sur les derniers restes de ces fortunes nobiliaires. — Irréparables, tous ces naufrages d'âmes dans lesquelles « la Dalila éternelle a une fois de plus accompli son œuvre » (1), comme

La vipère dorée
Qui se traîne en sa fange et se croit ignorée (2).

(1) *Cruelle énigme*, p. 126.
(2) Alfred de Vigny : *La Colère de Samson*.



Irréparable, dans *Une idylle tragique*, le mal fait à deux amis, Olivier du Prat et Pierre de Hautefeuille, par la passion de l'archiduchesse Ely, qui ne reverra plus ce dernier : « Un mort est entre ces deux vivants qui, jamais, jamais ne s'en ira ! » — Irréparable, pour la petite *Duchesse Bleue*, l'actrice Camille Favier, l'infidélité du célèbre romancier et auteur dramatique, Jacques Molan, pris par une passion insensée pour M[me] de Bonnivet.

Irréparables ? Non avec le christianisme, où la foi, l'amour et le sang d'un Dieu peuvent laver toutes les boues, réhabiliter tous les coupables. Mais Paul Bourget écrivait en 1885 : « Il faut choisir entre la foi et les conclusions du pessimisme », et c'est le pessimisme qu'il devait choisir longtemps encore, sauf à oublier que, si le spectacle des Ilotes ivres dégoûtait les Spartiates de l'ivrognerie, l'ivresse de la passion séduisante, attirante, telle que la dépeint notre romancier, est plutôt faite pour en inoculer la fièvre. Dès lors, Paul Bourget, dans sa première manière, tombait sous le coup de l'anathème porté par un saint prêtre contre Claude Larcher : « Il ne faut, Monsieur, jamais faire de mal aux âmes. »

Tel était, il y a dix ans, l'état d'âme de Paul Bourget, d'après ses romans.

Quelles sont, à l'heure actuelle, ses convictions religieuses ? Pour y répondre, il nous faudra suivre le romancier « *sur les chemins de la croyance* », comme nous y invite M. Brunetière lui-même, annonçant sous ce titre son prochain ouvrage (1) et ajoutant même, comme sous-titre : « *Première étape*, l'*Utilisation du positivisme :* ce qui n'est, certes, pas pour déplaire à l'illustre auteur de l'*Etape*.

(1) Il vient de paraître depuis peu.

*
* *

ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE PAUL BOURGET

Notre charmant romancier consacrait une de ses délicieuses nouvelles d'il y a dix ans, *Un Saint*, à Dom Griffi, « le moine candide, qui sait par cœur Virgile, Horace et Dante, qui retrouve sous des plâtres les fresques de Benozzo Gozzoli, son « Benozzino », comme il dit, et qui est bon surtout, comme tous les bons prêtres, si bon qu'il a raison de la sécheresse de cœur d'un Philippe Dubois, sceptique, railleur, voleur : il éveille en lui, non seulement des remords, mais des espérances de foi, des résolutions de vie (1), et il termine par ce joli mot : « Je reconnus dans le regard de mon compagnon... l'*aube* d'une autre âme. » Est-ce que cette « aube » blanchissante ne s'était pas déjà levée sur l'âme de Paul Bourget, plongée dans la nuit du pessimisme, du déterminisme, aux propos égrillards de club et de fumoir, qui s'étalent dans la *Physiologie de l'Amour moderne* ?

Quelques-uns ont voulu saluer cette « aube d'une autre âme », — dès 1886, dans *Un Crime d'amour*, où Armand de Guerne (2) sent les larmes « monter à ses yeux de viveur, en songeant au Père qui est aux cieux », — ou, du moins, dès 1887, dans *André Cornélis*, le meurtrier qui se dit : « Quand j'étais enfant, je me confessais : ... c'était le coup de bistouri qui vide l'abcès ; » — dans le *Disciple* surtout, où la mère de Robert Greslou reprochait amèrement à Adrien Sixte d'avoir « pris la foi » du jeune homme, pour le conduire au crime et à la mort, et où le grand négateur, qui, pour la première fois, sentait sa pensée impuissante à le soutenir, s'humiliait, s'inclinait, s'abîmait devant le mystère de la destinée. Et pour le mort, pour sa victime, pour la mère désespérée et pour lui-même, il disait les mots de

(1) Lecigne : *Revue de Lille*, octobre 1903, p. 1099.
(2) Chapitre x : *Un Remords.*

la seule prière qu'il se rappelât de sa lointaine enfance : « *Notre Père qui êtes aux cieux!* »

C'est, sans doute, à cause de ce passage que Jules Lemaitre disait, dans les *Contemporains*, III, 354 : « M. Bourget est antipaïen et antigaulois. Il a, ce qui est presque toujours la marque d'une éducation chrétienne, le goût de la chasteté. Vous trouverez chez lui assez souvent un vif ressouvenir de la foi catholique de son enfance... En somme, le baudelairisme, le renanisme et le beylisme sont des habitudes et des goûts de son esprit, peut-être aussi des acquisitions préméditées d'un artiste qui s'est donné pour tâche de refléter et de porter en lui l'âme d'une certaine époque littéraire. Mais le fond de son cœur et de son être, c'est, je pense, un très douloureux *souci de la vie morale.* »

Le *Pater* de Sixte n'était qu'un éclair dans la nuit, qui devenait plus épaisse, sinon avec *Un Cœur de femme*, du moins avec cette malsaine *Physiologie*, qui est de 1890. L'auteur, pourtant, avait semblé prendre pour lui ce mot de l'abbé Taconet à Claude Larcher — un pseudonyme de Paul Bourget — dans *Mensonges :* « Vous ne savez pas ce que c'est que la chrétienne et jusqu'où elle peut aller dans le sacrifice. » Il peignait alors Mme de Tillières, qui se sacrifie, sans doute, mais après avoir trop ressemblé à Madeleine pécheresse.

Sur ces entrefaites, la Providence plaçait sous les pas du romancier psychologue la jeune fille aussi pieuse que distinguée, qui a l'honneur et le bonheur de s'appeler Mme Paul Bourget. Ce fut pour lui comme une révélation éblouissante, et aussitôt, sous le charme, il nous donnait, dans *La Terre promise*, l'idéale figure d'Henriette Scilly, dont le cœur virginal vit en plein rêve, et associe dans une affection toute pure son Dieu, sa mère et son fiancé, qu'elle ne croit pas « pareil à la plupart des hommes ». Et quand l'illusion est tombée, la pauvre enfant va s'agenouiller et communier dans la chapelle du Dôme, où elle demande à Dieu la force de renoncer à de chères fiançailles et de vivre, de souffrir à côté de sa mère, pour « effacer ce que doit le malheureux » qui fut son fiancé.

Cette fois, c'était bien « l'aube d'une autre âme », d'autant plus que l'ange qui était entrée au foyer domestique de Paul Bourget, disait tous les jours, en priant pour son âme :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne :
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne (1).

Auprès de Mme Bourget se trouvait alors une vieille amie, dont la moindre distinction était celle de la naissance, Mme la baronne X... : j'allais commettre l'indélicatesse de la nommer malgré elle. Tous les samedis, Paul Bourget leur disait : « Est-ce que vous n'allez pas vous confesser aujourd'hui, vous qui êtes assez heureuses pour le pouvoir? — Pourquoi n'y allez-vous pas vous-même? répondait doucement l'aimable et spirituelle baronne. — Donnez-moi une preuve de la Révélation », répliquait le psychologue; et comme on lui disait que cette preuve est partout, jusque dans les vieilles religions de l'Asie, qui ont déformé la Révélation primitive, il voulait toucher du doigt cette preuve, et se faisait prêter les écrits de saint Jean Chrysostome, de saint Irénée surtout et de saint Augustin.

De plus, sur lui, comme sur M. Brunetière, Sa Sainteté Léon XIII faisait une impression souveraine. A la fin de *Cosmopolis*, lorsque tous les viveurs qui s'y agitent « se sont écroulés, les uns dans la banqueroute, les autres dans la mort, tous dans la honte (2) », Dorsenne-Bourget et Montfanon, l'ancien zouave pontifical, se promènent dans les jardins du Vatican et échangent entre eux des pensées de désespérance : tout à coup, derrière un beau massif d'arbres, un grand vieillard se montre à eux : « Tenez, le voilà, le médecin qui tient en dépôt le remède à cette maladie de l'âme comme à toutes les autres »... Le personnage qui venait d'apparaître subitement dans le cadre de ce mélancolique jardin désert, et d'une manière comme surnaturelle, tant sa présence faisait un commentaire vivant au discours du passionné gentilhomme, n'était autre que

(1) *Polyeucte* : acte IV, sc. III.
(2) Lecigne : *loc. cit.*

le Saint-Père lui-même, en train de gagner sa voiture pour sa promenade accoutumée... Dorsenne, qui ne connaissait Léon XIII que par ses portraits, aperçut un vieillard courbé, brisé, dont la soutane blanche brillait sous le manteau rouge et qui s'appuyait d'un bras à un prélat de sa cour, de l'autre à un de ses officiers... Le sourire infiniment indulgent de cette bouche spirituelle,... l'éclat de ses yeux qui semblent justifier par leur rayonnement le *lumen in cælo* », le geste de sa main se dressant vers une splendide rose jaune et penchant la fleur sans la cueillir pour en respirer le parfum, la disparition de la blanche silhouette, saisirent Dorsenne-Bourget, qui, « se retournant vers Montfanon, aperçut de grosses larmes au bord des paupières de l'ancien zouave! » Dorsenne-Bourget lui dit alors, d'une voix profonde: « Vous avez malmené bien rudement les dilettantes et les sceptiques tout à l'heure. Mais pensez-vous qu'il y en eût un seul qui refusât le martyre, s'il devait en même temps avoir la foi? »

Celui qui parlait ainsi méritait de l'avoir : il l'a eue. Quand? Comment? C'est un secret, mais déjà vieux. Il y a trois ans, à Montpellier, où j'avais l'honneur de parler de Bossuet, Sa Grandeur Mgr de Cabrières me racontait qu'il venait de passer huit jours sur la côte d'azur avec M. Emile Ollivier, M. de Vogüé et Paul Bourget. « Ce dernier, ajoutait-il, m'a édifié en faisant sa méditation, en assistant à la messe tous les jours et en répondant avec une sereine énergie au dilettantisme de M. de Vogüé. » Depuis lors, Paul Bourget fait tous ses devoirs de chrétien; il a même une chapelle, avec la réserve, dans sa villa de Porte-Belle. Il y fait dire la messe par des religieux proscrits, comme le P. Dom Besse, et il n'est jamais plus heureux, dit-il, que lorsqu'il suit l'office divin « avec le livre d'heures de sa bonne mère ».

Comme il a souffert du doute ainsi que nous l'apprend la *Vie inquiète :*

> Mais combien malheureux, celui qui comme moi,
> Brise à moitié le joug et guérit de la foi,
> Sans guérir du besoin généreux du martyre,

Paul Bourget, malgré son exquise réserve, qui est presque de la timidité, veut se faire apôtre à la suite de François Coppée, de M. Brunetière. Il lance des anathèmes contre le *dilettantisme*, qui lui fut si cher et qu'il appelle « le pire des égoïsmes, le plus inhumain des plaisirs ». Il lance des anathèmes contre le *positivisme* de Taine et « la science absolue (1) », qui ne saurait être comparée à « la splendeur de la foi » et à « ses douceurs triomphales ». Ecoutez-le disant à un reporter, étonné de trouver « un Bourget ardent, intransigeant, passionné », un Bourget blâmant et flétrissant l'irréligion, que la complicité des pouvoirs publics développe et répand chez nous » : « Voyez-vous, il est une règle que j'ai constamment vérifiée et qui ne souffre pas d'exception. Partout où le christianisme est vivace, les mœurs se relèvent ; partout où il languit, elles s'abaissent. C'est l'arbre où fleurissent les vertus, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr. On démoralise la France, en lui arrachant la foi ; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a point de sauvegarde sociale hors des vérités du Décalogue. Ce fut la conviction de Le Play; ce fut celle de Taine; je m'y rallie. (2)»

Il fait mieux : là où Taine s'est arrêté, Bourget reprend et conclut en allant jusqu'au catholicisme intégral, en se servant de « cette grande paire d'ailes » indispensable à l'âme humaine, que Taine n'a pas employée, après l'avoir si bien décrite. Paul Bourget, dans la nouvelle *Préface* de ses *Œuvres de critique*, septembre 1899, fait sien le mot de Balzac, de l'illustre auteur de la *Comédie humaine* : « J'écris à la lueur de deux vérités éternelles : la religion et la monarchie. » Il contribue pour sa part à l'œuvre de ces trois analystes, Balzac, Taine, Le Play, qui est une « espèce d'*apologétique expérimentale* du christianisme », nécessaire à l'individu, nécessaire à la famille, à la société.

S'il écrit le *Fantôme*, la conclusion n'en sera pas pessi-

(1) *Taine* à Prévost-Paradol : *Sa Vie et sa Correspondance*, 2e édit. 1902, p. 36.
(2) Adolphe Brisson : *Portraits intimes*, Ve série, 1901.



miste, désespérée comme autrefois : au lieu de se tuer, Malclerc et Eveline essaient de vivre, promettent de vivre pour leur enfant. Et que dire de l'*Etape*, dont on a tant parlé, de l'*Etape* que M. Maurice Barrès lui-même déclarait l'œuvre la plus magistrale et la plus forte qui eût paru depuis trente ans ? — Sans doute, la crudité de quelques tableaux a choqué certaines âmes, que je respecte trop pour leur dire, ainsi qu'on l'a fait souvent, que les livres de Paul Bourget, comme certains traités de médecine, ne sont écrits ni pour les jeunes filles, ni pour les jeunes femmes. C'est une raison de plus, hélas ! pour qu'elles les lisent. Et puis, où commence, où finit surtout la jeunesse des femmes, qui leur interdit cette lecture ? — Sans doute encore, je sais qu'on a critiqué violemment, passionnément, ce roman à thèse antidémocratique et profondément religieuse. M. Léon Bloy a déclaré que Paul Bourget « n'écrit plus du tout et que l'infernal ennui » se dégage de ses œuvres. M. l'abbé Denis, se reconnaissant dans l'abbé Chanut de l'Union Tolstoï, a protesté dans les *Annales philosophiques*. Dans la *Revue Bleue*, le petit drôle spirituel et dreyfusard qu'est M. Ernest Charles et qui se fait une spécialité d'éreinter « la littérature ecclésiastique » — notez qu'il appelle ainsi les œuvres de Son Eminence le cardinal Perraud, de l'Académie française ! — M. Ernest Charles a méchamment déchiqueté l'*Etape*, comme naguère *Monique* et l'*Eau profonde* de Bourget, qui n'a jamais été et qui ne sera jamais qu'un « cacographe ». Des démocrates, comme M. Cruppi; des universitaires, comme M. Faguet, qui a écrit plusieurs articles sur l'*Etape* et en a intitulé un *Ce qu'il y a dans l'Etape ;* un royaliste, comme M. d'Haussonville; des catholiques républicains de la *Science sociale*, notre éminent collègue de l'*Institut catholique* de Toulouse, M. Charles Arnaud (1), ont tous montré par leurs articles, que l'*Etape*, qui ne satisfaisait ni catholiques, ni libres penseurs, ni royalistes, ni démocrates, les « passionnait »

(1) *Conférences pour le temps présent;* Lecoffre, 1903.

tous et provoquait « cet universel hommage que représente une universelle critique » (1).

Yves le Querdec, le grand admoniteur du clergé français, curés de campagne, curés de canton, évêques, M. Fonsegrive, auquel cuisaient, sans doute, les blessures cruelles que venait de lui faire Mgr Turinaz, en le déclarant pélagien ou semi-pélagien, essayait de s'en consoler en menant une campagne, dans la *Quinzaine*, contre Bourget, le prétendu calomniateur de la démocratie(2). Il n'oubliait qu'une chose, c'est que M. Brunetière, le démocrate, qu'on opposait à Paul Bourget, antidémocrate, a dit exactement la même chose que ce dernier : « Il y a comme une aptitude générale au gouvernement des hommes qui ne saurait s'acquérir sans une longue préparation. Il y a une éducation de l'*expérience héréditaire* que ne suppléent ni l'instruction la plus étendue, ni le génie spécial lui-même... *Quiconque sort immédiatement du peuple manque toujours par quelques endroits* (3). » N'est-ce pas le mot célèbre de M. Ferrand à Jean Monneron : « Vous êtes des victimes de la poussée démocratique... Vous avez brûlé une étape et vous payez la rançon de ce j'appelle l'erreur française. »

Voilà bien assurément la thèse historique et sociale soutenue par l'éminent disciple de Taine. Il s'est bien gardé de faire une réclame à la *Revue Bleue*, à la *Quinzaine*, à M. l'abbé Denis, à M. Léon Bloy, en leur répondant. Il a seulement adressé à M. le comte d'Haussonville, dans le *Gaulois*, des *Lettres* admirables, où il montrait ce que vaut la démocratie en Angleterre, en Allemagne, en Russie, et surtout dans cette Amérique, si bien décrite par l'auteur d'*Outre-Mer*. D'ailleurs, la thèse sociale n'était que secon-

(1) Le mot est de M. Charles Arnaud, qui, après avoir vivemment attaqué la valeur démonstrative et la valeur doctrinale de l'*Etape*, conclut en y voyant « un acte d'apostolat social », pour lequel il offre à M. Bourget, « l'hommage de son admiration raisonnée et de sa gratitude sans réserve ». (!!!)

(2) Naguère, ce Monsieur, qui traitait à Lyon les croisés de « fous », appelait les adversaires de l'abbé Loisy « des oiseaux de proie, oiseaux noirs, oiseaux immondes », claquant du bec en attendant un cadavre.

(3) Cité par le P. Cornut : *Etudes*, 1894.



daire dans l'*Etape*, puisque le père Monneron, fils de paysan ardéchois, a toutes les qualités professionnelles de l'universitaire. Jean Monneron, quoiqu'il ait « brûlé l'étape », est le type de toutes les vertus naturelles : c'est Paul Bourget lui-même. Il a voulu montrer ce que c'est qu'une famille sans religion, où la mère ne sait ni tenir son ménage, ni surveiller sa fille ; où le père élève ses enfants à la diable, en leur offrant, pour satisfaire leurs besoins reli-religieux, « le postulat de la raison pratique », le « substratum mental de la justice immanente », la « catégorie de l'idéal », le parfait laïcisme.

Jean Monneron le dit à son père avec une douloureuse éloquence : « Ah ! mon père, tu as cru bien agir, en ne leur donnant pas des croyances que tu n'avais pas... Tu as cru qu'une foi n'était pas nécessaire ; ou plutôt tu en avais une, puisque tu crois à la justice, comme à une révélation. Tu as pensé qu'elle nous suffirait... Tout ce que je me permets de te demander, c'est que tu te dises que, ne l'ayant pas cette foi qui te soutenaait, ils ont été bien dépourvus... La justice, c'est une idée, une abstraction. Il leur fallait... Il hésita une seconde, puis comme Joseph Monneron le regardait avec un impérieux défi dans les yeux, il eut le courage d'ajouter : « Il leur fallait Dieu. »

C'est faute de religion qu'Antoine Monneron devient un chevalier d'industrie et prend le chemin qui conduit à Mazas. C'est faute de religion que Julie Monneron, savante comme un docteur, coquette comme une marquise, rêve de devenir M[me] de Rumesnil, prend l'escalier qui conduit aux alcôves honteuses, aux maternités inavouables, dont on se débarrasse par le crime.

C'est faute de religion que la famille Monneron s'écroule dans des catastrophes horribles, qui arrachent à Jean des larmes sanglantes. Cela est si vrai que Brigitte Ferrand, la charmante fiancée de Jean Monneron, dit dès le début : « Ah ! mon père, que je plains ceux qui n'ont pas la foi ! Comment vivent-ils avec leurs morts ? Et ne pas vivre avec ses morts, c'est ne pas avoir de famille. » Jean Monneron lui-même, dont l'histoire n'est guère que le récit dramatisé

des luttes et des victoires de Paul Bourget, ne répond-il pas au juif Crémieu-Dax qui lui dit : « Ose prétendre que tu dois être catholique *scientifiquement!* — Scientifiquement, oui !... La foi n'est pas une géométrie ni une chimère. Mais non seulement la science ne s'y oppose pas, mais au contraire elle indique cette solution comme la plus raisonnable. » Lorsque, enfin, brisé de douleur, il prie au pied du lit de sa sœur, déshonorée, blessée, ne s'écrie-t-il pas : « Oui, je suis décidé à me faire catholique, comme tous les miens l'ont été pendant des siècles et des siècles. Je veux me replonger dans la plus profonde France. Je ne veux plus vivre sans mes chers morts. J'ai retrouvé leur foi et je ne la laisserai plus périr. »

Que ce soit là la « pensée de derrière la tête » de Paul Bourget, en voici la preuve authentique. Le *Nouvelliste de Lyon* ayant mis en lumière la thèse religieuse de l'*Etape*, M. Bourget écrivit aussitôt au rédacteur en chef (1) : « Vous avez magistralement dégagé la pensée maîtresse, qui domine cette monographie à la Le Play d'une famille de déracinés. »

Voilà donc toute la portée, religieuse (2) encore plus que sociale, de ce chef-d'œuvre, l'*Etape :* montrer par un drame poignant que, sans catholicisme, il n'y a plus de pudeur pour les jeunes filles, plus d'honneur pour les jeunes gens, plus de bonheur pour les familles croulantes et pour la société en proie à l'anarchie. C'est la conclusion qui se dégagera certainement du nouveau roman, auquel travaille Paul Bourget, *Un Divorce* (3). C'est aussi celle qu'il écrivait lui-

(1) M. Le Clerc, qui a bien voulu me communiquer cette lettre.

(2) C'est peut-être pour ne l'avoir pas assez bien vu que mes excellents et distingués collègues, M. le chanoine Lecigne et M. Charles Arnaud, ont formulé contre l'*Etape* des critiques auxquelles je ne puis souscrire, tout en rendant à leurs travaux l'hommage le plus sincère et le plus mérité. — Quand Paul Bourget parle de « l'irréconciliabilité absolue », p 391, entre le catholicisme et la Démocratie française, il constate un fait expérimental ; il ne parle pas d'impossibilité métaphysique. Il affirme, après Joseph de Maistre et Mgr Freppel, que « la Révolution est satanique ». M. de Vogüé lui-même, en 1889, la trouvait essentiellement antireligieuse, avec les droits de l'homme niant les droits de Dieu.

(3) Le *Divorce* a paru depuis cette conférence, faite en février, et

même, en décembre dernier, au président de *l'Action française*, à Poitiers, auquel il donnait la synthèse de l'œuvre entreprise par ses amis : « Ce travail est très modeste, très humble. Il n'a rien de commun avec les magnifiques boniments socialistes, ni avec les grandioses déclamations des démagogues. Il consiste simplement dans un effort pour appliquer aux phénomènes politiques et sociaux, le grand principe qui domine aujourd'hui toutes les sciences : l'observation, l'expérience. » Et, après avoir montré que cette disposition scientifique était tout à fait inconnue des dangereux millénaires de 1789, auteurs de ce « monument d'inexactitude intellectuelle, qui s'intitule la *Déclaration des Droits de l'Homme* et fait de la société une œuvre artificielle, alors qu'elle est une réalité vivante, que nous ne saurions améliorer qu'en acceptant les nécessités qui la conditionnent », il concluait éloquemment : « Ces toutes simples indications marquent assez le renversement total de points de vue auquel aboutit la science, quand elle se substitue à ce que les rhéteurs de la démocratie appellent la raison et qui n'est que le découlement logique d'hypothèses abstraites sans vérification expérimentale.

« Il est bien intéressant de constater que tous ceux qui étudient des phénomènes sociaux comme des phénomènes naturels arrivent inévitablement à cette antique doctrine de la continuité, partout inscrite, en effet, dans l'univers, et qui est aussi vraie de ces espèces sociales qui sont des nations, que des espèces animales.

« Or, en sociologie, qui dit continuité dit attachement de l'homme à un sol d'abord, et c'est le régionalisme ; à une famille, et c'est la propriété ; à des mœurs, et c'est les classes ; à *des morts, et c'est la religion ;* à une histoire, et c'est la patrie. »

il a été salué comme un chef-d'œuvre admirable par tous les bons critiques et surtout par les *Etudes*, par la *Revue de Lille*, par le *Correspondant*, où notre éminent collègue de la Faculté catholique de droit de Paris, M. de Lamarzelle, en a supérieurement fait ressortir la valeur religieuse et morale.

*
* *

CONCLUSION

Ainsi, Messieurs, notre romancier psychologue le plus pénétrant et le plus sympathique, Paul Bourget; notre critique philosophe le plus personnel et le plus éloquent, M. Ferdinand Brunetière; notre poète lyrique et dramatique le plus populaire, M. François Coppée, sont revenus spontanément et franchement à la Foi catholique, dont les voilà les apologistes, les apôtres convaincus.

Tous les trois ont été admirables de sincérité loyale et de bonne volonté : bonne volonté du cœur et du sentiment chez Coppée; bonne volonté d'une droiture d'esprit éminente chez M. Brunetière; bonne volonté d'une nature délicate, exquise, chez Paul Bourget. Ils peuvent chanter ensemble la parole évangélique : « *Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Tous les trois ont eu pour guide l'humilité : Coppée la proclame « décidément la plus nécessaire de toutes les vertus »; M. Brunetière, lui aussi, proteste contre « le manque d'humilité », qui est « la grande hérésie, le grand vice des temps modernes »; et Paul Bourget travaille à nous dégriser de « la grande Erreur française », l'orgueil démocratique.

Tous les trois ont eu des raisons intimes et personnelles de s'incliner devant la Foi : François Coppée, « la bonne souffrance », qui éclaire et qui purifie; M. Brunetière, des « raisons intimes et personnelles », qu'il avoue, sans nous en dire le secret; M. Paul Bourget, l'influence délicieuse de celle qui priait pour lui à son foyer et voulait arriver à établir entre leurs deux âmes cette parfaite union morale et religieuse, qui est l'idéal du mariage chrétien. Elle apparaissait, d'ailleurs, à son mari, aussi bien que Sœur Séraphique à François Coppée, comme l'incarnation vivante du dévouement discret et de toutes les vertus évangéliques.

Cependant, chacun de nos académiciens est arrivé à la Foi par « ses chemins de lumière », comme parle Mgr Bougaud (1).

La lumière a brillé pour Coppée sous les coups du bistouri et en face de la mort; les clartés souveraines dont elle nous enveloppe lui ont montré que, seul, l'Evangile résout ces problèmes formidables : Pourquoi la vie? Pourquoi la mort? et surtout pourquoi la douleur? D'ailleurs, l'Evangile est si divin que François Coppée s'est « précipité vers le Christ dans un besoin éperdu d'idéal et de foi », comme il le dit lui-même.

Ce n'est certainement pas à un entraînement de cœur, ni à une soif inextinguible d'idéal qu'a obéi M. Brunetière. La raison seule l'a guidé, l'a mis en présence du problème de notre destinée : « D'où venons-nous? Que sommes-nous? Où allons-nous? » Et devant les contradictions de la science impuissante et des systèmes philosophiques, véritable « tintamarre de cervelles », devant l'invincible besoin de croire, qui est le fond de l'humanité, il s'est incliné avec la foi de Bossuet : « Bossuet a d'autant plus de raison, disait-il à Besançon, que la grande erreur contemporaine, l'erreur qui nous fait encore aujourd'hui le plus de mal et qui n'a pas fini de nous en faire, c'est la conviction à la base de tous nos raisonnements que nous serions capables à nous seuls d'atteindre la vérité tout entière. C'est là une grande erreur... Nous sommes environnés d'obscurités et de mystères; nous avons besoin d'être guidés par une main plus forte que la nôtre. Si on méconnaît la nécessité d'une autorité supérieure qui nous guide, ce n'est pas seulement la religion, c'est toute la morale et en même temps toute la société qui s'en va. »

Paul Bourget, lui, est venu à la foi par la méthode expérimentale de Taine et de Le Play, appliquée aux problèmes psychologiques et sociaux : après une enquête minutieuse et sincère, il a constaté que, sans la lumière et la force de la loi divine ou du christianisme, il n'y a de vertu possible

(1) *Le Christianisme et les Temps présents* : I, *Epilogue*.

ni chez les grandes dames, ni chez les petites Julie Monneron, ni chez les représentants les plus authentiques des vieilles races, ni chez les jeunes arrivistes de la démocratie. Et dès lors, c'est la société qui meurt, c'est la France qui agonise, livrée aux passions jacobines de sectaires abjects, à moins qu'elle ne reprenne toutes ses traditions religieuses et nationales, en jetant vers le Sauveur ce cri d'angoisse suprême et de suprême supplication : « *Salva nos, Domine, perimus*. Seigneur, sauvez-nous ; nous périssons ! »

Dans leur marche généreuse vers la Foi, nos trois académiciens ont eu chacun leurs auxiliaires : François Coppée, Mgr Bouquet et l'Evangile ; M. Brunetière, Bossuet et Sa Sainteté Léon XIII ; Paul Bourget, le Pape aussi, qui l'a tant frappé, et les saints Pères, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Irénée.

François Coppée nous dit après Chateaubriand : « J'ai pleuré et j'ai cru », ou plutôt : « J'ai souffert et j'ai cru. »

M. Brunetière nous dit à son tour : « J'ai raisonné et j'ai cru. »

M. Paul Bourget : « J'ai observé, et j'ai cru. »

Pour François Coppée, le christianisme est beau; donc il est vrai.

Le Beau, c'est vers le Bien le chemin radieux (1).

M. Brunetière semble répéter les superbes paroles de Bossuet dans son magnifique *Sermon sur la divinité de la religion*, qu'il a prêché trois fois : « Quiconque fait voir aux hommes une vérité souveraine et toute-puissante, une droiture infaillible, une bonté sans mesure, fait voir en même temps la divinité. Or, est-il que le Fils de Dieu nous montre en sa personne une vérité souveraine par l'établissement de la foi, une équité infaillible par la direction des mœurs, une bonté sans mesure par la rémission des péchés : il nous montre donc sa divinité. »

Paul Bourget, lui, reprend l'argument célèbre de Pascal :

(1) Brizeux.

« Misère de l'homme sans Dieu », de l'homme « cloaque d'incertitude et d'erreur » ; grandeur de l'homme avec Dieu, et cela pour la famille et la société, aussi bien que pour l'individu. C'est aussi, d'ailleurs, la pensée de M. Brunetière, dans lequel a passé un souffle de Pascal aussi bien qu'un souffle de Bossuet, lorsqu'il proclame l'impuissance des sciences humaines pour résoudre le problème de notre nature et de notre destinée.

Il est donc vrai, Messieurs, que la divine lumière du christianisme n'a point pâli, qu'elle est aussi rayonnante aujourd'hui qu'aux jours de Chateaubriand, de Pascal et de Bossuet, et même qu'aux siècles de saint Augustin, de saint Chrysostome et de saint Irénée. Le Christ nous apparaît toujours comme l'idéal de Beauté qu'il faut à notre cœur, l'idéal de Vérité qu'il faut à notre intelligence, l'idéal de Bonté, de Force et de Vie qu'il faut à notre volonté libre. Seulement, la *Psychologie de la conversion*, — un beau livre qui est à faire, d'après M. Brunetière, et dont je n'ai pu esquisser qu'une page bien imparfaite, — la *Psychologie de la conversion* nous montre que c'est tantôt le cœur, tantôt l'intelligence, tantôt la volonté qui reçoit les premières atteintes, les premiers rayons du Soleil de justice.

« Que veux-tu, que cherches-tu sur la terre, disait à l'homme saint Anselme. Est-ce la beauté ? Est-ce la grandeur ? Est-ce la bonté ? Est-ce la tendresse, la force, la volupté, les ravissements du cœur, la générosité, la justice, la sagesse ? Tout cela est Dieu ; Dieu est tout cela. » A neuf siècles d'intervalle, la raison parle à l'homme comme saint Anselme, et, au lieu de faire « expirer le catholicisme sous ses coups », elle le proclame, par l'organe de François Coppée, de M. Brunetière et de Paul Bourget, souverainement indispensable à la poésie, à la critique, à la psychologie, à la morale et à la sociologie. Toutes ces sciences doivent dire avec Victor de Laprade, dans une envolée superbe à propos de la foi :

J'irai boire l'eau vierge aux sources des grands fleuves ;

ou bien avec notre grand Lamartine, dans les vers inspirés de l'*Hymne au Christ :*

Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine,
Et de l'homme à son Dieu sois la divine chaîne.
Illumine sans fin de tes feux éclatants
Les siècles endormis dans le berceau des temps.
Et que ton nom, légué pour unique héritage,
De la mère à l'enfant descende d'âge en âge,
Tant que l'œil dans la nuit aura soif de clarté
Et le cœur d'espérance et d'immortalité.

Abbé Théodore DELMONT.

Lettre de François Coppée à l'abbé Delmont

18 novembre 1904, Paris (13, rue Oudinot).

Monsieur l'abbé,

Ces jours-ci seulement, un ami m'a communiqué le trop flatteur article que vous avez bien voulu me consacrer dans l'*Université catholique* de Lyon, et cette lecture m'a pénétré de reconnaissance. Je reconnais bien là l'indulgence et la générosité d'un prêtre chrétien. Je suis plus sévère pour moi, croyez-le bien, quand je considère l'ensemble de ma vie et de mes écrits. Je tâche de finir à peu près bien, voilà tout, en défendant les bonnes causes, en luttant pour la Foi et pour la Patrie, en ce temps où elles sont si violemment attaquées, et je mets à leur service les quelques dons que le Bon Dieu m'a faits. Vous l'avez dit, en termes excellents, à la jeunesse lyonnaise qui vous écoute, et j'en suis profondément touché.

Je vous remercie particulièrement de ne m'avoir point blâmé de m'être jeté dans la bataille politique ; car c'est là peut-être le plus dur sacrifice que j'ai fait dans toute ma vie — et, soyez-en sûr, d'une façon tout à fait désintéressée, et seulement parce qu'il me semblait que le devoir était là.

Encore une fois, Monsieur l'abbé, laissez-moi donc vous dire combien votre précieuse sympathie m'a causé de joie et veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués. François COPPÉE.



Sur les Chemins de la Croyance (1)

Avant même d'aborder l'étude de *Sur les chemins de la croyance*, je demande qu'il me soit permis de faire une constatation. En utilisant le positivisme, l'ami de François Buloz, aujourd'hui directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Brunetière, a composé une consciente ou inconsciente, mais magnifique apologie du *Syllabus*. Toutes les propositions doctrinales qui provoquèrent dans l'Europe libérale de si violentes et de si persistantes colères, sont tirées aujourd'hui par M. Brunetière, des œuvres de M. Auguste Comte, commentées et présentées aux contemporains de de M. Combes, comme vérités essentielles. La rencontre est trop surprenante pour ne pas provoquer des doutes ou des inquiétudes, et c'est pourquoi il ne sera pas inutile, je pense, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant :

Nul ne possède d'autre droit que celui de faire son devoir. La régénération décisive consistera surtout à substituer toujours les devoirs aux droits pour mieux subordonner la personnalité à la sociabilité. (Auguste COMTE).	Le droit consiste dans le fait matériel ; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit. LIXe proposition condamnée par le *Syllabus*.

(1) Paris, Perrin.

Nul n'a mieux apprécié que moi le principal danger des utopies actuelles qui rétrogradent vers le type antique par une folle ardeur de progrès...

(Auguste COMTE).

Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et se mettre d'accord avec le progrès.

LXXX[e] proposition condamnée par le *Syllabus*.

Pendant les cinq siècles de l'anarchie occidentale, le désordre de l'esprit a de plus en plus affecté le cœur. C'est d'après celui-ci qu'il faut définir la maladie révolutionnaire, consistant en une surexcitation continue de l'orgueil et de la vanité, par suite d'une tendance, évidemment contagieuse, vers l'infaillibilité personnelle.

(Auguste COMTE).

Le Pontife romain peut, et doit, se réconcilier et se mettre d'accord avec la civilisation moderne.

LXXX[e] proposition condamnée par le *Syllabus*. Evidemment, les cinq siècles d'anarchie occidentale dont parle Comte, correspondent à l'expression : civilisation moderne.

En s'exprimant ainsi, dit M. Brunetière, Comte fait allusion à la 54[e] leçon de son *Cours de philosophie positive*, où il a tant insisté sur le génie éminemment social du catholicisme.

La doctrine de l'Eglise catholique est opposée aux biens et aux intérêts de la société humaine.

XL[e] proposition condamnée par le *Syllabus*.

Les superbes aspirations de l'intelligence à la domination universelle... n'ont jamais pu comporter aucune réalisation et n'étaient que d'une efficacité insurrectionnelle contre un régime devenu rétrograde.

(Auguste COMTE).

La raison humaine est tout à fait indépendante de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, ; elle est à elle-même sa loi ; elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et du peuple.

III[e] proposition condamnée par le *Syllabus*.

La discipline du catholicisme ne fut alors (au moyen âge), hostile qu'envers l'esprit métaphysique, et l'on doit, aujourd'hui, regretter qu'elle ne l'ait point empêché davantage de troubler l'essor de l'esprit positif dont il conserva longtemps la tutelle spéciale.

(Auguste COMTE.)

L'Eglise, non seulement, ne doit dans aucun cas sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs de la philosophie et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

XII[e] proposition condamnée par le *Syllabus*.

A ces exemples typiques, ce me semble, on ajouterait aisément d'autres exemples. Les uns et les autres, cependant, pourraient bien ne produire sur les lecteurs de sens rassis, qu'une impression faible et indécise. Ils se demanderont, en effet, si ces lignes isolées forment un tout vivant et homogène, qu'on puisse légitimement attribuer à Auguste Comte. M. Brunetière répond avec franchise : « Quelle qu'ait pu être l'intention de l'inventeur du système Comtiste, j'ai le droit d'exercer sur ses inventions et sur ses intentions, la liberté de mon choix. De son palais d'idées qui tombe lentement en ruines, j'extrais la pierre ou le marbre que je crois nécessaires à la construction de mon humble ou somptueux édifice. »

Dont acte; mais M. Brunetière voudra bien admettre que nous nous placions à un point de vue un peu différent. Ni son originalité personnelle n'est en cause, ni les droits de propriété littéraire d'Auguste Comte ne sont en danger. Il s'agit d'une affaire plus importante. Un courant conservateur ou plutôt restaurateur, un courant traditionnel, c'est-à-dire à la fois national et catholique, se dessine dans la France intellectuelle. Quelle force, M. Brunetière, aidé d'Auguste Comte, apporte-t-il à ce courant ? Telle est la vraie et la seule question.

La méthode de travail, je ne dis pas inventée, mais préconisée par Auguste Comte, doit nécessairement faire naître chez ceux qui l'emploient, l'amour du catholicisme. Elle consiste à partir du fait, à ne voir que le fait dans le fait, et à ne jamais, enfin, généraliser que dans les limites du fait. Oublions, pour un instant, tout ce qu'il y a d'un peu étroit, d'antimétaphysique et d'insuffisant dans ces principes. Il n'en reste pas moins que le plus grand fait connu est incontestablement le fait ecclésiastique. La défense historique de l'Eglise constitue une des formes les plus populaires de l'apologétique. — « Dieu, dit Bossuet. a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul, remplit tous les temps et tous les lieux, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité. »

Comte a essayé de comprendre « l'ouvrage » divin, il l'a admiré dans le fond de son cœur et il a eu le courage de le glorifier en face de ses contemporains; pour la plupart incrédules ou indifférents. Il importe peu que ces nouvelles opinions d'Auguste Comte concordent faiblement avec d'autres opinions qu'il avait précédemmment exprimées. Au risque même de contrister ses admirateurs, y compris M. Brunetière, je ne craindrais pas d'affirmer que ses plus remarquables théories philosophiques sont dépourvues, objectivement parlant, de toute originalité.

Comme Alexandre Dumas découvrait la Méditerranée, Auguste Comte découvre, à force de génie, des vérités hautes, bienfaisantes et fécondes, mais élémentaires. Il est des hommes qui essaient de traverser la Manche à la nage, quand ils pourraient si facilement monter sur un bateau à vapeur. Ainsi procède Auguste Comte, lorsqu'il entreprend son apologie positiviste de l'Eglise catholique. Sa tentative n'en représente pas moins un effort heureux et prodigieux, en ce sens, qu'elle provoque un revirement profond de l'opinion dominante.

Avant Auguste Comte, et dans une langue le plus souvent admirable, de Maistre avait formulé tous les grands principes célébrés et mis en honneur par l'auteur du *Cours de philosophie positive*. Philosophes et littérateurs, savants et journalistes, tous les profanes (1) ignoraient profondément les œuvres et jusqu'au nom de de Maistre. L'opinion demeurait niaisement voltairienne. Auguste Comte imprima à l'esprit français somnolent et comme hébété, une secousse salutaire : il créa, dans l'ordre intellectuel, un parti conservateur, j'entends intelligemment conservateur.

Pourquoi Comte a-t-il réussi là où de Maistre avait échoué ? Est-ce parce que l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* était venu trop tôt dans un siècle encore trop révolutionnaire ? Est-ce parce que les Français, peuple de snobs, s'inclinent volontiers devant l'autorité théologique

(1) Dans le clergé, au contraire, et parmi les catholiques militants, de Maistre jouissait d'une autorité très grande.

des professeurs de sciences ? Ne serait-ce pas plutôt parce que durant tout le XIXe siècle, les catholiques furent toujours mis au ban de l'opinion ? Banalité cléricale chez le théologien X... vérité transcendante chez le chirurgien Z... L'explication de cet état d'esprit donnerait lieu, sans aucun doute, à des discussions intéressantes, mais elle n'est pas, pour l'instant, indispensable. Constatons simplement ce fait immense que le fondateur du positivisme inaugura un mouvement contre-révolutionnaire qui dure encore et qui, nous l'espérons bien, s'étendra et se fortifiera et se modifiera dans un sens favorable au catholicisme. Le plus étrange est qu'on ne peut accuser l'agnostique Auguste Comte d'avoir créé inconsciemment cette apologétique d'un nouveau genre. Il se flattait, à la fin de sa carrière, d'avoir mérité plus que l'éminent de Maistre, la reconnaissance des catholiques. Mon Dieu ! nous ne voulons pas lui marchander nos remerciements, mais il est impossible de ne pas remarquer les incohérences de son système philosophique. D'où il suit que selon toute vraisemblance, le développement de la pensée d'Auguste Comte l'a surpris lui-même, comme il surprend ses amis, ses admirateurs et ses critiques.

Pareille aventure arrive peut-être, en ce moment, à M. Brunetière. Certes, il s'affirmait depuis quelques années, catholique, catholique sans faiblesse. Mais alors qu'il faisait preuve d'un courage méritoire, il ne laissait pas de traiter Sa Majesté l'opinion dominante avec circonspection. Cette fois, il s'attaque à tous les préjugés essentiels dont vit ou se meurt la France officielle. N'étaient quelques conseils, d'ailleurs obscurs, adressés paternellement à la démocratie chrétienne, on aurait le droit de ranger, désormais M. Brunetière parmi les ouvriers les plus compromis de la contre-révolution. Il donne comme sous-titre à son livre : l'utilisation du positivisme ; il aurait pu tout aussi bien écrire : Renversement d'idoles.

Entre toutes ces idoles, la plus populaire et la plus vorace et aussi la plus intolérante était la science considérée comme adversaire de la Foi. Professeurs de physique,

médecins, commis-voyageurs, journalistes, maîtres d'école fournissaient à l'odieuse abstraction-fantôme un personnel de prosélytes inquisiteurs. Même chez les catholiques, des progressistes brûlaient de l'encens avec des gestes emphatiques devant la monstrueuse idole.

Plusieurs fois déjà M. Brunetière avait pris corps à corps le préjugé pseudo-scientifique. Mais soit que les conditions de la polémique fussent moins favorables, soient que des adversaires peu scrupuleux aient abusé contre lui d'une formule dont il n'était pas, je crois, l'éditeur responsable, soit que le fait d'extirper un préjugé tenace exige une série d'efforts persévérants, certains doutes subsistaient encore dans les esprits. Les arguments que vient de produire M. Brunetière convaincront tous les lecteurs ; ils convaincraient même les primaires, si seulement les primaires étaient capables de lire *Sur les chemins de la croyance.* Mais moyennant quelques explications familières, les paysans et les ouvriers ayant encore conservé quelque bon sens pourraient comprendre, sans trop de peine, les raisonnements de M. Brunetière. Supposons qu'à un groupe de cultivateurs honnêtes, un conférencier modeste tienne à peu près ce langage : Mes amis, des hommes doués d'une remarquable facilité de parole vous ont affirmé maintes fois, avec une belle assurance, que les lumières répandues de toutes parts en ce siècle privilégié ont dissipé pour toujours les ténèbres amassées par les siècles précédents, en d'autres termes, que la science des savants a vaincu la religion des prêtres. Que diriez-vous, mes amis, d'un agriculteur qui voudrait semer avec une faucille et moissonner avec une charrue ? Il en serait de même du savant qui voudrait discuter sur ce qui se passe après la mort. La science s'appelle quelquefois la chimie et elle vous fournit des engrais pour vos terres; elle s'appelle aussi la médecine et elle guérit ou elle ne guérit pas vos fluxions de poitrine ; elle s'appelle la mécanique ou la physique et elle fabrique toutes les belles machines que vous connaissez. En quoi toutes ces choses intéressent-elles par exemple, la première communion de vos filles, ou la sainteté et l'indissolubilité du

mariage, ou l'honnêteté de notre conscience qui vous défend de voler, même si vous êtes sûrs de n'être pas vus, ou la meilleure manière de vous préparer à bien mourir ? »

Sous une forme plus philosophique M. Brunetière présente à Messieurs les savants, le même brevet d'incompétence religieuse et la même exhortation à l'humilité.

« Nous ne connaissons rien que de relatif ; cela veut dire avant tout que nous ne connaissons rien qui ne soit engagé dans un système de relations et rien par conséquent, dont le caractère ne soit déterminé par nous... D'où il suit que la science d'âge en âge est perpétuellement, et en un certain sens, tout entière à refaire. »

Ceci déjà devrait tenir lieu d'avertissement à quiconque est un tant soit peu soucieux d'éviter le ridicule. Spécialiste ou profane, compétent ou incompétent, ne vous donnez pas comme un ambassadeur de la science : vous vous exposeriez à recevoir de cruels démentis.

Mais il y a mieux. Par le seul fait que triomphent les concepts d'Auguste Comte, la grande théorie de Renan sur le rôle théologique de la science s'effondre lamentablement. « Que reste-t-il, avait dit Renan, si vous enlevez à la science son but philosophique? De menus détails, capables de piquer la curiosité des esprits actifs et de servir de passe-temps à ceux qui n'ont rien de mieux à faire, fort indifférents pour celui qui voit dans la vie une chose sérieuse, et se préoccupe avant tout des besoins religieux et moraux de l'homme. La science ne vaut qu'autant qu'elle peut rechercher ce que la révélation prétend enseigner. » Mais précisément, répond M. Brunetière, si la science n'est qu'un système de rapports et de rapports humainement variables, quoique théoriquement nécessaires, sa transformation en une religion est devenue impossible, et rien n'est plus vain que d'en tenter l'épreuve. Dans la conception positiviste, la science par tous ses caractères, s'oppose à la religion, ou du moins s'en distingue, est autre chose, n'a d'efficace, ni pour la combattre, ni pour la justifier. Elle en a moins encore, s'il s'agit de la remplacer. L'absolu n'est pas le rela-

tif. Un système de rapports n'explique pas l'homme à lui-même, son origine ou sa destinée ne résout pas l'énigme du monde ».

L'argumentation est ingénieuse; elle réjouira tous ceux qu'impatiente l'inévitable déclamation scientifique ou pseudo-scientifique qui sévit depuis cinquante et quelques années dans les réunions, dans les journaux et dans les revues. Rien n'est plus doux pour un Français, né ou devenu chrétien que d'accabler M. Homais sous une définition de la science et de narguer M. Berthelot avec une formule positiviste.

Mais après qu'on a savouré ce plaisir très innocent, il convient peut-être de ne pas trop exalter le concept de la science, tel que l'a établi Auguste Comte. Ne laissons jamais dire que la science a terrassé la Foi, puisque ce n'est pas vrai, mais gardons-nous de croire qu'aucune relation n'existe entre l'une et l'autre. M. Brunetière le sait bien, mais je crains que, dans l'ardeur de la poursuite, il ne se soit laissé entraîner un peu loin du centre de la bataille.

La foi est une science : elle est, dit saint Paul, la conviction des choses qu'on ne voit pas. Partant de ce principe, les croyants en viennent à découvrir une foule de connaissances auxquelles se joignent d'autres notions relatives aux apparences de ce monde; ils acquièrent ainsi une science riche et abondante. Ce que je désire, disait saint Anselme, c'est de saisir par l'intelligence quelque chose des vérités que mon cœur comprend et aime. Je ne cherche pas à comprendre pour croire, mais je crois pour comprendre, *ut intelligam*, *intus legere*, car je crois aussi que je ne comprends rien avant de croire. »

Cette conception est juste, en ce sens au moins que toujours la foi précède la connaissance dans la Révélation du Christ, aussi bien qu'en philosophie. Il faudrait la rejeter si elle impliquait la suppression radicale de l'autonomie philosophique. Son mérite essentiel est de bien montrer comment la collaboration de la foi chrétienne et de la philosophie humaine constitue un acte de connaissance complet et intégral.

M. Brunetière n'ignore pas certes, que la Science et la Foi

savent s'unir, à certaines heures, d'une très étroite union. Mais le voyant si occupé à les éloigner provisoirement l'une de l'autre, quelques lecteurs pourraient oublier peut-être, le but très précis qui est visé par l'auteur.

A côté de l'idole scientifique se dresse une deuxième idole à laquelle nombre de Français rendent tous les jours, un culte solennel : je veux parler de la question sociale. Penseurs, économistes, ouvriers, littérateurs, directeurs d'œuvres, jeunes gens, jeunes gens surtout, consacrent à ce sujet, sans doute séduisant, des livres, des conférences et des articles innombrables. La forte étude comtiste de M. Brunetière, bien que timide et incomplète, nous repose agréablement de toutes ces doctes dissertations.

Il reconnaît d'abord que même en unissant leurs efforts, les hommes de dévouement et les hommes de science ne donneront jamais à la question sociale une solution définitive. Vérité banale, mais qu'on ignore ou qu'on méconnaît dans un grand nombre de milieux plus ou moins intellectuels, comme si le divin Maître n'avait pas dit: Il y aura toujours des pauvres parmi vous.

M. Brunetière prouve ensuite, et de magistrale façon, que la question sociale n'est ni une question politique, ni une question économique, mais une question morale, c'est-à-dire, religieuse, c'est-à-dire théologique.

Il est sans doute superflu, de démontrer que les politiciens sont incapables de remédier, même dans une faible mesure, aux maux dont souffrent les petits et les pauvres. Mais les arguments que M. Brunetière fait valoir, sinon contre l'économie politique du moins contre les prétentions de certains économistes, méritent qu'on les étudie : « L'économie politique, dit-il, a son domaine propre qui est, selon la définition classique, la connaissance des sources de production et des lois de répartition de la richesse. Et je n'ignore pas qu'aux yeux de quelques socialistes, la question sociale n'est précisément qu'une question de redistribution de richesses. Mais quand ils la présentent sous cet aspect, ou par ce côté d'elle-même, ils avilissent eux-mêmes leur doctrine. »

M. Brunetière reconnaît toutefois, que dans le train ordinaire de l'existence, l'économie politique a un rôle à jouer, un rôle très important, mais un rôle qui ne doit pas être prépondérant.

N'oublierait-on pas ce principe dans certains groupes de notre jeunesse catholique, ardente à se jeter dans la mêlée sociale? Il est bon de disserter ou de conférencier sur la coopération et l'association et la mutualité, mais il ne faut pas oublier que notre grande et essentielle mission est de rappeler à nos contemporains, le principe évangélique : L'homme ne vit pas seulement de pain.

Je n'ignore pas que nos apôtres modernes fondent de grandes espérances sur leur diplomatie sociale. « Parlons aux électeurs, de leurs intérêts terrestres, et n'abusons pas des sermons, ni des considérations purement théologiques. »

Etant donné l'état moral de la France du xxe siècle, l'application systématique d'une stratégie aussi humaine ne laisse pas d'offrir de graves inconvénients. Les politiciens ont créé, en faveur des électeurs ouvriers, une honteuse surenchère que des hommes délicats ne sauraient affronter. Quelque brillantes, séduisantes ou aventureuses que soient les promesses des catholiques, elles paraîtront toujours insuffisantes, pour peu qu'on les compare aux programmes électoraux de leurs adversaires.

Les catholiques dits sociaux se tromperaient donc étrangement, si, en réglant leur plan d'action, ils escomptaient même avec modération, les résultats probables de leur diplomatie, oserai-je dire apostolique et désintéressée. Ils n'ont rien à attendre, du moins pour l'instant, des faveurs du suffrage universel. Qu'ils s'inspirent donc uniquement du sentiment de leur devoir, de la justice et de la charité, du patriotisme et du bon sens.

En faisant porter tous leurs efforts sur des questions de banque, d'association, de retraite, d'impôt et de salaire, ils risquent de tomber dans le paganisme ou de se laisser surprendre quelquefois en flagrant délit d'incompétence professionnelle. Considérée au seul point de vue économique, la question sociale est si complexe et elle exige de ceux qui font

profession de l'étudier, une si vaste érudition ! Elle est si simple au contraire pour ceux qui l'envisagent au seul point de vue chrétien. Aucune amélioration sociale ne supprimera la souffrance, partant la nécessité de la résignation et du sacrifice. Après avoir souhaité aux ouvriers prospérité et bonheur, un chrétien a toujours le droit de leur rappeler les versets décisifs du *Sermon sur la montagne :* Heureux ceux qui pleurent ! heureux ceux qui souffrent ! heureux les pauvres !

La troisième idole que M. Brunetière se propose de renverser a nom l'individualisme ou l'égotisme. A l'encontre de Bossuet qui jugeait dangereux de parler toujours à l'homme de sa seule grandeur, les sophistes modernes ont glorifié, surexcité, enivré d'orgueil celui que Pascal appelait imbécile ver de terre, cloaque d'erreur, rebut de l'Univers. Le Moi de nos contemporains se dresse dans toute son arrogance en face de la famille ou de la patrie : il se fait centre de la vie sociale ; il se proclame non seulement autonome, ce qui, en un sens, est légitime, mais supérieur à la communauté, plus intéressant qu'elle et plus digne d'admiration. Depuis cent cinquante ans environ, la philosophie, la politique, la littérature et les arts vivent de théories individualistes.

Ce triomphe insolent du Moi est la conséquence naturelle des théories psychologiques de Rousseau. A en croire Jean-Jacques, il n'est rien dans l'homme qui ne soit bon et beau. Pourquoi donc rougirions-nous d'étaler dans son naturel, l'œuvre du Créateur ? Si parfois ou trop souvent le mal apparaît dans la vie, il faut en accuser uniquement la société qui pervertit l'homme innocent. M. Brunetière apprécie cette abominable doctrine, en moraliste pénétrant : « Il n'est presque personne aujourd'hui, dit-il, qui n'impute au vice des institutions, ce qu'en d'autres temps, il eût considéré comme son erreur ou sa faute individuelle ; et tout le monde est en quelque sorte regardé par nous comme responsable et comme coupable de notre malheur ou de notre insuccès, excepté nous. Nous faisons bien tout ce que nous faisons et nous sommes toujours ce que nous

devons être. — Si deux époux n'ont pas réussi à s'entendre en ménage, aucun d'eux ne s'en prend à lui-même, ni toujours à l'autre, mais à l'institution du mariage, qu'il déclare mal faite et qu'il demande qu'on refasse pour lui. Si des étrangers s'implantent dans nos colonies, et si nous sommes encombrés chez nous de non-valeurs intellectuelles, la faute n'est pas à notre amour un peu paresseux du coin de terre natal, ou au dévergondage de nos ambitions, mais à notre système d'instruction publique et à « nos « programmes d'enseignement », qu'on s'empresse donc de bouleverser. »

Voulant exprimer toute l'admiration que lui inspire une page d'Auguste Comte, M. Brunetière émet le vœu qu'elle figure, un jour, dans toutes les écoles primaires de France à la place occupée aujourd'hui par la Déclaration des droits de l'homme. A mon tour, je souhaiterais que la fine étude psychologique qui remplit les pages 99, 100 et 101 des *Chemins de la croyance* servît de thème à tous les prédicateurs de France. Je n'affirme pas que ces trois pages sont dignes de Bourdaloue, M. Brunetière sait trop bien que les meilleurs écrits de notre temps supportent difficilement une comparaison sérieuse avec les écrits du dix-septième siècle. Mais les quelques observations de M. Brunetière se rattachent à un genre littéraire qui ressemble singulièrement à la grande psychologie classique. On s'occupe enfin des âmes, et on s'occupe des âmes non pour les flatter ou leur procurer des jouissances plus ou moins légitimes mais pour les éclairer sur leurs faiblesses et les exciter au bien.

Individualisme et protestantisme sont proches parents. Après avoir triomphé ensemble pendant tout le XIXe siècle, en philosophie, en littérature et même en musique, ils sont enfin soumis à une critique indépendante qui aura raison tôt ou tard de leur toute-puissance politique. Le petit réquisitoire que M. Brunetière tire des œuvres d'Auguste Comte n'est pas médiocrement intéressant. « Au nom même du christianisme, le protestantisme s'est attaché à ruiner l'admirable système de la hiérarchie catholique, tel

qu'il en constituait socialement la réalisation fondamentale. Ce que le protestantisme a profondément altéré, s'il ne l'a pas anéanti, c'est la notion fondamentale du progrès social. Et c'est encore lui, toujours lui, qui, en faisant de la religion une affaire individuelle, a sans doute et comme il s'en vante, inauguré le règne du sens propre en matière de religion, mais en même temps et par cela même, ruiné la notion de religion. Car s'il est vrai que l'office propre de toute religion consiste tant à régler chaque existence personnelle qu'à rallier les diverses individualités, il est encore plus vrai que régler et rallier exigent nécessairement les mêmes conditions fondamentales; que les sentiments qui rallient sont aussi les plus propres à régler et qu'une véritable discipline affective ne peut s'établir et se développer que sous l'uniforme subordination de tous les sentiments personnels aux sentiments sociaux ».

On a de la peine à comprendre comment les temps modernes ont pu méconnaître d'aussi incontestables vérités. C'est un fait pourtant; la Réforme, la Révolution et le Romantisme ont glorifié ou sanctifié toutes les révoltes.

Et le genre humain n'en a pas moins vécu, remarqueront les sceptiques. Qu'en savent-ils? Notre France, la plus individualiste et la plus révolutionnaire des nations modernes, est peut-être atteinte dans sa vitalité. Quant à l'Europe chrétienne ou qui devrait être chrétienne, elle semble suivre la France dans la voie de la décadence. Sans doute, il est encore prématuré de proclamer l'imminence du péril jaune. Mais à voir comment se conduisent les Japonais dans la guerre actuelle, il est permis de se demander si les peuples jaunes n'auraient pas reçu du Ciel, par hasard, la terrible mission de faire expier, un jour, son apostasie à l'Europe dite chrétienne.

M. Brunetière enfin se prononce très nettement contre la Révolution, et pour motiver son jugement, il s'inspire de de Maistre. « La Révolution française, observe-t-il, a procédé à la manière des révolutions religieuses, parce qu'elle-même en était une. » Bien dit, certes, mais pourquoi n'avoir pas cité la grande parole de de Maistre, sur le

caractère satanique de la Révolution française? M. Brunetière qui a loué trop timidement l'auteur du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, semble mettre son point d'honneur, faut-il dire, à rajeunir ou à démarquer certaines pensées très connues. C'est là une erreur grave ; de grâce, rendons à de Maistre ce qui est à de Maistre.

« La disproportion, poursuit M. Brunetière, y est prodigieuse (dans la Révolution française) entre l'œuvre et les ouvriers. Les plus fameux d'entre eux — un Mirabeau, un Danton, un Robespierre, Bonaparte lui-même, peut-être — ne sont les maîtres du mouvement qu'autant et dans la mesure où ils s'y abandonnent. Ils y sont « agis » plus souvent qu'ils n'agissent ; un courant plus fort qu'eux les entraîne, les emporte, les roule, les brise... et continue de couler. Et parce qu'ils se sentent les instruments, les jouets d'une force majeure, parce qu'ils ont éprouvé qu'ils ne sont rien sans elle ou peu de chose, ils s'en font littéralement une idole ou un dieu. »

De Maistre avait dit avant M. Brunetière : « Ce qu'il y a de plus frappant dans la Révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet... Les scélérats même qui paraissent conduire la révolution n'y entrent que comme de simples instruments, et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. »

Ce n'est pas pour le vain plaisir de critiquer M. Brunetière que je cite cette page célèbre, encore moins pour rapprocher des expressions curieuses et des métaphores. Mais cette concordance frappante prouve combien les opinions de de Maistre sur la Révolution française ont progressé pendant ce dernier quart de siècle. Elles ont pénétré et elles triomphent aujourd'hui dans des milieux qui leur étaient franchement hostiles. M. Brunetière est acquis désormais

à la cause de la contre-révolution. Espérons que dans les deux volumes qu'il annonce, il se montrera plus explicite encore et plus militant.

Sur quelques points toutefois, l'auteur de *Sur les chemins de la croyance* exprime des opinions plutôt inquiétantes. A l'instar de Pascal, il souligne l'opposition classique entre la théologie et les théologiens qui a réjoui tant d'hommes d'esprit et quelques imbéciles. « La vérité scientifique ou philosophique, dit-il, n'a été donnée en propriété ou en monopole à personne non pas même à de certains théologiens qui oublient qu'en dehors des vérités expressément révélées, des décisions conciliaires et des interprétations pontificales — dont leurs dissertations ne sont ou ne devraient être, après tout, que le commentaire perpétuel — leur théologie ne vaut, comme la philosophie de Comte ou de Kant, que ce qu'ils valent eux-mêmes. » Par bonheur, Bossuet, qui était un théologien, n'a pas observé toutes ces prescriptions rigoureuses qu'on veut maintenant imposer aux professeurs de dogme et de morale; ses dissertations ne furent pas toujours de simples commentaires des textes officiels. Cela est si vrai que certains littérateurs anticléricaux, tel M. Lanson, voudraient supprimer dans les écrits du grand évêque tout ce qui est surnaturel et révélation, c'est-à-dire théologie, pour ne garder que les parties psychologiques, politiques et historiques de tant de chefs-d'œuvre. En ce commencement de vingtième siècle, les tendances envahissantes des théologiens ne mettent en danger ni la société civile, ni la science. Peut-être même la société civile et la science se trompent-elles quelquefois, parce qu'elles n'admettent pas qu'une note théologique se fasse entendre dans leurs conseils. Le moment est aussi mal choisi que possible de discréditer les théologiens devant les Français à peine émancipés des vulgaires préjugés voltairiens. Si quelques professeurs de dogme et de morale se trompent, qu'on réfute leurs dires, mais qu'on ne rende pas « les théologiens » responsables de leurs faiblesses. M. Brunetière lui-même — et je me permets de l'en féliciter respectueusement — s'est mis naguère à l'école

du P. Pétau. Ses amis souhaitent qu'il y demeure longtemps et qu'il devienne ainsi lui-même un théologien. Au fait, n'est-ce pas sous ce titre qu'on le désigne, dès maintenant, chez nos adversaires ?

Par contre, les théologiens de profession émettront peut-être quelques doutes sur la solidité de sa récente construction philosophico-apologétique : ils se demanderont si toutes les parties en furent solidement reliées entre elles.

M. Brunetière ne saurait s'offenser de cette inquiétude, car il est assez sceptique sur la valeur de ce que Bossuet appelait le philosophique pur. Les grands métaphysiciens du dix-neuvième siècle, dit-il, ceux dont on loue dans les histoires la force ou le génie d'invention, un Fichte, un Schelling, un Hégel — pour ne rien dire des moindres, — ne sont peut-être au fond que des arrangeurs de mots, et tout en les admirant pour les ressources de leur dialectique, je me suis demandé quelquefois si leurs palais d'idées n'étaient pas destinés à tomber un jour dans le même dédain ou le même oubli, *mutatis mutandis*, que les constructions de Duns Scot, le Docteur subtil ou l'*Ars magna* du majorquain Raymond Lulle. »

Cette petite déclaration antiscolastique s'appuie sur un article de Renan qui a paru dans le tome XXV[e] de l'*Histoire littéraire de la France*. Pour me mettre en règle avec M. Brunetière, je viens de lire les pages très intéressantes, en effet, et remarquables à plus d'un titre qu'il signale à la curiosité de ses lecteurs. Sont-elles authentiques ou du moins à quelques affirmations éclectiques près, sont-elles originales ? Mon incompétence ne me permet pas de répondre sur ce point, mais la littérature franciscaine abonde en exposés de la doctrine scotiste parmi lesquels Döllinger admire particulièrement l'ouvrage du minime espagnol Jean de Rada : *Controversiæ inter S. Thomam et Scotum*. Peut-être Renan a-t-il puisé dans ces livres peu connus du grand public.

Quoi qu'il en soit, les tendances et les conclusions de son étude appellent des réserves graves. L'œuvre de Duns Scot est plus importante et moins caduque qu'on veut

bien nous le dire. En général, dit Döllinger, le système philosophico-théologique du minime breton est un grand et imposant progrès dans la science. La domination universelle du système de saint Thomas, fut arrêtée par Scot, et ce fut un bienfait pour la Science et pour l'Eglise ; pour la Science, car les conflits, les luttes de deux écoles et de deux systèmes si contraires sur tant de points préservèrent d'une stagnation intellectuelle et d'une ossification théologique qui se seraient par trop facilement établies; pour l'Eglise, car, reconnaissant les deux systèmes comme également autorisés, elle les prit tous deux sous sa protection, aucun d'eux ne put prétendre être la vérité absolue, aucun ne put réclamer une soumission totale des esprits. »

En l'an de grâce 1904, la vitalité de la théologie scotiste s'affirme avec un éclat particulier. Le docteur de l'Immaculée Conception professe une théorie sur la prédominance de la volonté qui servira ou qui a déjà servi de substratum aux développements dogmatiques de la doctrine du Sacré Cœur. Scot n'apparaîtrait-il pas, de ce double fait, comme le théologien de l'avenir ou tout au moins, comme un des grands théologiens de l'avenir ?

Le demi-scepticisme philosophique de M. Brunetière est mieux inspiré lorsqu'il s'attaque à la domination scandaleuse des Fichte et des Hégel. Les agrégés de philosophie ne manqueront pas de lui dire : « Vous voudriez bien être orfèvre, Monsieur ». Il importe peu en vérité. Nous qui ne sommes pas orfèvres, nous avouons, ou plutôt je voudrais que nous eussions le courage d'avouer en toute simplicité, que la lecture attentive de Hégel et de Hartmann soumet notre esprit à une abominable torture. On finit tout de même par saisir tant bien que mal quelques définitions du non-moi ou du devenir, ou de l'identité des contraires, et on constate ou l'on croit constater que la plupart de ces questions furent traitées et résolues, dans une certaine mesure, par les scolastiques. Il semble seulement que là où les scolastiques s'efforcent de simplifier et de se faire comprendre, les modernes consciem-

ment ou inconsciemment introduisent d'inutiles complications verbales.

Après cet aveu d'infirmité intellectuelle, aurons-nous le droit de questionner Messieurs les spécialistes, nos compatriotes, sur les impressions intimes et authentiques qu'ils éprouvent en lisant ou après avoir lu tous les grands philosophes allemands ? Goûtent-ils cette satisfaction intime que donnent et la plénitude de l'évidence et la conviction profonde qu'ils possèdent non pas la vérité mais la méthode la meilleure pour se rapprocher de la vérité ! Oui, ou non ? Qu'ils ne disent pas oui, car nous ne ne les croirions pas. Les esprits français sont faits de telle sorte qu'ils suivent naturellement une route opposée à celle qu'on leur indique chez les élèves français des philosophes allemands. Hégel, Kant et Fichte, fussent-ils supérieurs à saint Thomas ou moins démodés (ce que nous n'admettons pas le moins du monde) il n'en resterait pas moins que les jeunes Français de seize à dix-huit ans perdent leur temps ou se déforment l'esprit dans nos gymnases pseudo-kantiens.

Sans doute il est de certaines découvertes allemandes dont on ne conteste pas l'importance; la fonction des spécialistes consisterait précisément à les résumer, puis à les transposer en français. Au lieu de cela, nos docteurs imposent à leurs disciples, la phraséologie d'outre-Rhin et ils analysent éperdument des ouvrages peut-être inintelligibles. Hégel ne disait-il pas sur son lit de mort : « Un seul de mes disciples m'a compris; ou plutôt non, il ne m'a pas compris ! »

Mais ces scrupules de spécialistes n'ont qu'une importance très relative : ils n'empêcheront pas qu'on ne se mette d'accord pour remercier et louer M. Brunetière du service signalé qu'il vient de rendre à la cause catholique. La recherche de l'homogénéité et de la symétrie rigoureuse dans la logique doit passer, pour le moment du moins, au second plan. Ce qu'il faut, en 1904-1905 c'est renverser les idoles dressées par la Révolution, c'est-à-dire combattre et discréditer les opinions dominantes qui

sont pour la plupart vieillottes, fausses et destructrices de toute société, puis leur substituer des principes chrétiens, et pour tout dire d'un mot, remplacer les *Droits de l'homme*, synthèse d'une philosophie malsaine, par le *Syllabus* émanation de la grande théologie. Dans cette œuvre d'émancipation nationale, Joseph de Maistre occupe ou est sur le point d'occuper la seule place qui lui convienne, celle de conseiller et de directeur, la première. Auguste Comte remua davantage l'opinion de son temps et celle des générations qui ont suivi, mais il n'est pas un guide aussi sûr que l'auteur du *Pape*. Très modestement, M. Brunetière s'est constitué l'exégète de sa philosophie, subordonant ainsi son action personnelle à la grande œuvre de la Contre-Révolution. Ce faisant, il met en pratique ses propres théories sur l'égotisme, il donne l'exemple de la discipline et de l'abnégation ; il revit ainsi la grande tradition catholique et française qui permit aux architectes de construire des cathédrales et aux théologiens de parachever des *sommes*. C'est à ce prix seulement que les chefs intellectuels de notre génération pourront se flatter de devenir les collaborateurs d'une œuvre sinon éternelle, du moins bienfaisante et durable.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à attendre les deux volumes que l'auteur de *Sur les chemins de la croyance* nous annonce dans la préface. Comme cet orfèvre qui voulait mourir en ciselant dans l'or un ostensoir, M. Brunetière veut d'abord dissiper ou diminuer les difficultés de croire et enfin établir la transcendance du christianisme. Les catholiques de France s'appliqueront à l'applaudir, mais plus encore à le comprendre et à vulgariser sa pensée.

Abbé DELFOUR.



LA DIPLOMATIE PONTIFICALE

Suite (1)

II

L'ORGANISME DE LA DIPLOMATIE PONTIFICALE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'AUX TEMPS MODERNES

La diplomatie pontificale est une institution légitime, bienfaisante et même nécessaire, si l'on tient compte, comme il convient, des situations de fait. Elle s'impose simultanément à l'Eglise et à l'Etat, à raison de leur coexistence sur le même territoire et de leurs intérêts respectifs, mêlés les uns avec les autres. Car son rôle consiste précisément à démêler ces intérêts, à les sauvegarder sans raideur, à les concilier avec habileté en se plaçant sur le terrain du droit positif et de l'équité naturelle.

Ceci, nous pensons l'avoir mis en lumière, même pour les publicistes qui le méconnaissent par irréligion ou par hostilité confessionnelle.

Examinons maintenant d'un coup d'œil rapide, les formes successives qu'elle revêtit à travers les siècles. Peut-être trouverons-nous dans notre enquête historique, si courte soit-elle, la réponse à cette autre accusation que

(1) Voy l'*Université Catholique*, juillet 1904.



l'organisme de la diplomatie pontificale est suranné et qu'il ne sut jamais évoluer assez vite, pour dominer les contingences de la politique et répondre aux besoins actuels. Plus ici que partout ailleurs il faut se souvenir que l'ignorance est mère du blasphème, et que l'erreur est une vérité altérée.

Nous étudierons, dans cet article, l'organisme de la diplomatie pontificale depuis ses origines jusqu'à l'établissement des nonciatures modernes.

*
* *

La diplomatie ecclésiastique date du jour où Constantin transféra à Byzance le siège de l'Empire. Ce qui ne veut pas dire que ce jour-là le Pape envoya des ambassadeurs à Constantinople. Il se vit dans la nécessité de le faire pour rester en rapports avec le protecteur de l'Eglise, et il le fit bientôt, d'abord d'une façon intermittente, puis de manière permanente, vers l'an 440, par l'établissement d'une légation à demeure.

Dès ce jour, et jusqu'à la fin du moyen âge, la scène politique est occupée par deux personnages, le Pape et l'Empereur, l'empereur d'Orient d'abord, puis l'empereur franc, enfin l'empereur d'Allemagne ou le chef du Saint-Empire romain que Napoléon abolit en 1804. Entre « ces deux moitiés de Dieu » les relations sont à peu près incessantes; l'histoire ne parle guère d'autre chose que de leurs compétitions, de leurs querelles et de leurs alliances.

*
* *

Constantin, converti, accepte le dogme chrétien, de la distinction des deux pouvoirs. Au lieu de s'attribuer à lui-même, comme avaient fait ses prédécesseurs sur le trône d'Auguste, le pontificat suprême, qui lui donnait autorité sur toutes les religions et sur tous les sacrifices, il laisse l'Eglise maîtresse de sa fonction, se réservant seulement l'honneur de la protéger. A l'*imperium mundi*

il joint l'*advocatio Ecclesiæ*. Il se nomme *co-servus* des évêques et prend le titre d'*episcopus externus*, évêque du dehors, confessant par là même qu'il ne lui appartient point de s'ingérer, sous quelque rapport que ce soit, dans les fonctions de l'*episcopus internus*, l'évêque du dedans. Il se tient le glaive à la main, à la porte du sanctuaire; il n'a garde d'y pénétrer pour y dominer. Il reconnaît ainsi très explicitement que la puissance spirituelle est l'apanage exclusif de l'episcopat, au milieu duquel le Pape apparaît nécessairement comme la pierre angulaire et la clef de voûte de tout l'édifice. Aussi traite-t-il le Pape comme son égal, non comme son sujet; il lui reconnaît les mêmes privilèges qu'à lui-même, lui donne pour résidence le superbe palais de Latran, lui compose sa cour, le *Sacrum Auditorium Lateranense*, sur le modèle de l'*Auditorium Imperatorum*, et quand il quitte Rome pour aller se fixer sur les rives du Bosphore il demeure en relations avec lui (1).

C'est alors qu'apparaît sur la scène le premier diplomate ecclésiastique, officiellement reconnu, l'*apocrisiaire* (2).

L'apocrisiaire, dont le nom grec signifie (3) porteur de réponse, et par extension député, envoyé, était accrédité

(1) Cf. Eusèbe. *Vita Constantini M.* Lib. IV, cap. 24. — Philipps et Crouzet, *Du droit ecclésiastique dans ses sources*, tome II de l'édition française.

(2) Hincmar de Reims écrit dans son « De Ordine palatii ». « Apocrisiarii ministerium ex eo tempore sumpsit exordium, quando Constantinus Magnus sedem suam in civitate sua, quæ Byzantium antea vocabatur, ædificavit. Et sic *Responsales* tam Romanæ Sedis quam et aliarum præcipuarum sedium, in palatio pro ecclesiasticis negotiis excubabant ». De Marca, dans « De Concordia », lib. V. C. 17, n° 2, n'est pas de cet avis; il fait partir les apocrisiaires du Concile de Chalcedoine Le P. Wernz, professeur à l'Université grégorienne, soutient dans son Cours de Droit canon, l'opinion que nous professons. « Hujus modi apocrisiarii, dit-il (tom. II, p. 797), post translatam residentiam imperatorum in novam Romam forte jam inde a Constantino M. transeuntes, missi fuerunt; at certe ex tempore Leonis I qui Julianum episcopum Coensem, an. 453, ad aulam Imperatoris Marciani delegavit, etiam cum vera jurisdictione penes imperatores in civitate Constantinopolitana per complura sæcula stabiliter residere solebant. »

(3) ἀποκρισιάριος, de ἀπὸ, indiquant émission, et κρίσις, qui signifie jugement.

par le Pape auprès de l'Empereur, pour remplir des fonctions à peu près semblables à celles des nonces modernes. On disait de lui qu'il avait la charge de transmettre à l'Empereur les réponses du Pape et au Pape les réponses de l'Empereur; il était le trucheman de leur conversation; c'est pourquoi les latins l'appelaient *Responsalis*.

M. Raoul Bompard (1) n'a pas bien saisi son vrai caractère. « Nous ne croyons pas, écrit-il, qu'il faille attribuer aux apocrisiaires un caractère représentatif et y voir, comme on l'a dit, les premiers ambassadeurs du Saint-Siège. Ce sont plutôt des fonctionnaires, des administrateurs, logés depuis Constantin dans un palais « *pro negotiis ecclesiasticis condito* », au ministère des cultes, dirions-nous. »

Ces paroles sont inexactes et leur inexactitude provient d'une confusion de fonctions différentes, désignées par les mêmes termes. M. Bompard confond les apocrisiaires pontificaux avec les apocrisiaires patriarcaux. Il faut dire, qu'à l'exemple du Pape, les patriarches des grandes Eglises demandèrent à entretenir un représentant à la Cour. Les empereurs ne pouvaient trouver mauvaise une demande qui, en somme, rehaussait leur prestige et centralisait les pouvoirs dans leurs mains. Ils l'accueillirent donc avec empressement et déterminèrent par une loi les attributions des nouveaux apocrisiaires. La Novelle VI leur donne surtout le caractère d'intendants, d'économes de leurs églises respectives et leur prescrit de s'adresser, pour les affaires qu'ils ont à traiter, aux administrateurs de l'empire (2). Ils n'ont pas la qualité d'ambassadeurs proprement dits ; ce sont des agents de transmission ; de simples commissionnaires ; aussi ne sont-ils pas en relation immédiate avec le chef de l'Empire, mais avec ses magistrats. Enfin, ce n'est que pour les honorer qu'on

(1) *Le Pape et le Droit des gens*, p. 10.

(2) Novella VI. C. 2. « Propterea sancimus, si quando præter ecclesiasticam occasionem inciderit necessitas, hanc aut per eos qui res agunt sanctissimarum ecclesiarum, quos apocrisiarios vocant, aut per suos œconomos notam imperio facere aut nostris administratoribus, ut impetrent quod competens est ».

les nomme parfois apocrisiaires ; on réserve officiellement ce titre à l'envoyé de l'évêque de Rome, de celui qu'on appelle déjà le suprême hiérarque.

La mission de l'apocrisiaire pontifical était en partie double. Il devait veiller tout d'abord, et surtout, sur les intérêts spirituels de l'Eglise, entretenir l'empereur dans l'orthodoxie et l'inciter à combattre les nouveautés doctrinales, les hérésies et les schismes. Nous possédons à cet égard un document contemporain, fort intéressant, et qui ne laisse subsister aucun doute. C'est une lettre de saint Léon I (440-461), écrite à Julien, évêque de Chio, qui venait d'être nommé apocrisiaire. Le pape lui donne des instructions sur la manière de remplir son mandat à la cour; il lui prescrit de travailler à maintenir la pureté de la foi et d'employer tous les moyens de douceur, qui seront en son pouvoir, pour arrêter les progrès du Nestorianisme et de l'Eutychianisme (1).

A côté de cette tâche les conditions politiques de l'Italie en créèrent bientôt une autre qui, pour être moins relevée, n'en fut pas moins absorbante. A peine le siège de l'empire était-il transféré à Byzance que les exactions et les troubles insurrectionnels bouleversèrent la péninsule. Puis ce furent les incursions des peuples voisins sur le territoire ; les menaces incessantes, les atteintes nombreuses portées à l'intégrité de l'empire. Tout ceci est connu. Il ne faut que le rappeler. Ce que l'on sait encore c'est que les peuples de l'Italie, dans le désarroi où les laissait l'incurie de leurs exarques, se tournèrent vers le pape comme vers leur défenseur naturel et le prièrent de prendre leur cause en main auprès de l'empereur. Le pape ne pouvait refuser ce patronat si honorable. Il chargea son apocrisiaire de le

(1) Epist. 60 S. Leonis I. Epist. ad Julianum Coensem episcopum : « Studeat ergo dilectio tua piam et necessariam curam sollicitudini apostolicæ impendere, quæ tibi, apud se nutrito, catholicam contra Nestorianos et Eutychianos hæreticos actionem materno jure commendat, ut divino fultus auxilio, speculari de Constantinopolitanæ urbis opportunitate non desinas, ut prædictorum dogmatum impius numquam turbo consurgat. Et quia tanta est gloriosorum principum clementia, ut confidenter eis possis quæ sunt insinuanda suggerere, pietate ipsorum, ad utilitatem Ecclesiæ universalis utaris. »



mettre en action. De la sorte celui-ci devint un ambassadeur civil, sans rien perdre de ses prérogatives spirituelles, d'autant que le domaine pontifical se créant rapidement dans les diverses provinces de l'Italie, de la Sicile et de l'Afrique, il fallut le défendre contre les attaques et lui donner une existence politique (1). Ce que fit à ce sujet saint Grégoire le Grand et ce qu'il imposa de labeurs à son ambassadeur il suffit, pour se rendre compte, de lire son regeste et même la simple nomenclature que nous en a laissée le cardinal Pitra dans ses *Analecta Novissima* (2).

L'apocrisiaire n'était pas nécessairement prêtre; il pouvait n'être que diacre ou sous-diacre, de même qu'aujourd'hui il n'est pas requis d'être prêtre pour devenir cardinal (3). Mais en somme, comme sa puissance grandit rapidement, les personnages les plus considérables de l'Eglise ambitionnèrent la charge. Saint Grégoire le Grand fut apocrisiaire ainsi que nombre d'autres ecclésiastiques qui montèrent sur le trône pontifical.

Les apocrisiaires ne se défendirent pas toujours des complaisances excessives qu'entraîne le désir de plaire au pouvoir afin de s'élever soi-même; ce n'est pas d'hier que date l'ambition et ce n'est pas parce qu'un homme est attaché au service de l'Eglise qu'il en est exempt, malheureusement. L'histoire ecclésiastique nous raconte certaines scènes fâcheuses et même pas mal d'événements douloureux qui ne se seraient pas produits sans la faiblesse ou la complicité des apocrisiaires. Ils surent néanmoins, dans l'ensemble, défendre avec zèle les intérêts de la religion et du Saint-Siège et l'on peut dire qu'ils jouèrent un rôle salutaire et même parfois glorieux. Mérite d'autant plus grand que la tâche était fort délicate et souvent très difficile. Même sous les empereurs protecteurs, l'alliance de l'Eglise avec l'Etat subit bien des atteintes à Byzance, soit à cause du génie subtil et chicaneur des Grecs, soit à cause de la ten-

(1) Cf. De Marca, *De Concordia inter Sacerd. et Imp.* Lib. V. C. xvii.
(2) Cf. *Analecta novissima spicilegii Solesmensis, de Epistolis et Registris Romanorum pontificum.* P. 56 et *sqq.*
(3) Cf. *Decretum Gratiani.* Distinct. xciv.



dance des monarques byzantins à faire du joséphisme avant la lettre, soit enfin et surtout à cause des hérésies si nombreuses et si diverses qui désolèrent l'Eglise d'Orient.

L'institution des apocrisiaires dura environ cinq siècles. Très puissante pendant les trois premiers, elle perdit de son éclat à mesure que l'axe de la politique pontificale se déplaçait de Byzance pour se porter en Occident, à la cour des rois francs ; elle parut briller de nouveau un instant avec Charlemagne, qui hérita de l'apocrisiaire byzantin, auquel il donna le titre et la fonction de grand aumônier de l'empire, puis elle disparut sous Photius ; seul le nom fut conservé dans les monastères et donné au gérant des biens, à celui qui s'appellera dans la suite vidame, économe, cellerier, etc. (1).

*
* *

Longtemps avant sa fin, une autre était née, qui, après avoir maintes fois joué son rôle, devait la remplacer. C'est l'institution des Légats.

Personnage protéiforme, semi-diplomatique, semi-administratif, tantôt gouverneur d'un grand diocèse en même temps que représentant attitré du Saint-Siège, tantôt ambassadeur extraordinaire, parfois grand chambellan et maître des cérémonies, détaché de la cour pour se porter à la rencontre d'un souverain, d'ordinaire pourtant agent diplomatique, le légat pontifical joue un rôle considérable pendant tout le moyen âge et vient s'effacer devant le nonce moderne, sans toutefois disparaître complètement, puisque nous voyons encore de temps en temps son titre conféré à un cardinal. Il y a quelques années, c'était le cardinal Langénieux qui en était honoré avec une mission effective en Orient ; hier le cardinal V. Vannutelli le recevait pour aller en Irlande représenter officiellement le Saint-Siège.

Avant qu'il occupe à lui tout seul la scène diplomatique,

(1) Cf. GIOBBIO, *Lezioni de diplomazia pontificia.* Part. I, Lib. I, C. IV, art. IV.

un autre homme d'Eglise, le Vicaire apostolique, y trace un large sillon, puis il finit, au neuvième siècle, par se confondre avec lui.

*
* *

Le Vicaire apostolique des premiers siècles n'a aucun rapport de fonctions, sauf l'exercice de l'épiscopat, avec le personnage contemporain qui porte ce titre. Celui-ci régit, au nom de la Congrégation de la Propagande, un territoire nouvellement évangélisé et qui n'est point encore élevé au rang de diocèse ; il a une fonction et une dignité moindres que celles de l'évêque ordinaire; il n'a pas sur son territoire la qualité de représentant immédiat du Pape ; ce titre est réservé au délégué apostolique ; son action consiste surtout dans l'exercice de l'apostolat, au lieu que le vicaire apostolique des temps primitifs était chef d'un grand diocèse et représentait la personne du Pape dans toute la région dont son évêché était le centre ou la capitale (1).

Le premier en date est le vicaire apostolique de l'Illyrie qui siégeait à Thessalonique et remplissait la charge de délégué pontifical sur tous les diocèses et archidiocèses de la région.

A quel moment se place sa création ? L'état des documents ne permet pas de le dire d'une manière précise. Il en est ainsi, du reste, pour l'observer en passant, d'un certain nombre d'institutions ecclésiastiques qui se perdent un peu dans la nuit des origines chrétiennes. Cependant, dès l'an 347, le concile de Sardique parle du vicaire du pape établi à Thessalonique et vers lequel se portaient en foule les clercs de la Grèce, au grand détriment de leurs diocèses respectifs. En 380, le célèbre pape saint Damase

(1) « Hujus vicarii munus erat tum invigilare, ut ab omnibus servarentur canones, tum provinciis illis et metropolitis jus dicere, ac de omnibus ferme causis ibidem supremam ferre sententiam, intactis tamen et integris metropolitanorum ipsorum juribus. Dixi, de omnibus ferme causis, nam ne utiquam poterat de omnibus absolute; malos enim et graviores sibi Pontifex reservabat. » *Ita* Andreucii Hierarchia ecclesiastica, Tract. V, *De Vicario apost.*



nomme à ce poste éminent l'évêque Ascalius et lui assigne pour rayon d'influence l'Illyrie orientale; puis, en 412, saint Innocent Ier, désignant à son tour un nouveau titulaire, lui donne action sur l'Illyrie, sans restriction d'aucune partie, et, ce faisant, il entend se conformer aux traditions, dont il dit qu'elles remontent aux temps apostoliques (1). Dix ans après, le pape saint Boniface adresse une lettre à Rufus, évêque de Thessalonique, dans laquelle il fait appel à sa charité pour exercer dignement sa fonction de vicaire du Pape sur les *provinces du Siège apostolique* (2).

C'est donc vers le milieu du quatrième siècle qu'il faut faire remonter la fondation du vicariat apostolique de l'Illyrie.

Les pouvoirs du titulaire, très amples et peu délimités, étaient en somme les pouvoirs pontificaux eux-mêmes, moins ceux qui sont inhérents à la personne du Pape. Il avait notamment droit de visite sur toutes les églises, acceptait ou refusait les candidats à l'épiscopat; ordonnait les métropolitains, surveillait l'action des évêques qui ne pouvaient, sans son autorisation, quitter leurs diocèses; convoquait les conciles, s'enquérait de l'état des paroisses, faisait les réformes qu'il jugeait utiles; évoquait, *en appel*, à son tribunal, tous les cas litigieux et, *en première instance*, toutes les causes majeures, surtout les différends où étaient mêlés les évêques; enfin il était auprès des pouvoirs publics le défenseur né des droits de l'Eglise dans tout son vicariat.

Les écrivains gallicans, mus par le désir de montrer la nouveauté des nonciatures, afin de mieux combattre leurs prérogatives. ont jadis révoqué en doute l'existence du vicariat de l'Illyrie et prétendu que les attributions, que nous venons d'énumérer, n'existaient pas au temps où

(1) Cf. *Epistol. ad Rufum episc. Thessal.* apud Labbæum, t. V, col. 845. — Moroni, *Dizionario di erudizione, ad Verbum. Vic. ap.* — Pium VI, *Responsio super Nunciaturis*, édition de 1790. — Bouix, *Tract. de Curia Rom.* Part. IV, § 11.

(2) « Retro majoribus tuis super provincias Apostolicæ Sedis injunctum diligenter a tua charitate debet impleri. » Apud Labb., *loc. cit.*, col. 846.

nous les plaçons. Elles seraient une invention des Fausses Décrétales. Leur thèse est aujourd'hui insoutenable, par suite de la mise au jour de nombreux documents afférents à la question. Ceux, sur lesquels nous nous appuyons, sont d'abord la lettre d'Innocent I[er], que nous avons déjà invoquée, puis celle de saint Boniface que nous avons rapportée également, une autre de saint Léon I[er] de l'an 444, enfin divers passages de lettres pontificales et autres textes canoniques recueillis par les PP. Labbe et Cossart dans leur collection des Conciles (1).

La création du vicariat de l'Illyrie fut suivie de près (417) par celle du vicariat d'Arles, qui comprit d'abord toute la Provence, la Narbonnaise, et même, en 498, l'Espagne; puis vinrent, par rang de date, le vicariat de Reims dont on fait remonter la fondation au pape Hormisdas (514), et dont le rayon d'influence s'étendait sur les pays conquis par Clovis; le vicariat de Séville qui reprit les églises d'Espagne sur le vicariat d'Arles; le vicariat de Lisbonne, qui aurait été fondé également par Hormisdas; le vicariat de Syracuse, pour la Sicile, sur lequel nous possédons une lettre de saint Grégoire le Grand (2); enfin le vicariat de Mayence établi au profit de saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, légat du pape pour toutes les provinces septentrionales de l'Europe (3).

Le vicaire apostolique avait à faire de l'administration beaucoup plus que de la diplomatie. Et je ne parle pas, ici, du diocèse dont il était l'évêque, car cela est bien évident, mais des diocèses de son vicariat. Sur tout ce territoire il était le lieutenant du Pape, son ministre du dehors, le représentant de son autorité; il gouvernait en son nom et pour son compte. Cependant sa charge comportait une part d'action diplomatique, du chef qu'il avait à traiter

(1) *Sacrosancta Concilia*... studio Ph. Labbæi et G. Cossartii, Paris 1671, et *Nova collectio Conciliorum, seu Supplementum ad collectionem Labbæi*, Paris 1683.

(2) Cf. Card. Pitra, *Analecta novissima*, loc. cit.

(3) Ad. Labbæum, *Concil.*, t, VI, col. 1431, édition de Paris 1671. — Pium VI, *Responsio super Nunciaturis*, apud Bouix, De Curia rom., P. IV, § vi.

avec le gouvernement de son pays. Car il ne correspondait pas avec lui, comme un évêque le fait de nos jours, en son nom personnel, à ses risques et périls et à titre de sujet, mais comme ministre accrédité, en vertu même de sa fonction, pour négocier, au nom du chef de l'Eglise. Il représentait le Pape auprès du pouvoir civil, comme il le représentait auprès des fidèles de son vicariat.

Ce que cette mission lui conférait de puissance, on le devine aisément, surtout si l'on songe que la primauté pontificale, mise d'ailleurs hors de contestation, ne pouvait que difficilement s'exercer dans la vie quotidienne. La centralisation administrative de nos temps était alors chose inconnue, autant dans le monde ecclésiastique que dans le monde civil. Rome était loin, bien loin, pour des gens qui n'avaient même plus la ressource des diligences, lancées jadis sur les voies *Appia* et *Flaminia* par les *curatores viarum ;* la poste ne se faisait que par des courriers de cabinet qui ne partaient qu'à de rares intervalles et marchaient lentement. Le Pape ne pouvait se tenir en relations incessantes avec les diverses parties de l'Eglise. Il était donc sage et habile de sa part de choisir, sur les lieux, des hommes sûrs et fidèles, capables par le prestige de leur siège et de leur science, d'y maintenir son autorité, d'en écarter les ferments de schisme et d'hérésie, d'y faire sentir son action. En un temps où l'Eglise s'accroissait comme par enchantement, et s'implantait parmi des peuples à demi barbares, très jaloux de leur indépendance, très peu enclins à la soumission, nul doute que l'unité n'eût couru les plus graves dangers, et qui peut dire qu'elle n'eût pas subi, çà et là, les plus douloureuses déchirures, si les vicaires apostoliques n'avaient élevé bien haut le flambeau de la doctrine de saint Pierre, et tenu d'une main ferme, les rênes du gouvernement pontifical, dont ils incarnaient l'idée aux yeux de leurs compatriotes !

*
* *

Ils étaient si connus comme représentants du pape, que peu à peu on prit l'habitude de les appeler légats apostoliques. On ne saurait dire à quel moment cela se fit, néanmoins le fait est certain.

Le légat est d'abord, en plusieurs endroits, le même personnage que le vicaire apostolique, puis il en devient une variété; enfin, il le remplace et pour le nom qui sera successivement, et même dans la suite, simultanément, légat-*né*, légat-*envoyé*, légat *à latere*, et pour la fonction qui se transforme aussi tout doucement. L'Eglise procède par évolution lente et réfléchie, jamais par révolution. Ses institutions naissent et se développent logiquement, se transforment de même, et ne s'en vont qu'après avoir imprégné de leur esprit celles qui prennent leur place, et qui ne sont, bien souvent, que leur image perfectionnée, mise au point sous l'angle de la vision actuelle. Tout naturellement on y retrouve le principe de sa propre croissance, le même, par analogie, que celui qui est dans l'homme. Il n'y a pas de solution de continuité, mais progrès indéfini, transformation sans changement de nature, homogénéité et vitalité, « *tu autem idem ipse es et anni tui non deficient* ».

A partir du neuvième siècle et jusqu'à la fin du quinzième, le légat joue un rôle prépondérant dans la diplomatie et dans l'administration ecclésiastique. Nous l'étudions surtout pour cette période. Nous avons observé, cependant, qu'il est connu dans l'Eglise bien avant le neuvième siècle et qu'il ne disparaît pas complètement avec le quinzième.

A l'instar d'un bon nombre d'institutions ecclésiastiques, il est d'origine romaine. C'est une importation de l'Empire dans l'Eglise.

Chez les Romains, le légat (1) est tantôt un ambassadeur, et tantôt un agent de l'ordre administratif.

(1) *Legare* a la même origine que *lex*, et de même que ce dernier mot désigne l'obligation, la liaison, *legare* désigne l'acte de lier, la collation d'un mandat obligatoire, pourtant avec cette restriction que

Ambassadeur, le légat n'apparaît avec ce titre que dans la période historique. Il succède aux féciaux (*fetiales*), qui, sous la royauté, conduisaient les négociations avec les Etats étrangers. Légat est bien son titre ordinaire ; quelquefois, cependant, on le nomme *orator*. Il ne remplit pas tout seul une ambassade. Il est assisté, suivant les circonstances, de deux, trois, quatre, cinq ou neuf collègues, qui ont aussi la qualité de légat et lui-même s'appelle alors *princeps legationis*.

« Les légats avaient droit à des frais de route (viaticum). qu'on calculait probablement d'après le nombre de jours nécessités par l'ambassade, et qu'on payait, soit au départ, soit au retour. En outre, ils recevaient, pour leur permettre de faire figure pendant leur mission, de la vaisselle d'argent, des vêtements, du linge et des tentes. Un personnel assez nombreux était attaché aux ambassadeurs : des esclaves chargés de s'occuper de leurs bagages et de leur entretien, des affranchis qui leur servaient de secrétaires, de scribes, d'interprètes, des hommes libres dont ils recherchaient la compagnie ou les conseils (1) ».

Sous la République ils étaient nommés par le Sénat; sous l'Empire, leur choix constituait une prérogative de l'empereur.

Agents diplomatiques, leur légation était transitoire, quelque chose comme ce que nous nommons aujourd'hui une ambassade extraordinaire.

On y ajouta par la suite vers la fin du VIe siècle (*ab Ur. c.*), des légats chargés d'une fonction administrative ou militaire à l'intérieur du territoire et leur légation fut permanente. Ils résidaient auprès des gouverneurs, consuls, proconsuls, préteurs, propréteurs et avaient charge de

ce mandat a pour objet une communication et une relation. *Legare* implique essentiellement l'idée qu'on sert d'intermédiaire... Les expressions techniques pour désigner l'acte d'envoyer et le fait d'être envoyé, sont *legare* et *legari alicui* ou *ad aliquem*, tandis qu'au contraire, en grec πρεσβεύεσθαι signifie constituer ou envoyer, *legare*, et πρεσβευειν τινι être envoyé à quelqu'un, *legari*. *It.* Mommsen dans *Manuel des antiquités grecques et romaines*, t. IV, Les Légats du Sénat.

(1) *It.* R. Cagnat dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, ad verb. *Legatio*.

contrôler leur gestion. Ils devaient surtout les assister, leur servir en toutes choses d'auxiliaire et de remplaçant. Ils composaient leur conseil (πρεσβευτης και συμβουλος.)

Quelquefois le légat était envoyé par le Sénat auprès d'un général victorieux pour l'aider à organiser la province; ou bien il était chargé d'une fonction spéciale par un gouverneur ou un chef militaire. Sous l'empire il était chef de légion, *legatus legionis; gouverneur* d'une province impériale, *legatus Augusti* ou *Augustorum pro prætore;* directeur de recensement dans les provinces impériales, *legatus Augusti pro prætore ad census accipiendos;* juge auxiliaire envoyé dans les provinces et pouvant doubler ou suppléer le gouverneur, *legatus juridicus;* ministre chargé de régulariser les finances des cités, *legatus ad rationes putandas civitatum;* député enfin envoyé par des municipalités soit à l'empereur, soit à l'assemblée provinciale, soit à des gouverneurs, soit à des particuliers (1).

Ainsi chez les Romains le même titre couvre des fonctions diverses. Il en sera de même dans l'Eglise.

Au début il désigne l'ecclésiastique que le Pape choisit pour convoquer et présider un Concile en son nom. L'un des premiers qui l'aient porté est Théophile, évêque de Césarée, qui fut chargé par Victor Ier (193-202) d'assembler les évêques de Palestine en vue de terminer la controverse sur la célébration de la Pâque. Bien connu est le légat Osius, évêque de Cordoue. Il représenta le Pape en Egypte et y travailla par son ordre à éteindre l'hérésie naissante d'Arius, puis il préside, pour la même raison, le premier Concile général, tenu à Nicée en 325. En 352 le pape Libère députa deux évêques à l'empereur Constance afin d'obtenir de lui qu'il fît examiner la cause de saint Athanase par un synode épiscopal. Citons encore les légats envoyés envoyés en 484 à l'empereur Zénon par Félix III, pour combattre le schisme d'Acace, ceux que

(1) *Ita* Cagnat, *loc. cit.* — Martinelli, *Collezio classica*. T. III, p. 52. — Moroni, *Dizionario di erudizione*, ad verbum *Legatio*. Biondo da Forli, *Roma trionfante*, p. 189.

députa Hormisdas en 519 à Justin Ier pour le même motif, les légats du pape saint Agathon au troisième Concile général de Constantinople et nous aurons suffisamment établi notre pensée.

A partir du sixième siècle, l'usage des légations est pleinement entré dans les mœurs et la qualité de légat a revêtu un tel prestige que les vicaires apostoliques abandonnent, pour la prendre, le titre qu'ils avaient porté jusqu'alors. Les Papes comprennent tout le parti qu'ils peuvent tirer dans l'intérêt de la discipline et du pouvoir central de ce nouvel état d'esprit et à certains sièges épiscopaux ils attachent une légation permanente. Leurs titulaires sont légats-nés (*legati nati*) comme l'archevêque de Venise est patriarche du fait de sa nomination à l'archevêché de cette ville (1).

Tels sont les archevêques de Tolède, de Séville, de Vienne, de Lyon, de Reims, de Bourges, de Bordeaux, d'Arles, de Pise, d'York, de Cantorbéry, de Saint-André en Ecosse, de Salzbourg, de Magdebourg, de Posen et de Gnesen, de Carthage et de Thessalonique (2).

De même que le légat succède au vicaire apostolique pour l'importance de la dignité, de même il prend son lieu et place pour les fonctions. C'est par là que, sous un nom différent, se maintiennent des charges anciennes qui ont toujours leur raison d'être. Le pouvoir ecclésiastique est un peu comme le soleil; sans changer de nature il varie ses formes lumineuses suivant les milieux et les temps où il se trouve. Quel rayon de l'autorité suprême ne finit par s'altérer s'il demeure indéfiniment concentré dans le même

(1) Legati nati dicuntur et sunt illi, quorum dignitati quam in Ecclesia obtinent munus legationis est annexum, et dicuntur Legati nati non quod a Sede Apostolica non hauriant auctoritatem, sed quod hanc illa dederit fixæ cuidam Ecclesiæ et quicumque illi fuerit præfectus, una simul etiam fiat ac veluti nascatur Legatus apostolicus, utpote cujus munus suæ dignitati de jure annexum habet. » FERRARIS, *Prompta bibliotheca juridica*. Ad verbum Legatus. — LUNADORO, *Relazione della Corte di Roma*. T. II, ch. XXXVIII.

(2) Cf. GIOBBIO, *Lezioni di diplomazia eccl.* Part. I, Lib. I. C. IV. — MORONI, *Op. Cit. Legato Apostolico.* — LUNADORO, *Op. Cit. Loc. Cit.*



gouvernement provincial? Il faut de temps en temps modifier son organisme; il faut surtout le rajeunir. Après de longues années de bons et loyaux services le vicariat d'Arles tomba en pleine décadence, il devint même un danger pour l'unité, tant et si bien que saint Grégoire le Grand se vit contraint de lui retirer ses droits et privilèges, lesquels lui furent rendus seulement, et encore sous un autre titre, en 1056 (1).

Sur toute la province dont il est chargé le légat-né possède la juridiction ordinaire et non pas seulement déléguée. Ce qui signifie, dans le parler du pays de France, qu'il ne remplit pas un simple mandat révocable au gré du supérieur et limité à des cas particuliers; il administre en vertu de son titre, comme ferait un gouverneur par exemple ou bien un vice-roi (2). D'où résulte pour lui un double avantage que n'a pas un délégué. Premièrement il peut, quand bon lui semble, confier à un autre une part de son autorité, le charger d'un emploi, lui donner mission d'agir en son nom. En second lieu ses pouvoirs n'expirent pas à la mort du Pape qui l'a nommé, tout comme un évêque diocésain ne cesse pas d'être tel quand la mort vient à frapper le Souverain Pontife qui lui a donné l'institution canonique.

A l'autorité administrative il joint l'autorité judiciaire. Chef de l'administration, il est également chef de la justice. Et ce n'est pas seulement parce que le principe de la séparation des pouvoirs est chose inconnue, c'est par la volonté expresse du législateur (3). Au titre de grand justicier, il connaît surtout des appels, la première instance

(1) Guill. AUDISIO, *Idea storica et razionale della diplomazia eccl.* Tit. XI, n° 5.

(2) Cf: Cap. *Legatos* 2, De Officio Legati in 6°. — Glossa, ibid, Verb. *Declaramus.* — Cap. *Dilectus* in 6°. — Cap. *Nemini dubium* 1°, de Officio Legati. — Cap. *Si Gratiose* 5, de Rescriptis in 6°. — FAGNAN. *Comment in Decret.* in cap. *Cum Olim* 14. de Majoritate et obedientia. — BARBOSA, *Jus. Can. Univ.* n° 90. — Cap. *Licet undique* 30, de Offic. Legati. — Cap. *Relatum* 19, Cap. *Quamvis* 6, in 6°, Cap. *Gratum*, 20, de officio Legati. — FERRARIS, *Prompta biblioth.* ad verb. *Legatus.*

(3) Cf. : Cap. *Cum non ignoretis*, I *De Offic. Legati.*

étant le tribunal diocésain. Cependant il peut, quand il le juge utile, évoquer à sa barre les procès dès leur début. De quelque nature et en quelque état de la procédure qu'ils se trouvent, ils sont de sa compétence.

L'histoire nous apprend que, d'ordinaire, les légats furent à la hauteur de leurs éminentes fonctions. Beaucoup même les honorèrent par des vertus et des actes qui n'ont pas peu contribué à accroître le patrimoine moral de l'Eglise, et à faire de la période carolingienne l'une des plus glorieuses des fastes chrétiens. On vit alors l'Eglise et l'Etat, le Pape et l'Empereur, étroitement unis, travailler de conserve au bien général des peuples et de la civilisation. Les légats furent pour eux de précieux collaborateurs. Hommes d'initiative puissante et hardie, excellents évêques et grands citoyens, ne quittant le livre de l'Evangile que pour rédiger et commenter le livre de la loi, ou pour organiser la vie municipale et provinciale, ils exercèrent une action féconde en faisant prévaloir, dans les conseils des princes, les droits de la conscience, et, dans les âmes, le sentiment de la dignité humaine et d'une vie supérieure.

Vint un jour cependant — ce fut au dixième siècle, le siècle de fer — où leurs efforts, ralentis peut-être par l'effet de l'habitude ou ayant perdu de leur efficacité aux yeux de leurs subordonnés, ne firent plus contre poids à l'ignorance et à la corruption qui montaient de toutes parts et envahissaient même le sanctuaire. On ne voulut pas détruire les légations permanentes. L'Eglise ajoute, modifie, transforme, elle n'efface guère. On jugea qu'il était préférable de les seconder et de les rajeunir en y envoyant des ambassades extraordinaires, nanties du prestige de la nouveauté et de l'autorité immédiatement venue de Rome. On n'alla pas chercher loin le nom des nouveaux ambassadeurs. Les anciens s'appelaient *légats-nés*, ceux-ci furent nommés *légats-envoyés* (legati missi). Ce n'était pas la première fois — et ce ne fut pas la dernière — que la langue administrative faisait un pléonasme.

Les nouveaux-venus n'avaient à remplir que des fonctions transitoires, qui consistaient principalement à aller

ici ou là, réprimer un abus, relever la discipline, apaiser un conflit, présider des conciles régionaux et des assemblées synodales. Ils étaient encore chargés de se porter à la rencontre des souverains et des membres de leurs familles qui venaient à Rome ou qui traversaient, en voyage, les Etats pontificaux.

Alexandre VII (1636-1667) envoya ainsi un dignitaire de sa cour au-devant de la reine de Suède, lors de son voyage à Rome. Urbain VIII (1623-1644) fit de même pour la fille de Philippe III d'Espagne, quand elle passa en Italie, se rendant en Autriche pour épouser l'empereur Ferdinand, etc.

Une autre de leurs attributions était d'aller annoncer à l'élu du Conclave, quand il était pris en dehors de ses membres, son élévation à la chaire de saint Pierre.

Enfin, il n'était pas rare qu'on leur confiât le gouvernement temporel des provinces pontificales, Avignon, Bologne, Ferrare, Urbin et Pesaro, Ravenne, Ancône, les Romagnes, Ostie et Velletri, etc. (1).

Du onzième siècle jusqu'au Concile de Trente, qui leur enleva quelques-unes de leurs prérogatives (2), les légats sont très activement mêlés à l'histoire, aux luttes fameuses du sacerdoce et de l'empire.

On les choisit indifféremment dans tous les degrés de la hiérarchie. Cependant quand il s'agit de traiter directement avec les princes et les grandes républiques ou bien quand il faut nommer le gouverneur d'Avignon, de Bologne et des plus importantes provinces du patrimoine de saint Pierre, le pape fait appel à un cardinal qui prend alors le nom de légat *a latere*.

« Le légat *a latere* est un cardinal qui, siégeant au côté (latus) du Pape s'en éloigne pour remplir une mission. C'est l'envoyé le plus élevé de la hiérarchie; devant lui cessent les pouvoirs de tout autre légat. Il a droit à des honneurs extraordinaires; vêtu de la pourpre et du lin, il

(1) Cf. MORONI, *Op. cit. Loc. cit.* — GIOBBIO, *Item*, *Op. cit. Loc. supra cit.*
(2) Cf. *Sess. 24.* C. 20, de reformatione.

entre processionnellement dans les villes de sa province. Pour marquer son pouvoir de juridiction suprême, il fait porter une croix devant lui, dès qu'il a quitté Rome et le territoire directement administré par le pape; les archevêques et évêques ne peuvent arborer d'emblème analogue en sa présence.

Le légat *a latere* peut être un sujet du roi dans les états duquel il est engagé. Les cardinaux français d'Amboise et de Pradt furent nommés légats auprès du roi de France en 1501 et 1530.

On rend au cardinal légat sujet les mêmes honneurs qu'au cardinal légat étranger.

Les légats *a latere* sont investis d'une autorité semblable à celle des proconsuls ou des gouverneurs romains auxquels certaines provinces sont données à gouverner. Ils peuvent pour ces pays faire des édits perpétuels conservant leur force obligatoire même après leur départ.

Ils sont juges ordinaires et comme tels leurs pouvoirs ne finissent pas par la mort du pape qui les a délégués, même si elle survient avant qu'ils aient commencé leur administration ou qu'ils soient entrés dans leur province.

Ils doivent connaître de toutes les causes qui viennent à leur tribunal par appel ou par plainte (per appellationem vel querimoniam, De offic. Leg. C. 1). Ils sont dans leur province ordinaire des ordinaires et lieutenants du Pape avec toute juridiction. Sur ce point cependant un tempérament a été apporté par le Concile de Trente, qui, dans sa vingt-quatrième session, a décidé que « les légats, nonces et gouverneurs ecclésiastiques ne peuvent troubler l'évêque dans l'exercice de sa juridiction et juger des clercs sans la réquisition de leur évêque, à moins que celui-ci ne néglige de les punir (1). »

L'autorité du légat est si grande que les textes s'occupent uniquement des actes qui lui sont interdits. Ainsi il ne peut déplacer des évêques, conférer le *jus primatiæ* d'une église sur une autre, réunir deux évêchés ou en divi-

(1) Cl. R. Bompard. *Le pape et le droit des gens*, p. 12 et 13.



ser un, examiner une affaire dont la connaissance a été spécialement déléguée par le Pape.

Ces cas exceptés, tous les pouvoirs pontificaux lui sont dévolus et il les exerce d'une façon souveraine. Ses actes, une fois accomplis, ne sont pas plus révocables que la signature donnée par un ministre plénipotentiaire.

La charge de légat *à latere* est donc considérable par elle-même; elle le fut surtout, pendant le dernier tiers du moyen âge, par le rôle politique que joua son titulaire. Les légats ont rempli les missions diplomatiques les plus complexes, réformé des églises nationales ou régionales qui tombaient en décadence, jeté l'interdit sur les royaumes, réconcilié les rois avec le Pape et fait de leur souverain le premier chef de la république chrétienne.

Qu'ils n'aient jamais abusé de leur puissance c'est ce que je me garderai de dire. Les légats *a latere* ont vécu dans des conditions telles qu'à moins d'avoir la nature angélique ou l'infaillibilité il était impossible qu'il n'y eût pas quelque erreur commise. L'histoire, cependant, ne relève rien de grave contre eux. Quelques actes inspirés par l'ambition ou la cupidité, des vues parfois trop humaines, des combinaisons plus dignes de Machiavel que d'un homme d'Église, quelque peu de népotisme vigoureusement flétri par Pie V dans la bulle « *Et si Romanum Pontificem* », et c'est tout, en fait d'accusation légitime.

Le légat *a latere* était nommé en consistoire secret. Il recevait tout de suite après, en consistoire public, la croix pontificale — signe de sa juridiction — dont le Pape lui faisait remise au chant de l'*In viam pacis*, puis la lettre de créance. Son départ de Rome, pour le lieu de sa légation, s'accomplissait au milieu d'un faste et d'un apparat comme seuls les Romains l'ont toujours aimé. On organisait une cavalcade, composée des représentants des diverses classes de la société, des corporations civiles et religieuses et des cardinaux eux-mêmes et on l'accompagnait ainsi jusqu'aux portes de la ville, quelquefois bien avant dans la campagne romaine. A quarante milles hors de Rome, à la limite du territoire sur lequel le Pape seul peut avoir juri-

diction, il faisait élever sa croix, disposait son escorte sur le pied de voyage et marchait par petites étapes, d'ordinaire couronnées de fêtes, vers les lieux où il devait exercer sa vice-royauté (1) et recevoir de nouveaux triomphes.

A tout tableau il faut des ombres. De temps en temps sa nomination donnait lieu à de terribles heurts entre les deux pouvoirs. L'Etat prétendait qu'elle n'avait aucune valeur sans son agrément préalable, et tant que les lettres de créance n'avaient pas été entérinées par la Chancellerie, avec les restrictions et modifications voulues par le roi ou réclamées par les libertés et les coutumes du pays. Pour mieux justifier sa théorie il prit l'habitude de payer les frais de légation qui pesaient auparavant sur le clergé local. C'était très habile. On le vit bientôt. L'Angleterre obtint d'Innocent IV (1243-1254) par une charte « *Magnatum et universitatis Angliæ* » lue au concile de Lyon, que nul légat ne lui serait nommé sans une demande formelle de sa part.

Les autres pays firent de même peu après, si bien que le peuple romain, à son grand désespoir, ne vit plus, pendant quelque temps, ses processions favorites franchir les célèbres portes de Flaminius ou d'Appius.

Boniface VIII, qui allait rondement en affaires, eut tôt fait de les lui rendre. Il ne prit même pas la peine de négocier; il saisit sa plume de vieux canoniste, peut-être un peu trop épris de son droit, et écrivit la bulle « *Super gentes* » par laquelle il révoquait tous les privilèges arrachés à la faiblesse de ses prédécesseurs.

La lutte recommença alors plus ardente que par le passé. Les Papes la soutinrent cette fois vigoureusement. Ils ne voulurent plus jamais reconnaître aux Etats le droit de refuser un légat, et pour rendre plus efficace leur théorie, ils la sanctionnèrent d'une pénalité spirituelle, que nous trouvons encore dans le Droit ecclésiastique. La bulle « *Apostolicæ Sedis* » renferme, sous le numéro 5, une excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife contre ceux qui tuent, mutilent, frappent, spolient,

(1) Cf. MORONI, *Op. cit. Loc. cit.* LUNADORO, *it. Relazione-della Corte di Roma.* Edition de 1646, p. 219.

incarcèrent ou poursuivent de leur hostilité et de leurs attaques les légats du Siège apostolique.

Au commencement du siècle dernier, Pie VII envoya comme légat *a latere* en France le célèbre cardinal Caprara. Il avait mission de veiller à l'application du concordat. La lettre qui l'accréditait lui donnait les pouvoirs les plus étendus sur tout le territoire. On sait avec quelle sagesse et quelle habileté il sut en user. Il ne contribua pas peu à faire entrer dans les mœurs ce pacte synallagmatique qui nous a valu cent ans de paix religieuse. Demain peut-être, pour en ramasser les morceaux et parer à des éventualités redoutables, un nouveau Caprara sera nécessaire. La cour romaine en compte plusieurs; leurs noms sont sur toutes les lèvres.

Le dernier légat *a latere* qu'ait vu la France fut le cardinal Patrizzi que Pie IX envoya, le 16 mai 1856, pour le représenter, en qualité de parrain, au baptême du prince impérial. En le demandant, le cabinet des Tuileries exprimait le désir qu'il ne fût revêtu d'aucune juridiction sur le territoire, mais qu'il eût seulement — le but à remplir n'exigeait pas davantage — le titre le plus élevé de la diplomatie. Le Vatican répondit que la fonction et le titre de légat *a latere* étant inséparables il fallait accepter la première pour avoir le second. L'empereur s'inclina et Patrizzi s'achemina vers Paris, porteur de la rose d'or pour l'impératrice, d'une mosaïque, représentant saint Jean-Baptiste, pour l'empereur et d'un reliquaire d'or enrichi de pierres précieuses, contenant des reliques de la Crèche, pour le prince nouveau-né.

* * *

Comme tout les autres légats, le légat *a latere* devait être pris dans la cléricature. Il fallait qu'il fût homme d'Eglise; cela se comprend sans peine. Cette loi a eu cependant pendant huit siècles une exception peu banale. Elle est connue dans l'histoire sous le nom de *Légation* et plus communément de *Monarchie de Sicile*.

La Monarchie de Sicile, telle qu'elle a été pratiquée depuis la fin du xıᵉ siècle jusqu'en 1870, consistait en ce que le prince du pays, comte d'abord, roi dans la suite, avait sur toute l'étendue de l'île la qualité et les pouvoirs de légat *a latere* du Saint-Siège. Il advint même que d'accession en accession, disons mieux parce que plus vrai, d'usurpation en usurpation, les pouvoirs dépassèrent beaucoup le titre. Ce fut un jeu pieux pour les monarques siciliens d'accorder des indulgences, de distribuer les charges, les bénéfices et les dignités de l'Eglise, de créer et de présider les officialités diocésaines et d'évoquer en appel les procès religieux, de donner des dispenses de mariage et d'interstices, de connaître des aptitudes et des capacités des aspirants à la prêtrise. Ils prirent tant de goût à ces exercices spirituels qu'ils en exclurent toujours jalousement les envoyés pontificaux et qu'ils ne consentirent à les partager qu'avec les hommes de leur choix, leurs subordonnés, dont les deux principaux étaient les vice-légats de Palerme et de Messine. Il paraît même qu'ils ne dédaigneront pas, à l'occasion, de se parer des insignes de leur céleste dignité. Roger II est représenté dans les peintures revêtu d'une dalmatique, coiffé de la mitre, chaussé de sandales et portant à la main la crosse et l'anneau. Le tout ne lui fait pas un air bien guerrier, et, d'autre part, comme l'on est averti par l'histoire, on trouve que c'est un singulier évêque.

Les rois appelaient la légation le plus beau joyau de leur couronne, *la prima gemma della corona di Sicilia*. Ils savaient reconnaître le bien. Puis, ils l'identifièrent tellement à la couronne elle-même, qu'ils la désignèrent purement et simplement sous le nom de « *Monarchie de Sicile* », le nom qui lui est resté. Ils étaient rois et pontifes.

Qu'il y eût là une alliance trop intime du trône et de l'autel et que cette alliance franchît les frontières du schisme, les canonistes nous l'affirment ; nous n'en doutons pas d'ailleurs et c'est contre quoi les papes n'ont cessé de protester.

D'où venait ce pouvoir exorbitant ? Les rois disaient le

tenir du pape Urbain II (1088-1099). Il l'aurait concédé en 1095 ou 1099 au comte Roger Ier et à ses successeurs à perpétuité par une bulle en bonne et due forme. Longtemps cette bulle fut inconnue. Le premier qui en parle le fait en 1512. C'est Jean-Lucas Barberius, qui jouit dans le monde des diplomatistes et des paléographes d'une solide réputation de faussaire. Il excellait à maquiller et à fabriquer les chartes. Sommé de produire l'original de celle-ci, il avoue qu'il ne le possède pas. Il a trouvé la bulle dans le manuscrit d'une vieille chronique sicilienne de Godefroy Malaterra. Cinquante ans après, environ en 1579, sur l'ordre du roi d'Espagne, Jérome Surita publie la chronique et la bulle, qui en forme la dernière pièce. La chronique mentionne « la Légation du bienheureux Pierre en Sicile comme fondée au profit du comte et de ses héritiers (1). Quant à la bulle, elle déclare à Roger Ier, que durant sa vie et celle de son fils Simon ou de tout autre de ses héritiers légitimes, les affaires ecclésiastiques de la Sicile seront traitées, sans intermédiaire quelconque, entre le pape et le comte, lequel par conséquent tiendra la place du légat ordinaire (2).

Voilà le fondement de *la Monarchie de Sicile*. Bon nombre d'écrivains ecclésiastiques, Baronius par exemple, Nicolas de Tedeschis, Mgr Cavagnis (3) pensent que ce fondement n'a rien d'historique. La bulle d'Urbain II n'est pas authentique, c'est un de ces nombreux faux comme le moyen âge excellait à en produire.

(1) Legationem Beati Petri super Siciliam habitam et habendam hæreditaliter ponit, ea discretione ut ipse comes dum advixerit vel aliquis hæredum suorum zeli paterni ecclesiastici executor superstes fuerit, legatus olim a Romana Sede, ipsis invitis, nullus superponatur. *Chronic. Sicil.* a Gauffrido Malaterra script.

(2) Bulle « Quia prudentiam tuam », etc., 1095 ou 1099... « Idcirco de tuæ probitatis sinceritate plurimum confidentes, sicut verbis promisimus, ita litterarum auctoritate firmamus, quod omni vitæ tuæ tempore vel filii tui Simonis aut alterius qui legitimus tui hæres exstiterit, nullum, in terra potestatis vestræ, præter voluntatem aut consilium vestrum, legatum Romanæ Ecclesiæ statuemus. Quin imo quæ per legatum acturi sumus, per industriam vestram legati vice exhiberi volumus, quandoquidem nos ex latere nostro miserimus ad salutem videlicet Ecclesiarum quæ sub vestra potestate existunt... »

(3) Institutiones juris publici ecclesiastici. T. II, c. VI, De Legatione Siciliæ.

Ils y relèvent des contradictions de date. On la dit de l'an 1095 et de la onzième année du pontificat d'Urbain II. Or comme il est dit qu'Urbain II est monté sur le trône en 1088, la onzième année de son règne ne tombe pas en 1095 mais en 1099. D'autre part si l'on corrige l'indiction du document et qu'on la reporte à 1095 on se trouve en face d'une nouvelle difficulté! Le pape, en 1095, n'était pas à Rome d'où la bulle est censée partir, mais à Clermont, où il prêchait la croisade.

A cet argument d'ordre purement paléographique ils en ajoutent d'autres, tirés du silence fait autour de la bulle pendant quatre siècles, alors qu'elle marquait une révolution dans la méthode administrative de l'Eglise, et des circonstances dans lesquelles les rois de Sicile, en lutte avec le Saint-Siège, pour leurs prétendus privilèges, très intéressés par conséquent à produire leurs titres, ne font jamais état de celui-ci qui était le plus important.

La critique basée sur ces observations est plus spécieuse que concluante. Les invraisemblances ne sont pas des preuves non plus que les arguments négatifs quand il s'agit d'un fait historique. Je me hâte d'ajouter d'ailleurs que les adversaires de cette opinion produisent contre elle un document qui me paraît sans réplique. C'est une lettre du pape Pascal II, écrite en 1117 à Roger II, comte de Sicile, et dans laquelle nous lisons ce que voici : « Ainsi que vous me l'avez écrit, mon prédecesseur (c'était précisément Urbain II), a concédé à votre père (Roger I) la vice-légation dans votre pays. Nous vous la confirmons puisque vous êtes son successeur légitime ; les affaires que nous ferions traiter par un légat, nous vous chargeons de les conduire à bonne fin (1). »

Je ne suis donc pas éloigné de croire à l'authenticité de

(1) « Unde sicut in tuis litteris suggessisti, antecessor meus, patri tuo Legati vicem gratuitate concessit. Nos quoque tibi post ipsum ejus successori concessimus ea videlicet ratione ut si quando illuc ex latere nostro Legatus dirigitur, quam profecto vicarium intelligimus, quæ ab eo gerenda sunt, per tuam industriam effcetui mancipentur » apud P. Wernz, Jus Decretalium, t. II, Jus constitutionis Eccl. Cath.



la bulle. Pour autant je n'admets pas la légitimité de *la Monarchie de Sicile* telle qu'elle a été pratiquée par le pouvoir civil. Et cela pour deux raisons.

La première c'est que l'on a faussé cette bulle, on lui a fait dire beaucoup plus qu'elle ne renferme. Le roi de Sicile jouait au Pape, il n'entendait ne relever en rien du Saint-Siège même pour le gouvernement spirituel de ses sujets. Or Urbain II et Pascal II disent simplement qu'ils traiteront directement les affaires religieuses avec lui, lequel partant, tiendra la place du légat.

Au surplus — c'est la seconde raison que j'invoque — les chartes d'Urbain II et de Pascal II sont des privilèges. Or, qui ignore qu'un privilège est toujours révocable et qui ne sait que les Papes ont maintes fois au moins indirectement aboli les privilèges vrais ou prétendus des monarques siciliens en leur déniant le droit de s'ingérer dans les affaires d'Eglise comme ils le faisaient ? L'histoire de la Sicile est pleine de ces luttes. Parmi les Souverains Pontifes qui y prirent part, il faut citer : Jules III, Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, Clément VIII, Clément XI, Benoît XIII, Grégoire XVI et Pie IX (1).

Malgré les protestations pontificales il est probable que *la Monarchie de Sicile* serait encore debout si la Révolution italienne ne l'avait emportée dans le flot de ses envasions. Elle fut abolie en 1870, par la loi des Garanties, pour donner au Pape un témoignage palpable que le nouveau pouvoir voulait respecter à tout prix la liberté de l'Eglise.

Ainsi, pour nous résumer, l'organisme de la diplomatie pontificale a passé, durant le moyen âge, par bien des transformations. Il a même éprouvé quelques vicissitudes. Les premières ont été opérées lentement, mais toujours à propos, à mesure que se modifiaient les conditions de vie du peuple chrétien. Les secondes constituent des accidents

(1) Cl. G. Audisio, *Historia dei Papi*, vie de Paul V, an 1605-1621. — Pallavicini, *Historia Concilii Tridentini*. Liber XVIII, c. vi. — Baronius, *Annales Ecclesiasticæ*. T. XI — Giobbio. *Lezioni di diplomazia*, P. I, liv. I, c. iv, appendice.

historiques comme il s'en rencontre fatalement dans l'évotion de toute société. Elles n'ont pas empêché les premières de produire les résultats attendus dont les principaux furent le rôle prépondérant de la papauté et l'action décisive du christianisme sur la civilisation occidentale.

Je crois donc avoir le droit de conclure que l'Eglise n'eût jamais une pose hiératique et que lui reprocher de se cristalliser dans les vieilles formules c'est lui jeter une accusation qu'on ne pourrait établir. De cette conclusion l'exposé de l'organisation actuelle de la diplomatie sera une preuve nouvelle. Nous la donnerons en son temps.

R. PARAYRE.



REVUE HISTORIQUE

I. Bibliothèque de l'Enseignement de l'Hist. ecclés., Dom Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, 2 vol. in-12 de xliv-435 pp. et de 380 pp., Paris, Lecoffre, 1904.
II. Même Bibliothèque etc., J. Labourt, *Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie Sassanide* (224-632), in-12 de xix-368 pp., Paris, Lecoffre, 1904.
III. A. Luchaire, membre de l'Institut, *Innocent III*, Rome et l'Italie, in-12 de 262 pp., Paris, Hachette, 1904.
IV. Ignace de Doellinger, *La Papauté*, avec notes et documents de J. Friedrich, traduction de Giraud-Teulon, prof. à l'Univ. de Genève, in-8 de xxiii-374 pp., Paris, Alcan, 1904.
V. A. Lebey, *Le Connétable de Bourbon* (1490-1527), in-8 de 448 pp. Paris, Perrin, 1904.
VI. K. Waliszewski, *Ivan le Terrible*, in-8 de vi-568 pp., Paris, Plon, 1904.
VII. D. Homberg et F. Jousselin. Un aventurier au xviii° siècle, *Le Chevalier d'Eon*, avec deux portraits in-8 de iv-312 pp., Paris, Plon, 1905.
VIII. Jean Morvan, *Le Soldat Impérial* (1800-1814), t. I de vii-520 pp. et t. II de 525 pp., Paris, Plon, 1904.
IX. *Journal des campagnes du baron* Percy (1754-1825), avec introd. par M. Longin, 2° édition, in-8° de lxxvii-537 pp., Paris, Plon, 1904.

I — II — La *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, qui s'accroît lentement, ne compte guère jusqu'ici que des travaux de premier ordre, au nombre desquels il faudra ranger désormais les publications de cette année: *L'Afrique chrétienne* de dom Leclercq et *Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie Sassanide* de M. Labourt.

L'activité de dom Leclercq est merveilleuse. Pour accumuler les trésors d'érudition qui se trouvent répandus avec profusion au bas des pages de *L'Afrique chrétienne*,



pour se mouvoir à l'aise à travers une quantité aussi considérable de faits et d'idées, il semble qu'il lui ait fallu beaucoup de liberté d'esprit et de studieux loisirs : cependant nos lecteurs savent de reste au milieu de combien d'entreprises différentes, d'articles à rédiger, de collections à poursuivre, dom Leclercq a dû préparer et composer son travail. Il n'y paraît guère cependant au ton de la préface, une de ces préfaces d'autrefois où les questions sont prises de loin, envisagées de haut, traitées avec majesté, rattachées sans cesse à d'autres questions plus larges et plus profondes. Il n'y paraît pas non plus à la conclusion, qui sent bien tout le contraire de la hâte, puisque l'auteur, avide de se retoucher et de se compléter lui-même, s'y attarde une fois de plus à tracer la psychologie de l'Africain, déjà plus qu'esquissée à travers tout le reste de l'ouvrage. Quant à l'histoire proprement dite de l'Afrique chrétienne que nous ne saurions résumer ici, même à grands traits, disons seulement qu'après quelques chapitres préliminaires qui auraient, même détachés du livre, leur intérêt propre, cette histoire se développe, suivant le plan de l'auteur, d'un cours d'ordinaire paisible et régulier.

Dom Leclercq insiste peu sur les origines de l'Eglise d'Afrique, le bon sens des Africains les ayant « préservés de la prétention à l'apostolicité ». Il se borne à constater qu'au début du IIIe siècle l'évangélisation est assez ancienne pour avoir donné le temps de fonder une Eglise importante, d'y établir de nombreux sièges, d'aller plus loin encore et de s'infiltrer dans les tribus indépendantes (Gétules et Maures). Deux ou trois faits : la situation exceptionnellement favorable de Carthage, la coexistence d'une colonie juive auprès de la communauté chrétienne primitive, un certain monothéisme latent mais facile à percevoir à travers la diversité des cultes implantés en Afrique, expliquent suffisamment cette facile expansion du christianisme.

La hiérarchie ecclésiastique, lorsqu'on en peut discerner les éléments, n'offre à l'observation rien d'autre que ce qu'on rencontre partout dans le christianisme primitif. Ce qu'il y a de plus saillant dans cette hiérarchie, c'est le fait

de la primatie de Carthage : l'évêque de cette ville a officieusement le titre, le rang, les prérogatives de primat d'Afrique. « Les Africains se flattaient eux-mêmes en relevant son prestige. » Quoique des textes célèbres de saint Augustin, de saint Cyprien, établissent une certaine primauté de l'Eglise romaine, rien ne fut fait en Afrique pour « modérer la tendance à exalter l'influence de l'évêque de Carthage, fût-ce au détriment de la subordination nécessaire à l'égard de l'évêque de Rome ». Bien au contraire, quiconque, évêque ou clerc, fait appel à un tribunal d'outre-mer, à Rome, est exclu de la communion dans l'intérieur de l'Afrique (1).

Cet exclusivisme jaloux, dom Leclercq l'explique en partie par la soif d'indépendance, les habitudes d'isolement, l'insociabilité qu'on remarque chez le véritable Africain. « Voyez, dit-il, un des plus complets, un des mieux équilibrés parmi les Africains, un homme qu'on est tenté de prendre pour un Romain, saint Cyprien, il ne songe qu'à l'Afrique et ne voit toutes choses qu'en fonction de l'Afrique. Voyez encore le donatisme et rappelez-vous le reproche qu'on lui fait de vouloir réduire toute l'Eglise à un parti national. La conception catholique est trop vaste, elle échappe à cette race dont l'horizon intellectuel ne dépasse pas les frontières politiques ou naturelles de la province. » De ce jugement, dom Leclercq n'excepte guère que saint Augustin (non Tertullien),et il en vient à se demander : — Comment une race si impatiente de toute contrainte s'est-elle convertie à une religion dans laquelle la discipline est inséparable du dogme ? — Il répond, en rappelant les conversions et les apostasies *en foule*, l'indifférence qui accueille les hérésies asiatiques ou alexandrines atteignant l'essence du christianisme, l'âpreté des revendications autochtones inspirées par le donatisme; et, de ces faits, il tire cette conclusion dont on ne saurait trop peser la gravité au terme d'une étude si approfondie : « Le

(1) Cf. sur *l'Idée de l'Eglise dans S. Cyprien*, un art. de M. Delarochelle dans la *Rev. d'Hist. et de Litt. relig.*, 1896.

christianisme n'a été pour une grande partie de la race africaine qu'une empreinte à fleur de peau. »

Ces brèves citations donnent une idée de la netteté des aperçus dont l'ouvrage de dom Leclercq est semé. On ne perdra pas sa peine à les y aller chercher.

Regrettons cependant que l'auteur n'ait pas appliqué ce don de pénétration psychologique, cette vigueur d'analyse et de critique interne à l'étude des idées autant qu'à celle des faits. L'histoire des persécutions, de la lutte contre les schismes sans cesse renaissants, est admirablement exposée dans son livre : pourquoi les courants intellectuels déterminés au sein de la théologie catholique par les travaux des grands Africains n'auraient-ils pas été décrits au moins dans leurs grandes lignes ? Passe pour saint Cyprien qui a plus observé que pensé, et sur le compte duquel dom Leclercq admet l'arrêt un peu sévère, quoique justifié dans le fond, de M. Monceaux. Mais quand on vient, par exemple, de parcourir le *Tertullien* de M. Turmel dans la collection *La Pensée chrétienne*, on ne peut se résigner à voir le rôle intellectuel de l'ardent polémiste réduit exclusivement à l'attitude que dom Leclercq définit (excellemment du reste) en l'appelant du nom d'*offensive chrétienne*. L'auteur nous dit lui-même que, par Tertullien, « tomba, dans la pâte du christianisme, alors en pleine fermentation, une goutte subtile de l'esprit africain ». On voudrait savoir avec précision comment cela s'est fait, en quoi cela a consisté. Ce n'est pas pour rien que deux fois en trois siècles, une fois avec Tertullien, l'Eglise d'Afrique a imprimé à l'Eglise chrétienne la forme de ses idées.

Puisque nous en sommes venus aux critiques qu'on pourrait faire de l'utile et très beau travail de dom Leclercq, ajoutons encore que, sinon le plan général, du moins l'ordonnance de quelques chapitres trahit un peu la précipitation avec laquelle les matériaux en ont dû être classés et utilisés. A plusieurs reprises, on s'étonne de certaines digressions qui interrompent fâcheusement la suite des faits, de certaines allusions aux événements passés ou contemporains qui se placent sans raison suffisante à travers la trame du

récit et en dérangent l'allure sereine, quand elles n'en altèrent pas la portée objective. Par exemple, pourquoi t. II, p. 93, une note sur l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août? Et, au même tome, p. 86 et sqq., pourquoi introduire au milieu d'un développement sur la *Cité de Dieu*, une petite dissertation sur l'emplacement des temples dédiés à la *Dea cœlestis*? Evidemment, c'est un peu hors de propos que l'auteur cède ici à son goût pour les identifications topographiques, comme déjà ailleurs (et avec une abondance dont on ne se lasse pas à la suite d'un guide si bien informé), il avait cédé à son goût pour l'épigraphie chrétienne dont il a tiré pour son livre, en plusieurs endroits, toute sorte de renseignements utiles et neufs. — Il y aurait eu bien souvent avantage à grouper toutes les données de ce genre dans les chapitres spéciaux de la partie préliminaire.

En même temps que la *Bibl. de l'enseign. de l'hist. eccl.* s'augmentait de l'*Afrique chrétienne*, elle s'enrichissait d'une thèse de doctorat, due à M. Labourt, sur *Le christianisme dans l'Empire Perse, sous la dynastie Sassanide* (224-632). C'est probablement le travail le plus solide et le plus érudit que la Sorbonne ait eu à examiner cette année. D'après des documents écrits pour la majeure partie en langue syriaque, et dont plusieurs étaient demeurés inédits, il nous renseigne sur une « province reculée et, pour ainsi dire, perdue de l'histoire ecclésiastique », en essayant de retracer la vie de l'Eglise de Perse depuis ses origines obscures, vers l'an 80, au temps de l'activité missionnaire, et surtout depuis son organisation au commencement du ɪᴠ^e^ siècle et la première persécution qu'elle eut à subir sous Sapor II, jusqu'au moment de l'invasion musulmane où elle comptait plus de sept provinces métropolitaines et plus de quatre-vingts évêchés, échelonnés de l'Arménie aux rivages de l'Inde. M. Labourt s'est appliqué surtout à marquer l'avènement des doctrines et des institutions nestoriennes qui ont donné à l'Eglise de Perse sa forme propre et son autonomie. Dans les provinces sou-

mises aux rois Sassanides, le *catholicos* de Séleucie faisait, par l'étendue de sa juridiction, la même figure que les plus grands patriarches byzantins.

III. — Sans prétendre recommencer ni refondre l'œuvre à peine vieillie de Hurter (1), et tout en se bornant à étudier l'action d'Innocent III à Rome et en Italie, M. Luchaire nous a donné cette année, dans un petit volume, dégagé de toute érudition, l'explication la plus simple, la plus plausible, et pourtant la plus scientifique, du rôle politique de ce grand pape.

Innocent III se considérait comme « l'époux » de l'Eglise romaine et l'économe de ses biens. « L'Eglise romaine que j'ai épousée, écrivait-il au lendemain de son avènement (1199), n'avait pas les mains vides, elle m'a apporté une dot : la plénitude du pouvoir spirituel et l'étendue des possessions temporelles. » Quoiqu'il admette, d'ailleurs, la supériorité de la puissance religieuse, il estime que « c'est dans la primauté du siège apostolique que se confondent l'autorité de l'empire et du sacerdoce » et ignore pratiquement les prétentions germaniques à l'empire du monde. Aussi, sans négliger sa tâche de suprême pasteur, se laisse-t-il volontiers absorber, écraser par sa fonction d'homme d'Etat. Il s'en aperçoit avec inquiétude, appelle à son aide les prières des moines à qui il confie ses scrupules. « On ne me laisse pas le temps de méditer, à peine celui de respirer. » Et pourtant il continue de se laisser envelopper par l'infini réseau des affaires terrestres. N'est-ce pas aussi une de ses tâches — sa tâche de souverain — de revendiquer le domaine qui revient à l'Eglise, de « conquérir Rome sur le peuple et sur les nobles romains et d'achever de soustraire l'Italie à la domination des Allemands » ?

(1) Cet historien, à défaut d'autres portraits d'Innocent III, avait cru pouvoir se contenter de celui que Baronius avait fait graver pour ses *Annales ecclésiastiques*. On a retrouvé depuis lors la mosaïque du palais Conti que Hurter fit rechercher en vain. C'est l'occasion pour M. Luchaire d'ajouter à son livre un appendice important sur les *Portraits d'Innocent III*.

Justement la disparition soudaine de Henri VI venait de délivrer pour un temps l'Italie du péril de la germanisation. Un mouvement hostile à l'étranger se dessinait dans la péninsule, au sein des communes avides d'autonomie. Innocent III sut le mettre à profit, en donnant aux sentiments égoïstes de ses compatriotes des mobiles plus élevés. Le premier il invoque dans sa correspondance l'intérêt « de l'Italie tout entière » et ne craint pas de se poser comme le champion de son indépendance. Mais les villes italiennes ne sont pas rassurées : elles n'entendent pas reconquérir leur indépendance pour l'aliéner aussitôt, à l'avantage d'un autre maître. Et c'est pourquoi Rome elle-même ne fut assujettie par Innocent III qu'après une lutte de dix années! Malgré d'habiles débuts qui lui valurent sitôt après son élection la triple soumission du Sénat, du préfet et des nobles, malgré un arbitrage heureux qui termina ensuite le conflit survenu entre les Romains et les habitants de Viterbe, une autre ville de son patrimoine, malgré l'aide fidèle de son frère, Richard de Segni, il vint un jour où le pape, ne se sentant plus en sûreté dans son palais, dut se transporter à Ferentino, puis à Anagni. C'était en 1203. Il ne revint à Rome qu'au mois de mars 1204 pour assister à une sorte de schisme municipal, à la guerre acharnée que les partisans des deux sénats se faisaient de forteresse à forteresse, à la lueur des incendies. Ces désordres lui fournirent un prétexte pour présenter et faire adopter une convention nouvelle, à la suite de quoi le parti de l'indépendance renonça presque à la lutte. A peine signale-t-on une velléité de résistance en 1208. La victoire était restée à l'Eglise « parce que le peuple romain ne pouvait se passer d'elle. C'est la papauté qui le faisait vivre ; il fallut subir sa loi ». — Loi très douce et très libérale, s'il en faut juger par l'ardeur que déploya Innocent III à soulager les misères sociales de son temps et de sa ville. Sauf l'étrange recommandation de prendre en légitime mariage les femmes vouées à la prostitution, afin de les élever à une vie supérieure et d'empêcher l'infanticide et l'exposition des enfants, il y a tout à louer dans les inventions de sa charité. Il avait

l'esprit dominateur, mais la main généreuse, dit un chroniqueur. Et il est bien digne d'avoir trouvé — il serait plus exact de dire : utilisé (1) — cette formule de générosité et de pardon : *Misericordia superexaltatur judicio* dont M. Luchaire donne quelque part cette traduction splendide : *La pitié prime le droit*.

Dans la Campagne romaine, dans la Toscane pontificale, dans les villes du centre de l'Italie, Innocent III rencontra de non moins vigoureuses et de plus irréductibles résistances, lorsqu'il essaya d'étendre au reste de la péninsule le régime d' « assujettissement paternel » qui lui avait réussi à Rome. En effet, mettant à profit l'idée d'association, comme l'avaient déjà fait au XIIe siècle les cités lombardes contre Frédéric Barberousse, les villes du Pô et de l'Arno s'étaient organisées en ligues urbaines contre l'empire allemand. Mais ces ligues, protégées d'abord par les papes, devinrent un instrument d'oppression et de désordre quand le péril extérieur ne fut plus menaçant. Innocent III ne résolut donc qu'imparfaitement le problème qui consistait, pour la papauté, à aider les villes à s'unir, mais à lutter en même temps pour y garder son influence et ses droits. En vain offre-t-il sa médiation pour rétablir la paix : les guerres de cité à cité se multiplient au hasard des alliances et des contre-alliances, et les révolutions internes viennent encore ajouter à l'horreur des luttes contre le voisin. Si le pape se décide à sévir (et c'est ce qui arrive à Crémone, Plaisance, Bergame, Vérone, Modène, Mantoue, Ferrare, Padoue, même à Alexandrie, la cité guelfe par excellence, le « symbole vivant de la puissance ecclésiastique et de la résistance à l'Empire », même à Milan, la clef des Alpes, et dans les communes incoercibles qui se trouvent aux confins de la plaine du Pô et de la région alpestre), c'est en vain qu'on épuise contre les coupables tout l'arsenal des armes de l'Eglise. « Les armes spirituelles, émoussées par la fréquence des châtiments, n'effrayent plus. » Ce sont les

(1) Dans l'épître de Jacques (II, 13), il était dit déjà que la « miséricorde triomphe du jugement » : *superexaltat autem misericordia judicium*.



armes temporelles qui manquent. Innocent III ne parvient pas à empêcher l'esprit municipal de s'identifier avec l'esprit laïque.

Le royaume des Deux-Siciles, dont une tradition vieille d'un siècle et demi faisait un Etat vassal et tributaire du Saint-Siège, faillit échapper à cette « faillite du pouvoir temporel ». M. Luchaire démontre qu'Innocent III commit toutefois une grande faute politique, lorsqu'il ne sut pas prévoir les velléités d'indépendance de son pupille Frédéric II qu'il avait soutenu contre l'empereur Otton et à qui il avait assuré l'héritage allemand de Henri VI. Le principe des prédécesseurs d'Innocent III était de ne jamais permettre au même homme de devenir à la fois roi de Sicile et empereur. En oubliant ce principe, le tuteur de Frédéric manqua-t-il de génie? M. Luchaire incline à le croire. En tout cas l'erreur, toute psychologique, d'Innocent III fut généreuse : elle consista à ne pas vouloir compter avec l'ingratitude possible du jeune prince dont il avait triplé la puissance.

La vérité, c'est que dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, le pontife subit les conséquences de son éducation scolastique. Si ce « grand manieur d'hommes » fit parfois de mauvais calculs, c'est qu'il demeurait aussi un grand manieur d'abstractions et ne sut pas toujours plier aux faits la rigidité audacieuse de ses conceptions politiques. Encore est-il juste d'ajouter qu'Innocent III donna dans ce défaut beaucoup moins que la plupart des hommes de son temps. C'est pourquoi M. Luchaire a pu vanter chez lui, dans son dernier chapitre, cette sagesse supérieure, cette modération faite d'énergie, de patience, de lucidité, qui savait opposer l'esprit à la lettre et tenir compte des nécessités pratiques jusque dans le domaine délicat des questions qui n'intéressent que la conscience (voir par exemple les réponses du Pape dans les affaires de mariage).

Au surplus M. Luchaire n'a fait qu'esquisser, au début et à la fin de son petit livre, le portrait intellectuel et moral d'Innocent III comme homme d'Eglise. Nous avons des

raisons de croire qu'il y reviendra, en donnant une nouvelle suite à ses études antérieures sur cet important pontificat, car il communiquait naguère encore à l'Académie des sciences morales et politiques une notice très documentée sur les idées d'Innocent III en matière d'hérésie. Loin qu'il soit question de supplices ni dans les brefs ni dans les écrits de ce Pape, il défend, au contraire, qu'on se presse de punir, il prescrit de provoquer les coupables à la pénitence, après avoir soigneusement distingué entre les *humiliés*, sorte d'orthodoxes qui font profession d'humilité et les hérétiques qui confessent l'erreur. Enfin, il a peur du zèle de l'épiscopal et des excès auxquels pourrait l'incliner l'intolérance du temps (1).

IV. — Quand nous avons ouvert le *Janus* de Dœllinger (actuellement : *La Papauté*) que M. Giraud-Teulon a traduit et vient de rééditer avec des notes et des documents de J. Friedrich, professeur à l'Université de Munich, ami et collaborateur de Dœllinger, nous venions d'achever de lire le travail de M. Luchaire. Nous n'en étions que plus à même de mesurer la distance qu'il y a d'une œuvre objective, mesurée et sereine, à une œuvre de combat et de passion, même appuyée sur une masse énorme de faits et sur une incontestable érudition.

Dans cet ardent réquisitoire, écrit à la veille du dernier Concile comme une réponse anticipée à la proclamation de l'infaillibilité pontificale, Ignace de Dœllinger part d'une distinction préalable, toute spéculative d'ailleurs, qu'il impose presque sans s'en douter à l'histoire, bien loin que l'histoire ne la lui impose, entre la Primauté et la Papauté : la Primauté préfigurée dans la personne de Pierre, sorte de prééminence qui assure à l'Eglise un centre d'unité, un appui suprême contre l'oppression et l'injustice ; la Papauté « développement artificiel et maladif » de la Primauté, institution et organe de l'absolutisme, pour la défense de laquelle il a fallu travestir l'histoire et transformer la légis-

(1) V. *Temps*, 2 octobre 1904.

lation de l'Eglise, à l'aide de pièces apocryphes et de documents dénaturés, de « faux en écriture sacrée ». L'énumération de ces « falsifications » remplit ensuite le livre de Dœllinger (1) : M. Friedrich y ajoute un appendice sur l'inauthenticité des canons de Sardique où son ami voyait la seule exception, tirée de l'ancien droit de l'Eglise, favorable aux prétentions de la Papauté. Il est d'ailleurs facile d'aller chercher à une époque connue par le défaut de critique historique, des exemples de transformations ou d'altérations intéressées de textes juridiques. Ces abus ne sont pas alors l'unique apanage de l'histoire ecclésiastique. Il est beaucoup plus difficile de démontrer que, sans pseudo-Isidore, la papauté ne fût pas devenue ce qu'elle est devenue. — Et c'est à quoi ne songe même pas Dœllinger. L'idée qu'il se fait de l'évolution historique au sein du catholicisme est étroite et arriérée. De l'enseignement de Vincent de Lérins il n'a retenu que le *quod semper*, *quod ubique*, *quod ab omnibus*. Il semble avoir méconnu, ou du moins négligé, ce qui sert de base à la féconde et si naturelle théorie du développement doctrinal au sein de l'Eglise. Il ne voit que de brusques et illégitimes métamorphoses, des perversions subites de la tradition, là où l'on ne peut découvrir que le travail logique de la conscience et de la pensée chrétiennes, à travers les âges, sur les données authentiques de la foi primitive, toujours semblable à elle-même dans son incessant progrès (2). — Il est surprenant que Dœllinger ne parle pas de Newman, ne paraisse pas le soupçonner. Newman est précisément le théologien qui, au XIXe siècle, a suivi le chemin inverse de celui où il eût pu

(1) Nous ne saurions entrer ici dans une réfutation de détail de la thèse de Doellingen : cela dépasserait les limites d'un article. — M. Turmel a esquissé sur plusieurs points cette réponse dans une chronique à laquelle nous renvoyons le lecteur. (*Revue du Clergé français*, 1er déc. 1904).

(2) Dœllinger parle surtout des dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infaillibilité avec une extrême amertume. Il est curieux de noter en ce qui concerne le second de ces dogmes, celui de l'infaillibilité, la façon dont M. Gabriel Monod parlait naguère de son adoption : « J'irais, dit-il, jusqu'à penser qu'elle était *logique, nécessaire et bienfaisante* ». (*Revue historique*, numéro d'octobre 1904.)

rencontrer Dœllinger, et cela sans s'écarter du domaine de l'histoire à laquelle autant que personne il entendit demeurer fidèle (1).

V. — Sous prétexte de nous apporter l'histoire du *Connétable de Bourbon*, M. A. Lebey tente en réalité un vigoureux essai de réhabilitation historique. Voici, dans la mesure où il est possible de les dégager, les grandes lignes de sa thèse : — 1° Jusqu'à sa défection, Charles de Bourbon aurait toujours servi fidèlement son roi qui ne lui en sut jamais aucun gré et l'écarta même des faveurs et des honneurs auxquels il pouvait prétendre. C'est ainsi qu'un commandement en Picardie qu'il attendait fut attribué au duc d'Alençon. De plus, à la mort de la duchesse de Bourbon, la possession de ses domaines, lui fut très âprement et très injustement contestée par Louise de Savoie, conseillée elle-même par du Prat. « Le roi et Madame me tiennent tant de tort qu'ils me veulent détruire, s'était écrié le connétable. Ils m'ont déjà pris la plus grande partie de ce que j'ai et me feront mourir. » — 2° En écoutant les propositions de Charles-Quint, le connétable entendit représenter fièrement la revendication de la noblesse contre le gouvernement arbitraire et coûteux de la cour, contre les exactions de la régente et de du Prat. Il aurait été ainsi, non un traître, mais un autre Charles le Téméraire, un révolté du droit féodal. — 3° Les mœurs du temps toléraient qu'un vassal pût changer de suzerain, un soldat de patrie; le mot de patrie n'avait pas, à vrai dire, un sens aussi net et aussi plein qu'aujourd'hui. Bourbon servit *ailleurs* — tout simplement...

Ce plaidoyer qui s'appuie principalement sur l'œuvre de Marillac, un familier du connétable (et, quand il s'agit de

(1) On parle beaucoup de Newman et de sa théorie du développement, sans la connaître assez. Le lecteur pourra maintenant l'aller étudier avec fruit dans le *Newman* récemment publié par M. Brémond dans la collection de la *Pensée chrétienne*. Nous savons de source sûre que ce volume sera suivi de plusieurs autres qui nous découvriront d'autres aspects de la pensée, de la conscience et même de la vie de Newman.



Louise de Savoie, sur le travail de Moulde), demeure malheureusement un plaidoyer : ce sont là des excuses plus que des raisons solides. Chemin faisant, l'auteur, à force d'érudition, rectifie toutefois plusieurs points importants de l'histoire du connétable, telle qu'on la raconte communément : par exemple, la fameuse entrevue de Bourbon vainqueur et de Bayard blessé est réduite par lui à bien peu de chose. Les paroles sévères que le chevalier sans peur et sans reproche aurait adressées au prince, n'ont été dictées à du Bellay que pour faire sa cour à François Ier. Le Loyal Serviteur ne les rapporte pas : il avait été cependant le témoin des derniers moments de Bayard.

VI. — En Russie, assure *M. Waliszewski* (1), aucun prince ne fut « aussi craint de ses sujets et aussi aimé » que cet *Ivan le Terrible* qui prit le premier, au seizième siècle, le titre de tsar...

Qu'il ait dû être redouté de son peuple, cela ne se démontre point. — Après avoir grandi dans l'épouvante, au milieu des massacres, il montra dès son avènement (1546), en faisant couper des têtes, qu'il n'avait rien perdu des leçons de cruauté reçues dans son enfance. Il fonda dans la suite et dirigea l'*opritchnina*, sorte de légion de Tristan l'Hermite dont les exploits donnent le frisson. Nul ne sut mieux que lui, du reste, organiser une tuerie. Il pouvait remplir au besoin l'office du bourreau. Il souriait aux cris des victimes dans les chambres de torture où il introduisit des perfectionnements de sa façon. Ses jours de férocité étaient pour lui de grands jours de travail et de gloire : telle, cette semaine de Novgorod (1570), où il présida lui-même à l'exécution, après des tourments raffinés, de cinq à six cents personnes par jour. Dans cette ville, coupable seulement d'avoir sans son aveu traité avec la Pologne, il y eut au moins vingt mille victimes. — M. Waliszewski plaide en cer-

(1) M. Waliszewski a mis cette fois, à la fin de son nouvel ouvrage, une copieuse bibliographie générale, une liste alphabétique des noms de personnes; une bibliographie particulière se trouve aussi à la fin de chaque chapitre, mais dans le texte il n'y a aucune note.



tains endroits de son livre les circonstances atténuantes pour son triste client. Il fait la part des témoignages suspects ou intéressés, n'accepte que sous bénéfice d'inventaire les allégations des ennemis d'Ivan, ramène à l'exacte vérité les exagérations des chroniques, détruit en passant les légendes. Il parle des mœurs du temps, de la barbarie de la race. Il évoque le souvenir des massacres accomplis vers la même époque ou quelque temps auparavant dans l'Europe occidentale : Ivan ne serait qu'un plagiaire inconscient de Charles le Téméraire qui avait été au sac de Liège (1460) un initiateur et un modèle. — D'autre part M. Waliszewski refuse à Ivan le bénéfice de la démence : le tsar est beaucoup plus éclairé que la plupart de ses sujets, il a de la lecture, de l'érudition, des idées, et ses idées ont une certaine suite. — Qu'est-ce donc alors que ce monstre ? Une pure énigme...

Mais cela ne ressemble que de loin à une explication, et nous n'en comprenons guère mieux comment il a pu être *aimé* de son peuple. Car il fut populaire. Le cycle des chants moscovites lui attribue des sentiments humains, généreux. La légende passe volontiers l'éponge sur ses crimes et « les couvre du manteau pudique de la fiction ». Est-ce que ses sujets n'auraient pas été dupes de la scène grandiose qui se déroula à Moscou, sur la place Rouge, lorsque le tsar, ayant résolu de mettre fin à la tyrannie des boïars, prêcha le triomphe définitif « de la vertu et de l'amour » ? Ce jour-là Ivan avait annoncé le châtiment des coupables : « O concussionnaires, déprédateurs, juges prévaricateurs, comment répondrez-vous maintenant devant nous pour les larmes et le sang que vous avez fait verser ? » Les sujets du Terrible purent croire, sans doute qu'ils avaient trouvé leur *juge* et leur *défenseur*. Et, dans cette société inculte, grossière, aux mœurs violentes, en fallait-il davantage ? Les Moscovites donnèrent donc sans compter leur sympathie à un chef qu'ils sentaient fort à leur ressemblance.

La postérité a eu d'autres raisons de se montrer indulgente. Ivan est la « figure centrale » de l'histoire russe : il a

acquis le littoral de la Baltique, anéanti les derniers vestiges de la puissance tartare, conquis la Sibérie, ouvert des relations commerciales avec l'Europe, religieuses et politiques avec le Saint-Siège; bref, M. Waliszewski a eu raison d'écrire que Pierre le Grand et Catherine n'accomplirent que ce qui avait été ébauché, partiellement réalisé une première fois, sous le premier tsar. Sans doute, ayant surtout détruit, Ivan « n'avait pas eu le temps de construire. Encore moins avait-il assuré la continuité de son effort ». Une nouvelle pensée victorieuse des rivaux de l'Ouest slave et un retour offensif de l'oligarchie aristocratique demeuraient toujours possibles. Mais que l'on songe aussi que c'est sous sa main de fer que l'énorme et mystérieuse Moscovie s'est ébranlée du côté de l'Occident! La Pologne et la Suède lui ont barré la route. « Mais sans Bathory, observe M. Waliszewski, à l'horloge qui marque l'heure des grandes évolutions historiques, les aiguilles auraient peut-être fait un tour de cadran cent ans plus tôt. »

VII. — Après avoir trouvé dans le vieux fonds d'un libraire de Londres les papiers et la correspondance du *Chevalier d'Eon*, MM. Homberg et Jousselin ont voulu écrire la vie de ce bizarre personnage sur lequel l'attention du public avait été ramenée par le duc de Broglie dans le *Secret du Roi*.

On sait que les membres du ministère occulte que Louis XV avait formé pour servir sa politique personnelle à l'étranger, le comte de Broglie et le prince de Conti, résolurent de mettre à profit l'esprit délié et le goût de l'intrigue qu'ils avaient observés chez le chevalier d'Eon. Celui-ci put croire un instant qu'il entrait dans l'histoire. Pour ses débuts, il fit partie de la mission chargée d'aider à rétablir les relations interrompues depuis plusieurs années entre la France et la Russie, et de pousser cette dernière dans la coalition austro-française dirigée contre Frédéric II. D'Eon avait si bien su conquérir la faveur d'Elisabeth qu'il fut question de l'envoyer de nouveau en Russie, comme chef de mission cette fois, à la fin de la guerre de Sept ans

où il s'était illustré par de brillants services. Mais l'impératrice étant morte sur ces entrefaites, c'est à Londres qu'il dut aller, à titre de secrétaire du duc de Nivernais, négocier la paix de 1763 dont il porta ensuite les ratifications à Versailles. A ce moment, pour le remercier de ses bons offices, on le laissa quelque temps en Angleterre, avec le titre de ministre résident intérimaire. L'arrivée du comte de Guerchy comme chef d'ambassade lui fut une amère désillusion, un crève-cœur. Il entra aussitôt en lutte contre son rival, d'autant plus fort qu'il détenait entre ses mains depuis longtemps les fils de la diplomatie souterraine de Louis XV, qu'il avait ainsi les moyens de faire composer le roi qui finit par lui faire offrir, à titre de compensation, une pension annuelle de douze mille livres. Le secret du roi avait bien ses petits inconvénients ! — Plus tard, sous Louis XVI, quand on voulut récupérer les documents dont il pouvait faire mauvais usage, il fallut toute une négociation où Vergennes employa Beaumarchais lui-même. Et encore le chevalier d'Eon réussit-il à l'abuser, à l'apitoyer sur son sort, en lui déclarant qu'il n'était qu'une pauvre femme condamnée à porter le costume masculin depuis son enfance. C'est ici que l'histoire du chevalier tourne au roman. Nous ne suivrons pas les auteurs dans toutes les péripéties de la seconde existence de leur héros. Beaumarchais fut-il aussi véritablement trompé qu'il en eut l'air ? Ce qui est certain, c'est qu'après avoir reçu la confession de la fausse Mlle d'Eon, il l'enferma dans son rôle de femme en lui faisant enjoindre de ne plus reprendre ses habits d'homme sous peine de perdre sa pension. Ainsi finirent brusquement les incartades et les menaces dont la cour de France était obsédée depuis quinze ans. Quant au chevalier il lui resta cette consolation suprême, à laquelle toujours il fut sensible, de faire parler et d'entendre parler de lui.

VIII — En parcourant les deux volumes de Jean MORVAN sur le *Soldat impérial* (1), énorme et utile répertoire de faits,

(1) Voici les divisions de cet ouvrage : le premier tome comprend



accumulés plutôt que méthodiquement groupés dans de larges tableaux où ne manquent ni la couleur, ni la verve, ni le relief, le lecteur admirera sans réserve ce que peut produire l'initiative individuelle quand il s'agit d'aider à l'établissement de notre histoire militaire. Comme exposés d'ensemble, elle avait déjà donné les ouvrages de Thiers et les antiques *Victoires et Conquêtes ;* comme études particulières, les travaux de M. Chuquet sur les guerres de la Révolution, et de M. Houssaye sur la fin de l'Empire. Le livre de Jean Morvan prendra place au milieu de ces travaux remarquables.

Ajoutons tout de suite cependant que rien ne vaudra désormais, sur ce champ nouveau ouvert à l'histoire, les publications officielles régulièrement suivies. Depuis longtemps, il existe à l'étranger des organisations collectives de travailleurs occupés à cette tâche de refaire, de réviser ou de constituer l'histoire des guerres : à Berlin, la *Section d'histoire militaire du grand Etat-major* qui s'est déjà appliquée à la guerre de 1870 ; à Vienne, le *Bureau de l'histoire des guerres* ; à Rome, la *Classe historique de l'Etat-major*. Nous avons en France, depuis six ans seulement, une *Section historique de l'Etat-major* qui a déjà publié chez Berger-Levrault, Charles-Lavauzelle, etc., une quarantaine environ d'assez gros volumes. Précisément c'est à la période napoléonienne qu'on s'est d'abord attaché. Et déjà, avec une minutie digne des Bénédictins, on est parvenu à donner de la plupart des campagnes de l'Empereur des exposés extrêmement lucides et objectifs. Il ne me paraît pas que, sauf exceptions, Jean Morvan ait suffisamment profité de ces immenses et solides richesses.

Le but de l'auteur l'excuse partiellement. Il a laissé de côté — du moins le croit-il — le chef et les officiers de la Grande-Armée pour peindre les soldats. Ceux-là il les a

cinq chapitres: Le recrutement, Le matériel, L'instruction, La solde et les vivres, L'administration. Le tome II se partage en deux parties : 1° La vie en campagne (chap. sur Les guerres heureuses, L'Espagne, Les guerres néfastes) ; 2° chap. sur La bataille, La mortalité, Les prisonniers, Les récompenses, Le moral.



suivis « depuis le jour où les sénatus-consultes les jetaient attristés sur les registres de la conscription jusqu'au jour où ils s'éteignaient dans la fumée d'une bataille, où ils pourrissaient sur la paille des hôpitaux, ou bien rentraient au pays, loqueteux superbes, détestés des nobles, des bourgeois et des prêtres, mais riches de souvenirs pour le reste de la vie... » Il a recherché, pour tracer cette peinture, les mémoires, les journaux de marche, les lettres intimes, plus que les rapports et les correspondances officielles. Il y a néanmoins des morceaux entiers pour lesquels il eût été fort utile, sinon tout à fait nécessaire, de recourir aux publications de la Section historique de l'Etat-major sur notre grande épopée militaire. Par exemple, dans le chapitre sur l'*Instruction,* Jean Morvan montre fort justement d'une part combien l'éducation militaire donnée à la Grande Armée était insuffisante, de l'autre part comment la garde écréma l'armée et en absorba les meilleures recrues ; mais, pour être complet, dans une autre étude qui précède sur le *Casernement,* il aurait dû montrer l'importance du camp de Boulogne pour la formation des soldats qui y furent envoyés. Dans ses *Projets de débarquement en Angleterre,* le capitaine Desbrières a montré sous son vrai jour l'histoire de ce camp fameux, prouvé que le plan de débarquement en Angleterre ne fut jamais défini d'une manière réalisable, mais que l'utilité de cet immense assemblage d'hommes et de régiments a été, même aux yeux de Napoléon, de discipliner, d'exercer, de fusionner les éléments venus des divers corps qui formaient jusque-là les armées de la République. A leur entrée à Boulogne, ils différaient d'opinion, d'habitudes, d'éducation technique : ils étaient républicains. A leur sortie, ils formaient déjà la Grande Armée, celle que Napoléon va mener à Ulm et à Austerlitz...

De même, le chapitre intitulé *La Bataille* aurait pu être éclairci et complété au moyen des publications de l'Etat-major.

N'insistons pas. Jean Morvan a atteint le but principal qu'il se proposait, en nous apportant du soldat impérial une très haute psychologie — mais une psychologie à ten-

dances pessimistes où il est à craindre que les adversaires du « militarisme » n'aillent chercher des arguments (1).

IX. — Ils en pourraient chercher aussi dans le *Journal des Campagnes* du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande-Armée (1754-1825). En inscrivant chaque jour sur son carnet les événements auxquels il assiste, ses observations scientifiques, ses propres réflexions, Percy nous a donné de la guerre une image aussi horrible qu'exacte. Les gémissements des blessés forment le *leit-motiv* de cette douloureuse symphonie. Il faut lire le récit de l'arrivée à Burgos de plus de quatre-vingts chariots de malades couchés sur un peu de paille pourrie, la peinture de l'ambulance de la Maison-Rouge à Friedland, celle de l'église où sont entassés les prisonniers russes à Eylau. Telle est l'odeur de ce charnier que les chirurgiens de l'empereur Alexandre n'osent y pénétrer. Ailleurs, on voit s'amonceler aux portes des ambulances les jambes et les bras coupés, et cent chirurgiens français, couverts de sang, passent la nuit à amputer des membres... « C'est là l'envers de la gloire, et il faut le montrer » avoue, dans sa belle Introduction, M. Longin, l'éditeur du Journal de Percy.

Le chirurgien de la Grande-Armée n'appartient pas à l'histoire que par le réalisme de ses récits. Peu d'hommes ont fait autant que lui pour la chirurgie militaire qu'il a dotée d'opérations inconnues, de services indispensables comme celui des ambulances mobiles (dont il est l'organisateur au même titre que Larrey). Surtout il a laissé un grand exemple de dévouement et d'oubli de soi. Toutes ses pensées vont aux souffrances qu'il est dans l'impuissance de soulager. Après seize années passées dans les camps, il est ému comme au premier jour des souffrances dont il est témoin. On le voit une fois, de onze heures du soir à une

(1) En fouillant la *Correspondance* de Napoléon et les mémoires des contemporains, l'auteur du *Livre d'Or des officiers français de 1789 à 1815*, M. Chapoutot, vient justement de dresser un réquisitoire que M. Monod, dans la *Revue historique*, trouve de fort *bonne guerre*.



heure de l'après-midi, faire dix-huit lieues en visitant sur sa route plus de sept cents blessés.

Mais ce qui charme le plus en lui, c'est sa modestie. Il écrit à sa sœur : « On vous aura dit que Sa Majesté avait daigné me nommer baron avec une dotation de cent mille francs... Voilà un garçon de Montagney qui a fait passablement son chemin. Dites à notre mère, et rien qu'à elle, que son Pierre-François a de bons *brequillons* (équivalent de l'argot lyonnais : *pécuniaux*) ; qu'il est baron de l'empire et chevalier de la Couronne de Bavière, — mais que cela ne l'empêchera pas d'être Pierre-François, fils du pauvre Claude Percy. »

Percy est un chrétien, ferme dans l'accomplissement de ses devoirs essentiels, minutieux même dans sa piété : « J'exige que vous copiiez ou fassiez copier l'oraison des neuf chœurs des Anges et que vous me la fassiez promptement passer. J'ai besoin de la bien connaître, puisque, récitée avec dévotion et persévérance par notre pieuse mère, elle a contribué efficacement à ma conversion. N'oubliez pas cette commission... »

Son âme simple se reposait des tristes spectacles de la guerre sans trêve, à voir refleurir les cerisiers au printemps, les anémones joncher le sol des routes suivies par la Grande-Armée, l'alouette jeter son cri dans les champs...

C'était un savant homme et un brave homme.

(*A suivre*) Abbé Claude Bouvier.

LES

SONNETS DE SYLVESTRE

LE RAMEAU D'OLIVIER

Sur la colline où les cigales
Disent la chanson de l'été,
Les fils des Celtes ont planté
L'olivier aux ramures pâles.

L'arbre saint, jadis apporté
Des bords heureux de l'Ionie,
De la paix et de l'harmonie
Etait l'emblème respecté.

Ce privilège, il le conserve;
Acceptez donc, belle Minerve,
Ce rameau pris au tronc sacré,

Cher entre tous à la déesse
A laquelle j'ai comparé
Votre souriante sagesse.



LA NOYÉE

Tu dormais sous le chaume, auprès de tes parents,
Par cette nuit fatale, ô vierge ! La vallée
Soudain s'est éveillée au fracas des torrents
Dont le cours furieux t'a saisie et roulée.

Ton âme dans un cri d'effroi s'est envolée,
Et ton corps jeune et pur, traîné par les courants
Au milieu des rochers et des arbres errants,
A pour champ de repos la rive désolée.

En t'emportant le fleuve épargna ta beauté;
Tes longs cheveux épars voilent ta nudité;
Le sable immaculé te fait un blanc suaire;

Et sur la grève aride où tu dors, la rivière
Apaisée et l'osier par la brise agité
Soupirent à l'envi leur plainte et leur prière.



LES VIEUX PAYSANS

Ils sont morts, les vieux paysans;
Leurs os sont tombés en poussière;
Leurs humbles croix au cimetière
S'effondrent sous le poids des ans;

Mais de leur labeur séculaire
Ils ont laissé des monuments :
Les mas suspendus comme une aire
Au bord des ruisseaux écumants,

Les champs étagés en terrasse,
L'église qui garde la trace
D'un passé vaillant et pieux,

Et vestiges plus glorieux,
Le sang libre et fort de la race
En des fils pareils aux aïeux.



LE VALLON

J'aime, l'été venu, ta paix et tes ombrages,
Vallon couvert de bois, enserré de coteaux;
J'aime tes rochers blancs, où les vignes sauvages
Aux roses églantiers enlacent leurs rameaux.

Quels parfums de lavande encensent ton grand chêne!
Il est midi; tout dort; pas un souffle dans l'air.
L'oiseau sous la feuillée a fait silence; à peine
Si l'on voit au soleil courir un lézard vert.

L'Ardèche fuit là-bas; les monts de la Lozère
Enclosent l'horizon de leur muraille austère
Et dressent leurs sommets dans les cieux pâlissants.

Pour abriter l'amour, la douleur ou l'étude
Serait-il lieu plus doux que cette solitude?
Je l'ai peuplée, hélas, de rêves impuissants.



LE CHASSEUR

Aux premières lueurs de l'aurore vermeille,
Chasseur, avec émoi ton oreille a surpris
La chanson de la grive ou l'appel des perdrix,
Mais dans les bois muets à présent tout sommeille.

Leurs hôtes ont gagné tour à tour les abris
Offerts par les blés mûrs, les figuiers ou la treille;
A peine entendrais-tu sur les buissons fleuris
Un frôlement d'insecte, un murmure d'abeille.

C'est l'heure où les troupeaux s'arrêtent, accueillis
Par la fraîcheur suave et l'ombre des taillis;
Fais comme eux. Pour calmer la soif qui te tourmente,

Les sources du ravin t'offrent leurs flots glacés,
Et sous les chênes verts la forêt, ton amante,
Apprête un lit de mousse à tes membres lassés.



LES CYPRÈS

Par dessus les tombeaux, comme un peuple d'ascètes
Méditant sous le froc et le capuchon noir,
Les vieux cyprès dans l'or et l'incarnat du soir
Profilent noblement leurs hautes silhouettes.

Sous la feuillée en deuil, on entend, sans les voir,
Des chœurs psalmodier les hymnes des prophètes.
Les sauges et les buis, en guise d'encensoir,
Ont donné leurs parfums pour ces lugubres fêtes.

Quelle lueur descend sur les arbres pensifs
La nuit? Est-ce un rayon de lune entre les ifs?
Est-ce un pécheur défunt errant parmi les tombes?

O cyprès! parlez-nous de ceux qui ne sont plus:
Dans vos sombres rameaux le vol blanc des colombes
Montre-t-il aux vivants les âmes des élus?



LES BOIS

O bois, amis discrets de ma sombre jeunesse,
Par les brumes d'automne ou les feux de l'été
Comme à des confidents je vous ai raconté
Mon bonheur quelquefois, plus souvent ma tristesse.

Rouvres majestueux qui peuplez les coteaux,
Frêles bouleaux, sapins aux cimes orgueilleuses,
Aulnes languissamment penchés au bord des eaux,
Vieux châtaigniers debout sur les pentes rocheuses,

Je vous interrogeais et vous m'avez parlé,
Calmant les vains désirs de mon cœur désolé ;
J'ai senti sur mon front votre paix souveraine;

J'ai compris la nature immortelle et sereine,
Et vous m'avez fait voir dans vos bourgeons ouverts
L'espérance et la vie au sortir des hivers.



LA FONTAINE

Ainsi qu'un vieux manteau montre parfois la chair
D'un corps déguenillé mais beau dans sa misère,
Les chênes clairsemés laissent à découvert
Sur les coteaux rocheux le sein brun de la terre ;

Mais au creux du ravin, dans un fourré plus vert,
Brille entre les rameaux la source solitaire.
Ses bords sont habillés de mousse, et son eau claire
Sous l'ombre des taillis se dérobe et se perd.

Aux matins vaporeux, les ramiers et les merles
Y prennent rendez-vous et font jaillir ses perles ;
Sur les buissons voisins la fauvette a niché.

Et l'eau fuit inconnue, épanchant en silence
Sa fraîcheur dans les bois, comme un amour caché
Au fond d'un jeune cœur fait vivre l'espérance.



PAYSAGE D'AUTOMNE

C'est vous, derniers beaux jours, paysages d'automne,
Que je goûte entre tous et que je sens le mieux,
Quand l'or de la forêt s'étale radieux
Sur les âpres versants qu'il voile ou qu'il couronne ;

Quand, par un clair matin, la montagne frissonne
Au souffle des vents froids qui passent dans les cieux;
Quand un brouillard léger sous sa gaze emprisonne
Les prés, les sapins noirs et les rocs sourcilleux.

J'aime les hêtres blancs, et les cimes dépouillées
Des bouleaux, la chênaie et ses blondes feuillées,
Les bras noueux et bruns que lève un châtaignier.

Le firmament plus doux a des reflets de soie,
Et le calme horizon semble au loin se baigner
Dans un rêve alangui plein de secrète joie.



LE DÉMON DU MIDI

Si les brumes du Nord enfantent la tristesse
Qui plane, froid linceul, sur un monde engourdi,
Le ciel du Sud, farouche, implacable et maudit,
Nous verse le poison d'une étrange mollesse,

Et met d'impurs désirs dans le cœur affadi,
Défaillant, ou saisi d'une mortelle ivresse.
L'Ecriture a nommé le Démon du Midi
Cet esprit tentateur de l'humaine faiblesse.

Le firmament, terrible en sa sérénité,
Epand le désespoir avec la volupté
Sur les sens embrasés, sur l'âme inassouvie ;

Et l'été, qui tarit au front majestueux
Des monts fauves et nus les sources de la vie,
Peuple l'âme en secret de rêves monstrueux.



ROCHERS DE JASTRES

De vos âpres sommets, ô falaises de Jastres,
L'œil embrasse la plaine et les grands horizons ;
Sous le roc dénudé qui vous sert de pilastres
S'étalent les forêts, les vignes, les moissons ;

Et l'Ardèche à vos pieds fuit dans les frondaisons,
Tantôt, sous le regard pur et brillant des astres
Murmurant dans les nuits de plaintives chansons,
Tantôt hurlante et folle et féconde en désastres.

J'ai passé plus d'une heure écoutant les sanglots
Du vent dans l'oseraie, ou regardant les flots
Vous heurter furieux ou baiser vos rivages.

J'ai vu là mon destin, battu des eaux sauvages,
Aride, et dominant comme fait ce rocher,
De beaux lieux qu'il contemple et ne peut approcher.



LES TORRENTS

Pareils à des bandits en quête d'aventure,
Qui viendraient assaillir par une nuit d'hiver
Un passant désarmé, les torrents ont ouvert
Au cœur de la montagne une large blessure.

Leur glaive colossal, fendant son manteau vert,
A déchiré ses flancs jusqu'à la roche dure.
Prés et bois ont sombré dans l'immense ouverture
Où des blocs de granit gisent à découvert.

En vain par le fracas des berges écroulées,
Des vieux troncs abattus et des pierres roulées,
Par la clameur des eaux montant vers l'infini,

La victime a crié contre les destinées ;
A présent, dans la paix des fraîches matinées,
Le ciel paraît sourire à ce meurtre impuni.



LA RIXE

Cette lueur, dans l'ombre où s'endort le plateau,
C'est l'auberge. Entre et vois : dans une salle noire
Sont attablés, en train de jouer et de boire,
Les *Padgels*, bruns faucheurs, pâtres au lourd manteau,

Rouliers en sarrau bleu revenant de la foire.
Entends-tu ces défis, ces menaces ? Bientôt
Deux gars vont se lever ensemble, et l'auditoire
Frémir au double éclair de l'œil et du couteau.

Les sièges sont à bas, les verres, la bouteille ;
Corps à corps, coup pour coup ; des cris ; une liqueur
Coule et se mêle au vin, plus chaude et plus vermeille ;

L'un d'eux tombe ; on entraîne au dehors le vainqueur...
Fils des Celtes, le sang des aïeux, ô merveille,
Vit après deux mille ans et bout dans votre cœur !



HIVER EN MONTAGNE

Les neiges ont drapé la Montagne, étalant
Sous un ciel de saphir leur nappe immaculée.
Parfois un rocher fauve, une noire coulée
Comme des bras raidis trouent le suaire blanc.

Au loin brille au soleil d'un éclat violent
L'âpre ligne des monts longuement déroulée,
Et leur crête apparaît, d'or et de rose ourlée,
Par delà les sapins accrochés à leur flanc.

Aux branches des bouleaux par le gel dépouillées
Les diamants du givre imitent des feuillées ;
Des genêts percent les frimas, grêles et verts ;

Tandis qu'ouvrant soudain leurs ailes ténébreuses
Les corbeaux font vibrer des clameurs douloureuses
Sur la campagne morte et dans les cieux déserts.



SOLEIL COUCHANT

Le soleil se couchait dans la pourpre et dans l'or,
Comme un prince d'Asie, et les vagues plaintives
Battaient leur rythme lent sur le sable des rives ;
La paix du soir planait sur la grève et le port.

J'étais seul près d'une anse où, molles et craintives,
Les lames s'endormaient en approchant du bord ;
Je regardais la mer, le ciel rouge, et l'essor
Des mouettes passant en bandes fugitives.

Mon âme s'envolait avec les blancs oiseaux
Et poursuivait comme eux dans les airs, sur les eaux,
Une proie, attirante et que nul n'a saisie,

Le bonheur, fils du rêve et prompt à se cacher...
Et, pensif, je voyais le soleil se coucher
Dans la pourpre et dans l'or, comme un prince d'Asie.

LES FRÊNES SUSPENDUS AUX ROCHERS...

Les frênes suspendus aux rochers, les yeuses
Tordant leurs troncs noueux aux flancs nus des coteaux,
Les vieux pins rabougris dont le vent des plateaux
Emporte dans le ciel les voix mystérieuses,

Jalousent-ils là-bas les cimes orgueilleuses
Des platanes ombreux debout au bord des eaux,
Les trembles agités par des brises joyeuses,
Les saules mollement penchés sur les ruisseaux ?

Ou bien méprisent-ils, de leur roc solitaire,
Ces fils favorisés de l'onde et de la terre
Que la tourmente épargne et qui n'ont point lutté ?

O mâles habitants du royaume des pierres,
Moi je vous aime mieux, et je trouve plus fières
Votre noble indigence et votre âpre beauté.



MARION LA PÊCHEUSE

Parfois le braconnier tressaille en écoutant
Une chanson plaintive à travers la saulaie :
C'est Marion, la fille au vieux pêcheur Roustan
Qui met ses filets roux à sécher sur la haie.

Puis sa complainte meurt, et le cri de l'orfraie
Monte seul dans la nuit. Elle s'assied, guettant
Parmi les nénufars et les joncs de l'étang
L'anguille en picorée ou l'alose qui fraie.

La lune s'est levée et jette un doux rayon
Sur la nappe tranquille au milieu des arbustes ;
Sa lueur pâle et triste éclaire Marion.

Nymphe brune, le flot baise ses flancs robustes,
Tandis que ses bras nus tirent sur le crochet
Où frétille, expirant dans l'eau claire, un brochet.



LA MORT DU CHÊNE

Le peuple des genêts, des sauges, des bruyères
Végète humble et soumis près des rouvres altiers,
Comme jadis les serfs abritaient leurs chaumières
Sous les créneaux des burgs ou les tours des moutiers ;

Et tel gisait sanglant dans l'herbe ou sur les pierres
Quelque noble seigneur occis par des routiers,
Tel aujourd'hui s'allonge au talus des sentiers
Un chêne qu'ont frappé les haches meurtrières.

Il ne dormira point sur le roc, triste et seul ;
Les feuillages lustrés des buis et des fougères
A leur suzerain mort ont fait un vert linceul ;

La svelte campanule aux clochettes légères
A donné sa fleur bleue et le thym son parfum,
Comme un funèbre hommage au vieux baron défunt.



ABBAYE DE MAZAN

L'ombre de la forêt plane sur le sentier,
Et jusqu'à l'horizon les noires sapinières
Montrent leur manteau sombre et leur profil altier;
Un ruisseau babillard court parmi les clairières.

Dans une combe herbeuse, un long amas de pierres
Jalonne les débris de l'antique moutier,
Ses cloîtres, ses remparts écroulés sous les lierres,
Son vieux chœur byzantin demeuré presque entier.

Nulle voix alentour. L'austère solitude,
Jadis ardent foyer de prière et d'étude,
Est le tombeau muet d'un illustre passé;

Mais si le chant sacré s'est tu sous ses ombrages,
La brise emporte au loin, sans jamais se lasser,
L'hymne mystérieux des bois et des rivages



NUIT EN MER

Le ciel pur et profond, semé d'astres sans nombre,
Etale sa splendeur tranquille sur les flots,
Dont la voix, tour à tour chant, soupir ou sanglot,
Mugit, pleure et murmure étrangement dans l'ombre.

Embarqués dans la nuit, patrons et matelots
Ont gagné l'Océan. Notre œil cherche et dénombre
Au large, sur la lame étincelante ou sombre,
Leurs voiles et les feux tremblotants des falots.

Bientôt ils verront poindre au ciel des lueurs vagues,
L'horizon s'empourprer lentement, et les vagues,
Troupeau glauque ou neigeux, bondir en plein soleil.

Par des soirs plus obscurs, ami, nos espérances
Bravent d'autres écueils : puisse un destin pareil
Leur laisser voir l'aurore au sein des mers immenses.



L'AFFUT

La voix des chiens courants se perd dans le lointain ;
Le lièvre a pris l'avance et gagné les collines :
Respire en paix, chasseur, dans l'air pur du matin
Les sauvages parfums du genièvre et du thym.

A quoi bon surveiller la lande et les ravines
Et l'aride versant tout fleuri d'églantines ?
Vois plutôt les bois noirs et le ciel qui se teint,
Au levant, d'un flot d'or plein de lueurs sanguines.

Un silence infini semble planer dans l'air :
Rien, que le chant d'un pâtre et là-bas une cloche
Dont l'écho par moments répète le son clair.

Mais chut ! la voix des chiens se réveille, elle approche ;
Tiens-toi prêt : tu vas voir au détour d'une roche
Le lièvre et les limiers passant dans un éclair.



AUX RIVES DU LAC NOIR...

Aux rives du lac noir ourlé de flots d'argent
Où l'aulne et le sapin jettent leur ombre brune,
Sur un rocher vêtu de mousses, à la brune
Ou par les claires nuits, je m'assieds en songeant.

J'écoute un vol d'orfraie, une loutre plongeant
Dans l'eau calme où se joue un doux reflet de lune,
Et les sources des bois pleurant une par une
Leurs larmes dans le lac ourlé de flots d'argent.

Ces plaintives rumeurs, cet indistinct murmure
Trahissent-ils le deuil secret de la nature ?
Sont-ils le vague écho de mon cœur triste et las ?

L'un et l'autre, peut-être. Une angoisse pareille
Etreint l'âme qui rêve et l'étang qui sommeille,
Et le mot soupiré par tous deux, c'est : Hélas !



MIDI D'ÉTÉ

Il est midi ; l'air brûle, et le Bas Vivarais
Dort sous un ciel de flamme entre ses bois d'yeuses.
La combe n'entend plus ses voix mystérieuses ;
De sauvages parfums s'élèvent des guérets.

Dans le calme alangui des monts et des forêts,
Un angélus lointain joint ses notes pieuses
Au cri grêle et vibrant des cigales joyeuses.
Le soleil, accablant la terre de ses traits,

Semble un veneur céleste acharné sur sa proie ;
Les ravins sont à sec et la glèbe poudroie ;
Des miroitements clairs flambent à l'horizon ;

Et seul, parmi la lande et les taillis de chênes,
Vague un berger poussant vers les sources prochaines
Son troupeau qui pâture un aride gazon.



LA PLAINTE DES PINS

Les pins, au val d'Allier, courbent sous la tourmente
Leur tronc brun, tour à tour ployant ou redressé,
Et leur feuillage gris, par les vents balancé,
S'incline en soupirant, s'agite et se lamente.

Le craquement des fûts et le bris des rameaux,
Leurs longs sanglots qu'emporte une bise glacée,
C'est la futaie en deuil qui déplore ses maux,
C'est la plainte et le cri de son âme blessée ;

Car l'antique forêt, comme l'humanité,
Lasse d'avoir vécu, lasse d'avoir lutté,
Parfois rêve au sommeil éternel de la tombe,

Et cherche en gémissant s'il ne vaudrait pas mieux
Se coucher pour toujours aux versants de la combe
Que de braver encor l'âpre courroux des cieux.



DANS LA LANDE

Rien ; pas un chant d'oiseau dans l'herbe ou les taillis,
Pas un appel de voix plaintives ou joyeuses ;
Sur le seuil noir des bois muets et recueillis
Pas un souffle agitant les buis ou les yeuses.

La nuit vient. Dans l'air pur l'on hume à pleins poumons
D'enivrantes senteurs de sauge et de lavande.
Dans le creux des ravins, sur le penchant des monts,
Partout les rochers gris, la chênaie et la lande ;

Mais, gravissant ce pic aux flancs nus, tu verrais,
Par delà les grands bois ou les coteaux arides,
Le fond bleu du Tanargue et le Bas Vivarais.

Suis-moi. Planant là-haut sur les espaces vides,
Ami, nous emplirons nos âmes et nos yeux
Du rude et beau pays de nos libres aïeux.



LA VILLA

Parmi les chênes verts, les pins et les lauriers,
Au seuil des bois qu'emplit un étrange mystère,
S'élève en plein soleil la maison solitaire
Aux murs blancs revêtus de vigne et de rosiers.

Dans les champs d'alentour, les pâles oliviers
Voilent d'un manteau gris le sein brun de la terre.
Au-dessus brille un ciel accablant de lumière
Où comme des points noirs planent les éperviers.

Du logis, l'œil peut suivre à travers les croisées
La campagne déserte et les pentes boisées,
Dans le calme des soirs ou les splendeurs du jour.

Quel sage en ce beau site a choisi sa retraite ?
Voyons-nous en ces lieux l'asile du poète,
L'abri de la douleur ou le nid de l'amour ?





BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Elementa philosophiæ scholasticæ, auctore Dr Seb. Reinstadler, in seminario Metensi quondam philosophiæ professore, 2 vol. in-12, vol. I p. VII-452, vol. II p. XVIII-448, Fribourg-en-Brisgau, Herder. Prix : 7 fr. 50.

C'est de la scolastique sérieuse, telle qu'elle régnait dans les grandes écoles du moyen âge qu'il s'agit dans ce manuel. Au XVIe siècle, alors que se réveillait le goût des études littéraires, on a beaucoup médit de ces vieilles écoles. La scolastique semblait inséparable des chicanes sur les mots, des misérables arguties, des subtilités ridicules telles que Platon en déverse dans son *Euthydème* par la bouche des sophistes de la troisième génération. Le syllogisme, ce glorieux instrument des grandes discussions philosophiques, était tombé dans un discrédit complet. Il fallait un certain courage alors pour se dire héritier des théories d'autrefois et même pour marcher à la suite d'Aristote et de saint Thomas. On avait confondu les abus avec l'usage raisonnable de l'ancienne logique, et celle-ci avait reçu les coups portés contre ces abus. C'est de la vraie scolastique qui nous est donnée dans cet ouvrage. L'auteur s'abrite constamment sous le patronage de saint Thomas. Il s'inspire de son esprit, ses définitions, ses thèses, les arguments par lesquels il les corrobore sont empruntés au grand athlète de la doctrine religieuse.

L'ordre qu'il a adopté est à peu près celui que l'on rencontre dans les manuels ordinaires, sauf quelques modifications que nous sommes loin de désapprouver. Après une définition de la

philosophie qui n'est pas tout à fait celle d'Aristote, mais qui peut s'y ramener, il aborde l'étude de la logique qu'il divise en deux parties, la logique proprement dite, qui s'occupe de la rectitude des opérations de l'esprit, c'est-à-dire des règles que doit suivre l'esprit pour que le raisonnement soit juste, et la critériologie, qui considère surtout la conformité avec les objets, et s'attache aux moyens infaillibles d'arriver à la vérité. Ces deux parties correspondent aux trois divisions qui sont adoptées dans les manuels universitaires, la logique formelle, la logique réelle et la critique. Immédiatement après vient l'ontologie, qui est suivie de la cosmologie, de l'anthropologie et de la théodicée. Cet ordre nous paraît très logique. Avant d'aborder l'étude des êtres particuliers, il nous semble fort utile et en tout cas très rationnel de rechercher quelle est la nature de l'être, quelle est la signification de cette notion première, quelles sont les propriétés communes à tous les êtres.

La cosmologie et l'anthropologie ont pour objet l'étude du monde et de l'homme. Fidèle à la méthode, et à la définition qu'il nous a donnée de la philosophie en général, il étudiera dans ces deux sciences les causes suprêmes. Pour nous en tenir à la première, il considère d'abord la cause intrinsèque, la cause efficiente, et la cause finale. Quel est le monde ? d'où vient-il ? quelle est sa destinée ? Ces trois questions renferment tout ce qu'il appartient au philosophe de rechercher dans cet ordre d'idées.

Il termine par la théologie naturelle et la morale. Même si on se restreint aux causes suprêmes, le terrain est immense. Dans un livre élémentaire, on est forcé de se restreindre, d'approfondir un petit nombre de thèses, et d'indiquer pour les autres les principes de solution. Ceci est vrai surtout pour la morale. On ne peut jeter des élèves jeunes encore et inexpérimentés dans la mêlée de nos discussions sociales, politiques et économiques. Mais faut-il complètement leur fermer la porte ? Nous ne le pensons pas. En restant sur les sommets les plus hauts on peut les mettre sur la voie et les défendre contre des préoccupations dangereuses. Pourquoi ne leur parlerait-on pas de l'origine de la société, des différents systèmes qu'on a imaginés pour conduire les peuples ? Le droit de propriété et l'exposé ainsi que la réfutation du communisme, du socialisme et des autres théories sociales, peuvent faire partie d'un cours de morale offert à la jeunesse. Il en est de même des divers moyens de produire et de

faire circuler la richesse. L'auteur n'a point négligé ces questions. Peut-être y glisse-t-il trop rapidement, et aurait-il pu s'étendre davantage. Nous aurions voulu aussi que parfois dans la théologie et la morale la doctrine eût été exposée avec un peu plus d'ampleur. Nous signalerons la partie qui traite des moyens de connaître Dieu. Quelques mots seulement sur les agnostiques et les sceptiques, et l'auteur nous renvoie à un appendice qui énumère les différentes sortes d'athées. Puis les ontologistes, les traditionnalistes, les sentimentalistes et les fidéistes qui tous ont des systèmes divers par rapport à cette connaissance. Il nous semble que l'exposé est un peu maigre et qu'il sera difficile aux élèves d'en avoir une intelligence claire et suffisante.

L'auteur nous permettra ces deux observations qui n'atténnent en rien le mérite de l'ouvrage. Comme livre élémentaire il est remarquable à tous les points de vue. Il réunit, en général, la solidité à la clarté de l'exposition. Les thèses s'enchaînent avec une rigueur de logique peu commune, de manière que chaque partie fait un corps de doctrine très ferme et très compacte. Sauf quelques lacunes assez rares, il est très complet, et la doctrine, toujours sûre et puisée aux meilleures sources, se distingue par la profondeur. Il est peu de manuels aussi propres à inspirer le goût des sciences philosophiques, et à les rendre accessibles à la jeunesse studieuse.

Ph. Gonnet.

La Science considérée comme force morale, par le vicomte de Bourbon-Busset, in-12, p. xiv-381. Paris, Amat, 1904. Prix : **3 fr. 50**.

La qûestion qui est traitée dans cet ouvrage, répond aux préoccupations d'un grand nombre d'esprits distingués. Personne au moins parmi les hommes sérieux ne conteste l'utilité de la science. Outre qu'elle fournit à l'âme des satisfactions délicates, et qu'elle lui donne une élévation qui la place au dehors du vulgaire, les résultats matériels qu'elle a réalisés sur le terrain économique, sont tels que la société elle-même a subi une transformation complète. Sur ce point l'unanimité ne fait aucun doute. Mais en est-il de même quand on se place sur le terrain de la morale ? Il y a sur ce point deux tendances contraires. Les uns proclament la toute puissance de la science et prétendent qu'à elle seule appartient le droit d'éclairer les peuples, de leur apprendre quelle est la véritable destinée de l'homme, et quels

sont ses devoirs. D'après eux, c'est la seule force morale qui existe. La religion doit disparaître peu à peu avec les progrès de la civilisation. Les ténèbres de la superstition doivent s'éclipser devant la lumière éclatante des découvertes modernes, le prêtre doit abandonner le gouvernement des âmes et céder la place aux savants.

D'autre part on s'est récrié contre ces prétentions excessives. On a comparé les promesses faites et les résultats obtenus. De fait, l'influence des nouvelles doctrines a été désastreuse. Aucune des promesses n'a été tenue. On avait fait espérer une ère de tranquillité et de bonheur. La société est ébranlée jusque dans ses fondements. On avait annoncé une rénovation de l'ordre moral, et une diminution de crimes, et les statistiques des tribunaux nous révèlent une progression effrayante dans la criminalité. La science donc n'est pas le grand moyen de régénération, comme elle le prétendait, et un des hommes les plus autorisés dans la matière a pu au grand scandale des libres penseurs parler de la faillite de la science.

M. Brunetière a raison, et cependant la science n'est pas sans influence salutaire. On ne peut pas dire qu'elle ne puisse aider au relèvement de la société. Elle est une force morale dont il faut tenir compte, sous peine d'échouer dans les nobles tentatives qu'inspire le dévouement à l'humanité. C'est la thèse soutenue par l'auteur de cet ouvrage, présentée d'une façon fort ingénieuse, et corroborée par des arguments capables de convaincre des esprits sincères.

Dans une première partie, il expose les raisons qui autorisent à attribuer à la science une valeur morale, et les conditions qui la rendent efficace. Ces conditions ne sont autres que l'alliance entre les vérités scientifiques et les vérités religieuses. La science, pour exercer une action féconde, ne doit point s'engager dans une lutte téméraire contre la religion. Autrement, tous ses effets seront frappés de stérilité. La foi et la science ne sont point ennemies l'une de l'autre. Toutes deux, par là même qu'elles cherchent la vérité, se rapportent à Dieu.

Cette alliance entre la Religion si désirable qu'elle soit est-elle possible ? On l'a nié dans le camp des libres penseurs. Les uns cherchent à mettre en contradiction la doctrine enseignée par l'Eglise, et celle qui est le fruit des méditations des savants. D'autres moins agressifs, mais peut-être plus dangereux, opposent les habitudes d'esprit que la religion fait prendre aux fidè-

les, et celles qu'imprime l'habitude des discussions scientifiques.

Ces deux sortes d'adversaires sont réfutés d'abord par un examen attentif des principales contradictions qu'on a essayé de relever. Ces contradictions n'existent pas. La plupart des dogmes chrétiens sont trop élevés pour que la science puisse les atteindre. La lutte sur ce terrain ne peut se produire. Restent les dogmes où la science et la religion sont en contact, tels que la création *ex nihilo*, la Providence, etc. L'auteur ici en rappelant quelques-unes des théories modernes, montre que s'il y a des contradictions, elles sont plutôt dans le camp des libres penseurs que dans les enseignements de l'Eglise, et que l'exégèse catholique s'accommode très bien avec les découvertes qui ont un caractère vraiment scientifique.

Quant à la seconde objection, elle a contre elle des faits très nombreux et irréfutables. De plus, dans une analyse très fine de l'esprit religieux et de l'esprit scientifique, l'auteur prouve qu'il n'y a entre eux aucune incompatibilité. L'esprit religieux ne rend pas celui qui en est pénétré impropre aux opérations de la science positive, et d'autre le vrai savant n'est pas en vertu de sa science rebelle aux enseignements de la religion. Avec de la sincérité et de la droiture il peut devenir facilement un homme de foi.

La seconde partie de l'ouvrage confirme les principes établis dans la première partie. Les diverses sciences naturelles sont passées en revue, et toutes loin de renfermer des armes contre la religion, peuvent au besoin devenir ses auxiliaires. Toutes se rencontrent dans une même affirmation, l'affirmation d'un ordre grandiose, lequel ne peut avoir qu'une toute puissance souverainement intelligente.

Il ne faudrait point chercher dans ces intéressantes discussions ce qui n'entre pas dans le dessein de l'auteur. Il ne se propose pas de nous offrir un exposé didactique des progrès réalisés de nos jours dans la connaissance du monde, ni un tableau des grandes découvertes et des inventions les plus utiles. Il veut surtout nous démontrer que la religion n'a rien à redouter des recherches laborieuses du génie humain, que les limites qu'il lui impose sont assez larges pour qu'il puisse prendre son essor vers la vérité. Il paraît initié aux théories les plus récentes sur l'organisation du monde, le nombre prodigieux des étoiles et leur mouvement, la nature de l'éther. C'est donc une étude sé-

rieuse et scientifique. De plus, l'esprit est excellent ; chaque page est animée d'un souffle vraiment chrétien et l'orthodoxie la plus rigoureuse y surprendrait difficilement quelques points défectueux. Il serait à désirer que ce livre fût connu du public lettré. Il peut rectifier bien des idées fausses, dissiper des préjugés périlleux et faire beaucoup de bien parmi les hommes qui réfléchissent.

Ph. Gonnet.

Félix Pécaut et l'éducation de la conscience, par Gabriel Compayré, recteur de l'Université de Lyon, in-8, p. 123. Paris, Paul Delaplane, 1904. Prix **0** fr. **90**.

C'est une figure peu connue mais assez curieuse que celle de Félix Pécaut. Né dans la religion protestante, élevé au sein d'une famille de croyants sincères, il eut même quelque velléité de s'engager dans le ministère ecclésiastique. Docile en cela au vœu de son père, il entra à quinze ans à la faculté de théologie protestante de Montauban. Il en sortit après une brillante thèse sur l'authenticité et la canonicité du Nouveau Testament. Mais dès lors son âme était travaillée par le doute. Un voyage qu'il fit à Berlin et à Genève le confirma dans cet état de perplexité et à son retour en France, lorsqu'il accepta les fonctions de pasteur suffragant, il avait rompu avec toutes les traditions de l'orthodoxie protestante. Il ne croyait plus même en la divinité de Jésus-Christ. Sa prédication fit du bruit, si bien que sur la demande du consistoire il fut obligé de donner sa démission.

On était alors en 1850. Cet événement changea la direction de sa vie. Il devint publiciste et éducateur.

Un ouvrage qui peut se comparer à la *Vie de Jésus* par Renan, *Le Christ et la conscience*, lui donna une certaine célébrité Les *Lettres de province* publiées dans le *Temps* le rangèrent parmi les journalistes de combat. Il prit une part active au mouvement politique, du moins en ce qui concerne l'organisation d'une éducation nationale.

Mais c'est surtout comme éducateur qu'il se fit connaître. La situation où il s'est placé, ne manque pas d'originalité. L'édifice de ses croyance religieuses n'avait pu résister aux vents orageux du scepticisme. Il n'en restait plus que des débris, la foi en Dieu, à l'immortalité, et aux destinées futures de l'âme. Il n'admettait comme règle de vie que les principes de la raison

naturelle. Pour lui, l'éducation devait s'affranchir de toute notion révélée. La conscience seule était la base sur laquelle reposait toute éducation solide.

C'est à Fontenay-aux-Roses près de Paris, que Pécaut fit l'essai de son système. Il n'était ni sectaire, ni même irréligieux. Il voulait que la pensée de Dieu inspirât les maîtres et les parents lorsqu'ils essayent de cultiver les jeunes âmes confiées à leurs soins. Il voulait que la religion fût associée à l'étude des sciences et des lettres. Mais cette religion était purement naturelle. Elle se ramenait aux indications de la conscience.

Ce n'était point l'école sans Dieu telle qu'on se propose de l'établir dans l'enseignement de l'Etat. La croyance en Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme faisaient comme le fonds de son programme d'éducation. Il s'est exprimé à ce sujet avec une netteté qui exclut tout espèce de doute. « Je voudrais, dit-il, que l'idée religieuse fût l'âme même de l'enseignement de la morale, partout présente et agissante, quoique le plus souvent invisible. Je ne craindrai pas de prononcer le grand nom de Dieu, du Dieu universel, en qui tout vit, et à qui la personne humaine, celle de l'enfant, en particulier, doit son titre d'excellence et sa marque sacrée. » Et dans un autre endroit : « J'élève mon enfant, j'en fais un homme intelligent et libre..., c'est trop peu. Un homme honnête et probe : c'est encore trop peu. Un homme charitable, dévoué à ses semblables et à son pays : c'est encore trop peu, vous dis-je. Je ne l'ai pas institué tout entier. Je veux qu'il ait entrevu la vie éternelle, et que la pensée toujours présente de cette vie éternelle ait achevé de le sacrer véritablement homme, en le sacrant fils de Dieu. »

Ces principes sont réellement admirables, et l'on ne peut nier que Félix Pécaut n'ait exercé une action durable sur ses jeunes élèves. Cette période de l'école de Fontenay a été brillante, et il faut en faire honneur à cette direction habile et hautement morale. En tout cas, on se prend à regretter qu'il se soit arrêté en chemin, et qu'il n'ait pas compris l'importance de la foi surnaturelle. Il s'est privé d'une très grande force. Peut-être faut-il attribuer à cette cause le peu de succès de son œuvre. En tout cas établie sur les fondements solides de la foi surnaturelle, elle aurait eu après sa mort, une fortune plus assurée et des destinées plus prospères.

P. Gonnet.

L'influence de saint François d'Assise sur la civilisation et les arts, par A. GERMAIN. In-12. Paris, Bloud, 1904. **0 fr. 60.**

Les ouvrages consacrés au Séraphin d'Assise et à son œuvre sont innombrables ; mais aucun ne présente un de ces résumés, très complets quoique brefs, comme on les aime tant aujourd'hui. Le travail de M. Alphonse Germain comble heureusement cette lacune. Très documenté, très condensé et méthodiquement exposé, il permet de se faire une idée précise de l'influence du Saint à travers les âges sur les mœurs, les lettres et les arts. On y peut suivre, dans ses phases essentielles, l'action sociale des différents ordres de la grande famille fondée par François. On y trouve maints détails curieux sur la poésie franciscaine, maints aperçus originaux sur les œuvres littéraires et sur les peintures et sculptures imprégnées de l'esprit de l'Assisiate ou seulement inspirées par ses gestes. C'est une histoire en raccourci, une synthèse dont les divers éléments ont été puisés aux sources les plus sûres et aux plus récents travaux des spécialistes ; elle ne s'adresse donc pas seulement aux amis du Père Séraphique, mais encore à tous les esprits désireux de bien connaître ce que le monde entier doit au rayonnement de l'admirable ascète-artiste.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Répertoire des sources historiques du moyen âge. — Bio-bibliographie, par Ulysse CHEVALIER, 1er fascicule, A-B. Paris, Picard, 1903-1904, 544 colonnes.

La première partie du *Répertoire*, ou bio-bibliographie, parue de 1877 à 1886 et tirée à 1100 exemplaires, était dès longtemps épuisée. Elle ne se rencontrait plus que d'occasion dans les catalogues des libraires, et à très haut prix. M. Chevalier s'est mis en mesure d'en donner une seconde édition qui sera accueillie avec plus de faveur encore, car, observe-t-il justement, il n'y aura aucune exagération à dire, suivant la formule, que le tout a été « revu, corrigé et considérablement augmenté ». On en jugera par ce fait que le premier fascicule, qui va du commencement à l'article *Bernard* (*saint*) *Calvo*, ne compte pas moins de 544 colonnes, alors que, dans la première édition, les

articles *A-Bernard (saint) Calvo* n'occupaient que 361 colonnes, 275 dans le premier fascicule et 86 dans le supplément. Il est à prévoir que cette même proportion se maintiendra dans le reste de l'œuvre.

Cet accroissement de richesses provient de deux sources : M. Chevalier a dépouillé des ouvrages qui avaient échappé d'abord à ses recherches, et surtout il a poursuivi le dépouillement de toute la littérature historique du moyen âge, jusqu'à la date du 31 décembre 1899. On a beaucoup travaillé pendant ces dernières années. L'antiquité chrétienne notamment a suscité une multitude d'écrits de grande importance ; le *Répertoire* les enregistre à leur place.

On sait, en effet, que ce titre : *Répertoire des sources historiques du moyen âge* est pris dans un sens large. Donnant plus qu'il ne semble promettre, M. Chevalier y fait entrer tous les personnages chrétiens qui ont vécu de l'an 1 jusqu'en l'an 1500 de notre ère. Et, comme il suffit, pour y figurer, d'avoir joué un certain rôle avant la fin de 1500, nous avons la bibliographie d'un bon nombre de personnages qui appartiennent plus à l'histoire du XVIe siècle qu'à celle du XVe. C'est ainsi que Bembo, né en 1470 et mort en 1547, a son article dans le *Répertoire*, parce qu'il avait, dès 1500, préludé à ses travaux d'humaniste. Il en est de même de la plupart des écrivains qui se rattachent au mouvement de la Renaissance.

Si le cadre est vaste, le *Répertoire* se distingue par la manière dont ce cadre a été rempli. Ce n'était pas une petite affaire de connaître non seulement les hommes illustres, ceux qui ont joui d'une renommée universelle, mais encore tous ceux qui ont eu quelque notoriété, même restreinte, et qui ont été l'objet d'une étude, même brève. Il n'est pas possible qu'aucun de ces derniers ne se soit dérobé à l'attention de M. Chevalier. Mais on est dans l'étonnement devant la multitude de ceux qui apparaissent, surgissant de partout et exhumés, en quelque sorte, d'un article de revue à peu près inconnue, d'un catalogue de manuscrits, d'une bibliographie locale, etc. A cet égard, deux faits, choisis entre beaucoup d'autres, sont significatifs. Le *Répertoire* fournit plus de noms de miniaturistes, calligraphes et copistes, que la monographie remarquable et récente de John Bradley, *A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, Londres, 1887-1889, 3 vol. in-8°. Tout le monde a entendu vanter les deux biographies nationales anglaise

et allemande, le *Dictionary of national biography* et l'*Allgemeine deutsche Biographie;* or, les neuf dixièmes environ des personnages allemands et anglais du moyen âge qui se trouvent classés dans le *Répertoire* sont absents de ces deux biographies.

Que dire des indications bibliographiques ? Ici encore il serait chimérique de prétendre à être absolument complet. Mais à parcourir le *Répertoire*, même d'une façon rapide, et surtout à en faire un fréquent usage, on est émerveillé de ce qu'on y rencontre. C'est là un de ces livres que doivent avoir sur leur table de travail, à portée de leur main, tous ceux qui s'occupent de l'histoire des seize premiers siècles de l'ère chrétienne.

Félix VERNET.

Bibliographie lyonnaise, Recherches sur les imprimeurs, libraires relieurs et fondeurs de lettres au XVIe siècle, par le président BAUDRIER, publiées et continuées par M. J. BAUDRIER. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séries V et VI. Lyon, Brun. Paris, Picard, 1901-1904, 2 vol. in-8 (518 p. et 257 fac-similés). (Portrait de M. H.-L. Baudrier, 494 p. et 155 fac-similés.)

M. J. Baudrier poursuit vaillamment l'œuvre que sa piété filiale lui a fait entreprendre il y a tantôt dix ans et dont nous avons présenté en son temps le début aux lecteurs de cette Revue (1). Les deux séries qui ont suivi les quatre premiers volumes présentent avec une richesse plus grande encore d'illustrations documentaires, la même précision dans la minutie des dépouillements. Le mérite du bibliographe est d'autant plus grand que ces deux volumes ne décrivent guère que des livres composés en latin : malgré l'aridité des sujets qu'ils traitent et le peu de valeur de ces multiples éditions, les détails sont aussi abondamment donnés que s'il s'agissait d'ouvrages ayant fait époque. Cette abondance n'est pourtant point inutile, car elle nous permet à la fois de mieux saisir quelles furent les lectures préférées de nos pères et de distinguer des ouvrages dont le titre souvent est identique, mais dont le contenu diffère dans les diverses éditions qui en furent données.

Les documents extraits de la poussière des archives éclairent

(1) 15 mai 1899, 153.



aussi d'une vive lumière l'existence de ces commerçants lyonnais d'il y a quatre siècles et les quarante pages consacrées à Simon Gault nous font revivre la vie commerciale de ce marchand papetier qui s'approvisionnait chez les Montgolfier d'alors et fournissait les bureaux de la ville de Lyon.

Trois tables à chaque volume nous indiquent les gravures qui y sont reproduites, les imprimeurs et libraires qui y sont étudiés, les libraires et papetiers étrangers qui y sont mentionnés. Le sixième volume renferme deux tables spéciales aux cartiers et dominotiers de Lyon et aux fabricants de papiers. Est-il permis d'espérer que nous aurons quelque jour la table des noms de personnes et de lieux cités dans tout l'ouvrage ? Ce serait la base nécessaire d'un Répertoire des Sources historiques du XVIe siècle.

H. VAGANAY.

Urbain II, par Lucien PAULOT, préface de Georges GOYAU, in-8 de XXXVI-562 pp. Paris, Lecoffre, 1903.

Ce livre n'eût pas été accepté de l'opinion, il y a cent cinquante ans. C'est ce qui ressort à grands traits de la belle préface de M. Goyau. Le XVIIIe siècle n'entendait pas qu'on fît l'éloge des croisades ni de l'idée qui y présida. Heureusement nous avons fait du chemin depuis lors, on a enfin rendu justice aux inspirateurs et aux organisateurs de ces expéditions trop méconnues. Et nous trouvons tout naturel, en particulier, qu'on ait dressé la magistrale apologie d'Urbain II.

L'auteur ne s'est pas borné d'ailleurs à prouver qu'il faut faire honneur au pape de ce nom du projet de la croisade : ses conclusions sur ce point ne seront contestées de personne aujourd'hui, surtout quand il tient à préciser les intentions d'Urbain II qui n'entendait pas seulement défendre les intérêts de l'Europe mais rétablir autant que possible l'unité catholique dans l'Eglise orientale. — Le P. Paulot a voulu caractériser aussi l'œuvre d'Urbain II à l'intérieur de l'Eglise, où il fonda avec l'aide des moines clunisiens, la même centralisation que les Clunisiens avaient déjà introduite sous une autre forme, dans l'ordre bénédictin. On sait de reste les points principaux des transformations opérées dans ce sens : indépendance monastique vis-à-vis de l'épiscopat, amoindrissement du pouvoir des métropolitains, intervention directe du pape dans les affaires des diocèses,

etc... Des voyages du pape, notamment en France, servirent encore ce dessein avéré de centralisation. Et la centralisation eut alors ce bon effet de permettre une lutte plus décisive contre les trois plaies qui désolaient l'Eglise : l'investiture laïque, la simonie et l'incontinence des clercs. — Du reste le P. Paulot montre combien la douceur d'Urbain II savait mitiger dans la pratique ce que ses mesures avaient de sévère : c'est lui qui disait à propos de l'abus qu'on était porté à faire de l'excommunication : « Si vous bandez l'arc à tout propos, il ne sera pas en état de frapper rigoureusement ce qu'il doit ».

Œuvre un peu longue, un peu touffue, parfois oratoire, à tendances nettement apologétiques, le livre du P. Paulot n'en est pas moins un des meilleurs travaux, et surtout des plus complets, que nous possédions en France sur Urbain II. Il eût été à souhaiter qu'en présence des documents suspects, comme ceux de la *Collectio Britannica*, l'auteur nous expliquât les raisons qu'il avait, s'il en avait, d'adhérer à leur authenticité, et qu'il veillât de plus près à éviter les inexactitudes de détail (il n'y avait pas d'*archevêque* de Paris au XIe siècle, etc...)

E. L.

Albert Houtin, **Un dernier gallican**, *Henri Bernier*, chanoine d'Angers, 1795-1859, deuxième édition, revue et augmentée, in-8 de 476 pp. Paris, Nourry, 1904.

Je prendrais volontiers à mon compte les lignes que M. Paul Allard écrivait naguère sur cet ouvrage dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1904) : « Pour sentir l'intérêt du livre de M. Houtin, il faut n'être plus jeune et avoir connu dans son enfance quelque vieux prêtre gallican, très régulier, très pieux, et souvent assez batailleur. » Ce contraste entre la vie intérieure du chanoine angevin, entre son attitude si pleine de dignité et de réserve, et son ardeur combative, exaspérée par les controverses ecclésiastiques soulevées de 1840 à 1860, éclate à travers tout le volume, mais surtout dans les pages consacrées à ses démêlés avec les ultramontains et l'école des bénédictins de Solesmes. A la veille de mourir, Bernier préparait encore des mémoires contre les apparitions de la Salette et de Lourdes. C'est peut-être pourquoi malgré sa piété incontestable, sa science peu commune, malgré sa soumission lorsqu'il eut à encourir le blâme de ses supérieurs, malgré sa mort courageuse et édifiante, sa

mémoire est restée fort longtemps suspecte auprès de ses compatriotes. Sans doute elle fléchissait sous le poids des accusations dont on avait poursuivi Bernier de son vivant, au plus fort des querelles où il fut mêlé. M. Houtin a voulu mettre les choses au point et il a dépensé à cette tâche autant d'érudition que de malice et d'ironie. Il a toutefois cité les documents avec trop d'étendue, multiplié sans raison les informations de détail, il n'a pas toujours évité les digressions, les insinuations abusives (par exemple au chapitre VIII, sur la *Succession de la Terrandière* et le rôle du clergé dans l'usage des fidéicommis en matière de testaments). C'est ainsi qu'il a allongé de cinq nouveaux chapitres un ancien travail qui est devenu, sous sa forme actuelle, un assez important volume. Bernier ne méritait guère autre chose qu'une plaquette courte et alerte. Si M. Houtin s'est étendu davantage sur le compte de son héros, c'est qu'il a cru peindre une époque, en peignant un homme et des hommes (comte de Falloux, abbé Jules Morel, dom Guéranger, Mgr Pie, Mgr Angebault). Le lecteur a néanmoins le droit de se plaindre un peu d'avoir à tourner tant de pages pour dégager les grandes lignes de cette curieuse étude qui offrira de l'intérêt même à ceux qui ne pourront pas en accepter toutes les conclusions.

B.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1904

SEPTEMBRE

Pages

Les missions françaises dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord aux XVII et XVIIIe siècles, ANDRÉ. 5
Soyons occidentaux, abbé DELFOUR 20
Charles Chesnelong (suite), M. DE MARCEY 35
Autour du conflit d'Extrême-Orient (guerre russo-japonaise (suite), A. GAIRAL DE SERÉZIN. 66
R. Wagner, dramatiste (premiers essais et premières œuvres), J. BENOIT 110
Evangile selon saint Matthieu, Evangile selon saint Marc, Evangile selon saint Luc, par le P. V. Rose, E. JACQUIER. 143
Les Catacombes de Rome, par Baudrillart 145
Les Missions protestantes à la fin du XIXe siècle, par Pisani; *La Pénitence publique dans l'Eglise primitive, La Confession sacramentelle dans la primitive Eglise*, les 2 volumes par l'abbé Vacandard 146
Profession de Foi du Vicaire auvergnat, par Pierre-Félix GONNET . 147
Table générale de l'Année liturgique de Dom Guéranger, par Dom Biron, X. 150
L'Assassinat médical et le respect de la Vie humaine, par Fr. Guermonprez, A.-L. DONNADIEU 151
L'Europe et la France de 1715 à 1815, par Brugerette, B. . . . 157
L'Histoire, le Texte et la Destinée du Concordat de 1801, par l'abbé E. Sevestre, B.; *Au Tonkin*, par le Dr Challan de Belval, B. . . 158
Mon Auvergne, par Arsène Vermenouze, B. 159
Publications nouvelles 160

OCTOBRE

Trois illustres conquêtes de la foi : François Coppée, Ferdinand Brunetière et Paul Bourget, par l'abbé Théodore DELMONT. 161
Une enquête sur la démocratie, par l'abbé DELFOUR. 200
Charles Chesnelong (suite), par M. DE MARCEY 216
L'œuvre de la propagation de la foi (suite et fin), par Ch. DE LAJUDIE 248
De la mission de l'Etat, d'après Platon, par Ph. GONNET. 264
Les missions françaises dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles (suite), par G. ANDRÉ 289
Bibliographie : *La sainte Bible*, par l'abbé A. Crampon, E. JACQUIER. 309
Les Sacrements de l'Eglise catholique, par le Dr Nicolas Ghir, traduits par l'abbé Mazoyer, L. T. 310
La Préparation à la Foi, par l'abbé Vincent Maumus, R. 312

Pages
Le Conflit, par l'abbé Julien, abbé Théodore DELMONT. 313
Esquisse d'un Système de Psychologie rationnelle, par Emile Lubac, X. 315
Etudes comparées sur Dante et la « Divine Comédie », E. L. . . . 316
La Méthode des Classiques français : Corneille, Poussin, Pascal, par Desjardins, abbé Théodore DELMONT. 317
Varia, par le comte d'Haussonville, O. J. 318
Publications nouvelles. 319

NOVEMBRE

Trois illustres conquêtes de la foi : François Coppée, Ferdinand Brunetière et Paul Bourget, par l'abbé Théodore DELMONT. 321
La grande faute des catholiques de France, par l'abbé DELFOUR. . . 350
La cosmogonie biblique (étude historique), par Alex. VÉRONNET . . 370
Un esthéticien éducateur : M. Alph. Germain, par L. AGUETTANT. . 391
Charles Chesnelong (suite), par M. DE MARCEY 401
Les sonnets de Sylvestre. Livre Ier : *Sonnets rustiques* 431
Revue d'études orientales, par A. LEPITRE 447
Bibliographie : *La Théologie affective*, par Louis Bail, Ph. GONNET. 464
La Prière, par Olivier Lefranc, J. T. 467
Breviarium romanum ; Horæ diurnæ. — Le Positivisme, par Georges Cantecor, Ph. GONNET 468
L'Absolu, par L. Dugas, X. 470
Histoire de la Philosophie, par P. Vallet, B. 471
L'Héritage du Siècle, par le P. Giovanni Semeria ; *Le Travail*, par Georges Legrand, Ph. GONNET 472
E. Kant, par E. Beurlier. 473
Le Pape Léon XIII, par Georges Goyau, Ph. GONNET. — *Pie* X, par Julien DE NARFON, B. 474
Les Protestants à Nimes au temps de l'Edit de Nantes, par Jacques Boulenger. 475
Au Pays de la « Vie intense », par l'abbé Félix Klein, Cl. BOUVIER. 476
Publications nouvelles 479

DÉCEMBRE

La bible de l'Arena à Padoue (étude d'iconographie religieuse), par l'abbé BROUSSOLLE. 481
Trois illustres conquêtes de la foi : François Coppée, Ferdinand Brunetière et Paul Bourget (suite et fin), par l'abbé Théodore DELMONT 517
Sur les chemins de la croyance, par l'abbé DELFOUR 542
La diplomatie pontificale (suite), par R. PARAYRE. 561
Revue historique, par l'abbé Claude BOUVIER 588
Les sonnets de Sylvestre : Livre Ier, *Sonnets rustiques* 608
Bibliographie : *Elementa philosophiæ scholasticæ*, par le Dr Seb. Reinstadler, Ph. GONNET 622
La Science considérée comme Force morale, par le vicomte de Bourbon-Busset, Ph. GONNET 624
Félix Pécaut et l'Éducation de la Conscience, par Gabriel Compayré, Ph. GONNET 627
L'Influence de saint François d'Assise sur la Civilisation et les Arts, par Alphonse Germain. 629
Répertoire des Sources historiques du Moyen Age, par Ulysse Chevalier, Félix VERNET. 629
Bibliographie lyonnaise, par le président Baudrier, continué par J. Baudrier, H. VAGANAY 631
Urbain II, par Lucien Paulot, E. L. 632
Vie de saint Louis Bertrand, par le P. Wilberforce, X. Y. 633



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1904

I. *Auteurs des Articles.*

AGUETTANT (L.). Un Esthéticien éducateur : M. Alphonse Germain : novembre, 391.

ANDRÉ (G.). Coup d'œil sur l'évangélisation de l'Arizona et du Texas aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord : janvier, 81. — Comment fut fondée la Nouvelle-France : mars, 378. — Les Missions Espagnoles dans la Californie aux XVIe et XVIIe siècles : mai, 56 ; juin, 212. — Les Missions Françaises dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles : septembre, 5 ; octobre, 289.

ANONYME. La Guerre de 1870 : Souvenirs et impressions d'un jeune captif : février, 245. — Chateaubriand, historien : juin, 225.

BENOIT (J.). R. Wagner dramatiste (premiers essais et premières œuvres) : septembre, 110.

BOUVIER (Cl.). Revue Historique : juillet, 437 ; décembre, 588.

BROUSSOLE. La Bible de l'Arena à Padoue, étude d'iconographie religieuse : décembre, 481.

DELFOUR (abbé). Récits de la Plaine et de la Montagne : janvier, 61. — Les Amitiés Françaises : février, 200. — Les Exigences de la prédication moderne, à propos d'un livre récent : mars, 321. — Un latin : avril, 481. — Ce qu'on enseigne au théâtre : mai, 38. — Renanisme et Révolution : juin, 263. — Trois livres : juillet, 344. — Le Drumont d'aujourd'hui : août, 530. — Soyons occidentaux : septembre, 20. — Une Enquête sur la démocratie : octobre, 200. — La Grande faute des catholiques de France : novembre, 350. — Sur les chemins de la croyance, décembre, 542.

DELMONT (abbé Théodore). Trois illustres conquêtes de la foi : François Coppée, Ferdinand Brunetière et Paul Bourget : octobre, 161 ; novembre, 321 ; décembre, 517.

DONNADIEU (A.-L.). La vipère rouge et son évolution : juin, 161.

FONTAINE (P.). L'œuvre poétique de Dante : août, 548.

GAIRAL DE SÉREZIN (A.). Paul Flandrin : mai, 5.

GAIRAL DE SÉRÉZIN (F.). Autour du conflit d'Extrême-Orient (guerre russo-japonaise) : juillet, 376 ; septembre, 66.

GONNET (Ph.). De la Mission de l'État, d'après Platon : octobre, 264.

GRABINSKI (comte Joseph). La Triple alliance d'après de nouveaux documents (suite) : mars, 407 ; avril, 532 ; juin, 281.

JACQUIER (E.). Revue d'Écriture Sainte : mars, 420.

LAJUDIE (Ch. de). Un siècle de l'Eglise de France : 1800-1900 (suite et fin) : janvier, 97. — Montalembert de 1835 à 1850 : juillet, 415 ; août, 510. — L'Œuvre de la Propagation de la Foi : août, 580 ; octobre, 248.

LÉPIN (M.). La divinité du Christ, d'après M. Loisy : janvier, 34. — La divinité du Christ, d'après les Evangiles Synoptiques : février, 161.
LEPITRE (A.). Revue d'Études orientales : février, 288 ; novembre, 447. — Revue d'Études romanes : mars, 434 ; août, 605. — Revue de Linguistique : mai, 120.
MARCEY (M. de). Charles Chesnelong (suite) : août, 481 ; septembre, 35 ; octobre, 216 ; novembre, 401.
MORICE (Henri). La Poésie pure (3e article) : L'Etat d'âme d'un poète : février, 221. — (4e article) : La poésie et la vie : avril, 502.
NAILLOD (A.). L'abbé Gorini : janvier, 5.
PARAYRE (R.). La Diplomatie pontificale : juillet, 321 ; décembre, 561.
REY (O.) La valeur « critique » de l'autorité de l'Eglise dans l'exégèse sacrée, à propos de la récente publication intitulée : *Autour d'un petit livre* : mars, 541.
SÈZE (R. de). Baylen et la politique de Napoléon, à l'occasion d'un livre récent : avril, 558 ; mai, 71.
SYLVESTRE. Les sonnets de Sylvestre. Livre Ier : Sonnets rustiques : novembre, 431 ; décembre, 608.
TIXERONT (J.). Revue de Patrologie : janvier, 131. — Le Gnosticisme : juillet, 363.
VÉRONNET (Alex). La Cosmogonie biblique (étude historique) : novembre, 370.

II. *Ouvrages étudiés.*

ANDRÉ (G.). L'Américanisme, par Albert Houtin : février, 311. — La Théologie affective, d'après saint Thomas, ou saint Thomas mis en méditation, par Bail ; nouvelle édition par l'abbé Bougal : mars, 459. — Manuel de Théologie ascétique, par Arthur Devine, traduit de l'anglais par l'abbé Maillet : mars, 460. — Introduction à la vie bienfaisante, par Henry Bolo : mars, 465.
ANONYME. La Réforme intellectuelle du clergé et de la liberté d'enseignement, par M. P. Saint-Yves : janvier, 151. — Breviarium romanum : février, 309 — Dominique Larrey, par Paul Triaire : mars, 471. — L'Ami, par l'abbé E. Vignon : avril, 626. — Le P. Didon, sa vie et son œuvre, par Stanislas Reynaud : mai, 153. — Catéchisme catholique populaire, par François Spirago : juin, 307. — Apologie scientifique de la foi chrétienne, par J.-B. Sanderens : juin, 308. — La contrefaçon du Christ, par L. R. Gaffre : juin, 309. — Méthodes et Formules pour bien entendre la messe : juin, 310. — Ce qu'il y a dans une hostie, par l'abbé Millot : juillet, 473. — A Tréguier : juillet, 478. — La psychologie du Christ, par A Chollet : août, 630. — Science et Religion : la Bible et l'Égyptologie, la Bible et l'Assyriologie, les Origines de l'Episcopat, par V. Ermoni : août, 632. — Les Catacombes de Rome, par Baudrillart : septembre, 145. — Les Missions protestantes à la fin du XIXe siècle, par Pisani : septembre, 146. — La Pénitence publique dans l'Eglise primitive, la Confession sacramentelle dans la primitive Eglise, par l'abbé Vacandard : septembre, 146. — Breviarium romanum : horæ diurnæ : novembre, 468. — E. Kant, par Beurlier : novembre, 473. — Les Protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes, par Jacques Boulenger : novembre, 475. — L'Influence de saint François d'Assise sur la civilisation et des arts, par Alphonse Germain : décembre.
A. P. La Psychologie thomiste et les théories modernes, par C. Alibert : mars, 461.
B. Histoire Contemporaine, par Samuel Denis : avril, 636. — Œuvres choisies de Mgr Billard : mai, 140. — Le comte Guillaume de Portes, par Conrad de Mandach : août, 635. — L'Europe et la France de 1715 à 1815, par Brugerette : septembre, 157. — L'Histoire, le texte, et la destinée du Concordat de 1801, par l'abbé E. Sevestre : septembre, 158. — Au Tonkin, par le Dr Challan, de Belval : septembre, 158. — Mon Auvergne, par Arsène Vermenouze : septembre, 159. — L'Histoire de la Philosophie, par P. Vallet : novembre, 471. — Pie X, par Julien de Narfon : novembre, 474.
BOUVIER (C.). Six mois d'Histoire révolutionnaire par Marius Sepet : avril,

635. — L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel : mai, 145. — Au pays de la « Vie intense », par l'abbé Félix Klein : novembre, 476.
C. B. Poisons et sortilèges, par les docteurs Cabanès et Nass : mars, 473. — Les maîtres de Peinture : mai, 144. — Etudes et Souvenirs sur la deuxième République et le second empire, par Quentin-Bauchard : mai, 152. — Henri Didon, par Jaël de Romano : juillet, 477.
DELMONT (abbé Théodore). Essai sur la philosophie de P. S. Ballanche, par M. Gaston Frainnet : janvier, 155. — L'abbé de Rancé et Bossuet, par le P. Marie-Léon Serrant : février, 312. — Biographie de P. S. Ballanche, par Gaston Frainnet : mars, 474. — Le Paradis de l'homme, par Marc Audiol : mai, 157. — Banqueroute des maîtres chrétiens au XIXe siècle, par X. Milès : juillet, 474. — Enseignement, éducation, famille, par le P. Monsabré : juillet, 476. — Madame de Miramion, par Louis Chabaud : août, 634. — Le Conflit, par l'abbé Julien : octobre, 313. — La Méthode des classiques français, Corneille, Poussin, Pascal, par Paul Desjardins : octobre, 317.
DONNADIEU (A.-L.). L'Assassinat médical et le respect de la vie humaine, par Fr. Guermonprez : septembre. 151.
E. B. Eléments de philosophie, par l'abbé J. Le Roux : mai, 142. — Le Réalisme chrétien et l'idéalisme grec, par L. Laberthonnière : juillet, 473.
E. J. A short History of the Hebrews to the roman Period, par R. I. Otley : janvier, 147. — Questions d'Ecriture Sainte, par Ch. P. Graiman : février, 302. — Au temps des Apôtres, par L. E. Goudal : mai, 138. — Sinaï, Ma'an, Petra, sur les traces d'Israël et chez les Nabatéens, par Adélaïde Sargenton-Galichon : juin, 318.
E. L. Lettres à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la Religion, par l'abbé Léon Désers : mai, 141. — L'Heure du Matin, par l'abbé Dunac : mai, 141. — Etudes comparées sur Dante et la Divine Comédie : octobre, 316. — Urbain II, par Lucien Paulot : décembre, 632.
E. P. Koptische Grammatik, par G. Steindorff : août, 636.
F. V. Die Neubesetzung der deutschen Bistümer unter Papst Innocenz IV, par M. P. Aldinger : janvier, 159. — L'Allemagne et la Réforme, par Jean Janssen, traduit par E. Paris : mars, 47.
G. A. En haut! lettres de la comtesse de Saint-Martial, en religion, sœur Blanche : mars, 477.
GAIRAL DE SÉRÉZIN (A.). La vraie Jeanne d'Arc, par J. B. J. Ayrolles : avril, 632.
GONNET (Ph.). Hellentum und Christentum, par Karl Ientsch : mai, 136. — Les miraculés de l'Evangile, par le chanoine Trouillat : mai, 139. — L'Infini : Catégorie et Réalité, par Alex. Véronnet : juin, 310. — Philosophies et Philosophes, par Clément Besse : juin, 312. — Condorcet et l'Education démocratique, par Francisque Vial : juin, 315. — Herbart et l'Education par l'instruction, par Gabriel Compayré : juin, 316. — Conférences de Saint-Roch, par L. Poulin et E. Loutil : août, 628. — Elévations sur les litanies de la Très Sainte Vierge, par l'abbé Genty de Boiqueval : août, 629. — Missae de Requie : août, 632. — Profession de foi du vicaire auvergnat, par Pierre-Félix : septembre, 147. — La Théologie affective, par Louis Bail : novembre, 464. — Le Positivisme, par Georges Cantecor : novembre, 468. — L'Héritage du siècle, par le P. Giovanni Semeria; le Travail, par Georges Legrand : novembre, 472. — Le Pape Léon XIII, par Georges Goyau : novembre, 474. — Elementa philosophiae scholasticae, auctore Dr Seb. Reinstadler : décembre, 622. — — La Science considérée comme force morale, par le vicomte de Bourbon-Busset : décembre, 624. — Félix Pécaut, et l'Education de la conscience, par Gabriel Compayré : décembre, 627.
GUERRIER (L.). La science de la Foi, par Cyrille Labeyrie : juillet, 463. — Dogme et métaphysique, par le même : juillet, 464. — Les Principes ou Essai sur le problème des Destinées de l'homme, par G. Frémont : juillet, 465. — Patrologia orientalis, par R. Graffin et F. Nau : juillet, 466.
JACQUIER (E.). L'Avenir du Christianisme, par M. Albert Dufourcq : janvier, 143. — Païens, par Antonin Eymieu; Visions d'espoir, par le même : janvier, 148. — Regnum Dei, par Archibald Robertson : février, 301. —

Etudes sur saint Jérôme, par d. Léon Sanders : février, 308. — Nomenclator litterarius theologiae catholicae, par H. Hurter : février, 310. — Jésus, Messie et Fils de Dieu, d'après les Evangiles synoptiques : mars, 452. — Le Livre d'or de la Révélation chrétienne, par le R. P. Sertillanges : avril, 620. — La Vierge et l'Emmanuel, par l'abbé Augustin Lémann : avril, 621. — La notion de l'Apostolat, par Henri Monnier : avril, 626. — Evangile selon s. Matthieu; Evangile selon s. Marc; Evangile selon s. Luc, par le P. V. Rose : septembre, 143. — La Sainte Bible, par l'abbé A. Crampon : octobre 309.

J. B. M. Sacrae liturgiae compendium, par F. X. Coppin, revu par L. Stimart : août, 631.

J. T. Enseignement, éducation, famille, par le R. P. Monsabré : mars, 466. — C'est lui qu'il faut écouter, par l'abbé Aimé Simonnet : mars, 467. — Cinq lettres sur Ernest Renan, par F. Brunetière : mars, 477. — Exposition de la morale catholique, par E. Janvier : juin, 305. — L'Église catholique au xixe siècle, par James Forbes : juin, 306. — Compendium caeremoniarum, par Melchior Hausher : juillet, 472. — La Prière, par Olivier Lefranc : novembre, 467.

Lajudie (Ch. de). Histoire de la charité, par M. Léon Lallemand : janvier, 152.

Lepin (M.). Pourquoi Jésus-Christ, par le R. P. Déodat-Marie : mars, 455.

L. T. Les Sacrements de l'Eglise catholique, par le Dr Nicolas Ghir, traduit par l'abbé Mazoyer : octobre, 310.

L. V. Discours de circonstance, par le chanoine Simon : juillet, 471.

M. L. Catéchisme de la dévotion du Sacré-Cœur, par le chanoine Lejeune : juillet, 469. — L'oraison rendue facile, par le même : juillet, 470.

O. J. Les affirmations de la conscience moderne, par Gabriel Séailles : avril, 628. — Les Transformations de la langue française pendant la 2e moitié du xviiie siècle, par F. Golvin : mai, 154. — Varia, par le comte d'Haussonville : octobre, 318.

Parayre (R.). Praelectiones de Missa, par Many : février, 303. — Institutiones juris ecclesiastici, par J. Laurens : février, 306. — Annuaire pontifical catholique, par Mgr A. Battandier : mars, 167.

P. B. La Vierge Marie dans l'Histoire de l'Orient chrétien, par le chanoine Joseph Lémann : avril, 624.

Publications nouvelles : Janvier, 160; février, 319; mars, 479; avril, 639; mai, 159; juin, 319; juillet, 478; août, 639; septembre, 160; octobre, 319; novembre, 479; décembre,

R. La Préparation à la Foi, par l'abbé Vincent Maumus : octobre, 312.

Reure. Le Sonnet en Italie et en France au xvie siècle, par Hugues Vaganay : février, 316.

Tixeront (J.). Bossuet : Lettres de direction, éditées par M. Moïse Cagnac : janvier, 150. — Le sentiment religieux dans l'Antiquité, par A. Dufieux : mars, 464. — Le Tribunal de la Pénitence devant la théologie et l'histoire, par l'abbé P. Pellé : juillet, 461.

Vaganay (H.). Bibliographie lyonnaise, par le président Baudrier, décembre, 631.

Vernet (Félix). Répertoire des sources historiques du moyen âge, par M. Ulysse Chevalier : janvier, 158. — La Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme, par le chanoine Jules Chevalier : mars, 469. — Répertoire des sources historiques du moyen âge. Biobibliographie, par Ulysse Chevalier, 1er fascicule, A-B : décembre, 629.

X. Nouveaux essais sur l'art contemporain, par H. Fierens-Gevaert : mai, 142. — Table générale de l'Année liturgique de dom Guéranger, par dom Biron : septembre, 150. — Esquisse d'un système de Psychologie rationnelle, par Emile Lubac : octobre, 315. — L'Absolu, par L. Dugas : novembre, 470.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



